

Confédération Générale du Travail
" UNITAIRE "

33, Rue de la Grange-aux-Belles, 33

PARIS (X^e)



I^{er} - Congrès

tenu à

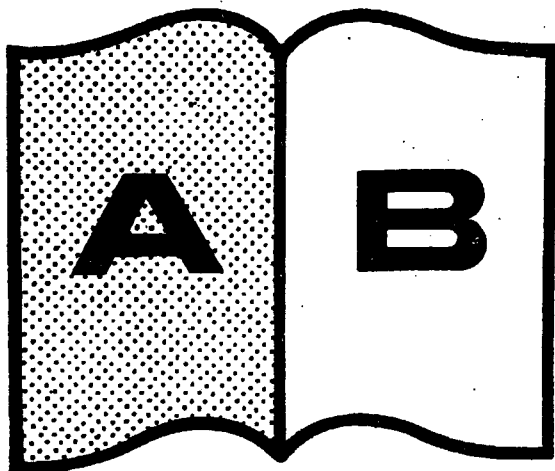
Saint-Etienne

du 25 Juin au 1^{er} Juillet 1922

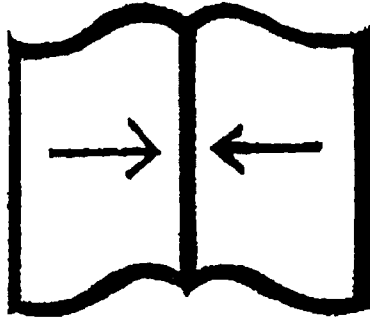


En Vente au Siège de la C.G.T.U.

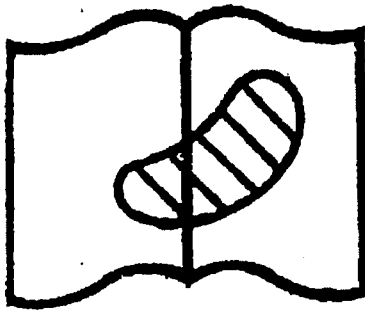
PRIX : 10. fr.



Contraste insuffisant
NF Z 43-120-14



Reliure serrée
Absence de marges
intérieures



Illisibilité partielle

RAPPORTS

2076

Moral et Financier



80 TP

1587 Saint-Etienne : 24 Juin - 2 Juillet 1922

(1990)

001
215996

Rapport Moral

Un Compte-Rendu et non un Plaidoyer

A l'expiration du mandat qui leur a été confié, la C. A. et le Bureau provisoires peuvent en toute confiance rendre compte de leur gestion administrative aux Syndicats adhérents à la C. G. T. U.

Cette gestion aurait pu être toute entière dans la simple mise en application de la résolution du Congrès Unitaire des 23 et 24 décembre 1921.

La tâche n'en aurait point été ardue. Mais les événements, mieux que les assemblées, tracent aux militants syndicalistes leur conduite en certaines circonstances, et leur imposent le soin d'étudier et de résoudre même, les problèmes multiples qui surgissent inopinément de la lutte quotidienne du Travail contre le Capital.

Nous avons interprété notre fonction dans le sens le plus large des intérêts ouvriers, sans craindre les responsabilités et les critiques.

Ce rapport, qui ne sera pas un plaidoyer pour des hommes, mais le compte rendu impartial du travail réalisé en pleine crise du syndicalisme, vous dira si nous avons outrepassé nos pouvoirs et si nous avons répondu à vos espérances.

Après le Congrès Unitaire

SEPARATION — NON SCISSION

Instructions aux Syndicats. — Nos dispositions unitaires Nos possibilités d'action

Convoqué à Paris pour trouver un terrain d'entente entre les deux fractions majoritaire et minoritaire de l'ancienne C. G. T., le Congrès Unitaire marqua l'insuccès de la politique de conciliation.

Les efforts d'unité se brisèrent tous contre l'intransigeance des fonctionnaires syndicaux de la rue Lafayette.

Prenant acte de cet attitude, les congressistes clôturèrent leurs travaux en adoptant une résolution qui ne fut, si on la lit bien, qu'une véhémence protestation contre le scissionnisme.

On voulut, plus tard, la convertir en programme absolu du « lien provisoire » d'abord, puis de la C. G. T. qui continue.

Les lacunes fâcheuses pourtant de la résolution dans le domaine de l'action n'échappent à personne. Elles s'expliquent du reste.

Malgré l'exclusion de la C. G. T. des Syndicats représentés au Congrès, tout espoir à un retour normal des choses dans notre organisme confédéral n'était pas abandonné. Le Congrès avait sanctionné, non une scission, mais une séparation, qu'il désirait momentanée.

On avait tracé le travail de l'intérim, « couvrir pour l'unité, délivrer cartes et timbres »; on n'avait pas songé à ce qu'il faudrait faire (dans le lien provisoire) quand la situation définitive interviendrait. En dépit de prérogatives très limitées, on le voit, la C. A. et le Bureau provisoires se mirent aussitôt à l'œuvre, tirant des circonstances le meilleur bénéfice possible en faveur de notre nouvelle organisation.

Tous leurs actes s'inspiraient de cette pensée, les circulaires 1, 2, 3 partent de cet esprit.

Aucun travail administratif, hors l'édition et la distribution de cartes et timbres confédéraux.

Aucune autre propagande que celle en faveur de l'Unité syndicale.

Disposée aux plus légitimes concessions, la C. A. de la C. G. T. Unitaire, au lendemain de sa séance du 22 janvier 1922, lançait au monde ouvrier un manifeste où elle se déclarait « prête à donner toutes les preuves de son attachement sans réserves à l'unité syndicale ».

La dissolution possible, à peine voilée par la formule, était ainsi annoncée. Puis on reportait du 31 janvier au 15 février la mise en application des décisions inscrites dans la résolution du Congrès Unitaire.

COMITE CONFEDERAL NATIONAL DE LA RUE LA FAYETTE

La scission. — Notre déclaration

Première tournée de propagande. — Réorganisation syndicale

La masse des syndiqués est en général meilleure que ses chefs. Plus généreuse, moins embarrassée de sophismes, elle ne cherche pas dans la diplomatie ou l'argutie la solution des problèmes inhérents à la cause qu'elle défend. Son jugement ne s'arrête pas aux amours-propres froissés. C'est à cette masse, à ces syndiqués que vont s'adresser, à la veille du C. C. N. de l'ancienne C. G. T., la C. A. et le Bureau provisoires de la C. G. T. U. Aux délégués des syndicals restés fidèles par erreur au Bureau Confédéral de la rue Lafayette, un nouvel appel est lancé le 11 février pour qu'ils fassent aux dirigeants la sommation susceptible de sauver encore l'Unité syndicale.

Ce geste ne célébrait aucune manœuvre. Il ne signifiait pas non plus une précaution habile pour déplacer les responsabilités de la scission. Il les situait à la face du monde du travail.

Pour la conjuration scissionniste, nos avances étaient des ordres, dont il ne fallait tenir aucun compte.

Le Comité National irrégulier de la C. G. T. de la rue Lafayette, par 87 voix contre 8 et 2 absentions, affirmait le 14 février sa volonté de scission définitive.

La C. G. T. Unitaire prit acte de cette décision dont elle fit juge tout le prolétariat français sans distinction de tendance.

Une dernière résolution fut adressée aux travailleurs du pays par la C. A. et le Bureau provisoires. « Le lien provisoire » devenait à partir de ce jour un organisme national définitif.

Selon les termes mêmes de sa résolution, la C. G. T. Unitaire entendait dès lors s'élever au niveau de ses nouvelles responsabilités et à la hauteur des événements présents. Elle s'engagerait dans le combat social face à toutes ses obligations.

Jusqu'à cette date aucun Syndicat, aucune Union, aucune Fédération n'avaient été par nous coupées en deux. Aucune dissociation syndicale.

Seuls, parcourant le pays, les propagandistes de l'ancienne C. G. T. divisaient les organisations syndicales, brisant celles qui ne voulaient plus reconnaître son autorité, reconstituant les éléments qui consentaient encore à se ranger sous leurs ordres. Ils jetaient partout la confusion, la désaffection du splendide mouvement dont avait pu se réjouir un moment le syndicalisme français. C'est cette croisade, de la haine et de la duplicité, que des hommes, dont le plan social aboutissait à l'abdication de la classe laborieuse devant les forces de régression sociale, c'est cette croisade-là que l'on osait qualifier de « regroupement », de réorganisation syndicale, contre le coup de force communiste.

Il fallait réagir ou abdiquer.

Nous ne pouvions, sans complicité et sans négligence coupable, rester inactifs devant l'effort de division s'amplifiant de plus en plus, à toute heure, de l'autre côté.

La C. A. et le Bureau décidèrent alors d'une vaste tournée de propagande, dont un rapport particulier fournira les données et le résultat.

La C. G. T. Unitaire répondant à une attente du prolétariat français, vit spontanément affluer vers elle les adhésions enthousiastes des groupements syndicaux.

En moins d'un mois, nos effectifs passaient de 180.000 qu'ils étaient au 12 février à 300.000.

Malgré la campagne de dénigrement que les fonctionnaires syndicaux, « les redevables » comme les appelait Dumoulin, menaient contre notre jeune C. G. T.; malgré la pression à peine contenue des sphères patronales et gouvernementales; malgré même l'intervention des représentants de l'autorité judiciaire qui ne craignirent pas en certaines régions de dissoudre nos syndicats unitaires.

Malgré les moyens inavouables (détournements des caisses syndicales et refus à nos syndicats de salle dans certaines Bourses du Travail) employés par les amis de la rue Lafayette, le mouvement unitaire se développait à tel point dans le pays que nous avons pu, dans notre rapport du C. C. N. des 5 et 6 mars, annoncer, sans peur de subir une démonstration contraire, une situation syndicale des plus prospères et une force permettant les meilleures espérances dans notre œuvre de revendications économiques et sociales. Nous ne rappellerons que pour mémoire les données fournies à ce sujet à notre C. C. N.

NOTRE COMITE CONFEDERAL NATIONAL

Notre situation. — Notre position nationale et internationale

C'est les 5 et 6 mars 1922 que s'est tenu notre premier Comité National Confédéral. Le fait dominant à cette époque les événements était la réaction mondiale.

Stimulé par sa victoire, le capitalisme de l'Entente entendait reprendre au monde ouvrier les quelques améliorations économiques acquises de haute lutte dans le passé par l'action ouvrière. Ayant tour à tour organisé le chômage, pour atteindre les salaires et la journée de huit heures, il entendait en outre, en faisant peser sur les salariés les menaces de guerre, limiter les quelques libertés sociales octroyées sous des ministères libéraux. D'autre part, le capitalisme des pays vaincus, usant de moyens plus draconiens, se vengeait sur les ouvriers de l'humiliation imposée à leur orgueil par leur militarisme abattu. Sous prétexte du péril révolutionnaire, on usait partout d'une répression féroce, qui multipliait et la persécution et les victimes. Ce retour à la barbarie, fruit de la guerre, appelait la protestation de la C. G. T. Unitaire à ses premières assises.

Sa résolution d'ouverture fut la protestation du syndicalisme révolutionnaire contre les persécuteurs.

Nous la donnons dans son entier.

RESOLUTION

Le C. C. N., à l'ouverture de ses travaux, envoie son salut fraternel aux Proletaires de tous les pays et assure la Révolution Russe de toute sa sympathie.

Il manifeste son entière solidarité avec ceux qui, dans tous les pays, sont persécutés et emprisonnés par les Gouvernements quels qu'ils soient, pour leurs idées, leurs principes, en faveur de la défense ou de la réalisation de la Révolution nettement prolétarienne.

Il proteste contre l'extradition de nos camarade FORT et CONCEPTION, livrés par le Gouvernement allemand, avec la complicité du Gouvernement français, à la répression espagnole ;

Contre le crime que prépare le Gouvernement américain envers nos camarades ZACCO et VANZETTI.

Il demande la libération de tous les emprisonnés de tous les pays. Constatant qu'un acte inqualifiable a été commis envers notre camarade SALA, tué lors d'un meeting tenu récemment à Marseille, le C. C. N., prenant une part sincère à la douleur éprouvée par sa compagne et ses enfants, leur envoie, avec ses condoléances et ses sympathies, sa solidarité effective.

La vérification de notre dernière statistique nous donne la nomenclature suivante :

Unions Départementales Unitaires

Alpes-Maritimes — Alger — Ariège — Aude — Bouches-du-Rhône — Calvados — Charente — Charente-Inférieure — Cher — Corrèze — Côtes-du-Nord — Côte-d'Or — Creuse — Dordogne — Doubs — Drôme — Finistère — Gard — Haute-Savoie — Haute-Marne — Haute-Vienne — Indre — Indre-et-Loire — Isère — Loire — Lot-et-Garonne — Oise — Rhône — Saône-et-Loire — Savoie — Seine — Seine-Inférieure — Seine-et-Marne — Seine-et-Oise — Deux-Sèvres — Somme — Tarn-et-Garonne — Var — Vaucluse — Vendée — Yonne — Oran. — 43.

Unions Départementales reconstituées

Ain — Aisne — Allier — Ardennes — Aube — Aveyron — Basses-Pyrénées — Cantal — Eure — Eure-et-Loir — Gironde — Haute-Garonne — Hautes-Pyrénées — Hérault — Ille-et-Vilaine — Jura — Loiret — Loire-Inférieure — Maine-et-Loire — Mayenne — Marne — Meuse — Nièvre — Nord — Orne — Pas-de-Calais — Puy-de-Dôme — Sarthe — Vienne. — 29.

Union Départementale en voie de reconstitution

Constantine. — 21.

Unions Départementales à reconstituer

Haute-Saône — Landes — Loir-et-Cher — Lot — Meurthe-et-Moselle — Morbihan — Manche — Pyrénées-Orientales — Tarn — Vosges. — 10.

Unions Départementales presque inexistantes à reconstituer

Basses-Alpes — Corse — Haute-Loire. — 3.

Unions Départementales situation à étudier

Alsace — Lorraine — Moselle. — 3.

Fédérations Unitaires

Alimentation — Ameublement — Bâtiment — Bijouterie — Blanchissage — Coiffeurs — Cheminots — Enseignement — Monnaies et Médailles — Papier-Carton — Produits Chimiques — Sciage-Tabletterie — Teinture — Voiture-Aviation. — 14.

Fédérations reconstituées

Agriculture — Céramique — Cuir et Peaux — Eclairage — Employés — Guerre (Personnel civil, Magasin administratif) — Habillement — Livre — Métaux — Ports et Docks — P. T. T. — Spectacle — Services Publics —

Moyens de Transports — Textile — Verriers — Sous-Sol — Tonneau —
Tabacs — Poudrerie-Raffinerie — Chapellerie — Marine Etat. — 23.

Fédérations en voie de reconstitution

Pharmacie-Droguerie — Marine Marchande — Service Santé. — 3.

Fédération autonome

Fonctionnaires. — 1.

*
**

Un passage de cette résolution, surtout après l'intervention d'un délégué, donna lieu à une discussion. Dans cette protestation contre tous les gouvernements quels qu'ils soient, on voulait voir une allusion contre le Gouvernement Russe.

La résolution se justifie par elle-même ; il s'agit des « persécutés » pour leur principe en faveur de la défense et la réalisation de la révolution prolétarienne ? La réponse permet seule la protestation. Du reste, après les explications du Bureau, cette résolution fut votée à l'unanimité.

Un autre débat fut soulevé à propos d'un passage du rapport du Bureau. « Ainsi se détermine dans le cadre de la C. G. T. U. le mandat de la C. A. et du Bureau lui-même. »

« Seuls les organismes précités ont ainsi charge responsable d'administrer, de gérer jusqu'au Congrès Constitutif les divers éléments de notre C. G. T. »
On voulut voir dans ces déclarations une atteinte aux prérogatives du C. C. N.

Si cette affirmation s'était produite dans une situation normale de l'existence de la C. G. T., la contestation aurait été plausible. Mais ne l'oublions pas, le Congrès Unitaire n'avait confié qu'à la C. A. et au Bureau provisoire seuls la mission de gérer jusqu'au Congrès Constitutif le lien provisoire d'abord et la C. G. T. Unitaire ensuite. Il n'y avait donc, dans les passages incriminés, aucune affirmation de principe contre le C. C. N., mais une affirmation de fait exceptionnel répondant à une situation exceptionnelle.

Les camarades qui avaient été d'abord surpris de la thèse du Bureau, se rangèrent à l'avis de celui-ci après les explications loyales qui leur furent développées.

Enfin, une motion que le C. C. N. discuta avec passion et, avouons-le, que certains délégués n'acceptèrent qu'à regret, contre laquelle d'autres votèrent, fut la motion suivante :

MOTION

Le C. C. N. manifestant toujours son désir d'unité dans le syndicalisme fait appel, une fois de plus, par-dessus la tête des dirigeants, à tous les travailleurs du pays.

C'est dans cet état d'esprit qu'il déclare, devant la volonté de scission maintes fois affirmée et matérialisée dans les faits par la C. G. T. de la rue Lafayette :

La C. G. T. Unitaire est désormais un organisme définitif, la seule organisation confédérale représentant le mouvement syndicaliste révolutionnaire en France.

En conséquence, il invite toutes les organisations autonomes qui n'ont pas encore adhéré à la C. G. T. Unitaire à se décider une fois pour toutes

à prendre position. Elle avertit ces organisations que seules pourront être convoquées au Congrès Constitutif les organisations adhérentes à la C. G. T. Unitaire avant le 1^{er} juin. Les Syndicats aujourd'hui autonomes qui le seraient encore au moment du Congrès verront que dans les assises constitutives de la C. G. T. renouvelée le véritable syndicalisme révolutionnaire essentiellement fédéraliste s'est fait jour et auront à ce moment pour devoir, si sincèrement elles sont partisans de l'unité dans le mouvement ouvrier, de rejoindre la C. G. T. de la rue Grange-aux-Belles qui, elle seule, est la véritable expression de la pensée révolutionnaire.

Le débat fut à ce sujet très serré, un nombre de camarades voyant dans ce texte une négation de la résolution du Congrès Unitaire.

La thèse de ces camarades pouvait se soutenir jusqu'au 12 février, stade de séparation, non de scission ; elle devenait absurde après. La majorité du C. C. N. l'a reconnu et a voté la motion, et beaucoup de ceux qui ont voté contre s'y sont moralement ralliés par la suite, l'expérience des faits nouveaux qui se sont produits par la suite (manœuvres des autonomes et syndicats majoritaires rejoignant les unités unitaires, unités de la C. G. T. U. passant à la C. G. T. de la rue Lafayette) leur ayant démontré la légitimité de notre revendication.

D'autres questions importantes se sont aussi posées au C. C. N. : Le programme d'action immédiate de la C. G. T. U., l'objet d'agitation du 1^{er} mai et les Statuts de la C. G. T. U.

Les deux premières questions furent synthétisées dans l'ordre du jour suivant adopté par le C. C. N. :

Ordre du jour :

Le C. C. N., fixant la position de la C. G. T. U. jusqu'au prochain Congrès, estimant que la propagande jusqu'à cette époque doit tendre à réaliser la plus grande unité dans les masses ouvrières, décide d'établir son programme de propagande sur les revendications immédiates à inscrire à l'ordre du jour de toutes les réunions publiques et syndicales, à savoir : contre l'impôt sur les salaires, le maintien de la journée de huit heures et la défense des salaires. Il estime que la journée du 1^{er} mai doit être un jour de chômage avec, comme but de démonstration : contre l'impôt sur les salaires, contre la répression mondiale et contre le militarisme.

La question des statuts fut renvoyée pour étude à la C. A. Celle-ci désigna une Commission qui rédigea le projet de statuts adressé depuis à tous les Syndicats.

La C. G. T. U. sortait de son C. C. N. avec un programme précis d'action immédiate.

- Pour les huit heures ;**
- Contre le chômage ;**
- Pour défendre les salaires ;**
- Contre l'impôt sur les salaires ;**

Une active propagande fut faite sur ces revendications. Tous nos propagandistes reçurent le mandat de traiter dans leur tournée ces sujets.

Malheureusement, nous devons reconnaître que ces graves problèmes ont aujourd'hui un caractère international. Ils sont l'aboutissant d'une politique de régression dans tous les pays. Le Congrès aura à intensifier l'action de la C. G. T. U. de ce côté-là.

LA QUESTION INTERNATIONALE

On ne comprendrait plus aujourd'hui une centrale syndicale ou politique dans la situation d'organisme isolé de toute Internationale.

Les problèmes économiques et politiques n'ont pas de frontières. La solidarité et l'action ouvrières doivent nécessairement jouer sur le plan national et international.

Nous ne développerons point ici notre doctrine sur la matière.

Nous rappellerons seulement quelques faits devant servir à expliquer notre situation.

À Orléans, la minorité syndicaliste révolutionnaire donnait son adhésion à l'Internationale Syndicale Rouge, sous la réserve de l'autonomie syndicale. L'Internationale Syndicale Rouge n'étant pas encore constituée officiellement, nous ne pouvions mieux alors préciser nos exigences au point de vue de « l'autonomie ».

Au Congrès Constitutif de l'I. S. R., les délégués des C. S. R. ne purent maintenir cette adhésion, nos réserves n'ayant pu être prises en considération par l'Internationale Syndicale Rouge. Ceux d'entre les délégués qui crurent pouvoir passer autre aux conditions d'adhésion et qui signèrent même en leur nom personnel l'adhésion furent désavoués.

Ainsi les éléments révolutionnaires qui, de fait, jusqu'à Lille adhéraient à l'Internationale d'Amsterdam par le canal de la C. G. T., se trouvaient, après la scission, hors de tout organisme international.

La C. G. T. U. est héritière de tous les éléments révolutionnaires. Pour les mêmes raisons que les C. S. R., la C. G. T. U. n'appartient à aucune organisation internationale.

Il n'y a pas là une situation ordinaire. Aussi la question de l'adhésion à une Internationale s'est-elle immédiatement agitée au sein de la C. G. T. U., d'abord dans les conversations privées des camarades, puis au sein même de la C. A.

Les premiers jours de février 1922, nous recevions de l'Union Syndicale Italienne une lettre nous priant d'envoyer à leur Congrès un délégué pour apporter, au cours des débats sur la question internationale, le point de vue du syndicalisme français.

Cette lettre ouvrit pour la deuxième fois, au sein de la C. A., la discussion sur ce sujet.

Quelques membres de la C. A. craignant que celle-ci n'outrepassât son mandat, proposaient une délégation de simple audience.

D'autres affirmaient que le point de vue du syndicalisme français était intrinsèquement compris dans les doctrines syndicalistes que la C. G. T. U. préconisait et qu'il n'y aurait aucune violation de mandat dans le fait de déclarer que notre adhésion serait subordonnée au respect de l'autonomie syndicale nationale et internationalement, sans indiquer du reste quelle serait la décision que pourrait éventuellement prendre la C. G. T. U. au Congrès de Saint-Etienne. Cette thèse, combattue àprement par quelques camarades au sein de la C. A., fut admise par la majorité et un secrétaire fut délégué au Congrès de l'Union Syndicale Italienne avec le mandat que nous venons de préciser.

On s'est demandé, depuis, si la thèse syndicaliste française par rapport à l'Internationale était bien la thèse du monde syndicaliste.

Nous n'ignorons pas que plus imprégné de doctrine marxiste, le syndicalisme dans d'autres pays ne répugne pas à un certain abandon de ses prérogatives, à un certain oubli de son autonomie.

Mouvement économique et mouvement politique liés ensemble par la même tradition d'interéchange suivent, dans une coopération permanente, leur action sociale ainsi que deux astres évoluant dans la même orbite. Aucun de ces deux mouvements ne représente unilatéralement le côté essentiel ou le côté accessoire de la lutte. Les deux semblent vouloir se compléter par une compréhension de l'obligation où ils se trouvent de se prêter mutuellement leurs cadres et leurs troupes.

C'est la tradition du Trade-Unionisme et, mieux encore, de la social-démocratie.

Et pourtant, l'Internationale d'Amsterdam, qui groupe dans son sein toutes les Centrales nationales syndicalistes réformistes, laisse à chacune d'elles la liberté de se déterminer dans le cadre national, conformément à ses traditions et à ses statuts.

Dans le cadre international, aucune liaison avec l'Internationale politique n'est requise.

Nous nous souvenons avec quelle ironie les partisans de l'adhésion à l'Internationale d'Amsterdam, parlaient de nos sentiments autonomistes, lorsque nous réclamions l'adhésion de la C. G. T. à l'Internationale Syndicale Rouge. Touchant l'autonomie syndicale, les statuts constitutifs de l'I. S. R. ont été une confirmation des thèses et griefs réformistes, une désillusion pour le syndicalisme révolutionnaire. On attribue l'acceptation de la liaison organique de l'I. S. R. et de la III^e Internationale à la présence dans le Congrès d'une majorité de délégués appartenant à des groupements nationaux politiques.

Pour ne plus courir les risques d'une orientation politique, dans une Internationale syndicale, il a paru opportun à quelques militants de prendre l'initiative d'une conférence préalable entre les nations ayant un vrai mouvement économique où la grave question de l'Internationale et des conditions d'adhésion y seraient examinées.

Le délégué de la C. G. T. U., au Congrès de l'Union Syndicale Italienne, avec mandat de la C.A., avait fait aux militants de cette organisation des propositions à ce sujet. Il resta entendu que l'Union Syndicale prendrait officiellement la charge de la convocation de cette Conférence fixée à Berlin les 16 et 18 juin.

Entre temps, l'I. S. R. qui connaît intégralement notre point de vue sur le problème international, nous adressait la lettre suivante :

Moscou, le 10 mars 1922.

A la Commission Administrative de la C. G. T. U.,

Chers Camarades,

A sa dernière séance, le Conseil Central de l'I. S. R. a adopté la résolution d'inviter au deuxième Congrès, toutes les organisations révolutionnaires syndicalistes et dans leur nombre celles qui se sont déclarées contre l'adhésion à l'I. S. R.

Maintenant, après la constitution définitive de la C. G. T. U., il serait utile de causer avec vous en détail du prochain Congrès et des questions que vous voudriez mettre à l'ordre du jour. Nous nous rendons bien compte des divergences existantes, mais nous aurions voulu, dans des pourparlers préalables, tirer au clair le cadre de ces divergences et écarter ce qu'il est possible d'écarter, en laissant le II^e Congrès des Syndicats révolutionnaires se prononcer sur les questions de principe. Nous vous prions d'envoyer à Moscou deux délégués pour des pourparlers, afin de préparer le terrain pour le Congrès, dans l'intérêt de toutes les tendances et pour le plus grand bien

de notre œuvre commune. Nous sommes fermement convaincus que des pourparlers préalables et une documentation réciproque et amicale constitueront, à condition que les deux parties manifestent un désir ferme de trouver un terrain propice à l'action commune, une avance considérable dans la voie du groupement des forces révolutionnaires du mouvement syndical mondial.

Dans l'attente de vos délégués, nous vous envoyons notre salut fraternel.

Le Secrétaire général : A. Lozovsky.

Cette lettre souleva au sein de la C. A. du 28 avril une très vive discussion.

Malgré le désir fortement motivé de quelques membres de la C. A. et d'un membre du bureau, de donner une suite favorable à cette demande, la majorité se prononça pour une autre solution et donna au bureau mandat de faire parvenir à l'I. S. R. la réponse suivante :

Paris, le 8 mai 1922.

Camarade Lozovsky, secrétaire général de l'Internationale
Syndicale Rouge, Moscou (Russie),

Camarade,

Par lettre du 10-3-22, reçue le 27-4-22, vous avez bien voulu saisir notre C. G. T. U. de la proposition suivante :

« Nous vous prions d'envoyer à Moscou deux délégués pour des pourparlers, afin de préparer le terrain pour le II^e Congrès, dans l'intérêt de toutes les tendances et pour le plus grand bien de notre œuvre commune. »

Appelée à examiner votre proposition, la C. A. de la C. G. T. U., dans sa réunion du 28-4-22 a décidé de porter à votre connaissance qu'elle est déjà saisie d'une convocation avec toutes les Centrales Syndicales, y compris celle de Russie, pour une Conférence préalable, où sera discuté le problème de l'Internationale Syndicale.

Cette Conférence préalable était fixée à Paris.

Suite à votre lettre, nous écrivons même courrier à l'Union Syndicale Italienne chargée des convocations, de vouloir prendre Berlin comme siège de la Conférence en cause et ceci pour faciliter la présence de la Centrale Syndicale Russe.

Ainsi pourra se faire, entre Centrales Syndicales, l'échange de vue recherché, utile pour faire disparaître les divergences qui jusqu'à présent ont constitué pour nous un obstacle à notre affiliation à l'I. S. R.

Recevez, camarade, nos salutations fraternelles et syndicalistes.

Pour la C. G. T. U. : L'un des Secrétaires.

Une autre lettre nous parvenait du camarade Souchy, de Berlin. Elle nous communiquait une résolution relative aux questions composant l'ordre du jour de la Conférence.

Nous adressions, en date du 22 mai, un rapport qui n'était qu'une réédition des déclarations faites à Rome à l'Union Syndicale Italienne, par le délégué de la C. G. T. U.

RAPPORT de la C. G. T. U. française au sujet de la " Conférence préalable " inter- nationale qui doit se tenir à Berlin, les 16, 17 et 18 Juin.

Conformément au désir que vous exprimez dans votre lettre circulaire adressée aux Centrales Syndicalistes Nationales à l'occasion du Congrès International qui doit se tenir à Berlin le 1^{er} septembre prochain, nous vous faisons connaître le point de vue de la C. G. T. Unitaire de France sur la première question portée à l'ordre du jour du Congrès.

Tout d'abord, nous tenons à vous confirmer que notre organisation nationale, issue du Congrès Unitaire de décembre, ne saurait, avant son Congrès constitutif qui doit se tenir à Saint-Etienne du 26 juin au 1^{er} juillet, indiquer d'une façon formelle et définitive le point de vue du syndicalisme révolutionnaire français sur la seule question que nos délégués seront appelés à examiner.

Nous sommes d'ailleurs persuadés que vous comprendrez la réserve qui nous est imposée jusqu'au Congrès de Saint-Etienne qui est seul qualifié pour déterminer, dans son absolue souveraineté, l'orientation nationale et internationale de notre mouvement.

Toutefois, si la C. G. T. Unitaire ne peut formuler un avis ayant la valeur de décision de Congrès Confédéral, il nous est possible de vous indiquer le point de vue qui a été adopté par la Commission administrative provisoire, point de vue qui a été soutenu par notre camarade Totti, représentant la C. G. T. U. au Congrès de l'Union Syndicale Italienne qui s'est tenu à Rome les 10, 11 et 12 mars 1922.

Ce point de vue est le suivant :

Nationalement : Autonomie complète, indépendance absolue du mouvement syndical dans l'administration, la propagande, la préparation et l'action, dans l'étude des moyens d'organisation et de lutte future, enfin dans l'action elle-même.

Internationalement : Autonomie et indépendance des deux internationales de la même façon que sur le plan national. Pas d'interchanges de délégués entre les deux Exécutifs, pas d'interpénétration des deux Internationales ; action des deux Internationales, détermination égale des voix à exprimer dans les Congrès par les Centrales Nationales.

Il est bien entendu que les statuts de l'I. S. R., si celle-ci acceptait notre manière de voir, devraient être modifiés de façon à ce que les propositions puissent trouver une action pratique.

En ce qui concerne les coalitions possibles de toutes les forces révolutionnaires, soit offensivement ou défensivement, la C. G. T. U. envisage, nationalement et internationalement, la coordination des efforts de la façon suivante :

Toutes les fois que les périls courus ou que l'action offensive exigeront l'engagement de toutes les forces révolutionnaires (économiques et politiques), il sera constitué nationalement ou internationalement des Comités de coordination qui auront charge de déterminer l'unité de tactique et de fixer le rôle que devront jouer dans la lutte les différentes forces ainsi associées.

Ces Comités seront constitués sur l'initiative de l'un des groupements, après acceptation de tous les autres, en vue d'atteindre les objectifs généraux envisagés par l'ensemble des forces associées.

Non permanents, ils auront une existence dont la durée sera variable et correspondra à la durée de l'action d'ensemble engagée.

En outre, les éléments qui seront appelés à constituer ces Comités de coordination détermineront soigneusement le but de l'action à mener, les moyens de lutte, les méthodes particulières qui devront être employées par chacune des forces participantes pour atteindre les objectifs généraux.

Constitués sous la pression des nécessités et des besoins, les Comités de coordination cesseront d'exister dès que les objectifs visés auront été atteints ou que la lutte générale sera déclarée terminée pour quelque motif que ce soit.

Ils fonctionneront toutes les fois que les circonstances l'exigeront et que les forces révolutionnaires nationales ou internationales le jugeront utile.

Telle est notre conception de l'unité d'action, dans le domaine national et international.

Nous l'estimons logique et rationnelle. Son adoption éviterait la « confusion » des actions diverses et le « chevauchement » dangereux lourd de conflits qui naîtraient fatalement d'une « fusion » des éléments qui doivent en toute circonstance et jusqu'à leur fusion dans la force révolutionnaire unique organisée sur le plan du syndicalisme, conserver leurs terrains particuliers de lutte sur lesquels doit se dérouler leur action spécifique.

A notre point de vue, si la « Conférence préalable » veut faire œuvre utile, c'est sur ce plan qu'elle doit travailler exclusivement.

Il lui appartient de déterminer les conditions d'une adhésion collective des mouvements syndicalistes nationaux à une Internationale.

Lorsqu'elle aura trouvé dans son sein la formule générale exprimant ces conditions, elle la soumettra à l'I. S. R. qui aura tout loisir de l'examiner et d'y répondre avant le 1^{er} septembre.

A cette date, en possession de la réponse négative ou affirmative de l'I. S. R., le Congrès envisagé se tiendra pour examiner cette réponse et décidera, en toute connaissance de cause, soit d'adhérer à l'I. S. R., soit de constituer une Internationale syndicale, selon que l'I. S. R. aura accepté ou refusé le point de vue de la « Conférence préalable ».

Telle est l'idée exacte que la Commission Administrative provisoire de la C. G. T. U. défendra à la Conférence par le canal de ses délégués, nos camarades Totli, Lecoin et Besnard.

Dans l'espoir que la Conférence, en tout état de cause se rangera à une solution pratique et fera œuvre utile, recevez, camarades, nos salutations fraternelles et syndicalistes.

Comme le rappelle si bien ce rapport, la C. G. T. U. ne saurait, avant le Congrès Constitutif de Saint-Etienne, indiquer de façon formelle et définitive son point de vue sur le problème de l'Internationale.

Les délégués qui, dans la C. A. du 24-5-22, ont été chargés de représenter la C. G. T. U. à la Conférence de Berlin, ne pourront prendre part aux travaux des Centrales Nationales qu'à titre consultatif.

Cette délégation nationale a été surtout confiée pour étudier les possibilités d'adhésion à l'I. S. R. pour s'informer et apporter aux congressistes de Saint-Etienne la documentation impartiale qui éclairera leur détermination.

Les délégués présents au Congrès de Saint-Etienne auraient compris difficilement qu'on les appelle à prendre, sur le problème international, une décision grave sans leur avoir au préalable fourni les éléments indispensables d'une loyale discussion.

La C. A. et le Bureau provisoire ont obéi à ce souci lorsqu'ils ont eu à prendre position.

On pourrait peut-être leur reprocher d'avoir, en cette matière, élargi le rayon de leur prérogative. Comment auraient-ils pu agir autrement? La C. G. T. U., qu'on le sache, n'est pas par leurs actes prisonnière d'aucun engagement. Elle reste entièrement libre dans ce domaine, comme dans tous ceux où elle aura à se situer définitivement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU 15 MARS 1922

En clôturant le chapitre précédent, il ne nous appartient pas de passer sous silence une autre manifestation qui a failli, à un moment, jeter le trouble et la division au sein de la C. A. et des organismes adhérents à la C. G. T. Unitaire.

Dans l'étrange situation où nous nous sommes trouvés, les bonnes intentions sont insuffisantes. Une réserve permanente des gestes et des paroles de ceux qui ont charge de réaliser la reconstruction d'une Centrale nationale, issue de la scission des forces ouvrières, est nécessaire. Une parole peut apporter le désordre, un acte peut susciter les passions et les craintes.

Sans statuts, fixant le cadre organique et la jurisprudence administrative, sans orientation syndicale, permettant l'action sociale et la dirigeant, on peut, sans une entière prudence et une constante préoccupation des intérêts généraux des travailleurs organisés, briser les liens de confiance et livrer au hasard le succès de l'organisation créée par l'effort de tous.

Il y a, dans les prisons russes, des socialistes révolutionnaires qui ont, au cours de la Révolution, détenu un certain moment le pouvoir, qui l'ont disputé aux hommes qui sont actuellement à la tête de la République fédérative des Soviets.

En vue du prochain procès qui va se dérouler à Moscou, la délégation étrangère du Parti Socialiste Révolutionnaire, qui a son siège à Berlin, a adressé aux organisations économiques et politiques du monde entier, des télégrammes sollicitant de ses correspondants l'envoi au gouvernement russe d'une protestation en faveur de ses membres emprisonnés.

Les télégrammes furent soumis à notre C. A. du 15 mars 1922. Par sa fonction, on n'est pas mis en face des événements sociaux pour s'en désintéresser, sous prétexte qu'aucun mandat ne vous permet de prendre une détermination.

Mais dans le cas présent, l'affaire soumise à la C. G. T. U. dépassait, par son caractère, le cadre de sa compétence. La C. A., il est vrai, aurait pu s'en tenir à cette constatation. Elle s'y tint même en esprit, de par la déclaration ci-après :

RÉSOLUTION DE LA C. A. DU 15 MARS 1922

Appelée à préciser la motion votée au C. C. N. des 5 et 6 mars 1922,

La Commission Administrative de la C. G. T. U., dans sa séance du 15 mars 1922, a adopté, à la majorité, la motion ci-dessous :

En plein accord avec les termes de la motion votée par le C. C. N. des 5 et 6 mars, la C. A. de la C. G. T. U. tient à déclarer qu'elle n'entend pas prendre position dans les conflits qui peuvent dresser les uns contre les autres les

partis qui, dans chaque pays, se disputent la suprématie et l'exercice du Pouvoir.

Anti-étatique par essence et par définition, rigoureusement adversaire de toute forme de gouvernement, quelle qu'elle soit, le Syndicalisme Révolutionnaire français tient essentiellement à rester en dehors des luttes engagées par les partis partisans du Pouvoir d'Etat exercé tour à tour par les uns et les autres, Pouvoir qui ne peut reposer que sur la violence et l'arbitraire.

Précisant sa pensée, la C. A. tient à élever à nouveau sa protestation véhémement et permanente contre tout gouvernement qui, pour assurer sa domination, n'hésite pas à brimer la liberté des travailleurs luttant pour leur affranchissement.

Adversaire résolue de toute violence inutile qui n'aurait pas pour but de défendre les conquêtes révolutionnaires du Proletariat, qu'elle ne confond avec aucun gouvernement où parti, la C. A. de la C. G. T. U. s'élève contre toute atteinte portée en tout autre cas au droit indescriptible d'expression de la pensée humaine et au droit de défense des individus victimes de machinations policières au nom de la raison d'Etat.

Les termes de la résolution adoptée à la majorité furent l'objet d'une controverse qui eut son prolongement dans la presse d'avant-garde et dans les conseils syndicaux.

La C. A. provisoire fut taxée de sympathie pour la pensée et la tactique anarchiste. A la faveur du texte, on reprit, contre la C. G. T. U. cette fois, les accusations de déviation syndicaliste et de mépris des réserves imposées par la situation. La résolution justifie-t-elle ce reproche? Qu'il ne soit pas douteux, pour certains militants, que le syndicalisme soit par essence anti-étatique, rien de plus légitime.

Mais que cette affirmation puisse, par une manifestation de la C. A. provisoire, devenir celle d'une C. G. T. U. qui n'a pas encore recueilli sur la question l'avis de ses adhérents, voilà qui paraîtrait pour le moins osé aux yeux de quelques-uns.

On aurait pu toutefois, avec quelques dispositions bienveillantes, éviter à la C. G. T. U. les ennuis de polémiques regrettables qui ne font qu'entretenir des malentendus.

NOTRE SOLIDARITE

Dans le cadre National-International

La C. G. T., en accord avec le Comité de Défense Sociale, a organisé dans le pays une série de meetings contre la répression mondiale et pour l'amnistie.

Elle a marqué, par dons en argent, sa solidarité à l'égard de nombreux camarades victimes de leurs idées et sans ressources. Des grèves ont été soutenues pécuniairement, et dans certaines Unions à ressources insuffisantes, la C. G. T. U. a confié aux Secrétaires des délégations extraordinaires leur permettant de faire une bonne propagande dans leur milieu.

Pour permettre le redressement de la situation syndicale en Alsace-Lorraine, la C. G. T. U. a créé et subventionné, un certain temps, un journal en langue allemande « l'Unitaire ».

Notre solidarité s'est étendue à des Centrales Syndicales étrangères qui nous ont adressé des appels particuliers.

A Paris, un meeting de protestation a été organisé en faveur de Fort et Conception, les deux camarades réfugiés politiques livrés à la police espagnole, par la police allemande avec la complicité de celle française.

THEATRE CONFEDERAL

Un rapport particulier exposera l'effort et l'œuvre sociale que représente le Théâtre Confédéral. Qu'il nous suffise de dire ici, qu'en dépit des critiques que quelques-uns inévitablement nous ont adressées à ce sujet, la C. A. et le Bureau provisoire ne pensent pas devoir regretter d'avoir réalisé une très belle entreprise, d'avoir, si l'œuvre peut être maintenue, doté le prolétariat d'un théâtre, véritable école d'idéalisme et d'art, des travailleurs pour les travailleurs.

PREMIER MAI

On avait pu craindre, cette année, que les manifestations à l'occasion du Premier Mai ne revêtiraient pas le caractère de puissance du passé.

La scission, arrivant à l'heure même d'un profond développement capitaliste, réduisait la résistance ouvrière à la politique d'exploitation à outrance du patronat et du Pouvoir.

La digue que l'organisation syndicale avait toujours opposée à la réaction était brisée. Le syndicalisme réformiste s'installant de plus en plus dans le cadre bourgeois, entendait faire du Premier Mai non pas un jour de protestation, mais un jour de fête du Prolétariat. Dans nos milieux, les plus courageux semblaient les plus septiques.

Les phénomènes sociaux se chargent souvent de corriger les calculs des hommes.

Toute la colère contenue pour les échecs subis en dépit des efforts, toute la haine du régime, firent de ce Premier Mai une splendide manifestation de la force des syndicalistes regroupés dans la C. G. T. U.

A Paris, 50.000 travailleurs rassemblés à Saint-Ouen réclamèrent tour à tour le respect de la journée de 8 heures, le maintien des salaires, l'amnistie, et leur protestation géante se fit contre l'impôt sur les salaires, contre la répression mondiale, contre la guerre. Une grande tournée fut faite dans le pays. Nos propagandistes touchèrent tour à tour :

Tournée n° 1. — Tours, Châtelleraut, Chauvigny, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Orléans.

Tournée n° 2. — Vierzon, Châteauroux, Limoges, Périgueux, Cahors, Brive, Tulle.

Tournée n° 3. — Le Havre, Rouen, Boulogne, Calais, Dunkerque.

Tournée n° 4. — Arras, Douai, Lille, Halluin, Tourcoing, Roubaix.

Tournée n° 5. — Thouars, Niort, Rochefort, La Rochelle, La Roche-sur-Yon.

Tournée n° 6. — Saintes, Cognac, Angoulême.

Tournée n° 7. — Bordeaux, Le Boucau, Tarbes, Auch.

Tournée n° 8. — Guéret, Monluçon, Clermont-Ferrand, Alais, Nîmes.

Tournée n° 9. — Chartres, Le Mans, Alençon, Caen, Cherbourg, Evreux.

Tournée n° 10. — Laval, Fougères, Rennes, Saint-Brieuc, Brest, Lorient.

Tournée n° 11. — Saint-Quentin, Valenciennes, Hirson, Charleville, Sedan.

Tournée n° 12. — Troyes, Romilly, Chaumont, Epinal, Ronchamp, Belfort, Mulhouse.

Tournée n° 13. — Laroche, Chalon-sur-Saône, Valence, Romans, Lyon.

Tournée n° 14. — Grenoble, Avignon, Arles, Marseille, Toulon, Nice.

Tournée n° 15. — Montbéliard, Bourg, Annecy, Chambéry.

Tournée n° 16. — Montargis, Nevers, Moulins, Roanne, Saint-Etienne.

Tournée n° 17. — Montpellier, Béziers, Millau, Aurillac.

Tournée n° 18. — Agen, Montauban, Toulouse, Albi, Carcassonne, Perpignan, Narbonne.

Tournée n° 19. — Reims, Eprenay, Bar-le-Duc, Nancy, Metz, Strasbourg.

Tournée n° 20. — Méru, Creil, Beauvais.

Les rapports reçus de tous nos correspondants marquent partout le succès complet des meetings et des manifestations organisés.

La C. G. T. U. avait amplement en cette circonstance suppléé à l'ancienne C. G. T. qui avait cru devoir marquer son impuissance, par cette boutade indigne :

« Il n'y aura point cette année de Foire aux pains d'épice. »

CONTRE LA GUERRE — NOTRE ACTION

Le traité de Versailles a marqué la fin d'une guerre. Il n'est que la trêve imposée par la force à des nations par d'autres nations. En régime capitaliste, on n'éliminera jamais les antagonismes politiques et économiques, on en crée d'autres au contraire.

Aussi, la guerre est en puissance dans chaque geste, dans chaque entreprise de nos maîtres.

La France se place aujourd'hui à la tête du mouvement impérialiste et réactionnaire. A l'heure actuelle, la politique de notre Bloc National ressemble étrangement à celle des hobereaux militaristes allemands alliés à leur bourgeoisie après la guerre 70-71. Les mêmes provocations se répètent, les mêmes impatiences guerrières se manifestent.

Il nous appartient donc de veiller et de rassembler toutes nos forces pour les luttes révolutionnaires.

Il nous appartient de constituer dans ce pays le plus fort organisme d'opposition aux plans de coercition, de conquêtes du militarisme français.

La situation internationale était particulièrement sombre, ces jours derniers. La faillite de la Conférence de Gênes, le discours de Poincaré à Bar-le-Duc, constituaient les symptômes troublants de nouveaux dangers de guerre. Prenant son rôle et son programme au sérieux, la C. G. T. U. n'entendait pas rester passive face à de pareils événements. Elle prit l'initiative d'une manifestation contre la guerre, et pour donner à son action plus d'ampleur, plus d'efficacité, elle demanda aux organisations d'avant-garde d'appuyer de leur force toute l'agitation qu'elle ferait contre la guerre.

Un accord étant intervenu, la C. G. T. U. organisa dans les principaux centres des meetings contre la guerre.

L'opinion du pays ne resta point indifférente aux appels de notre organisme central. Ses orateurs recueillirent partout les plus fiévreux applaudissements, témoignages extérieurs d'une compréhension entière de la part des travailleurs de la mission que nos propagandistes accomplissaient pour leur sauvegarde et pour l'intérêt de tous.

Voilà résumée l'action de réorganisation syndicale, d'agitation sociale faite par la C. A. et le Bureau provisoires, au cours de ces six mois de mandat.

Avec les faibles moyens dont elle disposait au sein des difficultés de tous ordres, la C. G. T. U. croit avoir jeté, dans la nuit d'un monde mauvais, sa lueur d'espérance et son cri de vérité.

Camarades, à vous maintenant de lui tracer dans l'avenir son chemin dans la vie.

La C. A. du 8 juin, après avoir discuté le rapport élaboré par le Bureau, l'adopte à l'unanimité et demande qu'il soit soumis aux Syndicats représentés à Saint-Etienne.

La C. A. demande aux Syndicats de vouloir adopter le rapport sans discussion.

Tous les points touchant l'orientation syndicale qui ont motivé des divergences d'attitude au sein de la C. A. seront traités en toute indépendance au chapitre orientation syndicale.

Rapport de Propagande

Ce rapport n'est pas destiné à faire apparaître à l'ensemble des syndiqués et des syndicats les efforts accomplis dans le domaine de la propagande.

Il a surtout pour but de placer les syndiqués en face d'une situation connue, afin qu'ils puissent examiner le travail effectué dans ce domaine.

Les difficultés rencontrées, leurs causes, les résultats obtenus, les méthodes employées sont exposés ci-dessous et d'une manière générale. Les syndiqués, les syndicats auront à les examiner. Ils auront à dire, à Saint-Etienne, comment ils entendent aider l'organisme central pour l'action de propagande, comment ils veulent la voir ordonner pour qu'elle soit à la fois souple et rationnelle et pour qu'elle donne aux organisations syndicales les meilleurs résultats.

*
**

Au lendemain du Congrès Unitaire des 22, 23 et 24 décembre dernier, la C. A. et le Bureau provisoires avaient reçu un mandat limité. A ce moment, qui ne marquait encore que la séparation et non la scission, il ne s'agissait que de faire éditer des cartes et des timbres et de les distribuer pour maintenir intactes et groupées les forces qui s'étaient comptées sur l'Unité.

Toutefois, l'esprit profondément scissionniste des dirigeants de la rue Lafayette ne devait pas tarder à se manifester et à s'affirmer définitivement.

Dès le 29 janvier, cet esprit se révéla au grand jour et on pouvait lire un communiqué de la C. A. de la C. G. T. de la rue Lafayette qui invitait les syndiqués qui leur étaient restés fidèles à s'adresser directement à leur siège pour obtenir cartes et timbres. En outre, ces syndiqués étaient mis dans l'obligation de choisir entre la C. G. T. et le lien provisoire, devenu depuis la C. G. T. U., en créant partout, à côté des syndicats unitaires d'autres syndicats, à côté des Unions départementales d'autres Unions et, en face des Fédérations d'autres Fédérations.

*
**

C'est dans de telles conditions qu'il fallut répondre à la campagne de scission par une campagne de regroupement et d'unité ouvrière. Il est inutile de faire remarquer ici la difficulté de la tâche que dut accomplir, sur ce seul terrain de l'unité, la C. A. et le Bureau de notre organisme provisoire.

Dès les premiers jours, nous avons fait tous nos efforts pour répondre à toutes les demandes d'orateurs qui nous parvenaient de tous les points du

territoire. Toutes les réunions furent assurées par nos soins et, pas un seul instant, les délégués à la propagande n'ont dérogé au mandat donné par le Congrès Unitaire. Tous nos appels furent des appels à l'Unité.

Cependant, en conformité des décisions du Congrès Unitaire, la date du 31 janvier devait modifier la situation de l'organisme provisoire si la demande formulée dans la Résolution de clôture du Congrès n'était pas acceptée. Malgré tout, et voulant encore espérer que l'Unité ne serait pas définitivement brisée, la C. A. provisoire décida de reporter du 31 janvier au 15 février la date qui devait faire du lien provisoire la C. G. T. U.

*
**

Placée en face de cette situation difficile que créait la volonté de scission de la C. G. T. de la rue Lafayette, notre organisation provisoire sut tirer tout le profit de ces quinze jours de répit. Elle organisa dans le pays une grande tournée de propagande qui devait commencer vers le 15 février. Cette besogne fut rendue très difficile en raison de l'hostilité manifestée par les Bourses, Unions locales et départementales qui étaient restées favorables à nos adversaires. Tout cela créa autant de difficultés, qu'il fallut vaincre dont nous vîmes cependant à bout, grâce au concours que nous trouvâmes auprès de correspondants dévoués et dès le 15 nous pouvions organiser 18 *grandes tournées portant sur 136 réunions* organisées dans l'ensemble du pays.

Cette tournée de propagande, commencée le 15 février, se termina le 1^{er} mars. Elle avait donné des résultats appréciables et nous avons pu constater qu'à sa faveur les effectifs de notre C. G. T. U. avaient augmenté de façon très sensible.

Le C. C. N. des 5^e et 6 mars a eu à connaître et à apprécier les efforts accomplis et les résultats obtenus. Beaucoup de délégués ont pu se rendre compte qu'avec la modicité de nos moyens nous avons pu néanmoins faire face à la besogne qui nous avait été imposée.

Nous nous permettons d'attirer tout spécialement l'attention des syndiqués sur l'effort de propagande que nous avons accompli dans la région du Nord où, jusqu'à ce jour, nous avons assuré 120 réunions environ. Les résultats obtenus sont un sûr garant que nos efforts ont porté leurs fruits dans cette région, dont les représentants au Congrès pourront, avec plus de précision que nous, faire connaître la valeur.

*
**

Le 11 mars, le Comité de Défense Sociale nous adressait une demande proposant à la C. G. T. U. d'entreprendre en commun une tournée de propagande en faveur de l'amnistie. C'est ainsi que dans la deuxième quinzaine de mars 25 grandes villes furent visitées par les délégués de la C.G.T.U. et du Comité de Défense Sociale. Les résultats de cette tournée furent appréciables et il est nécessaire de mentionner cette tournée.

Dès les premiers jours d'avril, nous commençâmes à préparer la tournée annuelle du 1^{er} mai. Une Commission de Propagande fut désignée à cet effet pour rédiger l'affiche traditionnelle qui fut adressée à toutes les U. D.

102 réunions furent organisées dans les principales villes du pays.

Disons tout de suite que, partout, ces réunions furent de véritables succès, surtout si l'on tient compte de la situation spéciale du mouvement ouvrier français au lendemain de la scission.

Le 1^{er} mai fut à l'avantage de la C. G. T. U. Il marqua le réveil du syndicalisme révolutionnaire en France.

Devant les dangers de guerre, la C. G. T. U. a estimé, en accord avec les groupements d'avant-garde et avec leur concours, qu'elle devait prendre position contre les menaces réelles qui pesaient sur le pays.

C'est ainsi qu'une tournée spéciale fut décidée. Elle porta sur 22 des principales villes. Partout, de nombreux auditeurs répondirent à l'appel et ce fut une nouvelle augmentation des effectifs de la C. G. T. U. qui en découla.

Avant de clore ce rapport, nous mentionnerons encore l'effort fourni dans le département de la Seine, et en particulier à Paris, où 82 réunions, et délégations furent faites par l'organisation centrale.

Nous avons également assuré 27 délégations dans les Congrès constitutifs d'U. D. et 7 dans les Congrès corporatifs.

En résumé, nous avons assuré : 495 réunions, 27 congrès d'U. D. et 7 congrès corporatifs.

CONCLUSIONS

Telle est la besogne accomplie par la C. G. T. U. Le Congrès dira si elle correspond à la tâche qui nous incombait.

La C. G. T. U. a-t-elle toujours obtenu des Unions de Syndicats, locales et départementales toute l'aide et tout le concours qu'elle était en droit d'attendre d'elles ? Nous répondons : NON.

Est-ce la faute à ces organismes ? NON. Cela tient surtout à la situation difficile dans laquelle se sont trouvés les syndicats privés la plupart du temps de leurs Unions Départementales, par conséquent sans liaison réelle, comme à la reconstitution difficile des U. D. et U. L.

La situation s'est donc trouvée renversée et la C. G. T. U. a dû suppléer aux organismes inexistantes ou insuffisants.

Le Congrès se doit d'examiner le travail accompli avec le concours de tous ceux qui se sont dépensés sans compter pour obtenir les résultats réalisés, comme il se doit de doter la C. G. T. U. de moyens de propagande plus efficaces et plus conformes aux nécessités sans cesse grandissantes de la tâche qui s'impose à notre Organisation Centrale qui doit vivre et se développer par les efforts de tous.

RAPPORT FINANCIER

Timbres pris du 1^{er} Janvier 1922 au 30 Avril 1922

UNIONS DEPARTEMENTALES

ORGANISATIONS	NOMBRE
Ain	4.000
Aisne	2.000
Alger	15.000
Allier	4.000
Alpes-Maritimes	6.000
Ardennes	4.000
Ariège	7.000
Aube	8.000
Aude	2.000
Aveyron	2.500
Bouches-du-Rhône	20.000
Calvados	3.000
Cantal	1.000

Report	NOMBRE
Report	342.200
Loire-Inférieure	4.000
Loiret	3.030
Loire-et-Garonne	6.000
Maine-et-Loire	8.000
Marne	2.500
Marne (Haute-)	3.000
Meuse	2.000
Nièvre	8.000
Nord	200.000
Oise	10.000
Oran	7.000
Orne	1.000
Pas-de-Calais	10.000
Puy-de-Dôme	3.000

FEDERATIONS NATIONALES

ORGANISATIONS	NOMBRE
Agriculture	5.800
Alimentation	140.000
Ameublement	20.000
Bâtiment	101.000
Bijouterie-Orfèvrerie	5.000
Blanchisseurs	1.500
Céramique	10.000
Chemin de fer	250.000
Coiffeurs	4.000
Cuir et Peaux	30.000
Eclairage	55.000
Employés	15.000
Enseignement	20.000

Charente	10.000
Charente-Inférieure	10.000
Cher	20.000
Corrèze	6.000
Côte-d'Or	10.500
Côtes-du-Nord	5.000
Creuse	4.000
Dordogne	3.100
Doubs	20.000
Drôme	3.000
Eure	4.000
Eure-et-Loir	4.000
Finistère	12.000
Gard	13.000
Garonne (Haute-)	1.100
Gironde	12.000
Hérault	15.000
Ille-et-Vilaine	16.000
Indre	14.000
Indre-et-Loire	10.000
Isère	20.000
Jura	1.000
Loire	50.000

Pyrénées (Basses-)	2.200
Pyrénées (Hautes-)	2.000
Rhône	70.000
Saône-et-Loire	13.000
Sarthe	5.200
Savoie	6.000
Savoie (Haute-)	3.000
Seine	350.000
Seine-et-Marne	4.000
Seine-et-Oise	34.000
Seine-Inférieure	50.000
Sèvres (Deux-)	4.000
Somme	30.000
Tarn-et-Garonne	2.000
Var	4.000
Vaucluse	3.000
Vendée	1.000
Vienne	1.400
Vienne (Haute-)	17.000
Yonne	5.000
Isolées	38.315

Guerre (Magasin de la)	1.000
Guerre (Personnel civil)	16300
Habillement	15.000
Livre	25.000
Marine et Etat	10.000
Métaux	100.000
Papier-Carton	5.650
Ports et Docks	30.000
Postale	30.000
Poudreries-Raffineries	4.000
Produits Chimiques	5.200
Sciage et Tableterie	15.000
Services Publics	90.000
Sous-Sol	107.192
Spectacle	3.500
Teinturiers	3.000
Textile	120.000
Tonneau	4.000
Transports	35.000
Verriers	21.900
Voiture	10.500
Monnaies et Médailles	450
Isolées	45.769

A reporter..... 342.200

1.254.845

1.355.761

RAPPORT

Recettes du 1^{er} Janvier

MOIS	Montant Cartes et Timbres	Souscription Nationale	Souscription Russe
Janvier.....	85.174 75	» »	» »
Février.....	39.449 50	» »	50 »
Mars.....	47.177 »	» »	2.386 40
Avril.....	42.838 65	1.893 »	1.454 15
	214.639 90	1.893 »	3.890 55

Dépenses du 1^{er} Janvier

MOIS	Cartes	Timbres	Souscription Nationale	Souscription Russe	Propagande	Délégations
Janvier....	7.242 50	» »	» »	» »	5.890 »	2.728 15
Février....	2.637 50	4.124 »	» »	» »	1.384 »	8.438 80
Mars.....	1.110 »	» »	» »	» »	1.556 60	20 650 45
Avril.....	» »	1.888 »	» »	1.834 85	5.990 95	4.835 »
	10.990 »	6.012 »	» »	1.834 85	14.821 55	36.652 40

BILAN DE

Recettes

Cartes.....	} 214.639 90
Timbres.....	
Souscription Nationale.....	1.893 »
Souscription Russe.....	3.890 55
Propagande.....	984 »
Délégations.....	55 »
Solidarité.....	176 75
Divers pour virements.....	14.577 10
Frais généraux.....	140 »
Total.....	236.356 30

FINANCIER

au 30 Avril 1922

Propagande	Délégations	Solidarité	Divers pour virements	Frais généraux	TOTAUX
700 »	» »	176 75	6.677 25	» »	92.728 75
260 »	» »	» »	2.305 35	» »	42.064 85
» »	» »	» »	4.858 50	140 »	54.561 90
24 »	55 »	» »	736 »	» »	47.000 80
984 »	55 »	176 75	14.577 10	140 »	236.356 30

au 30 Avril 1922

Solidarité	Théâtre Confédéral	Frais Généraux			Divers pour virements	TOTAUX
		Traitement	Matériel	Bureau		
40 »	» »	7.060 »	» »	2.708 55	6.464 25	32.133 05
» »	» »	6.440 »	1.500 »	3.340 50	4.043 35	31.908 15
3.080 »	4.282 »	5.820 »	» »	1.206 05	3.883 60	43.423 45
166 »	96 »	4.000 »	1.775 »	5.455 90	539 85	24.746 70
3.286 »	4.378 »	23.320 »	3.275 »	12.711 »	14.930 95	132.211 75
Solde au 30 Avril } en caisse.....					53.424 05	
} en compte postal.....					50.720 50	
					236.356 30	

LA CAISSE

Dépenses

Cartes.....	10.990 »
Timbres.....	6.012 »
Souscription Nationale.....	» »
Souscription Russe.....	1.834 85
Propagande.....	14.821 55
Délégations.....	36.652 40
Solidarité.....	3.286 »
Théâtre Confédéral.....	4.378 »
Frais généraux } Traitement.....	23.320 »
Matériel.....	3.275 »
Bureau.....	12.711 »
Divers pour virements.....	14.930 95
Total.....	132.211 75
Solde au 30 Avril } en caisse.....	53.424 05
en compte postal.....	50.720 50
Total général.....	236.356 30

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL UNITAIRE

RAPPORT

sur le

Projet de Statuts de la C. A.



RAPPORT

Projet de Statuts de la C. A.

Malgré que la Commission Administrative provisoire ait déjà donné quelques explications générales qui aident considérablement à comprendre le Projet de Statuts Confédéraux soumis à tous les Syndicats, il a paru nécessaire de le commenter point par point, article par article.

Ce faisant, elle a la conviction qu'elle facilitera d'autant les travaux du Congrès de Saint-Etienne. Bien des objections tomberont sans doute si l'explication nécessaire est donnée par avance, si la démonstration est suffisamment convaincante, si le courant de compréhension est sainement créé, si les principaux points sont traités avec la simplicité et l'objectivité désirables.

Pour difficile que soit cette tâche, la Commission Administrative provisoire, en dehors de toute préoccupation particulière, a décidé de tenter de la mener à bien. Elle se tiendra pour satisfaite si elle a pu y réussir, même en partie. Là se limite son ambition.

Le But du Syndicalisme

En indiquant que le Syndicalisme poursuit, par la lutte de classe, la libération des travailleurs qui ne sera réalisée que par la transformation totale de la Société actuelle; en précisant que cette transformation ne s'accomplira que par la suppression du patronat, l'abolition du salariat, la disparition de l'Etat, la Commission Administrative provisoire a posé devant tous les Syndicats, tous les syndiqués, le problème dans toute son ampleur. C'est dans ce sens qu'il doit être examiné et résolu, si on veut que le Syndicalisme puisse faire œuvre utile et durable.

Certaines organisations, de nombreux camarades ont pu trouver étrange que la C.A. ait cru devoir ajouter aux anciens Statuts Confédéraux ces mots : *disparition de l'Etat.*

Il convient donc de s'en expliquer aussi clairement que possible.

Tout d'abord, la C.A. tient à déclarer qu'elle a voulu faire une œuvre de longue portée, qu'elle n'a point cherché à se situer sur tel ou tel plan intermédiaire, à résoudre telle ou telle situation d'un moment ou d'un autre.

Elle a cherché à exprimer dans une formule, à la fois concise et claire, le but final du Syndicalisme en même temps qu'elle s'est efforcée de traduire la devise du Syndicalisme : « Bien-Etre et Liberté. »

La C.A. a pensé que cette formule si simple et si éloquente *ne trouverait son application définitive* qu'autant que ce qui enraye et paralyse l'effort de l'homme serait aboli.

Se plaçant bien au-dessus de la forme que pourrait, transitoirement — si les faits nous y contraignent, et nul ne le sait — revêtir l'Etat prolétarien, la C. A. a estimé qu'en aucun cas le Syndicalisme ne pouvait se donner pour but la *réalisation d'un Etat de cet ordre.*

Ignorant totalement si ce stade est en ce moment même atteint ou dépassé en notre pays, la C.A. de la C.G.T.U., tout en reconnaissant que cette forme d'Etat réalise un progrès réel sur l'Etat capitaliste actuel, au même titre que ce dernier constitue un progrès sur la féodalité ou le pouvoir absolu d'une royauté, n'en persiste pas moins à croire que le Prolétariat vise à réaliser son affranchissement complet et total.

Conséquemment, la C.A. ne peut qu'indiquer que la suppression de toute forme d'Etat s'impose dans un temps indéterminé, si l'on veut réellement que cet affranchissement puisse devenir un jour une réalité.

Cette affirmation est d'ailleurs contenue en puissance dans les anciens Statuts Confédéraux et nul, jusqu'à ce jour, n'en avait contesté la valeur, ni la nécessité.

Est-il besoin de rappeler que l'Etat est condamné par tous les sociologues ? Que ce soient Marx ou Engels, Bakounine ou Proudhon, Herbert Spencer ou Tucker, tous s'accordent unanimement à le reconnaître comme nocif et dangereux, paralysant et hostile au progrès, autoritaire et arbitraire.

Il ne s'agit pas, comme Engels, de croire qu'il faudra abattre l'Etat capitaliste par la violence et que l'Etat prolétarien disparaîtra de lui-même, tombera en désuétude. Raisonner ainsi est une lourde erreur. Un Etat, quel qu'il soit, transitoire ou non, ne se résoudra jamais à disparaître ainsi. Reposant sur la force, disposant d'elle, s'appuyant sur elle, il justifiera par elle son existence et s'opposera en tout temps à la marche en avant. Il ne peut être détruit que par la force mise au service du progrès, à qui il s'opposera toujours par la violence.

Telle est la caractéristique d'un Etat, quelle qu'en soit la forme, quelle que soit la mentalité de ceux qui en assurent la marche et en dirigent l'existence, fût-ce même au nom d'une collectivité, du Prolétariat.

Le Syndicalisme ne vise pas à devenir le principal rouage d'un Etat, il veut s'affranchir de la tutelle de ce dernier. Luttant sous des formes diverses depuis l'existence des collectivités asservies, il continuera jusqu'au terme final du monde.

Agent de progrès incessant, il luttera sans doute toujours. Après avoir vaincu la tyrannie, quelle qu'en soit l'expression, il continuera son action pacifique contre les forces aveugles, contre les éléments, pour améliorer toujours et sans cesse le bien-être humain. Nul ne peut, en fait, fixer un terme à son effort.

En indiquant que les travailleurs, que les producteurs, groupés et associés, doivent être les seuls maîtres de leur production; qu'il leur appartient de la gérer, de l'administrer, de l'organiser, la C.A. n'a fait qu'énoncer une vérité incontestable, comme elle n'a fait que traduire les désirs légitimes des Travailleurs. En agissant ainsi, elle a le sentiment d'être en communion avec les Travailleurs de ce pays.

Nul d'entre eux n'aspire à jouir d'une liberté conditionnée, tous la veulent totale. Si les circonstances, les événements, nos possibilités de compréhension, nos moyens de réalisation nous contraignent à subir encore, après l'accomplissement de la Révolution, un Etat quelconque, le Syndicalisme n'en poursuivra pas moins sa tâche et sa mission : *la disparition de l'Etat, l'abolition du patronat individuel ou étatique, la suppression du salariat, quelle qu'en soit la forme.*

La C.A. provisoire veut croire que sur ce point particulier l'unanimité sera possible et que son explication aura contribué à atteindre ce résultat.

La Constitution Confédérale

En indiquant que la C.G.T.U. doit reposer de la base au faite sur le Producteur, la C.A. a exprimé ce désir que toujours, en toute circonstance, le Proletariat soit maître de l'organisation confédérale à tous les degrés, dans tous les organismes qui composent la C.G.T.U.

Il convient cependant d'indiquer comment on comprend ce contrôle permanent, cette direction effective.

Lorsque la C.A. affirme que l'organisation confédérale doit vivre par l'activité coordonnée de tous les producteurs, par l'action conjuguée et combinée de tous ses rouages constitutifs, il est évident qu'elle envisage des modalités de fonctionnement qui doivent précisément permettre à toutes ces forces de se mettre en mouvement dans le même sens.

Elle attend cela de l'initiative et des décisions de tous, à tous les degrés. Il est dans son esprit que les décisions prises par les Comités d'atelier, acceptées par les Conseils d'usine, appliquées par les Unions locales dans le domaine social, suivies par les syndicats dans le domaine industriel, suivant la loi des majorités, librement exprimées et acceptées, constituent bien la synthèse des aspirations, des désirs affirmés par l'ensemble des travailleurs, à un moment donné. Retrouvant ces décisions dans les Unions régionales, dans la C.G.T., suivant l'expression souveraine des Assemblées et des Congrès, la C.A. pense avoir ainsi indiqué le maximum de décentralisation à opérer. Elle pense aussi que les Assemblées syndicales et régionales, que les Congrès, après avoir dégagé souverainement la ligne directrice de l'action à entreprendre, après en avoir désigné les formes et les moyens, entre deux consultations, les pouvoirs nécessaires pour appliquer les décisions prises en commun, sans qu'il soit nécessaire, à tout propos et hors de propos, de procéder à de nouvelles consultations complètement inutiles et négatrices de toute action positive. En exerçant son contrôle sur l'ensemble des actes de ses représentants directs, le Proletariat a donc, en fait, entre les mains, la complète direction de la C.G.T.U. et de tous les organismes qui la composent.

Telle est l'idée que la C.A. provisoire se fait d'un fédéralisme rationnel; elle veut croire que cet avis sera partagé par l'immense majorité des syndicats et des syndicats.

L'ADMINISTRATION DE LA C. G. T. U.

En conformité de ce qui précède, la C.A. pense avoir désigné logiquement les organismes qui, en dehors des Congrès confédéraux, ont charge d'administrer la C. G. T. U.

Il est, en effet, parfaitement logique que ne pouvant siéger d'une façon permanente, le Congrès délègue ses pouvoirs à un Comité National Confédéral pouvant siéger plus souvent. De même, il est naturel qu'un Comité National entre deux sessions trimestrielles, délègue les siens à une Commission Administrative siégeant en permanence. Il est bien entendu que les décisions que peuvent être appelés à prendre ces divers organismes doivent toujours être inspirées de celles qui sont exprimées par les Congrès.

LE COMITE NATIONAL CONFEDERAL

Dans l'intervalle des Congrès, la C.G.T.U. est administrée, comme il est dit plus haut, par un Comité National Confédéral.

C'est lui qui, muni des pouvoirs du Congrès Confédéral, applique les décisions prises par les syndicats réunis. Si les circonstances l'obligent lui-même à prendre des décisions rapides et nécessaires, celles-ci doivent toujours être inspirées de l'esprit des décisions du Congrès. Il devra, en outre, rendre compte immédiatement de ces décisions à ses mandants et les convoquer au besoin, en cas d'événements graves.

Constitué, en principe, par les représentants des régions, dont les délégués sont désignés par les Congrès régionaux, il sera transitoirement, jusqu'à délimitation et formation des régions, formé par l'ensemble des délégués des Unions départementales.

En dehors de l'application des décisions des Congrès, dont il charge entre ses sessions la C.A., le Comité National Confédéral a pour mission d'étudier les rapports que doivent lui fournir toutes les Fédérations d'industrie.

C'est à lui qu'incombe, après examen, de dresser, avec l'appui du Conseil technique, constitué par les représentants des Fédérations d'industrie, les études générales qui devront être soumises à l'ensemble des syndicats.

Ce n'est qu'en agissant ainsi que le syndicalisme pourra, dans la mesure du possible, préciser son point de vue constructif, formuler et acquérir sa capacité de gestion, créer les rouages d'une administration prolétarienne des choses.

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Le rôle de la C.A., organe permanent d'exécution et d'application, est identique à celui du C.C.N.

Appelée à siéger d'une façon continue, à tout moment, à tout instant, il est logique que cette Commission soit formée de représentants des syndicats de la région parisienne qui peuvent répondre rapidement et au moindre appel.

Les membres de la C.A. étant les mandataires des Congrès et du C.C.N., il est naturel qu'ils n'aient, dans ces Assemblées, que voix consultative.

Désignés par les Congrès, présentés par leur syndicat ou agréés par lui, ils offrent, à tout instant, les garanties que les syndicats sont en droit d'exiger d'eux.

LE BUREAU

Agent d'exécution et de liaison, nommé dans des conditions telles que toute mainmise disparaît, les secrétaires confédéraux, nommés par le Congrès, peuvent être présentés par un syndicat quelconque du pays, à condition toutefois qu'ils aient l'investiture de leur propre syndicat. C'est là, une triple garantie qui offre tous les caractères d'un choix judicieux.

En supprimant le poste de secrétaire général, la C.A. a tenu à dépersonnaliser l'action de la C.G.T.U. Chaque secrétaire, dans ses attributions définies à l'article V, sera responsable de la bonne marche du service qui lui est confié par le Congrès.

La limitation du temps des fonctions fixée à 2 ans indique suffisamment le souci de la C.A. de ne pas retomber dans les errements anciens. L'interruption de 3 ans renforce encore ce point de vue et souligne comme il convient la préoccupation de la C.A.

La C.A. n'a pas cru devoir aller plus loin dans cette voie; elle est persuadée qu'elle a fait, en ce moment, tout l'effort possible.

Le renouvellement par moitié, tous les ans, du Bureau confédéral, constitué, à son avis, le dernier pas à faire dans cet ordre d'idée.

Toutefois, et à titre exceptionnel, la C.A. croit de son devoir d'indiquer aux syndicats qu'il serait souhaitable que le premier Bureau Confédéral, dans l'état actuel des choses, restât en fonctions de la façon suivante :

La première moitié, c'est-à-dire deux membres pendant trois ans, la seconde moitié pendant deux ans. Il est bien entendu que les deux secrétaires appelés à faire trois ans devraient, à nouveau, être investis de la confiance du Congrès Confédéral devant normalement se tenir en 1933, à l'automne.

Nous indiquons cette mesure, dont le Congrès demeure d'ailleurs le juge suprême, afin de donner à la C.G.T.U. toute sa vigueur très rapidement, par une application coordonnée de ses décisions en même temps que par une continuité d'action raisonnée et bien comprise.

Les circonstances difficiles que nous traversons font un devoir à la C.A. de soumettre ces suggestions aux syndicats.

Nous ne doutons pas qu'ils en comprendront toute la valeur actuelle.

CANDIDATURES

Cette partie des statuts est suffisamment claire. Nous ne nous y arrêtons que quelques instants, persuadés que les explications déjà données et le texte de l'article VI éclaireront parfaitement nos camarades.

CARACTERE DES FONCTIONS SYNDICALES

En exprimant l'avis que nul ne puisse se servir de son titre de confédéré dans un acte électoral quelconque, la C.A. a entendu éloigner la C.G.T.U. des luttes politiques.

Si tous les syndiqués peuvent, à titre personnel, participer à l'action électorale, par contre, il serait regrettable et dangereux que la C.G.T.U. participe, par le canal de l'un de ses membres, à cette action.

Candidat ou non, le syndiqué ne peut, à aucun moment, user de son titre de confédéré, ni faire intervenir la C.G.T.U. dans une action qui lui est étrangère et qu'elle n'a pas à connaître, à encourager ou à blâmer.

De même, il est normal que les fonctionnaires syndicaux ne participent

pas, aux luttes électorales en briguant un mandat si, au préalable, ils n'ont pas remis leur démission de la fonction syndicale qu'ils exercent à ce moment.

Tous nos camarades comprendront le souci qui a guidé la pensée de la C.A. et nous sommes convaincus qu'ils la feront leur.

APPOINTEMENTS ET DELEGATIONS

Il a paru normal à la C.A. que les taux des appointements et des délégations soient désormais fixés par le C.C.N., qui tient du Congrès les pouvoirs nécessaires.

Afin de faire face à tous les besoins de la propagande, pour pouvoir répondre à toutes les demandes urgentes qui peuvent être faites, il semble logique que la Commission Administrative et le Bureau puissent désigner les délégués provisoires. L'attachement de toutes ces délégations spéciales est tenu par le secrétaire désigné à cet effet, présenté au C.C.N. et au Congrès, qui peuvent demander toutes les justifications jugées par eux nécessaires.

COMMISSION DE CONTROLE ET DES CONFLITS

Il nous semble inutile de nous appesantir sur le fonctionnement bien connu de ces Commissions.

Les articles IX et X qui s'y rapportent sont d'ailleurs parfaitement explicites à ce sujet.

COTISATIONS

Désireuse de décongestionner les rouages supérieurs de la C.G.T.U., soucieuse de décentraliser toute l'action confédérale en appelant tous les organismes à la réaliser de bas en haut, la C. A. a, par là, clairement formulé son sentiment sur l'utilisation des cotisations.

L'action devant toujours prendre naissance et se développer par le jeu des organismes fondamentaux, il est rationnel que les syndicats, les Unions locales soient mis en possession de la part la plus importante des cotisations syndicales.

Les Unions régionales — et pour le moment départementales — ont également une lourde tâche à accomplir. Il est parfaitement normal de leur attribuer une part correspondant à leurs besoins indéniables.

Les Fédérations, dans leur rôle nouveau, ont des besoins infiniment moins grands. Elles devront se contenter d'une part relativement faible qui leur permettra d'exercer leur activité professionnelle.

Enfin la C. G. T. U., devenue organe de liaison et de coordination des efforts de tous, n'ayant plus à faire face à des dépenses considérables de propagande désormais assurée par les régions, pourra parfaitement subvenir à ses dépenses par la perception unique faite au moment de la délivrance de la carte confédérale, comme en Italie, par exemple, où la décentralisation est totale.

UNIONS REGIONALES ET FEDERATIONS

La C. A. ne s'étendra pas à nouveau amplement sur ces deux questions. Elles ont été amplement traitées dans les « Explications » qui figurent en tête de son projet de statuts.

Elle ne peut que souhaiter qu'une étude sérieuse soit faite et que les syndicats sachent bien s'imprégner des nécessités de l'action présente.

REGLEMENT INTERIEUR

La C. A. ne commentera pas le règlement intérieur. Il découle des statuts eux-mêmes. Nous ne pouvons pas, sans paraître fastidieux, recommencer un exposé qui ne s'impose nullement et que la longueur de ce travail rend superflu.

CONCLUSION

Tel est le travail que la C. A. provisoire soumet à l'examen, à la critique et au jugement des syndicats et du Congrès.

Elle veut espérer que toutes les suggestions se feront jour, que toutes les initiatives heureuses se révéleront afin que, dès son Congrès constitutif, la C. G. T. U., bien assise sur ses bases, puisse entreprendre l'œuvre immense qu'elle doit réaliser.

Ce n'est qu'autant que la routine sera vaincue, que toutes les organisations, que tous les syndiqués seront décidés à apporter les modifications nécessaires, à introduire les changements profonds et indispensables dans le fonctionnement de la C. G. T. U., que nous pourrons prétendre nous acheminer vers un syndicalisme capable de faire face à toutes les situations qui pourront se présenter devant lui.

Souhaitons qu'il en soit ainsi pour le plus grand bien de tous et de chacun.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL UNITAIRE

RAPPORT

sur les

Unions Régionales



Rapport

Unions Régionales

S'inspirant des nécessités présentes, la Commission des Statuts désignée par la C. A. provisoire de la C. G. T. U. a voulu rompre résolument avec le passé.

Parlant de ce point-de vue que le syndicalisme sera dans l'ordre nouveau ce que le capitalisme est dans l'ordre actuel, la Commission a pensé qu'il convenait que, sans plus attendre, le syndicalisme se préparât à jouer le rôle qui lui est dévolu : L'administration et la gestion d'une société reposant exclusivement sur le Travail.

Il est tout de suite apparu à la Commission que les cadres et les rouages fonctionnels du syndicalisme sont vieillis et usés, qu'ils ne correspondent plus à la besogne qui leur incombe au triple point de vue : *propagande, l'action présente et la préparation à la gestion prolétarienne.*

Sur quoi reposent donc, en effet, les cadres de notre syndicalisme ? Sur la délimitation territoriale en départements effectuée en 1790 par la Constituante.

Nul ne niera qu'à cette époque, l'industrie était presque inexistante, que les grands courants d'approvisionnements et d'échanges, de même que les voies de communications étaient à l'état embryonnaire.

On peut dire, sans exagération, qu'à ce moment, le capitalisme moderne avec ses exploitations gigantesques n'était pas né. L'exploitation des richesses naturelles était presque nulle. Les immenses gisements de fer, de houille, de métaux de toutes sortes n'étaient que fort peu utilisés ou inconnus. En outre, la production avait plutôt pour base *l'artisanat que l'usine* ; les centres industriels qui accaparent aujourd'hui toute l'activité d'une région et la spécialisent étaient totalement inconnus à cette époque, de même qu'en 1805, lors de la revision des départements.

Bien que les géomètres qui ont effectué ces délimitations aient tenu compte, malgré tout, des conditions économiques de l'époque, il est permis de déclarer qu'ils se sont surtout attachés à partager le territoire en un certain nombre de départements ayant à peu près une égale étendue. Il est indéniable qu'ils visaient plutôt à effectuer une division politique et admi-

nistrative répondant à des nécessités d'ordre gouvernemental qu'à déterminer une classification purement économique. La période qui s'est écoulée depuis cette date jusqu'à nos jours le démontre surabondamment. Ce n'est guère que depuis ces trente dernières années, au moment où, par son développement extraordinaire, le capitalisme a à peu près éliminé l'Etat, en plaçant l'économie à sa véritable place et reléguant les questions d'ordre politique et administratif au second plan, que les grandes régions économiques, les grands centres industriels tentaculaires sont apparus.

Si l'ancien système politique de l'Etat continue à exister en face du système économique capitaliste, c'est incontestablement que ce dernier n'éprouve que fort peu d'inconvénients et que sa disparition n'est plus qu'une question de temps. La Commission est d'ailleurs convaincue que ce système aurait vécu si, demain, la bourgeoisie, à la faveur d'un bouleversement quelconque, parvenait à asseoir le système qui est celui de la partie la plus éclairée des capitalistes actuels : *La démocratie économique*.

Cette bourgeoisie ne disait-elle pas, dès 1869, à Nancy, dans son programme : « Ce qui est communal est à la commune ; ce qui est régional est à la région ; ce qui est national est à l'Etat. » Bien entendu, par là, elle voulait dire : ce qui est national est à l'ensemble du pays.

Elle indiquait par là-même son désir formel de décentraliser, de décongestionner, de spécialiser, de coordonner suivant des nécessités économiques pour s'opposer à l'Empire qui voulait centraliser et diriger politiquement.

Elle ajoutait : « *Élargir le cadre trop étroit dans lequel se meut la vie locale, desserrer les liens de la centralisation : tels sont les deux objets que veut atteindre le mouvement régionaliste.* »

Comprenant toute la valeur de ce qui précède, la bourgeoisie n'a cessé, depuis cette époque, de poursuivre les objectifs indiqués en 1869.

Le développement du capitalisme, l'éclosion des grands trusts industriels et des grandes banques lui ont fait un devoir d'atteindre au plus tôt les résultats cherchés qui sont indispensables pour assurer la vie de l'ordre économique, devenu de plus en plus, par l'évincement graduel mais continu de l'Etat, le facteur essentiel de l'existence du régime actuel.

Les grandes régions industrielles sont nées de ces nécessités économiques. Leur copénétration, leur solidarité en ont fait non seulement de formidables organes de gestion, mais encore de terribles adversaires disposant, dans l'offensive comme dans la défensive, de moyens d'action redoutables, souples et variés. Ce sont à la fois des appareils de production extraordinairement puissants et des forteresses véritablement armées pour s'opposer à la réalisation des désirs des travailleurs et pour perpétuer les privilèges établis.

Tel est le capitalisme d'aujourd'hui. Solidaire dans l'exploitation des richesses et dans la défense de ses intérêts ; disposant des moyens de communication qu'il exploite ou qu'il contrôle, il représente un rival terriblement dangereux pour le Syndicalisme qui, lui, n'a suivi que de fort loin la concentration industrielle et n'a pas su adapter ses organes aux exigences des nécessités de la lutte.

C'est là la raison dominante des échecs successifs qu'a subi le Syndicalisme au cours de ces dernières années. Placé en face d'un adversaire organisé « en profondeur et en largeur », capable d'agir à sa guise et suivant les conditions de la lutte, soit localement, régionalement ou nationalement, le Syndicalisme a dû baisser pavillon devant un adversaire plus scientifique et mieux outillé. La multiplicité de ses organes solidaires et conjugués, pouvant entrer en action à tout instant dans l'usine, dans le chantier, dans la localité, etc., a permis au capitalisme de venir à bout de toutes les tentatives faites par le Syndicalisme pour rompre à son profit l'équilibre

économique bourgeois. Et chose paradoxale, à mesure que les expériences succédaient aux expériences, que les enseignements qui s'en dégagèrent étaient plus précis, le capitalisme *renforçait ses organes de gestion et de défense* pendant que le Syndicalisme ne tirait aucune leçon des défaites qui lui étaient infligées d'une façon presque continue et avec une précision mathématique.

Toutes ces constatations, tous ces faits nous obligent à reconnaître que pour être, dans tous les domaines, à la hauteur de sa mission, le Syndicalisme doit modifier et transformer ses organes, les adapter et les faire mouvoir d'une façon nouvelle. C'est ce que nous avons tenté de faire en indiquant que, comme le capitalisme, le *Syndicalisme devait avoir ses bases et ses fondements dans l'atelier, dans l'usine, dans la commune ou la localité et dans la région.*

En précisant que son action, qui doit être économique, comme celle du capitalisme ; qui doit s'exercer, comme celle de son adversaire, sur le plan de la production, mais pour des fins et des buts différents, nous avons entendu par là qu'il convenait de cesser de faire cadrer cette action sur les délimitations territoriales politiques et administratives d'un régime économique disparu.

Le but du Syndicalisme étant : *la prise des moyens de production et d'échange et leur exploitation par le Proletariat*, il nous a semblé que les rouages fonctionnels du mouvement ouvrier devaient être organisés, distribués et utilisés sur ce plan.

Si le *Syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, veut pouvoir réellement être l'organe de production et de répartition, base de la réorganisation sociale*, il faut qu'il se prépare à cette tâche.

Il est donc de toute utilité que toute sa propagande, toute son action soient dirigées en vue des fonctions de gestion future.

Si les régions doivent remplacer les Unions départementales, ce n'est point pour agir sur le même plan que celles-ci. S'il en était ainsi, point ne serait besoin de les faire disparaître.

D'abord et avant tout, la Commission tient à rassurer les syndiqués. Il n'a jamais été dans son esprit *de substituer un système à un autre sans transition*. Qu'on se rassure donc, la C. G. T. U. ne deviendra pas « cul-de-jatte » tout d'un coup. Pas plus qu'elle entend priver l'organisme central du concours de ses Fédérations, en leur assignant un plan d'action nouveau, elle n'a eu l'intention de faire disparaître d'un trait de plume les Unions Départementales.

Les U. D. subsisteront donc, avec toutes leurs prérogatives, avec tous leurs droits et toutes leurs attributions *jusqu'au moment où il sera possible de faire fonctionner les Unions régionales.*

Si nous ne pensons pas que les U. R. doivent être constituées par la réunion de plusieurs U. D. prises au hasard, sans considération des nécessités économiques, nous pensons, par contre, que, dans leur première phase d'activité, il est parfaitement possible qu'elles ne soient, au début que des centres de propagande.

Recherchons donc les meilleures règles de division régionale. Quelle sera la grandeur de la Région. Elle sera telle que la ou les formes d'activité qui la caractérisent soient entièrement contenues dans sa superficie. Par exemple, la région du Nord est surtout région houillère, la présence de la houille y a concentré la métallurgie. Elle contient aussi un fort groupement textile. Cet ensemble est contenu dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais. Les mêmes méthodes industrielles doivent être appliquées dans les deux, l'action syndicale doit y être commune.

La région doit-elle contenir deux ou plusieurs départements ? La règle sera variable, fonction de l'activité locale. Dans certaines parties du pays, il faut grouper un grand nombre de départements pour y trouver plus d'un centre vraiment animé. Combien de préfectures ne sont que de gros villages !

Suivra-t-on les contours des départements ou, en d'autres termes, la région contiendra-t-elle un nombre exact de départements ? En principe, oui, parce que si nous traçons d'autres limites, nous faisons surgir des contestations infinies qui ne manqueraient pas d'arrêter tout travail. Cherchons plutôt à réaliser une règle de groupement qui permette toujours, à l'avenir, des permutations amiables. Cela sera réalisé si nous supprimons quelques-uns des groupes intermédiaires. Dans l'exemple de découpage donné plus loin, nous avons, en général, suivi des délimitations déjà établies, sauf à distraire quelques territoires d'arrondissements de leur département d'origine.

Nous proposons, après d'autres personnes qui ont étudié sérieusement le problème, de prendre comme point de départ un choix de villes importantes par leur activité industrielle, intellectuelle, commerciale et par leur situation géographique naturelle ou artificielle. Il suffit alors de chercher leurs limites d'attraction. Il se trouve forcément que l'activité de ces villes est représentative de l'activité régionale. Nous prendrons comme éléments d'appréciation le chiffre de population, les diverses formes d'activité, la position, la présence d'une voie navigable, d'un port, d'un nœud de voies ferrées, celle d'une Université ou d'un groupe important d'écoles, le voisinage d'une riche région agricole, d'un gisement de mines, de sources naturelles de forces.

L'importance d'un centre peut grandement se modifier au cours des siècles, mais il ne s'agit pas du tout de faire œuvre éternelle ; en tous cas, c'est cependant l'élément le plus stable que nous trouvions. Qu'un centre nouveau grandisse, il deviendra à son tour capitale. Qu'une région entière se développe spécialement, elle se dédoublera. Qu'elle périclite au contraire, elle s'agglomérera alors à une région plus riche. Nous ne cherchons pas l'équilibre absolu entre régions. Nous ne cherchons pas à créer des régions qui se suffisent entièrement à elles-mêmes. Nous ne le voulons même pas. Il est désirable que, complètes en un sens, chacune d'elles dépende des autres pour divers besoins, comme nous voudrions que toutes les nations dépendent les unes des autres à un point tel qu'elles ne puissent ou n'osent entrer en lutte. Les régions se spécialiseront, selon leur richesse naturelle, leur climat et la répartition des produits entre elles sera assurée par la direction générale d'économie nationale, pouvoir central des travailleurs.

Au-dessous de la région, qu'aurons-nous ? Dans l'ordre administratif, nous proposons de supprimer complètement, non seulement le département, mais aussi l'arrondissement et le canton. Selon les besoins, en envisagera des groupements de communes variables, nécessaires dans certains cas : création d'hôpital intercommunal, d'école secondaire, de stations d'essais agricoles ou industriels par exemple. Les diverses administrations de la région auront des succursales disséminées selon les besoins, mais ceci ne nécessite en rien la création de séries infinies de bureaucrates plus ou moins galonnés.

L'expérience montre que là où il y a trop grand nombre d'échelons, il en apparaît d'inutiles. L'usage conserve le mètre et le kilomètre, il oublie le décamètre et l'hectomètre. L'exemple absurde est donné par l'interminable hiérarchie militaire.

Nous aurons le classement suivant :

- l'individu,
- la famille,
- la commune,

la région,
la nation,
le monde.

Si nous transportons cette suite dans le plan syndical, nous aurons, en l'état actuel ou immédiatement réalisable :

l'ouvrier,
l'atelier (et sa commission d'atelier),
le syndicat local,
(s'il y a plusieurs industries dans la commune, la commission intersyndicale),
la fédération régionale,
l'union régionale intersyndicale
(avec la commission régionale de contrôle et de statistique),
la fédération nationale,
la confédération (services centraux),
l'union internationale syndicale.

On voit qu'il y a correspondance directe à tous les degrés.

A l'objection qu'il est déjà difficile de faire vivre certains organismes départementaux et qu'ils périront sous une tâche plus lourde, il est facile de répondre d'abord que justement l'accroissement de travail est une assurance de vie, et ensuite qu'il est facile de renforcer des organismes moins nombreux.

Avec les centres disparus ne disparaîtront pas tous ceux qui les animaient puisqu'on en aura besoin dans un centre plus fort.

Comme nous avons dit qu'il faut inscrire dans la règle le droit qu'auront les communes de faire des alliances temporaires entre elles, droit qu'auront de même les syndicats locaux, on inscrira le même droit pour les régions. Plus loin encore, sans rien abdiquer bien entendu des pouvoirs des commissions nationales, on inscrira le droit, pour les régions frontalières, d'entrer en relations avec les organisations voisines étrangères. Nous voyons très bien les camarades lillois en contact avec Bruxelles, ceux de Grenoble avec Genève, de Strasbourg avec Francfort, de Montpellier avec Barcelone, du Havre avec les Anglais. Il faudra encourager les affinités, gage de paix (notre paix).

Nous présentons surtout à titre d'exemple, un essai de division. Il nous conduit à un nombre (29) plus élevé que celui du décret Clémentel (groupement des chambres de commerce) calqué à peu près par la Fédération Nationale des Coopératives, plus grand aussi que celui de la Fédération du Bâtiment (25 sans l'Algérie). Les divergences, quant au choix des centres, ne sont pas très grandes.

Pour tracer les contours, il faudra agir avec une grande prudence. Si l'on heurte les tendances de quelques syndicats, leur attraction vers un certain pôle, on soulèvera chez eux d'ardentes résistances qui, c'est à craindre, absorberont fâcheusement toute leur action, au grand détriment de leurs objectifs réguliers.

Nous présentons, dans le tableau qui suit, un classement, une sélection des villes importantes non pas pour les ranger dans un ordre général, mais pour déterminer les régions bien caractérisées par la formation, plus ou moins ancienne, d'une métropole, et aussi pour choisir entre les villes qui, dans une région peu développée, pourraient prétendre en être le chef-lieu.

Nous avons donné à chaque ville des cotes, arbitraires en valeur absolue, mais en rapport relatif de l'une à l'autre.

Nous avons considéré souvent des couples de villes ayant entre elles des échanges intenses.

CENTRE

C O T E S

	de population	de production agricole du territoire voisin	de production minière (sauf la houille)	de richesse en force motrice (houille et chutes d'eau)	de production industrielle	d'intensité commerciale (sans tenir compte des ports)	d'activité financière autonome	d'activité intellectuelle (universités, écoles)	voies navigables	ports maritimes	chemins de fer	COTE TOTALE
Lille-Roubaix-Tourcoing	8	2	1	10	20	12	2	3	2	»	5	65
Dunkerque	1	1	»	»	1	2	»	»	1	4	1	11
Valenciennes-Auzin	1	1	»	»	2	2	»	»	1	»	2	15
Leus-Liévin	1	1	»	»	2	1	»	»	1	»	1	7
Amiens	2	3	»	»	2	3	»	»	»	»	5	15
Saint-Quentin	1	3	»	»	3	3	»	»	1	»	2	13
Reims	2	3	»	»	3	4	1	»	1	»	1	15
Châlons	1	3	»	»	1	1	»	1	1	»	2	10
Reims-Châlons-Epernay	3	5	»	»	4	5	1	1	1	»	3	23
Nancy	3	2	4	1	5	7	3	3	1	»	2	31
Metz	1	1	5	1	8	2	»	»	»	»	2	20
Nancy-Metz	4	2	9	2	13	9	3	3	1	»	4	50
Strasbourg	4	3	»	»	5	7	3	3	4	»	2	31
Dijon	1	6	1	1	1	3	»	2	1	»	4	20
Besançon	1	2	»	»	2	1	»	1	»	»	1	8
Lyon	11	2	»	5	20	15	5	3	2	»	5	68
Annecy	1	1	»	6	»	1	»	»	»	»	1	10
Chambéry	1	1	»	6	»	1	»	»	»	»	1	10
Grenoble	2	2	1	8	6	3	2	2	»	»	1	27
Saint-Etienne	3	1	»	3	10	4	»	1	»	»	1	23
Avignon	1	3	»	1	»	2	»	»	»	»	1	8
Marseille	11	2	»	1	10	1	5	2	»	10	1	57
Nice	2	2	»	2	»	2	»	»	»	1	1	10

Toulon	2	2	»	1	1	1	»	»	»	1	1	9
Ajaccio	1	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	4
Nîmes	1	2	»	1	»	2	»	»	»	1	1	7
Montpellier	2	3	»	4	»	2	»	1	1	»	1	11
Carcassonne	1	2	»	»	»	1	»	»	»	»	1	5
Toulouse	3	2	1	3	1	4	»	1	1	»	2	18
Albi	1	1	»	1	2	1	»	»	»	»	1	7
Agen	1	2	»	»	»	1	»	»	1	»	4	6
Pau	1	1	»	3	»	»	»	»	»	»	1	6
Bayonne	1	1	»	4	1	1	»	»	»	2	1	8
Bordeaux	5	5	»	»	3	5	2	1	1	4	3	29
Angoulême	1	3	»	»	1	1	»	»	»	»	2	8
La Rochelle-La Pallice	1	2	»	»	1	1	»	»	»	2	1	8
Poitiers	1	2	»	»	»	1	»	1	»	»	2	7
Tours	2	4	»	»	3	3	»	»	»	»	5	17
Angers	1	2	»	»	3	2	»	1	»	»	2	11
Nantes-Saint-Nazaire	6	2	2	»	10	10	2	1	»	6	3	42
Lorient	1	1	»	»	2	1	»	»	»	1	1	7
Brest	1	1	»	»	1	1	»	»	»	1	1	6
Rennes	2	3	»	»	2	3	»	1	»	»	2	13
Cherbourg	1	2	»	»	1	1	»	»	»	1	1	7
Caen	1	5	3	»	1	1	»	1	»	1	1	14
Alençon	1	3	»	»	1	1	»	»	»	»	1	7
Rouen-Lè Havre	6	4	»	»	14	10	1	1	3	7	4	47
Paris	80	3	»	»	60	100	50	20	10	»	20	343
Troyes	1	2	»	»	1	1	»	»	»	»	2	7
Auxerre	1	2	»	»	»	1	»	»	»	»	1	5
Nevers	1	2	»	»	2	1	»	»	»	»	2	8
Montluçon	1	2	»	1	1	2	»	»	»	»	1	8
Clermont-Ferrand	2	2	1	1	2	2	»	1	»	»	2	13
Rodez-Decazeville	1	1	»	1	1	»	»	»	»	»	1	5
Limoges	2	2	1	2	4	2	»	»	»	»	3	16
Bourges	1	2	»	»	2	1	»	»	»	»	2	8
Orléans	1	4	»	»	2	2	»	»	»	»	3	12

94

47

Nous proposons donc les régions suivantes :

1. Lille (Nord et Pas-de-Calais).
2. Reims (couplée avec Châlons et Epernay) (Aisne, Marne, Ardennes et arrondissement de Bar-le-Duc).
3. Nancy-Metz (Meuse moins Bar-le-Duc, Moselle, Meurthe, Vosges).
4. Strasbourg (Bas-Rhin), Haut-Rhin avec Belfort).
5. Besançon (Haute-Saône, Doubs moins Dôle, Jura).
6. Lyon (Rhône, Loire, Ain, Ardèche, et arrondissement de Vienne et La Tour-du-Pin).
7. Grenoble (Isère sans Vienne ni La Tour-du-Pin, Hautes-Alpes, Savoie et Haute-Savoie).
8. Marseille (Basses-Alpes, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes).
9. Montpellier (Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales).
10. Toulouse (Haute-Garonne, Ariège, Tarn-et-Garonne, Gers moins Mirande).
11. Bayonne (Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, arrondissement de Mirande et sud du département des Landes).
12. Bordeaux (Nord du département des Landes, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne, Dordogne, arrondissement de Jonzac).
13. Poitiers (Vienne, Deux-Sèvres, Charente moins Confolens, Charente-Inférieure moins Jonzac. Ces deux derniers départements pourront être séparés).
14. Nantes-Saint-Nazaire (Vendée, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure).
15. Lorient (Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord).
16. Rennes (Ille-et-Vilaine, Mayenne).
17. Caen (Manche, Calvados, Orne).
18. Rouen-Havre (Eure, Seine-Inférieure).
19. Amiens (Somme, Oise).
20. Paris (Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise).
21. Troyes (Yonne, Aube, Haute-Marne, arr. de Châtillon et Semur).
22. Dijon (Côte-d'Or sans Semur ni Châtillon, Saône-et-Loire).
23. Clermont (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal).
24. Albi (Tarn, Aveyron, Lozère).
25. Limoges (Haute-Vienne, Creuse, Corrèze, arr. de Confolens).
26. Tours (Sarthe, Indre-et-Loire, Indre).
27. Orléans (Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret).
28. Nevers (ou Montluçon); (Nièvre, Cher, Allier).
29. Corse.

Conclusion

Le Syndicalisme et le Capitalisme disposent de forces identiques qui se meuvent de la même façon sur des plans différents, pour des buts opposés, ils ne peuvent que s'organiser d'une façon semblable, suivant les mêmes règles, pour aboutir à une même fin : *l'organisation de la production.*

Avec ses puissantes assises, l'U. R. pourra faire face à toute l'action offensive et défensive qui lui incombera. Unie à une autre ou à d'autres régions si l'action soutenue ou engagée l'exige, elle sera en mesure de

résister victorieusement ou de lutter victorieusement aux attaques interrégionales du Capitalisme.

La lutte sera ainsi replacée sur son véritable terrain et le Syndicalisme aura comblé le retard qu'il a actuellement sur le Capitalisme. Il pourra lui faire face en toute occasion.

La création des U. R., avec le caractère que la Commission leur donne, obligera à créer partout où elles n'existent pas les U. L. ou communes, cellules complètes de la vie sociale.

La vie régulière de ces U. L. amènera la constitution normale des Conseils d'usines et des Comités d'ateliers qui permettront d'installer dans chaque lieu de production le contrôle syndical au moyen duquel il sera possible à la classe ouvrière de faire, sans compromission avec le Patronat, l'apprentissage de la gestion.

La rénovation du Syndicalisme ne s'opèrera qu'autant que nous comprendrons la nécessité de toutes ces modifications et transformations profondes.

Pour cela, il est indispensable de rompre avec les errements du passé, de bousculer bien des préjugés, de s'élever une fois pour toutes au niveau de la situation actuelle et de comprendre, enfin, que ce n'est qu'à ce prix que le Syndicalisme pourra accomplir sa mission.

S'il en était autrement, les difficultés resteraient insurmontables pour lui; il ne serait pas la grande force d'affranchissement qu'il doit représenter. Le Syndicalisme ne sera libre qu'autant qu'il saura se libérer et s'imposer à toutes les autres forces. Si le développement de ces dernières était plus rapide que le sien, nous pourrions faire encore bien des révolutions politiques avant de pouvoir faire la véritable révolution prolétarienne et libératrice : **L'ECONOMIQUE.**

Tel est l'avis de la Commission. Elle veut croire que le Congrès, comprenant la grande tâche qu'il a à remplir, la suivra dans la démonstration et décidera, dans une manifestation éclairée, la création des Unions régionales et locales, des Comités d'usines et des Conseils d'atelier, bases solides d'un Syndicalisme qui pourra organiser la production et la répartition, la gestion et l'administration de l'ordre nouveau.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL UNITAIRE

HISTORIQUE

de la Scission

DANS LE

MOUVEMENT SYNDICAL

français



Historique de la Scission

LES PREMIÈRES DÉVIATIONS — POURQUOI ?

Comme nos contradicteurs de la rue La Fayette, nous plaçons sous ce titre l'exposé qui va suivre.

Autant qu'eux, plus qu'eux, avec infiniment plus d'arguments irréfutables, nous tenons à marquer cet événement douloureux et à renseigner en ce moment tragique le Prolétariat français.

Il est au moins un point sur lequel nous sommes d'accord avec nos adversaires, c'est celui-ci : *pour dégager la signification profonde de la scission, il convient d'en déterminer les origines. Nous ajouterons simplement qu'il est nécessaire d'en connaître les causes et d'en rechercher les conséquences.* Comme cela, la lumière sera complète et tous les esprits seront fixés.

Nous n'irons pas rechercher les causes de la scission cependant aux origines du syndicalisme et nous laisserons dormir en paix notre camarade Pierre Martin, qui ne pensait sans doute pas, en 1910, qu'il porterait un jour la responsabilité initiale de l'acte abominable qui vient de briser le mouvement ouvrier français.

Laissons ce nouveau mensonge au compte des responsables et passons.

La scission ! Oui, elle date de 1913. C'est bien à cette époque, en effet, cette Conférence des Bourses et des Fédérations, en juillet, qu'il est *apparu* pour la première fois que le syndicalisme entraînait dans « une ère nouvelle ».

Dès ce moment-là, il était évident que pour les dirigeants de la C. G. T. commençait une évolution qui vient d'arriver à l'un de ses stades principaux.

Ces hommes perdaient, dès 1913, confiance dans la capacité d'action de la classe ouvrière. Ils étaient déjà des démocrates.

Sous prétexte que la « période héroïque », celle du « verbiage impuissant » était terminée et qu'il convenait de « matérialiser » l'action du Prolétariat, les dirigeants confédéraux, dans leur majorité, tournaient déjà le dos à la classe dans laquelle ils avaient de moins en moins confiance. Sans la « formulée », la théorie, la thèse de « l'intérêt général » était déjà fusé dans l'esprit des hommes qui étaient à la tête du mouvement ouvrier français.

Toute l'année 1913 et jusqu'à la guerre, le doute restait néanmoins permis. La déviation n'était pas encore suffisamment « apparente » pour être dénoncée.

LA C. G. T. ET LA GUERRE

Puis vint la guerre. Les masques tombèrent. Devant l'acte brutal qui obligeait les uns et les autres à prendre une position, il fallut bien se rendre à l'évidence.

La C. G. T. ne tentait pas de réagir devant la guerre. Non seulement, elle restait prisonnière des forts, elle ne cherchait pas à dominer la situation, mais encore elle abdiquait complètement et se rendait à la merci du Pouvoir.

Nous ne retracerons pas toutes les tristes phases de cette période de 1914-1918 ; nous nous contenterons simplement d'en relater les événements les plus importants.

Après la proclamation de « l'union sacrée » sur la tombe de Jaurès, ce sont les tractations nombreuses avec les gens du pouvoir qui conduisirent la C. G. T. à Bordeaux dans les fourgons du gouvernement.

Désormais, les actes de la C. G. T. sont visiblement inspirés par les maîtres du Pays. Jouhaux ne refuse le Commissariat à la Nation que pour sauver encore une fois la face.

La collaboration est complète avec un gouvernement qui a dans son sein Guesde, Thomas, Sembat. Elle continuera avec Malvy, avec qui la C. G. T. est en étroites et complètes relations, avec qui le Bureau Confédéral semble discuter d'égal à égal, alors qu'en fait il ne fait qu'exécuter les ordres.

La main mise définitivement dans l'engrenage en 1914 attire lentement mais irrésistiblement le corps qui, aujourd'hui, y est passé tout entier.

Les ministères changent sans que se modifient les relations établies. Politiquement par son alliance ouverte avec les socialistes guerriers, économiquement par sa propre collaboration la C. G. T. a perdu toute indépendance.

Elle donne l'impression d'être une force dressée en face du Pouvoir, alors qu'elle n'est qu'un rouage de ce Pouvoir.

Conflée d'effectifs venus à elle en 1917-1918-1919, elle apparaît comme l'arbitre d'une situation difficile, arbitre qu'elle aurait pu être si elle avait eu sa liberté d'expression et d'action, si elle n'avait persisté dans l'abdication.

LA C. G. T. NE TENTE AUCUN REDRESSEMENT

ELLE ABDIQUE DEFINITIVEMENT

Avec la fin de la grande guerre, qui marque l'apogée de la C. G. T., la déviation se manifeste plus profondément encore.

C'est la participation au Traité de Versailles, c'est le voyage à Washington, la Conférence internationale avec le patronat mondial, c'est le fameux programme minimum. C'est en un mot l'ensemble de faits qui ne permet plus de douter de l'orientation nouvelle imprimée au mouvement ouvrier français.

On comprend que la vieille C. G. T. ne s'attarde pas à ce rappel des faits et que le Rapport qu'elle vient de publier n'en fasse presque pas mention.

C'est là, cependant, que résident les causes réelles de la scission.

Quelles que soient la casuistique employée, la dialectique habile dont on se sert, il n'en est pas moins certain que le Bureau Confédéral a rectifié son tir dès 1913, que les fonctionnaires confédéraux ont trompé sciemment la classe ouvrière depuis 1914 et... qu'ils tentent encore de continuer, en pure perte d'ailleurs.

Ah ! Oui, certes, il y eut la Conférence de Clermont-Ferrand en 1917, le Congrès de Paris en 1918. Il est vrai encore que des résolutions presque unanimes furent votées. Pourquoi rencontra-t-on cette presque unanimité ? D'abord parce que nous tenions, nous, comme aujourd'hui, à conserver l'unité de la classe ouvrière, parce que, aussi, nous pensions encore que les hommes qui avaient pourtant tout abdiqué pouvaient encore se ressaisir, reprendre bon combat, mener la bataille sur le terrain de la lutte de classe. Ce fut notre erreur d'y croire, ce fut leur habileté de nous y faire croire.

L'OPPOSITION S'ORGANISE

Cependant, dans la tourmente qui désaxa les êtres et les choses, une force se dressa pour ne pas laisser sombrer complètement le syndicalisme révolutionnaire.

Grâce à l'énergie déployée par les hommes qui organisèrent la résistance, tentèrent d'arrêter la débâcle générale, une action féconde put être menée.

Infime au début, elle grossit assez rapidement malgré les difficultés accumulées. Le mouvement pacifiste créa un puissant courant qui permit une propagande plus vaste et, partant, une sensible augmentation des forces de l'opposition.

Des hommes comme Rey, Bourderon, Merrheim et Dumoulin se trouvant alors à la tête de la minorité, menant constamment la bataille contre le Bureau Confédéral.

Cependant, ce dernier réussissait à désarmer un à un ses adversaires.

Merrheim et Bourderon, qui ne furent que des pacifistes mais restèrent toujours des réformistes, rentrèrent les premiers au bercail.

Dumoulin, convaincu de la bonne foi du Bureau de la C. G. T. au Congrès de Paris en 1918, faisait le sacrifice de son idéal sur « l'autel de l'unité ». Il rentra dans la maison pour l'aérer, pour remettre le mouvement ouvrier sur la bonne route, disait-il.

Tout le monde connaît les résultats obtenus par Dumoulin. Inutile d'insister.

Après les batailles désespérées livrées par le Comité de Défense syndicaliste, les trahisons successives, le mouvement ouvrier abusé par des chefs qui « freinent » toute action connaît son premier échec national.

Le fiasco voulu, prémédité, calculé, désiré du 21 juillet 1919 marque la capitulation honteuse d'une immense armée cédant sans combattre.

Qui dira jamais le nombre de faux télégrammes, de fausses lettres, de fausses nouvelles que se firent adresser des secrétaires fédéraux comme Degaray et tant d'autres, sur lequel s'appuya une C. A. qui suait la peur de tuer un mouvement qui devait donner la mesure de la force d'action de la classe ouvrière au lendemain de la guerre et qui pouvait être grandiose.

LE CONGRES DE LYON

Le Congrès de Lyon marqua la fin de la confiance que conservaient encore les leaders confédéraux.

La capitulation du 21 juillet est encore présente à toutes les mémoires. Une preuve nouvelle vient d'être apportée que la majorité confédérale se refuse systématiquement à lutter sur le terrain de classe.

Ce Congrès fut un grand Congrès. Une fois de plus, ce fut le procès de

l'œuvre de guerre. Une minorité imposante se compta contre le Rapport moral de la C. G. T. Cette minorité diminua sensiblement lors du vote sur l'orientation syndicale.

Cela se conçoit d'ailleurs parfaitement. Plus que jamais décidée à donner le change, la majorité présenta une résolution telle que pas un minoritaire n'aurait voté contre si les plus avertis n'avaient senti derrière le texte, l'esprit d'interprétation qui se gardait bien cependant de se démasquer.

Si les syndicats s'affirmèrent irréductibles et l'avenir démontra qu'ils avaient eu raison de ne pas se rallier à la thèse qui devait, dans l'esprit de ses auteurs, grouper la presque unanimité.

Comme la résolution de Clermont, comme celle de Paris, la motion d'Orléans ne fut jamais appliquée. Elle resta lettre morte et on comprend que le Bureau confédéral n'éprouve pas le besoin de la reproduire. Ce serait sa condamnation formelle, s'il en était encore besoin.

Devant une telle imposture, la minorité comprend qu'elle ne débarrassera le mouvement ouvrier qu'en constituant une force susceptible non seulement de chasser les hommes néfastes qui se maintiennent à la tête de la C. G. T., mais encore de révoquer le syndicalisme révolutionnaire.

L'ANNEE 1920 — CELLE DES CAPITULATIONS HONTEUSES

Et nous gagnons ainsi l'année 1920. Le patronat qui a cédé la journée de huit heures dans un moment de frousse, attaque de toutes parts, tandis que le prolétariat répond vigoureusement et, à son tour, passe à l'offensive.

La grève des Cheminots éclate, foudroyante, en février. Malgré que Bidegaray la condamne et que la Fédération y soit hostile, le mouvement se généralise rapidement. Le Gouvernement, les Compagnies sont surpris, c'est la victoire certaine.

Eh bien ! non, encore une fois, nous ne vaincrons pas.

Au moment où l'enthousiasme est à son comble, à l'instant même où l'action va s'étendre par la proclamation de la grève générale, le Conseil fédéral, par une trahison honteuse, assassine le mouvement, empêche la généralisation, l'extension de la grève.

Une fois de plus, trahie, la classe ouvrière voyait s'évanouir ses espoirs.

Et là, il convient de fixer un point d'histoire. Contrairement à l'habitude, la C. G. T. donnait l'impression d'être prête à la lutte, de la souhaiter.

Hélas ! depuis nous avons compris ce que valait cette apparence de désir d'action.

Le Bureau Confédéral pouvait, sans crainte, se décider pour la grève généralisée. IL SAVAIT PAR AVANCE QU'ELLE N'AURAIT PAS LIEU. Assuré du concours dévoué des hommes à Bidegaray, il était convaincu que ceux-ci, en étranglant le mouvement par un compromis, feraient de ce succès une victoire honteuse qui éviterait à la C. G. T. d'entrer en lutte. L'accord était complet entre tous les complices.

Telle est la vérité sur cette affaire, et les révélations de Navez au Congrès d'Aubervilliers jettent un jour singulier sur cette triste attitude, sur ce nouveau forfait désormais jugé.

Après février, ce fut mai. La bataille reprit avec intensité, et la classe ouvrière se trouva dans l'impasse, pour la plus grande joie de Bidegaray, de la C. G. T. qui voyait enfin là le moyen de se débarrasser à tout jamais des éléments révolutionnaires qui gênaient de plus en plus la réalisation de ses noirs desseins.

Ce que fut cette bataille ? pitoyable, alors qu'elle eût pu être grandiose marquer le commencement d'une nouvelle ère syndicale.

Organisée pour la défaite par les stratèges confédéraux, elle obtint les succès que ceux-ci s'étaient assignés. Les vagues d'assaut arrivèrent mourantes sur la plage de l'action, tandis que la plupart, et parmi elles les plus importantes, restèrent loin du combat.

Malgré des prodiges de valeur, de désintéressement, les masses laborieuses furent, en définitive, vaincues, écrasées.

Cette fois, c'en était bien fini, ou du moins nos cégétistes le supposaient ainsi.

Avec une lâcheté incomparable, en pleine instruction, la C. G. T. n'hésita pas à donner des armes à la justice, à charger nos camarades en prison, à parler hautement des « influences extérieures », à rejeter toutes les responsabilités sur les révolutionnaires.

Et c'est le Congrès extraordinaire d'Orléans.

Le Congrès d'Orléans

LA MINORITE COMPREND QUE, POUR TRIOMPHER, ELLE DOIT S'ORGANISER

Le Congrès d'Orléans fut réuni, soi-disant pour fixer les responsabilités sur les uns et des autres, pour assainir l'horizon syndical. En réalité, il avait pour but de FAIRE LA SCISSION dès cette époque, pour obéir d'en haut. Elle est la vérité, dans toute sa brutale franchise.

Devant une opposition homogène qui, de 312 à Lyon était passée à 698, le Bureau confédéral recula devant le crime qui aurait dressé contre lui, comme aujourd'hui, la majorité du Prolétariat français.

Mécontents, les hommes au Pouvoir, les Thomas et autres Dulot, reprochèrent amèrement à Jouhaux et à ses amis leur manque de courage, les instigèrent, les représentèrent comme des hommes finis devant céder le pas à la nouvelle génération de la même famille, les Digat, les Rey, etc.

Piqués au vif, les hommes de la C.G.T. voulurent réagir dans le sens que leur indiquaient les maîtres de l'heure.

Toutefois, ce n'était plus aussi facile qu'eux le jadis. Ils trouvèrent devant eux les C.S.R. constitués à Orléans par la minorité pour redresser le syndicalisme.

La lutte devient alors épique entre les deux tendances, à mesure que les positions se précisent.

Si, à Orléans, la majorité ne put faire la scission, elle jeta au moins définitivement le masque.

La résolution votée est une négation de la lutte de classe, la répudiation des objectifs statutaires de la C.G.T., une violation flagrante et caractérisée de la charte d'Amiens.

L'ORGANISATION DE LA SCISSION

A partir d'Orléans, la C.G.T. n'a plus la possibilité de tromper les révolutionnaires. Elle le comprend, elle brusque les choses pour faire en détail la scission qu'elle n'a pu faire en bloc.

L'équipe Dumoulin-Bidegaray (ce dernier, revenu à la faveur du coup de force que l'on sait) va se charger de monter l'affaire et de la mener à bien.

Prétextant que les C.S.R. étaient des organismes de superfétation, de division, irréguliers, la majorité de fonctionnaires dévoués au Bureau votèrent au C.C.N. de novembre, la résolution suivante :

Le Comité confédéral national, rappelant les décisions du Congrès d'Orléans, déclare que les syndicats qui ont donné leur adhésion de fait aux Comités syndicalistes révolutionnaires se sont placés dans une position d'hostilité, de scission morale et de désorganisation des forces confédérales et de l'unité de l'Internationale syndicale constituée.

Il précise que la position ainsi choisie place ces organisations dans l'obligation d'appliquer les méthodes de division indiquées par l'Internationale de Moscou, parmi lesquelles le noyautage est un des moyens prévus et déjà employés.

Le Comité confédéral ne saurait éviter de mettre les organisations en garde contre les conséquences inévitables de leur adhésion, qui pourrait provoquer de la part des Fédérations et des Unions départementales des mesures d'exclusion contre lesquelles la C.G.T. ne pourrait nullement intervenir.

Les statuts confédéraux, qui impliquent les deux obligations d'être adhérent à son Union et à sa Fédération nationale, resteraient toujours en vigueur et nécessiteraient ainsi des décisions concordantes devant lesquelles la Confédération ne pourrait que s'incliner.

Par-dessus la tête d'un Congrès souverain, en violation des statuts confédéraux, un C.C.N. n'hésita pas à porter atteinte au droit de penser et d'agir garanti par la Constitution fédéraliste régissant la C.G.T. Nous le démontrerons plus loin, avec preuves et faits à l'appui.

Cependant, le pétard fait long feu. Les fonctionnaires syndicaux, pris entre le désir d'obéir à leurs maîtres et la peur de voir diminuer leurs ressources, n'appliquent pas la décision du C.C.N.

Dumoulin les fouaille en conséquence. Il dit leur fait à tous les redevables, les rappelle à l'obéissance et à la reconnaissance et furieux du peu de succès de l'entreprise, il met le C.C.N. du 9 février 1921 en demeure de voter la résolution suivante :

Le Comité confédéral national déclare ne pouvoir utilement examiner le programme économique de la C.G.T. avant d'avoir pris toutes les mesures qui s'imposent pour mettre fin au malaise qui cause la paralysie et l'impuissance du mouvement syndical.

Qu'il s'agisse, soit du contrôle syndical dans les usines, soit de la nationalisation des grands services d'intérêt général, soit du droit syndical ou de l'assurance sociale, il apparaît trop évident qu'aucune de ces revendications saurait être réalisée ni sérieusement entreprise tant que la Confédération pourra bénéficier d'une discipline réelle et tant qu'elle se heurtera à l'opposition et à un discrédit systématiquement exercés par une partie de ses propres éléments.

Le Comité confédéral proclame qu'au-dessus de toutes les tendances de toutes les divisions la liberté d'opinion doit rester entière pour tous les membres de la C.G.T., que cette liberté est pour elle une condition de vie nécessaire à son développement et conforme à ses aspirations. Le délit d'opinion doit être banni de la pensée confédérale.

Mais il ne saurait commettre la faiblesse de laisser abriter, derrière la liberté loyalément accordée à tous, des organismes qui ont pour unique mission d'affaiblir le mouvement syndical pour lui imposer ensuite, à la faveur de son impuissance, des méthodes d'autorité et de domination répudiées par les congrès.

En conséquence, le Comité confédéral national, armé par la décision du congrès d'Orléans, confirme sa décision de novembre « visant les cas d'indiscipline que les organisations confédérées sont appelées à apprécier ».

Complétant cette décision, le Comité confédéral déclare que les organisations qui donneront leur adhésion à l'Internationale syndicale, section de l'Internationale communiste, se placeraient par elles-mêmes en dehors de la Confédération Générale du Travail et perdraient ainsi tout droit à participer aux congrès confédéraux et aux Comités nationaux.

Cette fois-ci, pense-t-on, l'affaire va réussir.

L'adhésion à Moscou, le crime d'indiscipline vont permettre aux fonctionnaires fédéraux de faire leur devoir, tout leur devoir.

Hélas ! trois fois hélas !!! L'adhésion à Moscou ne se produit pas. Le gros aef tombe. Les cas « d'indiscipline » dans la discussion des thèses, dans la préparation de l'action ne tentent que médiocrement les « fédéraux » qui restent encore devant l'acte énergique demandé par Dumoulin et ses amis.

A peine quelques-uns, les plus dévoués, ceux des Employés, de l'Agriculture tentent une timide offensive contre les éléments révolutionnaires de leurs fédérations.

Décidément, l'opération ne rend pas. Elle rend d'autant moins que les C. S. R., à maintes reprises, affirment leur attachement indéfectible à l'autonomie et à l'indépendance du Syndicalisme, qu'ils déclarent qu'ils adhéreront à l'I.S.R. qu'à la condition expresse que leur point de vue sera accepté.

Et puis les C.S.R. réagissent vigoureusement. Les unes après les autres, les Unions Départementales tombent entre les mains de la minorité. La majorité d'entre elles, et les plus importantes, sont nettement minoritaires.

La propagande révolutionnaire s'intensifie, elle prend corps et à Lille la majorité des syndiqués sera derrière la minorité qui, pour la première fois, dressera son programme devant celui de la C.G.T.

Le Congrès de Lille

LES MAJORITAIRES USENT DE LA VIOLENCE POUR BRISER LE MOUVEMENT OUVRIER

Le Congrès de Lille doit être celui de la scission. La majorité, docile aux ordres des réacteurs sociaux, en a décidé ainsi.

Pour parvenir à ses fins, elle emploiera tous les moyens. Elle monte un véritable guet-apens, truque le Congrès, organise la garde blanche. Les matraques, les revolvers jouent.

Peine perdue. La Minorité qui groupe 1.350 syndicaux, les plus forts de la C.G.T., résiste à tout. Elle ne sort pas de son calme, elle reste au Congrès, envers et contre tous.

Par un vote qui lui donne à peine 200 voix de majorité, la majorité remporte encore une fois la victoire après avoir été constamment en danger de succomber et après que le Congrès eut réadmis les exclus.

Il convient de déclarer que ce vote fut une véritable escroquerie. Pas un majoritaire, pas même Dumoulin ou Rey — qui indiquera plus tard dans l'« Information ouvrière et sociale », de M. Dulot, que la résolution de Lille c'était la scission — n'ose donner au Congrès la signification, « l'esprit » — suivant ses auteurs bien entendu — de la résolution proposée.

Ah! ils savaient bien que s'ils parlaient c'en était fini, et qu'ils étaient irrémédiablement battus.

Ils se tinrent cois, se réservant, plus tard, d'interpréter la motion votée à Lille.

Le C.C.N. des 19, 20, 21 septembre 1921 se chargea de cette besogne.

LE C. C. N. DE SEPTEMBRE 1921 VIOLE LES STATUTS CONFEDERAUX

Là, pas de surprise, n'est-ce pas? Hélas! même là, ils faillirent être battus, et ce n'est que par 63 voix contre 56 et 10 abstentions que le C.C.N. adopta la résolution suivante : qu'il portait à la connaissance de tous les syndicaux en y joignant un commentaire de la C. A.

RÉSOLUTION

Le C. C. N. rappelle que la décision du Congrès confédéral de Lille avait pour but d'assurer le maintien de l'Unité syndicale par le respect d'une discipline aussi indispensable à l'action qu'à la préparation de celle-ci.

Soucieux d'assurer avant tout la liberté d'opinion dans toute son intégralité, le C. C. N. déclare que cette liberté ne peut trouver sa force et ses

garanties que dans le strict respect des décisions et des principes définis par les congrès;

Que la réunion, au lendemain des assises confédérales, d'un congrès de la minorité ayant pour but de renforcer l'organisation des C.S.R. sur des bases corporatives départementales et nationales, constituant ainsi avec des éléments confédérés une C.G.T. contre la C.G.T. est une démonstration formelle d'opposition irréductible à l'application des décisions prises;

Que le fait de substituer à l'action et à la propagande des syndicaux celles des Comités syndicalistes révolutionnaires d'opposer à l'action et à la propagande des Fédérations celles des Sous-Comités fédéraux, a abouti à une désorganisation profonde des forces ouvrières qu'il serait puéril de dissimuler;

Que cette besogne de déchirement et de dissociation est l'œuvre des C.S.R. qui, pour se justifier, invoquent abusivement la liberté d'opinion.

Le Comité confédéral national, résolu à rechercher tous les moyens susceptibles d'assurer une collaboration utile de tous les éléments et de toutes les tendances à l'œuvre commune, affirme que cette collaboration dans l'unité n'est possible qu'avec la condamnation de l'organisation des C. S. R. responsables de l'impuissance actuelle.

Donne mandat au Bureau confédéral et à la C.A. d'exiger le respect rigoureux de la motion de Lille par toutes les organisations affiliées qui ont le pouvoir d'exercer les sanctions légitimes en cas d'indiscipline constatée.

En conséquence, il précise :

Les organisations qui refusent de s'incliner devant les décisions prises et de coopérer à leur application, se mettent délibérément en dehors de l'unité ouvrière. Ces organisations mettent la C. G. T. dans l'obligation d'admettre dans son sein leurs minorités qui acceptent les décisions des congrès confédéraux.

Le Comité confédéral national rappelle que la motion votée à Lille comporte les précisions suivantes :

1° La liberté d'opinion au sein de la C.G.T. a toujours été et reste pleine et entière, sans aucune limitation ni restriction. Les manifestations de cette liberté ne peuvent donner lieu à aucune sanction syndicale;

2° Mais la C.G.T. étant avant tout l'organisation de combat de la classe ouvrière, ne peut remplir son rôle essentiel qu'à la condition qu'un minimum de discipline soit observé dans l'action.

Cette discipline consiste dans le respect des décisions prises, dans les conditions statutaires, par les divers organismes syndicaux, tant nationaux qu'internationaux.

Tout manquement à la discipline dans l'action peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'exclusion;

3° Les organismes syndicaux ne peuvent adhérer, sans manquement à la discipline, à un groupement extérieur au syndicalisme, soit philosophique, soit politique. En particulier, ils ne peuvent adhérer aux C.S.R.

4° L'unité syndicale, plus indispensable aujourd'hui que jamais, ne peut subsister que dans la courtoisie des discussions et des critiques et dans le respect mutuel des militants.

A cette résolution, le C.C. des C.S.R., pour fixer nettement les responsabilités, répondait par la déclaration ci-dessous qui répondait point par point à la résolution du C.C.N., dont elle dénonçait la forfaiture, de même qu'elle qualifiait comme il convenait l'attitude des majoritaires dans les grèves du Nord et de l'Est.

AU PROLETARIAT FRANÇAIS

Une déclaration des C. S. R.

Le Comité Central des C.S.R., dans sa séance de mardi, a examiné la situation faite à la minorité syndicaliste et aux C.S.R. par la motion votée au dernier Comité Confédéral. Il adresse aux travailleurs français la déclaration ci-dessous :

Profondément émus par le vote du Comité confédéral National qui, par sa décision du 20 septembre, vient par 63 voix contre 56 et 10 abstentions, de consacrer la scission du mouvement ouvrier français :

Les C.S.R., interprètes fidèles du syndicalisme révolutionnaire, tiennent, en présence de la situation qui leur est faite, à préciser, une fois de plus, leur position et leur point de vue.

Fermement attachés à l'unité du mouvement syndical, à laquelle ils ont fait tous les sacrifices compatibles avec l'intérêt propre du syndicalisme révolutionnaire, les C.S.R. ont été, pour crime d'opinion, exclus de la C.G.T. par un vote acquis à la majorité relative.

Contrairement au désir de l'immense majorité des travailleurs de France, un C.G.N. passant outre ses pouvoirs, n'a pas hésité à consacrer l'interprétation tendancieuse donnée à la résolution majoritaire de Lille par les Fédérations et Unions départementales dévouées à la majorité confédérale.

Sous peine de voir se dissocier les forces actives du prolétariat en face d'une réaction insolente et brutale qui prétend imposer, sur son terrain, une bataille décisive et prochaine aux travailleurs français, la minorité révolutionnaire, arrivée à l'extrême limite des concessions possibles, s'est trouvée acculée à une scission qu'elle repoussait et repousse encore de toute son énergie.

En présence d'une telle situation, les C.S.R. entendent laisser toute la responsabilité de cet acte criminel et de toutes ses conséquences à la majorité confédérale, qui n'a pas hésité, d'accord avec les forces de réaction sociale, à sacrifier l'admirable mouvement des grévistes du Nord et des Vosges qui avaient, eux, par-dessus la tête des chefs, fait l'unité dans l'action.

Pour éclairer cette situation sans précédent, les C.S.R. tiennent à rappeler au monde ouvrier l'histoire syndicale de ces dernières années, et à montrer, sans contestation possible, que des actes autrement graves que ceux qui nous sont reprochés, ne furent pas sanctionnés aussi sévèrement, et cela en application stricte de la constitution de la C.G.T.

En 1904, le Congrès confédéral de Bourges décidait d'engager une vigoureuse campagne d'agitation pour le principe de la journée de huit heures. Une invitation très nette fut faite à ce sujet à tous les adhérents de la C.G.T.

Bien qu'on se trouvât en présence d'une décision de Congrès confédéral, de nombreux syndicaux — et parmi eux les syndicaux réformistes du Livre, scissionnistes d'aujourd'hui — arguant de l'autonomie et de l'indépendance que leur accordaient les statuts confédéraux, demeurèrent étrangers à cette agitation tandis que d'autres, toujours en vertu des mêmes principes, bataillèrent, comme la Fédération du Livre, pour des objectifs différents, notamment la journée de 9 heures.

Il convient d'ajouter que bien que cette attitude indisciplinée de certains syndicaux ou fédérations ait causé le plus grand préjudice au mouvement ouvrier tout entier, il ne vint à l'idée de personne de formuler une interdiction à l'exercice de la liberté d'action d'une partie de la C.G.T.

Nulle menace ne fut faite à ceux qui enfreignirent alors la discipline

confédérale; nulle sanction, nulle exclusion ne vinrent frapper les adversaires de l'action de la C.G.T. qui resta, dans toutes ses manifestations, profondément respectueuse de l'autonomie accordée aux groupements qui la composent, en observant fidèlement l'esprit fédéraliste qui présida à la constitution qui la régit encore en ce moment.

En outre, les Comités d'Union syndicaliste, formés en 1909 par Niel, dans le sein de la C.G.T. dont Jouhaux, alors révolutionnaire, venait d'être élu secrétaire général, purent fonctionner sur des bases absolument identiques aux C. S. R. sans encourir les foudres de la C. G. T.

Enfin, le Comité de Défense syndicaliste, avec Rey à sa tête, celui « Pour la reprise des relations internationales », avec Merrheim, purent exercer leur activité en toute liberté.

Et pour terminer, la minorité pouvait tenir des assises régulières à Saint-Etienne que présida avec autorité Dumoulin, l'un des principaux scissionnistes d'aujourd'hui.

Tels sont, dans ce domaine particulier, les précédents indiscutables qui suffisent amplement à justifier l'existence des C.S.R., organes exclusivement constitués pour redresser le syndicalisme de ce pays.

Si, à ces époques où les conditions économiques étaient infiniment plus favorables qu'en ce moment, aucune idée de scission ne se fit jour pour indiscipline, à la fois dans l'action, dans la préparation et la propagande, nous estimons qu'il est criminel de déterminer la cassure du mouvement syndical et de l'accepter, pour sanctionner une prétendue indiscipline dans la propagande et dans la discussion publique des thèses opposées à celle de la majorité confédérale au moment même où les événements accusent une intense maturité révolutionnaire:

Observant attentivement le déroulement des faits et des événements, le Comité Central enregistre le vote du C.C.N. qui porte en lui-même, sans contestation possible, la scission du mouvement ouvrier de la base au faite de la C.G.T.

Prêt à faire face à toutes les éventualités qui peuvent se présenter, il invite les Syndicats, les Unions et Fédérations minoritaires qui sont exclus, ou qui pourraient l'être, à se conformer strictement aux indications qui leur parviendront, au fur et à mesure des événements, par le canal du Bureau du Comité Central.

Aucun organisme, quel qu'il soit, ne devra être constitué avant que le Comité Central n'en ait indiqué la nature, le fonctionnement et les attributions.

En dernière analyse, un congrès de la minorité déterminera définitivement la position à prendre en face d'une scission en voie d'accomplissement certain.

Dans cette période difficile, le Comité Central compte sur la discipline librement consentie de tous les adhérents aux C.S.R. (individus et organisations) pour maintenir intacte l'unité de vue et d'action de la minorité syndicaliste révolutionnaire et surmonter la pénible situation que crée une scission qu'il a toujours combattue et qu'il repousse encore de toutes ses forces.

Pour le Comité Central :

Les Secrétaires, QUINTON, FARGUES, BESNARD.

LES SCISSIONNISTES SE DECOUVRENT

La situation se précise. Les plus cyniques ou les plus sots des réformistes scissionnistes laissent percer le bout de l'oreille. Certains, tel Perrot, déclarent sans ambages qu'ils veulent la scission et qu'ils l'auront.

Les exclusions recommencent en effet, la majorité des cheminots tient son Congrès, se détermine librement. Ce Congrès n'est pas reconnu par la C.G.T., qui déclare hors la légalité syndicale — la fraction Sémard.

Les exclusions se précipitent. Il faut opposer le bloc des forces unitaires à celui des forces scissionnistes.

Une conférence des Unions unitaires se tient à Paris le 31 octobre et le 1^{er} novembre pour examiner la situation. Elle décide la tenue d'un Congrès unitaire qui est fixé aux 22, 23, 24 décembre.

Ce Congrès, auquel furent convoquées toutes les organisations confédérées, groupera 1.548 syndicats, c'est-à-dire plus de la moitié de la C.G.T.

Fidèle à la volonté de la masse ouvrière restée profondément unitaire, le Congrès obtient le retrait des syndicats adhérents aux C.S.R. et, ayant fait cette concession, il envoie une délégation à la C.G.T. pour l'informer du fait nouveau qui vient de se produire, après avoir voté la résolution suivante qui fut immédiatement notifiée à Lapierre, secrétaire adjoint de la C. G. T.

PREMIERE RESOLUTION DU CONGRES UNITAIRE

Le Congrès Unitaire, réunissant 1.528 syndicats confédérés, plaçant le souci de l'unité syndicale au-dessus de toutes tendances, estime que les exclusions prononcées par une interprétation spécieuse de la résolution de Lille, ont entraîné l'organisation confédérale vers la scission.

Il considère, d'autre part, que par des manifestations répétées — Congrès de mai 1921, Congrès de Lille, Congrès extraordinaire de novembre — la majorité des syndiqués et des syndicats de cheminots s'est publiquement et librement exprimée contre la constitution du bureau Montagne, cependant reconnu par la C.G.T.

Sans déroger un seul instant à la mission qu'il poursuit — celle de sauver la C.G.T. de la scission — le Congrès demande à la C.A. et au Bureau Confédéral de prendre leurs responsabilités en s'affirmant, avant la clôture de la deuxième journée du Congrès, sur l'urgence de la convocation d'un Comité Confédéral national extraordinaire, ayant à l'ordre du jour : l'unité syndicale.

Le Congrès, enregistrant la décision qui vient d'être prise par la majorité des Syndicats adhérents aux C. S. R. et par laquelle ils ont décidé le retrait de ces organismes, tout en laissant et en revendiquant pour les syndiqués le droit d'y adhérer, estime que l'unité peut être sauvée si, officiellement, par procès-verbal établi et signé, la C. A. et le Bureau Confédéral s'engagent à poser la question de confiance au Comité Confédéral national, ainsi convoqué, en soutenant devant lui :

1^o L'abandon de tous les motifs qui, jusqu'ici, ont servi de bases aux exclusions ;

2^o La réintégration de tous les exclus ;

3^o La reconnaissance exclusive de la Fédération des Cheminots, groupant la majorité des syndiqués et des syndicats régulièrement confédérés au moment du Congrès de Lille ;

4° *Le respect de l'autonomie des syndicats au sein de la C. G. T., comme au sein des organismes centraux ;*

5° *Le fonctionnement de la Commission de contrôle sur la gestion du Peuple, par application des décisions de Lille.*

Le Congrès estime, d'autre part, que le Comité Confédéral National, convoqué d'urgence et au plus tard au 1^{er} janvier, devra être composé des délégués de toutes les Unions et Fédérations régulièrement confédérées au moment du Congrès de Lille.

LE BUREAU CONFEDERAL ET LA C.A. FERMENT LA PORTE A TOUTE DISCUSSION...

ET AUX DELEGUES DU CONGRES UNITAIRE

La délégation donna connaissance à Lapierre du fait nouveau, en l'adjurant de ne pas briser l'unité.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le procès-verbal sténographique de cette entrevue historique.

ENTRETIEN AVEC LAPIERRE

DUDILIEUX. — Tu nous reçois seul ?

LAPIERRE. — Oui. Vous savez pourquoi : Jouhaux et Laurent sont à Francfort, et Dumoulin est malade.

DUDILIEUX. — Tu représentes le Bureau en l'espèce ?

LAPIERRE. — Oui.

DUDILIEUX. — Voici les noms des camarades que tu as devant toi :

Dudilieux, U. des S. de la Seine ; Le Pen, Fédération du Bâtiment ; Cazals, U. D. du Doubs ; Besnard, du C. C. des C. S. R. ; Carpentier, des Auteurs Dramatiques ; Lafforgue, Eclairage et Force motrice ; Berrard, des Métaux ; Fourcade, de l'U. D. du Rhône ; Rousseau, de la B. du T. de Tourcoing ; Verdier, du Bâtiment de Paris ; Jacob, du Textile ; Gautier, U. D. de la Seine-Inférieure ; Leclair, Alimentation ; Olive, de l'U. D. de l'Aube ; Barthe, de Biarritz (Bâtiment) ; Cadeau, de l'U. D. de l'Indre ; Rousset, Sous-Sol.

LAPIERRE. — Très bien.

DUDILIEUX. — La délégation ne constitue pas pour le bureau confédéral une surprise, puisqu'il avait été dûment avisé par deux lettres.

LAPIERRE. — Oui, deux lettres.

DUDILIEUX. — Nous sommes fidèles au rendez-vous. Le but de notre démarche est d'abord ce que nous représentons : un Congrès, actuellement réuni, qui groupait hier 1.483 organisations confédérées, et qui, ce matin, en comptait 45 de plus, soit 1.528, réparties dans les diverses Fédérations. La répartition par Fédération et par Union, ainsi que la nomenclature des Syndicats de chaque Fédération est à votre disposition.

LAFFORGUE. — Je crois qu'il serait utile de remettre cette nomenclature des syndicats.

DUDILIEUX. — La voici par Fédération, pour les 1.483 syndicats représentés hier. Il y manque donc 45 syndicats qui sont venus s'y ajouter aujourd'hui. La nomenclature mentionne le vote des organisations à Lille et leur réponse aux trois questions de notre questionnaire. Nous tenons également à votre disposition la nomenclature des 45 syndicats qui sont venus s'ajouter à ces 1.483.

11 Fédérations ont donné leur adhésion et 31 Unions départementales. Il y en avait 30 selon notre dernier communiqué, mais il en est venu une s'ajouter ce matin : l'Union départementale du Gard.

Les 11 Fédérations, vous les connaissez.

LAPIERRE. — Oui.

DUBILIEUX. — Maintenant, arrivons au but de notre visite.

Voici la résolution adoptée par le Congrès unitaire :

« Le Congrès unitaire, réunissant 1.528 syndicats confédérés, plaçant le souci de l'unité syndicale au-dessus de toutes tendances, estime que les exclusions prononcées par une interprétation spécieuse de la résolution de Lille, a entraîné l'organisation confédérale vers la scission.

« Il considère, d'autre part, que par des manifestations répétées — Congrès de mai 1921, Congrès de Lille, Congrès extraordinaire de novembre — la majorité des syndiqués et des Syndicats de Cheminots s'est affirmé publiquement et librement exprimée contre la constitution du Bureau Montagne, cependant reconnu par la C. G. T.

« Sans déroger un seul instant à la mission qu'il poursuit — celle de sauver la C. G. T. de la scission, — le Congrès demande à la C. A. et au Bureau confédéral de prendre leurs responsabilités en s'affirmant, avant la clôture de la deuxième journée du Congrès, sur l'urgence de la convocation d'un Comité confédéral national extraordinaire, ayant à l'ordre du jour : l'Unité syndicale.

« Le Congrès, enregistrant la décision qui vient d'être prise par la majorité des Syndicats adhérents aux C. S. R. et par laquelle ils ont décidé le retrait de ces organismes, tout en laissant et revendiquant pour les syndiqués le droit d'y adhérer, estime que l'unité peut être sauvée si, officiellement, par procès-verbal établi et signé par la C. A. et le Bureau Confédéral, et la délégation, la C. A. et le Bureau Confédéral s'engagent à poser la question de confiance au Comité confédéral national ainsi convoqué, en soutenant devant lui :

« 1° L'abandon de tous les motifs qui, jusqu'ici, ont servi de base aux exclusions ;

« 2° La réintégration de tous les exclus ;

« 3° La reconnaissance exclusive de la Fédération des Cheminots groupant la majorité des syndiqués et des syndicats régulièrement confédérés au moment du Congrès de Lille ;

« 4° Le respect de l'autonomie des syndicats au sein de la C. G. T. comme au sein des organismes centraux ;

« 5° Le fonctionnement de la Commission de contrôle sur la gestion du Peuple, par application des décisions de Lille ;

« Le Congrès estime, d'autre part, que le Comité confédéral national, convoqué d'urgence et au plus tard au 1^{er} janvier, devra être composé des délégués de toutes les Unions et Fédérations régulièrement confédérées au moment du Congrès de Lille ;

« Laisant à la Commission administrative et au Bureau confédéral toute la responsabilité de leur réponse, le Congrès unitaire fait le prolétariat juge de son attitude et se déclare solidaire de toutes les exclusions prononcées contre les syndicats et contre la Fédération des Cheminots, groupant la majorité des syndicats et des syndiqués.

LA COMMISSION D'ORGANISATION.

Cette déclaration, mise aux voix ce matin, a recueilli l'unanimité des suffrages du Congrès unitaire et c'est à l'unanimité également qu'ont été désignés les camarades composant la délégation.

LAPIERRE. — Vous connaissez la résolution prise par la Commission

administrative, nous l'avons communiquée : à la lecture de votre lettre, on a passé à l'ordre du jour et, par conséquent, je n'ai pas à ajouter quoi que ce soit à la communication faite par la Commission administrative dans son communiqué officiel.

Convoquer la Commission administrative pour aujourd'hui ? Ce serait difficile en l'absence du secrétaire général de la C. G. T., obligé, pour des circonstances indépendantes de sa volonté, d'être à Francfort, et je ne vois pas comment je pourrais, moi, aujourd'hui, convoquer la Commission administrative et faire venir, ici, les militants tout de suite.

DUBILIEUX. — Veux-tu me permettre, Lapierre, de te rappeler qu'à la date du 17 décembre, c'est-à-dire samedi dernier, vous avez reçu la lettre suivante :

(Lecture...)

Nous n'avons reçu aucune réponse officielle. J'ai vu dans un communiqué officieux inséré dans le *Peuple* que la Commission administrative avait décidé qu'elle ne serait pas représentée au Congrès. Ce communiqué du *Peuple* était muet sur la question de la réception d'une délégation du Congrès.

N'ayant pas reçu de réponse, nous avons envoyé mardi une autre lettre, dans laquelle nous vous confirmons la première et vous demandons une réponse ; nous vous disions qu'il était toujours dans nos intentions de proposer au Congrès qu'une délégation se rende auprès de la C. G. T. ce matin.

Vous avez reçu la première lettre samedi matin et la deuxième mardi matin ; par conséquent, vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas pu prendre des dispositions pour nous recevoir et convoquer, au besoin, la Commission administrative : nous ne pouvons admettre ces arguments.

LAPIERRE. — La Commission administrative a pris une résolution ; cette résolution n'entraînait aucune réponse à vos lettres.

DUBILIEUX. — Est-ce à dire que la Commission administrative ne voulait pas recevoir la délégation ?

LAPIERRE. — Nous n'avons pas voulu lui refuser de monter, mais je n'ai pas mandat de la recevoir officiellement.

DUBILIEUX. — En conséquence, nous enregistrons tout de suite que la Commission administrative se refuse à recevoir la délégation ou, tout au moins, à discuter avec elle.

LAPIERRE. — Oui, à discuter,

CARPENTIER. — Camarade Lapierre, je représente le Syndicat des comédiens.

Si, aujourd'hui, les Comédiens mangent un peu à leur faim, c'est parce qu'ils sont venus à la C. G. T. sur les conseils de certains mandants, dont moi-même, qui ai voté au Syndicat.

Nous avons donc une dette de reconnaissance envers la C. G. T. ; pour nous, ce ne sont pas des hommes : la C. G. T., c'est l'Unité. Nous avons donc envers elle cette dette de reconnaissance qui nous a permis de manger à notre faim.

Pour maintenir notre idéal, nous avons été à ce Congrès où nous ne risquons rien, puisque la C. G. T., nous prévenant que ceux qui le convoquaient pouvaient être menacés d'exclusion, était muette sur ceux qui y participaient.

Nous défendons notre vie unitaire et notre vie syndicale.

Les minoritaires nous offrent des concessions très nettes, sur les C. S. R. C'est la preuve de leur bonne volonté d'unité, c'est la preuve qu'ils veulent éviter la scission.

S'il y a scission, il y a quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent que notre organisation n'aille ni à la C. G. T. majoritaire, ni à la C. G. T. minoritaire.

C'est très grave et, en conséquence, ceux qui ne feraient pas preuve de bonne volonté prendraient, en quelque sort, la responsabilité de la mort du syndicalisme.

Voilà ce que j'avais à dire.

LAPIERRE. — Avant que nous réunissions la Commission administrative, nous ne connaissions pas vos propositions.

BESNARD. — Même en admettant que vous ne connaissiez pas les propositions que nous allons vous faire, ce qui est grave, c'est que, d'avance, vous déclariez que vous ne voulez pas les connaître, que vous ne voulez pas discuter avec nous et que vous n'acceptiez notre visite que par courtoisie, sans vouloir discuter les propositions que nous vous apportons.

LAPIERRE. — Je ne dis pas qu'on ne les discutera pas.

LECLAIR. — En raison de l'attitude de la Commission administrative, on doit donc considérer comme valable l'exclusion des Unions départementales et des Fédérations ayant organisé le Congrès ?

LAPIERRE. — Je ne vous dis pas cela.

LECLAIR. — On est obligé de le tirer petit à petit des déclarations. Tu as fait un premier aveu à Dudilieux en affirmant que tu ne pouvais pas discuter avec la délégation. Il faut en faire un deuxième et reconnaître que ce qui résulte de l'attitude de la Commission administrative, c'est bien que les Fédérations et Unions départementales ayant organisé le Congrès sont, à partir de maintenant, et même d'hier matin, exclues de la C. G. T.

LAPIERRE. — Je ne dis pas cela. Quand la Commission administrative a pris la résolution, le fait n'existait pas. Le Congrès ne s'était pas encore tenu.

VERDIER. — Je voudrais que Lapierre relise la résolution de la Commission administrative.

LAPIERRE. — Je la connais.

LECLAIR. — Je voudrais une réponse précise.

LAPIERRE. — Je n'ai pas le pouvoir de vous dire autre chose. Je n'ai pas le pouvoir d'affirmer que cette résolution sera ou non appliquée.

BESNARD. — Tu reconnais donc qu'elle est prise ?

LAPIERRE. — C'est une indication donnée par la C. A.

BESNARD. — Non, c'est une décision.

CADEAU. — Il faut la lire. Qui dit décision, dit application, et ce n'est pas une indication qu'elle renferme, c'est une décision.

DUBILIEUX. — Je remarque qu'encore une fois on se réserve d'interpréter un texte. Interpréter et appliquer sont deux choses bien distinctes.

CARPENTIER. — Voici la décision de la Commission administrative :

(Lecture...)

LAPIERRE. — C'est donc un avertissement.

CADEAU. — C'est contradictoire, cela.

CARPENTIER (continue la lecture) :

« Elle estime de son devoir... »

VERDIER. — Nous devons, ici, prendre acte des paroles que vient de prononcer le camarade Lapierre, à savoir que la Commission administrative se refuse, en vertu de sa décision, à discuter avec la délégation du Congrès. La conséquence de cela, c'est, si elle est logique avec la résolution, l'application de celle-ci et, par conséquent, l'exclusion de tous ceux qui ont pris l'initiative d'organiser le Congrès.

Je veux bien admettre que la C. G. T. pouvait, en se basant sur les 1.552 syndicats qui lui ont donné la majorité à Lille, croire peut-être que ce Congrès n'aurait pas la réussite qu'il a eue, et cela, à son sens, justifierait son attitude, expliquerait qu'elle n'ait pas répondu aux lettres des organisa-

teurs de ce Congrès, mais elle pouvait toujours se préparer à recevoir une délégation de celui-ci et ne pas lui opposer une fin de non-recevoir.

Un fait nouveau existe. Le Congrès réunit 1.528 syndicats, et, comme dans un mouvement, tout n'est que courant, ces 1.528 syndicats vont créer un courant dans le pays et il n'est pas extraordinaire de penser qu'à l'heure présente, à l'annonce du Congrès, bien des syndicats vont répondre encore, parce que l'actualité n'est pas à la scission, elle est à l'unité.

Aujourd'hui, dans la masse, on veut l'unité, et c'est ainsi que nous allons voir des syndicats majoritaires qui, jusqu'ici, ont obéi aux injonctions du bureau confédéral, venir maintenant à nous parce qu'ils ne peuvent plus ne pas voir là une tendance vers l'unité. Cela c'est le fait nouveau ; il faut en tenir compte. Ce Congrès n'est pas en marge de la Confédération.

Nous sommes ici Assemblée de la Confédération Générale du Travail. Il est de pratique courante dans la vie ouvrière — il faut tenir compte de ce fait important — qu'on peut toujours se réunir, malgré une Commission administrative ou malgré les Conseils syndicaux, pour arriver à créer un courant qui leur soit contraire et, à la rigueur, prendre des mesures contre un bureau qui est, lui, maintenant, en état de rébellion contre la masse.

Or, voilà la position du Congrès unitaire. Quelles peuvent en être les conséquences ? Pour moi, logiquement, elles sont celles-ci, et c'est bien dans l'esprit du Congrès unitaire :

Nous demandons la convocation du Comité confédéral national et un Congrès extraordinaire de la C. G. T. Si le Bureau Confédéral et la Commission administrative s'y refusent, le Congrès unitaire pourra prendre sur lui de faire cette convocation, en appeler au pays, à la masse des syndicats pour que ce Congrès extraordinaire liquide cette situation et prenne des sanctions contre les dirigeants actuels de la C. G. T. Ce sont là des décisions dont nous ne pouvons pas ne pas tenir compte. Nous trouvons extraordinaire qu'après avoir été averti, le Bureau confédéral soit parti, laissant ici une personnalité qui n'a pas de mandat pour nous recevoir, qui ne nous reçoit que par courtoisie et qui ne peut pas discuter avec nous, en vertu de la décision de la Commission administrative.

Il y a là quelque chose de très important.

FOURCADE. — Je veux simplement faire remarquer à Lapiere que nous sommes obligés d'enregistrer purement et simplement, comme l'ont fait ressortir Verdier et Dudilleux, que la Commission administrative a pris nettement ses responsabilités et cherche à scinder en deux le mouvement ouvrier.

Le Congrès unitaire avait pour but de répondre à l'invitation faite par vous au dernier Comité national confédéral, concernant l'abandon de l'adhésion des syndicats aux C. S. R. Fallait-il encore que nous fussions assemblés pour nous mettre d'accord, puisque c'était aux syndicats intéressés à prendre cette décision.

Nous venons aujourd'hui vous apporter le retrait des organisations des C. S. R. ; c'était d'ailleurs dans le domaine des possibilités et des présomptions. Vous avez pu penser, comme nous, que ce point de vue obtiendrait gain de cause, et que les organisations adhérentes aux C. S. R. accorderaient leur retrait à l'unité confédérale. C'est parce que vous ne voulez laisser entre vous et nous aucune possibilité d'accord que vous vous refusez aujourd'hui à convoquer la Commission administrative et à nous donner satisfaction pour assurer l'unité dans le domaine des possibilités. L'attitude du Bureau confédéral, ne convoquant pas la Commission administrative quand il s'agit de sauver l'unité, est un acte de scission caractérisé, et nous serons en droit,

demain, de le déclarer dans le pays et de montrer que l'on nous met dans l'impossibilité de faire l'unité au sein de la C. G. T.

LAFFORGUE. — Je veux aussi expliquer ma présence au sein de cette délégation. Nous ne pouvons peut-être pas suivre la minorité jusqu'au bout, mais nous sommes, dans notre organisation, fermement épris d'unité et nous sommes frappés qu'à l'heure actuelle, malgré les concessions faites par la minorité, nous voyions de l'autre côté, nettement, cet esprit bien déterminé de vouloir scinder en deux le mouvement ouvrier français que nous avons eu tant de mal à créer. Si vous vous maintenez en dehors de cette classe ouvrière fermement unitaire, il se formera, comme le dit Verdier, un courant irrésistible dans le pays qui vous mettra dans l'impossibilité de vivre, vous, à la C. G. T. actuelle. Si vous n'en tenez pas compte, nous l'enregistrerons purement et simplement dans nos organisations et sûrement vous ne nous aurez pas avec vous.

ROUSSEAU. — Après ce qu'ont dit Verdier et Lafforgue, il semblerait qu'il n'y ait rien à ajouter ; cependant, il y a dans la loi bourgeoise — puisqu'on veut s'en servir et qu'on nous oblige à nous y référer — des articles qui disent que devant une majorité nettement déterminée et convoquée régulièrement, quand un organe de la C. G. T. n'a pas fait son devoir, quand il ne s'est pas soumis à la volonté de la majorité — et nous représentons ici la majorité — celle-ci a parfaitement le droit de réunir un Congrès confédéral extraordinaire et de destituer le Bureau et la Commission administrative de la C. G. T. et de réclamer ses biens, meubles et immeubles. Je parle en connaissance de cause, pour la bonne raison qu'à Tourcoing le secrétaire du Syndicat des Métaux, voulant passer au-dessus de son organisation pour créer à côté une Union locale en dehors de celle existant, nous nous sommes réunis pour savoir comment on pouvait l'en empêcher et nous sommes arrivés à ceci : nous avons convoqué une assemblée générale extraordinaire des Métaux où nous avons fait constater que le secrétaire et la Commission administrative, régulièrement convoqués par lettre recommandée, n'assistaient pas à cette assemblée extraordinaire. Après cette constatation, on a levé la séance de l'assemblée extraordinaire et on a voté la destitution du secrétaire et de la Commission actuelle.

De par cela, nous armons la justice bourgeoise parce que les uns l'emploient et obligent les autres à l'employer. Le secrétaire du syndicat des Métaux de Tourcoing, qui a la caisse, devra rendre cette caisse ; voilà ce que nous voulons. Nous tenons à faire remarquer cela ; mais nous soulignons que nous ne demandons qu'à rester unis, et nous venons demander ici, au Bureau confédéral, de faire comme a fait hier la minorité — qui est aujourd'hui majorité — le nécessaire pour ne pas briser cette unité.

LAFFORGUE. — Et que Lapière fasse le nécessaire pour que la Commission administrative se réunisse ce soir pour examiner ce point-là.

BESNARD. — Il n'est pas concevable que Lapière ne puisse pas convoquer la Commission dans la soirée.

LAFFORGUE. — Dans le but d'unité que nous venons de préciser devant les concessions faites par la minorité, il y a un fait nouveau. Lapière, vous dites qu'il est matériellement impossible de convoquer d'urgence la Commission administrative. Mais, Lapière, vous avez cependant la Commission administrative dans la main. Si vous voulez nous allons vous en donner les noms.

DUBILIEUX. — Et même nous ferons le nécessaire pour les convoquer.

BESNARD. — En taxi au besoin.

LAFFORGUE. — Il faut parler franc, il ne faut pas chercher des équivoques.

parce que c'est trop grave. Vous savez que vous avez la Commission Administrative sous la main et qu'elle peut être convoquée ce soir.

Nous savons que vous pouvez prendre, vous, comme représentant du Bureau confédéral, ces responsabilités, parce que c'est la Commission administrative qui administre la C. G. T. La Commission administrative doit recevoir la délégation et examiner les concessions faites, et les faits nouveaux. Voilà, je crois, la situation bien résumée.

BESNARD. — Jusqu'à maintenant le Comité Central des C. S. R. s'est toujours refusé à entrer en contact avec le Bureau confédéral et nous n'avons jamais participé à aucune délégation se rendant auprès de lui.

Ma seule présence ici, au nom du Comité Central des C. S. R., indique bien que nous sommes décidés à faire des concessions. Nous les avons fait connaître. Nous sentons qu'elles sont seules capables de faire l'unité et vous ne pouvez pas logiquement nous en demander davantage. Quelles sont celles que la C. G. T. est disposée à faire? Je n'en vois pas et par avance la Commission administrative, par l'organe d'un secrétaire confédéral, nous indique qu'elle ne les discutera pas.

Maintenant, il serait difficile au Bureau confédéral de dire que les scissionnistes sont chez nous, si vous repoussez cette ultime démarche capable de sauvegarder l'unité actuellement en péril.

J'en viens à la décision de la Commission administrative confédérale. Hier, disais-tu, avant le Congrès, c'était un avertissement. Soit. Mais alors, aujourd'hui, automatiquement, cela devient une décision du fait même que le Congrès s'est tenu, et par conséquent il y a une situation acquise. L'exclusion automatique du fait même du Congrès, c'est la conséquence logique des faits, ou alors les mots n'ont plus de signification.

Il est bon de vous faire remarquer que les syndicats qui se sont fait représenter au Congrès unitaire ne sont pas seulement des syndicats minoritaires ; il y a des syndicats centristes, il y a des syndicats majoritaires qui se situent même, comme celui de Carpentier, à l'extrême-droite de la majorité confédérale. Ce sont tous ceux qui veulent à tout prix conserver l'unité et, dans ces conditions, vous sentez que vous prendriez tout le poids de la scission devant l'opinion publique et que, pour l'éviter, il ne nous restera plus qu'à nous substituer à vous. Je demande à Lapierre de prendre une décision conforme aux intérêts ouvriers.

LAPIERRE. — Très bien!

LECLAIR. — Je tiens à faire remarquer au camarade Lapierre les votes de la Fédération de l'Alimentation — ceci a une importance — au Congrès confédéral de Lille, il y a eu 63 voix minoritaires et 60 majoritaires ; aujourd'hui, au Congrès unitaire, 95 syndicats de l'Alimentation sont représentés.

Tu sens déjà la différence qui existe?

Pour compléter ce que Verdier affirmait tout à l'heure, qu'aujourd'hui vous êtes mal placés pour dire que nous sommes en état de rébellion, j'accuse aujourd'hui le Bureau confédéral lui-même d'être en état de rébellion en face de la classe ouvrière française.

J'estime qu'en rentrant en toi-même et en interrogeant ta conscience, tu nous donnes raison. Qu'est-ce qui te lie donc et qu'est-ce qui vous lie donc, vous, Bureau confédéral et Commission administrative ; qu'est-ce qu'il y a donc?

Vous voulez la scission et si la scission s'opère de par votre faute, vous serez mal placés, les uns et les autres, malgré toute votre éloquence et malgré l'appui de la presse bourgeoise, malgré votre *Peuple* qui n'est pas lu, vous serez mal placés devant la classe ouvrière française pour justifier votre attitude et nous jeter l'anathème.

Lorsque les patrons eux-mêmes ne veulent pas recevoir les ouvriers, lorsqu'il y a chez les patrons un acte d'hostilité à l'égard des travailleurs ou qu'ils ne veulent pas les recevoir ni discuter avec eux, nous disons, nous, militants, nous disons aux ouvriers : « Camarades, prenez l'usine et faites-la fonctionner ».

Si vous persistez dans votre attitude de scission, vous nous mettez dans l'obligation d'appliquer nous-mêmes, contre vous, ce que nous conseillons d'appliquer contre les patrons.

LE PEN. — Il y a pourtant un fait nouveau qui est là ; malgré que le Peuple essaye de diminuer les organisations, par exemple en prétendant qu'en dehors de l'Alsace-Lorraine la Fédération du Bâtiment ne compterait plus que quelques milliers de membres, je ne sais si c'est Perrot qui a écrit cette stupidité, en tout cas tu pourras dire à celui qui l'a écrite qu'il est un menteur ! Ce qui compte vraiment, ce sont les faits, ce sont les cotisations. Nous en avons 40.000, et depuis que le Bureau Chanvin est parti, nous avons réussi à ramener à la Fédération 5.000 membres en plus. Cela, ce n'est pas du bluff. Pour eux, les 300 délégués représentés à Dijon comptaient, mais pour nous ils ne compteraient pas. Cependant il y a ce fait nouveau qui compte : c'est que nous avons 249 syndicats représentés ce matin dans le Bâtiment.

Tu dis, Lapière, que Jouhaux et Laurent sont à Francfort, malgré les lettres que nous avons écrites au Bureau confédéral pour annoncer la visite de la délégation. Or, moi aussi j'avais été désigné pour aller à Francfort, et mon passeport est complet. Je vais te le faire voir.

LAPIÈRE. — Oui, oui.

LE PEN. — Je tiens à te le montrer ; le voilà. Tu vois qu'il est complet. Tu as un moyen à ta disposition : un télégramme peut arriver à Francfort en deux heures, deux heures et demie, et avant ce soir tu peux avoir une réponse, si tu fais preuve de bonne volonté et si la Commission administrative ne t'en empêche pas. Dumoulin est malade, dis-tu ; mais tu peux toujours envoyer quelqu'un auprès de lui pour lui demander son avis sur le fait nouveau.

LAPIÈRE. — Il peut ne pas être à Paris ; il peut être dans le Pas-de-Calais.

LE PEN. — Une grande partie des membres de la Commission administrative se trouve ici, dans la Maison des Fédérations ; une autre partie se trouve à la Bourse. Dans d'autres circonstances, d'ailleurs, vous les avez réunis télégraphiquement en quelques heures. Il suffit pour cela de faire preuve de bonne volonté.

En tous les cas il est indéniable que nous faisons aujourd'hui cette concession d'avoir persuadé aux organisations de cesser d'adhérer aux C. S. R.

Jouhaux, au dernier Comité confédéral, ne demandait pas autre chose. Il ajoutait même qu'il ne demandait pas le retrait des adhésions individuelles aux C. S. R.

BESNARD. — Et il offrait sa démission, ce que nous ne lui demandons pas en ce moment.

LE PEN. — Nous apportons cette concession énorme. Ce n'est pas du bluff cela, nous sommes dans l'action ; les faits sont là, indéniables, et nous voudrions une réponse ferme. Nous savons qu'on a le temps de réunir la Commission administrative. Je me charge, moi si on le veut, de la réunir pour ce soir. Il suffit d'y mettre de la bonne volonté. Quand il y a quelque chose de nouveau, s'y refuser ce serait démontrer véritablement d'une manière caractéristique, que l'on veut toujours la scission.

CARPENTIER. — Je veux dire à mes camarades que j'ai constaté un fait. Il nous arrive de discuter avec nos patrons et, quand nous demandons de

venir à la C. G. T.; cette possibilité nous est refusée. C'est déjà un peu comique, mon cher Lapierre.

Il y a un autre fait. Chez nous, nous avons, au Conseil syndical, des majoritaires et des minoritaires : nous y vivons en parfait accord. Chacun se rallie à la majorité. Si une révolution éclatait, ils comptent sur le syndicalisme pour l'accomplir. Et, quand je vais leur dire que l'on ne peut pas, sur un fait important, réunir une Commission administrative, ils vont me répondre : « Mais alors, qu'est-ce qui se produirait en cas de mouvement catastrophique ? Nous serions tout de suite « zigouillés » par les troupes et la police ! » Camarades, je prends la forme ironique pour dire ces choses...

ROUSSEAU. — Mais c'est exact.

CARPENTIER. — ...pour vous les faire toucher du doigt.

Ce que nous demandons à la C. G. T., c'est l'application des décisions régulières et c'est pourquoi dans notre organisation on réclame qu'une commission se réunisse pour examiner la gestion du journal *Le Peuple*, ainsi qu'il en avait été décidé.

Nous irons même plus loin que les minoritaires en réclamant que le journal *Le Peuple* soit ouvert à toutes les tendances, majoritaires, minoritaires, anarchistes, corporatistes, centristes, tout ce que vous voudrez.

S'il y avait un comité de rédaction mixte, composé de camarades de toutes les tendances, ne laissant pas passer les articles qui ne doivent pas passer, on n'y verrait pas les calomnies et les paroles haineuses auxquelles on s'est laissé aller.

Je vous signale ce fait, cette situation vraiment navrante que ne comprendront pas nos camarades quand ils verront qu'on vous a apporté les moyens d'éviter la scission et qu'on n'a pas voulu les discuter.

GAUTIER. — Lapierre n'ignore pas que dans la Seine-Inférieure, la majorité s'affirme en faveur de l'unité. Vous pouviez ignorer hier quelles étaient les intentions de la majorité : vous ne les ignorez plus aujourd'hui. Je ne comprendrais pas qu'un secrétaire confédéral ne puisse pas prendre l'initiative de convoquer la Commission administrative. Je ne connais pas la situation de la région parisienne ; mais il est évident qu'on peut très bien convoquer la Commission.

En tout cas, nous vous offrons de faire de nécessaire pour cette convocation. Ainsi disparaît tout argument d'impossibilité matérielle. Si vous ne faites pas ce geste, vous n'aurez rien fait, vous allez passer pour ridicules et vous allez porter tout le poids de la scission.

VERDIER. — Ne prenons pas l'habitude de discuter si longtemps avec des officieux ; c'est en face de l'officiel qu'il faut discuter, et que Lapierre ne s'en formalise pas, c'est la Commission administrative qui nous intéresse. Par conséquent, la délégation, émanation d'un congrès représentant la majorité de la C. G. T., doit donner un délai à la Commission administrative pour se réunir.

LAPIERRE. — Oui.

VERDIER. — Le camarade Lapierre veut bien nous entendre ; mais il nous déclare qu'il n'a aucun mandat officiel. Quoi qu'il en soit, il a la possibilité de réunir la Commission administrative et nous n'avons pas à connaître ses mobiles s'il ne le fait pas. Et si la Commission administrative n'est pas réunie, le Congrès unitaire devra prendre des décisions. Le camarade Lapierre déclare ne pouvoir discuter mais veut bien néanmoins nous entendre. Il n'a aucun mandat officiel ou officieux, mais quoi qu'il en soit, il a la possibilité de réunir la Commission administrative ; qu'il la réunisse. S'il ne le fait pas, nous n'avons pas à regarder les mobiles qui le font agir.

DUDLIEUX. — Nous sommes liés par la résolution que nous avons mission

de présenter et qui précise : « Avant la clôture de la deuxième journée du Congrès ». Il faut donc que nous soyons fixés tout de suite et que la Commission administrative soit convoquée immédiatement. Il appartient à Lapierre de prendre cette décision. Nous mettons à sa disposition tous les moyens pour toucher dès cet après-midi, à domicile s'il le faut, tous les membres de la Commission administrative, bien que la plupart puissent être convoqués par simple appel téléphonique. Par conséquent il ne doit pas nous dire qu'il ne peut pas la réunir ce soir.

LAPIERRE. — Je ne peux pas le faire dans le délai que vous demandez.

FOURCADE. — Et c'est au moment où nous apportons l'unité par la concession que vous avez demandée vous-mêmes que vous nous mettez dans l'impossibilité de vous la donner.

BERRAR. — Si Lapierre ne veut pas prendre cette responsabilité seul, il y a ici des secrétaires de Fédérations qui peuvent l'appuyer dans cette détermination.

LECLAIR. — A moins qu'il ne nous considère comme des exclus et qu'il considère qu'en tant qu'exclus nous n'avons plus aucun droit.

LAPIERRE. — Je ne puis que prendre acte du fait nouveau que vous nous apportez ; mais je dois vous rappeler que quand Jouhaux a posé la question au dernier Comité National Confédéral vous n'avez pas vous-mêmes répondu sur l'heure.

CAZALS. — Nous n'avions pas de mandat.

LAPIERRE. — Moi non plus, et je n'ai pas la possibilité de réunir ce soir la Commission administrative en l'absence des autres secrétaires qui ont aussi leur part de responsabilités ; il y a des camarades qui sont en atelier, en usine.

LE PEN. — Donnez-nous les noms, on va les chercher en automobile.

CADEAU. — Tu as fait une petite concession déjà, tu ne te considères plus comme n'étant pas qualifié pour la convoquer, et tu fais état de l'absence des autres secrétaires.

LAPIERRE. — Il faut en tout cas un délai.

CADEAU. — Nous discuterons à trois heures du matin s'il le faut.

LAFFORGUE. — Nous avons jusqu'à demain matin neuf heures.

LAPIERRE. — La question est trop importante pour ne pas nécessiter au moins la présence du secrétaire général. Je veux bien faire le nécessaire mais pas dans le délai que vous demandez.

CARPENTIER. — Je m'élève contre cette thèse-là. Dans un cas grave, si j'étais en mission, mon Conseil syndical se passerait de moi, et avec un secrétaire adjoint ou même sans secrétaire adjoint, prendrait les décisions que comporteraient les circonstances. Nous ne sommes pas à la remorque de qui que ce soit. Au nom des Comédiens, je proteste. Nous savons l'opinion de Jouhaux puisqu'il avait offert sa démission pour obtenir ce que nous lui apportons aujourd'hui sans la lui demander.

LAPIERRE. — Il y a un secrétaire confédéral responsable.

CADEAU. — Le Bureau fédéral n'est que l'exécuteur des décisions de la Commission administrative et nous n'acceptons pas le centralisme que l'on nous oppose. Le secrétaire général ne peut que se soumettre devant les décisions de la Commission administrative.

LE PEN. — Tu peux téléphoner à Francfort.

CALVEYRACH. — A condition qu'on se trouve au bout du fil.

LE PEN. — Vous pouvez inscrire ce qu'il vous dira téléphoniquement.

LAPIERRE. — La conférence de Francfort se termine et Jouhaux sera peut-être là demain.

ROUSSEAU. — Peut-être !

CARPENTIER. — Nous pouvons dès aujourd'hui convoquer la Commission

administrative en attendant le retour de Jouhaux. Elle pourra commencer à délibérer et à discuter ; si Jouhaux veut donner son avis, il viendra le donner, bien que si j'étais lui je m'en abstiendrais estimant avoir pris suffisamment parti pour devoir dire à la Commission administrative : faites ce que vous voudrez.

BESNARD. — J'appelle l'attention des camarades sur le fait que, demain, nous serons dans la dernière journée de notre Congrès. Nous avons des décisions à prendre ; nous avons fait l'ultime concession de vous apporter ici tout ce que vous nous demandiez. Nous vous avons prévenu suffisamment à l'avance, pour que vous ne puissiez pas dire que vous n'aviez pas connaissance de notre désir. L'on ne pourrait pas comprendre que vous vous retranchiez derrière l'absence du secrétaire confédéral, alors que nous venons apporter ce qu'il nous a demandé sans lui réclamer, en échange, la démission qu'il nous avait offerte, bien que nous ajoutions à la concession des C.S.R. notre propre démission de secrétaires du Comité central.

DUDILIEUX. — Nous sommes liés par la résolution prise par le Congrès et nous demandons intamment à Lapière, au Bureau confédéral de prendre la décision de réunir ce soir la Commission administrative, lui offrant de faire tout ce qu'il y a à faire pour toucher ces camarades.

VERDIER. — Il faut en effet la réponse ce soir.

UN DÉLÉGUÉ. — Est-ce oui ? Est-ce non ?

LAPIÈRE. — Je n'en vois pas la possibilité.

CARENTIER. — Répondez par oui ou par non. Si la Révolution avait éclaté ce matin, que feriez-vous ?

LAPIÈRE. — Nous ne sommes pas en face de la Révolution pour l'instant, nous ne sommes qu'en face d'une situation nouvelle que je vais examiner.

OLIVE. — Je crois que puisque Lapière nous répond ainsi, c'est qu'il doit avoir reçu des ordres pour ne pas essayer de faire des concessions.

DUDILIEUX. — Il faudrait revenir à la déclaration de Lapière au début de l'entretien. Il nous a déclaré catégoriquement qu'il se refusait à discuter avec nous.

LAPIÈRE. — Je n'ai pas mandat de la Commission administrative de vous recevoir, et je ne puis que confirmer la résolution qu'elle a prise. C'était hier un avertissement, aujourd'hui il y a un fait nouveau. Ce soir, nous ne pouvons pas convoquer la Commission administrative.

BESNARD. — Si tu te réfugies derrière des impossibilités matérielles, nous offrons de les faire disparaître, nous prenons sur nous de porter tous les plis, et même de faire la convocation, puisque c'est une simple question de cachet confédéral, il ne te reste donc qu'à prendre la décision.

LAPIÈRE. — Si nous pouvions le faire, nous le ferions ; nous avons les mêmes moyens que vous, mais ceux des membres de la Commission qui travaillent sont à l'usine.

LE PEN. — Il n'y en a pas beaucoup.

LAPIÈRE. — Combien y en a-t-il, Calveyrach ?

CALVEYRACH. — Ils sont bien huit ou neuf.

BESNARD. — Si l'un de tes fils se noyait, tu volerais à son secours ?

LAPIÈRE. — Oui.

BESNARD. — Eh bien ! aujourd'hui, la classe ouvrière se noie. C'est le moment de voler à son secours ; tu ne peux pas ne pas le faire. On t'a offert tous les moyens de la sauver ; tu n'as pas le droit de refuser.

VERDIER. — Je crois que nous ne pouvons pas aller au delà des concessions que nous faisons, c'est-à-dire que la Commission administrative se réunisse ce soir à 9 heures ou 10 heures si elle le veut, il faut que demain il y ait, à l'ouverture du Congrès, quelque chose de décidé.

DUDILIEUX. — Nous disons à la Commission administrative et au Bureau confédéral, nous sommes à votre disposition toute la nuit, prenez-en note.

CARPENTIER. — Allez-vous faire le nécessaire pour essayer de convoquer la Commission administrative ?

LAPIERRE. — Oui.

LAFFORGUE. — Est-ce que tu nous donneras un coup de téléphone pour nous prévenir officiellement que tu as convoqué la C. A. avant 6 heures ce soir, ou que tu peux la convoquer ?

LAPIERRE. — Oui.

BESNARD. — Je demande, pour qu'il en reste trace, que ce ne soit pas par un coup de téléphone, mais par une communication écrite que nous soyons informés. C'est trop grave à l'heure actuelle.

LECLAIR. — Nous disons que nous voulons que la Commission administrative se réunisse ce soir si c'est possible.

DUDILIEUX. — Nous ajoutons que nous sommes à sa disposition toute la nuit.

BESNARD. — Il y a encore quelque chose de plus : Il faut que ce soir, avant 6 heures, que nous connaissions ta décision. Si, avant 6 heures, nous n'avons rien reçu, nous devons considérer que c'est une fin de non recevoir catégorique et prendre les mesures que comportera la situation.

LECLAIR. — Nous t'offrons les moyens de convoquer la Commission.

LAPIERRE. — Nous la convoquerons par nos propres moyens.

BESNARD. — Par conséquent, il n'y a plus d'impossibilités et je l'enregistre.

LAPIERRE. — Nous avons les mêmes possibilités que vous.

LECLAIR. — Si à 6 heures du soir, nous n'avons pas de réponse écrite, nous prendrons donc nos dispositions.

(La délégation se retire.)

Un délégué, en se retirant. — Nous pourrions même faire la concession de venir ici chercher la réponse.

Autres délégués. — Non, non, puisque nous sommes venus.

(L'audience prend fin à midi un quart.)

LA C. G. T. CONTINUE

Cet entretien ne donna aucun résultat. A 6 heures, aucune réponse ne fut notifiée au Congrès.

Devant une volonté de scission aussi fortement accusée, le Congrès vota la résolution ci-dessous qui prenait acte du refus de la C. A. de la C. G. T. :

Le Congrès, enregistrant le refus de la C. G. T. de recevoir ou de répondre à la délégation, déclare que la C. G. T. continue sur la base de son statut qui est la Charte d'Amiens, dont la majorité confédérale a violé tous les principes et répudié les objectifs.

Le Congrès fait confiance à sa Commission d'organisation pour qu'elle lui apporte sur ces bases une proposition de résolution étudiée avec tout le soin nécessaire, et décide de se séparer immédiatement.

La scission était virtuellement accomplie et dans sa troisième et dernière décision, le Congrès décidait d'organiser les Syndicats exclus de la C. G. T.

RESOLUTION DU CONGRES UNITAIRE

Le Congrès Unitaire extraordinaire, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation dont l'abandon de l'adhésion aux C. S. R. pour les Syndicats constitue la preuve la plus irréfutable de ses désirs d'unité syndicale, enregis-

trant la réponse du Bureau confédéral; le reniement de ses engagements pris devant la délégation qui s'était présentée devant lui, constate son intransigeance qui vient de fermer les portes aux pourparlers engagés.

Le Congrès Unitaire, après un examen détaillé de la gestion confédérale depuis le Congrès de Lille jusqu'à ce jour, enregistrant :

1° Que la résolution confédérale votée au Congrès de Lille par 1.572 mandats contre 1.352 ne prévoyant aucune exclusion, aucune sanction contre les Syndicats coupables du délit de tendance, le Comité confédéral national de septembre a commis une violation flagrante de son texte et de son esprit en l'interprétant comme une résolution d'exclusion et en approuvant toutes les exclusions prononcées en son nom ;

2° Que l'autonomie des Syndicats, reconnue par les statuts confédéraux, a été ainsi violée ;

3° Que la Commission Administrative, au sein de laquelle est constituée la Commission des conflits; en prenant position publiquement dès le premier jour dans le différend des Cheminots en faveur du Bureau Montagne, a méconnu la majorité exprimée au Congrès extraordinaire des Cheminots, qu'elle est ainsi juge et partie, et qu'elle était disqualifiée pour trancher équitablement le conflit ;

4° Que la Commission de contrôle décidée par une résolution du Congrès de Lille, pour examiner la gestion du Peuple, n'a pas encore été réunie ;

5° Qu'un secrétariat féminin devait être constitué en vertu de la décision du Congrès de Lille et que rien n'a été fait dans ce sens ;

Considérant que cet ensemble de faits à la charge de la C. A. et du Bureau confédéral constitue une violation flagrante et répétée des statuts confédéraux qu'ils ont mission d'appliquer et auxquels ils doivent se conformer ;

Considérant enfin que l'exclusion des Syndicats de diverses Fédérations et Unions départementales, et que la formation des minorités dissidentes en Syndicats constituent des actes de scission nettement caractérisés. z

Le Congrès Unitaire, malgré les buts de scission nettement poursuivis par les dirigeants confédéraux, n'en espère pas moins que l'unité syndicale peut encore se réaliser au sein de la C. G. T., mais il proclame que la seule chance d'unité qui reste aux travailleurs est celle qu'ils réaliseront eux-mêmes en un congrès extraordinaire confédéral, qui devra se tenir au cours du premier semestre 1922. A ce congrès participeront seules les organisations confédérées au moment du Congrès de Lille.

Si le 31 janvier prochain, le Comité confédéral national n'avait point décidé la tenue de ce Congrès, la Commission désignée par ce Congrès Unitaire aurait le mandat formel de convoquer le Congrès de la C. G. T. pour prononcer la déchéance du Bureau confédéral et de la Commission administrative et de procéder à son remplacement.

Mais, enregistrant les exclusions prononcées depuis le Congrès de Lille, enregistrant la résolution récente de la C. A. et confirmée par le communiqué qu'elle a donné à la presse ce jour même, et aux termes de laquelle les organismes et les syndicats participant au Congrès unitaire se trouvent exclus de la C. G. T., le Congrès unitaire décide de suspendre provisoirement et à la date du 1^{er} janvier, la prise des cartes et des timbres confédéraux au siège des Fédérations, Unions départementales, Confédération Générale du Travail, qui approuvent jusqu'ici la politique d'exclusion et de scission engagée par la Commission administrative et le Bureau confédéral.

En conséquence et jusqu'à ce qu'une situation définitive soit intervenue, le Congrès décide de maintenir un lien provisoire entre tous les syndicats représentés au Congrès ; ce lien sera constitué par une Commission adminis-

trative provisoire, qui sera chargée de faire éditer, pour la date du 1^{er} janvier 1922, des cartes et des timbres pour la mise à jour des syndiqués et pour en assurer la répartition.

Le Congrès termine ainsi ses travaux, par l'affirmation unanime de tous les syndicats, de leur attachement à l'unité syndicale, malgré les scissionnistes confédéraux, comme ils affirment leur attachement indéfectible à la charte d'Amiens, base fondamentale du syndicalisme français.

Portant à la connaissance du prolétariat les décisions qu'il vient de prendre, le Congrès laisse aux dirigeants confédéraux toute la responsabilité de leur conduite. Tous les syndicats, tous les syndiqués présents au Congrès, quelque tendance qu'ils appartiennent, s'engagent à faire toute la propagande nécessaire en faveur de l'unité syndicale.

Il convient de remarquer que, ce faisant, le Congrès ne fermait pas la porte à l'unité et la C. A. provisoire de la C. G. T. U. l'affirmait avec force dans sa déclaration du 1^{er} janvier 1922.

A LA CLASSE OUVRIERE, A TOUT LE PROLETARIAT

En face de la situation faite au syndicalisme de ce pays, par les désirs et les réalisations scissionnistes des chefs confédéraux, la C. G. T., dont la renaissance est apparue au cours d'un Congrès Unitaire, se doit de préciser, une fois de plus, sa raison d'être, en faisant appel au prolétariat de ce pays dans lequel résident les possibilités de l'unité des travailleurs organisés sur le terrain économique.

On vous a trompés, on a abusé de votre confiance, en interprétant fausement, en appliquant arbitrairement les décisions des Congrès confédéraux et en reniant la base même du syndicalisme.

Et cette déviation s'est affirmée davantage encore par l'exclusion de 299 syndicats de Cheminots, des 20.000 grévistes de Tourcoing, de milliers de camarades appartenant à diverses fédérations.

Ces exclusions prouvent que la liberté d'opinions, sans laquelle le syndicalisme ne peut vivre, était violée délibérément par ceux-là mêmes qui voulaient en paraître les défenseurs.

Devant cette volonté de scission, nettement caractérisée, de la part de la C. A. et du Bureau confédéral, un appel fut lancé à l'ensemble des syndicats confédérés pour la tenue d'un Congrès extraordinaire unitaire.

Ce Congrès vient d'avoir lieu ; il a réuni 1.550 syndicats. La majorité, qui s'était affirmée primitivement sur la résolution confédérale de Lille et au nom de laquelle les dirigeants confédéraux ont organisé la scission, vient de se retourner contre eux. Les syndicats confédérés, quelle que soit leur tendance, ne voulaient aucune exclusion, aucune scission.

Apportant le maximum de concessions au profit de l'unité, les syndicats révolutionnaires décidaient, au cours de ce Congrès, de retirer leur adhésion des C. S. R. et ils pensaient qu'ainsi le Bureau confédéral désarmerait.

La délégation, nommée par le Congrès, qui se rendit auprès du Bureau confédéral le 23 à midi, fut reçue par Lapierré qui, enregistrant cette décision, déclara :

« Nous vous donnerons une réponse avant 18 heures. »

A l'heure indiquée, la délégation s'étant présentée au siège confédéral, rue Lafayette, trouve les portes closes et apprend, à son retour, sous forme de communiqué à la presse, la décision des dirigeants de la C. G. T.

Les chefs de la C. G. T. étaient scissionnistes avant tout ; ils venaient de le prouver.

Partout, toujours, nous avons dit et répété que l'adhésion des syndicats aux C. S. R. n'était qu'un des prétextes invoqués par les dirigeants confédéraux pour provoquer les exclusions et la scission.

Ils l'ont prouvé en ne tenant aucun compte de la concession faite par les syndicats révolutionnaires qui décidaient le retrait de leur adhésion aux C. S. R.

Tous les moyens de conciliation, toutes les concessions faites aux dirigeants de la rue Lafayette, sont restés vains. Ces derniers ont prononcé la scission !

Qu'ils en portent l'entière responsabilité devant l'Histoire !

Le Congrès Unitaire, cependant, déclaré aux travailleurs que l'unité syndicale peut encore se réaliser si, avant le 31 janvier prochain, le C. C. N. décide la convocation d'un Congrès confédéral extraordinaire au cours du premier semestre 1922. Ce sera l'ultime possibilité de mettre tous les travailleurs à même de manifester leur volonté de rétablir l'unité syndicale et de juger les responsables de la scission.

Comme suite logique des décisions de la C. A. et du Bureau confédéral, les syndicats réunis en Congrès ont décidé de rompre les relations avec les dirigeants confédéraux qui ne représentent plus la C. G. T. et de cesser de prendre des cartes et des timbres au siège de la rue Lafayette, au siège des Fédérations et Unions qui se sont associées, ou qui s'associeraient à l'œuvre de scission des dirigeants confédéraux.

Pour ce, le Congrès a décidé de créer un lien entre tous les syndicats présents ou désireux, par la suite, de se joindre à sa manifestation et à ses décisions.

A cet effet, une Commission administrative provisoire et un Bureau ont été désignés : ils sont chargés d'établir des cartes et des timbres et de les mettre à la disposition des syndiqués et des syndicats à la date du 1^{er} janvier 1922. Ils seront, en outre, chargés de convoquer le Congrès extraordinaire si, à la date du 31 janvier, le C. C. N. se refuse à prendre les dispositions arrêtées par le Congrès Unitaire.

Après avoir situé les responsabilités de la rupture entre les travailleurs et les dirigeants confédéraux, la Commission administrative provisoire, désignée par le Congrès Unitaire, rappelle au prolétariat organisé qu'en réalisant l'accord sur le texte et la résolution d'Amiens, toutes les tendances ont démontré leur attachement indéfectible à la structure comme à la conception du syndicalisme qui réunit dans son sein tous les exploités, sans distinction d'opinions, sur le terrain de la lutte de classes.

Fort de cette affirmation, la C. A. provisoire déclare :

« Travailleurs !

« On vous a dit que le Congrès Unitaire était un Congrès scissionniste, « c'est faux !

« Le Congrès Unitaire n'a pas rompu avec les masses ouvrières ; il n'a « rompu avec les dirigeants confédéraux qu'à la suite de leur attitude « intransigeante.

« On vous a dit que le Congrès Unitaire était un Congrès des C. S. R., « c'est faux !

« Toutes les tendances y furent représentées, il fut convoqué par les « organisations régulièrement confédérées, et les syndicats révolutionnaires « ont décidé de retirer leur adhésion aux C. S. R. C'est, à l'heure actuelle, « un fait accompli.

« On vous a dit que le Congrès Unitaire était un Congrès communiste, « c'est faux !

« Au sein du Congrès, syndicalistes, libertaires et communistes, en

« acceptant de respecter l'autonomie du syndicalisme, se sont affirmés pour l'unité syndicale.

« **Travailleurs!**

« Aujourd'hui vous êtes édifiés. Ne soyez plus victimes de la confusion intéressée des dirigeants confédéraux.

« Ce serait trahir les aspirations du prolétariat que de ne pas répondre à l'appel de la C. A. et du Bureau provisoires.

« Une grande espérance vient de se lever, pour qu'elle ne soit pas vaine, ralliez la C. G. T., 33, rue de la Grange-aux-Belles.

« La C. G. T. continue, « Vive la C. G. T. ! »

LA C. A. ET LE BUREAU PROVISOIRES. »

A partir de ce moment, les hommes de la rue Lafayette perdent nettement l'avantage. S'ils sont toujours aussi désireux de consommer la scission, ils craignent encore l'opinion ; ils la craignent d'autant plus que certains centristes n'acceptent cette sinistre comédie qu'avec regret.

Aussi, le Bureau et la C. A. de la C. G. T. tentent-ils, par la convocation d'un C. C. N., annoncée pour le 13 février, à jeter le trouble dans nos rangs, dans l'espoir que nous commettrions l'espoir suprême d'appliquer automatiquement les décisions du Congrès qui devaient entrer en vigueur le 31 janvier.

POUR L'UNITE QUAND MEME

La C. A. Provisoire de la C. G. T. U. ne se laisse pas prendre à ce piège grossier. Les scissionnistes resteront les scissionnistes, elle le déclare dans la résolution suivante :

Par la voie de la presse, la Commission administrative provisoire de la C. G. T. Unitaire est saisie de la convocation d'un Comité confédéral national à la date du 12 février.

Elle enregistre que le C. C. N. qui, statutairement, devait être convoqué en décembre et pouvait ainsi sauver l'unité syndicale, se trouve reporté à une date ultérieure à celle fixée par le Congrès unitaire pour application de certaines clauses de ses décisions, notamment la convocation d'un Congrès confédéral extraordinaire dans le premier semestre de 1922, si le Comité confédéral national, à la date du 31 janvier prochain, n'en avait point pris l'initiative.

Elle enregistre également que, seuls, seront convoqués au Comité confédéral national du 12 février, les délégués des organisations reconstituées, c'est-à-dire celles qui auront formé à côté des organisations régulières, des organisations dissidentes, rattachées à la C. G. T. de la rue Lafayette, et qu'ainsi le Comité confédéral national ne sera qu'une consécration de la scission.

Soucieuse d'interpréter dans la plus large mesure l'esprit unitaire du congrès et des résolutions adoptées, soucieuse de défendre les intérêts du prolétariat gravement compromis par la scission, désireuse, une fois de plus, de dégager sa responsabilité devant l'opinion syndicaliste, et laissant aux groupements scissionnistes toute la responsabilité de leur attitude, la Commission administrative provisoire décide d'attendre jusqu'au 15 février 1922 pour mettre en application les décisions inscrites dans la résolution du Congrès unitaire et relative à la convocation d'un Congrès confédéral extraordinaire.

Ayant ainsi fixé sa position, la C. A. provisoire fait juge le monde ouvrier de ses actes.

Elle s'adresse par-dessus la tête des chefs à la masse des syndiqués restés-fidèles encore, par erreur, au Bureau confédéral de la rue Lafayette, pour qu'ils mandatent leurs délégués dans le but de faire à ses dirigeants la sommation susceptible de sauver l'unité syndicale, savoir : la convocation immédiate de tous les mandataires réguliers aux C.C.N. avant que la scission ne fût imposée au monde du travail par la coalition des fonctionnaires.

A cette condition, en rappelant que les syndicats révolutionnaires, dans un désir de conciliation, se sont retirés des C.S.R., la C.A. déclare être prête à donner toutes les preuves de son attachement sans réserve à l'unité syndicale, si le Comité Confédéral National du 12 février, composé des délégués de toutes les Unions et Fédérations, régulièrement confédérées au moment du Congrès de Lille, décidait :

1° D'abandonner tous les motifs qui, jusqu'ici, ont servi de base aux exclusions ;

2° De réintégrer tous les exclus ;

3° De convoquer un congrès confédéral extraordinaire dans le premier semestre 1922, avec à l'ordre du jour l'unité syndicale et d'en fixer la date en spécifiant que, seules, les organisations régulièrement confédérées au moment du Congrès de Lille y seront convoquées.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PROVISoire.

Résolution qu'elle précise encore le 11 février, de la façon suivante :

DERNIERE MANIFESTATION DE LA G. G. T. U. POUR L'UNITE

S'adressant par-dessus la tête des chefs, à tous les syndiqués, à tous les Syndicats, au C.C.N. lui-même.

La C.A. de la C.G.T.U. tient à prendre acte du refus de la G.G.T. de convoquer un C.C.N. régulier, ayant charge de discuter les propositions du Congrès Unitaire.

Bien que ce refus puisse être considéré par tous comme la consécration définitive de la scission du mouvement ouvrier, la C.A. de la C.G.T.U. tient à donner une dernière fois l'assurance de son désir profond d'unité.

A cette fin, interprétant dans son sens le plus large le paragraphe principal de sa déclaration du 20 janvier, dont elle reproduit ci-dessous le texte intégral, elle indique clairement que, dans son esprit, lorsqu'elle déclare : être prête à donner toutes les preuves de son attachement sans réserve à l'unité syndicale, cela signifie que si le C.C.N. acceptait les propositions du Congrès Unitaire, savoir :

« Abandon de tous les motifs qui, jusqu'ici, ont servi de base aux exclusions ;

« Réintégration de tous les exclus ;

« Convocation d'un Congrès confédéral extraordinaire dans le premier semestre 1922 avec, à l'ordre du jour : L'Unité Syndicale, et fixation de la date en spécifiant que seules les organisations régulièrement confédérées au moment du Congrès de Lille y seront convoquées. »

La C.G.T.U. considérerait que, sa mission serait terminée.

Dans ces conditions, la C. A. de la C. G. T. U. serait toute disposée à examiner, avec celle de la C.G.T., les bases sur lesquelles pourrait être administrée l'unique C.G.T. reconstituée, jusqu'au Congrès confédéral extraordinaire dont le C.C.N. viendrait de décider la tenue.

Convaincue d'avoir accompli son devoir jusqu'au bout, d'avoir interprété fidèlement les décisions du Congrès Unitaire, la C.A. de la C.G.T.U. attend avec sérénité la réponse du C.C.N. dont la classe ouvrière française serait par avance instituée comme l'arbitre suprême.

LA SCISSION EST CONSOMMÉE — LA C. G. T. DEMEURE

Le C.C.N. irrégulier des 13, 14, 15 février 1922, composé des fidèles au Bureau Confédéral consacré définitivement la-scission.

La C. A. provisoire de la C. G. T. U. l'enregistre et lance la déclaration ci-dessous :

Placée en face de la volonté de scission définitive et irrémédiable affirmée par 87 voix contre 8, 2 abstentions et 5 absences, par le Comité Confédéral National irrégulier de la C.G.T. de la rue La Fayette :

La C.G.T. Unitaire prend acte de cette décision, dont elle fait juge tout le prolétariat français, sans distinction de tendance.

Fidèle au mandat qui lui fut confié par le Congrès Unitaire des 22, 23 et 24 décembre 1921, la Commission Administrative de la C.G.T. Unitaire prend devant tous les syndiqués de ce pays, l'engagement solennel de convoquer, dès que les circonstances le permettront, avant le 1^{er} juillet, le Congrès qui aura charge de reconstituer l'unité ouvrière.

Conformément à la décision du Congrès Unitaire, la Commission Administrative de la C.G.T. Unitaire convie, dès maintenant, tous les syndicats, à assister à ses assises qui, par le nombre des délégués et des syndiqués représentés, doivent être une manifestation grandiose et une démonstration imposante du désir d'unité toujours affirmé par la classe ouvrière française.

Obligée par la décision du Comité Confédéral National de sortir de la réserve qu'elle s'était volontairement imposée, la C.G.T. Unitaire, hier encore « lien provisoire », devient automatiquement un organisme national définitif, dont le Congrès aura charge de ratifier et de consacrer l'existence. A ce titre, elle entend s'élever au niveau de ses nouvelles responsabilités et à la hauteur des événements présents.

Conséquemment, la Commission Administrative provisoire croit de son devoir de préparer, dès aujourd'hui, le programme d'action qui sera soumis à l'examen du prochain Congrès.

Pour répondre aux nécessités et aux nouveaux devoirs qui s'imposent à elle, la Commission Administrative prend la responsabilité, dont elle rendra compte devant le Congrès, de s'engager dans le combat social, face à toutes les forces mauvaises qui veulent perpétuer l'asservissement des travailleurs.

Elle entend aussi, et sans oublier la tâche unitaire qui lui a été confiée, déterminer sa position économiquement et socialement, nationalement et internationalement, pour être prête, en toute occasion, à jouer le rôle important que lui imposeront les événements.

Pour lui permettre d'accomplir cette grande tâche, la Commission Administrative demande instantanément à toutes les Fédérations, Unions départementales et Syndicats, de poursuivre activement, sans relâche, la besogne de regroupement que rien n'entrave plus désormais.

Les responsabilités de la scission étant définitivement fixées par l'acte inqualifiable du Comité Confédéral, qui l'a sanctionnée et ordonnée, la Commission Administrative s'adresse à nouveau à tous les camarades qui, dans l'attente du geste d'apaisement, étaient restés dans l'expectative et les engage à adhérer à la C.G.T. Unitaire, seule organisation décidée à maintenir l'unité du mouvement ouvrier français.

La C.G.T. Unitaire, affirmant à nouveau son inaltérable attachement à la Charte d'Amiens, la C.A. provisoire entend placer le mouvement ouvrier au-dessus des partis et des sectes, comme elle prétend maintenir au-dessus des tendances le groupement naturel de tous les travailleurs, à qui elle garantit par avance, et sans restriction, la liberté de discussion et l'expression de pensée la plus absolue.

Fidèle aux principes et aux traditions du mouvement ouvrier français, la C.G.T. Unitaire tiendra haut et ferme le drapeau de la lutte de classe, en dehors des compromissions déshonorantes et des capitulations honteuses, qui ont marqué d'un sceau indélébile l'action confédérale de ces sept dernières années.

Le syndicalisme a retrouvé sa route glorieuse ; il ne la quittera plus. Interrompue de 1914 à 1922, la tradition du syndicalisme révolutionnaire est désormais renouée.

Marchant vers ses destinées, vers l'accomplissement de sa mission historique, le syndicalisme renoué vous appelle à l'action, et par l'action à la réalisation de vos légitimes espoirs.

*Camarades ! Tous à la C. G. T. Unitaire !
Et vive l'Unité quand même !*

LA C. A. PROVISOIRE.

CONCLUSION

Les Buts poursuivis par les Scissionnistes

Tels sont, dans leur ordre chronologique, les faits principaux qui ont déterminé la cassure du mouvement ouvrier français.

Nous en avons brièvement, au début, indiqué les causes, il convient maintenant de faire connaître rapidement les buts poursuivis par les hommes de la rue Lafayette.

Après avoir rejeté loin d'eux la lutte de classe, avoir ruiné charte et principes de la C.G.T., après avoir violé les statuts confédéraux, dans leur lettre comme dans leur esprit, après avoir tenté de détourner la classe ouvrière de ses objectifs naturels, ces hommes malhonnêtes osent encore se réclamer de la charte d'Amiens.

Ce sont eux qui ne craignent pas de déclarer que la C.G.T.U. est dirigée par le Parti Communiste, alors que, depuis 1914, officiellement, ils ont partie liée avec le Gouvernement et ses représentants, avec les partis renégats, démocrates ou simplement bourgeois.

C'en est trop. Tout le prolétariat est fixé sur le rôle de ces chiens de garde du capital. Nous savons que, désormais, la bourgeoisie peut compter sur eux, et elle y compte.

La C.G.T. n'a pas poursuivi sans but sa besogne de dissociation, elle n'a pas sans raison aidé la répression, organisé la criminelle besogne de détruire la force ouvrière révolutionnaire.

D'accord depuis longtemps avec la bourgeoisie, l'homme qui déclarait à Orléans, dans un excès de franchise regretté : « Ministre, j'aurais pu l'être, ministre, je pourrais l'être », veut réaliser son programme et pouvoir dire bientôt : « Ministre, je le serai ».

D'ici peu, si la conférence de Gênes atteint les buts pour lesquels elle est convoquée, la C.G.T. de la rue Lafayette rentrera en action ouvertement, en plein accord avec le gouvernement.

Regonflée à nouveau d'effectifs par un afflux d'inconscients et de jaunes que lui amènera le syndicalisme d'Etat de *La Dépêche de Toulouse* (équipe

Jouhaux-Poincaré), la seule C.G.T. légale, avalisée par le Pouvoir, qui ne songe plus à la dissoudre, sera l'âme, l'axe, le pivot de la combinaison politico-économique que veut réaliser le bloc des gauches, des dissidents S.F.I.O. aux radicaux.

Tous ces démocrates et anciens quarante-huitards s'entendent à merveille pour assurer la survie du capitalisme en tentant d'enrayer la Révolution sociale en marche et en gestation avancée.

Si nous voulons nous opposer à ces desseins, aujourd'hui indéniables, il convient que nous reconstituions rapidement les forces syndicales, que nous nous opposions énergiquement à toute emprise, que nous restions étroitement sur le terrain de l'action syndicale, et surtout que nous repoussions énergiquement toute entente sur un programme minimum avec les chefs qui viennent de consacrer la scission.

Restons nous-mêmes, reprenons le combat à la place où eux l'ont abandonné. Par-dessus la tête des chefs, refaisons l'unité des masses par l'action et acheminons-nous sans réticence vers notre destinée.

LE BUREAU PROVISOIRE DE LA C. G. T. U.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL UNITAIRE



**Compte rendu sténographique
des débats
du Premier Congrès National Corporatif
tenu
à la Bourse du Travail de St-Etienne**

DU 26 JUIN AU 2 JUILLET 1922



ORDRE DU JOUR

DU

Premier Congrès National Corporatif

- 1° Adoption du rapport de la Commission de Vérification des mandats ;
- 2° Discussion et vote sur les rapports confédéraux ;
- 3° Elaboration des statuts confédéraux ;
- 4° Le programme d'action de la C. G. T. U. national et international ;
- 5° Affiliation internationale ;
- 6° Divers.



PREMIÈRE JOURNÉE

Lundi 26 Juin 1922 (Matin)

La séance est ouverte à 11 heures, par **TOTTI**, secrétaire confédéral.

NOMINATION DE LA COMMISSION DE VALIDATION DES MANDATS

TOTTI. — Camarades, étant donné le grand nombre de mandats qui nous est parvenu en toute dernière heure, les camarades qui ont été désignés à cette vérification se sont trouvés devant une recrudescence de travail qui ne leur permet pas de terminer leurs travaux ce matin. Ceci est dû à une circonstance que vous comprenez. Dans toute organisation, beaucoup de camarades se déterminent à la dernière heure à envoyer leurs pouvoirs à l'organisation. Ne connaissant pas le travail que la vérification des mandats comporte, nous nous bornerons donc ce matin à désigner le bureau qui va présider la séance de ce soir.

Nous nous bornerons à vous donner un certain nombre de noms pour composer la Commission de vérification des pouvoirs. La Commission de vérification des pouvoirs devant se composer de 10 membres, les camarades ici présents n'auront à nous donner que quelques noms pour les ajouter à la liste déjà préparée.

Nous vous proposons comme Bureau, pour la séance de ce soir, en qualité de président : le camarade **Lorduron**, secrétaire de l'Union Départementale de la Loire ; comme assesseurs, la camarade **Marie Guillot**, de la Fédération de l'Enseignement et le camarade **Couture**, de la Fédération du Bâtiment.

Pour la Commission de vérification des pouvoirs, nous avons déjà ici les noms des camarades :

ARGENCE, de la Fédération des Métaux ;

MONIER, de la Fédération du Bâtiment ;

VIDIL, de la Fédération de l'Alimentation ;

PÉCASTAING, secrétaire de l'U. D. des Bouches-du-Rhône ;

THOMAS, secrétaire de l'Union de la Savoie.

Nos camarades pourraient, ici, lancer cinq noms pour compléter cette liste.

ANZALRIC. — Je propose Chauvin, de la Fédération des Coiffeurs.

SEMARD. — Je propose Chaverot, de la Fédération des Cheminots.

TOTTI. — Autant que possible, il faut envoyer le nom de camarades secrétaires d'Unions, assez au courant des mandats, pour que le travail de vérification soit facilité.

BERRAR. — Je propose Chevalier, de la Fédération des Métaux.

FOULON. — Richetta, du Textile.

UN DÉLÉGUÉ. — Costel, des Services Publics.

TOTTI. — Nous avons les noms des camarades :

CHEVALIER, Fédération des Métaux.

RICHETTA, Fédération du Textile.

COSTEL. — Fédération des Services Publics.

DELFOSSÉ, Fédération des Mineurs.

CHAVÉROT, Fédération des Chemins de Fer.

Acceptez-vous cette liste ?

ANZALRIC. — J'avais proposé Chauvin en premier lieu, il aurait dû être désigné tout de suite.

TOTTI. — C'est une Commission de vérification des mandats; on recherche ici, non pas des compétences, mais des camarades qui ont l'habitude de la question pour faciliter le travail. J'ajoute le camarade Chauvin, des Coiffeurs, cela donne satisfaction à tous.

Voici la liste de la Commission de vérification des mandats :

ARGENCE, Fédération des Métaux;

MONIER, Fédération du Bâtiment;

VIDIL, Fédération de l'Alimentation.

PÉCASTAING, secrétaire de l'U. D. des Bouches-du-Rhône.

THOMAS, secrétaire de l'Union de la Savoie.

CHEVALIER, Fédération des Métaux.

RICHETTA, Fédération du Textile.

COSTEL. — Fédération des Services Publics.

DELFOSSÉ, Fédération des Mineurs.

CHAVÉROT, Fédération des Chemins de Fer.

CHAUVIN, Fédération des Coiffeurs.

TOTTI. — Cela vous permettra de vous retirer; nous commençons nos travaux ce soir. Le camarade LORDURON prendra place au bureau et fera ses salutations inaugurales.

VOIX NOMBREUSES. — A quelle heure ?

TOTTI. — A 2 heures précises.

Nous vous avisons que, quel que soit le nombre des délégués présents à 2 heures, nous commencerons.

La séance est levée à 11 h. 15.

PREMIÈRE JOURNÉE

Lundi 26 Juin 1922 (Après-midi)

PRÉSIDENT : Lorduron, secrétaire de l'Union Départementale de la Loire.

ASSESEURS : Marie Guillot, Fédération de l'Enseignement.
Couture, Fédération du Bâtiment.

La séance est ouverte à 14 h. 15.

Le Président. — Mes chers camarades,

Ce n'est point sans motif que nous avons sollicité l'honneur d'abriter en notre ville les premières assises du syndicalisme — du vrai syndicalisme — après la guerre.

Saint-Etienne, la Loire! c'est toute la résistance à la guerre, c'est l'honneur du prolétariat sauvé. Au milieu de l'avachissement général des énergies et des consciences, c'est un roc solide, sauvagement dressé qui émerge. Dans la nuit, c'est la torche d'espérance qui se dresse et indique au prolétariat courbé là-bas dans les tranchées que tout de même quelques-uns veillent.

Et si nous disons cela, camarades, ce n'est point pour diminuer le mérite et l'honneur des autres centres de résistance, mais parce que, réellement, Saint-Etienne et le bassin de la Loire tout entier ont joué en ces époques de détresse, un rôle prépondérant.

Vous me permettrez de remercier affectueusement tous ces lutteurs, mineurs, métallurgistes et les autres, enfin tous ces combattants du syndicalisme de 1917 et 1918.

Leur récompense? Nous l'avons sollicitée et obtenue : c'est ce Congrès. Ce Congrès, d'où doit sortir victorieux le syndicalisme. Mieux, d'où doit sortir victorieuse la Révolution.

Car vous devez en arriver à ce résultat, ici, militants congressistes. Si un seul moment, vous mettiez vos personnalités, votre sectarisme, vos combinaisons hors syndicalisme entre le Congrès et la Révolution, vous trahiriez le prolétariat.

Nous autres, en province, nous représentons bien aussi le prolétariat. Nous avons confiance en tous les militants. Notre criterium; c'est la raison.

Nous vous demandons aux uns et aux autres de nous prouver que

vous avez raison. Que les thèses s'affrontent donc, nettement, avec passion même. Nous sommes des hommes ! Le syndicalisme est majeur, c'est un arbre solide qui ne craint pas la tempête. Les ennemis du syndicalisme auraient tort de se réjouir et de trop déduire des apparences. Le profane qui passe sous les murs de nos grosses usines peut penser qu'à l'intérieur on casse et démolit tout, mais nous savons bien que sur les trains des laminoirs, sous le choc des lourds marteaux-pilons, c'est de l'acier qui passe et se façonne. De l'acier, du clair et robuste acier.

Que les novices du syndicalisme se rassurent aussi, on ne construit pas un monde nouveau avec des discours académiques, c'est parfois du choc violent des idées et des pensées que se forme l'armature solide, résistante, inaltérable, de la maison révolutionnaire. Qu'ils n'oublient pas, ceux de nos camarades qui assistent pour la première fois à un Congrès, que les hommes, que les militants, qui sont aux prises, sont tous animés d'un pur souffle révolutionnaire.

Je ne voudrais pas descendre de cette tribune sans adresser un vœu ardent qui sera bien, je le crois, le vœu de tous les délégués parce qu'il exprime la pensée profonde des camarades que nous avons quittés dans les ateliers, les chantiers, les magasins et les bureaux. Il faut que d'ici sorte quelque chose de positif. Pas de limites, pas d'entraves, soit, à la confrontation des conceptions. La conception qui sera vainqueur prendra en mains les destinées de notre C. G. T. U. Mais il faut que le Congrès ne se sépare pas avant d'avoir à l'unanimité adopté un programme d'action qui sera la ligne de conduite du bureau confédéral et qui lui permettra de trouver l'appui de tous dans la C. G. T. U. (Applaudissements.)

Nous ne commettrons pas l'erreur de la C. G. T. de la rue La Fayette. Nous n'exigerons pas — sous couleur de discipline syndicale — que la pensée de la minorité se plie sous la volonté de la majorité. Mais nous exigerons que, dans leur action, les militants fassent deux parts de leur activité et que tous défendent le Programme d'action du syndicalisme révolutionnaire.

Et à ce sujet, un souvenir. Si, en 1918, à ce fameux Congrès minoritaire de Saint-Etienne, que présidait Dumoulin et qui se tint là, tout près, dans une salle que nous ne pouvons aborder sans un serrement de cœur, un programme clair, net, d'action, était sorti, c'eût été non seulement le salut pour la minorité, mais le salut pour le syndicalisme. Et les Jouhaux et les Dumoulin 2^e manière n'auraient point égaré aussi longuement les travailleurs de ce pays, le crime, la scission, n'aurait pas été consommé.

Ne retombons pas dans les mêmes erreurs. Parlons net, parlons prolétaire. Que les prolétaires nous comprennent ; c'est le plus bel hommage qui peut nous être rendu.

Et si nous savons être à la hauteur de notre tâche, sous le drapeau révolutionnaire de la C.G.T.U., se groupera la grande majorité des exploités, des parias de la société actuelle, de ceux qui ont

mis tout leur espoir en la Révolution, de ceux qui suivent anxieusement le destin de la Révolution russe.

A cette Révolution russe, adressons notre salut fraternel. Au peuple russe, en train de construire un monde nouveau, faisons l'hommage de notre plus ardente solidarité.

Vive le peuple russe révolutionnaire, vive la Révolution mondiale.
(Applaudissements.)

Le Président. — La parole est au camarade Totti.

Totti. — Camarades, les premières assises de la C.G.T.U. doivent être la protestation la plus véhémement contre la scission et contre l'esprit scissionniste.

La C.G.T.U. est sortie de la scission imposée. Si la cassure s'était faite sur le terrain de l'orientation syndicale, ceux qui ont pris la lourde responsabilité de la direction de la C.G.T.U. ne se seraient jamais trouvés au sein de l'organisme que nous constituons ici.

La scission s'est faite sur une interprétation autoritaire de la discipline syndicale, ce qui prouve qu'il y a des domaines où la loi de la majorité ne peut pas jouer. Tel sera l'argument dont il faudra vous inspirer au cours de ces débats.

Nous avons pris la direction de la C.G.T.U. au milieu des difficultés multiples que vous connaissez et sans orientation syndicale. Nous n'avions pour armes que notre conscience d'organisés et votre confiance. Ces deux facteurs devaient permettre à ceux qui avaient la lourde tâche que vous connaissez de travailler dans le silence, de travailler avec le souci du regroupement des forces, le souci de constituer d'abord le corps de la C.G.T.U. pour constituer ensuite, ici, l'âme et le cerveau de cet organisme. Nous avons la tâche de former un groupement capable de se gérer lui-même, de se diriger, de s'opposer à toutes les forces de coercition et d'exploitation, de sortir de la période de défensive pour prendre, s'il le fallait, l'attitude offensive.

Des impatiences se sont manifestées qui ont menacé la vie confédérale elle-même. Nous avons suivi, non sans inquiétude et sans anxiété, le trouble jeté par les polémiques. Nous avons tremblé devant la joie manifestée par nos adversaires qui se réjouissaient à l'avance de la désagrégation de la C.G.T.U.

Vous êtes ici pour faire le redressement des hommes, pour faire le redressement de la pensée. Vous êtes ici pour mettre au gouvernail des hommes qui s'inspireront toujours des nécessités de la vie syndicale, et qui, par dessus leur personnalité, hors des haines, des rancunes, des ambitions et des rivalités, sauront imposer le respect et la dignité de l'organisation confédérale. Ainsi, nous pourrions travailler et nous pourrions aller à la Révolution sociale, puisque, déjà, l'émancipation sera en nous.

Nous avons connu des difficultés, nous, qui n'avions jamais été appelé aux fonctions confédérales. Nous étions obligés de donner la vie aux organisations dans tout le pays, alors que l'organisation de

la C.G.T. elle-même n'était pas constituée. Il fallait une connaissance complète, fruit de l'expérience, des luttes du passé pour ne pas faire fausse route à ce moment-là.

Des questions nous étaient posées sur tous les points du pays : question sur la situation paradoxale où se trouvaient les organisations après la scission. Nous avons la responsabilité de donner des conseils qui pouvaient être des erreurs et rendre ainsi impossible le redressement syndical.

Nous avons besoin de toute la quiétude, de la confiance de tous. Je ne sais pas si nous l'avons méritée, je ne sais pas si nous avons pu nous élever à la hauteur de la compréhension de ces difficultés et avoir une vision très large de la situation.

Nous n'avons pas de rancœur. Je suis un de ceux qui n'aspirent plus qu'à rejoindre les camarades dans le rang. Nous attendons de ce Congrès qu'il place ses débats non plus dans l'atmosphère de méfiance où nous nous sommes trouvés, mais — dans quelques instants — dans une atmosphère purifiée, d'hommes venus ici avec le désir, la volonté d'accomplir l'acte le plus beau qu'il soit donné à un militant d'accomplir : la soudure des forces révolutionnaires !

Vous songerez que le syndicalisme ne se dresse pas dans la société comme une cathédrale ; il se dresse comme une usine où travaillent ceux qui ont, d'ores et déjà, les capacités techniques de travailler, les capacités morales de comprendre la destinée et la valeur du travail.

Vous songerez à tout cela. Les hommes pourront ainsi passer ; l'œuvre que vous aurez faite demeurera comme la garantie certaine de la révolution à réaliser, de la révolution pour laquelle tant des nôtres meurent sans jamais pouvoir la réaliser !

Vous travaillerez avec ce souci, sous cette inspiration, dans cette direction, et la classe ouvrière que l'on oublie si souvent, vous rendra grâce du travail que vous aurez accompli aux assises de Saint-Etienne ! (Applaudissements.)

Je vous propose, selon notre habitude, quelques résolutions d'ouverture :

PREMIERE RESOLUTION

Pour l'Unité !

Le Congrès, considérant que la division de la classe ouvrière dans le cadre économique met en danger la puissance revendicative de toute son organisation et rappelant les affirmations unitaires du Congrès de décembre, décide de placer ses travaux sous la garantie d'une volonté formelle d'Unité.

En conséquence, les diverses tendances qui auront eu amplement l'occasion de se manifester acceptent par avance de se soumettre intégralement aux décisions adoptées à la majorité, sous la réserve du respect des droits absolus des minorités.

DEUXIÈME. RESOLUTION

Au début de ses travaux, la C. G. T. U. adresse son salut fraternel aux grévistes du Vimeu, en lutte contre l'impôt sur le salaire. Comprenant toute la portée de cette manifestation vigoureuse qui dresse une fois de plus, et sur son véritable terrain, le syndicalisme en face de son adversaire implacable, le capitalisme, le Congrès de la C. G. T. U. assure les camarades en lutte de toute la solidarité morale et matérielle.

En outre, le Congrès assure des mêmes sentiments et du même appui les camarades en grève de Cette et du Havre.

Nous sommes également saisis d'une autre résolution émanant de la Fédération des Services Publics :

Les syndicats soussignés, considérant qu'il serait extrêmement regrettable de voir se renouveler dans nos assises les incidents qui ont eu lieu au Congrès de Lille ; considérant que, quelle que soit l'apreté de la lutte qui met aux prises son tendances, il y a intérêt à exiger de la façon la plus impérieuse de tous les délégués au Congrès qu'ils observent entre eux les règles de courtoisie et de bonne camaraderie qui doivent animer tous les membres de la C.G.T.U. ; considérant que, s'il n'en était pas ainsi, ce serait justifier l'attitude des scissionnistes de tout acabit et détourner pour longtemps les masses ouvrières de nos organisations,

Pour ces motifs :

Demandent au Congrès de décider que la parole sera retirée impitoyablement à tout orateur qui, sous prétexte de défendre sa tendance, se livrera à des attaques injurieuses contre tel ou tel de ses camarades. (Très bien, très bien, applaudissements.)

Nous demandons également que l'exclusion soit prononcée contre quiconque se livrerait à un acte de brutalité. (Applaudissements.)

Le Président. — Vous venez d'entendre les résolutions présentées.

Pour la bonne marche des travaux, le Comité d'organisation a pensé que ceux des camarades qui désireraient prendre la parole devraient auparavant inscrire leur nom sur une feuille de papier qui serait remise aux camarades qui sont dans les travées et apportées à la tribune. Ceci éviterait des bousculades et peut-être aussi des incidents.

Que les camarades ayant des objections à apporter aux résolutions présentées par Totti veuillent bien faire ainsi passer leur nom.

Content. — On a oublié de présenter une motion que, dans tous les Congrès ouvriers, on n'hésite jamais à voter, c'est celle en faveur des emprisonnés. C'est très important. On pourrait rédiger une résolution manifestant la solidarité des travailleurs ici présents en faveur de tous les camarades victimes des répressions.

Le Président. — Le Bureau Confédéral réparera cet oubli en présentant un texte demain matin, à l'ouverture de la séance.

Roulaud (Le Havre). — Je demande la parole.

Le Président. — Pour que toutes les paroles prononcées soient bien entendues de tous et bien saisies des sténographes, nous demandons que tous ceux qui voudront parler viennent à la tribune.

Roulland (du Havre). — Je ferai connaître au Congrès que je suis le représentant des Inscrits Maritimes du Havre, qui représentent, à l'heure actuelle, 400 syndiqués.

Il y avait au Congrès de la minorité un syndicat des Inscrits Maritimes, celui d'Audierne. Je voudrais savoir s'il est représenté ici. (Mouvements, bruit, plusieurs voix : Il y a les cartes!)

Il y a un syndicat d'Inscrits Maritimes régulièrement représenté ici, c'est celui du Havre.

Le Président. — Ceci n'a pas trait aux propositions soumises.

Olivier (P.-O.). — Une résolution porte l'appui moral et matériel aux camarades en grève. Nous pourrions, nous, Congrès, concrétiser cet appui!

Le Président. — Propose quelque chose!

Plusieurs voix. — Oui, oui, propose quelque chose!

Olivier. — En ce qui concerne la partie financière, on pourrait faire une collecte parmi tous les membres du Congrès, on pourrait aussi engager une souscription nationale, car nos camarades grévistes sont partis sur un point de vue qui intéresse essentiellement notre action. Nous apporterions ainsi un appoint effectif, une solidarité effective à nos camarades. C'est très joli de voter des ordres du jour, mais quand il y a de l'argent, on tient davantage.

Le Président. — Nous sommes tous unanimes à prendre en considération la proposition d'Olivier, qui voudra bien nous donner un texte écrit.

Quelqu'un demande-t-il encore la parole?

Carpentier (Comédiens). — J'ai été profondément ému des paroles du camarade Totti. Il en résulte que nous devons faire une union sacrée pour le regroupement; mais il me permettra d'élargir la question. Nous devons faire l'Union sacrée contre la guerre menaçante et dont nous sommes menacés peut-être immédiatement.

En conséquence, toutes les résolutions votées du meilleur cœur et avec la plus grande bonne volonté ne valent rien si elles ne se réalisent dans des méthodes pratiques. Puisque nous voulons unanimement nous incliner devant la majorité tout en gardant pour les minorités le respect de la liberté, non pas de penser, mais d'exprimer sa pensée, je demande que nous instituions immédiatement des méthodes précises; et au nom du syndicat des machinistes, des électriciens, décorateurs et des Comédiens cégétistes, je propose d'instituer en outre une méthode de travail précise, à savoir: réserver, par exemple, le samedi uniquement pour les réalisations syndicales, c'est-à-dire le programme d'action; partager notre temps par tranches de x... temps, que nous délimiterons, pour le rapport moral; x... temps pour la situation des statuts, c'est-à-dire la situation nationale; x... temps pour la situation internationale; et comme ces tranches seront limitées, prendre d'ores et déjà toutes mesures, soit qu'on limite le temps de parole, soit que les différentes tendances envoient des orateurs de

tendances; de telle sorte, on ne saurait, ni les uns ni les autres, être accusés d'aucune manœuvre; et nous mettrons ainsi en pratique les résolutions chaleureuses, idéales, de Totti, tandis que, sans ces méthodes pratiques, nous pourrions tourner à la confusion, malgré notre bonne volonté, de laquelle je ne doute pas. (Applaudissements.)

Le Président. — Jusqu'à présent, nous avons quelques orateurs, mais je voudrais que l'on s'en tienne simplement aux résolutions qui ont été présentées. Le camarade Bour, des Transports et Manutentions, a demandé la parole. Est-ce sur la question des résolutions?

Bour. — C'est sur les secours aux grévistes.

Le Président. — Le camarade Olivier va présenter une motion à ce sujet. Je mets d'abord aux voix les propositions lues par Totti. (Adoptées à l'unanimité.)

Le camarade Carpentier vient de faire une proposition. Il serait bon que cette proposition soit étudiée. Si j'ai bien compris, Carpentier voudrait qu'il y ait une limitation du temps de parole, pour toutes les questions qui vont être traitées.

Organisation des Travaux du Congrès

Carpentier. — Je voudrais qu'on limite les jours où telle ou telle question doit être traitée et qu'une commission délimite la méthode de travail; par exemple, deux jours pour les questions nationales, deux jours pour la question internationale, et le samedi pour la question des réalisations syndicales.

Le Président. — Je crois que, si nous voulons prendre en considération la proposition de Carpentier, il faudrait qu'une commission soit nommée pour étudier le temps qu'il faut pour chaque question et que, demain, à l'entrée de nos travaux, cette commission puisse rapporter.

Etes-vous partisans de la proposition de Carpentier?

Cris : Oui! oui!

Je voudrais que vous nommiez une commission. De combien de membres peut-elle être formée?

Voix diverses. — Sept! Douze!

Carpentier. — Sept personnes, cela suffit.

Le Président. — Il faudrait d'abord envoyer des noms.

Puisque Carpentier est l'auteur de cette proposition, il pourrait faire partie de droit de cette commission.

Carpentier. — J'accepte.

Le Président. — En ce qui concerne la composition de la commission, Carpentier demanderait que chaque tendance en fasse partie. J'estime qu'à l'heure actuelle... (Bruits.)

Je voudrais que vous soyez un peu tolérants et que vous évitiez un peu de surmenage au président d'aujourd'hui, qui est fatigué. Je voudrais vous demander que l'on ne considère pas qu'il y a des tendances. (Applaudissements.)

Nous sommes des hommes d'action qui voulons arriver à faire du travail positif et du bon travail, et que nous ne sortions pas de ce Congrès sans avoir fait l'œuvre utile que les camarades, qui ont les yeux fixés sur nous attendent de nous. C'est pourquoi je dis : il n'y a pas de tendances. Si nous nous sommes séparés de certains individus, c'est parce que nous étions tous d'accord pour arriver à un résultat. Si Carpentier fait cette proposition, ce n'est pas, j'en suis certain, pour favoriser tel ou tel camarade, mais pour faire un travail positif et pour arriver dans un minimum de temps à un maximum de travail.

Envoyez-nous des noms et sans considérer qu'il y a des tendances. Ces camarades seront animés d'un sentiment qui leur permettra de faire dans un minimum de temps le maximum d'efforts.

Envoyez-moi des noms...

Nous avons sept noms : Carpentier, Dudilleux, Besnard, Colomer, Rousseau, Lebourg et Marchand.

Je mets aux voix la nomination de cette commission.

(Cette proposition est adoptée.)

Le Président. — Je suis saisi d'une motion concernant la suppression du travail de nuit dans les boulangeries :

Le Comité fédéral national des travailleurs de l'alimentation donne mandat aux camarades Vidil et Leclair, délégués fédéraux au Congrès confédéral unitaire, de représenter la motion suivante :

La suppression du travail de nuit en boulangerie est la revendication primordiale des ouvriers boulangers.

Malgré le vote de la loi, et l'action corporative et fédérale, le travail de nuit subsiste toujours en France.

La conquête du droit à la vie normale rencontre l'opposition patronale, la nonchalance des pouvoirs publics et l'indifférence des consommateurs.

Pour le triomphe de cette revendication, la Fédération nationale des travailleurs de l'Alimentation, 33, rue Grange-aux-Bellés, demande aux organisations représentées à ce Congrès d'aider le prolétariat de la boulange par les moyens suivants :

1° Que les ouvriers syndiqués assistent aux meetings qui seront organisés pour la suppression du travail de nuit ;

2° De boycotter les boulangeries où le travail de jour n'est pas appliqué, y compris les coopératives ;

3° D'apporter une aide efficace aux syndicats ouvriers de boulangers lorsqu'ils jugeront à propos d'employer l'action directe.

Sachant, par expérience, que compter sur l'application d'une loi est une utopie sans l'action énergique des organisations ouvrières, et afin de prouver que le prolétariat est capable de conquérir son émancipation par ses propres

forces, la Fédération nationale des travailleurs de l'Alimentation compte sur l'appui de tous les camarades.

Le Président. — Je crois que nous pouvons adopter cette résolution. Je la mets aux voix.

(Adoptée à l'unanimité.)

Le Président. — Proposition des Ornemanistes de la Seine :

Considérant que la cause initiale des abstentions réside dans la non documentation précise.

Considérant que dans les Congrès, des motions, résolutions, propositions diverses peuvent intervenir à la dernière heure et modifier par là même le sens de la documentation soumise. à l'influence des résolutions et motions discutées par les syndicats et commentées par la presse.

Considérant que dans le but de se surprendre mutuellement, les tendances ont apporté et peuvent encore apporter devant le Congrès des documents susceptibles, s'ils avaient été produits aux syndicats au cours des discussions préliminaires, d'orienter différemment le sens de ses mandats.

Considérant que nul délégué ne peut se prévaloir du droit, même moral, de prendre sur lui de se soustraire à l'expression du mandat dont il est porteur, attendu que l'apport de documents nouveaux, résolutions et motions, constituent des faits nouveaux ignorés et non soumis à l'approbation de la base et que l'orientation nouvelle que le mandaté donne à son mandat peut parfois être prématurée.

Considérant que, pour les abstentionnistes (porteur de mandat en blanc), le vote des mandats de cette catégorie est tout personnel, qu'il peut être guidé par l'influence rhétorique ou esprit de tendance.

Considérant qu'il y a dans ces différents cas incompatibilité avec l'esprit de base qui anime le syndicalisme.

Le syndicat des ornemanistes de la Seine propose, et cela pour inciter l'ensemble des syndicats à s'intéresser de plus près à la gestion générale du syndicalisme, et voir, par là même, cesser l'abstention et les polémiques d'après Congrès, sources de discorde :

1° Que le Congrès ait lieu sans mandat, mais simplement par des délégués ;

2° Publication in-extenso du Congrès, des résolutions, motions, propositions diverses. ;

3° Vote par correspondance dix mois après ;

4° L'économie du système implique naturellement la constitution, au sein du Congrès, d'une commission de résolution permanente chargée d'ajuster les textes ou candidatures en présence sur lesquelles devront se prononcer définitivement les syndicats. Exemple : Résolution A, résolution B et texte de la commission des résolutions.

Le présent article jouera au Congrès de Saint-Étienne.

Le Président. — C'est le rôle de la commission qui vient d'être nommée tout à l'heure.

C'est tout ce que nous avons reçu comme résolutions.

Le camarade Olivier nous envoie, par écrit, les propositions suivantes pour la solidarité aux grévistes :

Le Congrès décide d'apporter sa solidarité effective aux camarades grévistes du pays : Le Vimeu, Cette, Le Havre, par les modalités suivantes :

1° Une collecte dans le Congrès ;

2° Une souscription nationale par voie de presse.

Le Président. — Le camarade Rosin, du Camionnage de Paris, demande que chaque secrétaire de Fédération perçoive trois francs par délégué pour les grèves en cours.

Camarades, je crois que la proposition du camarade Olivier est la meilleure. En ce qui concerne la proposition du camarade Rosin, c'est aux Fédérations à étudier les moyens pour venir en aide aux grévistes. Je crois que la proposition d'Olivier peut être acceptée par tous. Une collecte serait faite à la fin de cette séance.

(Adopté.)

Personne ne demande plus la parole sur les résolutions?

Je donne la parole au camarade Cadeau, pour le rapport moral.

Rapport Moral

Cadeau. — Avant de vous présenter dans ses grandes lignes notre rapport moral, je me permettrai de vous rappeler, au nom de la C.A., du Bureau, la résolution incluse dans ledit rapport, page 13, résolution prise en date du 8 juin, séance dans laquelle, à l'unanimité, la Commission Administrative a demandé d'abord que ce rapport soit soumis aux syndicats représentés dans ce Congrès, secondement : d'adopter ce rapport sans discussion, si vous le croyez possible, troisièmement : elle a marqué cette réserve, très naturelle, à savoir : que les points contenus dans ce rapport et visant l'orientation syndicale seraient discutés en toute indépendance au chapitre de cette orientation.

Si la Commission Administrative a cru devoir prendre à l'unanimité cette décision, c'est dans le but d'ordonner le mieux possible les travaux de ce Congrès. Ce n'est pas pour étouffer les débats, tant s'en faut. Sur cette question, malgré les divergences de vues qui ont pu exister entre les uns et les autres, l'unanimité s'est faite facilement dans un souci d'unité, dans le souci également qu'à ce Congrès soient discutées posément toutes les questions et qu'un travail profitable soit fait.

Malgré cela, je me permettrai de présenter ce rapport, en traçant vivement, en quelques phrases, les événements que nous avons vécus.

Beaucoup de nous ont assisté au Congrès Unitaire. En tout cas, chacun doit savoir quelle résolution a été votée par ledit Congrès. A ce Congrès, après avoir constaté l'impossibilité d'un rapprochement avec ceux dont nous nous sommes séparés, fut décidée la création de ce lien provisoire : la Commission Administrative et le Bureau qui se présentent aujourd'hui devant vous pour vous permettre d'examiner leur gestion. Cette Commission et ce Bureau avaient pour mandat, d'après cette résolution, de grouper, sur le terrain strictement unitaire, le maximum de camarades ouvriers dans nos organisations ; ils avaient pour mission de ne jamais considérer nos camarades ouvriers de ce

pays, quels qu'ils soient — ceux qui étaient alors égarés, ceux qui le sont encore — comme des faux frères, mais de toujours travailler à les amener à nous, dans notre organisation unitaire.

Qu'avons-nous fait? Rien d'extraordinaire, peut-être, mais le maximum de ce que nous pouvions faire. Après le Congrès Unitaire, contrairement à ce que nos camarades de la rue Lafayette ont cru devoir faire, nous avons évité de constituer, à côté des organisations existantes, d'autres organisations syndicales, de la base au faite, Syndicats, Unions, Fédérations. Dans les premières semaines qui ont suivi le Congrès Unitaire, nous avons fait le maximum pour amener le plus de camarades possible, sans prendre de responsabilité de scission en créant d'autres unités. Mais nous sommes arrivés devant des résolutions fermes de nos adversaires qui, comme vous le savez, ont poursuivi de longs mois, des années même, l'œuvre de scission. Ils n'ont pas hésité à constituer, à côté des organisations qui sont venues à nous, d'autres organisations. De par la force des choses — et je crois que vous ne pourrez pas nous en faire le reproche — nous avons été entraînés, après le Comité Confédéral de la rue Lafayette, qui a sanctionné les exclusions et prononcé la scission, à constituer des unités syndicales nouvelles pour rendre notre maison forte, et grouper, je le répète, tous les ouvriers, si possible.

Tous ne sont pas venus à nous, bien sûr. Nous ne désespérons pas, et nous devons tous travailler pour amener toute la classe ouvrière avec nous. Toujours en travaillant pour l'unité ouvrière, toujours en travaillant pour le bien-être des ouvriers, pour leur faire acquérir la plus grande force possible devant leurs exploiters, nous devons continuer partout dans le pays à travailler pour les grouper.

Tous ne sont pas venus à nous, ai-je dit, mais la plus grande partie de ceux qui composaient notre vieille C.G.T. sont chez nous. Nous pouvons le dire, malgré les chiffres lancés dans le pays, que nous savons fantaisistes, qui tendent à faire croire que dans l'autre maison on est plus nombreux qu'avant la scission, nous pouvons dire que nous groupons le maximum de camarades. Continuons ainsi.

Après leur Comité Confédéral, nous poursuivîmes dans le pays la propagande entreprise avant, mais sur ce nouveau plan, dont je viens de parler. Comme nous, partout ils essayèrent d'opposer une force à la nôtre; partout, comme eux, nous allâmes opposer notre programme unitaire — non dans des réunions contradictoires, car elles furent peu nombreuses — et nous fûmes compris en maints endroits. Ceci fut à la base de toute l'action de la Commission Administrative et du Bureau, conformément au mandat qui nous avait été donné. Cependant, nous n'avons pas été les maîtres des événements, nous n'avons pu arrêter le cours de la vie et nous nous sommes trouvés naturellement devant des faits divers où il nous a fallu prendre position. Ces faits, je ne m'appesantirai pas dessus. Certains relèvent du domaine de l'orientation, et nous en parlerons à ce chapitre. Ils sont inclus dans les rapports.

En ce qui concerne la réorganisation, j'indiquerai que la C.G.T.U.

qui comprenait 42 U.D. au début, en compte à ce jour 71, qui sont reconstitués, sur 80. Vous verrez, dans ce rapport, que les quelques Unions qui, à ce jour, n'ont pas été reconstituées ne sont pas des Unions départementales de régions industrielles, mais des Unions départementales squellettiques. Cependant, il faudra reconstituer ces U.D. Vous devez dire, dans ce Congrès, comment nous devons œuvrer pour remettre ces Unions départementales debout, non seulement par l'action de la Commission Administrative, mais de tous les militants des Fédérations et des Syndicats dans les régions où l'Union est à reconstituer.

Pour les Fédérations, après la scission, 14 Fédérations sur 44 étaient restées avec nous, 14 en tant que Bureau et effectifs. Mais à côté, une grosse majorité de camarades des autres Fédérations étaient restés fidèles à notre programme unitaire, et il faut le dire, à notre programme d'action révolutionnaire également. A côté de ces 14 Fédérations, 23 ont pu être reconstituées en six mois, qui constituent une grosse part des effectifs de notre C.G.T. A côté de ces 14 et de ces 23 Fédérations, quatre seulement restent à ce jour à reconstituer : 2 petites Fédérations, Pharmacie-Droguerie et Service de santé, où cependant, nous avons une bonne partie des effectifs (et même la majorité, j'en suis certain, à la Pharmacie-Droguerie, mais un Bureau n'a pas encore pu être formé). Deux autres Fédérations importantes : les Fonctionnaires. Vous connaissez leur position, qui, nous l'espérons toujours, n'est que provisoire. Nous devons travailler pour amener à nous ces très nombreux camarades, salariés comme nous, ayant les mêmes intérêts que nous. Autre Fédération : la Fédération de la Marine Marchande, et si nous n'avons pas à ce jour reconstitué cette Fédération, c'est à cause des difficultés particulières de cette corporation des Inscrits. Mais nous avons dans cette Fédération quelques Syndicats avec nous, et nous avons en dehors de ces Syndicats de très nombreuses sympathies. Cette Fédération sera certainement, dans un délai rapproché, mise sur pied, malgré l'obstruction de ceux qui emploient tous les moyens, que je n'indiquerai pas, pour nous empêcher d'œuvrer dans ce sens.

Là, comme ailleurs, la lumière se fera et nos camarades Inscrits Maritimes viendront à nous en majorité, même à l'unanimité.

Ceci a particulièrement trait à l'œuvre d'organisation que nous avons tenté d'accomplir et je crois que nous y avons partiellement réussi et que nous ne méritons pas trop de reproches à ce point de vue. Je le répète, pour tout ce qui concerne le reste du rapport moral, la C.A., à l'unanimité, vous demande de le réserver pour l'orientation et de vouloir bien voter ce rapport, à moins que vous y voyiez un inconvénient.

Le Président. — Vous venez d'entendre l'exposé du camarade Cadeau. Je propose au Congrès d'accepter le rapport moral qui lui est présenté.

Cadeau. — Le camarade Totti me signale une omission dans mon

exposé. Il s'agit d'un nombre qui n'est peut-être pas merveilleux, étant donné le nombre de salariés de ce pays, mais qui est intéressant par rapport aux effectifs que nous avons dans l'ancienne maison. Nous comptons dans notre sein 360.000 adhérents et le nombre de cartes que nous avons envoyées dépasse 400.000. (Applaudissements.)

Le Président. — Personne ne demande la parole sur le rapport moral?...

Je le mets aux voix...

Le rapport moral est adopté à l'unanimité. (Applaudissements.)

Le Président. — Nous avons oublié de demander au Congrès s'il est partisan de l'admission de la presse à nos travaux.

Voix nombreuses. — Oui, oui!

Un délégué. — A condition que la presse soit sincère dans ses communiqués.

Le Président. — Pouvons-nous mettre des conditions à cette admission?

Labrousse. — Il est de tradition d'accepter la presse à nos Congrès. Je ne ferai pas l'injure à la presse de supposer qu'elle ne sera pas impartiale dans ses comptes rendus de nos travaux. Mais je demanderai, pour avoir des garanties, que l'ordre du jour qui a été présenté par de nombreux camarades relativement à la bonne tenue des congressistes s'applique de la même façon à la presse si elle n'est pas impartiale. (Applaudissements.)

Carpentier. — Il y a un mot à dire pour rassurer la conscience des camarades et des journalistes, qui sont quelquefois obligés de tronquer les textes, c'est que le Congrès n'accepte la presse qu'à la condition qu'elle épilogue comme elle veut, mais qu'elle insère intégralement le communiqué officiel du Bureau de la C.G.T. (Applaudissements.)

Le Président. — Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'admission de la presse.

(Cette proposition est adoptée.)

Le Président. — Je viens de recevoir la proposition suivante :

Le Syndicat des Instituteurs libres, vu l'accord de fond de tous les syndicalistes sur la question de la disparition de l'Etat envisagée comme conséquence logique du développement du syndicalisme, vu également la nécessité d'un accord de forme à libeller dans les statuts de la C. G. T. U., et désireux de voir se réaliser l'unanimité des voix sur ce point ; propose au Congrès de modifier la formule en litige de la manière suivante :

« Cette transformation ne pourra s'accomplir que par la suppression du « patronat et l'abolition du salariat ; elle aura son terme logique dans la « disparition finale de l'Etat. »

Pour le syndicat : le secrétaire : Ch. PRÉRU.

Le Président. — On demande le renvoi de cette proposition à une commission. Il n'en existe pas. Il faudrait donc d'abord savoir si vous

êtes partisans de nommer une telle commission.

Y a-t-il des camarades qui demandent la parole sur les Statuts ?

Semard. — J'ai une courte proposition à faire en réponse à la position prise par la majorité de la Commission Administrative et de l'interprétation toute spéciale du projet des statuts, en raison aussi du contre-projet qui a été déposé, en raison enfin de toutes les contre-propositions qui ont été faites.

Je demande que la discussion sur l'orientation syndicale s'ouvre d'abord. La discussion sur les Statuts viendra ensuite. Ainsi, à mon sens, nous ferons du meilleur travail.

Besnard. — Il me semble impossible d'accepter la proposition de notre camarade Semard. Avant de donner une orientation à un organisme quelconque et surtout à la C.G.T., on doit d'abord établir les statuts, les règles de fonctionnement et d'administration de la Confédération Générale du Travail. Ce n'est qu'ensuite, après lui avoir donné cette constitution, que logiquement on peut avoir la possibilité de l'orienter dans le cadre même de ses statuts confédéraux.

Je demande donc au Congrès d'engager d'abord la discussion sur les projets de statuts. Il est indispensable que nous ayons un examen préalable afin que nous puissions, dans une Commission, nous inspirer des échanges de vues qui auront eu lieu ici et d'en tirer les meilleurs résultats possibles.

Semard. — Vous m'excuserez de ne pas remonter à la tribune, mais il y a dans les statuts qui vous sont proposés plusieurs points qui engagent l'orientation syndicale et je suis obligé en quelques mots de dire encore mon point de vue à ce sujet.

Je demande, pour cette raison, au Congrès de voter la résolution présentée par nous, qui consiste à discuter d'abord l'orientation syndicale, puis après les statuts de notre C. G. T. (Applaudissements.)

Cadeau. — Nous avons du mal à comprendre cette proposition. Nous sommes surpris que l'on veuille intervertir les articles de l'ordre du jour. Avant de savoir ce que fera une maison, il faut savoir pour quoi on la construit, ce à quoi elle vise à travers le temps dans son action immédiate et son action future, dans ses buts.

Il est certain que si l'on discute d'abord l'orientation, les statuts se trouvent réglés automatiquement. (Mouvements et rires sur plusieurs bancs.)

Je ne suis pas de ceux qu'on démonte et chacun est libre d'interpréter mes paroles comme il l'entend. Nous considérons, je le répète, qu'en mettant d'abord debout les statuts, chacun dans cette assemblée saura ce qu'est la maison de par sa majorité. Il saura de quelle façon travailler pour lui donner une orientation dans le cadre de ses statuts, orientation non contradictoire avec lesdits statuts.

Pourquoi intervertir l'ordre du jour ? Quel intérêt pouvons-nous avoir les uns et les autres à ne pas nous en tenir à l'ordre logique que nous vous proposons ?

Un délégué. — Un intérêt fromagiste ?

Le Président. — Je demande aux camarades de ne pas faire de semblables interruptions qui vont à l'encontre de la décision que le Congrès a prise.

Cadeau. — Il ne faut pas se livrer à de telles invectives. Mettons-nous tous la main sur la bouche et tenons notre langue.

Je ne crois pas qu'une manœuvre puisse aller à l'encontre de l'ordre logique que nous vous proposons. Quand nous avons discuté l'ordre du jour à la Commission administrative, nous étions tous d'accord, y compris le camarade Semard. Au sein de la Commission administrative et du Bureau, il n'y a pas d'esprit de tendance et nous ne voulons pas en apporter ici.

Le Congrès décidera, mais nous lui demandons de discuter suivant l'ordre du jour qui est inscrit sur les mandats que nos camarades ont reçus, ordre du jour qui, je le répète, a été admis à l'unanimité dans notre C. A. sans aucune divergence de vues. (Applaudissements.)

Semard. — Je regrette, camarades, d'être dans l'obligation de revenir à la tribune. S'il est vrai qu'à la Commission administrative, nous ayons accepté l'ordre du jour du Congrès tel qu'il a été présenté, il faut ajouter qu'à ce moment nous ne connaissions pas le préambule du projet des statuts. (Exclamations.)

Je vous demande pardon camarades et permettez, je ne dis pas les membres de la Commission administrative, mais je précise en disant, moi.

Dans le projet des statuts, dans le préambule, il est dit : « Elle a tenu aussi à délimiter nettement le terrain sur lequel doit se dérouler toute l'action syndicale. »

Si le projet de statuts fixe tout le terrain sur lequel doit se dérouler l'action syndicale, il serait logique, si vous ne voulez pas discuter toute l'orientation syndicale, de discuter tout au moins ici, si après l'orientation syndicale, vous discuteriez du projet de statuts. Nous discuterions après de l'Internationale.

Il me paraît utile que la question de l'orientation syndicale soit discutée avant.

Camarades, il existe un point sur lequel il existe un désaccord, c'est la disparition de l'Etat.

Par conséquent, avant que le projet de statuts soit adopté, il faut que nous ayons ouvert le débat sur cette question.

C'est pourquoi je maintiens ma proposition de discuter d'abord l'orientation syndicale.

Voix diverses. — Aux voix !

Le Président. — Avant de donner la parole aux orateurs inscrits, je tiens à vous donner lecture de cette proposition qui vient de me parvenir :

Les syndicats des Voyageurs de Paris et de Lyon et des Instituteurs Libres : Demandent la discussion immédiate des articles des statuts qui ne font pas l'objet d'amendements ou de contre-propositions pouvant donner lieu à

un débat approfondi et de réserver à l'examen d'une commission spéciale les articles controversés.

Cette commission devra fournir son rapport demain matin.

Le Président. — Camarades, êtes-vous partisan de procéder à l'examen des statuts immédiatement?...

Voix nombreuses. — Oui. Oui.

Le Président. — Nous voulons que les congressistes sachent à quoi s'en tenir sur toutes les questions; nous voulons que chaque délégué ait la liberté de prendre la parole quand il le jugera utile. Actuellement, nous avons encore cinq orateurs inscrits. Voulez-vous qu'après eux la discussion soit close?

Un délégué. — Sur quoi va-t-on discuter?

Le Président. — Sur la proposition de Semard.

Semard. — Je demande que ma proposition soit mise aux voix.

Le Président. — Tu n'es pas le seul à avoir formulé une proposition; il y en a même quatre ou cinq. Ce que je demande en ce moment, c'est si après les cinq orateurs qui restent inscrits, nous allons passer au vote.

Totti. — Camarades, je monte à la tribune simplement pour faire une mise au point au sujet de la déclaration que vient de faire le camarade Semard.

Comme tous les syndiqués adhérents à la Confédération Générale Unitaire, Semard devait être au courant du préambule qui figure en tête de nos statuts. En effet, ces statuts ont été envoyés à tous les syndicats deux mois avant l'ouverture de ce Congrès, alors que l'ordre du jour n'a été envoyé que vingt jours avant. Il y a donc là une question de fait.

Camarades, je tiens à rappeler ici, à quiconque, que le Congrès n'a pas voulu se départir de sa neutralité dans les polémiques; il n'est intervenu à aucun moment, mais à ce Congrès, chaque fois qu'une inexactitude sera apportée par quiconque, le bureau interviendra pour rétablir les faits et la réalité. (Applaudissements.)

Sirolle. — Camarades, j'ai une proposition à faire au nom des syndicats de la Charente-Inférieure. Ayant discuté dans tous les syndicats, dans toutes les Unions Départementales sur le projet de statuts proposé par la Commission administrative, je crois qu'il serait utile que l'on réserve les articles controversés et que l'on nomme une Commission composée de délégués d'Unions Départementales et de Syndicats. Cette Commission aurait à rechercher les meilleurs moyens pour réaliser l'unité, ce qui permettrait de s'élever au-dessus de toutes les polémiques personnelles concernant les statuts.

Il serait possible de nommer dès maintenant cette Commission. Beaucoup de délégués d'Unions ont des mandats précis sur les statuts et beaucoup de délégués de Syndicats ont également des mandats non moins précis.

— Nous pourrions ainsi nous éviter de discuter trop longtemps, animant les débats et aboutissant non pas à faire l'unité, mais à soulever des querelles que l'on ne pourrait que regretter.

Cette Commission nous rapporterait un projet de statuts qui serait la représentation à peu près fidèle de l'état d'esprit des syndicats qui se sont prononcé, comme des discussions qui ont eu lieu dans les Unions Départementales.

Lecoin. — Camarades, je tiens à appuyer une rectification qui a été faite par Totti. Il y a de longues semaines qu'à la Commission administrative, nous avons élaboré le projet de statuts que vous connaissez et qui a été adressé aux syndicats il y a deux mois et demi au moins.

Il y a à peine trois semaines qu'à la Commission administrative, nous avons discuté de l'ordre du jour à établir pour ce Congrès. Nous ne craignons à ce sujet aucun démenti.

On est donc mal venu à soutenir aujourd'hui une proposition qui bouleverse l'ordre du jour pour je ne sais quelle raison; on est mal venu à soutenir que lorsqu'on a discuté de l'ordre du jour de ce Congrès, on ignorait les statuts, alors que ceux-ci avaient été envoyés depuis fort longtemps.

Semard. — Oui, mais sans préambule. (Interruptions.)

Lecoin. — Il a été envoyé en même temps que les statuts.

Semard. — Pas à ma connaissance.

Lecoin. — Camarades délégués des syndicats, nous en appelons à vous. Avez-vous reçu le projet de statuts et le préambule?

Voix nombreuses. — Oui!

Lecoin. — Le projet de statuts n'a pas été envoyé sans préambule. D'ailleurs, toute la presse, en publiant le projet de statuts a également publié le préambule.

Camarades, pendant cette semaine, peut-être allons-nous assister ici à des débats orageux, mais la Commission administrative, comme le Bureau sans doute, désireraient qu'on évite tout débat inutile. Puisque l'ordre du jour a été établi, puisqu'il a été soumis à vos syndicats, puisque cet ordre du jour a rencontré l'unanimité à la Commission administrative, la voix de Semard comprise...

Semard. — Pardon!

Lecoin. — ...nous vous demandons camarades de passer outre et de rentrer tout de suite dans la discussion de l'ordre du jour tel qu'il a été établi. (Applaudissements prolongés.)

Mayoux. — Camarades, nous sommes en présence de deux propositions et je crois qu'on pourrait sans danger les adopter toutes deux. Je m'explique. Il y a dans les travaux de ce Congrès, deux points bien distincts, tout d'abord le programme d'action de la Confédération Générale du Travail Unitaire sur lequel nous sommes tous d'accord et ensuite un travail administratif, à savoir notamment si on organi-

sera les Unions Régionales par exemple à la place des Unions Départementales. Cela ne peut pas donner lieu à des discussions bien passionnées et nous pourrions aborder cette question dans le calme; il pourra en être de même des autres, je l'espère, qui ont trait à l'orientation tant au point de vue national qu'au point de vue international.

Ne croyez-vous pas camarades que des questions comme celle de la disparition ou de la non-disparition de l'Etat, comme celle de l'adhésion ou de la non-adhésion à l'Internationale Syndicale Rouge soient intimement liées?

Or, ne craignez-vous pas qu'il y ait des redites?

Pourquoi ne pas simplifier le travail du Congrès et pour clarifier les débats, instituer une discussion générale à la suite de laquelle on procéderait à des votes?

On pourrait donc se prononcer tout d'abord sur les questions de principe et nous réglerions ensuite très facilement les questions administratives. (Approbaton sur quelques bancs.)

Bouët. — Camarades, il y a un instant, Cadeau nous a demandé au nom du Bureau Confédéral provisoire, d'adopter sans discussion le rapport moral afin, nous a-t-il dit, de mettre de l'ordre dans le débat. Maintenant, il nous soumet une proposition en sens contraire. Comprendra qui voudra. Si l'on aborde la discussion des statuts, il est bien certain que l'on va discuter de tout. Le problème de l'orientation sera discuté, tant au point de vue national qu'au point de vue international. Il a dit en terminant : on ne peut pas discuter de l'orientation dans une maison avant qu'elle ne soit assise et pour qu'il en soit ainsi, il faut qu'elle ait ses statuts. Mais, camarades, on a discuté de l'orientation pendant des semaines cependant que là maison n'était pas assise, puisqu'elle n'avait pas ses statuts. Au bureau majoritaire de la Commission administrative, on n'a pas attendu qu'il y ait des statuts pour prendre parti, pour s'orienter. Par conséquent, pourquoi s'opposer maintenant à ce qu'il y ait un débat sur l'orientation générale?

Et puis, je pense qu'il faudra une Commission pour qu'il n'y ait pas de pagaïe dans la discussion sur les statuts. Ce n'est pas dans le Congrès que l'on va pouvoir, à pied-levé, article par article, procéder à la discussion, alors qu'on s'éternisera sur certains articles, que d'autres iront plus vite, mais tout de même, ce sera un débat confus.

A la faveur de la discussion générale sur l'orientation, nous allons pouvoir nous éclairer; désignez une Commission qui pourra travailler, qui apportera un projet fondamental sur lequel nous nous éclairerons.

Voilà de l'ordre dans les débats, Cadeau. Tout à l'heure, tu as voulu qu'il y ait de l'ordre; nous t'avons suivi; je ne comprends pas que tu insistes maintenant pour qu'il n'y ait plus d'ordre. (Applaudissements.)

Le Président. — Vous avez manifesté tout à l'heure le désir que la discussion soit close après les orateurs inscrits. Deux noms me sont parvenus : ceux des camarades Lauridan et Dudilieux. Etes-vous partisans qu'ils prennent la parole et qu'ensuite la discussion soit close?

Voix nombreuses. — Oui.

Un délégué. — On va en ajouter d'autres.

Le Président. — Nous sommes en face de deux propositions : celle que nous avons lue, émanant des Instituteurs libres et des Employés de commerce de Paris et de Lyon. Nous en avons également une du camarade Sirolle.

Plusieurs délégués. — C'est la même.

Le Président. — Bien. Nous en avons encore une de Semard. Il faudrait savoir sur laquelle de ces motions vous allez vous prononcer. Nous en présentons une troisième au nom de la Commission administrative et du Bureau. La Commission administrative et le Bureau demandent le respect de l'ordre du jour. (Hochement de tête de Dudilleux.)

Ce n'est pas moi, Dudilleux, qui fais dévier les débats. Je pose une question.

Dudilleux. — On avait répondu : oui.

Le Président. — Il a été décidé qu'à la suite des orateurs inscrits, la discussion serait close et si nous acceptons que d'autres camarades prennent la parole sur la question, il n'y aura pas de raison pour la refuser à ceux qui la demanderont.

Je veux être impartial, mais tout de même j'estime qu'il faut respecter les décisions des congressistes.

Il faudrait savoir comment nous allons nous arranger pour faire voter sur les trois propositions qui sont en présence. Voulez-vous procéder par un vote par bulletins ?

Voix nombreuses. — Par mandats.

Jouve. — Je demande la parole sur le vote.

Le Président. — Si vous vouliez faire un peu de silence, vous faciliteriez la tâche du président qui est fatigué. Vous n'avez pas un président tout neuf. Demain, vous crierez.

Je crois, logiquement, que nous ne pouvons pas voter aujourd'hui par mandats, tant que la Commission de vérification des mandats n'aura pas rapporté.

Nous ne savons pas quels sont les mandats qui vont être validés et vous parlez de voter par mandats ; vous ne le pouvez pas.

Monmousseau. — Avec la carte de délégué en main.

Un délégué. — C'est encore beaucoup moins sérieux à main levée.

Le Président. — Il y a une chose possible. Vous avez tous votre carte de délégué. Si vous voulez, nous pourrions voter avec la carte de délégué en main.

Un délégué. — Il y a des délégués qui ont plusieurs mandats. (Bruit.)

Le Président. — Il faudrait s'entendre sur le mode de votation. Comment voulez-vous voter ?

Voix diverses. — Par mandats. A main levée.

Le Président. — Il est impossible de voter par mandats puisque vous ne savez pas quels seront les mandats qui seront validés.

Plusieurs délégués. — Par assis et debout.

Le Président. — Je propose la carte en main; que ceux qui sont d'avis de l'accepter le manifestent en levant la main.

Jouve. — Je proteste; j'ai demandé la parole avant le vote.

Le Président. — Le Bureau Confédéral demande que sa proposition — c'est-à-dire que l'ordre du jour soit discuté — ait la priorité.

Mayoux. — Je maintiens ma proposition.

Le Président. — Nous sommes en présence de deux propositions. Le Bureau demande la priorité pour sa proposition. Si elle est repoussée, c'est vous qui aurez raison. Nous demandons le respect de l'ordre du jour.

Le Président. — Jouve, est-ce sur le mode de votation que tu as demandé la parole?

Jouve. — Oui.

Le Président. — La clôture est votée.

Jouve. — Je proteste.

Le Président. — Voulez-vous entendre les orateurs qui voudront apporter leur point de vue sur le mode de votation. (Protestations.)

Je suis obligé de vous en faire part. Etes-vous partisans que nous votions par levés et par assis avec la carte de délégué à la main. (Assentiments.) Je mets cette proposition aux voix. (Adoptée.)

Je mets aux voix la proposition du Bureau. Que ceux qui sont partisans de l'adopter le manifestent en se levant, avec la carte de délégué à la main.

Jouve. — Il y a des camarades qui ont plusieurs mandats et d'autres qui n'en ont qu'un. (Protestations.)

Le Président. — En tant que président, je suis obligé de déclarer avec impartialité, et je crois que mes assesseurs sont de mon avis, que le vote est douteux. Je ne peux pas me prononcer.

Par conséquent, je donne la parole à Totti pour une explication.

Totti. — Nous aurons les uns et les autres des occasions de nous affirmer sur des questions importantes; nous n'avons pas à déterminer, pour cela, si c'est douteux ou non.

La question de l'ordre du jour pur et simple, après la discussion des statuts, avant la question de l'orientation syndicale, est une des questions assez importantes.

Par conséquent, pour qu'il ne demeure aucun doute, ceux qui se sont levés la première fois vont encore se lever et on les comptera au fur et à mesure et l'on procédera de la même façon pour ceux qui sont partisans de la discussion immédiate sur l'orientation syndicale.

Nous aurons ainsi un criterium pour nous prononcer.

Semard. — C'est la même chose. Ceux qui ont dix mandats...

Totti. — Ce n'est pas une question de mandats.

Le Président. — Le mode de votation est acquis.

Je reçois de Mayoux une autre proposition ainsi conçue :

Je demande un débat général sur la question d'orientation et de principes et, ensuite, un vote sur les questions dans l'ordre posé par la Commission administrative.

Un délégué. — Il est un ordre du jour qui pourrait donner satisfaction à tout le monde; c'est celui qui consisterait à voter par mandats, quitte à ratifier le vote après le rapport de la Commission de vérification des mandats.

Le Président. — Camarades, nous venons d'émettre un vote sur le mode de votation; d'autre part, vous ne pouvez pas voter par mandat tant que la Commission de vérification des mandats n'aura pas déposé son rapport. Et je suis obligé de dire que le vote qui vient d'être émis est douteux. Totti vous a proposé, pour plus de sécurité, que chaque banc se lève à son tour; nous compterons, par banc, le nombre de délégués qui votent pour et le nombre de ceux qui votent contre.

Monmousseau. — D'accord, nous acceptons. (Protestations.)

Le Président. — Il y a des délégués qui n'acceptent pas. (Mouvements divers. Bruits.)

Je reçois une autre proposition qui vous fera peut-être plaisir et qui serait agréable pour moi :

Les camarades soussignés demandent une suspension de séance en attendant le rapport de la commission de vérification des mandats.

(Applaudissements sur certains bancs. Protestations sur d'autres.)

Je dois vous dire...

Berrar. — Je demande la parole sur la suspension de séance.

Le Président. — ...que la proposition qui vient de nous être faite et qui consiste à lever la séance en attendant le rapport de la Commission de vérification des mandats est inadmissible. La Commission n'aura peut-être pas terminé ses travaux demain soir ou même après-demain matin. Nous ne pouvons pas l'attendre.

Voix nombreuses. — C'est impossible.

Berrar. — On vient de demander une suspension de séance. Si les délégués ne peuvent pas se prononcer d'une façon plus claire, tout le monde quittera la salle pendant la suspension de séance et, à l'entrée de la salle, chaque délégué devra, avec sa carte, remettre un bout de papier indiquant s'il vote pour la proposition de la Commission administrative ou pour la proposition Semard. (Mouvements divers.)

Le Président. — Vous avez accepté le vote par assis et levé. Nous allons passer au vote.

Auparavant, voici une autre proposition. (Exclamations.)

Voix nombreuses. — Le vote est acquis!

Le Président. — Nous allons passer au vote par assis et debout.

Beaulieu. — Je ne peux pas voter dans ces conditions. J'ai neuf mandats en ma possession. (Protestations.)

Cadeau. — Ceux qui croiront ne pouvoir voter ont toujours le droit de rester assis. Mais, sans viser personne particulièrement, je dois dire que ce matin 500 mandats nous sont parvenus. Si nous avons pu recevoir tous ces mandats avant le moment présent, il n'y aurait pas à l'heure actuelle le flottement que nous devons constater.

Beaulieu. — Je demande, dans ce cas, que l'on compte les abstentions.

Cadeau. — On comptera les abstentions.

Il est procédé au vote par travées, par assis et debout, cartes en mains.

Tinel. — Il y a ici une question d'honnêteté qui se pose. Il y a des syndicats représentés par deux et trois délégués et ces délégués ont tous voté; il faut dire si ce sont les syndicats ou les délégués qui doivent se prononcer.

Bouchou. — On aurait dû préciser le mode du vote et dire si c'était le vote des congressistes ou celui des syndicats. Dans ce dernier cas, les camarades ayant dix mandats auraient dû voter dix fois!

Le Président. — Avez-vous vu déjà, dans un Congrès, chacun des délégués d'un syndicat voter pour ce syndicat?

Voix nombreuses. — Non! Non!

Bouchou. — Pour clôturer l'incident, nous retirons, mon camarade et moi, les voix que nous avons données en trop.

Le Président. — Nos camarades étaient de bonne foi; l'incident doit être ainsi clos.

Totti. — La question en jeu était une question de tactique et n'a pas d'importance pour nous. Il y avait dans les statuts — et personne ne le contestera — des points touchant l'orientation syndicale; l'orientation syndicale fixera dans la discussion les points de ces statuts: il y a là une copénétration des questions.

Ce n'est pas un principe qui est en jeu, je le répète; nous acceptons, pour notre part, les résultats du vote sans aucune autre complication.

• **Seppe.** — Nous sommes ici trois terrassiers de la Seine, un seul d'entre nous représente ce syndicat, bien entendu; pour moi, je représente également les peintres de Bordeaux, ai-je le droit de voter?

Plusieurs voix. — Bien sûr!

Cadeau. — Les résultats du vote sont les suivants:

Pour la proposition Semard: 178 voix.

Pour le maintien de l'ordre du jour: 147 voix..

Abstentions: 8.

ORIENTATION SYNDICALE

Le Président. — Nous allons entreprendre immédiatement la discussion sur l'orientation syndicale. Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Monmousseau. — Je demande la parole.

Le Président. — La parole est au camarade Monmousseau.

Monmousseau. — Je me bornerai pour le moment à déposer sur le bureau le texte d'une résolution sur l'orientation syndicale.

Rompant avec les formules trop générales qui, jusqu'ici, constituaient les bases de discussion et d'orientation du syndicalisme révolutionnaire français, enregistrant le fait paradoxal d'une résolution dite résolution d'Amiens, qui sert de drapeau aux éléments et aux tendances les plus opposés du syndicalisme, il convient de préciser l'esprit et les méthodes de notre mouvement pour que prenne fin la confusion des thèses et des idées.

C'est avec un état d'esprit impartial, dégagé de toute passion de parti, qu'il s'agit d'examiner la position de notre syndicalisme, aussi bien devant les événements de l'heure présente, que devant la Révolution au cours de ses phases successives.

Il faut reconnaître, sans difficulté, que si les principes de la Charte d'Amiens sont toujours valables, dans leurs grandes lignes, si le syndicalisme élargit son champ d'investigation et d'action, au-delà de l'opposition purement corporative jusqu'à l'émancipation totale du prolétariat, par la suppression du salariat et du patronat; si, par sa formation et par les buts qu'il poursuit, le syndicalisme est en principe et en fait un facteur essentiel de révolution, il convient cependant de préciser de plus en plus sa ligne de conduite, de l'appropriier aux nécessités que l'expérience journalière, ainsi que l'expérience de la Révolution russe, situent en pleine lumière.

Certaines formules trop vagues ont besoin d'être précisées; car au nom du syndicalisme se suffisant à lui-même, des militants sont allés jusqu'à affirmer que le syndicalisme suffit à tout.

Le syndicalisme suffisant à tout!... Ce n'est pour nous qu'une formule d'avenir; c'est un objectif que nous pouvons poursuivre, mais dont la solution n'est subordonnée ni à notre volonté ni à nos désirs.

Nous enregistrons simplement que si le syndicalisme se suffit à lui-même, il ne suffit pas à tout, et il est normal, en conséquence, que les rapports qu'il doit avoir avec les groupements révolutionnaires, qui lui sont extérieurs, soient nettement définis sans qu'aucune équivoque ne subsiste et sans qu'à aucun moment, l'autonomie du mouvement syndical ne puisse être mise en jeu.

Il est donc bien entendu que cette mise au point ne pourra, en aucune façon, être interprétée comme un glissement du syndicalisme vers le Guesdisme.

Il faut détruire cette légende d'une révolution se déroulant exclusivement sur le plan économique. Inévitablement, les révolu-

tionnaires seront entraînés dans des actions défensives ou offensives d'un caractère non pas seulement économique, mais social.

Les événements actuels sont suffisants à eux seuls pour justifier cette affirmation; que ce soient les grèves de mai 1920, celles du Textile du Nord, en 1921, et celles plus récentes du Transvaal où les grévistes ont été mitraillés par les avions du gouvernement capitaliste, nous retrouvons à chaque occasion la force organisée du pouvoir prêtant son concours le plus actif dans les luttes que le capital engage contre le prolétariat.

Or, un mouvement syndical ne peut se contenter de formules philosophiques pour réaliser la transformation sociale. Il faut tenir compte des nécessités de l'heure présente, prévoir, dans la mesure du possible, le caractère des événements auxquels il sera appelé à participer, afin de déterminer les méthodes d'action et d'organisation qui lui seront nécessaires pour mener sa tâche à bien.

Toute l'orientation syndicale tient dans cet examen des faits, et c'est ainsi que nous pouvons fixer notre position, aussi bien dans le domaine national que dans celui de l'Internationale.

Dégageant de toutes les équivoques et de toutes les doctrines le caractère et la valeur du syndicalisme, ne voulant répudier aucune révolution, évoluant dans le sens de l'expropriation capitaliste, il nous semble indispensable de préciser notre pensée par cette formule :

« La révolution ne se fera pas plus pour servir le syndicalisme que pour servir les partis révolutionnaires quels qu'ils soient, mais le syndicalisme et les partis vraiment et avant tout révolutionnaires sont faits pour servir la révolution. »

Partisans de l'adhésion de la C.G.T. à l'Internationale Syndicale de Moscou, nous revendiquons intransigeamment l'autonomie de notre mouvement national vis-à-vis de tous les partis; ne voulant point subordonner le mouvement international à notre point de vue, nous n'entendons point imposer l'autonomie syndicale aux organisations des autres pays qui, par leur caractère, évoluent sur un plan tout différent du nôtre.

Partisans de l'autonomie de l'Internationale Syndicale vis-à-vis de la III^e Internationale Communiste, nous défendrons cette opinion et nous ferons tout pour la faire triompher au sein des Congrès internationaux.

Fixant ainsi notre position, nous n'avons qu'à reprendre purement et simplement les résolutions antérieurement votées par les syndicats minoritaires dans les différents Congrès.

Déjà, les syndicats minoritaires, réunis au Congrès d'Orléans en 1920, s'étaient inspirés de ces considérations pour élaborer une résolution d'orientation syndicale.

Cette résolution, qui était antérieure au Congrès constitutif de l'Internationale Syndicale Rouge, ne précisait que la position du mouvement syndical dans le cadre national; reprise au Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge, prenant note des diverses tendances qui se sont manifestées à ce Congrès, en ce qui concerne l'autonomie

du mouvement syndical, la résolution de Lille a fixé la position du syndicalisme français dans le cadre national et international.

Cette résolution a conservé toute sa valeur et, de plus, elle a été expérimentée par les militants de toutes tendances, à chaque fois que la gravité de certains événements les a mis devant leurs responsabilités.

C'est cette résolution de Lille que nous reprenons purement et simplement et que nous demandons au Congrès de bien vouloir ratifier.

Le Syndicalisme dans le cadre national.

Emanation directe des forces ouvrières organisées dans le pays, le Congrès proclamé à nouveau que l'idéal syndicaliste ne se réalisera que par la transformation totale de la société.

Née de la lutte de classes, expression complète de la situation faite au prolétariat, s'inspirant pour son action et dans son objet de la défense des intérêts professionnels et du développement complet du droit du travail, l'organisation ouvrière répète que son but essentiel est la disparition du patronat et du salariat.

Imprégné de ces principes, ayant ce but devant les yeux, le Congrès rappelle et reprend les termes de la résolution d'Amiens qui déclare :

La C. G. T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du patronat et du salariat.

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que : la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc., mais cette besogne n'est qu'une partie de l'œuvre du syndicalisme, il prépare l'émancipation intégrale des travailleurs qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndical, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès, en condamnant la collaboration des classes, considère que ce ne sont pas les tractations inévitables entre patrons et ouvriers qui constituent les actes de collaboration, mais la participation dans les organismes permanents à l'étude en commun (entre représentants ouvriers et ceux de la classe bourgeoise) des problèmes économiques dont la solution ne saurait que prolonger l'existence du régime actuel.

Il déclare que la recherche des solutions économiques, inspirée par le souci de « l'intérêt général », est contraire aux principes énoncés ci-dessus, que le rôle du syndicalisme doit être déterminé par l'intérêt de classe et que tout appel à l'effort des travailleurs, pour obtenir ou accroître la production, tant que subsistera le régime capitaliste, est en désaccord avec la chartre d'Amiens.

Le Syndicalisme et les techniciens

Considérant que, dans la période pré-révolutionnaire, le rôle essentiel du syndicalisme est de dresser une opposition constante aux forces du capita-

lisme, le Congrès estime que le travail de documentation et d'éducation technique et professionnel en vue de la réorganisation sociale ne saurait être négligé.

Il déclare que les syndicats, devant constituer les cadres de la société nouvelle, doivent attirer et absorber les techniciens et non pas être absorbés et dominés par eux.

Le véritable Conseil économique du Travail ne sera donc pas extérieur au syndicalisme, mais constitué dans son sein, avec son esprit, dans chacune des cellules de notre organisation. Du bas en haut, dans le syndicat, l'union départementale, la fédération ; la C. G. T. doit poursuivre ce travail de préparation à la gestion des moyens de production et d'échange, parallèlement à la lutte journalière contre le patronat et pour la conquête des revendications ouvrières.

Contrôle syndical et Comité d'usine

Afin de préparer le syndicalisme à la gestion des moyens de production et d'échange, le Congrès estime indispensable la réorganisation des syndicats sur la base des Comités d'usine.

Cette réorganisation doit s'inspirer des buts révolutionnaires que le syndicalisme poursuit et ne doit pas être confondu avec les systèmes des délégués d'atelier inaugurés en France par Albert Thomas au cours de la guerre ; institué en dehors de tout contrôle syndical et dans un but de collaboration à l'œuvre de défense nationale.

Le Congrès admet et préconise le principe de la délégation directe de l'atelier au Comité d'usine, du Comité d'usine au syndicat, avec toutefois le souci d'éviter le retour au corporatisme étroit en créant, au sein de chaque comité et syndicat, des commissions de propagande chargées de donner l'impulsion révolutionnaire à la base.

Ainsi se trouvent portées au maximum les facilités de recrutement, les possibilités de propagande, de contrôle et d'action du syndicalisme et préparées les bases du contrôle ouvrier, de l'occupation et du fonctionnement de l'usine par les travailleurs eux-mêmes.

Propagande

Loin de se désintéresser des questions primordiales qui sont à la base même du recrutement syndical, le Congrès estime que la propagande doit porter sur les problèmes immédiats intéressant les travailleurs, lutte contre le chômage, pour le maintien de la journée de huit heures, contre l'impôt sur les salaires, etc., etc., que cette propagande doit être menée parallèlement avec l'éducation révolutionnaire des masses ouvrières, à l'atelier, au chantier, à l'usine, au bureau, au magasin, aux champs.

En ce qui concerne les questions extracorporatives, le Congrès mandate la Commission Administrative et le Comité Confédéral National, ainsi que le Bureau, pour que ces différents organismes puissent prendre toute initiative en cas d'urgence.

C'est ainsi que l'action contre la guerre, la solidarité envers les militants, solidarité nationale et internationale, etc., peuvent être des cas d'urgence sur lesquels les organismes responsables peuvent avoir à se prononcer sans délai selon la gravité des circonstances.

D'autre part, la propagande antimilitariste doit être organisée et poursuivie sans relâche, parallèlement avec la propagande purement revendicatrice.

Tactique et Action

Le Congrès considère que le caractère des luttes actuelles tend de plus en plus à une centralisation des efforts ouvriers et que l'action des syndicats doit converger vers des buts identiques, tout en tenant compte des difficultés qu'elle rencontrera en raison du chômage et des tactiques patronales destinées à morceler nos efforts.

Eclairé par l'expérience, il estime que l'action générale et ordinaire ne doit pas être seule envisagée et que celle-ci doit trouver, le cas échéant, son complément par un emploi intelligent de moyens d'action directe appropriés au sein même des ateliers, chantiers, usines, magasins, bureaux et aux champs.

Ces mesures découlent, d'une façon toute naturelle, des moyens de défense que le patronat emploie pour mener ses offensives contre les revendications ouvrières acquises ou déposées et pour le maintien de ses privilèges.

Le Syndicalisme et les groupements extérieurs

Fidèle à la résolution d'Amiens, le Congrès considère que le syndicalisme est, par son origine, par son caractère et son idéal, une force révolutionnaire ; il affirme à nouveau son indépendance complète vis-à-vis des groupements politiques ou philosophiques ; il déclare qu'aucune influence extérieure ne peut s'exercer sur lui dans son action quotidienne nationale ou internationale.

Il estime que le syndicalisme doit porter au maximum l'effort des syndicats ouvriers afin de détruire le régime capitaliste et de réaliser la Révolution prolétarienne.

Dans cette œuvre révolutionnaire, le syndicalisme, plaçant la Révolution au-dessus de tout système et de toute théorie, se déclare prêt à accepter l'aide de toutes les autres forces révolutionnaires.

Cette collaboration, non point permanente, mais circonstancielle avec les groupements extérieurs, ne peut être envisagée qu'en vue de poursuivre, « par des moyens d'action directe », des objectifs nettement déterminés et dictés par les nécessités de la lutte de classes.

Le Congrès estime que l'action commune peut se réaliser sans que se justifie la création des liens organiques et permanents entre les différents organismes et repousse toute idée de liaison organique qui ne peut être qu'une subordination voilée du mouvement syndical.

Le Syndicalisme dans l'Internationale

Au milieu du chaos de ce monde bouleversé, les travailleurs ont, plus que jamais, le devoir impérieux de se tendre la main par dessus les frontières et de proclamer qu'ils appartiennent à leur classe avant d'appartenir à l'Etat qui les opprime.

Pour opposer un front commun et irrésistible à la puissance capitaliste

internationale, les ouvriers du monde entier doivent, en effet, se réunir au sein d'un organisme dans lequel ils retrouvent internationalement le prolongement de la lutte des classes qu'ils engagent dans leur propre pays contre leur patronat respectif.

Le Congrès déclare que la C. G. T. adhère à l'Internationale Syndicale de Moscou à la condition expresse que les statuts respectent l'autonomie du syndicalisme français et elle demande à l'Internationale Syndicale de bien vouloir les modifier dans ce sens dans le plus bref délai afin que la situation du syndicalisme français, soit enfin régularisée.

Le Congrès mandate ses délégués pour défendre, au sein des Congrès internationaux, le principe de l'autonomie de l'Internationale Syndicale Rouge vis-à-vis de la III^e Internationale Communiste et pour voter contre l'application de l'article 11 des statuts de l'I.S.R. (Applaudissements.)

Lorduron. — J'ai une proposition qui émane des Employés de la Seine. Je vais vous en donner connaissance :

Les Employés de la Seine demandent la limitation du temps de parole à vingt minutes par orateur, exception faite pour le secrétaire parlant au nom de la C.G.T.U. (Protestations.)

Je ne crois pas qu'au début de nos travaux l'on puisse limiter le temps de parole. Nous ne voulons pas étouffer le débat, et par conséquent, il faut que tous les camarades qui veulent apporter leur point de vue puissent le faire sans contrainte.

Un délégué. — Il y a une commission de nommée.

Le Président. — Il y a en effet une commission de nommée pour étudier le travail à accomplir. Je crois que cette proposition ne mérite pas d'être mise aux voix. Néanmoins, si les camarades Employés y tiennent, je le ferai.

Pianchon. — Je retire ma proposition.

Le Président. — La parole est alors à Besnard. Mais auparavant, Lecoin, avec l'autorisation de Besnard, a un mot à dire.

Lecoin. — La partie du Congrès qui vient de vous lire cette motion sur l'orientation syndicale a fait changer l'ordre du jour préparé par le Bureau Confédéral et fait décider qu'on discuterait plus tard les statuts. On discutera d'abord l'orientation syndicale au point de vue national. Je constate que dans la motion qu'on vient de lire, on embrasse tous les problèmes qui sont à l'ordre du jour. Je ne m'en plains pas; nous ne nous en plaignons pas au Bureau. Mais ce n'était pas la peine de faire perdre tout à l'heure deux heures au Congrès pour, dans une seule question, traiter toutes les autres.

Un délégué. — C'est Mayoux qui avait raison.

Un autre délégué. — Et la motion Mayoux n'a pas été adoptée.

Lorduron. — Je suis saisi d'une protestation. Je vais vous en donner connaissance :

Nous protestons contre la distribution du Bulletin de l'Union des Syndicats de la Seine qui pourrait faire croire que la proposition lue par le camarade Monmousseau est présentée par tous les syndicats de la Seine.

Besnard. — Ce n'est pas nous qui avons institué cette procédure. Elle ne nous gêne nullement. Mais on nous permettra, puisque la question est ainsi posée, de suivre le camarade Monmousseau sur le terrain où il a cru devoir se placer.

En conséquence, sans anticiper sur le débat, je vais vous donner lecture de la résolution que nous opposons à celle qui vient d'être lue par Monmousseau. Je regrette que nous n'ayons pas la possibilité de pouvoir la mettre entre les mains de tous les camarades. Vous comprendrez en effet qu'étant donnée la tournure que prennent les débats du Congrès Confédéral, qui, dans le passé, ne permettait d'aborder la discussion sur l'orientation syndicale que dans l'avant-dernière ou la dernière journée, nous n'ayons pris aucune disposition utile pour mettre entre vos mains le texte de notre résolution. Je vais vous en donner lecture immédiatement :

EXAMEN DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Comprenant d'une part, que la faillite financière de l'Etat français est dès maintenant possible, qu'elle peut entraîner la faillite du régime capitaliste, et, d'autre part, qu'en aucun cas, malgré les sacrifices consentis par le capitalisme, le monde bourgeois ne peut surmonter la crise actuelle sans le concours des Travailleurs.

Le Congrès, en même temps qu'il se refuse à rééquilibrer le régime capitaliste arrivé au terme de son évolution historique, déclare qu'une période révolutionnaire est virtuellement ouverte, période dont le terme final enregistrera l'effondrement de l'ordre social actuel.

Pleinement conscient de la gravité d'une telle situation, dont le caractère est admis par les esprits avertis de tous les partis, formulé par les personnalités les plus autorisées qui doivent ainsi reconnaître toute l'acuité d'une crise indéniable et ne peuvent plus nier l'irréparable et l'inévitable, placé devant l'éventualité d'une révolution prochaine,

Le Congrès proclame que cette révolution sera économique ou ne sera pas prolétarienne.

Tenant le plus grand compte des expériences passées ici et partout, le Congrès tient essentiellement à préciser que la prochaine révolution, qui doit revêtir un caractère de profonde transformation sociale, ne peut être qu'économique, faite par le Peuple et pour lui.

Il estime que, jusqu'ici, tous les soubresauts révolutionnaires des peuples, utilisés par les partis, n'ont eu que des effets politiques, sans qu'il en soit résulté un changement notable dans l'ordre économique et social.

En conséquence, devant la révolution qui vient, dont l'écroulement du système actuel va déterminer les conditions et les éléments, le Congrès est amené à constater que si, dans le passé, les transformations partielles pouvaient s'opérer sur le plan politique, il faut reconnaître aujourd'hui la totale et profonde nouveauté des événements qui se préparent, en raison du développement économique capitaliste arrivé à son terme.

Le Congrès déclare que les événements prochains se dérouleront dans l'ordre économique. Les nouvelles conditions de la vie des peuples vont poser avec une force grandissante et insoupçonnée, les véritables caractères de la vie sociale.

Cette vie sera l'œuvre des activités productives et créatrices, par la combinaison des efforts des manœuvres, des techniciens et des savants.

Ainsi se précisent logiquement les caractères de la transformation qui approche.

Reprenant les termes de la résolution d'Amiens qui déclare que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de la réorganisation sociale.

Le Congrès affirme que le syndicalisme, expression naturelle et concrète du mouvement des producteurs, contient à l'état latent et organique, toutes les activités directrices capables d'assurer la vie nouvelle.

Aussi, traduisant sa pensée entière, donnant au mouvement ouvrier économique toute sa valeur, le Congrès n'hésite pas à affirmer que le syndicalisme représente à l'heure actuelle la principale force œuvrant sur le plan des événements prévus, et qu'en conséquence, à lui seul incombera — après une révolution ayant fait affluer dans son sein toutes les autres forces sociales, dont il sera à la fois la synthèse et l'expression — le grand devoir de prendre en mains par tous ses organes ainsi développés, la production, la direction et l'administration de la vie publique et sociale.

Comprenant toute la grandeur et toute la difficulté de ce devoir, le Congrès tient à affirmer que le syndicalisme saura adapter et compléter ses organes qui, aujourd'hui, agissent sur le plan de l'opposition et, demain, réaliseront en administrateurs et gestionnaires de la production.

Il ne méconnaît pas l'énorme complexité des problèmes posés au syndicalisme par la disparition du capitalisme.

Aussi, il n'hésite pas à déclarer qu'en ce moment le mouvement des producteurs, des praticiens et des manœuvres, issu de trente années d'efforts, ne recèle pas encore toutes les forces humaines nécessaires à la production sociale de demain; mais il affirme la grande souplesse de ce mouvement qui saura faire place à tous les individus, à toutes les activités qui, par leur fonction, leur savoir, seront à même de participer à la vie dirigeante de la production.

Dès aujourd'hui, le Congrès n'ignorant pas les changements profonds qui sont survenus dans les grandes lois de la science, de la mécanique et de la technique, préoccupé des transformations en cours, n'hésite pas à faire appel aux techniciens et aux savants.

Il pense qu'ainsi se scellera par un effort concordant, harmonique et fécond, qui les rassemblera tous pour une même tâche, l'Union des producteurs de la pensée, du cerveau et des bras.

Les syndicalistes n'ont pour unique ambition que d'être les pionniers hardis d'une transformation sociale, dont les agents de direction et d'exécution seront fournis sur le plan du syndicalisme par tous les rouages producteurs, par toutes les activités économiques de la vie présente.

Au sein de notre mouvement, vivant reflet des aspirations des besoins matériels et moraux de l'individu, synthèse d'un mécanisme social en voie de constitution, tous trouveront les conditions organiques, idéalistes et humaines de la proche révolution, désirée par tous les travailleurs.

Demain sera aux producteurs groupés et associés en vertu de leurs fonctions économiques.

L'organisation sociale surgira d'eux et portera en elle tous les facteurs de réalisation : Action, Organisation, Coordination, Cohésion, Impulsion.

Par là se dressera, en opposition formelle, en face du Citoyen, entité

joyante, instable et artificielle, le Producteur, réalité vivante, support logique et moteur naturel des sociétés humaines.

LE SYNDICALISME DANS LE CADRE NATIONAL

a) Son action générale.

La C.G.T. Unitaire, issue définitivement de ce Congrès par la volonté de la classe ouvrière française, née de l'acte criminel de la majorité de l'ancienne C.G.T., affirme, dès aujourd'hui qu'elle entend être exclusivement un groupement de classe : celui des producteurs.

En plein accord avec la Charte d'Amiens, qu'elle reprend dans sa lettre et dans son esprit, elle veut mener la lutte sur tout le terrain économique et social.

Dès son début, elle prétend être, en dehors de l'affinité politique et philosophique, le véritable organisme dans lequel les producteurs viendront défendre leurs intérêts matériels et moraux immédiats et futurs.

En outre, s'inspirant de la situation présente, elle déclare vouloir préparer sans délai les cadres complets de la vie sociale et économique de demain, dont elle tient à examiner tout de suite les caractères et le fonctionnement général.

Au capitalisme — conséquence et résultante de la vie passée, adapté par elle et façonné par les forces dirigeantes, en dehors de toute doctrine comme de toute théorie — rendu au terme de son évolution historique, le Congrès prétend substituer le Syndicalisme, expression réelle de la vie des hommes vivant en société.

Rejetant le principe du partage des privilèges chers aux défenseurs de « l'Intérêt général » — qui est celui de nos adversaires de classe — le Syndicalisme continue sa mission. Il détruit les privilèges, établira l'égalité sociale, qui ne sera réalisée définitivement que par la suppression du patronat, l'abolition du salariat et la disparition de l'Etat, buts concrets du syndicalisme. Il préconise comme moyen d'action la grève générale.

b) Ses moyens d'action.

Précisant ce moyen d'action, le Congrès tient fermement à déclarer qu'il conserve toute sa valeur, en toutes circonstances, soit corporativement, soit intercorporativement, soit localement ou régionalement, soit interrégionalement ou nationalement.

Que ce soit pour faire triompher les revendications particulières ou générales, fédérales ou nationales, offensivement ou défensivement pour protester contre l'arbitraire patronal ou gouvernemental, la grève, partielle ou générale, reste et demeure la seule véritable arme du Prolétariat.

En ce qui concerne la grève générale expropriatrice, premier acte révolutionnaire qui marquera la cessation concertée et simultanée du travail en régime capitaliste, le Congrès affirme qu'elle ne pourra être que violente.

Elle aura pour objectif :

1° De priver le capitalisme et l'Etat de toute possibilité d'action en s'emparant des moyens de production et d'échange.

3° De défendre les conquêtes prolétariennes qui doivent permettre d'assurer l'existence de l'ordre nouveau, en réduisant au minimum le temps d'arrêt de la production et des échanges ruraux et urbains.

Le Congrès déclare que, confiant dans la valeur de ce moyen de lutte suprême, le Prolétariat saura non seulement prendre possession de toutes les forces de production, mais encore sera capable de les exploiter dans l'intérêt de la collectivité affranchie et de les défendre contre toutes les entreprises contre-révolutionnaires.

Il déclare enfin que le stade qui doit marquer le terme des conquêtes révolutionnaires ne pourra avoir d'autres limites que celles que permettront d'atteindre la compréhension des travailleurs et les possibilités de réalisations de leurs organismes économiques dont l'effort devra être porté au maximum.

Par là, le Congrès indique que la stabilisation de la révolution doit s'accomplir en dehors de tout système préconçu, de tout dogme comme de toute théorie qui seraient invariablement en contradiction avec les faits de la vie économique qui doit donner naissance à la vie sociale exprimant l'ordre nouveau.

Proclamant son attachement indéfectible à la lutte révolutionnaire, le Congrès n'en considère pas moins que la révolution est un fait, un moyen et non une idée; qu'elle doit être utilisée par les forces révolutionnaires pour la libération du prolétariat, dont le syndicalisme est à la fois le facteur principal et la seule force de réalisation.

En dehors de cette action essentielle, le Congrès déclare ;

« Que par son action revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc..., il prépare chaque jour l'émancipation des travailleurs qui ne sera réalisée que par l'expropriation capitaliste. »

En condamnant la « collaboration de classe » et le « Syndicalisme d'intérêt général », le Congrès tient à déclarer que ce ne sont pas les tractations inévitables entre patrons et ouvriers qui constituent les actes de collaboration de classe. En ne voyant dans ces discussions, qui résultent de l'état de choses actuel, qu'un aspect de la lutte permanente des classes, le Congrès précise que la collaboration des classes est caractérisée par la fait de participer dans les organismes permanents à l'étude en commun (entre représentants patronaux et ouvriers) des problèmes économiques dont la solution ne saurait que prolonger l'existence du régime actuel.

c) Le Syndicalisme dans la période pré-révolutionnaire.

Considérant que dans la période pré-révolutionnaire, le rôle essentiel du syndicalisme est de dresser une opposition constante aux forces capitalistes, de diminuer le pouvoir patronal en augmentant celui du syndical, le Congrès estime que ces résultats ne peuvent être obtenus que par l'introduction du contrôle syndical dans tous les domaines de la production. En même temps que sera menée à bien la besogne de documentation, d'éducation technique et professionnelle en vue de la réorganisation sociale, sera réalisé, dans les meilleures conditions, l'apprentissage de la gestion

En indiquant que les syndicats doivent constituer les cadres de la

Société nouvelle, le Congrès déclare que les techniciens et les savants doivent être placés dans les syndicats sur pied de complète égalité avec les autres travailleurs.

Le véritable Conseil Economique du Travail ne peut être extérieur au syndicalisme. Il sera constitué dans son sein, avec son esprit, dans chacune de ses cellules, de bas en haut, dans les ateliers, dans les usines, les bureaux, les chantiers, les champs, en même temps que dans les Syndicats, les Unions locales, régionales ou départementales, les Fédérations et la C.G.T.U.

C'est lui qui aura pour mission de poursuivre le travail de préparation à la gestion des moyens de production et d'échange qui étudiera les moyens les meilleurs pour faire aboutir, sous la direction du Congrès, les revendications ouvrières.

RAPPORT DU SYNDICALISME

ET DES AUTRES FORCES REVOLUTIONNAIRES

Le Congrès affirme à nouveau que le syndicalisme doit vivre et se développer dans l'indépendance absolue, qu'il doit jouir de l'autonomie complète qui conviennent à son caractère de principale force révolutionnaire.

Il n'entend pas par là vouloir dire qu'il prétend ignorer les autres forces qui agissant sur des terrains et des plans différents, ont pour objectif l'abolition du capitalisme et la disparition de l'Etat; mais il déclare que toutes les forces révolutionnaires ont pour mission d'interpréter les aspirations d'un prolétariat qu'elles ont pour devoir de servir et non de diriger, en donnant aux événements leur sens véritable.

En conséquence, le Congrès affirme que si la C.G.T.U. repousse toute idée de liaison ou de subordination d'une organisation à une autre, elle sera toujours disposée à accepter tous les concours sincères et dévoués loyalement offerts.

En outre, le Congrès considère que, dans la période pré-révolutionnaire, chaque groupement doit œuvrer sur son terrain particulier en s'inspirant de l'intérêt général du prolétariat, en donnant à son action la forme la plus objective, toutefois des ententes librement consenties, à durée limitée et variable, pourront être conclues entre les différentes forces révolutionnaires pour atteindre les buts communs fixés par l'emploi de moyens nettement déterminés par les forces associées.

L'unité définitive se réalisera dans la phase décisive de la destruction de l'Etat et du Capitalisme, pour se continuer dans la période constructive.

Elle sera scellée par l'entrée de tous les producteurs dans leur groupement naturel : le Syndicat, organe complet de production, de gestion, d'administration et de défense d'une société reposant exclusivement sur le travailleur, de la base au faite de son édifice.

La C.G.T.U. participera à tout mouvement révolutionnaire, quels qu'en soient les facteurs initiaux avec le seul désir de réaliser le maximum des buts poursuivis par le Syndicalisme.

LE SYNDICALISME DANS LE CADRE INTERNATIONAL

Considérant que, plus que jamais, les travailleurs ont pour devoir impérieux de se tendre la main par-dessus les frontières et de proclamer qu'ils appartiennent à une même classe : CELLE DES EXPLOITÉS;

Le Congrès estime que pour opposer un front commun et irrésistible à la puissance capitaliste internationale, les ouvriers doivent, en effet, se réunir au sein d'un organisme dans lequel ils retrouveront, internationalement, le prolongement de leur propre action de classe qu'ils engagent, dans chaque pays, contre leur patronat respectif.

Estimant que la place d'un mouvement syndical basé sur la lutte de classe ne peut être que dans une internationale qui acceptera les principes suivants :

1° Nationalement.

Autonomie complète, indépendance absolue, dans l'administration, dans la propagande, la préparation de l'action, dans l'étude des moyens d'organisation et de lutte future, enfin dans l'action elle-même.

2° Internationalement.

Autonomie et indépendance complètes de la même façon que sur le plan national.

En conséquence l'Internationale syndicale ne peut être liée en aucune façon avec une organisation internationale politique. Le Congrès repousse donc tout échange de délégués et toute interpénétration.

Il est tout disposé à donner l'adhésion de la C.G.T.U. à une Internationale qui dans son Congrès fera sien les principes ci-dessus énoncés.

En conséquence, et s'appuyant sur les décisions antérieures, le Congrès donne mandat à la C.G.T.U. de participer dans ce sens au 2^e Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge qui doit s'ouvrir à Moscou, le 25 octobre prochain et au Congrès International Syndicaliste qui doit se tenir à Berlin du 12 au 19 novembre 1922, à seule fin d'établir la liaison entre l'Internationale Syndicale Rouge et le Congrès de Berlin pour créer l'Unité Syndicale Internationale.

Le Congrès proclame en effet que dans l'intérêt de la lutte ouvrière contre la bourgeoisie, il ne saurait y avoir deux internationales syndicales révolutionnaires.

Cadeau. — La Commission de vérification des mandats demande que les secrétaires des Unions départementales suivantes veuillent bien se retirer pour apposer leurs cachets, s'il y a lieu, sur des mandats qui ne possèdent pas le visa de l'U.D. : Seine-et-Oise, Orne, Meurthe-et-Moselle, Eure, Sarthe, Vendée, Gironde, Mayenne, Seine, Pas-de-Calais, Nord, Haute-Vienne, Vienne, Aveyron, Loir-et-Cher, Lot, Indre-et-Loire, Constantine, Pyrénées-Orientales, Tarn, Ardèche, Haute-Loire, Loiret, Loire, Gard, Seine-Inférieure, Cher, Gers, Rhône, Alsace-Lorraine, Hérault, Jura, Aisne, Marne.

Pour tranquilliser les camarades, en ce qui concerne les départements où il n'y a pas d'Unions départementales, je dois dire que ce sont les secrétaires de la C.G.T. qui viseront ces mandats, à la place des U.D., après avoir examiné dans la comptabilité si les syndicats de ces départements ont pris chez nous cartes et timbres. Il faut, en effet, que nous nous substituions aux Unions départementales qui n'existent pas. Il n'y a que nous qui puissions le faire.

Le Président. — Le Congrès a entendu la lecture des deux résolutions qui s'opposent. Un camarade demande-t-il la parole pour la continuation de la discussion ?

Mayoux. — Je demande que la Commission instituée pour l'organisation du temps dévolu à chaque partie de l'ordre du jour se réunisse ce soir pour présenter son rapport à l'ouverture de la séance de demain matin. Pour cette raison, je demande que la séance soit levée. (Mouvements divers.)

Le Président. — Le Congrès vient d'entendre la proposition du camarade Mayoux, qui demande que la séance soit levée. Les camarades sont-ils d'avis de lever la séance à 5 heures moins 10 ?

(La clôture est repoussée.)

Le Président. — La parole est à Veber.

Veber. — Camarades, vous avez entendu la lecture des deux résolutions ; l'une d'elles a été déposée à notre place, c'est celle de notre camarade Monmousseau ; quant à l'autre, nous ne la connaissons pas suffisamment pour pouvoir prendre position précise.

Je m'étonne, camarades, qu'il ait été possible à un des auteurs de ces deux résolutions de la faire parvenir à tous les délégués, alors que cela n'a pas été possible au Bureau Confédéral.

Tout à l'heure, une protestation vous a été lue au sujet de l'utilisation du Bulletin de l'Union des Syndicats de la Seine pour porter à la connaissance des délégués une des deux résolutions.

Je m'étonne donc que l'on ait posé la question de la discussion de l'orientation syndicale alors que l'on n'était en possession que de cette résolution et que l'on n'ignorait pas que la résolution présentée par Besnard n'était pas tirée en nombre d'exemplaires suffisant pour être distribuée à tous.

J'estime donc que nous ne pouvons pas discuter utilement au sujet de ces deux résolutions, puisque l'une d'elles n'est pas entre les mains des délégués.

Un délégué. — Quand nous sera-t-elle remise ?

Besnard. — Demain matin.

Veber. — Les délégués sont actuellement dans l'impossibilité de se rendre compte des différences qui existent entre ces deux résolutions comme des points qu'elles peuvent avoir de commun.

Je demande donc que l'on repousse la discussion sur l'orientation syndicale. (Protestations.)

Planchon. — Camarades, j'ai une résolution d'orientation à vous soumettre, au nom du Syndicat unitaire des Employés de la Seine. Je sais que cette résolution est de nature à heurter violemment les sentiments d'une certaine partie de cette assemblée; je serais coupable si des paroles d'intolérance partaient de cette tribune, et je serai d'ailleurs très bref et courtois. Je demande à mes camarades de la tendance adverse la réciprocité.

Au sujet de cette proposition, je tiens à vous signaler que nous avons pris le texte même de la Commission Exécutive de l'Union des Syndicats de la Seine, mais nous en avons supprimé les deux derniers paragraphes, que nous avons ainsi reconstitués :

RESOLUTION DES EMPLOYÉS DE LA SEINE

Au texte de la Commission Exécutive de la Seine, le Congrès supprime les deux paragraphes finals :

1° *Le Syndicalisme et les groupements extérieurs ;*

2° *Le Syndicalisme dans l'Internationale.*

Ces deux paragraphes sont ainsi reconstitués :

Le Congrès affirme que la préparation méthodique de la Révolution implique la double initiation des problèmes économiques et politiques étroitement connexes, la liaison des efforts et des travaux des deux grands facteurs de lutte de classes : syndicalisme et communisme.

En conséquence, il écarte comme dangereuses les théories de l'apolitisme ouvrier qui tend à ériger en système la méconnaissance et l'indifférence du mouvement syndical à l'égard de l'organisation politique du prolétariat révolutionnaire.

Affirmant son souci de ne poser à son admission à l'Internationale Syndicale Rouge ni conditions, ni réserves, il repousse l'interprétation spécieuse qui a été faite des dispositions incluses dans l'article 11 des statuts de l'Internationale. Bien loin de voir dans le maintien du principe de la liaison organique et de l'interpénétration réciproque une atteinte à la nécessaire autonomie syndicale, il indique que c'est dans la communauté des travaux, des soucis, par un rapprochement non point chronique et sentimental mais permanent et concret que les deux organismes politique et économique de lutte de classes prendront conscience de leur valeur mutuelle et banniront de ce fait tout esprit de vassalité ou de subordination.

Pour tous ces motifs, le Congrès adhère à la seule Internationale syndicale de lutte de classes et de révolution.

Telle est, camarades, la résolution du Syndicat des Employés de la Seine. A cela, je n'ajouterai que quelques commentaires.

Je désirerais que nos camarades de l'apolitisme ouvrier apportassent ici la preuve — mais ce qui s'appelle la preuve — que l'application de la liaison organique et de l'interpénétration constitue une atteinte à l'autonomie syndicale. (Interruptions sur quelques bancs.)

Il est facile d'affirmer par une exégèse habile que le fait que deux organismes pourront s'interpénétrer d'une manière mutuelle, réciproque, implique fatalement la subordination du mouvement économique au mouvement politique. On pourrait, en effet, tout aussi

biên insinuer que ce serait par exemple la subordination du mouvement politique au mouvement économique :

Un délégué. — Evidemment.

Planchon. — Nous avons estimé, nous, Employés, que l'action économique n'est pas infériorisée par le mouvement politique. Et selon l'article de notre camarade Jean-Christophe, ce serait singulièrement inférioriser les mouvements économique, politique et syndical que de les placer sous une tutelle quelconque. Par conséquent, le Syndicat des Employés unitaires de la Seine ne veut pas plus placer le mouvement syndical sous la prépondérance d'une organisation communiste que sous la prépondérance plus ou moins stricte de l'Union Anarchiste.

Tout ceci vous est dit sans pensée mauvaise pour mes camarades et surtout sans pensée de nature à troubler la parfaite harmonie de cette assemblée.

Comment affirmer qu'il n'y aura au lendemain de la révolution que des problèmes de production ? Par quelle cécité peut-on ainsi jalonner l'avenir et déclarer sans hésiter : il n'y aura que des problèmes spécifiquement économiques et il n'y aura nul problème d'ordre politique ?

Si vous persistiez dans cette croyance qu'il ne peut y avoir dans le domaine politique de facteur puissamment révolutionnaire, par cela même vous aboutiriez, mes chers camarades, de l'apolitisme ouvrier, à rejeter le mouvement syndical et révolutionnaire vers de lointains avenir.

Par conséquent, je vous demande de dire que cette résolution est au moins une résolution de tendance, qu'elle a droit à avoir une représentation à la commission des résolutions.

Camarades, le mouvement syndicaliste français s'honorera certainement en se ralliant à cette conception.

Dudilleux. — Camarades, j'avais demandé la parole avant qu'on ait passé au vote sur l'ordonnement des débats. Je m'excuse auprès du Congrès, mais il y a un point à fixer. Après les déclarations du camarade Semard, des camarades du Bureau et de la Commission Administrative sont venus dire qu'il y avait inexactitude. Or, je pourrais, moi aussi, comme membre de la Commission Administrative, rétablir un point de vérité.

L'ordre du jour du Congrès constitutif de la C.G.T.U. avait été fixé d'un commun accord au Comité National que nous avons tenu les 5 et 6 mars. Mais, jamais, à la Commission Administrative, nous n'avons eu à nous mettre d'accord sur l'ordonnement des débats, et c'est logique, car c'est le Congrès qui, est souverain pour ordonner ses débats. Il l'a fait et nous n'avons qu'à nous incliner, les uns et les autres ; si nous avions été battus, nous n'en aurions pas fait une question de principe.

Semard avait raison. On nous a bien donné le projet de statuts, y compris le préambule ; on avait étayé ce projet de quelques expli-

cations, mais ce que Semard a voulu dire, c'est que nous n'avions pas connaissance du rapport expédié quelques jours avant le Congrès Confédéral, à tous les Syndicats.

En ce qui concerne la protestation apportée par certains délégués contre la distribution du Bulletin officiel de l'Union des Syndicats de la Seine aux congressistes, nous tenons à déclarer que la résolution apportée ici par Monmousseau ne peut pas être considérée comme le reflet des Syndicats de la Seine.

Le Bureau et la Commission Exécutive de la Seine ont apporté leur point de vue sur les questions essentielles qui sont à l'ordre du jour de ce Congrès. Mais ils n'ont pas entendu pour cela influencer la libre détermination de l'Union des Syndicats. Vous n'avez à considérer le projet de résolution, la déclaration qui vous a été apportée, comme n'ayant qu'une valeur indicative et émanant seulement de l'Union des Syndicats.

Nous ne nous élevons pas contre nos camarades du Bâtiment qui ont distribué également l'organe officiel de leur Fédération.

Si d'autres Fédérations, d'autres Unions, avaient cru devoir apporter dans le débat des indications, éléments susceptibles d'influencer les délégués nous ne trouverions pas à redire.

Nous reconnaissons logiquement et loyalement que la résolution apportée par la Commission Administrative de la C.G.T.U. se trouve handicapée du fait qu'elle n'a pu être distribuée aux délégués.

Il est facile de pallier à cette lacune, Cette nuit, si l'on veut, un tirage de 500 ou 1.000 exemplaires de cette résolution peut être fait et distribué demain matin à tous les délégués qui auront la faculté d'étudier, mieux que par une seule lecture et de faire des points de comparaison entre la résolution proposée par Monmousseau au nom des mandats qu'il peut avoir et la résolution proposée par le camarade Besnard.

Cette comparaison sera d'autant plus suggestive qu'elle nous permettra de constater qu'il y a des points semblables, et qu'il y a beaucoup de choses dites dans la résolution apportée par notre camarade Monmousseau. (Applaudissements.)

Le Président. — Il n'y a plus d'orateurs inscrits. La parole est au camarade Olivier.

Olivier. — Je crois que le camarade Veber, tout à l'heure, a été un peu loin lorsqu'il a affirmé que les camarades congressistes n'avaient pas saisi les points de différenciation qui existent entre les deux résolutions lues.

Pour ma part, je crois que si les camarades ont écouté attentivement les deux résolutions, ils ont dû voir au contraire qu'il y a quelques points contradictoires.

J'en ai relevé quelques-uns. Je vais essayer de les faire ressortir dans leur contradiction même.

Premier point : Le syndicalisme suffit à tout. D'une part, une motion affirme ce point, d'autre part, une autre motion ne dit pas la même chose.

L'autre motion indique que maintenant le syndicalisme se suffit à lui-même.

Nous estimons, pour notre part, qu'il y a certainement contradiction. Nous estimons qu'à l'heure actuelle, en nous basant sur le terrain révolutionnaire, le syndicalisme ne suffit pas à tout.

Nous estimons qu'au lendemain même d'une révolution, la prise du pouvoir par le prolétariat étant un fait accompli, et je parle de ce temps proche — au lendemain de la révolution, le syndicalisme ne pourra pas suffire à tout, parce qu'il n'a pas encore en lui tous les éléments nécessaires.

Nous estimons donc qu'il y a un point de contradiction flagrante. Je ne veux pas influencer les camarades, ils l'affronteront s'ils veulent.

Deuxième point : Disparition de l'Etat.

J'aurais aimé qu'il y ait, dans la motion lue par le camarade Besnard, à moins que cela m'ait échappé, une précision. De quel Etat veut-il parler ? Est-ce de l'Etat bourgeois ? Est-ce de l'Etat prolétarien ?

Plusieurs délégués. — De tous.

Olivier. — Bon. Par conséquent, il y a contradiction entre les deux motions. Une affirme qu'au lendemain des luttes révolutionnaires, le prolétariat pourra se passer d'Etat, c'est-à-dire de pouvoir centralisateur.

L'autre affirme le contraire.

Au lendemain de l'acte révolutionnaire, la révolution ne pourra pas faire autrement que d'avoir un pouvoir centralisé.

A notre sens, nous estimons qu'au lendemain de l'action révolutionnaire, l'Etat prolétarien est indispensable, parce qu'au jour où la révolution sera faite dans un pays, il y aura autour de ce pays et dans le sein même de ce pays, des forces contre-révolutionnaires suffisantes pour mener la lutte et mettre la révolution elle-même en danger.

A ce moment-là, nous estimons qu'il n'est pas possible — et les camarades essaieront de venir ici démontrer le contraire — nous estimons qu'il n'est pas possible de se passer de pouvoir révolutionnaire centralisé pour répondre victorieusement aux attaques des contre-révolutionnaires.

Par conséquent, là également, voilà deux points de contradiction.

Dans l'action elle-même, lorsque le camarade Besnard, par la voie de sa motion, a parlé des rapports avec les organisations révolutionnaires, il nous a dit : « dans l'action elle-même, il y a canalisation différente ». Nous estimons que c'est un gros point, cela.

En effet, dans un pays comme la France, il n'est pas possible qu'il y ait plusieurs groupements différents révolutionnaires sur le terrain philosophique, sur le terrain politique, sur le terrain syndical, et nous trouvons étrange — à moins que nous nous trompions — que l'on puisse concevoir qu'en période révolutionnaire, lorsque le mouvement sera canalisé, au moment où l'acte révolutionnaire s'accomplira, au moment où le prolétariat comprendra dans son sein tous les efforts conjugués, qu'ils soient politiques, philosophiques

ou économiques, nous ne comprendrons pas qu'à ce moment-là, les événements puissent permettre la division, la canalisation de ces différentes forces révolutionnaires.

Au moment où les forces révolutionnaires seront en pleine action, nous ne pourrons pas faire autrement que de réunir dans un seul noyau, toutes ces forces révolutionnaires contre le capitalisme qui s'écroulera.

Par conséquent, il y a des points qui ne sont pas pareils, là encore.

Et enfin, l'adhésion à une Internationale. Là non plus, je crois qu'il n'y a pas similitude. Ici aussi, il me semble qu'il y a des points en opposition.

Quant à nous, nous sommes partisans de l'autonomie syndicale. Nous demandons la disparition de l'article 11 des statuts de l'Internationale Syndicale de Moscou.

Mais, tout en demandant cela, nous ne pouvons pas séparer le syndicalisme révolutionnaire français du syndicalisme révolutionnaire russe. Puisque nous sommes révolutionnaires, nous ne pouvons pas faire autrement que d'être avec les révolutionnaires qui ont fait leurs preuves et qui les font encore chaque jour. Si même certains esprits pensent que ces interpénétrations causent une gêne, cela n'est pas suffisant pour nous empêcher d'adhérer à l'Internationale Syndicale de Moscou.

Nous considérons que, au point de vue international, il existe différentes centrales syndicales qui ont leurs points de vue, leurs majorités; et, lorsque nous envisageons notre adhésion, nous ne pouvons pas avoir la prétention de dire: nous, minoritaires, nous entendons imposer notre point de vue à une majorité.

A l'heure actuelle, il n'est plus possible que le syndicalisme français reste en dehors d'une Internationale. Il a trop attendu pour adhérer à une Internationale.

Autrefois, il y avait l'Internationale d'Amsterdam. Celle-là, nous l'avons quittée; il n'est pas question d'y revenir. Cependant, il y a eu depuis des tentatives de formation d'Internationales autres que l'Internationale Syndicale Rouge. Je ne connais pas suffisamment leurs bases pour en discuter ici. Mais, si nous voulons développer notre action syndicale nationale et internationale, nous ne pouvons pas faire autrement que d'adhérer à une Internationale. Nous ne pouvons pas nous laisser balloter à droite et à gauche par les événements; nous ne pouvons pas rester ainsi « entre deux selles »; nous devons prendre nos responsabilités; il ne faut pas que le mouvement syndical se laisse surprendre par les événements révolutionnaires que nous sentons prochains.

Il faut que nous soyons liés internationalement. C'est pourquoi, étant donné notre situation particulière, le Congrès doit faire l'impossible pour que demain nous ayons adhéré à l'Internationale révolutionnaire de Moscou! (Applaudissements.)

Le Président. — Voulez-vous désigner le Bureau de demain ?

Sont désignés :

PRÉSIDENT : Dudilleux (U.D. Seine).

ASSESEURS : Arnault (Bourse du Travail Saint-Etienne).

— Monier (Bâtiment).

(La séance est levée à 17 heures 50.)



DEUXIÈME JOURNÉE

Mardi 27 Juin 1922 (Matin)

PRÉSIDENT : Dudilleux, U. D. de la Seine.

ASSESEURS : Arnault, Bourse du Travail de Saint-Etienne;
Monier, Fédération du Bâtiment.

La séance est ouverte à 9 h. 30.

Le Président. — Le camarade Dupuis, de la Somme, a demandé la parole à l'ouverture pour donner communication d'une dépêche du Viméu en grève.

Dupuis. — Hier, j'avais déjà demandé la parole au début de la séance. On a omis hier soir, en fin de séance, de faire une quête au profit de nos camarades du Viméu.

La grève du Viméu est une grève de principe; c'est une grève révolutionnaire.

Les camarades du Viméu ont déjà fait leurs preuves.

En 1906, ils ont employé ce que nous appelons l'action directe, que nous préconisons encore aujourd'hui. Ils n'ont pas hésité à incendier un château pour montrer aux patrons qu'ils étaient décidés à lutter jusqu'au bout. Ils ont obtenu satisfaction.

Aujourd'hui, c'est du Viméu que va partir cette grève de principe contre la loi gouvernementale.

Avant de vous donner connaissance de la dépêche, je viens faire appel à tous pour qu'après le Congrès, rentrés dans vos organisations, vous fassiez un appel pressant en faveur de nos camarades afin qu'ils ne succombent pas dans la lutte. La seule question qui les empêcherait de tenir, c'est celle du ventre. Si on pouvait se priver de manger cela irait tout seul. Il y a là-bas des femmes et des enfants; dans toutes les luttes, c'est souvent les femmes qui nous font tort; les enfants réclament du pain à leur père, le camarade se lasse et reprend le travail.

Au Viméu, il y a de bons camarades. J'y étais jeudi avec le camarade Ferré. Il y a un esprit de révolte qui est complètement mûri. Ils ne sont pas décidés à se laisser faire. Ils m'ont dit en partant : « N'oublie pas, camarade Dupuis, de faire un appel pour les grévistes. »

Souvenez-vous bien que ce n'est que par la question du ventre qu'ils tiendront. On a essayé de les intimider en instituant l'état de siège. Ils n'ont pas le droit de sortir dans la rue. On viole même la loi sur l'état de siège. La loi dit qu'on n'a pas le droit de circuler plus de dix ; au Vimeu, ce nombre est réduit à deux. On sait que nos camarades n'ont pas peur.

C'est pourquoi je fais un appel pressant à tous. Je demande que le Congrès fasse faire la quête en sortant, à midi. Je vous demanderai également que, rentrés dans vos organisations, vous fassiez le nécessaire pour que l'impôt sur les salaires soit aboli, qu'on y renonce à jamais et que personne ne le paie dans toute la France.

Voici la dépêche que nous avons reçue :

Luttant ouvertement contre l'impôt sur les salaires, nous adressons à nos camarades congressistes le salut syndicaliste révolutionnaire. Nous espérons qu'un travail effectif sera accompli par tous. Nous vous suivons par la pensée. Comptez sur notre solidarité dans l'action pour la cause commune comme nous comptons sur la solidarité entière de tous.

Secrétaire : BEURIN.

Délégué : BOUSQUET.

Le Président. — Le camarade Arnoult, au nom des Machinistes et Electriciens des Théâtres de Paris, rappelle au Congrès que nous avons omis de faire la collecte prévue en faveur des grévistes. Quelques camarades de bonne volonté sont invités à réparer cette omission en recueillant les souscriptions dès ce matin, table par table. (Approbations.)

Nous avons reçu du président des Localistes Allemands le télégramme suivant :

Souhaitons succès syndicalisme fédéraliste. — FAUD KATER, *président*.

La parole est au camarade Ferré, des Jeunesses Syndicalistes.

Ferré. — La Conférence des Jeunesses Syndicalistes de Paris, du Centre et de l'Est, s'est tenue le 25 juin, à cette Bourse du Travail. Je vais, au nom des Jeunesses vous soumettre le rapport que nous avons établi :

Camarades,

En venant à ce Congrès, en nous rappelant à votre attention, nous ne voulons pas simplement nous faire connaître. Non ! Ce serait d'ailleurs une injure aux militants que de leur exposer quels sont les buts et l'activité des jeunesses syndicalistes, ainsi que leur action passée. Tous ont eu connaissance de nos groupements, ne serait-ce que par la propagande que nous fîmes de tous temps pour procéder à la formation de nouveaux groupes de jeunes ; et tous se souviennent à quels obstacles nous nous heurtâmes au contact des vieilles organisations centrales. L'indifférence à notre égard, et même l'hostilité, de l'ancienne C. G. T. et celle, aussi, pour la Seine, de l'Union des Syndicats furent les causes véritables de notre « non progression ».

Aussi, les groupes des Jeunesses qui vous adressent cet appel ont-ils en vue un objectif plus élevé et vous proposeront-ils, sur des données concrètes et réalisables, des moyens de former des jeunesses syndicalistes.

En effet, il est temps d'œuvrer de concert et déjà nous voyons la Fédération des Jeunesses Syndicalistes de la Seine adhérer directement à la C. G. T. U.. Il est l'heure de rentrer dans l'organisation ; les jeunes et tous le sentent parfaitement. Le plus grand obstacle à notre développement étant justement ce manque de contact avec les principaux organismes syndicaux qui nous enlève toute ressource et nous livre à nos seuls moyens pour mener de front cette tâche formidable : l'organisation des jeunes, leur éducation, l'action et aussi l'amusement sain qui convient aux jeunes prolétaires.

Alors que le mouvement syndical était dirigé à l'opposé de nos conceptions, l'autonomie à outrance pouvait se justifier. Ce n'est plus le cas maintenant, puisque quelques-uns d'entre nous ont travaillé à redresser le mouvement syndical vers des idées qui sont les nôtres et que nous pouvons y faire prévaloir nos points de vue en prenant à la C. G. T. la place qui nous revient et qui nous est offerte.

Là, nous pouvons œuvrer utilement pour le mouvement ouvrier en développant sur de larges bases les tâches que notre manque de moyens ne nous permettait pas de mener à bien et qui sont celles de l'éducation révolutionnaire sur le terrain économique des jeunes-ouvriers de ce pays.

Le Syndicalisme doit servir à faire naître dans le peuple les désirs de savoir, de bien-être, de liberté qui lui manquent, à lui faire prendre conscience de sa force créatrice et aussi destructrice. Nous, nous essaierons de créer parmi les jeunes ouvriers une élite prolétarienne. C'est bien là notre tâche, n'est-ce pas ? Nous vous demandons ici : Comment comptez-vous nous la faciliter et comment entendez-vous lever les dernières barrières qui restreignent ces désirs ?

De nouveaux organes (comités locaux d'usine, etc.), appelés à faciliter et à rendre plus efficace la propagande et le groupement des travailleurs, vont être créés. Il faudra prendre garde à l'esprit dont vous animerez ce corps. Les jeunes vous seront à ce moment indispensables pour donner l'ampleur, l'animation, la vie active et puissante de ces nouveaux organes. Il faudra donc que vous facilitiez la tâche à ceux qui, militant pour le syndicalisme seul, auront à contrebalancer les propagateurs de divergences.

Car notre tâche ne sera pas seulement éducative, mais elle aura aussi à soulager les autres organes de propagande et d'action du prolétariat organisé en se chargeant d'une bonne partie de la besogne de diffusion par l'écrit, l'affiche, etc.

Les jeunesses syndicalistes sont encore peu nombreuses et paraissent actuellement assez faibles ; pourtant, les militants qui les ont fait revivre depuis quatre ans, et qui font en ce moment tous leurs efforts pour mettre debout une organisation solide et durable, furent souvent obligés de se contenter de leurs propres moyens pour s'éduquer. Ceci montre quelle volonté nous anime et doit vous faire comprendre qu'en prenant la décision, sur nos instances, d'entrer à la C. G. T. U., nous sommes *décidés* à faire œuvre utile.

Aucun passé de guerre ne vient entacher nos groupements, nous avons les mains propres de ce côté ; la phalange de militants que nous formons maintenant est à peu près aguerrie, instruite et éduquée ; ah ! nous ne sommes pas de très beaux parleurs, mais on a pu reconnaître que le moment d'agir venu, nous savions retrousser nos manches et nous mettre

à la besogne. Notre enthousiasme juvénile est un facteur de succès, nous serons le levain qui fera bouillonner le sang de la C. G. T. U. et c'est là notre plus cher désir. Nous promettons, camarades aînés, de nous aider de tout votre cœur ? Nous promettons de donner à notre ardeur un champ d'action assez vaste ? Si oui, nous sommes prêts à marcher avec vous, la main dans la main, pour le triomphe de notre cause à tous.

Nous pouvons tout cela, mais faut-il que vous nous accueilliez partout les bras ouverts ; dans les Bourses, dans les Comités intersyndicaux, aux Unions locales, enfin partout où il faut voir surgir des groupes de jeunesse et voir ces groupes ouvrir fraternellement avec leurs aînés.

Il faut aussi leur accorder une voix prépondérante dans tous les rouages de la grande machine ouvrière. C'est à la pratique des luttes, des difficultés journalières, que se trempent les hommes. De plus, en travaillant de concert, vous aurez la meilleure garantie de l'utilisation que nous pourrions faire de votre aide morale et matérielle.

Des militants (tel Clément) sont souvent venus, dans cet ordre d'idées, nous exposer des projets où nous pourrions satisfaire nos ambitions. Nous souhaitons que ces mêmes militants vous les exposent et que vous leur donniez largement satisfaction, ainsi qu'à nous-mêmes.

Nous ne vous présenterons pas de programme de revendications étendu, votre temps est trop précieux et doit être donné à d'autres discussions. Accordez donc aux Jeunesses syndicalistes l'adhésion à la C. G. T. U. fédérativement, aux Comités ou Unions locales en tant que groupes, faites leur confiance pour l'action qu'elles y feront, pour l'utilisation des ressources que vous leur donnerez.

D'ailleurs, maintenant qu'elles ont décidé d'adhérer aux organismes centraux, elles s'entendront avec ceux-ci pour régler leurs rapports, c'est-à-dire en ordre d'idées avec vos directives, et comme nous espérons que celles-ci seront très larges, nous pourrions, sans crainte de déviation, nous incorporer tous les éléments de la jeunesse ouvrière et préparer un avenir profondément révolutionnaire et d'une réalisation féconde.

Cette lettre a été adressée à la suite de notre réunion de dimanche où a été adopté l'ordre du jour suivant :

Les Jeunesses syndicalistes, réunies en Congrès le 25 juin 1922,

Considérant que l'action des jeunes a été basée de tout temps sur les principes du syndicalisme révolutionnaire (fédéraliste),

Constatant que la carence de la C. G. T. U. de la rue Lafayette, qui consiste en une collaboration constante avec les gouvernements capitalistes, action totalement en désaccord avec les principes de la lutte de classe,

Considérant que, d'autre part, la C. G. T. U. donne de sérieuses garanties au point de vue de l'action et de l'idéologie dont elle est imprégnée,

Le Congrès décide l'adhésion des J. S. à la C. G. T. U. à la condition expresse que son autonomie soit sauvegardée.

De cette lettre découlent forcément un engagement pris par les Jeunesses et un engagement pris par le Congrès. C'est pourquoi nous voudrions voir inclure dans les statuts un alinéa — je vous le présenterai sous forme de vœu — ainsi constitué :

Projet d'adjonction aux statuts

Il sera inséré aux statuts confédéraux l'article suivant :

Un des buts de la C. G. T. U. est l'éducation de la classe ouvrière, éducation qui doit avoir lieu sur le terrain pratique et sur le terrain idéologique ; cette éducation générale sera principalement accomplie par la constitution, partout où il existe des organisations syndicales, de groupes dits « de Jeunesses Syndicalistes » ;

Ces groupes sont constitués surtout par les jeunes adhérents des syndicats, et ensuite par tous les jeunes gens des deux sexes qui veulent parfaire leur instruction et leur éducation générale, afin de devenir des militants éclairés, des individualités puissances capables de faire avancer l'effort général d'émancipation prolétarienne.

Il serait trop long d'entamer ici une discussion et je demanderai au Congrès de laisser toute latitude au Bureau et à la Commission administrative, et je demanderai que le Congrès nomme une Commission d'études composée principalement des camarades de la région parisienne, Seine et Seine-et-Oise, pour l'élaboration du travail de l'action que nous pouvons entamer avec les Cégétistes Unitaires.

Nous nous réunirions sur la convocation de cette Commission, à la suite de ce Congrès, dans un mois ou deux par exemple, dès que la C. A. ou le Bureau le jugeront utile.

J'espère que vous voudrez bien prendre en considération les demandes formulées par les J. S.

Le Président. — Nous enregistrons la déclaration de notre camarade ; mais son ordre du jour comportant un article à insérer dans les statuts, il sera nécessaire, je crois, de rédiger un article additionnel et de le présenter au Congrès au moment de la discussion des statuts.

Je donne la parole au camarade Rousseau, rapporteur de la Commission de répartition du temps dévolu à chaque question.

Rousseau. — C'est à l'unanimité des membres de la Commission que je vous propose l'adoption du texte suivant :

Conformément au mandat qu'elle a reçu du Congrès, la Commission de l'organisation des travaux estime que, pour donner des résultats tangibles, les débats doivent être ordonnés, de la façon suivante :

1° *La discussion sur l'orientation syndicale nationale et internationale devra être terminée mercredi à midi, à condition, toutefois, que n'ait lieu, de part et d'autre, aucune intervention des délégués étrangers.*

Dans le cas où ces interventions se produiraient, la durée de cette discussion serait augmentée de celle des interventions ci-dessus indiquées ;

2° *Mercredi, à l'ouverture de la séance de l'après-midi, nous demandons, au nom de la Fédération du Spectacle, que le Congrès accorde une demi-heure pour exposer le projet du théâtre confédéral ; Nomination éventuelle d'une Commission ;*

3° *Immédiatement après l'exposé du théâtre confédéral commencerait la discussion des statuts, qui se poursuivrait jeudi et devrait être terminée vendredi à midi ;*

Afin d'étudier très attentivement la délimitation des régions et leur fonctionnement, la Commission estime qu'il est nécessaire de désigner une

Commission de 11 membres qui serait chargée de rapporter un projet avant vendredi neuf heures ;

4° Pour la clarté des débats, la Commission propose que la discussion sur l'orientation syndicale ait la plus large ampleur, tant sur le terrain national que sur le terrain international. Toutefois, afin de permettre aux délégués de pouvoir se prononcer distinctement sur chacune des questions nationale et internationale, la Commission demande au Congrès de disjointre ces deux questions et de faire, un vote séparé sur les deux questions :

5° Les interventions se feront par tendance alternée, chacune d'entre elles ayant charge de désigner ses orateurs et de régler l'ordre et la durée de leurs exposés ;

6° Vendredi après-midi aurait lieu la discussion du programme d'action...

Une demi-journée pour discuter le programme d'action, cela vous paraît peu ! Il ne faut pas oublier que cette question a été abordée dans toutes les Fédérations et qu'il ne reste plus qu'à concrétiser ce qui a été fait ; dans ces conditions, une demi-journée sera largement suffisante.

...7° La matinée de samedi serait réservée à la nomination éventuelle du Bureau...

Je dis « éventuelle » parce que nous ne savons pas si le Bureau sera nommé par le Congrès ou par le Comité National Confédéral, puisque cette question viendra dans la discussion des statuts.

8° L'après-midi de samedi serait réservée à la discussion des questions diverses.

Telles sont les propositions que croit devoir faire au Congrès votre Commission. Elle espère que chaque tendance saura imposer dans son sein la discipline nécessaire pour que les débats se déroulent dans le cadre et dans l'ordre ci-dessus indiqués, seuls capables de permettre au Congrès de Saint-Etienne de faire œuvre utile et durable.

Signé : MARCHAND, CARPENTIER, BESNARD, ROUSSEAU, COLOMER.

Le Président. — Je mets aux voix le rapport présenté. Y a-t-il des camarades qui désirent prendre la parole ?

Lartigue. — Je trouve extraordinaire que dans tous les Congrès confédéraux, on veuille très expressément cataloguer les personnes en tendances. Il faut être Monmoussiste ou Besnardiste.

Carpentier. — Tu as mal compris !

Lartigue. — Que la Commission précise ce qu'elle entend par des tendances, afin que nous soyons éclairés et qu'on ne nous catalogue pas ainsi à priori.

Carpentier. — Quand, au cours de la discussion, on lira une résolution, nous dirons : Cela fait une tendance ; quand on en lira une autre, nous dirons : Cela fait deux tendances. Nous pensons qu'il pourra y avoir ainsi trois ou quatre tendances au maximum !

Le Président. — Je mets aux voix le rapport présenté par le camarade Rousseau pour l'organisation des travaux.

Adopté.

REPRISE DE LA DISCUSSION SUR L'ORIENTATION

Le Président. — Avant de reprendre la discussion sur l'orientation, je rappelle au Congrès la motion votée hier concernant la bonne tenue des débats. Quels qu'ils soient les camarades qui viendront s'exprimer à cette tribune, leur opinion et leur personnalité doivent être respectées. M'inspirant également de la motion adoptée, je ne permettrai pas qu'on fasse dévier le débat en faisant des attaques personnelles.

Prevet. — J'ai sur presque tous ceux qui sont ici un grand avantage, celui de pouvoir chaque jour entrer en contact avec mes mandants. Les organisations que je représente se réunissent chaque soir à la Bourse du Travail de Saint-Etienne, et nous discutons ensemble sur ce qui s'est passé ici dans la journée. Je leur ai ainsi communiqué hier soir les motions présentées par nos camarades Monmousseau et Besnard. Vous savez que tous nos camarades, ceux du fond de la mine surtout, sont attirés vers des idéals magnifiques, mais souvent le manque d'éducation leur empêche d'approfondir les choses. C'est pourquoi les trois organisations en présence me disaient : « Mais ces deux motions sont bonnes, ces deux motions sont acceptables ! » Et elles ajoutaient : « Ce qu'il faudrait pour que le prolétariat comprît bien, c'est que nous unissions ces deux motions pour n'en faire qu'une, s'il est possible ! »

Un de mes amis disait : « Nous sommes de cœur avec le camarade Besnard. Nous voulons nous aussi, plus peut-être que les autres parce que plus victimes, la disparition de l'Etat, mais dans votre Congrès, n'êtes-vous pas une sorte d'Etat composés d'éléments envoyés de tous les points de la France pour ériger des statuts ? Ne serait-il pas possible d'insérer dans la motion Besnard qu'à titre transitoire seulement et momentanément subsisterait, pour l'organisation de la nouvelle société, l'état prolétarien, jusqu'à ce qu'on ait assuré son bon fonctionnement, sa bonne marche et sa défense.

C'est pourquoi, au nom de mes mandants, je fais appel au Congrès pour que, des deux motions, il n'en fasse qu'une.

Le Président. — En dehors de Boville, voici la liste des orateurs qui restent inscrits :

Barthes, Veber, Sirolle, Colomer, Mayoux, Lecoin, Labrousse, Dejonkère, Quinton, Cadeau, Fourcade, Besnard, Totti, Couture, Bott, Vidil.

Tous ces orateurs prennent l'engagement de s'entendre entre eux pour rester dans le cadre et les délais de discussion adoptés par le Congrès.

La parole est à Boville.

Boville. — Camarades, je vais examiner la déclaration que vous a présentée hier notre camarade Monmousseau et j'insisterai sur les points où, d'après le Bureau, il y a de l'opposition.

Dans le cadre national, la déclaration de la C. A. indique que le syndicalisme est la principale force devant agir sur les événements. Il est dit : Le Syndicalisme suffira à tout. Nous le souhaitons de tout

notre cœur et nous travaillerons sur ce terrain. Nous contribuerons de toutes nos forces et de toute notre énergie; nous apporterons toute l'intelligence que nous avons et toute la volonté de sacrifice qui nous anime pour arriver à ce résultat. Mais nous déclarons que pour l'instant, dans ce pays, et principalement dans ce pays, il n'y a pas que le syndicalisme qui compte. Nous disons qu'à côté des centaines de mille de syndiqués, il reste 37 millions d'habitants.

Camarades, les classes moyennes et les classes paysannes sont un facteur qu'il serait puéril ou enfantin de négliger quand on parle de Révolution, ou alors nous acceptons que la société actuelle vit sur un volcan et nous sommes obligés d'examiner l'éventualité d'une Révolution à brève échéance. S'il n'en est pas ainsi, si nous la reléguons aux calendes grecques, je crois alors que le syndicalisme suffira à tout.

Pour le moment, il y a des forces à côté de nous qu'il serait enfantin de négliger. Nous disons qu'au lendemain de la Révolution, les partis, je le crois et le souhaite, — je travaillerai à cela, — disparaîtront, un organisme nouveau naîtra. Nous travaillerons de toutes nos forces pour que le syndicalisme ait sa grande place, pour qu'il soit le facteur le plus important. Mais je suis de ceux qui croient que, dans notre pays, la Révolution éclatera par la colère et non par la compréhension. Je suis de ceux qui croient que c'est du malaise, de la banqueroute frauduleuse — que nous avons le droit et le devoir de prévoir — que la Révolution sortira.

Il y a encore un autre mobile déterminant qu'il ne faut pas négliger et qui, celui-là, qu'on le veuille ou non, ferait la fusion de plusieurs classes de la société : c'est la guerre.

En examinant le passé, le tempérament des habitants de ce pays, je dis que ce sera la colère du peuple qui fera naître la Révolution et non pas un motif de raison, comme en Allemagne, en Angleterre, cela peut être possible.

Le mobile déterminant sera la colère du peuple et la colère des classes qui sont à côté du peuple, et avec une guerre qu'on évitera difficilement, avec les cinquante annuités que doit payer l'Allemagne, vous en avez la preuve chaque année, je dis que le mobile déterminant peut très bien ne pas se trouver sur le plan économique.

Nous sommes donc obligés d'accepter l'éventualité d'une Révolution à brève échéance et nous sommes obligés d'accepter que les classes mécontentes fusionneront avec la nôtre. C'est cela que l'on appelle mettre la Révolution au-dessus de tout. On accepte cette éventualité ou on n'accepte pas la Révolution.

Je ne sais s'il en est ainsi parmi nous qui ont pu déclarer quelquefois que la Révolution était un but. Je pense que ce n'est qu'un moyen sans lequel le but ne sera pas atteint. Avant de viser le but, avant de savoir si nous arriverons au maximum de ce que nous voulons, il s'agit de savoir comment nous allons vers la Révolution. Il s'agit de la préparer dans le syndicalisme, en prenant une situation positive. En ne faisant que de l'idéologie révolutionnaire, vous donneriez raison aux partis politiques.

Il faut préparer la Révolution, non pas sur un plan et sur un système, car nous sommes de ceux qui ne croyons pas aux systèmes, mais qui nous basons sur le plus beau de tous les systèmes, c'est-à-dire sur la vie de tous les jours. Quand on nous parle de fédéralisme intégral, nous en acceptons l'augure, nous qui travaillons dans les masses et qui ne travaillons que là, nous qui cherchons à réveiller les cerveaux, les intelligences, qui cherchons à leur faire comprendre ces problèmes de la Révolution. Nous travaillerons sans cesse à faire vivre le fédéralisme, mais en ne subordonnant tout de même pas la Révolution à la compréhension totale des masses.

Nous ne pouvons pas, en effet, concevoir cela à moins de dire que nous ne ferons pas la Révolution.

C'est donc sur un plan méthodique, c'est en prenant nos responsabilités, c'est en disant que le syndicalisme aura sa place, c'est en disant qu'il œuvrera sur le terrain, non pas des événements prévus, mais de ceux que nous vivons tous les jours, en se basant sur la réalité et non pas sur l'avenir que nous ne connaissons pas, que nous arriverons à un résultat. Nous devons chercher dans la vie de tous les jours le vrai système, le seul qui tienne debout.

Voilà, camarades, quelle est notre compréhension.

Jusqu'ici, on avait accepté, dans notre Confédération, tous les groupements qui visent à la Révolution sur un plan d'égalité. On ne faisait pas de distinction entre la Confédération Générale Unitaire, le Parti communiste et tous les partis qui travaillent à la Révolution. Aujourd'hui, on inaugure un plan nouveau : la Confédération Générale du Travail au-dessus de tout. C'est là que réside le péril et cela durera autant que le Parti communiste le voudra. (Exclamations sur divers bancs.) Le jour où il voudra faire cavalier seul, vous ne l'empêcherez pas de réussir ses meetings, et nous faisons tous les jours l'expérience que là où nous sommes seuls, nous ne réussissons pas les nôtres. (Applaudissements sur divers bancs. Interruptions sur d'autres.)

Camarades, je vais souvent dans les Comités intersyndicaux de la Seine. Or, je trouve là quinze ou vingt camarades. Il y a une quinzaine de jours — ce sont des faits que je vous cite et il faut compter avec eux — je suis allé à Fontenay-sous-Bois avec Jean Renaud, du Parti communiste. On compte généralement une cinquantaine de personnes aux réunions du Comité intersyndical quand on annonce des orateurs du Comité intersyndical et des orateurs syndicalistes. Or, à Fontenay, avec mon camarade Jean Renaud, 3.000 camarades étaient là. Vous voyez, camarades, que le syndicalisme ne suffit pas à tout.

Content. — Nous avons des preuves que le Parti communiste a saboté les meetings de la C. G. T. (Bruit.)

Le Président. — Vous n'avez pas à interrompre.

Boville. — Je déclare tout de suite que je n'ai pas de sympathie spéciale pour ce Parti, dont je suis démissionnaire. (Applaudissements et mouvements divers.)

Camarades, je dénonce simplement un péril. Quand le Parti communiste voudra faire cavalier seul, il le fera. En d'autres temps, on n'allait pas dans les meetings pour faire de la propagande révolutionnaire, mais pour reprocher aux députés du Parti leurs 15.000 francs.

Je dis que c'est un grand péril et que le jour où le Parti voudra faire cavalier seul, ce sera le commencement des déchirements.

Voilà pour ce qui touche à notre mouvement national.

Nous allons examiner maintenant notre adhésion à l'Internationale Rouge de Moscou et nous verrons dans quelles conditions nous pouvons y adhérer.

Je suis certain que les camarades qui font des réserves en feront peut-être moins quand nous aurons exigé des libertaires qu'ils viennent à cette tribune faire le procès de la Révolution russe... (Applaudissements.) Quand nous aurons exigé qu'ils viennent faire le procès de Lenine, avec sa vie de martyr, ses 20 heures de travail par jour, et qui est en train de crever d'un attentat encore une fois. (Applaudissements frénétiques.)

Quand vous aurez entendu cela — vous qui faites des réserves — vous qui avez hier entendu les déclarations de ceux qui disent : nous adhérons à l'Internationale Syndicale sans spécifier qu'elle garantisse notre autonomie nationale et internationale; quand vous aurez entendu l'exposé de tout cela, quand vous aurez vu d'une façon évidente, que l'on ne peut pas contredire, qu'à côté des 12 millions d'adhérents à l'Internationale Syndicale Rouge, on veut réunir une troisième Internationale avec un million d'adhérents, quand vous verrez cela, vous qui faites des réserves excessives, vous en ferez peut-être moins.

Nous disons tout simplement, comme le bon sens l'exige : autonomie syndicale nationale, comme vous; autonomie internationale, comme vous encore. Nous différons sur un moyen, tout au plus. Nous disons, nous, que toutes les sections qui n'appartiennent pas à l'Internationale Syndicale Rouge et qui demandent l'autonomie complète du mouvement syndical vis-à-vis de tout mouvement politique, nous disons que toutes ces sections, entrant dans l'Internationale Syndicale Rouge de Moscou, auraient la possibilité, dès le deuxième Congrès ou les suivants, de faire faire une refonte complète des statuts.

Semard dit souvent : on est Français « Uber Alles » : le mouvement français au-dessus de tous les autres mouvements.

Si chaque section nationale en disait autant, il ne serait pas possible de faire une action internationale. Si chaque section avait ce point de vue, si chaque syndicat dans une fédération avait ce point de vue et n'acceptait pas les statuts.

C'est déjà très bien pour ces gens-là, pour ces sections nationales qui ne pensent pas comme nous, qu'elles acceptent notre autonomie syndicale nationale.

Eh bien, camarades, enregistrez bien ce que je vais vous dire. Si vous continuez ainsi, vous serez bientôt à l'Internationale de Berlin; si vous continuez ainsi, vous donnerez des armes à ceux qui veulent aller à Berlin.

Nous verrons, quand ils nous feront le compte rendu de cette Conférence; quand Lecoin vous dira les injures qu'il a adressées aux délégués russes, vous verrez les intentions de ceux qui demandent l'entrée dans une Internationale qui n'a pas notre point de vue.

Vous verrez que ce sera une troisième Internationale. Ceux qui sont partisans d'une troisième internationale devront voter contre notre projet; mais les autres se trompent profondément. Ou bien vous ferez une troisième Internationale, ou bien, acceptant notre point de vue, vous entrerez à l'Internationale Syndicale Rouge de Moscou, à condition que vous puissiez combattre dans son sein la question de l'autonomie nationale, et combattre au sein de cette Internationale pour l'aboutissement de notre point de vue. (Applaudissements.)

Le Président. — Je vous avoue que je suis assez embarrassé. J'ai reçu tout à l'heure une liste de treize noms que je suppose être composée d'orateurs qui ont l'intention de défendre la résolution présentée par notre camarade Besnard.

Depuis, j'ai reçu encore d'autres noms : Bouet, Bitche, Chambellan, Semard, Monmousseau, Jacob, Marie Guillot, Lartigue, Peyrottes, etc., etc.

Dois-je considérer ces camarades comme étant tous défenseurs de la résolution déposée par Monmousseau?

Marie Guillot. — Non.

Le Président. — Il y a également Couture et Bott. Sont-ce des défenseurs de la résolution Besnard?

Je crois que si l'on veut s'inspirer du rapport présenté par Rousseau, nous devons intercaler les orateurs.

Voix nombreuses. — Oui.

Le Président. — C'est bien cela, n'est-ce pas Carpentier?

Carpentier. — C'est très bien.

Le Président. — Je donne la parole au camarade Barthes.

Cependant, avant de la lui donner, je dois vous dire que la quête en faveur des grévistes du Vimeu a produit la somme de 1.014 francs. (Applaudissements.)

Le Bureau propose que cette collecte soit répartie de la façon suivante : la moitié pour les grévistes du Vimeu, c'est-à-dire 507 francs; un quart pour les grévistes de Cette, 253 fr. 50; le dernier quart pour le Havre.

S'il n'y a pas d'opposition, je mets cette proposition aux voix.

Rousseau. — Nous n'avons pas songé qu'il y a également 6.000 grévistes dans le Nord, qui tiennent depuis six semaines.

Monmousseau. — En raison du caractère particulier — caractère social et révolutionnaire — de la grève du Vimeu, je propose que la somme entière soit réservée aux grévistes du Vimeu.

Rousseau. — Dans ces conditions, je ne pense pas que les camarades du Nord y voient un inconvénient.

Le Président. — Si vous voulez réserver la répartition de la collecte... (Non, non.)

Rousseau. — Tout pour le Vimeu.

Le Président. — Je mets aux voix la proposition de Monmousseau demandant que tout soit pour le Vimeu.

Vaillot. — Il y a des quantités considérables de grévistes qui attendent que le Congrès confédéral fasse quelque chose pour eux. Nous demandons une quête de solidarité, après.

Merot. — Etant donné que la quête a été faite particulièrement pour les camarades du Vimeu, je demande que tout leur soit envoyé et qu'une deuxième collecte soit faite pour l'ensemble des autres grévistes. (Applaudissements.)

Jouve. — Je reprends la proposition du camarade Vaillot qui fait suite à celle de Monmousseau ; nous demandons de garder l'ensemble de la collecte pour les camarades du Vimeu, et le Congrès confédéral pourrait décider de prendre une somme sur la Caisse confédérale pour subvenir aux besoins des autres grévistes.

Crispien. — Je crois qu'il serait préférable que les délégués, en rentrant dans leurs syndicats, s'imposent d'une somme de 10 francs chacun.

Un délégué. — Des syndicats ont déjà versé directement.

Le Président. — Je mets aux voix la proposition de Monmousseau

Adoptée.

Je viens de recevoir encore d'autres noms : Lauridan, Delfosse, Herclet, Julienne, etc.

Je crois que les camarades pourraient se réunir pendant le déjeuner par tendances et se mettre d'accord.

Ferré. — Etant donné l'affluence des orateurs, je crois qu'il y en a assez et je demande que la liste soit close.

Plusieurs voix. — C'est impossible.

Le Président. — La parole est au camarade Barthes.

DISCOURS DE BARTHES

Camarades, nous sommes ici aujourd'hui à ce Congrès, pour nous expliquer.

Quand je suis arrivé ce matin, j'ai appris que vous aviez décidé — et je suis d'accord avec vous — que les injures seraient bannies d'entre nous. Mais vous aurez à tenir compte de la valeur intellectuelle de chaque camarade qui s'exprime et de ne pas croire un moment si, dans mon explication, j'avais un mot dur, que ce soit de parti-pris. Ce serait le terrassier qui dépasserait l'homme. (Rires.)

Notre camarade Boville a discuté, suivant ses conceptions, en

accord avec notre camarade Monmousseau, son point de vue sur l'orientation syndicale nationale et internationale.

Je n'ai pas besoin de vous apprendre, ici, que je suis en contradiction formelle avec Monmousseau, comme avec d'autres camarades, et que j'ai l'intention de dire toute ma pensée.

Sans me flatter de connaître beaucoup le syndicalisme, je le connais tout de même un peu. Depuis quelques temps, on semble penser qu'il n'est pas capable de se diriger, qu'il ne peut presque rien faire. Cela veut dire que le syndicalisme, où il n'y a que des exploités, des travailleurs, est incapable de faire la Révolution s'il n'a pas à sa tête des hommes qui n'ont jamais travaillé.

Nous allons nous expliquer sur ce point. Quel est le rôle du syndicalisme tel que le conçoit la majorité de la C. A. ? Ah ! camarades, a-t-on dit des paroles sur cette majorité de la C. A. dont je fais partie ; ce n'étaient pas des injures. Mais on disait un peu partout que cette majorité voulait faire sombrer le syndicalisme, qu'elle était liée à un parti.

Or, cette majorité a toujours dit que le syndicalisme est capable de se suffire à lui-même, qu'il est la véritable expression du travail et que seul, il devait diriger le travail au point de vue économique comme au point de vue social. On a laissé croire en province que les militants placés par le Congrès Unitaire du 24 décembre voulaient être les maîtres et n'entendaient plus écouter les travailleurs, qui sont ici, cependant, et qui nous jugent. Et j'ai été étonné d'entendre des hommes dire que la majorité de la C. A. faisaient sombrer le syndicalisme en l'inclinant devant une secte ou devant un parti et, cela, par certains qui sont de ce parti et qui ont plus envie que nous de le lier.

Quoi qu'il en soit, pour nous, le syndicalisme a un rôle bien défini et bien supérieur au Parti. Il représente le travail.

A vous tous, camarades, à vous en particulier camarades du Parti communiste qui êtes ici, je vous pose cette question : dans le syndicat, à l'usine, dans le chantier, à l'atelier, là où vous vous retrouverez avec vos camarades de peine et de souffrance, n'est-ce pas là qu'est la véritable expression du travail et de la révolte ?

Camarades du Parti, vous êtes de bons camarades, vous êtes honnêtes, vous êtes sincères, mais je répète ce que je vous disais au dernier Congrès : j'ai l'impression que vous avez affaire à un tas de canailles. (Applaudissements.)

Il se peut que mes expressions soient quelque peu décousues, mais, dans mes paroles, j'apporte tout mon sentiment et toute ma conscience ; j'apporte toute ma pensée de militant qui essaie sincèrement d'œuvrer dans l'intérêt des travailleurs, alors que d'autres y apportent peut-être autre chose.

Boville déclarait tout à l'heure : « Je suis partisan du syndicalisme ; je pense qu'au lendemain de la Révolution et dans l'avenir, il sera tout. Mais je nie qu'aujourd'hui il soit capable de faire quelque chose à lui seul. »

Si, à votre point de vue, le syndicalisme n'est pas capable de faire quelque chose à lui seul, c'est parce que la plupart de ceux qui le combattent adhèrent à un parti et placent le parti au-dessus du syndicat et parce que ceux mêmes qui n'adhèrent pas à un parti en niant la valeur du syndicalisme, essaient de semer la confusion dans la masse.

Pour nous, le syndicalisme est la véritable expression du travail; il renferme dans son sein toute la pensée des travailleurs; il peut englober tous les techniciens; car, les techniciens ont leur place dans le syndicalisme. Mais il ne doit pas englober des avocailleons sans cause qui ont l'air de parler au nom des travailleurs et qui n'ont jamais rien produit de leurs mains. (Applaudissements.)

Peut-être, êtes-vous quelques-uns ici qui, aujourd'hui encore, nient cette valeur primordiale du syndicalisme. Mais, quoi que vous fassiez, quelles que soient les décisions qui sortiront de ce Congrès, le syndicalisme tôt ou tard dominera.

Il y a vingt ans, j'étais jeune; j'avais 16 ans; j'étais déjà syndiqué. Or, la situation était à peu près la même que celle d'aujourd'hui; on voulait nier les capacités d'action et d'organisation du syndicalisme; on voulait le placer, nationalement, sous la direction d'un parti. On déclarait que, dans le syndicat, il y a des hommes de toutes les conceptions et que, surtout, il y a des ouvriers inéduqués; on disait qu'il fallait, pour les diriger, des hommes de valeur intellectuelle, de ceux qui se croient des phénix et qui ne sont quelquefois que des petits hommes déclarant que les ouvriers inéduqués ne sont capables de rien faire.

Aujourd'hui, cette situation se reproduit; je ne dis pas que ce soit de la même façon, car on sait mieux tourner les phrases, on sait mieux expliquer sa pensée; mais on a toujours les mêmes buts : faire du syndicalisme une section du Parti, quelque chose qui ne soit pas majeur; faire que, dans le syndicalisme, il y ait de ces intellectuels qui pensent que l'ouvrier n'est pas capable de se diriger.

Nous disons qu'au point de vue national, — nous parlerons tout à l'heure de la question internationale, — le syndicalisme est capable de tout coordonner et de tout diriger.

Dans une grève, par exemple, dans l'atelier, au chantier, ce sont les ouvriers, les travailleurs qui font l'action nécessaire; ce sont eux qui doivent la diriger et non pas ceux qui, à côté, pondront une page ou 200 lignes sur un journal, qui feront la Révolution sur le journal, mais qui ne prendront pas part à l'action.

Nous ne nions pas la valeur des partis au point de vue révolutionnaire, mais nous disons que si, dans les partis, il y a des exploités, des ouvriers, il y a à côté d'eux des patrons. Dans le syndicalisme, il n'y a pas de patrons, il n'y a que des exploités et ces exploités qui sont les représentants du travail, seul créateur de la vie, n'ont pas à tenir compte des suggestions de ceux qui sont dans un parti composé d'ouvriers et de patrons.

Permettez-moi de vous citer un exemple. J'entendais tout à

l'heure Boville et d'autres camarades dire que le jour où le Parti communiste ferait cavalier seul, la C. G. T. U. aurait vite fait de sombrer. Ce n'étaient peut-être pas les expressions exactes de Boville, mais c'était sa pensée.

Camarades, on a trop l'air d'oublier que dans le Parti communiste, à côté de ceux qui ne produisent pas, il y a des travailleurs, et j'ai l'impression très nette que ces travailleurs viendraient au syndicalisme pour le défendre et lâcheraient leur Parti.

Dans ces conditions, qu'il fasse cavalier seul, qu'il nous foute la paix ! Tout de même, il y a trop longtemps que cela dure. Lorsque, dans le journal d'un Parti, dans « l'Humanité », on peut mettre tout ce que l'on veut, lorsqu'on peut mettre même des réponses à des articles qui n'ont pas paru, lorsque dans cette même « Humanité » et même dans d'autres journaux on peut essayer de jeter la confusion en déclarant que ceux qu'on appelle les « besnardistes » veulent faire sombrer le syndicalisme, on a le droit de ne pas vouloir suivre ces hommes.

Pour moi, je suis l'idée. Besnard, Lecoin, et d'autres, expriment comme moi la même pensée quand ils placent le travail au-dessus de tout. Puisque cette pensée nous est commune, puisque nous estimons que les travailleurs doivent se diriger eux-mêmes sans avoir recours à la tutelle et aux conseils des autres, nous sommes obligés d'être d'accord en exprimant cette pensée du plus profond de notre cœur : la conception du travail, l'idée de la révolte sont de notre côté et ne sont pas de l'autre.

J'entendais aussi, au fond de la salle, un camarade dire : « Les syndicats ont marché seuls ; ils ont fait la grève générale. Mais ils ont échoué ! »

Camarades, à ce moment, la situation n'était pas la même. Parce qu'une grève a échoué, est-ce à dire que le syndicalisme n'est pas capable de surmonter cette crise et de mener à bien une autre action ?

Est-ce à dire qu'à ce moment, nous avons à la C. G. T., avant la scission, des hommes qui priaient le bon Dieu que la grève échoue ? (Rires.)

Je disais à Monmousseau, ainsi qu'à Sirolle, qui à un certain moment avaient cru à la loyauté des leaders de la rue La Fayette : « Méfiez-vous, ces gens-là vous trompent ; s'ils sentent que le mouvement prend de l'ampleur, ils sont capables de faire le maximum d'efforts pour le briser. »

Je suis le mouvement depuis longtemps, mais surtout depuis 1914. Est-ce parce que des hommes ont trahi qu'on doit rejeter la faute de l'échec sur le syndicalisme ? Allons donc. C'est être peu syndicaliste que de dire cela.

Les hommes trahissent, les hommes passent, mais l'idée renfermée dans le syndicalisme, qui doit être à mon avis un syndicalisme d'action directe et de révolte, reste quand même entrée dans les cœurs, et si dans le passé l'action n'a pas été assez coordonnée, assez puis-

sante, assez forte, nous espérons que le syndicalisme pourra faire quelque chose dans l'avenir.

Au point de vue national, il y a l'action directe, non pas seulement l'action de la tribune, — s'il n'y avait que celle-là, elle ne serait pas dangereuse pour les bourgeois, — mais l'action sur les chantiers. Action plus ou moins violente, suivant les événements. Cette action, nous la menons, depuis de nombreuses années, au syndicat des Terrassiers.

Il y a pourtant, dans ce syndicat, des camarades communistes et des camarades anarchistes; mais quand ils sont dans le syndicalisme, ils savent surtout qu'ils sont des exploités et des travailleurs; ils font alors de l'action directe, au grand avantage du syndicalisme et des syndiqués.

On n'a pas besoin d'un parti pour cette action. Que ce parti fasse son action particulière, c'est son affaire; mais le syndicalisme doit faire lui-même l'action du travailleur de tous les jours.

Boville disait tout à l'heure, en parlant des paysans : « Ils sont en dehors du syndicalisme, vous avez besoin du parti pour les révolter et pour les faire marcher. »

C'est une erreur profonde. Nous pouvons amener les paysans au syndicalisme — car ce sont des travailleurs, des exploités — en faisant l'action et l'éducation nécessaires. C'est ce qu'un certain nombre de militants oublie.

Des mots de rancœur peuvent parfois sortir de ma bouche, car depuis quelques mois la majorité de la C. A. a subi bien des à-coups que vous connaissez tous, des à-coups qui, je dois le dire, étaient bien entortillés dans un article, mais dont je nie la loyauté.

J'en appelle à tous les membres de la C. A., à Monmousseau particulièrement. J'ai essayé d'exprimer ma pensée, insolemment quelquefois, c'est vrai, et de dire que les travailleurs, ceux du chantier, ceux des usines, avaient le droit de vous demander des comptes, si nous ne savions pas, au-dessus de nos querelles particulières, placer l'intérêt du travailleur.

Pourquoi, dans cette province, avez-vous laissé supposer un instant que cette majorité dont je fais partie faisait autre chose?

Tous ceux qui lui appartiennent, qui sont aujourd'hui des accusés, et qui pourront demain devenir des accusateurs... (Protestations.) peuvent dire que, sans tenir compte des particularités de chacun, ils ont œuvré, ils ont pris leurs responsabilités, en accord avec le Bureau confédéral, pour défendre avec tout leur cœur, toute leur conscience, l'intérêt des travailleurs.

Le Congrès dira demain s'il nous déjuge ou s'il nous approuve.

Liaison avec les partis? Je vous avoue franchement que j'aime mieux l'attitude de Tommasi, qui a le courage de dire carrément ce qu'il pense sur ce point... (Rires.) que celle d'autres camarades qui le pensent, mais n'osent pas l'avouer. (Applaudissements.)

J'engueule souvent Tommasi et lui dis : « J'ai trop confiance dans l'esprit et le bon sens des travailleurs, des congressistes, pour penser

qu'ils seront d'accord avec toi pour lier les syndicats avec le Parti, parce que je suis sûr qu'ils placeront le syndicalisme, qui représente le travail, au-dessus du Parti. »

D'autres ne le disent pas officiellement, mais ils le laissent tout de même percer dans les phrases.

Je disais un jour à la C. A. : « Bas les masques ! cartes sur table ! Sachons au moins une fois nous expliquer franchement ! » Et Dudilieux répondit : « Oui ! jouons cartes sur table ! » J'ai admiré, camarades, la franchise de Dudilieux.

J'attendais cette même parole d'autres camarades, elle n'est pas venue.

Ouvrier terrassier, représentant 5.000 camarades ayant une conscience de révoltés, mais qui comme moi sont des simples, j'ai toujours pensé que les militants qui sont à la tête des organisations doivent penser ce qu'ils disent ; s'ils pensent ce qu'ils disent, tant mieux, ils n'accomplissent que leur devoir. Mais il en est qui, plaçant au-dessus du mouvement non pas leurs intérêts particuliers, mais leurs personnalités, ne tiennent pas compte que ces ouvriers, dans les chantiers, représentent mieux que nous le travail puisque nous sommes quelques-uns qui, fonctionnaires syndicaux, travaillons au Bureau, et les considérons trop souvent comme une quantité négligeable.

Pourtant ce sont ces travailleurs qui forment les syndicats ; ce sont eux qui répondent à l'appel des organisations ; ce sont eux qui font l'action ; et par conséquent, il faut que ce soient eux qui dirigent cette action, toute l'action, quelle qu'elle soit, sans avoir besoin qu'on vienne leur donner des leçons !

Au point de vue national, action directe, grève générale.

Quand tu disais, Boville : « Je ne défends pas le parti, étant démissionnaire — et pourtant tu l'as bien défendu ! (Rires.) — « mais si le Parti communiste fait cavalier seul, c'est la fin du syndicalisme », je crois que tu voulais dire, — car vous avez des phrases, vous autres, qui laissent supposer beaucoup de choses ; or, ce qu'il faudrait dans un Congrès comme celui-ci, où des travailleurs comme moi savent à peine lire et écrire, c'est dire carrément ce qu'on veut dire, (Vifs applaudissements.) — tu voulais dire : si une action de grève générale se produisait, c'est la C. G. T. qui ferait marcher les camarades, et je défie le Parti de les faire marcher comme le syndicalisme !

Cela prouve bien que le syndicalisme est capable, aujourd'hui comme demain, d'organiser sa production, sa consommation, et d'être, au point de vue économique, comme au point de vue social, le maître de toute la situation, et qu'il n'a pas besoin, au point de vue national, d'avoir à subir les directives d'un parti, ce parti s'appellerait-il le Parti communiste !

On demande, nationalement, que le syndicalisme soit autonome, mais internationalement on est partisan de la liaison. Je me demande alors pourquoi on te faisait démissionner du Syndicat de la Seine, toi ! (Applaudissements.)

Au baptême de Clovis, l'évêque disait : « Adore ce que tu as brûlé

et brûle ce que tu as adoré ! » Aujourd'hui, les autres font la même chose ; ils adorent ce qu'ils ont brûlé en la personne de Tommasi et ils brûlent ce qu'ils avaient adoré en la personne de Barthès, par exemple.

Internationalement, la liaison est entortillée de belles phrases. Vous déclarez : « Les Centrales Syndicales allant à Moscou, pourront faire supprimer, si elles ont la majorité, l'article 11, cause de cette liaison. »

Mais vous oubliez qu'étant liés internationalement, vous serez obligés, que vous le vouliez ou non, de subir, par interpénétration, cette liaison qui porte au point de vue national.

La C. G. T. U. estimant qu'elle est libre d'agir comme il lui plaît, envoie le Parti « à la balade » !

Le Parti communiste, lui, écrit tout de suite à l'Exécutif de Moscou en déclarant : « La C. G. T. U. française a l'autonomie nationale, c'est entendu, mais elle a l'air de se « fiche de nous », donnez-lui donc des ordres pour qu'elle nous écoute un peu ! »

Vous serez obligés d'écouter l'Exécutif de Moscou et nous serons, nous, les « dindons » !

C'est pourquoi nous déclarons : A Moscou, oui ; mais à une condition.

On nous fait dire que nous sommes contre Moscou, on nous fait dire pis encore, — car nous discutons quelquefois, non pas de la Révolution que nous admirons, mais peut-être de certaines situations, — on nous déclare contre-révolutionnaires ; j'en ai discuté souvent. Permettez-moi d'ouvrir cette parenthèse : nous, terrassiers, qui sommes des frondeurs, nous défendons la Révolution russe, mais nous ne sommes pas à genoux devant les personnes !

Nous sommes de ceux qu'on appelle des contre-révolutionnaires. Celui qui n'y entre pas n'a pas le droit d'exprimer sa pensée. Revenons au fait. Nous avons toujours déclaré que nous irions à Moscou. Nous voulons que le mouvement syndical national, comme international, soit dégagé de l'emprise des partis politiques. Nous estimons que le syndicalisme est majeur, quoiqu'en dise le camarade Boville, qui n'est pas en accord avec ses amis. Le syndicalisme peut, à tous les points de vue, se suffire. Le syndicalisme est la véritable expression du travail. Nous estimons, nous qui sommes des accusés, nous estimons que nous avons défendu le syndicalisme intégralement. Nous l'avons défendu contre l'emprise des politiciens qui veulent essayer de le dominer pour en faire leur chose. Le syndicalisme, nous l'avons déclaré, peut et doit faire la Révolution. Si la thèse du syndicalisme pur ne dominait pas ici, prenez garde à demain, à la faute que vous aurez commise en laissant croire ou supposer que vous êtes partisans de la liaison. J'ai confiance en votre bon sens. J'espère qu'avec nous vous comprendrez que le syndicalisme doit se débarrasser de ces partis qui veulent l'opprimer. Le syndicalisme majeur doit être maître de ses destinées. Si vous pensez cela, si votre conscience se réveille à ce moment-là, demain votre devoir sera d'être avec nous pour adopter notre motion, qui déclare à la face du monde que le syndicalisme français, au point de vue national comme au point de vue international,

veut vivre au-dessus de tout, par-dessus tout; le travailleur doit être le maître de sa situation sans tenir compte des politiciens qui l'entourent. (Applaudissements.)

Le Président. — Il y a 37 orateurs inscrits. D'accord avec mes assesseurs, j'ai cru devoir les cataloguer de la façon suivante : les partisans de la motion Monmousseau, les partisans de la motion Besnard, les communistes et enfin les indépendants. J'intercale les diverses tendances et je donne la parole à notre camarade Marie Guillot.

La camarade Guillot. — Je prends la parole au nom de l'Union des Syndicats ouvriers de Saône-et-Loire, moins deux syndicats de Céramique de Digoïn.

L'Union départementale de Saône-et-Loire, au point de vue national, s'est ralliée à la motion Monmousseau. Je n'entamerai pas la discussion ici. Je veux seulement vous faire connaître notre avis au point de vue international.

Nous voulons aller à l'Internationale Syndicale Rouge. On parle d'une troisième Internationale. Cette troisième Internationale, constituée à Berlin, ne se justifie pas. Nous nous basons sur le plan de la lutte syndicale actuelle et nous voyons le mouvement ouvrier partagé en deux, un parti de collaboration de classe qui a sa syndicale centrale à Amsterdam. Je me suis toujours élevée contre cette confusion qu'on fait entre collaborationnistes et réformistes, étant donné que nous avons de nombreux camarades qui parlent comme réformistes avec le plan de la lutte des classes. Nous aussi. Le mouvement ouvrier se place aussi sur le plan de la lutte des classes. Là nous aurions deux internationales lutte de classes. Cela ne se comprend pas. L'Internationale Syndicale Rouge est une Internationale lutte de classes. Et alors? C'est à ce moment-là que, si cette chose se réalisait, nous aurions deux internationales syndicales ou politiques, étant donné que ce plan de lutte de classes serait fractionné en deux : il y en aurait un qui marcherait sur le plan communiste et l'autre qui marcherait sur le plan anarchiste.

Nous estimons que l'Internationale Syndicale Rouge est lutte de classes et nous voulons y aller parce que c'est notre place et aussi parce que nous admirons la lutte des grands lutteurs russes. Mais nous voulons qu'à l'Internationale Syndicale Rouge on nous rende la maison habitable. Ce ne sont pas des conditions que nous posons. On nous dit : vous posez vos conditions avant d'entrer! Non! Nous disons pourquoi cette Internationale Syndicale Rouge n'est pas habitable pour nous. A cause, d'une part, de sa structure, — et là, nous visons la structure internationale, — cette structure de liaison organique internationale, et nous sommes convaincus que l'Internationale Syndicale Rouge voudra nous rendre la maison habitable. Elle le peut facilement. L'interpénétration n'est pas indispensable à la collaboration.

Cette collaboration, nous la voyons pour des buts définis. Nous l'accepterions ainsi. Ces buts seraient définis par le Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge après les Congrès nationaux. Mais nous estimons que la liaison organique internationale amène nécessairement

la liaison organique nationale, que nous ne voudrions pas nationalement si elle existait internationalement, et voici la motion de l'Union Départementale de Saône-et-Loire au point de vue international :

**Motion de l'U. D. de Saône-et-Loire, moins les deux Syndicats
de Céramique de Digoïn**

L'U. D. de Saône-et-Loire se prononce pour l'adhésion de principe à l'Internationale Syndicale Rouge et demande au Congrès de l'I. S. R. de supprimer la liaison organique internationale, de la remplacer par la collaboration sur des buts définis avec les autres forces (partis politiques) révolutionnaires internationales.

Le Président. — La parole est à Dondicol. (Liste communiste.)

DISCOURS DE DONDICOL

Camarades, je n'ai pas l'intention d'être très long et je voudrais fixer par quelques explications certains points.

Camarades, ce que nous avons vu, il y a vingt ans, se renouvelle aujourd'hui d'autant mieux que, peut-être par certains écarts de langage, on peut dans une certaine mesure accrédi-ter le bruit que dans le Parti communiste on avait l'intention de subordonner le mouvement syndical au mouvement politique.

Un délégué. — Cela a été écrit.

Dondicol. — Je ne sais si cela a été écrit et si des camarades ont eu la pensée de traduire ce qui n'était peut-être qu'une sorte de littérature et qui, en réalité, n'était dans la pensée de presque aucun des militants du Parti communiste, dont je suis.

Il y a vingt ans, en effet, le même fait s'était déjà produit. Actuellement, si l'on examine un peu dans quelles conditions la Commission Administrative provisoire de la C. G. T. U. a fonctionné, on pourrait constater qu'en aucun cas les membres du Parti communiste n'ont exercé quelque autorité que ce fut et n'ont même pas essayé de faire prévaloir leur pensée, ce qui, pourtant, eut été quelquefois bien nécessaire.

J'entendais tout à l'heure Barthes qui disait avoir position d'accusé. Pas du tout ! Il n'y a pas de position d'accusé pour personne et ce n'est pas depuis six mois que la Commission Administrative provisoire a quelques difficultés et quelques controverses, mais depuis environ deux mois, même deux mois et demi.

Lorsque, dans le premier Comité confédéral national, la motion relative aux répressions dont la classe ouvrière était victime a été votée, il était dans notre pensée — et c'était notre droit — de ne comprendre dans les gouvernements visés que les gouvernements capitalistes habituels. Nous ne pensions pas du tout, que la Révolution russe pouvait être visée, parce qu'un pays en révolution prend néces-

sairement des précautions qui sont indispensables pour le développement de cette Révolution. (Applaudissements.)

Ce serait un crime de la part de ceux qui ont charge de mener la Révolution que, par je ne sais quelle longanimité, ils fassent quoi que ce fut qui risque d'aboutir à la victoire de la contre-révolution et, par conséquent, à l'écrasement du premier effort d'affranchissement prolétarien qui ait été fait en Europe.

Seulement, c'est de notre faute si on a disjoint la Révolution et ceux qui la dirigent et c'est de notre faute — permettez-moi d'être très franc — s'il y a des camarades qui pensent que la dictature du prolétariat est presque aussi dangereuse que le régime capitaliste lui-même et qu'il faut la combattre avec la même violence et les mêmes moyens. Nous ne le pensons pas.

Il faut reconnaître, camarades, qu'au Comité Confédéral National, dans un but de tranquillité confédérale, les communistes — dont je suis — n'ont pas parlé et n'ont pas essayé de préciser leur position, ce qui aurait peut-être abouti à ce que le Comité confédéral se termine sans prendre les résolutions qu'il avait à prendre.

Ensuite, quand nous nous sommes retrouvés à la Commission Administrative, pourquoi ne pas reconnaître que nous avons été des garçons bien sages ? Nous n'avons pas essayé, alors que nous en aurions eu la possibilité, de diminuer l'impression produite par une motion qui, par sa première définition : « le syndicalisme est anti-étatiste par essence et par définition », jetait dans les rangs confédéraux des militants les plus actifs un scrupule de conscience, car en voyant ainsi une motion si sèche de termes, on paraissait encore condamner, et laissez-moi dire toute la vérité, on condamnait l'État prolétarien qui existe en Russie.

Nous n'avons rien fait et nous n'avons pas dit aux camarades dans quelles conditions cette motion avait été votée, parce que nous n'avons pas voulu être l'occasion de disputes intérieures qui auraient pu amener des divisions regrettables.

Pourquoi ne pas reconnaître que là encore les communistes, qui étaient membres de la Commission administrative accidentellement, n'ont rien fait pour jeter le trouble et le désarroi dans les rangs confédéraux ?

A propos des statuts, je ne voudrais pas anticiper sur ces débats, mais tout de même quand j'entends parler de position d'accusé, je tiens à dire que c'est nous qui, quelle que soit la proposition que nous puissions faire, étions battus régulièrement ; sans tenir compte de l'excellence de notre pensée. Nous avons rejeté la proposition ; on indiquait qu'il y avait bien là deux tendances qui s'affrontaient, deux points de vue, et ce qui était plus grave, un fossé profond au point de vue de la conception de la bataille livrée contre le capitalisme.

J'avais là quelques articles, qui indiquaient que nous étions tous là pour travailler dans le même sens et que nous allions essayer, face à la Confédération de la rue Lafayette, d'organiser une Confédération Unitaire. Les communistes étaient là à leur aise. Ramasser les masses,

c'est les prendre, c'est les ramener dans les organisations syndicales, c'est faire que la classe ouvrière ait au moins quelque force d'organisation pour se défendre actuellement contre l'attaque patronale et pour attaquer lorsque nous en aurons l'occasion.

Nous ne demandions donc pas mieux que de travailler dans ce sens et nous pensions que les autres auraient fait de même.

Que voulez-vous, camarades, dans une organisation jeune comme la C.G.T. Unitaire, il y a certaines précautions à prendre. Je dis que les communistes ont pris ces précautions et que nous avons essayé qu'il n'y ait pas dans le pays de difficultés, de façon qu'en face on pût sourire, car nous aussi, nous regardons du côté de la rue Lafayette. Nous pensons que lorsque Dumoulin, que les Stéphanois connaissent bien...

Plusieurs délégués. — Trop!

Dondicol. — ...a déclaré que lorsque nous n'aurions plus les réformistes à dévorer, c'est entre nous que le repas se passerait, notre devoir est d'être vigilant et nous savons que ce qui fait rire l'adversaire lui profite. Nous pensons que ceux qui ont comme programme sinon éventuel, du moins réel, la collaboration de classes, sont à l'heure actuelle les plus dangereux ennemis de la classe ouvrière et nous ne voulons à aucun prix qu'ils puissent profiter de nos fautes ou de nos erreurs. (Applaudissements.)

De ce côté-là, nous avons donc fait absolument notre devoir et nous n'avons rien à nous reprocher. Mais lorsqu'une organisation établit un projet de statuts, est-ce que par hasard nous avons perdu toute liberté?

Lors de la première réunion de la C.A., il y a eu une grosse discussion, à laquelle prirent part presque tous les camarades de la C.A. Pourquoi ne pas nous mettre à l'aise et dire toute notre pensée? Les communistes ne sont pas du tout des étatistes, et si après la révolution, ils envisagent un stade nécessaire, c'est qu'ils savent bien qu'après une société capitaliste, avec toutes ses tares, il doit y avoir une organisation qui servira de pont entre cette société capitaliste et la société communiste.

Qu'est-ce que vous voulez, camarades, si nous le pensons, nous avons bien le droit de le dire! On ne peut nous en faire un reproche. Mais nous pouvons aussi déclarer que nous pensons que le peuple ne sera définitivement heureux que lorsque tout Etat aura disparu. (Applaudissements.)

Seulement, il y a dans la grande bataille actuelle, et nous n'avons pas le droit de l'ignorer, une révolution prolétarienne. Cela a peut-être ennuyé quelques Français, qui eussent préféré que notre pays de révolutions successives ait aussi accompli sa révolution prolétarienne. Camarades, cela n'a pas été, et c'est la Russie, qui avait un degré de culture bien inférieur aux autres peuples occidentaux de l'Europe, qui a fait la révolution.

Eh, bien! camarades, là encore, nous avons dit: abolition du patronat, disparition du salariat, cela implique obligatoirement la

disparition de l'Etat capitaliste. Si c'est uniquement celui-là que vous visez, pourquoi l'ajouter, puisque c'est tout naturellement la conclusion des deux premiers termes ?

Si vous l'ajoutez, ce ne peut être qu'avec la pensée de condamner ce qui est. Or, nous ne pouvons, dans l'état actuel des choses, sous peine, je ne dirai pas d'être des contre-révolutionnaires, mais de donner des facilités pour alimenter la critique régulière qui s'exerce contre la révolution russe par tous les Etats capitalistes de l'Europe, nous ne pouvons, dis-je, que demander la disparition des termes en question.

Nous n'étions pas seuls. Notre ami Totti était avec nous de cet avis. Il défendait, mieux que je ne l'aurais fait moi-même et mieux qu'aucun, la disparition de ces termes, et quand on a obtenu quand même une majorité, Totti déclara que cela ne l'engageait pas et qu'il reprendrait, devant le Congrès, son indépendance d'action et sa liberté d'esprit.

Nous n'avons plus discuté les statuts. Pourquoi ? Parce que la majorité se retrouvait régulièrement et que c'est perdre son temps que d'essayer de convaincre des camarades qui ne peuvent pas être convaincus.

Toutes les explications que nous ferons — parlerions-nous toute une nuit — serviraient à les alimenter ; elles s'écraseraient devant la volonté têtue de ne pas donner satisfaction à des communistes, ou à ceux que l'on croit teintés de communisme. (Rires.)

Quelques jours après, nous avons fait passer une note qui disait aux camarades qu'une réunion des gens pensant à peu près pareil sur l'établissement de la charte de la C.G.T.U., allait être tenue, et nous priions les camarades des organisations de bien vouloir attendre quelques jours pour se fixer définitivement sur les statuts de la C.G.T.U.

Ce fut un tollé général. Nous nous sommes fait traiter de canailles, nous nous sommes fait traiter des noms les plus méchants, alors que nous n'avions exercé qu'un droit régulier. Est-ce parce que nous avons mis un camarade de la Commission administrative provisoire ? Mais les termes n'appartiennent pas seulement à la majorité ; ils appartiennent aussi à la minorité.

Je ne pense pas que les camarades du pays soient à ce point influencés par un membre de la C.A. provisoire pour qu'ils adoptent immédiatement ses vues.

Nous faisons à ces camarades plus de crédit que cela et nous pensons que c'est eux-mêmes, dans leur conscience, en confrontant les textes, qui décideront en toute liberté, sans que notre influence puisse agir sur aucun membre des syndicats, en tant que membre de la C.A.

C'est nous qui avons été les accusés d'avoir — après ce que je vous ai dit tout à l'heure — troublé le bon accord qui régnait dans la Commission administrative provisoire.

Le bon accord, sans qu'il y ait eu des violences, le bon accord, il pouvait exister jusqu'ici et même après, à une condition : c'est

que nous mettions notre passé dans la poche, que nous ne parlions jamais de nos conceptions et que nous restions bouche bée devant tout ce que nous disait la majorité. Ceci, personne ne pouvait l'accepter. Nous ne l'avons pas fait. (Très bien.)

Et maintenant, disons franchement ce que nous pensons.

Je n'ai aucune espèce de crainte à affirmer que je suis membre du Parti communiste; je vais plus loin. Je suis membre sans interruption du Parti socialiste et du Parti communiste, qui n'est que la continuation de celui-ci, depuis 1893.

Vous voyez que je vous fais une part belle. Je suis peut-être un politicien. Hélas! si je suis un politicien, je vous promets que cela ne m'a pas enrichi et que je n'ai jamais vécu de l'exploitation des autres. (Applaudissements.)

Je pensais que pour le prolétariat, il était indispensable de travailler sur tous les terrains. Comme notre ami Barthes, je pense bien que ce ne sont pas nos adversaires, mais que c'est notre action qui réussira peut-être à sortir nos camarades de la servitude où ils sont.

Mais j'ai bien le droit de dire que le Parti qui s'est constitué après Tours, avec un exemple qui nous restera tout de même, un exemple qui doit être celui de tous les révolutionnaires, je le pense, que devant l'exemple de la Révolution russe, il est indispensable que nous disions que dans l'état où se trouve notre pays, comme les autres, après la guerre, après la Révolution russe, il y a quelque chose de changé.

Avant 1914, quand nous luttions, nous ne voyions pas la Révolution de longtemps et nous pensions que, seul, un événement d'une gravité exceptionnelle pouvait amener une Révolution et nous aurions eu des craintes sérieuses si cette Révolution avait éclaté pour lui permettre de durer parce que le capitalisme n'était pas, comme il est aujourd'hui, affaibli, diminué par sa violence même de profit qu'il a exercée pendant la guerre. L'Etat lui-même était puissant encore; il en imposait aux travailleurs, à tous les gens du pays. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Aujourd'hui, il y a eu la guerre; il y a eu la Révolution russe, et nous nous trouvons dans cette situation d'un pays en plein déséquilibre. Financièrement — et vous me pardonnerez si je n'insiste pas, vous le savez aussi bien que moi — ce pays est dans l'incapacité de faire face à ses dépenses, sinon par des ressources qu'il est impuissant à trouver, et j'ai la conviction qu'il ne trouvera pas ce qui lui manque pour boucler son budget dans la perception de l'impôt sur les salaires.

Pays déséquilibré aussi au point de vue économique. Pays en passe de liquidation; liquidation qui appelle évidemment des liquidateurs.

Ces liquidateurs, quels seront-ils? Est-ce que nous allons laisser le soin de cette liquidation à d'autres formes politiques, et nous laisserons-nous exploiter par une autre forme de la société capitaliste dans laquelle, seul, le titre aura changé? Ou bien, est-ce la classe

ouvrière qui essayera elle-même d'être la liquidatrice de la société capitaliste pour arriver à instaurer son régime elle-même?

Nous disons que c'est nous qui devons le faire. Dans le Parti communiste, nous trouvons, non pas par des appels aujourd'hui, mais parce que nous sommes constitués ainsi, tous les éléments aptes à former une société qui brusquement s'élève, tous les éléments aptes à pouvoir la faire vivre; et quand on a cette pensée et cette conception, pourquoi ne voulez-vous pas qu'on s'en souvienne?

Le syndicalisme révolutionnaire ne peut pas, dans l'état de relation où se trouve la classe ouvrière vis-à-vis de ses supérieurs — je vous dis nettement ce que je pense — nous ne pouvons pas, sous peine de voir nos syndicats s'anémier, se désagréger, disparaître, nous ne pouvons pas les faire entrer dans les mêmes organisations je prends un exemple dans le pays : je connais bien le Pas-de-Calais, puisque j'y ai vécu. Les porions et les mineurs se dévorent entre eux plus qu'entre le patron et eux. Le porion est l'homme le plus détesté, le plus abhorré, parce qu'il est le chien qui mord à tous les mollets et parce qu'on ne voit pas le capitaliste, là, devant; si vous mettiez ces gens-là dans les organisations syndicales, vous tueriez nos organisations. (Applaudissements.) Ce sont pourtant des techniciens, qui ont une éducation révolutionnaire qui sont susceptibles, au lendemain de la révolution, d'être aux ordres de cette révolution — je ne dis pas de la diriger — mais d'être à ses ordres pour assurer la continuation de la production. C'est là que vous trouverez des éléments. Je ne dis pas que les événements pressent, mais ils peuvent nous presser, nous déborder, et nous serions des criminels si nous nous laissons faire.

Et enfin, comme il y a d'autres orateurs, qui viendront peut-être dire la même chose que moi, je serai bref et je vais en finir.

On parle de ceux du Parti et des autres. Je ne voudrais pas me servir de ces termes. Ceux du Parti, voyez-vous, camarades, ceux qui sont fonctionnaires aujourd'hui, seront réemployés demain, et ce sera mon cas. Les camarades communistes sont, eux aussi, des révolutionnaires; ils ont, eux aussi, l'espoir d'une révolution libératrice, et vous auriez bien tort de leur afficher sur le dos l'étiquette de communistes et de considérer que c'est une tare indélébile dont ils souffriront toujours.

Ceux du Parti communiste sont à leur place et s'honorent d'être à la Confédération. Ils sont ses défenseurs les plus zélés, ses militants les plus actifs, de par leur dévouement, leur désintéressement, qui montre qu'ils sont capables, eux aussi, d'être révolutionnaires et de mener l'action nécessaire.

Quant aux autres — pourquoi les autres? — il y a des camarades qui sont communistes et que je regrette de ne pas voir dans le Parti communiste. Ils n'y sont pas, mais tout de même, eux aussi, sont prêts pour la grande bataille.

Il n'y a pas « d'autres ». Il n'y a que des exploités, communistes du Parti ou pas du Parti, anarchistes, etc. Tous devraient être réunis et ne penser qu'à une seule chose : batailler contre l'ennemi, et la

confrontation de nos thèses, de nos idées, de nos principes, ne devrait pas être une occasion de dispute, mais de s'instruire. Voilà ce que nous devrions être. (Applaudissements.)

Je voudrais que les camarades fassent cela. Je voudrais qu'au début de notre Confédération Générale du Travail Unitaire, il y ait parmi les camarades de la confiance. La méfiance, comme la calomnie, fait son chemin; comme la calomnie, elle discrédite l'œuvre à laquelle nous sommes tous attachés. Il faut que nous évitions cela, et que, dans une atmosphère de confiance, nous défendions nos conceptions, quelles qu'elles soient, que nous défendions telle ou telle tactique, au-dessus de tout cela, l'œuvre d'affranchissement du prolétariat.

Si nous pouvions arriver à cela, nos adversaires ne résisteraient pas longtemps. L'eau n'irait plus longtemps au moulin de la rue Lafayette, mais elle irait au moulin de la Grange-aux-Belles.

Nous ne sommes pas des gens sans conceptions, sans pensées.

Ce serait un crime de la part de ceux qui, d'un côté et de l'autre, se battraient parce que ce n'est pas leur méthode qui a été choisie.

Cela ne peut pas être et je vais vous le montrer. Lorsqu'on a parlé d'avant-garde du prolétariat, j'ai dit que cette avant-garde du prolétariat est formée par ceux qui livrent les escarmouches au régime capitaliste et que la grève, par exemple, au point de vue social est un événement qui peut être considéré comme l'avant-garde du prolétariat. Ceux qui se battent les premiers : voilà l'avant-garde du prolétariat.

Je vous demande, avant tout, de ne pas affaiblir cette avant-garde. Tous ici, communistes, non adhérents au Parti, anarchistes, syndicalistes, il faut que nous soyons d'accord pour que ces escarmouches soient le plus profitable possible à la classe ouvrière.

Le régime capitaliste a des auxiliaires. Si vous sortiez d'ici dans des conditions difficiles, la lutte serait retardée pour longtemps et il y a là une responsabilité à laquelle tous les militants doivent penser. Il ne faut pas que nous reculions. Il faut que nous fassions l'union; il faut que tous nous fassions taire nos préférences. Quand nous aurons acquis un vote unanime, il faut que tous, la main dans la main, nous dressions contre l'ennemi commun, contre le régime capitaliste, de manière à continuer l'œuvre de défense de la classe ouvrière dans le sens de la Révolution. (Vifs applaudissements.)

Le Président. — La parole est au camarade Bouët.

DISCOURS DE BOUËT

Lorsque, acculés par les circonstances et surtout par les manœuvres inqualifiables des renégats du syndicalisme de lutte de classes, nous avons jugé nécessaire de faire pression sur les dirigeants de l'ancienne C. G. T. afin d'en finir avec les exclusions et de maintenir l'unité de la classe ouvrière, nous avons appelé le Congrès du mois de décembre : Congrès Unitaire.

Lorsque plus tard, nous avons été obligés de constituer, à côté de

l'ancienne C. G. T. et peut-être contre elle, une nouvelle organisation des travailleurs, une nouvelle organisation syndicaliste dans ce pays, nous l'avons appelée : la C. G. T. Unitaire.

Mais après les événements de ces derniers mois, et plus particulièrement de ces dernières semaines, je me demande si nous avons tous la même conception du sens de ce mot « Unitaire. » et si nous avons tous été des « Unitaires » dans cette nouvelle organisation.

Oui, j'ai le droit de me poser et de vous poser cette question : « Avons-nous tous été et sommes-nous tous des « Unitaires » ? »

Si nous sommes des « Unitaires », nous devons admettre que tous les travailleurs désireux d'émanciper le monde du travail, quels qu'ils soient d'ailleurs, les moyens à employer pour atteindre ce but, ont leur place dans nos syndicats et doivent se sentir chez eux dans la Maison Commune qu'est la C. G. T. U.

Les uns pensent que l'éducation est à la base de tout et qu'il faut former des hommes capables de se conduire eux-mêmes, de se passer de maîtres. Ils sont contre l'Etat bourgeois et contre l'Etat prolétarien, même provisoire ; ils sont anti-étatistes par essence et par définition ; ils sont anarchistes ; ils ont leur place dans nos syndicats parce qu'ils sont des producteurs, parce qu'ils sont les travailleurs et qu'ils veulent l'émancipation du travail. Ils sont syndicalistes, dits « Purs » ; ils pensent que le syndicalisme se suffit à lui-même et suffit à tout, qu'il est au-dessus de tous les partis et même au-dessus de tout. Cela est une tendance.

D'autres sont communistes ; ils pensent qu'au lendemain de la Révolution, il faudra instituer un Etat prolétarien parce qu'il faudra lutter encore contre toutes les forces d'oppression du passé qui tenteront de reprendre le pouvoir et d'écraser la classe ouvrière cherchant à s'émanciper. Ils croient à la nécessité de la dictature du prolétariat pendant une période plus ou moins longue, suivant les circonstances. Ceux-là aussi ont leur place dans nos syndicats unitaires, parce qu'ils sont des travailleurs et que, bien que n'étant pas d'accord avec tous les autres sur tous les points, ils n'en sont pas moins décidés à travailler pour l'émancipation du monde du travail.

D'autres encore pensent que, par des réformes successives et progressives, par les voies parlementaires ou par toute autre voie, ils arriveront, sans mesure violente, d'une manière naturelle et facile, à émanciper le monde du travail. Ce sont des réformistes ; ils sont aujourd'hui dans les syndicats de la C. G. T. La Fayette peut-être, ou ils ne sont nulle part. Mais, tout de même, ceux-là aussi sont des travailleurs et veulent travailler, par les moyens dont ils disposent et qui leur paraissent les plus convenables, pour la libération définitive du prolétariat ; ils ont leur place dans nos syndicats unitaires.

Si nous avons tous cet état d'esprit, si nous pensons que nos syndicats doivent réellement être des syndicats unitaires et que, peu à peu, dans nos syndicats, doit se reformer le front unique de la classe ouvrière, vous jugerez sévèrement l'œuvre qui a été accomplie dans ces

derniers mois par nos camarades du Bureau Confédéral et de la Commission administrative provisoire de la C. G. T. U. (Mouvements.)

Camarades, je rends hommage à tous leurs efforts; je-sais qu'ils ont eu à faire face à des difficultés très grandes, à des difficultés énormes et qu'ils se sont employés dans toute la mesure de leurs forces à faire face à ces difficultés. Mais je crois de mon devoir de dire aujourd'hui qu'ils n'ont pas été, dans toute l'acception du terme, des « unitaires »; ils ont voulu trop orienter nos groupements et la C. G. T. toute entière vers la voie qui leur paraissait la meilleure, mais qui ne permettait pas de faire un regroupement de toutes les forces syndicales dans la période difficile que nous traversons; et c'était ce qu'il aurait fallu faire avant tout.

Mais examinons ensemble les faits qui me permettent de dire cela aujourd'hui.

Le rôle du Bureau provisoire et de la Commission administrative provisoire de la C. G. T. U. dans cette période de regroupement était, à mon sens, d'écartier toutes les questions qui peuvent nous diviser et de rechercher, au contraire, toutes les questions qui rapprochent l'ensemble des travailleurs du pays. Si cela avait été fait, le Congrès de Saint-Etienne eût été une démonstration de la force du prolétariat de ce pays se regroupant dans nos organisations. Ceci fait, la discussion sur les tendances serait venue, car j'estime que cette discussion doit s'engager et qu'elle aussi est une preuve de vitalité. Mais elle serait venue au moment où notre organisation aurait été solide, puissante, et au moment où le syndicalisme n'aurait rien eu à craindre de ce heurt des tendances au sein de la C. G. T. U.

Voilà comment je concevais l'action. Nos camarades du Bureau et de la Commission Administrative provisoire ne l'ont pas conçue comme cela; ils ont fait œuvre de parti.

Vous connaissez les motions qui ont été votées.

Par la motion présentée au Comité Confédéral par le Bureau provisoire, par les motions qui sont venues ensuite, il est apparu clairement à tous que ces motions étaient dirigées contre la Révolution russe, ou du moins contre ceux qui sont actuellement à la tête de la Révolution russe; c'était faire œuvre de parti, car il y a chez nous des partisans acharnés de la Révolution russe qui pouvaient se dire qu'ils ne se sentaient plus à l'aise dans la C. G. T. U. C'était faire œuvre de parti, surtout au point de vue international.

Nos camarades avaient une mission à remplir. Puisque nous avons surtout groupé dans cette C. G. T. provisoire les forces minoritaires qui s'étaient affirmées au Congrès d'Orléans et plus encore au Congrès de Lille, ils avaient à rester sur le terrain des résolutions adoptées précédemment par l'ensemble des forces minoritaires. Ces résolutions ne leur disaient pas de chercher à constituer, à côté de l'Internationale Syndicale Rouge, et peut-être contre elle, une troisième Internationale syndicale, une Internationale anarcho-syndicaliste. (Applaudissements sur certains bancs.)

Mais la lutte est commencée; il a fallu relever le gant; nous l'avons

relevé; il faut bien maintenant continuer cette discussion d'idées. Néanmoins, nous sommes obligés, dans ces discussions d'idées, de parler des personnes, car les personnes représentent les idées; il est très difficile de faire l'opération difficile qu'est l'abstraction, qui consiste à concevoir les idées sans parler des personnes qui les représentent.

Mais dans cette discussion d'idées, lorsqu'on nomme les personnes qui incarnent ces idées en employant un vocabulaire analogue à celui qui était employé dans l'ancienne C.G.T., en traitant ses adversaires de canailles, de politiciens, de jésuites, comme on nous a traités autrefois alors que nous faisons front contre les négateurs du Syndicalisme d'avant-guerre, contre les partisans de l'Union sacrée, contre les jusqu'au-boutistes du temps de guerre, on fait une action qui n'est pas digne d'un Syndicalisme Unitaire. (Vifs applaudissements.)

Nous pourrions donner à ce débat sur l'orientation toute l'ampleur que nous jugerons nécessaire de lui donner, en restant courtois, loyal, entre camarades qui ont bien des points de contact puisqu'ils étaient d'accord hier pour lutter contre toute la réaction et les agens de réaction de la classe ouvrière.

Il est regrettable qu'on n'ait pas compris cela!

Si nous voulons travailler efficacement à l'œuvre de regroupement qui n'est point achevée, il faut en finir au Syndicat, dans les Unions départementales et dans les Fédérations, dans la C.G.T.U. elle-même et dans toutes les organisations auxquelles nous collaborons, avec ces mesures qui ne sont pas dignes de nous!

Nous ne devons jamais oublier qu'il y a peut-être une autre œuvre à faire que celle qui consiste à s'acharner les uns contre les autres. Je sais qu'il est plus facile de lutter contre ceux qui sont le plus près de nous. On les connaît mieux; ils sont mieux à notre portée; ils ramassent tout.

Il y a aussi toutes les forces d'oppression bourgeoise et de régression sociale; et lorsqu'on s'acharne ainsi contre ceux dont je parle, qui sont le plus près de nous, on oublie les luttes contre ces forces de régression sociale. (Applaudissements.)

Dans ces conditions, bien qu'on soit contre ces forces, on leur prête main forte. On renforce ainsi les possibilités de toute la bourgeoisie et du capitalisme pour continuer à brimer la classe ouvrière parce qu'on sème la confusion dans cette classe ouvrière en la désorganisant.

Je ne saurais trop insister sur ce point. Il est essentiel que, de ce Congrès de Saint-Etienne, sorte une forte résolution d'en finir avec ces pratiques et de ne jamais perdre de vue, même au plus fort des luttes de tendances, qu'il nous faut surtout lutter, encore et toujours, contre l'ennemi le plus détestable, le plus formidable, le plus dangereux, notre ennemi de classe, et contre ceux qui, dans les rangs de la classe ouvrière, ou du moins qui se disent dans les rangs de la classe ouvrière, aident ceux qui la briment et vivent de son exploitation.

Il ne faut pas oublier qu'il y a encore dans les syndicats adhé-

rents à la rue Lafayette des travailleurs qui valent mieux que leurs chefs. Il faut chercher à les amener vers nous en les désabusant. Il ne faut pas oublier surtout qu'il y a, parmi ceux qui ont quitté la C.G.T. au lendemain des événements de mai ou depuis, un certain nombre de sans parti, de travailleurs non groupés, que nous devons nous efforcer d'attirer dans nos syndicats pour y faire leur éducation et les entraîner à lutter avec nous contre le capitalisme et pour la révolution.

Permettez-moi maintenant d'entrer dans le vif du sujet en ce qui concerne d'abord l'orientation dans le cadre national.

Ici, la lutte s'est faite principalement sur les termes « suppression de l'Etat ». On est pour l'inscription de cette expression dans les statuts ou contre cette inscription. De là une lutte dont vous connaissez les différentes phases entre les partisans ou les adversaires de cette insertion.

Il faut se situer — c'est une expression que l'on emploie sans cesse, peut-être même surtout au moment où l'on n'a pas du tout l'intention de se situer.

Voyons, camarades partisans de la suppression de l'Etat pendant toute la période transitoire, opposés à toute dictature du prolétariat, croyez-vous vraiment que par un coup de baguette magique, au lendemain de l'effort violent que vous aurez accompli, parce que vous croyez tout de même à la nécessité d'un effort violent qu'il faudra faire pour abattre le capitalisme, nous serons plongés dans le paradis terrestre? (Exclamations.)

Une voix. — C'est une objection bourgeoise, ce que tu dis là.

Une autre voix. — Cela ne tient pas!

Bouët. — Croyez-vous que les forces d'oppression seront abattues? Croyez-vous que les capitalistes deviendront doux comme de petits agneaux? (Exclamations! Mouvements.)

Ce que je dis là est dans les faits. Il y a un exemple, c'est celui de la Russie. Est-ce qu'au lendemain du coup de force qui a mis le pouvoir entre les mains de la classe ouvrière — ou de ceux qui se disent les représentants de la classe ouvrière — tout est fini? Est-ce qu'on peut affirmer qu'on n'aura plus jamais besoin de recourir à la violence? Peut-on être certain que tous, dans la classe ouvrière, feront l'effort nécessaire et qu'il ne faudra jamais plus exercer de pression pour obtenir que la production continue? Pour que tous les hommes puissent manger et que la Révolution se développe convenablement?

Il faudra bien avoir un minimum d'organisation!

Vous dites : « Pas de dictature sur les hommes, mais administration des choses. »

L'administration des choses, mais c'est encore une administration. Est-ce que dans la C.G.T. elle-même, il n'y a pas une administration? Est-ce qu'il n'y a pas des permanents? Est-ce qu'il n'y a pas un Bureau? Ce Bureau, qui est constitué de camarades hostiles à tout pouvoir, à tout gouvernement (Exclamations!) ne fait-il pas lui-même œuvre de gouvernement, œuvre d'autorité? N'est-ce pas faire œuvre

d'autorité, en effet, que de préparer des statuts selon ses conceptions et de les envoyer dans tous les syndicats? (Applaudissements et protestations.)

Une voix. — Ils avaient mandat pour cela!

Une autre voix. — C'est indigne de vous de dire cela!

Bouët. — Je dis que ces camarades avaient un pouvoir dont ils ont usé pour faire triompher leurs conceptions. (Nouvelles exclamations.) et pour obtenir que la C.G.T.U. soit désormais leur chose. (Vives protestations.)

Une voix. — Tu dérailles, Bouët.

Bouët. — Non, je ne déraille pas, je suis en plein dans le vif du sujet. Je démontrerai, à l'aide des faits eux-mêmes, que le plus farouche adversaire de tout pouvoir, de toute autorité, est bien aise, quand il en a l'occasion, d'user de son autorité et de son pouvoir pour faire triompher sa conception! (Applaudissements et protestations.)

Une voix. — C'est pour cela que tu veux y arriver, toi!

Bouët. — Une question se pose qui nous passionne tous et sur laquelle il faut que je me situe, c'est celle de l'autonomie syndicale.

On me dit : « En vous affirmant avec les communistes, vous risquez de subordonner le mouvement syndical à un parti, à des politiciens. Lorsque nous menions la lutte contre les partisans de l'union sacrée de la rue Lafayette, on nous objectait déjà ces choses-là: On nous traitait alors de noyauteurs, de politiciens, d'agents de politiciens. Cette tactique n'est pas nouvelle; elle vient de nos adversaires d'hier, ennemis d'aujourd'hui, qui s'enfoncent de plus en plus dans la collaboration, dans la réaction bourgeoise.

Mais peut-être convient-il de faire ici son « mea culpa » et je le fais quelque peu pour ma part.

Du fait que nous avons réagi en affirmant que nous étions partisans, nous aussi, de l'autonomie syndicale, nous avons peut-être favorisé ceux qui se servent de cette autonomie pour nous abattre, nous écraser, comme des adversaires dangereux; voilà ce qu'il faut voir.

Nous avons dit : « Il y a des précautions à prendre pour maintenir au mouvement syndical son autonomie dans notre pays, et même sur tous les points du globe, contre tous les partis politiques, y compris celui auquel j'appartiens, le parti communiste ». J'ai dit cela et je le crois encore.

Mais pendant que nous allions, affirmant cela, et nous employant à ce que le parti communiste, dans ce pays, ne subordonne en aucune façon les syndicats, d'autres, favorisés par nos déclarations et notre action, n'ont pas craint de subordonner le syndicalisme à un autre parti politique, le parti libertaire!

Voilà ce qu'il faut avoir le courage de dire ici. Nous avons protesté contre un mal hypothétique, mais il y a un autre mal qui s'est développé dans notre milieu, mal qui n'est plus imaginaire, mais qui est bien réel; c'est un parti, bien qu'il se défende de l'être; mais c'est

bien un parti puisqu'il est contre tous les partis et qu'il groupe des gens d'une même tendance politique, encore qu'il se dise apolitique. Ce parti a mis des hommes dans la place et pendant que nous nous préoccupions surtout de lutter pour que le Parti communiste ne mette pas la main sur les syndicats, ces hommes ont mis eux, bravement et sans scrupule, les mains sur les syndicats! (Applaudissements.)

· Nous avons une autre conception du syndicalisme. Nous pensons que malgré toutes les luttes de tendance qui doivent s'instituer — et qu'il est nécessaire d'instituer — la maison doit rester commune, et nous voulons que tout le monde s'y trouve à l'aise. Nous ne voulons pas qu'elle soit la chose du Parti communiste, mais nous ne voulons pas non plus qu'elle soit celle de l'Union anarchiste. (Protestations et applaudissements.)

Contant. — Il faut aller à l'école et apprendre ce que c'est que l'anarchie!

Bouët. — C'est parce que, dans le passé, nous avons été fermes contre la subordination des syndicats par le Parti communiste, dont nous étions membres, que nous avons le devoir de nous dresser avec d'autant plus de force pour que les syndicats ne soient pas la chose de cet autre parti qu'est le parti anarchiste!

Sarrolea. — C'est un épouvantail à moineaux!

Bouët. — Pour les gouvernants, oui; mais ça ne compte pas pour les organisations ouvrières.

Et maintenant regardons les choses en nous plaçant sur le plan international; un tout petit historique du Congrès minoritaire d'Orléans à nos jours, quand l'Internationale syndicale rouge était en train de se constituer.

Déjà avaient paru dans « la Vie Ouvrière », avant la fin du Congrès, des déclarations, des résolutions qui laissaient voir que nos camarades de Russie étaient partisans de cette liaison organique là-bas, au sommet. Nous savions cela, personne ne pouvait l'ignorer. Tommasi l'a déclaré à une réunion de la minorité. Tu t'en souviens, Tommasi? Tu l'as déclaré : « Nos camarades de Russie veulent qu'il y ait plusieurs membres de l'Internationale syndicale qui appartiennent au Comité exécutif de l'Internationale communiste et, vice-versa, plusieurs membres de l'Internationale communiste qui appartiennent au Bureau exécutif de l'Internationale syndicale. » Il a dit cela, et, à ce moment-là, on n'a pas protesté. Et c'est Mayoux lui-même, c'est lui qui a fait voter l'adhésion immédiate et non une adhésion de principe. (Applaudissements.)

C'est lui qui a fait voter par la minorité l'adhésion immédiate de l'ensemble des forces minoritaires de notre pays à l'Internationale syndicale, au Soviet international des syndicats ouvriers qui était en train de se constituer, et on m'a chargé de réaliser cette adhésion immédiate.

Voilà ce que nous avons fait à Orléans. Dès ce moment-là, il a été bien entendu que les forces minoritaires du syndicalisme étaient

décidées, tout en conservant l'autonomie intégrale du syndicalisme, à œuvrer en accord avec les partis politiques qui entendraient agir révolutionnairement.

Voilà ce qui avait été décidé au Congrès d'Orléans.

Au Congrès de Lille? A ce moment-là, camarades, le premier Congrès, le Congrès constitutif de l'Internationale syndicale rouge venait de se finir. Nous avons eu nos délégués là-bas. Ils avaient rempli dans une certaine mesure et pas rempli dans une autre mesure le mandat qui leur avait été confié avant leur départ par le Comité central. Toute une fraction, la fraction Monmousseau-Monatte, les a désavoués à la veille du Congrès. Nous nous sommes réunis, nous minorité, là-dessus. En nous réunissant là-dessus, nous avons jugé utile de faire des concessions à nos camarades libertaires, de façon que la minorité tout entière fasse bloc contre ceux de la rue Lafayette. Ils nous en ont fait, nous leur en avons fait; nous leur en avons fait pas mal; nous leur en avons même fait beaucoup et nous nous sommes présentés ensuite devant nos adversaires — je peux bien le dire — nos adversaires de classe.

Monmousseau. — Oh, oui! de classe!

Bouët. — Bon! Nous nous sommes présentés ainsi. Ils n'ont pas manqué de dire: « Ça, c'est du jésuitisme; vous adhérez en n'adhérant pas. Vous voulez faire majorité, vous ne visez que cela, et parce que vous voulez faire majorité, vous agissez comme des jésuites, vous mettez une grande partie de votre drapeau dans votre poche. » J'ai expliqué comment la chose s'était faite: concessions mutuelles pour arriver à l'entente de façon à présenter un bloc imposant et à l'emporter si c'était possible. Mais enfin, dans cette résolution — Monmousseau l'a rappelé hier à cette tribune — l'adhésion à l'Internationale syndicale était incluse. Il était bien entendu qu'on adhérerait à cette internationale dès que nous aurions la garantie que l'autonomie serait sauvegardée.

Examinons les faits plus récents. A-t-on cherché, à la Commission Administrative provisoire de la C.G.T., les moyens qui permettaient de réaliser cette adhésion incluse dans la motion présentée en commun, votée en commun au Congrès de la minorité de Lille?

Une voix. — Et le Congrès unitaire?

Bouët. — Le Congrès unitaire ne s'est pas prononcé sur l'orientation. Le Congrès unitaire a rappelé la résolution d'Amiens, d'accord. Mais cette Commission Administrative devait se baser sur tout ce qui avait été fait précédemment par l'ensemble de la minorité.

Monmousseau. — Nous avons fait l'unité de toutes les tendances au Congrès unitaire. Il propose d'un commun accord que le texte de la charte d'Amiens serve de base à l'unité. Il est bien entendu que chacune des tendances irait à la bataille avec son drapeau et que nous n'avons pas à abdiquer, ni les uns ni les autres. Ce qu'il ne faut pas, c'est qu'une tendance puisse dire que la charte d'Amiens a été une capitulation pour les uns ou pour les autres. Elle n'a pas été le mono-

pole d'une tendance. Je fais appel à tous ceux qui ont constitué le Congrès unitaire. Révisionnistes, nous avons mis la révision dans notre poche et nous vous demandons d'en faire autant.

Bouët. — Il ne peut être mis en doute que la minorité dans son ensemble avait manifesté précédemment son intention d'aller à l'Internationale syndicale rouge, c'est-à-dire, comme Marie Guillot l'a rappelé, à la seule internationale syndicale de lutte de classes, dès que les circonstances le permettront.

J'estime que le Bureau provisoire aurait agi raisonnablement en se mettant sur le terrain, lorsque la question serait posée, d'envoyer des délégués là-bas pour préparer le terrain sans le refuser sous prétexte qu'une conférence devait se réunir.

On a envoyé des délégués à cette conférence. Je lis dans le rapport : « Les délégués qui, dans la C.A., ont été chargés de représenter la C.G.T.U. à la conférence de Berlin ne pourront prendre part aux travaux des centrales nationales qu'à titre consultatif. » Si je m'en rapporte à cet autre texte, je lis ceci : « La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Fritz Katter et celle de Totti. »

Voilà des gens qui s'en vont à titre consultatif et qui président la réunion. (Applaudissements.)

Si je vais plus loin, je lis encore : « Après avoir désigné sa commission de vérification des pouvoirs, composée des camarades Besnard, etc... »

Drôles de camarades qui vont là-bas à titre consultatif et qui font partie de la Commission de vérification des mandats ! (Applaudissements.)

Totti. — J'ai dit que... (Bruit.)

Le Président. — On a tout à l'heure autorisé Monmousseau à préciser un point. Totti veut en préciser un autre, nous devons l'écouter. Mais je vous demande, pour le bon ordonnancement des débats, de ne plus interrompre les orateurs.

Totti. — J'ai dit hier que le Bureau — il le démontrera à son heure — a dû faire face à une situation difficile, et ceux qui viennent ou viendront ici dresser des critiques contre ce Bureau n'ont pas eu le courage de faire face à cette situation. J'ai dit que le Bureau s'était effacé dans toutes les polémiques et n'a ni répondu aux critiques des uns ni épousé les critiques des autres. J'ai dit que si dans les critiques apportées, il y avait des inexactitudes, je me dresserais immédiatement pour établir la vérité des faits. On peut approuver ou désapprouver notre gestion, mais sous la garantie que la vérité sera établie.

Nous avons été à Berlin. Nous nous y sommes tenus dans l'indépendance de la C.G.T.U.

Nous avons été à Berlin, poussés par ceux qui viendront dire ici que nous ne devions pas y aller. Nous sommes aussi allés à Stuttgart et j'ai été démissionnaire pendant quarante-huit heures parce qu'on ne voulait pas donner suite à la demande de l'Exécutif d'envoyer des hommes à Moscou en informateurs.

Nous avons été à Berlin en informateurs. Nous en sommes revenus tels. Et ce n'est pas la présidence de la réunion qui diminue ou efface le rôle d'informateurs que nous avons conservé pendant toute la durée des débats. (Applaudissements.)

Le Président. — L'incident est clos. La parole est à Bouët.

Bouët. — Ce n'est pas moi qui essaye de passionner ce débat. Totti semble m'accuser de manquer à la vérité. Manquer à la vérité ! Je viens du fond de ma province, je n'étais pas à Paris, mais j'ai en mains les textes mêmes du Bureau confédéral provisoire, et c'est sur ces textes que je me base. Il est dit formellement dans un de ces textes que nos délégués allaient là-bas à titre consultatif. Et il est dit de façon formelle dans un autre que l'un de nos délégués a présidé la réunion et que l'autre a fait partie de la Commission de vérification des mandats. Je n'ai pas dit autre chose que vos propres textes. Allez-vous me contester le droit de les consulter ?

Labrousse. — Non, mais de les interpréter ainsi.

Bouët. — A cette conférence on s'est beaucoup occupé de la question de la Russie. Mais j'arrive aux faits, c'est-à-dire : d'une part, à la résolution adoptée et que vous connaissez ; d'autre part, à cet autre fait qu'on a constitué un Bureau provisoire pour mettre en application la décision prise.

Mettre en application la décision prise, on sait ce que c'est. Et l'on comprend ce que signifie un bureau provisoire. Quand notre Congrès unitaire a constitué un bureau provisoire, c'est de cette réunion qu'est sortie la C.G.T. unitaire et tout de même ça été la scission. A Berlin, on a constitué un bureau provisoire composé de représentants de la minorité russe et complété par un délégué de chaque pays représenté à la conférence.

Je me demande, et d'autres doivent se demander avec moi, si ce n'est pas là l'embryon d'une troisième internationale anarcho-syndicaliste qui se dressera non pas contre les forces de réaction sociale, mais contre l'Internationale syndicale rouge.

Camarades, j'ai le droit de me poser ces questions et de les poser au Congrès, je les pose.

Pour ma part, mon choix est fait. Je reste avec l'Internationale syndicale rouge de cœur et j'espère bien que, demain, je serai dans cette Internationale syndicale rouge, et je reste contre toutes les forces de réaction bourgeoises avec la révolution russe. (Applaudissements.)

Je dirai même plus : je suis persuadé qu'il est impossible aujourd'hui d'être contre ces forces de la réaction bourgeoise sans être en même temps avec la révolution russe.

Quelles que soient les choses que l'on puisse leur reprocher, quelles que soient les concessions que les circonstances les ont obligées de faire, quoique vous puissiez dire, j'estime que la révolution russe est encore actuellement l'espoir et la seule force qui se dresse à l'heure actuelle de la façon la plus formidable contre toutes les forces capitalistes. Voilà pourquoi au moment, et surtout au moment où la révolu-

tion russe connaît des heures difficiles, je m'affirme ici énergiquement avec elle. (Vifs applaudissements.)

Ah ! camarades, le Syndicalisme se suffisant à lui-même, tout le Syndicalisme français au-dessus de tout, comme le disait tout à l'heure Boville, c'est très bien. Mais tout de même, il y a les faits qui comptent : d'abord la guerre, puis la révolution russe qui a suivi. Ceux qui mettent tout leur espoir dans le Syndicalisme français ont tout de même été obligés de constater qu'en 1914 ce Syndicalisme ne suffisait pas à tout et qu'il ne suffisait même pas à lui-même. Ce sont les leçons du passé, cela, camarades !

La Confédération Générale Unitaire ne doit être inféodée ni au Parti communiste, ni au Parti libertaire, ni à aucun parti politique. Elle doit être et elle sera. Pensons à tous les travailleurs qui souffrent de l'injustice sociale et qui cherchent à y mettre fin.

La C.G.T. Unitaire doit être le groupement le plus large du prolétariat français ; elle mènera énergiquement la lutte pour l'émancipation définitive du monde du travail, mais pour mener cette lutte avec le plus d'efficacité et avec le maximum d'effet, la C.G.T.U. ne devra pas être isolée dans le monde ; elle ne devra pas participer à une nouvelle scission du monde syndical international, ce qui se produirait par la création de fait d'une troisième internationale syndicale.

De plus, camarades, il paraît que dès ses premiers vagissements, cette troisième internationale est surtout dirigée contre l'Internationale syndicale rouge.

A l'heure actuelle, si nous regardons les choses d'une manière très objective, l'esprit révolutionnaire paraît être en décroissance.

Mais que sait-on demain ? Il existe une chose certaine, camarades. Si, à ce Congrès de Saint-Etienne, nous donnons l'impression que nous voulons faire front contre toutes les forces contre-révolutionnaires de ce pays et de tous les pays, alors nous donnerons en même temps l'impression d'une organisation puissante qui permettra le regroupement et qui attirera de telles sympathies agissantes dans la classe ouvrière qu'elle pourra regarder tous les événements en face. (Applaudissements.)

Le Président. — Avant de lever la séance, je dois vous informer qu'une motion nous est parvenue au bureau. La voici :

Les Employés de Seine demandent que la séance de cet après-midi soit placée sous la présidence d'honneur de Raymond Lefebvre, de Lepetit et de Vergeat.

Je crois que nous pouvons donner satisfaction à nos camarades.

(Approbation.)

La séance est levée à 12 h. 40 et renvoyée à 14 h. 30.

DEUXIÈME JOURNÉE

Mardi 27 Juin 1922 (Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h. 45.

Le Président. — Camarades, la séance est ouverte.

Je suis saisi de la proposition suivante :

Les organisations soussignées demandent que soient mises en application les décisions de la commission d'organisation du travail.

Etant donné le grand nombre d'orateurs inscrits, il est indispensable que soit fixé dès maintenant le temps de parole pour chaque orateur, calculé pour que la discussion sur l'orientation soit terminée mercredi soir ou que chaque tendance accepte de limiter le nombre de ses orateurs afin d'arriver au même résultat.

Signé :

Habillement de Marseille, Habillement de Nîmes, Habillement de la Seine, Livre de Bellegarde, Habillement du Rhône, Tisseurs de Thézy, Habillement de Moulins.

Je crois être d'accord avec les rapporteurs de la Commission de réglementation des débats, en observant pour cet après-midi les mêmes conditions que ce matin.

Il est nécessaire, si vous voulez que la discussion sur l'orientation syndicale soit terminée au plus tard demain soir, que dès maintenant chaque tendance choisisse des orateurs et que le nombre de ces orateurs soit limité.

Carpentier. — Cette question devait être terminée mercredi à midi. J'avais demandé que l'on m'accorde une demi-heure pour le théâtre confédéral. Je vous demande de me laisser quand même cette demi-heure, parce que si je faisais voter quelque chose en fin de séance, je considérerais cela comme malhonnête. Me laissez-vous ma demi-heure ?

Voix nombreuses. — Oui.

Le Président. — Avant de poursuivre la discussion sur l'orientation syndicale, je donne la parole au camarade Pécastaing, rapporteur de la Commission de vérification des mandats.

On me fait observer qu'il s'est produit ce matin, dans les tribunes, des incidents entre les commissaires et les camarades qui sont dans ces tribunes.

Je prie ces camarades qui sont dans les tribunes à titres d'auditeurs, de spectateurs, de manifester la plus grande déférence envers les commissaires qui sont qualifiés pour formuler toutes observations concernant la bonne tenue du Congrès.

VERIFICATION DES MANDATS

Pécastaing. — Camarades, la Commission de vérification des mandats me prie de l'excuser si elle n'a pu terminer ses travaux plus tôt, du fait que des mandats arrivaient continuellement; il a fallu qu'elle les examine au fur et à mesure.

Elle a eu à examiner exactement 1.201 mandats.

Elle a validé exactement 1.165 mandats.

Il y a donc eu par conséquent 36 mandats contestés dont 29 qui n'ont pas le timbre de la Fédération ou de l'Union départementale; 6 mandats de l'Alsace-Lorraine contestés par la C.G.T.U. et le mandat des gaziers de Lyon qui sont adhérents depuis le 11 juin seulement.

Je vais vous donner par fédérations le nombre de mandats validés :

AGRICULTURE	18	Syndicats.
ALIMENTATION	65	—
AMEUBLEMENT	41	—
BATIMENT	177	—
BIJOUTERIE	7	—
BLANCHISSERIE	3	—
CHAPELLERIE	5	—
CHEMINOTS	222	—
COIFFEURS	16	—
CERAMIQUE	168	—
CUIRS ET PEAUX	36	—
EMPLOYES	32	—
ENSEIGNEMENT	35	—
ECLAIRAGE	14	—
HABILLEMENT	23	—
ETABLISSEMENTS MILITAIRES	17	—
LIVRE	27	—
METAUX	99	—
MOYENS DE TRANSPORTS	14	—
MARINE	7	—
MONNAIES ET MEDAILLES	1	—
P. T. T.	47	—
PRODUITS CHIMIQUES	9	—
PAPIER CARTON	6	—

PORTS ET DOCKS	19	—
POUDRERIE RAFFINERIE	1	—
SCIAGE TABLETTERIE	17	—
SERVICES DE SANTE	4	—
SOUS-SOL	45	—
SERVICES PUBLICS	21	—
SPECTACLE	8	—
TEXTILE	52	—
TEINTURE	3	—
TABACS	3	—
TONNEAU	12	—
VERRIERS	26	—
VOITURE-AVIATION	16	—

1163 Syndicats.

Voici maintenant les mandats contestés :

Chemins d'Alençon	Pas de timbre de l'Union.
— de Pré-en-Pail (Mayenne).....	—
— de Pacy-sur-Eure	—
— de Verneuil (Eure)	—
— de Serquigny (Eure)	—
— de Fontenay-le-Comte	—
— de La Roche-sur-Yon	—
— de Capdenac.....	—
Textile de Flers	—
P. T. T. (Marne)	—
Section syndicale de l'Enseignement	—
Sous-Agents des P. T. T.	—
Textile de Gérardmer	—
Livre de Beaune	—
Alimentation d'Orléans.....	—
Boulangers d'Orléans.....	—
Pianos et Orgues de Lyon.....	—
Mineurs de Vendin-les-Béthune	—
Mineurs de Meurchin	—
Verriers de Arc	—
Fédération des Poudreries de Saint-Chamas.....	—
Ripault (Indre-et-Loire).....	—
Bâtiment de Cambrai.....	Pas de timbre Fédération.
Tabacs de Bordeaux	—
Poudreries de Cette.....	Contesté par Fédération.
Mineurs du Gard (Gagnères)	—
Limonadiers de Pompey-Tonard (M.-et-M.)....	Pas d'Union Départementale.
P. T. T. (Jura), contesté par la C. G. T. U., adhérent à la rue Lafayette,	

Voilà les mandats contestés et les mandats validés.

La Commission des mandats engage les secrétaires d'Unions départementales et de Fédérations à se rendre à la Commission de vérification.

Le Président. — Je crois que le Congrès pourrait immédiatement se prononcer sur les mandats qui ont été validés par la Commission et qui sont au nombre de 1.165.

Quant aux mandats auxquels il manque le timbre de l'Union ou de la Fédération, nous demandons aux fédérations intéressées de se rendre à la Commission de vérification des mandats pour voir si ces contestations sont ou non plausibles.

Je crois que le Congrès serait bien inspiré en réservant la discussion sur ces mandats invalidés jusqu'au moment où il y aura des possibilités d'accord entre les U.D. et les Fédérations.

Je propose au Congrès d'admettre immédiatement les 1.165 mandats validés par la Commission de vérification.

Semard. — Je demande la parole en ce qui concerne les U.D.

Le Président. — Ouvre-t-on tout de suite la discussion sur le rapport de la Commission de vérification.

Plusieurs Délégués. — Non ! Non !

ORIENTATION SYNDICALE (Suite.)

Le Président. — Nous continuons la discussion sur l'orientation syndicale. Je donne la parole au camarade Veber.

DISCOURS DE VEBER

Comme quelques-uns des orateurs qui m'ont précédé, je pense que si les tendances se heurtent, nous ne devons pas nous permettre de nous adresser des paroles désobligeantes. Malgré cela, je vous demande de comprendre que si nous sommes forcés de rappeler à certains camarades qu'ils ont été avec ceux qui, aujourd'hui, continuent à défendre le Syndicalisme, il n'y a là rien qui soit désobligeant. J'ose espérer qu'au rappel de ces souvenirs, ils seront quelque peu touchés et qu'ils modifieront peut-être à nouveau le point de vue qui les anime aujourd'hui.

Nous ne nous adressons pas spécialement aux camarades qui ont dans leur poche un mandat nettement déterminé, un mandat impératif qui veut que, quelle que soit la lumière qui pourra être apportée dans cette discussion, ils ne peuvent pas changer d'avis. Si, sous le prétexte de mandats impératifs, des camarades ont pris une position qu'ils considèrent eux-mêmes comme imprenable, je me demande à quoi servent les discussions qui se produisent dans nos congrès ? Il est possible que, pour les délégués, se pose une question de conscience ; il est possible que, devant les arguments apportés, certaines modifications apparaissent, dans l'esprit de ces camarades, comme nécessaires ; si, contraire-

ment à l'état d'esprit que je viens de décrire, il est des délégués qui soient décidés à tenir compte des arguments apportés à cette tribune, nous considérons qu'il est utile de participer à la discussion. Nous essaierons d'apporter une part de lumière, de vérité et de raison. C'est à la raison et à la conscience que nous nous adresserons ; car nous sommes persuadés que, si nous nous adressons seulement aux hommes et aux tempéraments, nous nous heurterons sans qu'il soit possible de faire accepter ce que nous croyons être la vérité et la raison.

Je fais donc appel à la conscience et à la raison des délégués. Je leur demande de prendre position nettement en tenant compte de la discussion ouverte à ce Congrès et de rapporter dans leurs organisations, aussi fidèlement que possible, ce qu'ils auront pu entendre et ce qu'ils auront pu prononcer.

Aujourd'hui, le syndicalisme rénové tient ses premières assises et nous sommes amenés à discuter de l'orientation syndicale. Comment se fait-il que nous soyons encore appelés à discuter de l'orientation syndicale ? Certains déclarent que c'est parce que des faits nouveaux se sont produits, qui doivent nous être utiles, que nous devons connaître et dont nous devons tirer la quintessence, pour permettre au syndicalisme d'œuvrer plus utilement qu'auparavant.

Qu'est-ce que l'orientation ? C'est chercher dans quelle voie nous devons diriger nos pas ; c'est tenter d'établir une ligne de conduite, un mode d'action ; c'est chercher les directives qui peuvent nous permettre d'obtenir le résultat que cherchent ceux qui appartiennent au mouvement syndical.

D'autres, avant nous, ont eu la possibilité de discuter d'orientation syndicale. Puisqu'on nous parle souvent du syndicalisme d'avant-guerre, nous sommes obligés de rappeler quelque peu ce que fut le syndicalisme d'avant-guerre, son essence, où il puisa ses forces et les difficultés qu'il rencontra.

Pour le Congrès Unitaire, la base du syndicalisme était la Charte d'Amiens. D'où sortait la Charte d'Amiens ? Où a-t-on puisé les éléments constitutifs de cette Charte ?

Le syndicalisme n'est pas d'aujourd'hui. Lorsque des camarades viennent affirmer que le syndicalisme est antiétatiste, ils n'apprennent rien à ceux qui aujourd'hui discutent du syndicalisme. Ceux qui ont quelque peu étudié le mouvement syndical savent qu'en 1878 déjà, au Deuxième Congrès des organisations syndicales, la question fut posée. Le syndicalisme fut défini.

Lorsque le mouvement ouvrier parvint à acquérir une puissance incontestable, lorsqu'on sentit que reposait sur le syndicalisme, sur le mouvement de la classe ouvrière organisée sur le terrain économique, toute la puissance destructive et constructive, les organisations corporatives d'alors se trouvèrent en butte aux mêmes difficultés que nous traversons aujourd'hui.

Nous vivons la même époque et il m'est pénible d'entendre des camarades qui ont la même position que les guesdistes d'alors venir nous dire : « Vous n'avez rien appris. »

Ce sont eux qui n'ont rien appris puisqu'ils nous rappellent l'histoire à chacun de nos jours, dans chacune de nos luttes, dans chacune de nos batailles syndicales. Ils n'ont rien appris puisque, comme les autres, ils veulent s'emparer du mouvement syndical; puisque, comme les autres, s'appuyant sur l'organisation syndicale, ils veulent donner à une organisation politique la puissance qui lui manque. Ce sont eux qui n'ont rien appris puisqu'ils ont oublié les luttes passées et qu'ils ne se souviennent plus aujourd'hui de l'attitude des syndicalistes dont ils se réclament, avec lesquels certains d'entre eux étaient.

Je le rappelle ici, parce que cela a son importance, la Charte du syndicalisme n'est-elle pas explicite lorsque, à Amiens, on a dit : « ...que l'œuvre du syndicalisme prépare l'émancipation intégrale des travailleurs. »

Et les mots ont des définitions. Il ne faut pas que l'on ergote sur les mots; on sait ce qu'un mot veut dire; on ne doit l'interpréter que dans le sens qu'il a; ceux qui l'interprètent dans des sens différents le font, j'ose l'espérer pour eux, inconsciemment.

Voici encore ce que nous trouvons dans la Charte d'Amiens :

« Il préconise comme moyen d'action la grève générale et considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de l'organisation sociale. »

Ce sera donc le syndicalisme qui, au-dessus de tout ce qui l'entoure, sera l'organisme de production, de circulation et de répartition. C'est le syndicalisme qui formera la base de l'organisation sociale. Il est donc malheureux d'entendre, dans la bouche de syndicalistes, des mots ou des expressions comme celles que nous avons entendues ce matin, lorsqu'on a eu l'air de laisser croire que le syndicalisme ne pourra pas être cette puissance de réorganisation de la société de demain. Ceux qui osent apporter de semblables arguments à cette tribune n'ont pas le droit de se prévaloir du syndicalisme parce qu'ils le trahissent dans toute son expression. (Applaudissements.)

Puis, comme si cela ne suffisait pas, comme pour interdire des interprétations plus ou moins éhontées, ceux qui rédigèrent la Charte d'Amiens ont ajouté ceci :

« Les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale qu'ils visent... »

Car, les partis politiques sont nombreux et chacun vise la transformation sociale dans un sens différent. Le syndicalisme, lui, vise à la transformation sociale, mais une transformation sociale qui assurerait au travail la place qui lui appartient et qui ferait que tous les travailleurs, sans exception, participeraient à l'organisation de la production, de la circulation et de la répartition.

Ce n'était pas seulement l'avis de ceux qui rédigèrent la Charte d'Amiens; c'était aussi l'avis d'un de ceux dont on parle souvent et qui représentait dignement le syndicalisme; c'était l'opinion de Pellou-

tier. Or, on ne peut pas nier que Pelloutier représente encore, aux yeux des syndicalistes quels qu'ils soient, celui qui défendit au-dessus de tout le syndicalisme.

Que disait donc Pelloutier? Il est intéressant de se rappeler en même temps que nous rappellerons ce que disaient certains de ses camarades d'alors qui, aujourd'hui, pensent de toute autre manière.

« Partisans de la suppression de la propriété individuelle, disait Pelloutier, nous sommes en outre, ce que ne sont pas les politiciens, des révoltés de toutes les heures, hommes vraiment sans Dieu, sans maître et sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme moral ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures, y compris celle du prolétariat, et les amants passionnés de la culture de soi-même. »

Il disait encore :

« Respecter ceux qui croient à la mission révolutionnaire du prolétariat éclairé, de poursuivre plus activement, plus méthodiquement et plus obstinément que jamais l'œuvre d'éducation morale, administrative et technique nécessaire pour rendre viable une société d'hommes libres. »

A ce moment-là, les syndicalistes étaient tous avec Pelloutier; aujourd'hui, même ceux qui viennent apporter à cette tribune des affirmations contraires, se réclament parfois de ce même nom. Je n'ai que ce conseil à leur donner, c'est de relire Pelloutier et de s'en pénétrer.

Il me serait facile de continuer à vous faire connaître davantage la pensée de Pelloutier; mais je tiens, voulant autant que possible être bref, à vous rappeler quelques déclarations de ceux qui, aujourd'hui, paraissent être contre nous, et que je déclare être contre le syndicalisme.

Que disaient-ils lorsque, parlant des moyens d'action de la classe ouvrière, ils envisageaient la grève générale? Ils disaient : « Nous déclarons tenir la grève générale expropriatrice pour un remarquable stimulant de l'organisation et de l'esprit de révolte, et par lequel doit s'accomplir l'émancipation du prolétariat. La grève générale ne peut être confondue avec la grève générale politique, qui n'est autre chose qu'une tentative des politiciens pour détourner la grève générale de ses fins économiques et révolutionnaires. » C'est signé Monatte! (Très bien! très bien, applaudissements.)

« Nous n'avons rien appris », disent-ils! Il serait difficile, je vous l'avoue, de continuer à aller à l'école d'hommes qui changent aussi merveilleusement de programme. Il nous serait difficile de les suivre sur ce terrain parce qu'un jour nous irions à droite, un jour nous irions à gauche, et je suis persuadé que notre éducation syndicale n'en profiterait pas.

On a parlé ici de la Révolution économique et on l'a citée comme une légende. Non, camarades, ce n'est pas encore une légende; peut-être, plus tard, pourra-t-on dire « la Révolution économique était une légende », mais aujourd'hui on ne peut pas le dire encore.

Ce que l'on peut dire, c'est que la Révolution politique est une légende, et que la Révolution collectiviste est aussi une légende.

Vous reconnaissez avec nous que depuis que le principe de la Révolution politique a été posé, les faits ont changé, et les hommes, comme les faits, ont évolué. Ce qui était peut-être une vérité il y a quelque trente-cinq ou quarante ans est aujourd'hui une légende, parce que nous avons passé cette période, parce que nous avons dépassé, dans les successions d'évolution, le stade de la Révolution politique, et la Révolution économique doit être pour nous une réalité et non pas une légende. Que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, il est impossible d'affirmer que sur le terrain politique la Révolution peut s'effectuer.

La Révolution ? Ah ! si vous l'entendez dans le terme « Révolution », c'est-à-dire dans l'accident qui fait suite aux évolutions, dans ce cas, dites-le tout de suite, dites ce qu'est la Révolution.

Il ne s'agit pas de rester des heures à la tribune pour parler de la Révolution ; il faut dire le but poursuivi par cette Révolution et les transformations que l'on veut apporter à la société. Voilà où la nuance existe.

Vous êtes d'accord avec tous les révolutionnaires ; vous le serez aussi avec des combattants de l'armée réactionnaire qui, eux, sont révolutionnaires.

Vous pouvez l'être ainsi sur tous les terrains. Il y a des révolutionnaires partout. Les syndicalistes-révolutionnaires pensent que la Révolution est possible. Ils pensent que la puissance du syndicalisme permet d'envisager la Révolution, dans un but poursuivi par le syndicalisme, et pas autre chose.

Vous n'avez donc pas le droit de dire qu'on peut assimiler la Révolution économique à la Révolution politique.

Quand vous parlez des problèmes sociaux pour laisser croire qu'un accord peut se produire entre les groupements politiques ou les groupements philosophiques et le syndicalisme, vous commettez là une erreur.

Les causes sociales de Révolution sont essentiellement économiques ; et il n'est jamais entré dans l'esprit des syndicalistes de ne songer qu'à l'atelier, à l'établi ou à l'outil ; il entre, au contraire, dans l'esprit des syndicalistes d'aujourd'hui comme cela existait dans celui des syndicalistes d'avant, que les faits sociaux interviennent, mais qu'ils interviennent dans un sens économique et non dans un sens politique ; c'est cela que nous acceptons.

Vous paraissez vouloir ignorer que la vie, en réalité, est impossible sans le syndicalisme, et que l'évolution même de notre société est conditionnée aux situations économiques. Vous oubliez par conséquent que l'action révolutionnaire doit avoir sa base sur le terrain économique, où sont placées toutes les forces coercitives et gouvernementales.

C'est donc sur le terrain économique que nous devons rester, sur ce terrain spécifiquement ouvrier, le seul qui puisse permettre aux aspirations prolétariennes de s'affirmer, c'est-à-dire le syndicalisme.

Aucun autre groupement ne peut affirmer qu'il contient dans son sein des éléments aussi disparates.

Pourquoi nous dire maintenant que le syndicalisme ne peut se contenter de principes ? Avez-vous jamais entendu affirmer que le syndicalisme soit une question de principes, et que des arguments philosophiques peuvent lui apporter la puissance qui lui manque ?

Il ne peut vivre, dites-vous, s'il n'est pénétré par cet esprit.

Vous oubliez, camarades, nous ne l'oublions pas, nous, que le syndicalisme, c'est le mouvement, et par conséquent puisque c'est le mouvement, il ne doit pas se trouver absorbé seulement par des puissances politiques ou philosophiques. Le syndicalisme, c'est le mouvement de la classe ouvrière en route vers son émancipation, a-t-on dit. Oui. Et c'est le mouvement qui restera, c'est le mouvement qui triomphera contre l'inaction ou contre l'action pernicieuse des autres. Le syndicalisme triomphera parce que lui représente le mouvement alors que les autres représentent l'immobilité.

Vous reconnaissez, malgré tout, que le syndicalisme a une certaine puissance. Vous l'avez reconnu auparavant et davantage encore. Voilà par exemple ce qu'au début de l'année 1920, il n'y a pas très longtemps, Monmousseau écrivait :

« Le syndicalisme, en poursuivant la libération économique des travailleurs, ne laisse apparaître le pouvoir politique que comme une superfétation... » C'est bien cela ? Cela veut dire quelque chose. « Lorsqu'un individu ou une collectivité d'individus ont la faculté de produire, d'échanger ou de consommer leurs produits dans les cadres d'un organisme qui leur laisse le maximum de liberté et qui peut s'assouplir à l'infini, un pouvoir politique ne peut plus s'exercer dans le sens restrictif de la liberté. Mais il reste bien du travail à faire. Chaque jour apporte sa pierre à l'édifice, chaque militant lui apporte sa pensée, sa foi et un peu de sa vie. Le syndicalisme n'est plus une forme étreinte de lutte d'intérêts : il est, au seuil de la Révolution, l'aube d'une humanité nouvelle dressée contre tous les Etats. — Signé : Monmousseau. » (Applaudissements.)

Oh ! il n'est pas le seul à avoir dit cela. Je vous rappelle simplement que c'est encore récent. Il n'y a que deux ans. Si nous tenons compte des proportions, je ne sais pas ce qu'il peut nous advenir dans quatre ans.

Voilà un autre extrait de la « Vie Ouvrière » pour répondre à l'internationaliste belge de Paepe qui, au Congrès unitaire des socialistes, en 1877 (?), a exprimé le désir que l'Etat doit devenir provisoirement le détenteur des moyens de production parce que par là l'antagonisme entre les intérêts des différents groupes sera supprimé, regardant la remise aux mains de l'Etat des moyens de production comme n'étant qu'une phase transitoire, — à ce moment, on en parlait déjà de la phase transitoire, — la « Vie Ouvrière » précise : « Que le syndicalisme prépare dans les syndicats les futurs groupements qui doivent prendre possession des instruments de production. Par conséquent, il rend inutile la phase transitoire et permet de passer directement de la société étatiste d'aujourd'hui à la société non étatiste de demain. » (Applaudissements.)

Nous pourrions, jusqu'à l'infini renouveler ces petites lectures très

instructives, très instructives pour nous comme pour ceux qui les ont rédigées auparavant et qui en rédigent d'autres maintenant, mais ce serait peut-être exagérer et aller trop loin et je ne veux pas heurter les sentiments d'amitié qui peuvent lier certains camarades entre eux. (Sourires.)

Vous avez dit que vous reconnaissiez au syndicalisme une puissance, vous avez dit que vous reconnaissiez qu'il était capable d'apporter dans la transformation sociale la base, la structure de la société de demain. Mais pour justifier la position que vous avez prise, vous avez ajouté : les techniciens, les classes paysannes, forment tout un bloc d'individus n'apparaissant pas comme syndicables et qui, cependant, peuvent apporter à la classe ouvrière la puissance qui peut lui manquer. Nous allons envisager quelle est en réalité cette puissance et si vraiment le syndicalisme ne peut pas absorber dans son sein les éléments ou une partie des éléments dont vous causez.

Tout d'abord, les ouvriers de la terre ont leur place dans le syndicalisme. Nous ne le nierons pas. Ce n'est rien de nouveau. Les techniciens ont leur place dans l'organisation de classe des travailleurs, puisqu'ils sont également des travailleurs, ils peuvent, dans l'organisation syndicale, avec les travailleurs eux-mêmes, envisager les possibilités de réorganisation sociale. Mais ils ne peuvent pas le faire, comme nous le préconisaient il y a quelques années déjà nos ex-majoritaires confédéraux, qui eux aussi accordaient aux techniciens une puissance, accordaient aux techniciens une valeur. Nous savons que si les techniciens restent en dehors du mouvement ouvrier, ils se considéreront comme ne faisant pas partie intégrante de la classe ouvrière et ils essaieront peut-être de constituer demain l'élite dont vous causez, ils essaieront de constituer la société de demain, élite non pas dans la classe ouvrière, mais en dehors, au-dessus de la classe ouvrière. La classe ouvrière aurait à supporter le joug de cette nouvelle élite comme elle supporte aujourd'hui le joug du capital. (Applaudissements.)

Regardons les autres. Que reste-t-il ? Nous admettons que les classes paysannes, que les techniciens peuvent pénétrer dans l'organisation syndicale et lui apporter leur concours désintéressé, leur concours qui nous permettra de réaliser l'établissement de la société que nous rêvons.

Que reste-t-il ? Pas grand chose.

Vous nous proposeriez d'accepter ce marché qui consiste à lier deux organisations qui paraît-il visent un but commun. Quel marché signerons-nous ? Il y a dans l'organisation syndicale unitaire 360.000 syndiqués. Il y a dans l'organisme politique dont vous nous entretenez aujourd'hui 60.000 adhérents. (Cris : Très bien ! applaudissements.)

C'est Frossard qui l'a déclaré.

(Interruptions, bruit).

Le Président. — Les orateurs du Parti communiste pourront préciser quand ce sera leur tour de parole.

Véber. — Je vous remercie de vos interruptions. Elles m'ont per-

mis de rire ; il est toujours agréable à un homme de se laisser aller à rire.

Je disais que vous nous proposiez ce marché de lier deux organisations : l'une composée exclusivement de travailleurs, qui compte 360.000 membres, et l'autre qui comprend 60.000 membres. Il faut ajouter, pour être exact, et je vais essayer de l'être, que sur ces 60.000 adhérents, il y en a bien 50.000 de syndiqués. Vous ne me feriez pas l'injure de croire que dans le Parti communiste tout le monde n'est pas syndiqué. Il y a donc 50.000 adhérents à l'organisation syndicale. Que reste-t-il ? 50.000 adhérents qui, déjà, dans l'organisation syndicale, peuvent déployer leur activité et luttent pour la transformation sociale. Il reste quoi ? 10.000 adhérents au maximum. 10.000 adhérents qui sont composés de quoi ? C'est là que cela devient intéressant.

Une voix. — De journalistes.

Veber. — Oui, de journalistes et d'avocats. (Rires.) (Interruption de Lebourg.)

Veber. — Lebourg peut être classé dans ceux que Barthes désignait ce matin. Il brûle à chaque instant ce qu'il a adoré.

La puissance révolutionnaire que l'on fait miroiter devant vos yeux peut, en réalité, être réduite non pas à néant, mais presque. L'action syndicale, au contraire, ne comprend dans son sein que des travailleurs, que ceux qui permettent à la vie de se dérouler parce qu'ils produisent. Dans l'organisation syndicale, il y a des hommes qui sont décidés, dans un but de transformation sociale, à obtenir le résultat qu'ils cherchent. Ce serait, à mon avis, accorder une trop grosse importance à un parti politique que de traiter un marché qui n'apporterait au syndicalisme aucune puissance effective.

Au contraire, cela lui apporterait les éléments de désagrégation, cela ferait pénétrer dans le syndicalisme des éléments de décomposition, comme cela s'est produit au cours de chacune des difficultés qu'a traversées le syndicalisme.

L'Histoire, pour nous, est un enseignement utile, et elle ne fait que nous confirmer dans notre attitude. Le syndicalisme doit vivre en dehors de tout groupement politique ou philosophique. Bouët a dit tout à l'heure : « Nous avons, nous, depuis le Congrès unitaire, respecté l'engagement que nous avons pris alors. » Il a ajouté : « Nous ne voulons pas que le parti politique prédomine ; nous ne voulons pas de subordination et nous nous en sommes tenus à l'engagement que nous avons pris. Nous ne voulons pas que le syndicalisme, insistait Bouët, soit sous la tutelle de l'Union anarchiste, je ne dis pas, comme lui, du parti libertaire, car c'est un non-sens. (Sourires.) Eh bien, les anarchistes ne veulent pas que l'organisation syndicale soit sous la tutelle de l'Union anarchiste ; ils ne le veulent pas, parce que ce sont des anarchistes, et que s'ils n'admettent pas la tutelle des autres, ils refusent toute tutelle qu'ils pourraient s'octroyer sur les autres. (Applaudissements.)

Il est évidemment regrettable de voir le camarade Bouët qui, certainement, a des connaissances plus étendues que moi et que d'autres

de mes camarades, se trouver dans l'obligation de constater que l'argument massue dont il s'est servi n'était, en réalité, qu'un fétu de paille, et que cela ne nous a pas atteint beaucoup.

Bouët. — Tu permets un mot...

Veber. — On a dit qu'on ne permettrait pas. (Rires.)

Le Président. — C'est exact.

Veber. — Ce n'est pas parce que j'ai peur... On m'a dit : « Tu viendras à la dictature du prolétariat. » J'y viens. (Rires.)

Bouët nous a énuméré tous les éléments qui pouvaient pénétrer dans l'organisation de la C. G. T. Unitaire, et il n'a pas oublié de déclarer — nous sommes d'ailleurs d'accord avec lui — que même les syndicalistes réformistes avaient leur place dans l'organisation syndicale, puisque celle-ci est le groupement naturel de tous les travailleurs; il est donc naturel que les travailleurs, quels qu'ils soient, puissent prendre place dans le syndicalisme. Mais il a ajouté aussitôt, sans peut-être s'en apercevoir... (sourires) que l'on s'acharne surtout contre ceux qui sont le plus près de nous; les anarchistes, entre autres, s'acharnent contre ceux qui sont à côté d'eux et que l'on appelle les communistes; les communistes s'acharnent contre ceux qui sont à côté d'eux, c'est-à-dire les socialistes, et vous vous êtes acharné, vous, Bouët, contre les syndicalistes réformistes de la rue Lafayette (rires), et vous avez eu raison!

Vous avez eu raison de vous attaquer à ceux qui prennent part à la besogne de préparation révolutionnaire, qui prendront par également, nous l'espérons, à la bataille révolutionnaire, mais qui, sous ce masque, combattent l'esprit révolutionnaire, retardent ainsi le plus souvent qu'ils peuvent l'action révolutionnaire. Oui, camarade, vous avez eu raison de les attaquer, mais nous avons raison également, lorsque nous relevons chez ceux qui sont près de nous et qui, par conséquent, devraient penser plus près de nous qu'ils ne le font, quoiqu'ils l'affirment, nous avons raison, dis-je, de leur dire : « Vous n'avez pas le droit, sous le prétexte de pensée révolutionnaire, de détruire l'organisme, le seul qui puisse permettre l'éclosion révolutionnaire du prolétariat. Vous laissez croire que les partis politiques ont une puissance, alors qu'en réalité ils n'en ont pas. (Applaudissements.)

Nous avons donc le droit de vous adresser les reproches que nous considérons utiles non pas à nous, non pas à vous, mais à la classe ouvrière tout entière qui, qu'on le veuille ou non, a passé ou passera dans le syndicalisme.

Et vous nous avez, à nous, qui ne sommes pas à l'examen, poussé une colle! Vous nous parlez de la dictature du prolétariat en laissant croire qu'il serait absolument impossible de répondre à cet argument qui consiste à dire : il faudra, pendant la période révolutionnaire, user de dictature; il faudra établir un pouvoir fort, par conséquent un pouvoir centralisé. Il faudra agir ainsi pour empêcher la réaction intérieure et extérieure de se faire jour et de menacer les conquêtes révolutionnaires. Voilà ce que vous avez dit et ce qui paraissait, en effet,

être assez formidable pour que nous ne puissions pas vous répondre. Le malheur veut peut-être que nous répondions. (Sourires.)

L'organisation syndicale a établi sa composition, sa structure et ses cadres, cadres autrement puissants que n'importe quel parti, que n'importe quelle secte même, cadres qui sont déjà composés de 360.000 adhérents aujourd'hui, demain qui seront augmentés de centaines de mille, si vous faites du syndicalisme!

Ces cadres sont donc constitués rationnellement; ils partent de l'individu à l'organisation syndicale, de l'organisation syndicale à l'union locale, de l'union locale à l'union départementale, régionale et nationale.

Ils ont déjà entre eux des liens puissants, solides, et ils possèdent, j'en suis persuadé, une puissance vigoureuse.

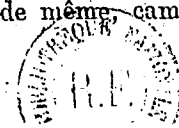
Eh bien, camarades, croyez-vous que si la période révolutionnaire survenait, les organisations syndicales qui seraient composées de quelques centaines de mille membres de plus qu'aujourd'hui, qui seraient composées de la quasi-unanimité des travailleurs, n'auraient pas plus de chances de réussir qu'un parti politique? En période révolutionnaire, il se reproduit ce que nous voyons déjà en période de grève, c'est-à-dire que les travailleurs qui ne militent pas dans l'organisation syndicale sont portés instinctivement vers le syndicat.

En période révolutionnaire, il n'y aurait donc pas seulement les cadres, la composition, la structure, mais il y aurait encore la quasi-unanimité des travailleurs qui, dans le premier geste de défense et dans l'action offensive qui compose la révolution, viendraient dans les assemblées syndicales pour participer avec nous à l'action révolutionnaire.

Tous ces camarades nous apporteraient leur propre puissance, leurs initiatives, leurs responsabilités; ils participeraient à l'action révolutionnaire de tout leur cœur; ils lui donneraient tout leur sang, leur vie; et vous voudriez que, après leur avoir laissé entendre que la transformation sociale permettrait l'établissement d'une société où bien-être et liberté ne seraient pas de vains mots, vous voudriez qu'après avoir apporté leur effort destructif et ensuite leur effort constructif, vous voudriez, dis-je, qu'on leur enlève une partie des bénéfices qu'ils auraient pu acquérir au cours de l'action révolutionnaire! Ce serait, camarades, les trahir que de leur imposer demain une autorité étatique, qui est au moins aussi pernicieuse pour la société que l'autorité patronale dans l'atelier. (Applaudissements.)

Dictature du prolétariat, voilà des mots qui, pour un professeur, pourraient paraître déplacés, parce que est-il possible d'assimiler le mot dictature à cet autre mot prolétariat? Peut-on dire qu'il est possible d'instaurer la dictature du prolétariat? Vous savez bien que non, camarades, et cela est si vrai que la réponse est négative, que l'exemple que vous nous citez à chaque instant vous démontre que ce n'est pas la dictature du prolétariat, que c'est la dictature sur le prolétariat, et pis encore, la dictature de quelques hommes sur un parti.

On nous dit : nous faisons la révolution; celle-ci se réalise; et demain la dictature du prolétariat existe. Mais, tout de même, camara-



des, si nous faisons la révolution, il faut être persuadé que dans la révolution, nous tendrons nos efforts pour prolétarianiser la société; sans cela, point n'est besoin de faire la révolution.

Or, si nous arrivons à prolétarianiser la société, nous aurons des travailleurs.

Mais si c'est la dictature du prolétariat, par qui sera-t-elle exercée? Sera-t-elle exercée par le prolétariat lui-même? Dans ce cas, c'est la dictature de chacun sur soi-même, puisqu'à tout le monde est prolétaire! (Rires.) Ou alors, vous désignez les individus pour diriger la révolution et organiser les conquêtes révolutionnaires. Mais comment arriverez-vous à ce résultat? Là encore, je pose la question.

Les désignerez-vous vous-mêmes? Ou qui les désignera?

Si vous les désignez vous-mêmes, vous allez voir tout de suite comment votre argument tient peu. Votre argument est le suivant : la masse est inconsciente, ignorante, incapable de se diriger elle-même. Et vous voulez que ce soit cette masse qui désigne les dictateurs!

Quels piètres dictateurs nous aurons! (Rires.)

Il est en effet très difficile, mes chers camarades, que des hommes qui sont inconscients, ignorants, puissent acquérir cette habileté : choisir! Cette connaissance : choisir! C'est quelque chose que de choisir, c'est même beaucoup de savoir faire un choix. Or, puisqu'ils ne sauront pas choisir, vous ne pourrez pas leur demander de vous désigner pour les diriger. Ils en seront incapables... (Nouveaux rires.)

Et s'ils sont plus capables que vous ne le croyez, ils n'ont pas besoin de vous!

Reste le dernier argument que vous pourriez apporter: non, ce ne sont pas les inconscients et les ignorants qui désigneront les dictateurs de demain. Mais comme d'après vous les inconscients et les ignorants composent la majorité des travailleurs, ce ne sera pas la dictature des travailleurs, mais la dictature sur les travailleurs. (Applaudissements.)

Vous n'aurez qu'à nous dire : « Eh bien! nous nous désignerons nous-mêmes. » Oh! alors, il y en aura des dictateurs! (Rires.)

La société en sera saturée de dictateurs! Les travailleurs n'auront d'autres ressources que de commencer à s'attaquer aux dictateurs pour ne pas être leurs victimes, parce qu'alors on ne sait pas jusqu'où l'on irait.

On pourrait croire que nous nous amusons seulement à détruire des arguments et que nous n'apportons rien. J'ai déjà apporté quelque chose.

Je le renouvelle. Je le renouvelle en apportant le syndicalisme. Je le renouvelle en rappelant que les travailleurs, qu'ils le veuillent ou non, sont passés et passeront par l'organisation syndicale, qu'ils viendront à cette organisation, parce que c'est un sentiment humain qui les y pousse. Les hommes sont obligés de se grouper, de se serrer les uns contre les autres, le jour où ils sentent le danger et le jour où ils veulent se débarrasser du danger menaçant.

Donc, l'organisation syndicale est le seul organisme qui peut permettre l'établissement de la société de demain. Pelloutier avait raison, et Monmousseau et Monatte avaient raison, il y a quelque temps, et

j'ajoute il y a quelque temps parce que c'est une vérité incontestable que l'on ne peut pas nier.

Ne venez pas nous dire qu'il sera impossible d'administrer les choses; ne venez pas nous dire que l'administration des choses est une dictature, parce qu'alors je vous renverrai à un dictionnaire en vous demandant de bien vouloir le lire.

Entre administration des choses et dictature, il y a un fossé immense, un précipice dont on n'aperçoit pas le fond.

Tommasi. — Et ceux qui ne voudront pas obéir?

Veber. — Il y a, camarades, possibilité d'administrer les choses et il n'y a pas de dictature. Il n'y a pas de dictature parce qu'il n'y a pas de pouvoir fort et centralisé. Il n'y a pas de dictature, parce que la société de demain se repose sur le travailleur. Il n'y a pas de dictature, parce qu'il n'y a pas de centralisation à outrance. Il n'y a pas de dictature, parce qu'il n'y a pas le centre qui ordonne aux masses qui doivent obéir.

Mais, au contraire, il y a administration des choses, parce que ce sont tous les êtres qui produisent, tous les êtres qui vivent, qui apportent à la collectivité leur activité, leur puissance, leurs connaissances; il y a participation effective de tous et, par conséquent, il y a organisation rationnelle fédéraliste; il y a administration des choses, contre la dictature.

Et c'est là le but de l'organisation syndicale. Le but de l'organisation syndicale sur le terrain national est celui-là.

On n'en sortira pas, et même si demain une décision du congrès intervenait dans le sens contraire, j'affirme que le syndicalisme continuerait, que le syndicalisme reprendrait sa véritable formule après-demain, parce qu'on ne peut pas encercler le syndicalisme, parce qu'on ne peut pas encercler la vie, et ceux qui essaient de limiter la vie lui portent atteinte. La vie se défend contre ceux qui lui portent atteinte.

Le mouvement ouvrier continuera sa route, que lui a tracée Pelloutier; il continuera la voie tracée par Monatte jusqu'après 1914, la route tracée par Monmousseau jusqu'en 1920, c'est-à-dire celle qui permettra aux travailleurs de se manifester dans leur activité, c'est vrai, mais dans leur liberté, c'est encore vrai, parce que vous ne pouvez pas empêcher les hommes de vivre.

Vous ne pouvez pas empêcher les choses de s'organiser librement, et malgré les décisions que vous pourrez prendre, je dis : le syndicalisme restera par-dessus tous, par-dessus nous, l'organisation susceptible de réaliser la société à laquelle nous visons tous, j'en suis persuadé, celle où les hommes vivront libres sur la terre libre, comme le disait Pelloutier. (Applaudissements.)

Il y a maintenant à parler de l'orientation syndicale au point de vue international.

Je regrette d'être obligé de causer de l'orientation syndicale internationale, après avoir défini autant que possible ma pensée sur l'orientation syndicale nationale.

Le fait même que l'on a accordé au mouvement ouvrier la puissance — je dis mouvement ouvrier, je n'ajoute même pas mouvement économique, parce que j'estime que le syndicalisme est le seul mouvement ouvrier — le syndicalisme étant reconnu comme un puissance, le syndicalisme ne peut accepter la tutelle d'aucun parti politique ni sur le terrain national ni sur le terrain international.

Je ne parlerai pas seulement du syndicalisme français, dont on a voulu dire de ceux qui le défendent qu'ils ont raison de le défendre, parce qu'il a une originalité qui lui permet qu'on le défende; je ne m'accorderai pas cela.

Le syndicalisme français « Uber alles », comme dit, paraît-il, si bien Sémard — je ne l'ai jamais entendu — eh bien, si vous considérez que l'on ne doit pas accorder à l'esprit français cette prédominance, vous nous permettrez aussi de ne pas accorder à un homme que l'on nous a cité cette prédominance.

L'organisation syndicale a son autonomie : autonomie déterminée dans la charte d'Amiens et dans la résolution que vous a lue le camarade Besnard.

Je dis que sur le terrain international, le seul fait de prendre une telle position au point de vue national vous mettrait dans l'impossibilité d'adhérer à une internationale qui accepte l'interpénétration, à une internationale qui vise à la subordination du mouvement ouvrier, à une internationale syndicale qui accepte la tutelle d'une internationale politique.

Il ne faut pas, pourtant, s'inspirer d'opportunisme; nous savons que l'opportunisme vous est connu. Il ne faudrait pas nous laisser croire qu'il entre dans l'esprit de ceux qui dirigent l'internationale syndicale, comme la troisième internationale — elles sont liées — de ne pas viser à la subordination du mouvement ouvrier économique.

Il n'y a pas seulement les statuts. Vous pourriez lire utilement les articles 3, 4, 11, 13. Il y a les thèses des Congrès de la III^e Internationale politique. Cela vous sera d'une grosse utilité, pour vous qui croyez qu'il n'y a pas de subordination. Et pourtant, vous vous souvenez des statuts provisoires. Il n'y avait même pas cette interpénétration aussi concise, et on n'en causait pas avec autant de netteté dans ce projet de statuts.

Il a fallu que des syndicalistes protestent contre le projet de statuts pour que, dans le projet de statuts du congrès constitutif, on y inscrive l'interpénétration définitive.

Et demain vous serez dans une organisation qui n'accorde pas au mouvement syndical son autonomie. Cela est si vrai que dans les thèses de l'Exécutif de Moscou l'on trouve ceci :

« Si le mouvement syndical a revêtu un caractère particulier, il faut avant tout songer à augmenter notre influence dans les syndicats, en permettant à notre fraction communiste de s'attaquer, après bonne préparation, directement à la direction syndicale locale, pour ou bien la renverser, ou bien la contraindre à mener la lutte organisée sur la base des mots d'ordre de notre Parti. »

C'est grave, cela. C'est pire que la subordination. Cela veut dire l'affaïssement, la disparition du syndicalisme.

Quand j'ai entendu Dondicol, ce matin, dire que les non-syndicables qui appartiennent au Parti seront aux ordres de la classe ouvrière, seront aux ordres par conséquent du syndicalisme, pour réaliser la transformation sociale, j'ai été peiné d'entendre Dondicol dire cela, alors que j'avais sous les yeux, de Léon Trotsky, dans le « Bulletin communiste », les lignes suivantes :

« Le Parti communiste doit soumettre à une critique continue et systématique, par les moyens de sa presse, de ses militants syndiqués, l'insuffisance du syndicalisme révolutionnaire pour la solution des problèmes fondamentaux du prolétariat. »

Vous avez entendu cela ? Comprenez-vous cela ? Cela veut dire que pour eux le syndicalisme n'existe pas ; que pour eux le syndicalisme révolutionnaire doit disparaître, et je sais pourquoi ils veulent qu'il disparaisse. C'est parce que le syndicalisme est l'organisation qui interdira au parti politique, quel qu'il soit, de profiter du mouvement révolutionnaire de la classe ouvrière ; parce que l'organisation syndicale est le seul organisme qui leur interdira de se hisser sur la chair et sur le sang des travailleurs qui se seront sacrifiés. (Applaudissements.)

Et c'est pour cela qu'il ne faut pas, j'en appelle à votre raison, à votre conscience, que vous vous laissiez tromper par ces opportunistes. Il entre dans leur esprit de faire s'écrouler le syndicalisme ; il entre dans leur esprit de faire disparaître le syndicalisme.

Ils ne détruiront pas le syndicalisme pour les mêmes raisons que j'exposais tout à l'heure et qui font que l'organisation syndicale, groupement naturel des travailleurs, les admet tous dans son sein, et que c'est le seul organisme qui leur permette d'arriver au résultat qu'ils espèrent et d'apercevoir l'objectif qu'ils visent.

Il est des choses très graves auxquelles je vous demande de penser. Dernièrement encore, à la dernière réunion du Comité exécutif élargi de la III^e Internationale, Zinoviev a fait des déclarations dangereuses pour le syndicalisme français comme pour le syndicalisme révolutionnaire, puisque nos adversaires se sont trouvés bien pâles à côté de ce qu'ils devraient être, puisqu'ils sont dénoncés eux-mêmes comme étant quantité négligeable. Ils paraissent encore attachés quelque peu au terrain économique, à l'atelier, au champ, à l'usine, au bureau ; les politiciens sentent que les liens qui sont forgés dans la misère, dans l'exploitation et sous l'oppression des hommes, sont des liens indissolubles et que le prolétariat, se secouant, se séparera à la fois de ces parasites actuels et des parasites qui viendraient à leur tour sucer un peu de ce pauvre sang des humains — des humains qui ont tant de mal à vivre, qui éprouvent tant de difficultés à se mouvoir dans une société pourrie comme celle-ci, dans une société qui ne leur accorde pas la liberté à laquelle ils ont droit.

Voilà pourquoi nous disons qu'il faut prendre position nettement. Il faut que vous vous déclariez nettement sur l'orientation syndicale ; il faut que vous déclariez dès maintenant ce que vous entrevoyez

comme syndicalisme. Il faut que nous sachions à qui nous avons affaire.

Je sais qu'il y a des tendances qui ne paraissent pas près les unes des autres, monmoussistes et politiciens, mais elles se rallieront par opportunisme les unes aux autres pour s'assurer une suprématie.

Encore une fois, j'é fais appel à la conscience et à la raison des délégués, en leur disant : vous n'avez pas le droit, par sympathie, par amitié, de sacrifier le mouvement syndical. Vous n'avez pas le droit de faire que le syndicalisme soit atteint profondément dans ses chairs.

Il faut que vous déclariez avec nous que le syndicalisme est le phare qui éclairera la route difficile — route qui paraît impraticable à certains — que c'est le rayon lumineux qui, traversant l'obscurité, fera apparaître, aux yeux des travailleurs, ces mots comme une réalité : « Bien-être et Liberté ! » (Vifs applaudissements.)

Le Président. — A la demande d'un de mes assesseurs, je communique au Congrès une proposition pour le bureau de demain. Cette proposition émane du syndicat des plombiers-couvreurs de la Seine. On demande que soit président demain Argence (Fédération des métaux), assesseurs, Legrand (des Terrassiers), Tinel (U. D. de la Loire).

La proposition est adoptée.

Le Président. — La parole est au camarade Lartigue.

DISCOURS DE LARTIGUE

Si je ne craignais pas de paraître présomptueux, je ferais tout de suite, et je convierais le Congrès à le faire avec moi, la synthèse des deux motions en présence. Si nous faisons cette opération, je suis persuadé, quelque paradoxal que cela puisse paraître, que nous serions amenés, après avoir demandé aux deux motions quelques précisions, à constater qu'elles se complètent l'une et l'autre.

La motion Monmousseau envisage la période révolutionnaire et j'essaierai de vous prouver tout à l'heure sa valeur dans la période révolutionnaire.

La motion Besnard envisage la période post-révolutionnaire et j'essaierai de vous démontrer sa valeur dans cette période du mouvement syndical.

Il n'y a qu'une période à laquelle personne n'a songé, c'est la période pré-révolutionnaire, celle que nous vivons. (Applaudissements.)

Je ne sais pas l'idée que vous vous faites des événements actuels. Mais, malgré l'avachissement apparent des masses, j'ai la prétention de dire que la situation actuelle est révolutionnaire et que nous devons nous préparer à cette révolution.

Ce matin, un jeune camarade nous disait que la révolution, en France, est une affaire de sentiment. Au fond, il disait une vérité éternelle qui ne vaut pas que pour la France, qui vaut partout.

En effet, lorsqu'on vit dans une période économique telle que celle que nous traversons en ce moment, lorsqu'on est en présence d'une Europe qui ne peut pas se hausser à la conception des grands problèmes sociaux, d'une Europe qui met en opposition des intérêts capitalistes nationaux, d'une Europe qui ne cherche que l'union capitaliste internationale pour les bourgeois, lorsque les bourgeois manifestent cette incompréhension totale du problème économique, nous avons le droit de dire qu'à un moment donné l'avachissement du peuple pourra disparaître. Car le peuple, mis en face de ce problème : vivre ou mourir de faim, sera obligé de vivre et, pour vivre, de faire la révolution.

Dans ces conditions, le moment n'est-il pas venu pour nous de fixer le rôle du syndicalisme dans cette période pré-révolutionnaire? Allons-nous nous cantonner dans cette vieille doctrine syndicaliste, qui consiste à nous organiser en vue de la propagande, du grossissement des effectifs? N'allons-nous pas aller immédiatement vers le syndicalisme constructeur? N'allons-nous pas mettre le syndicalisme à la hauteur de la tâche sociale qu'il va être appelé à remplir?

Si nous voulons faire cela, j'attire votre attention tout de suite sur la gravité du problème.

Lorsque nous discuterons les statuts, nous parlerons des Unions régionales. Nous préciserons, pour ceux qui n'ont pas compris toute la valeur révolutionnaire de cette réforme, ce qu'on entend par Unions régionales, qui ne peuvent pas être des unions administratives comme elles existent à l'heure actuelle — je fais allusion à la division de la France en dix-sept régions — mais qui doivent être des Unions régionales industrielles.

Il faudra aussi que nous précisions que, devant les nécessités industrielles et les nécessités économiques, notre rôle d'aujourd'hui et de demain, notre rôle au sortir de ce Congrès unitaire, notre rôle de syndicalistes sera d'étudier les grands problèmes sociaux et d'adapter les services administratifs au bon fonctionnement des industries. C'est là qu'est le véritable problème.

Voulez-vous un exemple? Prenez l'Administration que je représente, la Fédération postale; étudiez le système téléphonique français. Vous verrez, par le simple examen d'une carte, que notre système téléphonique est fait tout entier pour les besoins centralisés d'un gouvernement politique; il ne tient aucun compte des besoins industriels.

Ce que je vous dis des téléphones — et Sémard ne me démentira pas — je peux le dire des chemins de fer. Les chemins de fer, en France, sont encore organisés pour les besoins du pouvoir politique, centralisé entre les mains du gouvernement bourgeois.

Notre rôle est de modifier cet état de choses. Le rôle de ce Congrès est de dire qu'il représente vraiment le syndicalisme révolutionnaire, que les syndicalistes veulent étudier les grands problèmes sociaux et adapter tous les moyens d'échange à ces grands problèmes.

Les canaux, par exemple, représentent dans un pays le moyen de transport le plus économique; ils ne sont encore, dans le nôtre qu'à

l'état d'embryon. Il y a, dans l'Est, des possibilités industrielles qui ne se développent pas, parce que l'Est n'a pas de débouchés sur l'Océan au moyen de canaux, et parce que l'organisation des chemins de fer rend le transport par voie ferrée trop coûteux. Il faudrait donc que nous prévoyions une réorganisation du système des canaux en France; il faudra que nous étudions la possibilité de joindre, par canaux, l'Adour à la Charente et la Charente à la Loire.

Voilà des problèmes concrets; voilà des problèmes de demain. Je me demande si dans votre orientation ce n'est pas le rôle que vous devrez assigner, avant tout, à votre Commission administrative.

Vous allez voir que ceci a une relation directe avec les problèmes qui, jusqu'à maintenant, ont été étudiés ici.

Nous parlons des problèmes de la suppression de l'Etat, des relations du syndicalisme avec les partis politiques, des relations du syndicalisme français avec l'Internationale syndicale rouge.

Si vous organisez votre C. G. T. révolutionnairement, vous pourrez apporter cette formule, qui se trouve dans la motion Besnard : « La suppression de l'Etat. »

Devant l'absolu, nous sommes obligés de constater ici que de plus en plus, dans notre société, l'économie prime la politique, que les actes qui paraissent les plus politiques, une déclaration de guerre, par exemple, sont essentiellement liés au problème économique. La guerre vient uniquement des compétitions économiques entre nations.

Nous sommes donc obligés de constater que les gouvernements sont dominés par les nécessités économiques et par les capitalistes.

Si l'économie prime la politique de plus en plus, au nom de quels principes pourrions-nous indiquer qu'à un moment déterminé, que je préciserai tout à l'heure, le syndicalisme arrivera à tuer la politique au bénéfice de l'économie politique? D'ailleurs, le syndicalisme — vous l'avez défini — est un moyen d'émancipation totale des travailleurs. L'Etat politique, qu'on le veuille ou non, est un moyen de coercition. L'Etat et le syndicalisme ne peuvent pas s'accorder.

Mais — c'est ici que la motion Monmousseau reprend toute sa valeur — lorsque nous voulons situer le syndicalisme devant les événements futurs, nous sommes obligés d'envisager le problème révolutionnaire tout entier; nous devons nous demander comment nous situerons le syndicalisme devant le problème révolutionnaire.

Il serait enfantin de notre part d'essayer de fixer à l'avance le processus révolutionnaire. Sera-ce le Parti communiste qui prendra la direction des événements au moment de la révolution? Nous n'en savons rien.

Sera-ce le syndicalisme? C'est mon vœu le plus cher; mais nous n'en savons rien.

Est-ce que ce seront des hommes, pris simplement parmi la masse populaire, des hommes que nous ne connaissons pas encore? Nous n'en savons rien.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le premier acte révolutionnaire sera la prise du pouvoir politique.

Quelqu'un aurait-il le courage de venir dire à cette tribune que la révolution peut s'accomplir sans la prise du pouvoir politique? Cela parce que la bourgeoisie fera l'abandon de ses privilèges sur l'autel de la Justice et de la Vérité. Non, personne ne peut ainsi penser.

La vérité, c'est qu'en face du mouvement révolutionnaire se dressera immédiatement un mouvement contre-révolutionnaire. La bourgeoisie sait s'organiser — elle nous l'a bien prouvé — et elle dressera contre la révolution tous les éléments contre-révolutionnaires. Elle ira centraliser les éléments épars dans le pays et dressera contre la révolution les parties de la France où l'idéal révolutionnaire n'aura pas pénétré. Elle mobilisera à son profit la partie de l'armée qui lui restera fidèle et le gouvernement contre-révolutionnaire sera centralisé, parce que la bourgeoisie sait centraliser ses efforts.

Que ferons-nous, les révolutionnaires, devant cette centralisation de tous les efforts? Irons-nous défendre cette révolution, morcelée dans tout le pays, avec les prolétaires qui n'auront que leurs poings à opposer à l'armée contre-révolutionnaire? Je ne le pense pas. Nous serons obligés, comme la bourgeoisie, de centraliser nos efforts et d'organiser les parties de l'armée fidèles à la révolution. Nous serons obligés, Veber, d'imposer une doctrine, une méthode économique aux travailleurs qui ne voudront pas l'appliquer! (Applaudissements.)

Veber, mettant les choses au mieux, nous a dit tout à l'heure qu'en supprimant de nos doctrines la dictature du prolétariat, on pourrait grossir les effectifs de la Confédération Générale du Travail de centaines et de centaines de mille adhérents. Il a envisagé également, comme but suprême, l'adhésion d'un million de travailleurs à la Confédération Générale du Travail Unitaire. Je lui accorde ce chiffre, et je suppose même que ce million de travailleurs seront tous des révolutionnaires conscients. Mais il n'en restera pas moins qu'il y aura encore en France sept millions de travailleurs non organisés. Ces sept millions de travailleurs seront peut-être demain des contre-révolutionnaires, et que nous le voulions ou non, quelque peine que cela puisse nous faire, nous serons bien obligés de leur imposer la dictature de la révolution. (Applaudissements.)

On nous a dit : Pourquoi n'éduquerions-nous pas la masse? Je suis de ceux qui ne demandent pas mieux que d'éduquer la masse; il y a dix ans que j'y travaille et je n'y suis pas encore parvenu, hélas! et vous non plus, n'est-ce pas?

Pourquoi?

Cela tient à un ordre de choses matériel, si je puis dire. Cela tient à ce fait que la masse est tout entière, domestiquée par l'organisation capitaliste elle-même, qui possède à son service tous les moyens, entre autres ce moyen formidable qui s'appelle la « presse ». Si nous pouvions y opposer une presse aussi forte, mais prolétarienne, je dirais : oui, je suis avec vous!

Je ne suis pas révolutionnaire par dilettantisme; je ne suis pas de ceux qui veulent descendre dans la rue pour avoir le plaisir de se faire

« casser la figure » ; mais je suis de ceux qui pensent que la révolution est toujours l'œuvre d'une minorité.

Je dis à ceux qui croient que dans la situation actuelle, on peut éduquer la masse : vous n'avez pas le droit d'être révolutionnaires ! Si, en effet, on peut arriver à obtenir que l'immense majorité des travailleurs soient syndiqués, soient révolutionnaires, alors il n'y a plus besoin de faire une révolution ! (Applaudissements.)

Si nous ne pouvons pas préciser qui prendra ce gouvernement révolutionnaire, si même nous admettons que ce soit le Syndicalisme qui le prenne, il n'en restera pas moins vrai que le Syndicalisme devra rester en face de ce gouvernement, auquel il sera obligé de collaborer. C'est lui qui aura cette obligation de refaire le système économique de notre pays. C'est ici que je trouve, Besnard, que le beau rôle du Syndicalisme sera justement de créer dans le pays un état économique tel que l'ensemble des producteurs étant acquis définitivement à la révolution pour en avoir éprouvé les effets bienfaisants, la politique recule de plus en plus devant l'économie jusqu'à ce que l'état politique disparaisse.

Si nous sommes d'accord, pourquoi ne pas dire cela dans une motion ?

Si nous sommes d'accord, nous allons voir comment va se clarifier le problème de nos relations avec les partis et de nos relations dans l'Internationale.

Si nous admettons, en effet, que le Syndicalisme pourra, je le répète et j'y tiens, être obligé de collaborer, pendant la période révolutionnaire, à l'état prolétarien ; si nous admettons que ce syndicalisme a, malgré tout, comme objectif la suppression de l'état prolétarien et de remplacer le citoyen par le producteur, nous nous rendons compte que nous ne pouvons pas, quand une occasion de lutte nous est offerte et qu'elle intéresse les partis d'extrême-gauche, refuser les concours de ces partis. Nous ne devons pas plus essayer de subordonner ces partis qu'ils ne doivent, eux, essayer de nous subordonner, afin que nous puissions dans la collaboration les traiter à égalité.

Cela indique aussi qu'il n'est pas possible qu'il y ait, entre ces partis et nous, une liaison organique, parce que le but de ces partis n'est pas notre but final à nous. (Mouvements.)

Au point de vue international, vous trouverez le même problème. Impossibilité pour nous, avec notre conception syndicaliste, d'avoir, nationalement, l'interpénétration avec les partis politiques, le Parti communiste, et impossibilité aussi d'avoir cette interpénétration au sommet, c'est-à-dire à l'Internationale syndicale.

On me dit : « Si on reconnaît votre indépendance nationale, comment voulez-vous empêcher aux autres centrales syndicales d'aller vers cette interpénétration de la centrale communiste, de l'Internationale communiste, de l'Internationale syndicaliste ? »

Je réponds immédiatement que la thèse vaut pour ceux qui sont partisans de l'autonomie nationale dans l'action.

En est-il qui pourraient concevoir l'organisation d'une Internationale en laissant aux Nationales ou Centrales nationales le soin d'être

autonomes dans l'action? Ne sentez-vous pas que dans l'action — et c'est au fond la valeur de toute organisation — il ne peut y avoir d'autonomie? Parce qu'il faut que l'action commandée soit exécutée. Si cela est vrai, on aura beau nous laisser notre autonomie d'administration, notre autonomie politique, — si je puis m'exprimer ainsi, — il n'en restera pas moins vrai que le jour où ces sommets, avec l'Internationale communiste ou par elle, auront décidé une action, nous serons, que nous le voulions ou non, sous la dépendance de l'Internationale communiste.

C'est pour cela que je voudrais que Monmousseau ajoute une autre condition à la sienne. C'est notre fameuse suppression de l'article 11; et j'ajoute, Monmousseau, que celle-là ne peut gêner, en aucune façon, nos camarades russes.

Les Russes pourront s'interpénétrer tant qu'ils voudront avec le Parti communiste; les Hollandais, les Allemands pourront en faire autant.

A quoi cette interpénétration des centrales syndicales servira-t-elle aux Russes puisque les centrales allemandes ou russes arriveront avec des propositions fermes qui ne seront peut-être pas les leurs?

C'est pour cela qu'il faut que nous ayons une politique internationale. Jusqu'ici nous en avons eu une, c'est vrai, mais très confuse.

Je suis un profane, je ne connais rien aux combinaisons, mais j'ai été bien obligé de me rendre compte qu'il y a, dans l'ensemble, une certaine oppression de l'Internationale syndicale rouge, et certains ne seraient peut-être pas fâchés de constituer une autre Internationale. Je ne voudrais pas que vous interprétiez mal ma pensée et je déclare, de la façon la plus catégorique, que je ne conçois l'adhésion du Syndicalisme français qu'à l'Internationale syndicale rouge. (Applaudissements.)

Je ne pourrais pas admettre qu'en face de cette concentration internationale capitaliste, nous allions diviser nos efforts dans une autre Internationale. Je demande que nous changions nos rapports avec Moscou, et qu'au lieu d'y aller d'une façon telle qu'ils croient que nous serons des ennemis pour eux, — et je suis persuadé que Trotski a eu cette impression, — on y aille en toute fraternité.

Je voudrais qu'on expose les raisons qu'on pourrait exposer ici et je me demande si, les exposant en toute fraternité, avec cette volonté manifeste d'amener les communistes à l'Internationale Syndicale Rouge, je me demande si les Russes ne seraient pas d'accord d'abandonner leur article 11 des statuts.

Une voix. — Ce n'est pas cela.

Lartigue. — Mettons l'Internationale et n'en parlons plus.

Je ne voudrais pas abuser de vos instants; il y a encore trente-trois délégués à entendre derrière moi.

Il y a une observation que je tiendrais à vous faire. Je ne voudrais pas qu'à ce Congrès le communisme ou l'anarchie triomphent. Je voudrais qu'à ce Congrès triomphe le Syndicalisme tout court. (Applaudissements.)

Je désirerais qu'on essaie de préciser, dans ce Congrès, que le Syndicalisme est une réalité vivante. Le Syndicalisme ne peut pas s'enfermer dans des formules rigides, lesquelles seraient demain sa perte et celle de la révolution. Je voudrais que le Syndicalisme français ait assez de confiance en lui-même. Je voudrais que nous ne fassions pas fi de l'influence morale exercée sur le pays par le parti communiste, par l'anarchie.

Tout à l'heure, Véber essayait de nous démontrer que tout compte fait il ne restait plus que 10.000 communistes. Je le veux bien. Mais dans les 50.000 syndiqués, il y a des camarades qui ne demanderaient pas mieux que de s'affermir, car ils ont besoin d'être affermis. Les anarchistes ne sont pas tous aussi violents dans l'action. Je tiens compte de cela. Je voudrais qu'ici nous disions au Congrès : « Voilà la charte du Syndicalisme, c'est une charte qui permet au Syndicalisme de s'adapter à toutes les situations et d'œuvrer pour la révolution sociale. (Applaudissements.)

Le Président. — La parole est au camarade Lauridan.

DISCOURS DE LAURIDAN

Avant d'entrer dans le vif du débat, je tiendrais à préciser. Je dois reconnaître que, depuis six mois, la C.G.T.U. a fait un effort de recrutement dont on peut féliciter les camarades Totti, Cadeau et Labrousse.

Nous avons, nous, les communistes, — Monmousseau le rappelait ce matin et il avait parfaitement raison — fait l'union sur la charte d'Amiens, et c'est moi-même qui suis monté à la tribune pour dire que nous acceptons la charte d'Amiens à condition que lorsque l'on fera le Congrès définitif on révisera cette charte. Nous sommes ici en révisionnistes de la charte d'Amiens. (Applaudissements.)

Au Comité national de février, nous avons encore, de la même façon, apporté notre point de vue d'unité. Jamais nous n'avons apporté contre d'autres partis la passion que certains ont apporté contre le Parti communiste.

Aujourd'hui, nous tenons à nous expliquer.

Nous avons fait un recrutement de 300.000 membres, recrutement qui paraît solide, mais recrutement qui ne durera pas si vous n'apportez pas aux syndiqués un programme d'orientation et un programme d'action qui pourra demain, dans la lutte quotidienne, servir l'intérêt du Syndicalisme français.

Discuter sur l'Etat, vieille formule qui ne nous gêne pas. D'autres, plus autorisés, expliqueront à cette tribune que la suppression de l'Etat n'est pas une idée propre au Syndicalisme; que dans les congrès socialistes et même dans les congrès communistes, nous envisageons comme but final cette suppression de l'Etat. Ceci importe peu pour l'instant. Ce que nous demandons, ce que demande le syndiqué, par-dessus la métaphysique, c'est d'être protégé à l'atelier d'abord, dans ses heures de travail, dans son salaire, dans son exis-

tence quotidienne, d'être protégé dans l'Etat, d'être protégé dans le monde. Il sait qu'il existe une solidarité nationale au point de vue capitaliste et que cette solidarité le pousse parfois à des actes néfastes comme ceux de la guerre passée. Le capitalisme organisé a des exigences concrètes, il n'a pas d'exigences abstraites, il ne fait pas de métaphysique. Que lui opposons-nous? La motion Monmousseau? Elle est parfaite, mais bien incomplète. La motion Besnard? elle est encore plus abstraite. Quelques lignes en passant sur le combat immédiat. Beaucoup de chapitres, à n'en plus finir, sur l'avenir, sur ce qui ne doit pas nous départager, car personne ne sait qui, dans l'avenir, sera le dictateur, ainsi que le disait Veber. Beaucoup de mots, rien que des mots. Nous disons, nous, que devant la situation actuelle, devant le capitalisme qui n'a pas été épuisé par la guerre, il faut dans une motion, et ce serait un honneur pour la C.G.T.U. de le faire, déclarer que nous avons devant nous un traité de Versailles qui affame tout un peuple, — le peuple allemand, — que nous avons devant nous un gouvernement qui veut user de la répression, répression contre les fonctionnaires, aujourd'hui les instituteurs, demain les cheminots, car les cheminots sont des fonctionnaires aussi. Et pourtant, il n'y a pas un mot, rien de tout cela dans les deux motions qui nous sont présentées. C'est la première fois qu'on entend les délégués d'un parti s'expliquer à une tribune syndicaliste, nous le proclamons hautement, nous n'avons pas peur de le dire. Nous disons... (Bruit.)

Raitzon. — Les délégués du parti sont de vieux camarades : cela ne nous gêne pas.

Lauridan. — Si tu veux.

La période pacifique du développement capitaliste est terminée; il ne faut pas l'oublier, les forces coercitives de l'Etat sont entre les mains du capitalisme. A la mobilisation capitaliste, il faut opposer la mobilisation ouvrière. Il ne suffit pas d'affaiblir l'armée par une propagande antimilitariste; il faut aussi penser qu'il y a, en dehors des foyers légaux, des forces extra-légaux, telles les gardes blanches qui se montrent dans tous les pays du monde.

On parle du fascisme en Italie, on parle de volontaires en Angleterre; en Allemagne, il existe des sociétés secrètes, des ligues d'officiers, seize régions y sont organisées. En France, il y a des ligues civiles qui se montrent déjà partout. Ces ligues ne seraient pas fortes si elles n'avaient pour elles la complicité gouvernementale. Comment pouvons-nous lutter contre ces ligues? Faut-il avoir le point de vue tolstoïen, point de vue que j'ai exposé avant la guerre, temporiser, avoir ce que l'Internationale Syndicale Rouge appelle la philosophie du suicide? Non. Nous devons créer des unités locales de combat, des détachements de garde locale de grèves, surveiller les ouvriers, surveiller les agissements patronaux, non pas détruire les machines comme certains l'espèrent, mais n'agir que d'accord avec les organisations de masses et suivant les situations de pays.

Avez-vous lu le programme d'action de l'Internationale Syndicale Rouge? Vous ne parlez que de l'article II. Vous ne parlez que de

cette question de l'autonomie. Il semble que cet article 11 est le nombril du Syndicalisme, comme disait quelqu'un ce matin, et qu'en dehors de ce nombril il n'y avait plus rien. Il y a autre chose. Il y a un programme que vous devez étudier, sur lequel vous devez vous documenter. Je vous demande la permission, non de vous développer ce programme en entier, mais de vous en donner les chapitres les plus importants, afin de vous prouver que l'Internationale Syndicale Rouge n'est pas une internationale de verbalisme, une internationale de démagogie, mais une internationale de réalisation et de lutte de classes à la fois.

Camarades, dans le programme de l'Internationale Syndicale Rouge on parle en premier lieu des syndicats de métiers, et j'ai vu — ou j'ai cru voir — que la thèse de Besnard parle de la syndicalisation de tous les éléments qui se trouvent dans ce domaine.

L'Internationale Syndicale Rouge dit : « Il faudrait constituer par usine, par industrie, un syndicat d'industrie, prenant l'ingénieur jusqu'au manœuvre et dressant cet ingénieur, dressant la population ouvrière de cette ville contre la classe patronale.

L'Internationale Syndicale Rouge ajoute : « Tous les ouvriers et tous les employés doivent être membres d'un seul syndicat. »

Sur les comités de fabriques, d'usines ou sur les conseils d'usines, le programme de l'Internationale Syndicale Rouge est tout aussi précis.

Il vous dit que le conseil d'usine doit être élu dans chaque entreprise par toute la masse ouvrière, et ce programme ajoute : — ce qui peut vous contenter, vous, partisans de l'autonomie, — « l'élection doit se faire par toute la masse ouvrière de chaque entreprise, sans se soucier des opinions politiques ou religieuses des ouvriers. »

Vous voyez bien que, déjà à la base même de l'usine, nous respectons l'autonomie de tous et si nous respectons l'autonomie individuelle, nous sommes par conséquent sur la voie pour respecter l'autonomie des organisations.

Il y a aussi l'objection des sans-parti. On prétend que l'on ne peut pas organiser les sans-parti. Je répondrai à cela par un exemple vivant, fappant :

Il y a actuellement, à Lille, une grève des métallurgistes qui comprend des syndiqués de la C.G.T. de la rue Lafayette en grosse majorité, des syndiqués de la C.G.T. Unitaire, des syndiqués chrétiens et une grosse masse de sans-parti.

Qu'avons-nous fait ?

Afin de garder la grève entre nos mains, nous avons poussé les sans-parti, les inorganisés, à créer une organisation provisoire. Actuellement ils ont un comité, un conseil, pour la durée de la grève.

Nous les entraînons ainsi dans le courant d'organisation, afin de leur enlever leurs préjugés et nous sommes arrivés à ce résultat :

L'autre jour, un contrat séparé était signé. Parmi les ouvriers de l'usine visés par le contrat séparé, se trouvait le secrétaire du syndicat unitaire des métaux, le camarade Basseville. Les ouvriers sont rentrés, Basseville n'est pas rentré. Le patron lui a envoyé deux lettres

en lui disant de revenir; à la seconde, il lui spécifiait qu'il le considérait comme démissionnaire. Basseville, fort de sa conscience, n'a pas répondu aux lettres et il a donc été considéré comme ayant démissionné. Le patron s'est alors rendu chez les sans-parti pour trouver un ouvrier qui pût remplacer le secrétaire du syndicat unitaire. Le bureau des sans parti lui a répondu : « Allez chez ceux de la rue « Lafayette; demandez à ceux que nous considérons comme des traîtres « quelqu'un qui trahisse une fois de plus la cause de la grève, mais ce « n'est pas parmi les non syndiqués que vous trouverez celui qui fera « besogne de jaune. » (Applaudissements.)

Donc, camarades, l'Internationale Syndicale Rouge a parfaitement raison de nous dire qu'on ne combat pas par la négation; on combat même les lois en entrant dans le cadre de ces lois.

Camarades, nous arrivons à un autre chapitre du programme de l'Internationale Syndicale Rouge qui fait peur à beaucoup : c'est la lutte contre le chômage.

Les chômeurs sont considérés, et sont d'ailleurs véritablement, la réserve du patronat. C'est une arme entre ses mains. Je tiens donc à vous lire le texte complet de l'Internationale Syndicale Rouge à ce sujet :

« Les chômeurs doivent être payés par les patrons particuliers ou la collectivité et par l'Etat ou par les comités des branches d'industrie correspondantes. »

En définitive, la pensée de l'Internationale Syndicale Rouge est celle-ci : Elle demande aux ouvriers syndiqués, aux ouvriers travaillant, de ne pas oublier que les chômeurs sont la réserve du fascisme. Elle dit : « Occupez-vous des chômeurs, prenez leur défense, même s'ils sont des sans-parti. » Et vous venez nous accuser d'être des hommes qui n'avons pas une pensée précise! Non, camarades, en vérité, vous ne pouvez pas le dire.

Partout, sur tous les terrains, l'Internationale Syndicale Rouge donne son avis et donne des directives, car, croyez-le bien, les directives ne viennent pas toujours d'en bas, hélas! il est quelquefois nécessaire que ceux qui se trouvent en haut prennent des responsabilités et l'on sait que ceux qui sont en haut n'ont pas toujours le courage de les prendre. (Applaudissements.)

Un Délégué. — Jamais.

Lauridan. — Question de la fermeture des usines et journée de travail réduite. On dit : Qu'allons-nous faire contre le lock-out, contre le chômage autorisé. On sait bien que ce chômage organisé a un but — ne vous effrayez pas du mot — un but politique bien déterminé. Ce but, c'est d'essayer de repousser le cauchemar de la révolution imminente. Camarades, nous disons qu'il est facile de constituer des commissions qui rechercheront les causes véritables de la fermeture, commissions de contrôle qui sauront établir le secret commercial et qui pourront ainsi pénétrer dans tous les rouages de l'organisation capitaliste.

Et camarades, croyez-le bien, il vous faudra constituer ces com-

missions, demander ce contrôle avant même d'occuper les usines. Occuper les usines, en effet, ce n'est rien, il suffit pour cela de s'y mettre tous un matin et d'y rentrer. Mais lorsqu'on y est, il faut faire travailler ces usines; il s'agit de faire vivre la population qui s'y trouve et c'est là où réside la difficulté du problème.

Vous avez vu, par l'exemple même de l'Italie, que l'occupation des usines a fait naître le fascisme. Vous me direz : mais en Italie, il y a eu trahison. Je veux bien, et je suis d'accord avec vous sur ce point. Mais, camarades, il faut examiner pourquoi, bien souvent, la trahison est venue. Les militants ont reconnu leur impuissance d'aller plus loin, et au lieu de dire la vérité aux ouvriers, ils ont préféré les trahir par derrière. C'est là un moyen commode, s'il n'est pas élégant, pour se débarrasser de ce qui se passe.

Par conséquent, camarades, tout en me tenant sur ce programme de l'Internationale Syndicale Rouge, car ici je tiens à défendre cette internationale, j'en arrive au coût de la vie.

Vous me direz : Question de gros sous, question qui n'a aucune espèce d'importance ! C'est, hélas ! ce que j'appellerai, avec nos camarades de Russie, une raison pseudo-révolutionnaire.

Il faut au contraire se servir de cette question d'abaissement des salaires et d'augmentation du coût de la vie afin d'éveiller chez l'ouvrier le sens de la lutte.

Il faut démontrer aux ouvriers que la solidarité internationale existe, que les masses doivent être unies dans la lutte pratique pour l'augmentation des salaires et pour l'amélioration des conditions de la vie.

Voilà le mot d'ordre de la lutte la plus immédiate, de la lutte que vous pourrez et devrez faire demain, de la lutte la plus vive et qui sera le point de départ pour un mouvement beaucoup plus grand qui pourra aller jusqu'à la destruction de l'exploitation elle-même.

Camarades, il faut remarquer qu'en ce moment, la tactique de la baisse est appliquée par toute la classe capitaliste, qui veut faire supporter à la classe ouvrière seule le poids de la crise économique.

J'ai vu moi-même à la suite de la grève de trois mois que nous avons soutenue dans le Nord, qu'il n'était pas possible de faire un mouvement quel qu'il soit dans le cadre national. Nous avons vu aussi, par l'exemple de la grève des mineurs anglais, que l'on ne pouvait pas se désintéresser de ce qui se passait en dehors de ce pays.

Lorsque les mineurs anglais faisaient la grève, les mineurs français, belges, allemands, travaillaient : les cheminots transportaient le charbon, les dockers le chargeaient sur les navires, les marins le conduisaient en Angleterre. Ainsi la grève a été brisée, et actuellement nos camarades mineurs du Nord, du Pas-de-Calais, comme de toute la France d'ailleurs, se trouvent placés devant une baisse inévitable de salaires, parce qu'ils ont oublié que la solidarité internationale n'était pas un vain mot. (Applaudissements.)

Lorsqu'on discutera le point de vue des fédérations, je reviendrai à cette tribune, car j'estime que les fédérations ont une raison d'être

dans le mouvement ouvrier. Il faut que les fédérations nationales et internationales s'occupent de ces choses immédiates; il faut qu'elles dressent la classe ouvrière pour le combat et c'est pourquoi il est nécessaire de laisser à la fédération nationale et à la fédération internationale toute l'importance qu'elles méritent d'avoir.

Je vais terminer, car je ne veux pas prendre le temps des orateurs qui me suivent.

J'en arrive, camarades, à la question de la femme dans l'industrie.

Là encore, l'Internationale Syndicale Rouge, que l'on représente comme un parti politique, que l'on représente comme une entreprise de démagogie, s'occupe de ce que fait la femme, de ce qu'elle pourra faire demain, et elle dit que des millions de femmes sont encore inorganisées.

Pourtant, elles sont entrées dans la lutte. Elles sont entrées dans l'industrie pendant la guerre. Il fut un temps où les femmes ne pouvaient pas entrer dans les syndicats; cela se produisit dans les syndicats du Nord il y a longtemps; il fut un temps, dis-je, où les femmes ne pouvaient pas entrer dans les syndicats parce qu'on les dédaignait.

Il faut maintenant, à tout prix, poursuivre la lutte sur ce terrain, et j'en arrive, camarades, à la question du contrat collectif. Il n'y a pas de raisons...

Lecoin. — Je demande la parole pour une motion d'ordre.

Camarades, on a décidé ce matin, avec la Commission qui a réglé les travaux de ce Congrès, que nous discuterions au Congrès, samedi prochain, des méthodes d'action, des moyens d'action du Syndicalisme français et de la C.G.T.U.

Depuis que Lauridan a la parole, il ne fait que parler sur les méthodes d'action de la C.G.T.U., qui ne doivent être discutées que samedi prochain. (Protestations.)

Je demande qu'il revienne sur l'orientation syndicale.

Lauridan. — On a représenté jusqu'à présent l'Internationale Syndicale Rouge par l'article 11 et rien que par l'article 11; j'ai bien le droit, à mon tour, de la présenter sous son véritable jour. (Applaudissements.)

Vous avez, par la motion Monmousseau et par la motion Besnard, parlé de l'action immédiate comme d'une action lointaine. N'aurais-je pas le droit de dire que je dois me tenir sur la question de l'action immédiate qui est celle qui tient au ventre des syndiqués. (Applaudissements.)

Besnard. — Ne fais pas de démagogie sur l'action immédiate.

Lauridan. — Je constate que lorsque l'on vous apporte des questions précises...

Le Président. — On a le droit de discuter. (Applaudissements.)

Lauridan. — Ce n'est pas de la démagogie.

Je suis de province. Mon Union départementale comprend 38.000 syndiqués et je sais ce qu'ils pensent, ce qu'ils veulent, ce

qu'ils attendent. Je vous assure qu'ils ne discutent pas l'article 11. Ils iront à Moscou sans aucune réserve, croyez-le bien. (Applaudissements. Interruptions.)

Le Président. — Camarades, nous avons fait preuve de tolérance pour les orateurs précédents; je demande la même tolérance pour Lauridan.

Lauridan. — J'estime que sur tous les points de détail, il est nécessaire de montrer que l'Internationale Syndicale Rouge a une pensée.

Nous avons, sur la question des contrats politiques, notre idée. Nous avons sur le contrôle ouvrier une autre idée.

Nous pouvons avoir le même but; si vous voulez, je vais aller plus vite. Je vais vous indiquer simplement les têtes de chapitres; peu importe, la conclusion sera la même.

Sur la participation aux bénéfices, — je sais bien que cela ne vous intéresse pas, — sur les conseils de prud'hommes, l'Internationale Syndicale Rouge, — lisez la brochure de Losovski, — l'Internationale Syndicale Rouge donne son point de vue.

Je dis que nous n'avons pas le droit de nous désintéresser des réformes que nous pouvons prendre demain; nous devons, ainsi que l'Internationale Syndicale Rouge, nous occuper de ces réformes. Les adversaires de la rue Lafayette nous représentent — et je me souviens du camarade Merrheim, — n'est-ce pas Monmousseau? — qui nous disait aux conseils nationaux confédéraux: « Vous, c'est descendre dans la rue avec des mitrailleuses... pan! pan! pan!... il n'y a que cela. »

Je me souviens de cela et c'est parce que je me souviens de cela que je veux répondre, par-dessus même la tête de ce Congrès, à ceux qui nous représentent comme des démagogues, ceux de la rue Lafayette, et, malheureusement, quelques-uns qui sont ici.

Je dis que nous sommes prêts à lutter pour les réformes, à les prendre, comme durant la guerre on prenait les tranchées, à les aménager de façon à repartir pour d'autres questions plus profondes et toujours de plus en plus profondes.

Et pour cela, nous sommes partisans de l'unité de front.

Je ne développerai pas cette thèse, vous la connaissez tous, vous et nos adversaires.

Pour terminer, notre conclusion sera très simple, peut-être même sera-t-elle simpliste pour quelques-uns. Mais elle est simple et sincère pour nous.

Nous irons à Moscou sans réserve. Lorsqu'un syndicat vient demander son admission à l'Union départementale du Nord, ou d'ailleurs, à une fédération, le syndicat ne dit pas: « L'article X de vos statuts me déplaît. » S'il le dit, on lui répond: « L'article vous déplaît, très bien, adhérez, venez aux congrès et vous aurez le droit de vous expliquer et de demander la suppression ou l'abrogation de l'article qui vous déplaît. »

Si chaque organisation avait le droit de dire : « Tel ou tel article des statuts nous déplaît, nous ne voulons pas adhérer si vous ne retirez pas cet article, » il n'y aurait pas d'organisation possible.

Nous disons : « Il faut aller à Moscou ; il faut aller à l'Internationale Syndicale qui existe, à l'Internationale Syndicale qui est créée. Il est inutile d'essayer d'en fonder une autre, car c'est une œuvre de division que nous ferions là. »

Nous le disons, camarades, nous, membres du Parti communiste, nous le proclamons hautement, nous nous solidarisons avec la révolution russe... (Applaudissements) nous nous solidarisons avec la révolution prolétarienne ; nous nous solidarisons avec Lénine, avec Trotski, et même dans ce qu'on appelle « leurs crimes ». (Applaudissements frénétiques.)

Barthes. — Avec le roi d'Italie ?

Le Président. — Camarades, je vous fais juges de cette interruption. (Applaudissements. Bruit.)

Lauridan. — Je vous assure que tout à l'heure ou demain, j'accepterai sans murmurer toutes les critiques que vous voudrez apporter contre la révolution russe et contre les hommes qui l'ont faite et qui l'ont consolidée.

J'accepterai tout cela. Je n'ai pas de leçons à donner ; je vous ai dit que je suis un né de la guerre. Mais je puis dire que nous représentons un parti qui existe, un parti qui veut œuvrer révolutionnairement et que nous irons, malgré tout et malgré vous, jusqu'à Moscou. (Applaudissements vifs et prolongés. Une grande partie du Congrès chante l'« Internationale ».)

Le Président. — Camarades, on s'élève contre la prétention des camarades qui, en tant que syndiqués, ont voulu parler ici au nom d'un parti politique.

Cela peut paraître extraordinaire pour certains, mais je dois dire tout de même que les camarades qui ont présenté des listes ce matin ont eu le courage de s'affirmer communistes en présentant ces listes. (Applaudissements.) On peut s'affirmer syndicalistes, communistes et anarchistes. (Tumulte.)

Totti. — Et moi, je savais très bien, lorsque j'ai vu la liste des orateurs divisée non plus en tendances d'orientation syndicale, mais en représentation d'organismes extérieurs à l'organisation syndicale, — et vous deviez le savoir également, — que, tôt ou tard, des incidents se produiraient au sein de ce Congrès.

Vous vous réclamez de la charte d'Amiens et vous l'oubliez trop souvent. La Charte d'Amiens ne dit pas : « Contre les sectes, contre les partis » ; elle dit : « Le Syndicalisme au-dessus des sectes et au-dessus des partis... » La Charte d'Amiens ne vous permet pas de venir parler ici au nom de l'Union anarchiste ; elle ne vous permet pas davantage de venir parler ici en tant que représentant du Parti communiste. (Applaudissements.)

La Charte d'Amiens, proclamant la liberté de pensée, assure la liberté de pensée à tous les syndiqués, en dehors du syndicat; mais elle leur demande en retour — c'est dans le texte — de ne pas apporter, au sein du syndicat, dans le Syndicalisme même, les questions qui sont en dehors de la doctrine et de l'action syndicalistes.

Lors des congrès de la rue Lafayette, nous avons assisté à des tournois. Nous avions devant nous une organisation qui voulait instaurer en France, après la guerre, un syndicalisme de paix sociale et d'intérêt général. Nous avons l'impression de combattre des ennemis de classe.

Aujourd'hui, vous vous dressez les uns contre les autres, vous qui vous prétendez tous être du même côté de la barricade.

Voilà donc le fruit de la polémique; voilà les résultats de l'acuité des divergences causées par les interprétations injustes des actes de la C.A. et du bureau provisoires.

Que cet incident vous serve d'exemple et de leçon. Il est suffisant à notre humiliation commune. Espérons que, dans le silence, dans la mutuelle tolérance, chacun ici pourra développer ses thèses, thèse libertaire, thèse anarchiste, thèse communiste, thèse syndicaliste, mais en se réclamant seulement du titre de syndiqué. (Vifs applaudissements.)

Le Président. — A la suite du regrettable incident qui vient de se produire et que le Congrès est unanime à déplorer, j'ai reçu différentes motions.

J'ai reçu une motion de la Fédération des Services publics demandant l'application de la résolution votée ce matin, et une motion des Travailleurs municipaux de Paris demandant l'application de la même résolution.

Le Syndicat de la Teinture demande que, conformément aux décisions prises antérieurement, les auteurs des incidents soient expulsés.

Le Syndicat du Bâtiment de la Seine, devant le manque continuuel de tolérance du camarade Lebourg, demande que, si de pareils faits se renouvellent, provoqués par lui, et empêchant les débats de se dérouler dans le calme, il soit procédé, en vertu de la décision prise, à son exclusion pour la durée de la journée.

Sirolle. — Je demande la parole comme étant visé, indirectement, dans les ordres du jour.

Costel. — Au début du Congrès, sans aucun esprit de tendance, nous avons déposé une résolution demandant que le Bureau applique impitoyablement la mesure d'exclusion contre tout camarade qui se livrerait à un acte de brutalité vis-à-vis d'un autre camarade. Impitoyablement, pour servir d'exemple et pour permettre aux débats de se dérouler dans le calme pendant la durée du Congrès, nous demandons l'application contre Lebourg de la résolution votée ce matin par le Congrès. (Mouvements divers.)

Voix nombreuses. — L'ordre du jour!

Le Président. — Il faut que le Congrès soit éclairé sur les res-

ponsabilités de cet incident. Je donne la parole à Sirolle qui va s'expliquer sur ce point.

Sirolle. — Je n'ai pas l'intention de vous demander de rester dans cette salle. Mais il faut que j'accomplisse un acte d'honnêteté. Ce n'est pas Lebourg qui doit être exclu pour acte de brutalité; c'est moi qui l'ai frappé.

Vous prononcerez, en vertu des ordres du jour déposés ce matin, mon exclusion de cette salle. Mais j'aurai la conscience d'avoir répondu à une injure trop grave par un coup de poing absolument naturel. Un individu se réclamant de l'esprit de tolérance du Syndicalisme, a osé me lancer à la face une injure que je ne peux pas accepter. Il m'a demandé les raisons de ma sortie de la Santé. (Exclamations.) Je n'ai pas à rougir de ces raisons. J'ai répondu comme mon tempérament m'y poussait. Jugez mon geste comme vous le voudrez. Je suis prêt à m'incliner. (Applaudissements.)

Bott. — Les incidents que nous avons à déplorer sont la résultante — c'est l'opinion de quelques camarades délégués qui sont autour de moi — d'une déclaration partielle faite par le Président. Nous avons déposé une motion d'ordre. Nous entendons protester contre la déclaration de Dudilieux disant que le camarade Lauridan s'affirmait à la tribune comme délégué du Parti communiste; il n'avait pas le droit d'apporter cette affirmation. Si, ce matin, il s'était fait inscrire sous la dénomination de communiste, c'était en tant que syndicaliste communiste et non pas comme délégué du Parti communiste. (Applaudissements.)

Le Président. — Puisque je suis directement visé par Bott, je demande au Congrès si, au cours de cette journée, j'ai eu l'attitude d'impartialité qui convenait.

Voix nombreuses. — Oui! (Mouvements divers.)

En ce qui concerne la présence de Lauridan à cette tribune, je rappelle que je me suis élevé contre l'attitude tendancieuse de certains camarades qui voulaient lui interdire de discuter sur deux points qui sont inclus aussi bien dans la motion de Besnard que dans celle de Monmousseau.

J'ai fait observer ensuite qu'il n'était pas naturel qu'un délégué, dans un Congrès confédéral, se réclame d'un parti. J'ai dit que je n'étais pas responsable si une liste apportée sur le Bureau ce matin avait été intitulée « communiste ». Vous avez accepté les débats dans les conditions prescrites par votre Commission de réglementation. Je ne saurais être responsable des incidents qui viennent de se produire.

Dannacher. — Tu ne nous as pas dit ce matin que sur la liste il y avait « communiste ». (Bruits.) Les orateurs inscrits l'étaient en tant que syndicalistes; mais ils ne l'étaient pas en tant que représentants du Parti communiste.

Le Président. — Je rappelle encore que lorsque j'ai appelé le premier orateur de cette liste, Doudicol, j'ai bien spécifié : « Liste communiste. »

Dans un but de conciliation, bien qu'on ait parlé de provocation et de responsabilité dans cette provocation, je ne veux pas faire état des provocations qui se sont produites autour de moi. J'y suis absolument indifférent. J'ai conservé tout mon calme et tout mon sang-froid. Je vous demande de passer à l'ordre du jour. (Applaudissements.)

DISCOURS DE BISCH

Les syndicats et les syndiqués attendent de ce Congrès que les idées syndicales soient quelque peu clarifiées afin de dissiper le malaise qui existe, non seulement chez de simples syndiqués, mais chez des non syndiqués qui n'ont plus ou qui n'ont pas encore confiance dans l'organisation syndicale ayant pris naissance au Congrès Unitaire.

Le Congrès attend également cela ; il attend une tranquillité d'avenir après une explication loyale de part et d'autre. Pour l'avenir, cette clarté d'idées est nécessaire à notre organisation syndicale.

Nous allons examiner d'où provient le confusionnisme dans lequel nous nageons et quelles sont les directives que l'on doit donner à la nouvelle organisation nationale. Le confusionnisme ne vient pas du recrutement en lui-même. Nous sommes tous d'accord pour penser qu'il nous faut des organisations solides, puissantes. Si nous voulons ces organisations syndicales solides, puissantes, capables d'affronter non seulement les luttes économiques, mais les luttes sociales, il faut que nous fassions la part des faits et que nous fassions une large place à la tolérance dans le mouvement syndical.

En effet, le mouvement syndical est constituée de telle sorte que l'intolérance est le suicide même de l'organisation ouvrière. L'organisation sociale est constituée par des hommes venant de tous les points de l'horizon politique ou philosophique, des hommes qui n'ont même aucune idée sociale et qui viennent à l'organisation syndicale pour chercher une aide, pour lutter directement contre le patronat parce qu'ils se sentent impuissants, étant isolés. Ceux-là ne sont pas des révolutionnaires. Lorsque, pour le recrutement, nous faisons des réunions d'ateliers, lorsque nous parlons à ces hommes de leurs salaires, de la défense journalière, ils n'entendent pas faire la Révolution demain ; lorsqu'on leur parle de Révolution, c'est simplement un chapeau qui clôture le discours ayant trait à la défense immédiate qu'attendent les travailleurs groupés dans l'organisation syndicale.

Le confusionnisme vient de ce qu'on cherche à classer des hommes, qui n'appartiennent à aucun parti politique, qui sont tous des anti-étatistes par essence. Pourtant, il y a des différences ; il y a des hommes qui déclarent qu'ils n'appartiendront jamais à un parti politique. Ceux-là, je ne déclare pas que ce sont des syndicalistes purs et ne sais même pas si je suis, moi-même, un syndicaliste pur.

Je ne veux pas entrer dans les cerveaux de tous les congressistes pour voir la pureté de leurs intentions. Je n'en ai pas les moyens et en aurais-je même les moyens, je ne le ferais pas ; je préférerais rester

dans l'ignorance à leur égard, car je pourrais toujours croire qu'ils sont forgés de bonnes intentions.

Ainsi, une partie de l'organisation ouvrière est rejetée comme un bloc; on prétend, non pas qu'elle est composée de vendus, mais d'hommes qui étaient à la solde d'un parti, d'hommes qui voulaient la subordination du mouvement syndical à un parti politique.

Cela, c'est faux. Ni moi ni mes amis n'avons voulu la subordination du mouvement ouvrier à un parti politique. Nous nous élevons contre le principe même de la subordination. Nous déclarons en outre — Monmousseau le déclarait dans son discours à l'Union des Syndicats — que le syndicalisme suffit à tout. « Nous le souhaitons, disait Monmousseau; mais en sommes-nous sûrs? N'importe, nous travaillerons pour cela. » Telles sont les paroles prononcées par Monmousseau à la Commission exécutive de l'Union des Syndicats à l'époque où l'on se mettait d'accord sur la résolution à présenter au Congrès des Unions départementales.

Dire que nous voulons la subordination est un mensonge qu'il faut dissiper; nous nous élevons contre cette affirmation, car il y a des preuves que nous sommes contre la subordination!

« ...Le mouvement ouvrier se suffisant à lui-même »... cela dépend de la besogne qu'il rêve d'entreprendre, car c'est une autre affaire que de suffire à tout.

Du reste, la motion Besnard reconnaît que le syndicalisme ne suffit pas à tout. Elle dit : « Aussi, il n'hésite pas à déclarer qu'en ce moment le mouvement des producteurs, des praticiens, des manœuvres, issu de tant d'années d'efforts, ne recèle pas encore toutes les forces humaines nécessaires à la production sociale. »

Voilà d'où peut venir la confusion qui existe actuellement dans le débat. On prétend que le syndicalisme suffit à tout, et on dit que, dans l'avenir, le syndicalisme peut suffire à tout, mais on reconnaît que, pour le moment, il n'y saurait suffire.

Le tout est de savoir. Besnard dit : « La période révolutionnaire elle-même est ouverte. » Or, s'il en est ainsi, étant donné les déclarations que je viens de lire, nous pouvons affirmer que le syndicalisme ne suffit pas à tout pour faire la Révolution, si cette Révolution ne nous donne pas le temps de préparer l'organisation syndicale.

Il n'y a plus alors qu'une question de temps qui nous sépare.

Mais, je le répète, dire que l'organisation syndicale suffit à tout, puis reconnaître qu'elle n'a pas dans son sein tous les éléments nécessaires; aggraver cette déclaration par une autre en disant : « Nous sommes peut-être à la veille de la Révolution », tout cela est gros de conséquences pour l'avenir, car c'est jeter l'organisation syndicale dans une aventure révolutionnaire en lui affirmant qu'elle seule suffit à la Révolution et qu'elle peut se passer des autres éléments parce qu'elle a dans son sein tous les facteurs de reconstruction sociale.

Ce sera au milieu des déchirements de la Révolution qu'on s'apercevra que le syndicalisme ne suffit pas à tout. Comment pourra-t-on

alors faire appel aux éléments qui manqueront à l'organisation syndicale ?

Un militant n'a pas le droit de jeter dans une telle aventure l'organisation ouvrière quand, d'avance, il a la certitude qu'un complément sera nécessaire à cette organisation.

Nous désirons, nous, que l'organisation syndicale suffise à tout. Pour cela que faut-il ? Des savants ? Des techniciens ?

Des savants ! Au milieu des batailles économiques à livrer, je ne vois pas bien la place qu'ils pourraient occuper, à moins qu'elle ne soit très à part, dans un petit tiroir qui ne s'ouvrira que le jour où la transformation sociale étant enfin opérée, on aura besoin de cette science disponible.

Des techniciens ! — Je vois mal les ingénieurs, directeurs d'usines et chefs d'ateliers, pénétrant dans les organisations syndicales. Voyez le choc qui se produira quand les ouvriers se trouveront en contact journalier avec des camarades chargés de les engager, de les diriger et de les renvoyer de la maison ! Voyez les déchirements qui se feront quand ces gens-là seront les intermédiaires entre les patrons qui exploitent et les ouvriers exploités eux-mêmes ! — Ne dites donc pas : Il faut faire appel aux techniciens, aux savants ; mais dites : Il faut faire appel à toutes les bonnes volontés révolutionnaires sans exception.

Nous avons besoin de ténacité et nous désirons que la reconstruction sociale s'établisse sur le plan syndical.

Je me rappelle le moment où, à l'Union des Syndicats de la Seine, on proposa d'admettre le Syndicat de Médecine sociale et l'indignation qui s'empara des ouvriers. Les idées qui existaient à ce moment-là sont-elles extirpées des cœurs ouvriers. Si, aujourd'hui, il fallait admettre des syndicats de techniciens, indépendamment des syndicats d'industrie, ce serait difficile de le faire digérer au monde ouvrier. Ce serait un danger pour la C. G. T. U. de les accepter dans son sein. Où peuvent-ils se loger ? Nous avons l'institution de la technicité qui nous paraît favorable. Ils nous déclarent qu'ils nous sont favorables ; s'ils le déclarent, c'est qu'ils veulent travailler avec nous, qu'ils veulent se soumettre à l'organisation ouvrière au lendemain d'une transformation sociale. Pourquoi ne pas les laisser ? Alors là, nous pouvons travailler en toute sécurité pour la préparation d'un avenir que nous souhaitons tous ; nous pouvons travailler à le réaliser, avec un peu de tolérance.

Voici un point d'établi. Mais en période révolutionnaire elle-même, sommes-nous sûrs, dans un cadre national, que l'unanimité des ouvriers voudra faire la révolution ? Sommes-nous sûrs que tous les techniciens seront à notre disposition ou que la grande portion ou la petite portion qui sera à notre disposition sera suffisante pour admettre l'établissement d'une société réalisée ou construite sur le plan syndical ? Ici, le nombre d'ouvriers qui voudra faire la Révolution. Je n'ai pas la naïveté de croire que l'éducation ouvrière sera suffisamment grande dans un temps donné pour que l'unanimité des ouvriers se lève pour opérer la transformation sociale.

Je crois qu'une minorité d'ouvriers serait indignée par les pro-

cédés d'un patronat. Nous ne voulons plus subir la centralisation de l'État. Ceux-là, croyons-nous, et en assez grand nombre, se révolteront. Nous aurons contre nous une certaine partie de l'armée du travail. Ce sera la bataille, l'individualisation des soldats de l'armée rouge. Allons donc ? Partir en tirailleur déployé, ses grenades dans sa poche et son fusil sur l'épaule pour combattre des gens qui sont organisés militairement, bien disciplinés, qui sont décidés à noyer dans le sang toute la Révolution elle-même ?

Administration des choses, dites-vous ? Administration des choses ! Cela se fait tout seul. Les hommes sont des choses aussi. Administration des choses Je dis, à ce moment-là, dictature du prolétariat. Lutte de force et de violence, sans pitié, d'un côté et de l'autre. Les discours, à ce moment-là ne tiendront pas, car on ne fait pas la Révolution avec des discours, on la fait avec des fusils et des canons, on la fait avec du sang et de la terre. Oui, on fait la Révolution avec des vies, avec de la chair, non avec du sentiment.

Allons, camarades congressistes ouvriers, oui, mes camarades, oui, mes amis qui êtes dans les tribunes également, sachez seulement l'emballement qui vous saisit, l'indignation qui parfois s'empare de vous ; quand vous avez le geste de brutalité facile comme moi, je ne suis pas meilleur que vous, et dans une Révolution tous les instincts sont déchaînés. Allons camarades, on ne parle pas de belles choses dans les Révolutions, on parle du sang qui coule, on parle d'une transformation sociale qui s'opère dans la douleur, car elle ne peut pas s'opérer autrement.

Administration des choses, c'est bien dit : c'est une formule qui plaît aux cœurs généreux, mais c'est une formule qui ne plaît pas aux esprits pratiques dans un moment révolutionnaire.

Formules généreuses ! Cœurs délicats ! Restez avec des formules dangereuses, restez avec ces cœurs délicats. Je vous reconnais, moi, ces qualités, que je ne possède pas. Mais au moment de la Révolution, si vous y prenez part, celle-ci vous donnera une rude leçon, vous guérira de votre cœur généreux, de votre tempérament tranquille, vous serez alors comme nous dans la bataille et vous verrez que l'exercice de la dictature est une nécessité. État prolétarien existant au moment qui s'applique à la période de la dictature. Dans les statuts de la C. A. on reconnaît peut-être l'utilité d'un état prolétarien en tant qu'état transitoire. Dans le rapport moral de la délégation à Berlin, on déclare être contre la dictature, qui n'est même pas un moyen de révolution. Dictature, pas un moyen de révolution. État prolétarien, administration des choses, individualisation de tout un système ! Ah c'est joli ! c'est beau ! on se régale d'un tel plat, mais pour des hommes qui ne sont pas habitués aux difficultés de l'organisation et qui ne sont déterminés dans la lutte que par le cœur qui vibre à tout ce qu'il y a de mauvais en eux-mêmes, mais les gens qui voient l'organisation comme vous la regardez, qui éprouvent certaines difficultés dans l'organisation elle-même, voient leur cœur généreux fermé et, dans la Révolution elle-même, plutôt que de ne la sentir vibrer, j'aimerais mieux arracher mon cœur de ma poitrine si mon cœur devait me faire condamner la Révolution.

A l'aide de cette négation de la dictature, on arrive à saper l'Internationale Rouge parce qu'à travers l'exercice de la dictature existant en Russie, on classe dans le même clan l'Internationale Syndicale Rouge et le Parti communiste qui exerce la dictature, on met tout dans le même sac et l'on dit : syndicats subordonnés au Parti communiste, filière de l'Etat, filière du Parti communiste, organisation syndicale. Si les syndicalistes sont contre-révolutionnaires, on les arrête. Eh oui, une Révolution se défend même contre des amis. Et, camarades anarchistes, si vous prenez part à la Révolution, vous serez avec nous, et il y aurait des anarchistes qui exécuteraient facilement un autre camarade s'il n'était révolutionnaire. Car ce n'est pas la mort qui vous fait peur. Vous n'êtes pas contre la suppression de la vie individuelle. De l'anarchie, j'en ai été nourri. On a été partisan de supprimer les vies, on a été partisan des minorités déterminées à accomplir un coup de mains sans en examiner les risques. Pourquoi ne nous reconnaitrions-nous pas le droit de disposer de la vie d'autrui dans certains cas!

Il est entendu que ce n'est pas une théorie qui doit s'appliquer continuellement, c'est un acte qui ne doit s'accomplir que dans certaines circonstances. Hélas! nous ne sommes pas maîtres des événements qui nous lancent les uns contre les autres et nous sommes obligés de nous plier à ces exigences.

A travers le cadre de la dictature, indiquer qu'on ne doit pas aller au-delà? Allons donc! L'autonomie du mouvement syndical n'est pas sauvegardée en Russie? Non appliquée? Il y a un moyen de la leur donner si notre solidarité nationale sait traverser les frontières. Il nous faut nous unir aux Russes dans l'Internationale syndicale révolutionnaire rouge, après accord dans les Congrès internationaux, et à ce moment, nous pourrions demander l'indépendance de tous les mouvements nationaux s'ils le désirent. Ils entendront la voix de l'Occident et ce sera leur rendre service que d'établir un précédent, établir le précédent que la centrale syndicale française donnant son adhésion à l'Internationale syndicale rouge, continue, comme par le passé, à être libre de tous ses mouvements dans sa lutte future.

Ce sera rendre service à l'Internationale Syndicale elle-même toute entière si nous arrivons avec une telle conception, partisans de l'autonomie nationale et partisans de l'autonomie internationale. Déclarer que le syndicalisme doit être isolé au milieu de la bataille nationale et internationale, c'est indiquer que le syndicalisme ne doit pas tenir compte de tous les facteurs qui peuvent entrer dans la révolution; déclarer cela, c'est écarter les éléments de la révolution elle-même.

C'est une faute que je ne commettrai pas, non pas en tant que syndicaliste, mais surtout en qualité de révolutionnaire, parce que révolutionnaire avant d'être syndicaliste. (Applaudissements.)

Révolutionnaire avant que syndicaliste, parce que j'estime que les ouvriers doivent servir une révolution quelle qu'elle soit, car on ne peut pas à l'avance fixer les modalités, indiquer le chemin que devra parcourir la révolution.

La révolution est semblable à la boule que l'on lance dans un jeu; si cette boule n'est pas lancée avec suffisamment de force, elle s'arrête

avant même d'avoir atteint son but; si elle est lancée avec trop de force, elle dépasse le but.

Un délégué. — Il faut être sages.

Bisch. — La révolution elle-même n'atteindra le but que suivant la violence du mouvement qui l'aura poussée en avant. Le but que nous pouvons espérer atteindre sera peut-être dépassé ou bien ne sera pas atteint. Ni vous ni moi ne pouvons fixer à l'avance le terme de la révolution.

Camarades, je suis donc disposé à sacrifier le syndicalisme à la révolution, car si le syndicalisme est un moyen immédiat de défense, la révolution est le moyen d'atteindre le but duquel dépend la libération des travailleurs.

J'indique donc qu'en plaçant la révolution au-dessus de tout et voulant malgré tout l'unité ouvrière, nationalement et internationalement, j'ai été frappé lorsque j'ai vu dans le compte-rendu de la délégation de retour de Berlin qu'un bureau provisoire avait été constitué, la tenue d'un congrès décidée; on peut en conclure déjà que les bases d'une Internationale nouvelle sont jetées.

Ne voulant, sous aucun prétexte, des difficultés nouvelles pour la classe ouvrière aussi bien nationalement qu'internationalement, plutôt que de voir se constituer une 3e internationale, je préfère l'adhésion à Moscou avec toutes ses conséquences, parce que Moscou représente la révolution elle-même. (Applaudissements.)

Moscou représente, en effet, des travailleurs organisés ayant fait leur révolution, et nous, n'ayant pas encore fait la nôtre, nous n'avons pas le droit d'apporter un germe de division qui pourrait servir de prétexte pour diviser la Russie (Applaudissements), dont la révolution n'est pas terminée.

C'est pourquoi, camarades, ne voulant pas prendre une telle responsabilité, je préfère l'adhésion à Moscou plutôt que la constitution d'une 3e internationale ouvrière. (Applaudissements.)

Le Président. — La parole est à Chevalier, au nom de la Commission de vérification des mandats.

Chevalier — Camarades, après avoir entendu les explications de plusieurs secrétaires d'Unions départementales et de Fédérations, nous avons ajouté aux syndicats précédemment admis et validés :

- | | |
|---|---|
| 1 | syndicat pour la Fédération de l'Ameublement; |
| 1 | — — — des Cheminots; |
| 2 | — — — du Sous-Sol; |
| 1 | — — — du Textile; |

ce qui porte le nombre des syndicats dont les mandats sont validés à 1.171.

Maintenant, nous avons été dans l'obligation d'invalider les mandats suivants, parce que ne portant pas le cachet de leur union départementale :

- Les verriers d'Arc (Pas-de-Calais).
- Les sous-agents des P.T.T. de Cahors (Lot).
- Les imprimeurs de Bône.
- Les gaziers de Sidi-bel-Abbès.
- L'ameublement de Vannes (Morbihan).
- Les textiles de Flers (Orne).
- Les cheminots d'Alençon.
- Les boulangers d'Orléans.
- L'alimentation d'Orléans.
- Les cheminots de Fontenay-le-Comte.
- Les cheminots de la Roche-sur-Yon.
- Les cheminots de Pré-en-Pail.
- Les cheminots de Serquigny.
- Les cheminots de Verneuil.
- Les agents des P. T. T. du Jura.
- Les ouvriers des P. T. T. de la Marne.

Tous les syndicats que je viens de vous énumérer n'ont pas, sur leur mandat, le timbre de l'Union départementale. Personne n'a pu nous fournir d'explications suffisantes pour que nous puissions valider ces mandats.

Voici maintenant des mandats qui ne sont pas en accord avec leur Fédération. Ce sont :

- Les poudreries de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône).
- Le bâtiment de Cambrai.
- Les verriers de Cette.
- Les tabacs de Bordeaux.
- Les mineurs de Gagnères (Gard).

Enfin, il en est que nous n'avons pas invalidés, mais au sujet desquels il y a des contestations. Ce sont :

- Les métaux de Pompey-Frouard.
- Les limonadiers de Nancy.
- Les cheminots d'Alsace-Lorraine.
- L'habillement de Metz.
- Les mineurs d'Alsace-Lorraine.
- Les P. T. T. d'Alsace-Lorraine.

Vous aurez donc à faire valoir vos raisons, camarades, si vous voulez que nous procédions à un nouvel examen de ces mandats.

Un délégué. — En quoi consistent les contestations ?

Chevalier. — Par exemple, pour le syndicat des métaux de Pompey-Frouard et des limonadiers de Nancy, il y a cette circonstance que ces syndicats appartenant au département de Meurthe-et-Moselle, ne

sont pas en règle avec la C. G. T. Unitaire, n'ayant pas d'union départementale dans leur département.

Il y a donc là une situation spéciale, comme d'ailleurs pour l'Alsace-Lorraine.

Ce sont les seules raisons pour lesquelles ces mandats ont été contestés.

Dupuilais (de la Fédération du Sous-Sol). — Je ne comprends pas que le mandat des mineurs de Gagnères soit encore contesté, la Fédération du sous-sol ayant déclaré à la commission des mandats que le syndicat était en règle avec la Fédération. L'Union départementale du Gard n'ayant pas pu se faire représenter a envoyé une lettre au camarade Canat, lui donnant pleins pouvoirs pour régulariser la situation. Je demande donc que l'on valide le mandat de Gagnères, puisque ce syndicat est en règle avec sa Fédération et avec son Union départementale.

En ce qui concerne les mineurs d'Alsace-Lorraine, je puis vous déclarer ici, en tant que trésorier de la Fédération du sous-sol, que le camarade Kirch m'a donné son adhésion morale... (Exclamations diverses.) qu'il allait immédiatement entrer en relations avec nous et qu'il régulariserait sa situation tant au point de vue cartes que timbres.

Un délégué. — Adhésion morale! Ce n'est pas suffisant.

Chevalier. — En ce qui concerne le syndicat des mineurs de Gagnères, je signale au Congrès que le mandat a été établi sur papier libre, à en-tête de la Fédération, et ce mandat ne porte ni la signature du secrétaire, ni le timbre de l'organisation syndicale.

Le mandat a été établi par la Fédération et l'Union départementale, mais rien ne nous atteste que ce soit en accord avec le syndicat lui-même. Dans ces conditions, nous n'avons pas cru pouvoir l'accepter.

Dupuilais. — Notre syndicat a besoin d'être réorganisé. Le syndicat de Gagnères n'a pas un mandat régulier, mais il a chargé un camarade de sa contrée de faire le nécessaire. J'ai d'ailleurs des lettres qui en font foi, et je puis les produire si cela est nécessaire.

Cadeau. — Si vous le voulez bien, camarades, nous allons pouvoir nous entendre, ou, tout au moins, nous pourrons nous faire facilement comprendre.

Après la scission, bien entendu, un certain nombre d'U. D. et de fédérations manquaient. Nous avons adressé à travers tout le pays une circulaire dans laquelle était précisé qu'en cas d'absence des fédérations et d'unions, le syndicat pourrait demander lui-même directement cartes et demi-timbres à la C. G. T. U., à un certain prix de cession.

Il a été dit également que les syndicats privés d'unions départementales, mais ayant une fédération, pourraient demander leurs cartes et demi-timbres fédéraux à leur fédération, et demi-timbres union

départementale directement à la C. G. T. U., à un prix de cession de 25 centimes.

Pour les syndicats ayant une U. D., mais n'ayant pas de fédération — troisième cas — la carte, le demi-timbre fédéral étaient fournis par la C. G. T. U. et le demi-timbre d'union par l'Union départementale.

Tout cela a été prévu dès le 28 décembre; ce n'est pas d'hier. Venant renforcer cela, lorsque le comité national confédéral s'est réuni, nous nous sommes mis d'accord pour accepter que tous les syndicats qui seraient confédérés le premier juin participeraient à ce congrès.

Seuls ceux dont nous vous parlons ne sont pas dans les conditions requises; aucun de ceux-ci, pas plus ceux auxquels manque le timbre d'U. D. que ceux auxquels manquent le timbre fédéral, que ceux d'Alsace-Lorraine, qui sont dans une situation particulière sur laquelle je m'appesantirai un peu plus tout à l'heure. Aucun d'eux n'est confédéré, car aucun d'eux ne s'est conformé à la décision prise et répandue dans le pays le 28 décembre; aucun d'eux ne se trouve dans les conditions requises par les décisions du C. C. N.

Un délégué — C'est la dictature sur le prolétariat. (Rires.)

Cadeau. — Vous comprenez drôlement les choses et vous mettez les formules à toutes les sauces.

Je répète qu'aucun de ces syndicats ne se trouve confédéré.

Pour l'Alsace-Lorraine, sas particulier, aggravant, j'ose dire. Notre camarade Liebrich, secrétaire de l'Union départementale de la Moselle, assisté au Comité confédéral du 5 et du 6 mars. Je me souviens même qu'il a été pendant une séance assesseur au bureau du C. C. N.

Notre camarade Liebrich, par cette présence, par cette participation à nos travaux, par les déclarations apportées par lui au nom de son U. D., a pris une telle position au C. C. N. qu'elle marque l'idée de la Moselle d'adhérer à la C. G. T. U.

Cette adhésion n'était que morale. Pour être effective, il fallait que l'U. D. de la Moselle, à partir de ce C. C. N., — je ne parle pas pour la période antérieure, ils ont pu être autonomes pendant deux mois, je n'en sais rien — mais à partir de l'instant où ils ont participé à nos travaux, il fallait, pour être véritablement confédérés, qu'ils prissent cartes et timbres à la C. G. T. U.

Or, six mois après la scission, et, ce qui a plus d'importance encore pour moi, à l'ouverture de ce congrès, l'U. D. de la Moselle n'avait pas pris de timbres. La commission de vérification des mandats a accompli son plus strict devoir en éliminant ces mandats.

Une question se pose.

L'U. D. de la Moselle, d'après la conversation que j'ai eue avec le camarade Liebrich, ne demande rien en tant qu'U. D. Elle ne me semble pas disposée aujourd'hui à régulariser sa situation, mais le camarade Liebrich, au nom du syndicat des mineurs d'Alsace-Lorraine, demande que son syndicat soit admis à ce congrès, sous réserve

qu'il régularise sa situation par le paiement de ses cotisations arriérées.

Il ne s'agit donc pas de l'U. D.; car une U. D. n'est pas constituée par un syndicat. Il s'agit du syndicat des mineurs et je demande que nous nous entendions pour cela sur la base que vous voudrez, avec le camarade Kirsch, secrétaire des mineurs, ici présent.

Si un seul syndicat de la Moselle demande son adhésion effective, nous devons le considérer conformément à notre circulaire de fin décembre, comme un syndicat isolé et lui délivrer les timbres directement.

Quand l'U. D. de la Moselle le fera pour un certain nombre de ses syndicats ou la totalité de ses syndicats, nous le verrons avec plaisir; il y a longtemps que nous attendons cela et nous serons heureux, ce jour-là, quand nous verrons que l'U. D. de la Moselle veut régulariser la situation. Elle sera libre de le faire, mais elle ne peut participer aux travaux de ce congrès, et je me demande même comment nous pouvons avoir des mandats pour ces cinq ou six syndicats, qui ne sont pas confédérés, alors que Kirsch, lui, à l'ouverture de ce congrès, m'a demandé de régulariser sa situation.

J'insiste particulièrement; le syndicat des mineurs d'Alsace-Lorraine doit être admis parmi nous, sous réserve que son secrétaire confirme ce qu'il m'a dit avant la séance; mais l'U. D. de la Moselle ne peut être représentée.

Je vous demande, camarades, de régler cette question dans ce sens, afin d'être en conformité avec nos statuts.

Le Président. — La parole est au camarade Kirsch.

Kirsch. — Camarades, en Alsace-Lorraine, nous avons une situation toute spéciale. Déjà dans l'ancienne C. G. T., nous avons une situation spéciale, qui n'a pas été modifiée.

Nos sommes organisés régionalement.

Le siège de notre syndicat est à Metz; les sièges sociaux des cheminots et des métaux sont à Strasbourg.

De même pour le bâtiment et l'habillement. C'est une forme d'organisation centralisée.

C'est une question d'orientation syndicale qu'il faudrait entamer. Chez nous, en Alsace-Lorraine, de fortes minorités sont pour la C. G. T. U. Le prochain congrès de Strasbourg en décidera, mais je puis vous dire que les huit dixièmes viendront à la C. G. T. U.

C'est donc une force énorme. Vous avez pu voir dans les journaux que la section de Mulhouse, la plus forte, qui compte treize délégués sur dix-neuf, a émis un vote d'adhésion à la C. G. T. U. et à l'Internationale syndicale rouge, ainsi que les syndicats du Bas-Rhin et de la Moselle, qui, dans leur ensemble, adhèrent déjà à la C. G. T. U.

Le syndicat des métaux enverra son adhésion effective au commencement du mois prochain.

Vous connaissez tous — surtout les camarades du bâtiment — le citoyen Imbs. L'on peut dire que si l'orientation syndicale ne s'est pas

encore décidée, c'est un peu la faute des tiraillements qui existent au sein de la C. G. T. U.

Les adversaires sont venus indiquer aux camarades ces tiraillements, mais je n'ai pas besoin de vous cacher que toutes les masses laborieuses d'Alsace-Lorraine adhèrent loyalement et moralement à l'Internationale syndicale rouge.

Si ce n'est pas encore fait pour la C.G.T.U., c'est parce qu'on leur a dit que la C.G.T.U. était dirigée par les anarchistes.

Si demain la C.G.T.U. adhère à l'Internationale syndicale rouge, vous aurez aussitôt avec vous les travailleurs d'Alsace-Lorraine. (Applaudissements.)

Mais cela n'était pas le point de vue des mineurs. Les mineurs, dès le premier jour, dès que la scission s'est faite, ont combattu pour que tous les ouvriers alsaciens-lorrains appartiennent à la C. G. T. U. Les mineurs ont été les premiers à y adhérer.

Cependant vous connaissez tous la forme de nos organisations; vous savez que les dirigeants de nos syndicats ne peuvent pas adhérer à une forme d'organisation si le syndicat n'a pas pris position dans son ensemble. Si nous adhérons à la C.G.T.U., moralement, depuis toujours, nous ne pouvions y adhérer effectivement qu'à partir du moment où il nous serait permis de nous syndiquer. C'est ce que nous avons fait. Nos camarades de la Fédération des mineurs pourront vous l'expliquer. Nous sommes en règle au point de vue de nos cartes confédérales et fédérales; nous continuerons à cotiser à la Fédération unitaire. Si Bartuel, dans son journal, écrit pour montrer que les mineurs d'Alsace-Lorraine sont partis de sa Fédération avec des dettes c'est parce que nous ne voulions pas donner de l'argent à la contre-révolution. (Applaudissements.) Et je crois que vous nous soutiendrez.

Par conséquent les mineurs sont en règle. C'est maintenant au tour des cheminots de venir expliquer leur situation et leur point de vue. Laissez-moi vous dire que, pour notre part, nous espérons que toutes les forces syndicales d'Alsace-Lorraine seront bientôt à la C.G.T.U. Nous vous demandons, en conséquence, d'admettre ici notre camarade Liebrich à titre consultatif. Ne provoquez pas une scission; ne nous obligez pas, par un coup de force, à nous rendre solidaires de ces camarades.

Il dépend de la Fédération d'admettre ces petits syndicats isolés d'Alsace-Lorraine; qu'elle se fasse payer momentanément la carte confédérale et qu'elle laisse payer les timbres. Il faut que l'Union départementale régularise de même sa situation vis-à-vis de la C.G.T.U. Alors, le problème sera résolu. Si, jusqu'à présent, nous n'avons pas encore envoyé l'argent à la C. G. T. U., c'est parce que nous sommes un peu isolés; nous avons des difficultés qui proviennent de la différence de langues; nous sommes presque toujours en relations, en allemand, avec nos syndiqués.

Encore une fois, je vous demande d'admettre nos camarades. Les mineurs ont régularisé leur situation. Pour les cheminots, Sémard,

qui assistait au Congrès de Mulhouse, ainsi que Chaverot, pourront vous donner des explications. Pour les autres corporations, faites-nous confiance. Le jour viendra bientôt où toutes les corporations d'Alsace-Lorraine, dans le sein de la C.G.T.U., travailleront pour l'unité syndicale française. (Vifs applaudissements.)

Le Président. — Cadeau vous a proposé de n'admettre, parmi les six mandats contestés...

Sémard. — Jé demande la parole en ce qui concerne les chemins.

Cadeau. — Nous pouvons nous entendre avec Liebrich et avec Kirsch. Bien entendu, je m'opposerai jusqu'au dernier moment à ce qu'ils votent; il faut être régulièrement confédéré pour voter.

Sémard. — Le Congrès jugera.

Cadeau. — Parfaitement, et j'ai confiance dans le Congrès. Kirsch a fait une proposition : son syndicat aurait voix délibérative et il voudrait que les autres syndicats aient voix consultative. Nous pouvons nous entendre avec Liebrich.

Liebrich. — Parfaitement. Mais je voudrais m'expliquer; on m'a nommé au moins dix fois et on paraît penser que c'est de ma faute.

Cadeau. — Permetts-moi, Liebrich, d'apporter une précision; il ne faut pas qu'il y ait de malentendu. J'ai été dans l'obligation de citer notre camarade Liebrich parce qu'il était présent au C.C.N. Mais il ne peut s'agir d'un homme; notre camarade Liebrich, en tant qu'homme, est intact; il n'est pas atteint. Dans ces conditions, Liebrich accepte-t-il la proposition de Kirsch, sur laquelle nous sommes d'accord?

Liebrich. — Parfaitement.

Le Président. — Nous venons d'entendre notre camarade Kirsch nous exposer la situation de son groupement. Cadeau admet que son syndicat aura voix délibérative; cinq autres syndicats restent en contestation. Sémard demande la parole à propos de cette contestation. Doit-on la lui accorder?

Voix nombreuses. — Oui!

Le Président. — Le rapporteur demande la parole pour une motion d'ordre.

Chevalier. — Le débat actuel est suffisamment important pour y procéder avec ordre. Il y a, en Alsace-Lorraine, divers syndicats qui ne sont pas de la même industrie. Nous pouvons n'examiner d'abord que l'acceptation du syndicat des mineurs, qui vient d'exposer sa situation. Sémard vient certainement pour poser la question des chemins d'Alsace-Lorraine; c'est une autre question. Ne mélangeons pas tout; nous serions obligés ensuite de reprendre toute la discussion. Je demande au Congrès de se prononcer d'abord sur le cas des mineurs.

Le Président. — Le bureau est d'accord avec Chevalier. Je mets

aux voix l'acceptation, à titre délibératif, des mineurs d'Alsace-Lorraine.

Mayoux. — A condition qu'ils payent.

Le Président. — Les mineurs d'Alsace-Lorraine ont pris l'engagement de payer leurs cotisations; ils tiendront leur engagement.

La proposition énoncée par le président est adoptée.

Le Président. — Restent les cheminots et les P.T.T. d'Alsace-Lorraine.

La parole est à Sémard.

Sémard. — Loin de moi la pensée de venir revendiquer ici le droit de vote pour les cheminots d'Alsace-Lorraine. Néanmoins, je tiens à indiquer que si la situation des cheminots d'Alsace-Lorraine n'est pas régularisée à la C.G.T.U., c'est pour les mêmes raisons que celles que vient d'exposer notre camarade Kirsch.

Les cheminots d'Alsace-Lorraine (32 syndicats comptant près de 10.000 membres) ne participeront pas aux travaux de ce Congrès, puisqu'ils ne sont pas confédérés. Mais ils n'ont jamais quitté la Fédération des cheminots; ils ont pris la carte confédérale; en partant, ils ont pris 7.100 cartes à la Fédération et ils ont rempli leurs obligations fédérales. Mais ils n'ont pas rempli leurs obligations confédérales.

Il serait regrettable de voir la C. A. faire grief à ces camarades qui ont été retenus dans leur adhésion à la C.G.T.U. pour des raisons multiples qui ne dépendent même pas de la Fédération des cheminots, qui a fait tous ses efforts pour les amener à la C.G.T.U. La différence de langues, les conditions spéciales de lutte en Alsace-Lorraine sont les seules raisons qui les ont empêchés d'adhérer à la C.G.T.U. jusqu'à ce jour. Mais je ne voudrais pas qu'on vienne ici faire leur procès. Si leur procès était engagé, je les défendrais.

Je demande seulement, pour les représentants des trois syndicats d'Hagondange, de Sablon et de Sarreguemines, la possibilité d'être admis à titre consultatif dans notre Congrès, afin qu'ils puissent, une fois rentrés dans leurs syndicats, dire à leurs mandants d'Alsace-Lorraine ce qui s'est passé au Congrès de la C.G.T.U.

Dejonckère. — Je n'admettrai pas qu'un camarade alsacien puisse dire que son syndicat n'a pas adhéré à notre Confédération, parce que la commission administrative de la C.G.T.U. était anarchiste. D'une part, en effet, nous ne nous sommes jamais prévalus en quoi que ce soit de ce titre, et, d'autre part, membres de la C.A., nous détenons nos fonctions d'un congrès régulier.

En ce qui concerne les cheminots d'Alsace et de Lorraine, il convient de rappeler ici les déclarations faites par eux au Congrès national. « Nous n'adhérerons à la C.G.T.U., ont-ils dit, que tant qu'elle adhèrera à l'I.S.R. » Il ne faut pas qu'aujourd'hui ces camarades viennent prendre une position différente.

D'accord avec Sémard, nous acceptons à titre consultatif nos camarades d'Alsace et de Lorraine, mais nous voulons qu'ils prennent

l'engagement de faire partie du mouvement ouvrier français, quelles que soient les décisions du Congrès.

Sémard. — Si on commence leur procès, je demanderai la parole.

Lecoin. — Non, Sémard, nous ne ferons pas le procès des chemi-nots d'Alsace et de Lorraine, mais la commission administrative eût bien désiré, elle, que ces camarades ne fassent pas le procès de la C.G.T.U., avant de donner leur adhésion à cette organisation. (Mouvement.)

Camarades congressistes, je vous renvoie à un article publié dans l'« Humanité » et signé de l'Union départementale de la Moselle; le procès de la C.G.T.U. y était fait par des syndicats non adhérents à la Confédération. Nous n'avons donc pas commencé, et nous serions en droit de faire le procès de ceux qui ont fait le nôtre, alors qu'ils n'étaient pas au sein de la C.G.T.U. Mais nous sommes généreux et nous les accepterons ici, violant ainsi les décisions du Comité national confédéral.

Le Comité national confédéral n'avait-il pas décidé, en effet, que ne seraient acceptés ni avec voix délibérative, ni avec voix consultative, les syndicats qui, à la date du 1^{er} juin, n'auraient pas donné leur adhésion à la Confédération Générale du Travail Unitaire.

Il n'y a donc pas ici, de notre part, une question de boutique. Nous voulons bien, si vous le voulez, accepter ces syndicats avec voix consultative, mais nous ne voulons pas qu'on retourne l'argument et qu'on dise que nous sommes disposés à faire leur procès, alors, je le répète, que ce sont eux qui ont fait le nôtre, alors qu'ils n'adhéraient pas à la C.G.T.U.

Liebrich. — Vous croyez peut-être que la situation signalée est imputable au secrétaire de l'Union? Non.

Nous avons, à Sarreguemines, des ouvriers municipaux, des ouvriers de fabrication, des ouvriers des métaux et des cheminots, qui sont tous fédérés à Strasbourg. Seuls, les mineurs, les ouvriers du bois et ceux de l'habillement étaient dans la dépendance de l'Union.

En six semaines, j'ai reconstitué l'habillement; le syndicat des mineurs a réglé sa situation. Le mandat des ouvriers sur bois n'est pas encore arrivé, bien que j'y aie apposé moi-même le cachet.

L'U. D. est démembrée et sa situation est lamentable. J'ai lutté contre Hintz et ai supporté à la fois les attaques des cléricaux et celles des réformistes et des chauvinistes; j'ai tout fait pour sauver l'Union départementale, qui adhère déjà, sans condition, à l'Internationale Syndicale Rouge.

Je ne suis pas ici à titre délibératif; je ne suis ici que comme auditeur et ne veux que vous renseigner sur notre situation particulière. Mais je ne veux pas être chassé par le Congrès, parce que les circonstances ne nous ont pas encore permis de régler notre situation financière. L'U. D. n'a pas de caisse; elle ne touche que des cotisations minimes, parce que les autres syndicats envoient leur argent à la contre-révolution, à Strasbourg.

Si, jusqu'à ce jour, je n'ai fait aucun geste pour expliquer que l'U. D. de la Moselle irait à la C.G.T.U., c'est qu'il me fallait attendre pour savoir ce que ferait Hintz.

La C.G.T.U. anarchiste? Ce n'était pas à nous que cela faisait peur, mais à d'autres, et la propagande des réformistes contre nous en a été de nouveau renforcée.

J'ai donné personnellement, il y a quelque temps, ces explications au camarade Labrousse, qui m'a bien dit qu'il n'approuvait pas cette situation. Et c'est pour cela, camarades, que je vous demande de me permettre d'assister au Congrès de la C.G.T.U., seulement comme représentant moral de mes syndicats. (Applaudissements.)

Sémard. — Dejonckère a, tout à l'heure, apporté l'affirmation que les camarades d'Alsace-Lorraine n'adhéreraient pas à la C.G.T.U., si celle-ci n'allait pas à l'Internationale syndicale rouge. Nous attendrons, après le Congrès, les cheminots d'Alsace et de Lorraine et nous verrons bien s'ils n'adhèrent pas!

Le Président. — Je mets aux voix la motion d'ordre suivante :

Le Congrès, se trouvant suffisamment éclairé sur le cas des Cheminots d'Alsace et de Lorraine, qui motive ce débat, décide de procéder immédiatement au vote.

Adopté.

Le Président. — En conséquence, je vous propose d'accepter l'admission, à titre consultatif, des trois syndicats de cheminots d'Alsace et de Lorraine.

Adopté à l'unanimité, moins une voix. (Applaudissements.)

Lartigue. — Je viens demander au Congrès — et vous avouerez qu'il y a quelque honnêteté à le faire, puisque le syndicat que je défends n'est pas mandaté sur les thèses que j'ai soutenues — de valider le mandat du Syndicat des Employés des P.T.T. d'Alsace et de Lorraine.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la situation de ce syndicat n'est pas identique à celle des cheminots. Le syndicat des employés des P.T.T. n'a pas payé de timbres à son U. D., uniquement parce que cette Union n'est pas adhérente en fait à la C.G.T.U., alors que lui adhère déjà à la Confédération unitaire. Il prend des timbres fédéraux.

Lorsque j'ai présenté à Cadeau le mandat de ce syndicat, il m'a bien fait remarquer que notre syndicat aurait dû payer à la C.G.T.U. les timbres de l'Union départementale. J'ai alors écrit immédiatement à notre camarade Schmidt, qui m'a répondu : « Je mets le trésorier en relations avec Cadeau, de façon à payer l'arriéré. »

Permettez-moi maintenant d'étendre cette question à tous les syndicats se trouvant dans des régions où il n'y a pas d'U. D. minoritaire. Vous connaissez toutes les difficultés que rencontrent nos cama-

rades pour constituer dans certains départements des syndicats adhérents à la C.G.T.U., avec cette particularité d'avoir à prendre des timbres de l'U.D. à la C.G.T.? Quel est celui d'entre vous qui pourrait leur en faire un crime ?

Je voudrais que le Congrès déclare que les mandats de ces syndicats seront validés si les secrétaires fédéraux prennent l'engagement de régulariser sur ce point leur situation avec la C.G.T.U.

En résumé, je demande au Congrès :

1^o De valider le mandat du Syndicat des Employés des P.T.T. d'Alsace et de Lorraine, celui-ci devant, incessamment, régulariser sa situation ;

2^o D'étendre cette validation à tous les syndicats qui vivent dans les départements où n'existe pas d'U. D. minoritaire, sous la réserve toutefois que les secrétaires fédéraux feront le nécessaire pour que ces syndicats régularisent au plus vite leur situation avec la C.G.T.U.

Barthes. — Nous passons, à discuter l'admission des syndicats, un temps qui serait beaucoup mieux employé à la discussion de l'orientation syndicale.

Je demande qu'en raison de leur situation particulière, les syndicats d'Alsace-Lorraine assistent au Congrès à titre consultatif.

Je demande également de maintenir ici la décision prise par le Comité confédéral national de mars dernier, qui a bien stipulé que les syndicats qui, au premier juin, ne seraient pas adhérents à la C.G.T.U., ne participeraient pas au Congrès. Je ne m'occupe pas de savoir si ces Syndicats s'engagent à payer l'arriéré, car s'ils voulaient lutter avec nous, ils devaient adhérer dans les délais indiqués.

Ceux qui ne sont pas venus à nous avant le premier juin n'ont rien à faire ici ! (Protestations et applaudissements.)

Le Président. — Je donne lecture de la motion suivante :

Le Congrès décide d'admettre le Syndicat des P. T. T. à titre consultatif.

Lartigue. — J'ai ma proposition d'ordre général. Je la maintiens et je vais la lire.

Cadeau. — Je ne sais si notre camarade Lartigue a bien compris la portée de sa proposition. Sa proposition tend purement et simplement à renverser tout ce qui a été décidé. Elle tend à annuler la circulaire du 28 décembre, dont je vous ai parlé et contre laquelle personne ne s'est élevé. Elle tend à annuler la décision du Comité confédéral national. Elle tend à recevoir ici à titre délibératif tous les autonomes par extension.

(Protestations.)

Nous demandons ceci au Congrès, ce qui sera fort raisonnable :

Vous avez dit : le syndicat des mineurs est admis à titre délibératif. Vous avez ajouté : trois syndicats de cheminots sont admis à titre consultatif. Ceci concernait l'Alsace-Lorraine. Cette décision n'a été

prise que parce que cette contrée se trouve dans une situation toute particulière et que nous avons voulu malgré tout en tenir compte et réserver bon accueil aux camarades ici présents. Nous demandons que pour les deux autres syndicats d'Alsace-Lorraine, des P.T.T. et de l'habillement, la même décision soit prise que pour les trois Syndicats de cheminots, à savoir qu'ils seront admis à titre consultatif. Ainsi vous ne vous déjugerez pas, car le cas de ces deux syndicats est le même que celui des trois précédents. Nous vous demandons d'émettre un vote dans ce sens et la question sera réglée à la satisfaction de tous.

Lartigue. — Sauf la mienne.

Le Président. — On va passer au vote pour l'admission à titre consultatif des deux autres syndicats d'Alsace-Lorraine : Habillement et P.T.T. Ceux qui voteront contre l'admission à titre consultatif seront pour la proposition de Lartigue, qui tend à les admettre à titre délibératif.

Lartigue. — Je maintiens ma proposition.

Cadeau. — Nous demandons la priorité pour notre proposition, qui est conforme à toutes les décisions antérieures.

Il faut encore une explication. Notre camarade Mayoux semble vouloir assimiler le cas des mineurs au cas des P.T.T. Je dis non, et je m'explique.

Avant le congrès confédéral, nos camarades mineurs étaient en possession de la carte confédérale et du demi-timbre de fédération ; les P.T.T. aussi. Mais avant le Congrès, toujours, les mineurs ont demandé le demi-timbre de l'Union départementale et, de ce fait, à l'ouverture du Congrès, ils étaient confédérés. En cet instant, les P. T. T. n'ont pas le demi-timbre de l'Union. Il nous semble donc qu'il y a deux cas bien différents, et nous maintenons notre proposition, car celle de Lartigue remet tout en discussion.

Le Président. — Je mets aux voix l'admission à titre consultatif de tous les syndicats d'Alsace-Lorraine, à l'exception des mineurs.

Adopté.

Pour la Meurthe-et-Moselle, on demande la même admission à titre consultatif. Je la mets aux voix.

Adopté.

Le Président. — J'ai une proposition demandant que la séance de demain commence à huit heures. (Approbations.)

Il y a une autre proposition de l'Union P.-L.-M., qui demande que la séance de demain soit sous la présidence d'honneur du camarade Midol. Or on a voté la présidence d'honneur de Pelloutier. Ce sera pour une prochaine séance.

Il est parvenu au bureau diverses résolutions demandant la fin des débats sur l'orientation. Je demande que ces résolutions soient

transmises à la commission de réglementation, qui essaiera de s'en inspirer et d'apporter une solution au Congrès.

La parole est au camarade Carpentier.

Carpentier. — Nous nous réunirons pour nous inspirer de ces résolutions; mais il y a un vote qui est acquis. Il faudrait que le débat sur l'orientation syndicale soit terminé à midi. Il faudrait que chaque tendance se mette d'accord ce soir pour choisir ses orateurs et limiter le temps de parole.

J'ajoute que ce soir, au théâtre, le programme sera vendu au profit des Russes ou des grévistes du Nord, comme en décidera le congrès. Vous voudrez bien l'acheter.

La séance est levée à 19 h. 30.



TROISIÈME JOURNÉE

Mercredi 28 Juin 1922 (Matin)

Présidence d'honneur : **Fernand Pelloutier.**

Présidence effective : **Argence, des Métaux.**

Assesseurs : **Legrand**; terrassiers de la Seine; **Tinel, U. S. de la Loire.**

La séance est ouverte à 9 heures.

Le Président. — Camarades, hier, en mon absence, vous m'avez désigné pour la présidence de cette séance. N'étant pas d'une capacité thoracique extraordinaire, je vous demande de vouloir bien faire le silence le plus complet, tout d'abord pour permettre à la présidence de faire son travail normalement et ensuite pour permettre aux orateurs qui se succéderont de parler dans le calme le plus absolu.

Ceci dit, je donne la parole au camarade **Carpentier**, rapporteur de la commission d'organisation du Congrès.

Carpentier. — Camarades, je vous prie de m'écouter dans le plus grand calme jusqu'au bout. Le président m'a remis plusieurs motions, qui étaient des indications pour nous; je les ai lues attentivement. Toutes sont empreintes d'un esprit de justice et de scrupule.

Nous avons été obligés par conséquent de modifier l'ordre du travail, toujours avec ce même scrupule que toutes les opinions puissent se faire jour, tout d'abord sur l'orientation syndicale, qui comprend les questions les plus graves, si je ne m'abuse, à savoir la position nationale et internationale, et j'ai pris l'initiative, par un dernier scrupule, de demander au camarade **Dudilleux** de venir à titre consultatif au sein de la commission s'entendre avec le camarade **Besnard**.

Voici donc ce que nous vous proposons :

Aujourd'hui, au lieu de finir à midi l'orientation syndicale, nous recommencerons à 14 h. 30; nous irions jusqu'à 19 h. 30, et puis nous prendrions la résolution de faire une séance de nuit, de 21 heures à 1 heure du matin. Cette séance se poursuivrait jeudi matin, et le Congrès émettrait un vote définitif sur l'orientation syndicale.

Etes-vous donc partisans, camarades, de tenir une séance de nuit? (Approbations.)

Il est en effet nécessaire que toutes les tendances s'expriment.

Nos camarades Dannacher et Raitzon me font parvenir cette petite note :

« Le Syndicat de l'Habillement du Rhône demande au Congrès d'entendre la voix des délégués de province sur l'orientation syndicale. »

Je répondrai à nos camarades que je ne fais pas de différence entre la province et Paris. S'ils sont indépendants comme moi, ils se classeront dans les indépendants ; les indépendants sont des gens qui attendent pour se prononcer ; ils ont accepté un mandat impératif sur certains points, mais pas sur d'autres. En tout cas, il n'est fait aucune différence entre la province et Paris.

Dannacher. — J'ai simplement demandé que les délégués de province puissent développer leurs conceptions. Ils ne feront d'ailleurs pas de longs discours.

Carpentier. — Si vous représentez comme moi, par exemple, un petit syndicat, vous vous arrangerez pour avoir la parole. Croyez que si j'ai envie de parler au nom des indépendants, je m'arrangerai pour le faire.

Nous avons donc ce matin trois heures de séance, cet après-midi cinq heures, cette nuit quatre heures, au total douze heures et deux heures demain que nous accorderions au bureau, qui ne se classerait dans aucune tendance, mais pour lui permettre de se défendre sur certains points.

Restait à fixer dans quel ordre allaient se dérouler ces tendances. Hier, il y avait quatre tendances, aujourd'hui, notre camarade Colomer s'est détaché de ses camarades et nous avons donc cinq tendances.

Tout d'abord la tendance Monmousseau, ensuite la tendance Colomer, puis la tendance Besnard, enfin celle des communistes et celle des indépendants.

L'ordre a donc été établi comme je viens de vous l'indiquer à la suite d'un petit tirage au sort et je me réjouis que le sort nous ait favorisés, nous permettant de pouvoir profiter de ce qui aura été dit, et peut-être de trouver des moyens d'union.

D'autre part, si la Commission de vérification des mandats a encore à intervenir, nous demanderons que ce soit rapidement.

Il reste naturellement entendu que chaque tendance disposera de son temps comme elle l'entendra ; par exemple si la tendance Besnard veut déléguer Besnard lui-même ou dix de ses camarades pour prendre la parole, elle fera comme il lui plaira.

Le Président. — Je mets aux voix les propositions qui viennent de vous être faites par Carpentier, rapporteur de la Commission de l'organisation du Congrès.

(Adopté à l'unanimité.)

Le Président. — L'ordre du jour appelle le rapport de la Commission de vérification des mandats.

Chevalier, rapporteur. — Camarades, actuellement, il nous est arrivé le mandat du Syndicat des Métaux de Corbeil, en règle avec l'Union départementale et avec la Fédération. Nous avons donc actuellement 1.172 mandats validés.

Il serait bon de fixer dès maintenant le moment après lequel il ne sera plus reçu de mandats, autrement le dernier jour du Congrès ou nous en rapportera encore.

Carpentier. — Camarades, j'ai oublié de vous dire tout à l'heure que la recette provenant de la vente des programmes hier soir a rapporté 272 fr. 25.

Le Congrès décidera si cette somme doit être versée à nos camarades russes ou aux grévistes du Nord.

Semard. — Camarades, la Fédération des Cheminots a six mandats invalidés, parce qu'il manque le cachet de l'Union départementale. Les unions départementales de l'Orne, de la Vendée et de l'Eure ne sont pas représentées ici. Je sou mets donc une proposition au Congrès. Puisque les syndicats qui sont venus ici sans que le cachet de leur Union départementale soit porté sur leur mandat et qu'ils ont eu la facilité de trouver dans le Congrès des secrétaires d'unions pour cette régularisation, je crois que les trois U.D. qui ne sont pas représentés ici auraient pu agir de la même façon et valider les mandats en question.

En tout cas, le Congrès se prononcera et décidera si les six syndicats de cheminots dont je parle peuvent participer au vote.

Un délégué. — En ce qui concerne la Roche-sur-Yon je suis certain que le syndicat est complètement en règle avec la Fédération des Cheminots. Un accident a dû arriver à notre camarade Bernard, secrétaire de l'U.D. et ne lui a pas permis de pouvoir mettre le cachet sur le mandat.

Semard. — D'autre part, j'ajouterai que ces syndicats de cheminots étaient représentés par Rambaud qui est tombé malade subitement et n'a pu venir aux travaux de ce congrès. D'autre part, nous avons reçu dans une lettre adressée à Rambaud un mandat en règle au nom du syndicat de Pré-en-Pail.

Je demande donc que ce mandat soit validé; pour les autres, le Congrès se prononcera.

Labrousse. — En ce qui concerne le mandat de la Roche-sur-Yon je dois vous signaler qu'il existe là une situation anormale, attendu que le secrétaire de l'Union départementale de la Roche-sur-Yon est en même temps le secrétaire du Syndicat des cheminots. Vous avouerez qu'il est quelque peu bizarre que ce mandat ne porte pas le timbre de l'Union départementale de la Vendée, alors que c'est le même secrétaire qui cumule les deux fonctions. Pourquoi? Je l'ignore.

Lorsque nous nous trouvons en présence de mandats qui ne portent pas le timbre de l'Union départementale, la Commission de vérification, pas plus que le Congrès, ne peuvent dire s'ils sont en règle avec la C.G.T.

Un syndicat peut très bien avoir des timbres d'union départementale, comme cela s'est passé l'année écoulée, sans être en règle avec la C.G.T.

Il est évident que dans certains syndicats, on a utilisé au commencement de l'année 1922 les timbres de 1921, sans prendre de timbres à l'U.D.

Par conséquent, je demande au Congrès de statuer purement et simplement et de mettre en application les décisions qui régissent la représentation des syndicats dans les congrès confédéraux.

Dejonkère. — Je viens d'apprendre par la déclaration du camarade Semard que notre camarade Rambaud est en ce moment malade et qu'il ne peut assister à notre Congrès confédéral.

Il y a plus de 30 mandats au nom du camarade Rambaud; un trente-et-unième vient de nous parvenir également en blanc, sans nom de délégué. Je demande quelle va être la situation de nos camarades quand il s'agira de déterminer le vote, étant donné que l'intéressé n'est pas là.

Je trouve cela paradoxal, d'autant plus que les mandats arrivés à la dernière minute sont sans nom de délégué. Il faut qu'on s'explique franchement à ce sujet. J'ai toujours trouvé mauvais qu'on centralise les mandats dans les unions de réseaux et il se trouve aujourd'hui qu'un camarade ayant plus de trente mandats n'est pas présent au Congrès.

Je demande dans quelles conditions va être émis le vote.

Le Président. — La parole est au camarade Jouve.

Jouve. — Je ne suis pas encore intervenu dans les débats; j'ai suivi attentivement tous les faits qui se sont déroulés ici. Je ne veux incriminer personne; je ne veux pas indiquer ici la chasse qui pourrait être faite aux mandats. Mais j'estime qu'il y a des statuts et qu'ils doivent être appliqués.

Je demande, sans esprit de tendance, que les mandats qui arriveront maintenant, même ceux qui arriveront avant midi, soient purement et simplement annulés et je demande que les mandats qui n'ont pas le timbre de l'U.D. soient invalidés, conformément aux statuts. (Applaudissements.)

Voix nombreuses. — Au vote.

Le Président. — Il y a six camarades, plus Semard, qui veulent parler; si nous les écoutons, nous en avons pour jusqu'à midi, sur la vérification des mandats.

Voix nombreuses. — Au vote. Application des statuts.

Jouve. — Je demande l'application stricte des statuts.

Le Président. — Êtes-vous d'avis d'épuiser la discussion ou de passer au vote? La proposition consiste à appliquer les statuts...

Un Délégué. — Lesquels? Il n'y en a pas encore.

Le Président. — Les statuts confédéraux.

Jusqu'ici, nous avons appliqué les statuts de l'ancienne C.G.T.; il n'y a pas de raison, avant que les statuts de la C.G.T.U soient établis, pour qu'on ne les applique plus.

Etes-vous d'avis d'appliquer strictement les statuts?

Voix nombreuses. — Oui. Parfaitement. Aux voix.

Le Président. — Je mets cette proposition aux voix.

(Adopté.)

Vidil. — Camarades, je voudrais demander à nos camarades de l' « Humanité » qui ont fait le compte rendu de la première journée du Congrès, de faire passer une petite rectification concernant ce compte rendu..

Vailiot. — Je demande la parole. Il y a un syndicat qui est en règle; par conséquent, il faut le valider.

Le Président. — La parole est à Vidil.

Vidil. — Au nom du Syndicat des Boulangers de la Seine, je demande tout amicalement à nos camarades de l' « Humanité » de bien vouloir rectifier le passage concernant la motion déposée par notre camarade Monmousseau.

Cette motion — et je suis certain que le Bureau de l'Union des Syndicats de la Seine est complètement d'accord avec moi — cette motion ne peut pas être présentée au nom de la Seine, puisque les conseils syndicaux de la Seine ne l'ont pas acceptée.

Nous ne pensons pas que le Bureau ou la C. E. de la Seine veuillent passer par-dessus la tête des conseils syndicaux.

En conséquence, je prie le Congrès de bien vouloir demander tout amicalement à nos camarades de « l'Humanité » de passer demain une petite rectification à ce sujet.

Le Président. — La parole est à Dudilleux.

Dudilleux. — Le Bureau de la Seine s'associe à la demande de rectification formulée par Vidil. La résolution n'est pas la résolution de l'Union de la Seine; elle est la résolution Monmousseau.

Puisqu'on est aux rectifications, je demande au journaliste de « la Tribune » qui m'a traité de « jeune bedeau » de rectifier également. (Rires et applaudissements ironiques.) Je ne suis pas un calottin. (Rires.)

Vidil. — La déclaration du camarade Dudilleux nous donne satisfaction. Cependant, Dudilleux dit : « La motion présentée est celle de Monmousseau. »

Dudilleux. — Au nom du Syndicat de Paris (Rive Droite) qu'il représente.

Vidil. — Bien. Je ne pense pas en effet qu'on puisse déposer une motion en son nom personnel; seul, un syndicat en a le droit. (Protestations.)

Dudilleux. — On nie à Monmousseau le droit d'apporter une résolution en son nom personnel.

Monmousseau apporte cette résolution non pas en tant que secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine, mais avec le mandat du syndicat de Paris-Etat (Rive Droite).

On dit : Nul n'a le droit d'apporter une motion en son nom personnel. Jusqu'à ce matin, j'ai cru que la résolution apportée par Besnard était la résolution de la Commission ou tout au moins de la majorité de la Commission administrative et du Bureau.

Or, j'ai appris ce matin, à la Commission de réglementation des travaux, que la motion déposée par Besnard n'était ni la motion du Bureau, ni celle de la C. A.

Besnard. — La motion est présentée au nom du Syndicat de Paris-Etat (Rive-Gauche) des Cheminots. (Rires. Applaudissements.)

Cadeau. — Représentant ici du Syndicat du Bâtiment de Béziers, je dois dire que la motion est également présentée par ce syndicat. — (Rires, bruit.)

Le Président. — Camarades, l'ordre du jour appelle l'Orientation syndicale.

Vaillot. — Camarades, j'ai déjà demandé la parole... (tumulte).

Le Président. — Camarades, je reçois une demande de parole pour la validation d'un mandat. On a voté l'application stricte des statuts.

Vaillot. — Je demande la parole pour une motion d'ordre. (tumulte.)

Cadeau. — Nous demandons au Congrès, pour la bonne marche des travaux, d'avoir une attitude plus calme.

Il est inadmissible que dès ce matin, alors que nous n'avons entamé aucune discussion susceptible de nous aigrir, on respire déjà une atmosphère semblable.

Le camarade qui voulait prendre la parole s'est entendu avec moi.

Il m'a dit qu'un syndicat dont le mandat a été invalidé est en règle. Je lui ai demandé d'aller chercher ce mandat. Nous parlerons entre nous et nous verrons, à la Commission, si celle-ci peut revenir sur sa décision.

La question ne vaut pas la peine d'être posée devant le congrès. (Très bien.)

Plusieurs délégués. — On n'avait qu'à laisser parler le camarade.

Cadeau. — Je ne l'en ai pas empêché. Il a été très vif. S'il avait laissé le président parler il se serait entendu avec lui comme il s'est entendu avec moi.

Ce mandat est contesté, si je comprends bien, par l'Union des Syndicats du Rhône. Je demande que l'Union des syndicats du Rhône s'explique sur les raisons qui l'ont fait invalider ce mandat ; car, elle possède les deux cachets. Il me semble donc impartial d'entendre à cette tribune notre camarade Fourcade, secrétaire de l'Union départementale du Rhône .

Salaur. — Vous pourriez entendre le secrétaire de la Fédération.

Cadeau. — Il n'y a pas de contestation fédérale ; n'envenimons pas la question ; la contestation vient de l'Union. Je demande au Congrès d'écouter notre camarade Fourcade. Le Congrès jugera. (Approbation.)

Le Président. — La parole est à Fourcade.

Fourcade. — A vrai dire, nous ne contestons pas le mandat du syndicat des gaziers de Lyon ; nous avons simplement demandé à la Commission de vérification des mandats d'interpréter la résolution votée au dernier Comité national. Cette résolution dit — et il y a eu bataille sur ce point — que, seuls, les syndicats adhérents à la C. G. T. U. avant le 1er juin seraient acceptés au Congrès. Or, ce syndicat n'a été constitué que le 11 juin. Nous avons demandé à la Commission de vérification des mandats d'interpréter la résolution sur ce cas spécial. Elle a conclu à l'invalidation. Nous n'avons rien à dire. Nous laissons maintenant le Congrès statuer sur le cas de ce Syndicat.

Le Président. — La parole est à Vaillot.

Vaillot. — Au nom de l'U.D. de l'Hérault, je viens demander au Congrès de valider le mandat du syndicat des foudriers de Cette. Il y a eu une erreur à ce sujet.

Lorsque le syndicat des foudriers de Cette s'est constitué, l'Union départementale de l'Hérault avait pris une quantité considérable de cartes à la C. G. T. ; comme elle avait trop de cartes, elle en a passé au syndicat des foudriers de Cette. Mais l'Union départementale et le syndicat des foudriers de Cette sont tous deux à jour de leurs cotisations, aussi bien au point de vue fédéral qu'au point de vue départemental ou local. Le mandat est régulier ; en toute justice, le Congrès doit valider ce mandat du syndicat des foudriers de Cette.

Le Président. — Le Congrès est-il d'avis de valider le mandat du camarade Vaillot ? (Mouvements divers, bruit.)

Chevalier. — Ce mandat est contesté par la Fédération du tonneau ; laissez le secrétaire de cette Fédération s'expliquer.

Le Président. — La parole est au camarade Salaur.

Salaur. — En ce qui concerne le mandat du syndicat des gaziers de Lyon, ce syndicat a bien été constitué le 11 juin, mais par une circulaire venant du secrétariat de la C.G.T.U., en date du 26 mai et disant aux Fédérations d'industrie de faire parvenir les modifications apportées à la liste des organisations adhérentes jusqu'à la date du 25 juin. J'ai donné connaissance de la création de ce syndicat au secrétariat de la C.G.T.U. ; j'ai fait parvenir le mandat ; ce mandat est timbré de l'Union départementale. Ce syndicat a en outre participé au Congrès de l'U. D. du 18 juin ; on ne lui a pas contesté son mandat qui est timbré de la Fédération et du syndicat. Je vous demande de le valider.

Le Président. — Au sujet du mandat du camarade Fourcade, deux

propositions sont en présence, dont l'une émanant du camarade Fourcade, tend à appliquer la résolution du Comité national confédéral. Je demande au congrès de se prononcer sur cette proposition.

Raitzon. — Il n'y a pas de raison pour voter contre ce mandat, puisqu'il est adhérent à la C.G.T.U. depuis le 12 juin; il est en règle.

Sibillé. — La question se pose comme suit : devons-nous accepter ou refuser ce mandat? (Bruits.)

Le Président. — Je mets aux voix la validation du mandat du syndicat des gaziers de Lyon.

Le mandat du syndicat des gaziers de Lyon est validé par le Congrès.

Le Président. — Différents camarades sont encore inscrits pour prendre la parole au sujet de la vérification des mandats.

Voix nombreuses. — Il y a un vote acquis! (Bruit.)

Le Président. — Je demande l'application stricte de ce vote et je vous demande de passer à la discussion sur l'orientation syndicale.

Constant. — Je suis dans le même cas que le syndicat des gaziers de Lyon. J'ai envoyé à la C.G.T. le nom des syndicats adhérents à l'Union départementale de la Gironde. Le syndicat des tabacs est à jour de ses cotisations. Puisque c'est le même cas, je vous demande de ratifier le mandat des tabacs de Bordeaux, comme vous avez ratifié le mandat des gaziers de Lyon. (Mouvements divers.)

Le Président. — La parole est à Cadeau.

Cadeau. — Je ne sais pas jusqu'où cette discussion au sujet des mandats contestés va entraîner le congrès. Vous avez nommé une commission; je demande que le Congrès la considère comme souveraine. (Applaudissements.) Si le congrès doit revenir sur toutes les *décisions impartiales de cette commission*, le travail n'est plus possible. Je demande que nous nous en tenions à la proposition que je viens de vous faire et que nous reprenions immédiatement la discussion sur l'orientation syndicale. (Applaudissements.)

Le Président. — Je mets aux voix la proposition de Cadeau tendant à passer immédiatement à la discussion sur l'orientation syndicale.

(La proposition est adoptée.)

Le Président. — La parole est à Sémard (tendance Monmousseau).

DISCOURS DE SEMARD

Semard. — Je vais essayer d'apporter le plus de clarté possible d'abord dans la position de la minorité au sein de la C. A. de la C.G.T.U., ensuite dans sa position au point de vue national et international.

Quelques explications sont nécessaires quant à la solidarité qui a pu se manifester au sein de la C. A., aussi bien dans la majorité que

dans la minorité. Dans une intervention, Totti disait : « J'ai été démissionnaire, à un certain moment, en tant que membre du bureau. » Il faut que nous disions — le bureau ne me démentira pas — que l'accord n'a jamais été complet ni dans la C.A., ni dans le Bureau. En maintes circonstances, si la C. A. s'est divisée sur certaines questions, le Bureau s'est divisé également.

Dans ces conditions, il me semble nécessaire de retracer rapidement ici la position de chacun. Tout à l'heure, sur des questions importantes, au sujet desquelles il y a eu un semblant de solidarité dans la C.A., on vient nous dire :

« Comment, vous venez dénoncer maintenant ce que vous avez voté avec nous hier ! »

Dondicol l'a dit d'une façon précise : si, dans maintes circonstances, nous avons fait l'unanimité dans la C.A., c'est dans le but de maintenir l'unité de la C.G.T.U. Mais dire qu'il y a eu solidarité complète parmi les membres du bureau et parmi les membres de la C.A., ce serait mentir.

Dès les premières séances de la C.A., nous avons été — du moins quelques-uns d'entre nous — traités de suspects. C'est la maladie de Paris. Car si certains sont illuminés par le soleil de Moscou et ont le cerveau un peu dérangé, d'autres, qui viennent à Paris, sont troublés par le soleil parisien. (Sourires.)

« Il faut se situer », disait Bernard. A la C.A., on a employé cette épithète bien souvent. Il semblait que ceux qui sont appelés des syndicalistes communistes poursuivaient des buts inavouables et j'ai remarqué cet entêtement à vouloir que des hommes se situent. Je l'ai si bien senti que dans la première séance de la C.A., reprenant la décision du Congrès unitaire, je disais à mes camarades :

« Ne sortez pas du rôle qui vous a été dévolu par le Congrès unitaire. Si vous engagez, au sein de la C.A. des discussions sur les questions de tendances, vous allez la briser en cinq ou six morceaux. »

Quand il a fallu envoyer un délégué au Congrès de Rome — les procès-verbaux en font foi — j'ai repris la résolution de Lille. J'ai déclaré à la C.A. : Si vous voulez aller devant le prolétariat italien présenter le point de vue du syndicalisme français reprenons la résolution du Congrès de Lille et défendons-la, exposons-la devant les camarades italiens.

Je vous démontrerai tout à l'heure qu'on a quelque peu changé l'interprétation de notre résolution minoritaire de Lille. Dès le commencement des travaux, au sein de la C.A., une opposition s'est marquée et une certaine suspicion a été jetée contre certains camarades.

Arrive le Comité confédéral national. Là, toujours dans un but d'unité, je demandais que l'on convoquât aux assises consultatives de la C.G.T.U. l'ensemble du prolétariat du pays, et ce n'est pas seulement onze ou douze cents syndicats qui auraient été représentés à ce congrès ! Je demandais également que l'on ne donnât pas un caractère de tendance à nos débats dès leur ouverture. Or, le premier ordre du jour qui a été présenté a été interprété tendancieusement. C'était le

commencement de la confusion dans les syndicats, et la continuation d'une position que l'on voulait prendre dans la commission administrative.

Les camarades du bâtiment ont présenté une résolution; ils l'ont abandonnée, mais mes camarades se souviendront que cette résolution, je l'ai reprise purement et simplement.

Elle a été battue.

Dans le comité national confédéral, on marquait la « reculade » de Semard. Quelle reculade? On ne travaille pas dans de telles conditions, et l'on ne saurait faire du bon travail si, lorsqu'un camarade affirmant son point de vue, essaie de réaliser l'unité et échoue, on marque sa reculade.

C'est le comité confédéral national qui établit le programme d'action. C'est le meilleur travail qu'il ait fait d'ailleurs.

Nous avons repris le travail dans la commission administrative, et il faut bien le dire, il n'est pas possible de rendre responsables des camarades, comme moi et d'autres, qui occupent des fonctions syndicales, les obligeant à être hors de Paris bien souvent, de décisions prises pendant leur absence, et leur dire qu'ils sont engagés par la majorité qui s'est alors déterminée.

C'est ainsi qu'au cours d'une tournée dans l'est, j'ai appris par la presse la fameuse résolution antiétatiste votée par la majorité de la C. A., et quelle majorité! Il y avait trois motions en présence. La motion antiétatiste a recueilli six voix, une autre cinq, et la troisième un certain nombre de voix aussi. (Bruit, mouvements, interruptions.) Quand j'aurai parlé une heure, camarades, vous aurez le droit de m'interrompre! (Applaudissements.)

Les syndicats ont interprété de différentes façons le vote de la résolution. Je dis que la commission administrative a fait œuvre de tendance, qu'elle a continué cette même œuvre lors de la désignation d'un délégué pour la conférence de Berlin.

Nous nous sommes trouvés devant deux propositions : l'une émanant de nos camarades de l'Internationale syndicale rouge, l'autre de l'Union syndicale italienne pour la conférence de Berlin.

Notre camarade Dudilieux fondit les deux propositions et demanda dans une motion qu'au lieu d'envoyer deux délégués à l'Internationale syndicale rouge, pour s'entendre sur les conditions possibles d'adhésion, on réponde seulement à l'invitation lancée par l'Union syndicale italienne, à la condition que l'Internationale syndicale rouge pût avoir la possibilité d'assister à ses travaux.

Plusieurs voix. — Non! non!

Sémard. — C'est là que Totti avait raison et que Sémard avait tort. Le bureau s'est divisé. Totti, seul avec un autre camarade, demandait une réponse favorable à l'invitation, mais encore une fois, si nous nous sommes ralliés unanimement à la proposition de Dudilieux c'était dans un but d'unité. Nous l'avons bien marqué; et le lendemain, je disais : si j'avais su de quelle façon on pouvait interpréter ta proposition, je ne l'aurais pas votée!

Voilà ce qui s'est passé au sein de la commission administrative. Au comité national confédéral, on nous a obligés, quelques-uns d'entre nous, du moins, à nous situer. On nous y a obligés par des appels répétés et aussi par la suspicion qu'on semblait faire peser sur nous. Nous avons toléré des insultes dans la commission administrative.

Je ne mets pas en doute la probité des camarades qui ne pensent pas comme moi, mais j'aurais voulu qu'on ne mît pas non plus en doute ma probité personnelle.

Qu'est-ce qui nous sépare de la majorité de la C.A. de la C.G.T.U.? Est-ce que nous voulons, nous, lier le syndicalisme à un parti quelconque?

Une voix. — Oui.

Sémard. — Est-ce que, dans nos déclarations, vous pourrez retrouver quelque chose qui vous démontre que nous sommes pour la liaison organique? Est-ce que vous pouvez retrouver dans nos écrits, dans notre attitude, quelque chose qui puisse vous permettre de nous suspecter ainsi?

Apportez-le donc à cette tribune! Contre ceux que vous avez classés dans le clan de la « Vie Ouvrière », et s'il y avait un clan dans la « Vie Ouvrière », et si je m'y suis rallié, c'est que je suis arrivé à connaître le clan de la franc-maçonnerie syndicale! (Applaudissements.)

Ah! cette insistance à vouloir nous faire nous situer! Cette suspicion qui pesait continuellement sur nous!

Je ne conteste pas le travail administratif du bureau; j'ai été placé pour le voir, car je sais ce que j'ai fait pour ma part, et en plus petit; j'ai fait l'impossible, et Totti le sait bien, pour qu'il y ait un accord et pour que Totti ne soit pas seul bien souvent. Mais souvent, on m'a dit : Il est lié avec les autres. Je voulais savoir ce qu'était cette liaison, qui était organique!

Evidemment, on a dénoncé, dans la « Bataille Syndicaliste », le Pacte comme un préservatif pour la discussion qui allait s'ouvrir au Congrès de Saint-Etienne. Je ne fais pas de grief à des camarades de s'entendre, et Bisch s'expliquera, si cela lui fait plaisir...

Jouve. — Et moi aussi!

Sémard. — Il est regrettable que ceux qui veulent nous donner des leçons aient pris une telle position. On doit reconnaître combien est difficile la tâche de ceux qui, arrivés dans cette fournaise de Paris, faisaient tous leurs efforts pour souder toutes les tendances, combien leur tâche était difficile, quand ceux auxquels ils s'adressaient répondaient : il n'y a pas possibilité de s'entendre avec ceux-là qui sont contre nous et liés contre nous.

C'est ce qui m'a été répondu bien souvent. Vous comprendrez que dans des conditions semblables, nous doutions nous aussi de la pureté de ceux qui viennent s'affirmer avec vous les purs, les extra-purs. Ils étaient à côté de Sémard il n'y a pas bien longtemps encore, et s'ils ne sont plus dans le parti qu'ils dénoncent aujourd'hui, ils y étaient

il n'y a pas moins de six mois ! Je voudrais bien savoir où la pureté commence !

Je voudrais savoir à quel moment la pureté des individus commence. Ce sont ces petites questions de boutique chères à la région parisienne, dans laquelle on aime bien voir les hommes situés et on les situe même à l'occasion. Ce qui nous fait honte au point de vue moral. Nous sommes contre la liaison organique nationale et internationalement et nous ne renions rien de ce que nous avons écrit ou dit. Nous sommes pour une entente avec les partis, quels qu'ils soient, s'ils agissent révolutionnairement pour lutter contre la répression capitaliste et contre la guerre. Nous trouvons drôle qu'on humilie ceux auxquels on demande une action commune, quand on leur dispute leur part d'action directe et quand on voit la C.G.T.U. qui met C.G.T.U. avec leur concours, je me demande si dans la révolution on aura les mêmes appréhensions envers ceux qui lutteront également pour faire la révolution.

Ah ! camarades, il fut un temps où nous étions tous d'accord pour aller à l'Internationale syndicale rouge, et les plus terribles de cette époque, ceux qui voulaient y aller, ce sont ceux qui aujourd'hui la combattent. (Applaudissements.)

Ici, les camarades viendront s'expliquer ; on vous dira si le maximum d'efforts a été fait pour répondre à l'invitation de nos camarades, et si, conformément aux décisions prises par l'unanimité de la minorité à Lille, tout ce qui était nécessaire pour aller à l'Internationale syndicale rouge a été fait. J'ai constaté certain état d'esprit qui ne sera pas démenti par la C.A. Les camarades, et je me plais à reconnaître leur franchise, ont dit : Nous, personnellement, jamais ! Nous ne voulons pas de l'Internationale syndicale rouge ! Quand on a un tel état d'esprit, il est difficile de défendre l'adhésion.

Dans une correspondance adressée par notre camarade Dridzo, il était dit : « Nous nous rendons bien compte des divergences existantes. Nous allons bien voir dans des pourparlers préalablement tirés au clair le cadre de ces divergences, écarter ce qu'il est possible d'écarter, en laissant le 2^e congrès des syndicats révolutionnaires se prononcer sur les questions de principe. »

La C.G.T.U. répondait (voici la conclusion de la lettre) : « Ainsi, pourra se faire entre centrales syndicales l'échange de vues recherché, utile, pour faire disparaître les divergences qui jusqu'à présent constituaient pour nous un obstacle à notre affiliation à l'I.S.R. » C'est le bureau qui écrivait cela.

Dans le rapport adressé à l'Union syndicale italienne, il était dit : « A notre point de vue — le bureau avait déjà un point de vue — si la conférence préalable veut faire œuvre utile, c'est sur ce plan qu'elle doit travailler exclusivement. Lorsqu'elle aura trouvé dans son sein la formule générale exprimant ces conditions, elle la soumettra à l'I.S.R. qui aura le loisir de l'examiner et d'y répondre avant le 1^{er} septembre. »

Je vous rappelle que le 2^e congrès de l'I.S.R. était décidé à ce moment-là pour le 15 octobre.

« A cette date, en possession de la réponse négative ou affirmative de l'I.S.R., le congrès envisagé se tiendra pour examiner cette réponse et décidera en toute connaissance de cause soit d'adhérer à l'I.S.R., soit de constituer une Internationale syndicale, selon que l'I.S.R. aura accepté ou refusé le point de vue de la conférence préalable. » A ce moment-là, il semble qu'on n'était déjà plus disposé aller défendre le point de vue français devant le 2^e congrès de l'I.S.R., puisqu'on fixait au 1^{er} septembre toute décision à prendre avec les centrales syndicales internationales.

Quelle est l'idée exacte que la commission administrative provisoire de la C.G.T.U. défendra ici ? Si elle décide qu'elle fixera cette position avant que le deuxième congrès de l'Internationale syndicale ait lieu, on ne respecte même plus la décision prise par l'unanimité de la minorité à Lille. On a déterminé au sein de la C. A. un point de vue. A la commission administrative, je n'ai pas, pour ma part, donné ma voix à la constitution avant le deuxième congrès de l'Internationale syndicale rouge d'une autre Internationale.

Dans le même rapport de la commission administrative, il est dit :

« La C.G.T.U. ne saurait, avant le congrès constitutif de Saint-Etienne, indiquer de façon formelle son point de vue sur le problème de l'Internationale. »

C'est en contradiction complète avec la lettre adressée à l'Union syndicale italienne ; vous avez à ce moment-là déterminé quelles seraient les conditions de la constitution d'une Internationale avant le Congrès constitutif de Moscou.

Vous permettez que quelques camarades soient troublés devant cette décision, qui était confirmée par certains camarades de la C.A., qui ont déclaré : nous n'irons pas à l'Internationale syndicale rouge. Mais, je vous le demande, qui donc avait donné à la commission administrative ce mandat ? Et vous ne direz pas que je n'ai pas, dans cette C.A., prévenu en toutes circonstances du danger qu'il y aurait pour la commission administrative de prendre une position définitive. La position définitive, vous l'avez prise à la conférence de Berlin.

Je vais le démontrer. Nous avons dit : conférence ou les délégués français iront à titre consultatif. Tout d'abord, les camarades qui lisent les organes syndicalistes, quels qu'ils soient, peuvent reconnaître qu'on a surtout commencé par faire le procès de la Révolution russe. Dès l'ouverture des travaux, un ordre du jour a été présenté par la minorité russe, ordre du jour il était dit : Avant le rapport qui doit entamer le débat, la minorité russe propose un ordre du jour contre la répression dans tous les pays, y compris la Russie. Cela est exactement l'état d'esprit qui s'est manifesté dans la majorité de la C.A. C'est exactement l'état d'esprit qui a été défendu par notre camarade Colomer au comité confédéral national.

Premier point de vue.

Dans l'esprit du milieu qui a rédigé la proposition, il était entendu que toutes les centrales syndicales devaient être convoquées pour un examen de la situation. On fixe dans quelles conditions les diffé-

rentes centrales participeront aux travaux de la commission. On exclut par avance certaines minorités de certains pays, et puis on admet la minorité russe, minorité russe qui représente zéro, puisque ce sont seulement quelques camarades qui ont quitté la Russie.

Un délégué. — Qu'on a expulsés ! Les autres ont été mis en prison.

Sémard. — Et là, nous constatons qu'on donne une voix à cette minorité russe, qui représente zéro et une voix à la centrale russe, qui représente six millions de syndiqués.

Un délégué. — Ce n'est pas exact.

Lecoin. — Je vous demande de ne pas interrompre. J'ai assez de documents pour répondre à ce sujet.

Sémard. — Je cite les différents ordres du jour présentés à cette conférence :

- 1° Les centrales nationales qui sont sorties d'Amsterdam ;
- 2° Les centrales nationales qui n'appartiennent à aucune Internationale ;
- 3° Pour le pays où il n'existe aucune organisation nationale centrale, la minorité qui se trouve au sein des organisations adhérentes à Amsterdam et exceptionnellement la centrale syndicale russe et la minorité syndicaliste russe.

Toutes les autres minorités et la minorité italienne, représentées par Vecchi étaient, par avance, par cette décision, exclues des travaux de la conférence — ce n'est pas l'état d'esprit qui vous animait dans la C.A. — et il est dit dans le rapport : « Chaque pays a une voix, à l'exception de la Russie, dont les centrales syndicales ont une voix, les minorités syndicalistes une autre. Donc, une voix pour une minorité syndicaliste qui compte — on nous dira le nombre de membres peut-être — mais moi, je dis zéro et une voix pour la centrale syndicale rouge, qui compte 6 millions d'adhérents.

Dans cette conférence, l'ordre du jour est significatif. Voilà quel était l'ordre du jour de cette conférence, qui devait définir les conditions d'adhésion à l'Internationale syndicale rouge :

- 1° Action et organisation des syndicalistes révolutionnaires ;
- 2° Les syndicalistes révolutionnaires et l'Internationale syndicale rouge ;
- 3° Bureau international des syndicats révolutionnaires.

Avant la conférence, on fixe dans un ordre du jour, qui a été envoyé aux différentes centrales syndicales, le 16 juin, on fixe déjà la constitution du bureau international des syndicalistes révolutionnaires.

Dans un numéro de la « Bataille Syndicaliste », et parlant de cette conférence, il est dit :

« Cette conférence qu'on a pu présenter comme une tentative de constitution d'une nouvelle Internationale syndicale est au contraire

destinée à faire préciser les conditions auxquelles elles accepteraient d'adhérer à l'Internationale syndicale de Moscou. »

On voit donc l'importance de la réunion qui va s'ouvrir à Berlin. Je me demande si le camarade Besnard est toujours dans le même état d'esprit...

Besnard. — Il le dira!

Sémard. — ... qu'à la date du 15 juin.

Vous voyez donc que nos appréhensions, déjà marquées au Congrès des cheminots, par avance, étaient justifiées. Je disais à ce Congrès des cheminots : « Nous défendons l'autonomie du mouvement syndical, nationalement et internationalement, mais nous sommes adversaires de la constitution d'une troisième Internationale syndicale. »

Comment! Le prolétariat national est déjà divisé en deux tronçons et vous allez, pour des questions de textes, pour des questions de boutique, laissant l'idéologie au-dessus de l'action et de l'unité internationale (vifs applaudissements), vous allez constituer une troisième Internationale et disperser encore les forces des travailleurs! Puis une quatrième Internationale se créera, parce qu'il y aura des indépendants, comme il y en a ici.

Je le disais à mes camarades cheminots.

Je vais démontrer que j'avais vu clair quand même. Nos camarades anarchistes ont indiqué dans le « Libertaire », avant la C.G.T.U., — je ne lui en fais pas un grief — la position internationale de la fameuse conférence.

Je ne cite pas le premier paragraphe, mais le second :

« Que l'Internationale syndicale rouge ne représente en elle-même, ni au point de vue des principes, ni à celui des statuts, une organisation internationale capable de souder le prolétariat révolutionnaire mondial en un seul organisme de lutte.

« Décide de nommer un bureau provisoire des syndicats révolutionnaires, qui aura charge de convoquer du 12 au 19 novembre un Congrès mondial des centrales syndicales révolutionnaires. »

Besnard, j'aurais aimé que tu reprennes à la lettre ce que vous avez voté à la conférence de Berlin.

Besnard. — La délégation française n'a rien voté à Berlin. Je rectifie.

Sémard. — Quand Besnard a lu sa résolution, elle ne disait pas ce que vous avez trouvé sur vos pupitres. (Applaudissements.)

Nous verrons si la délégation française a respecté son mandat; en tout cas, dans le compte rendu il est dit :

« Cette résolution est adoptée à l'unanimité. »

Nous avons le droit, quand vous portez sur votre compte rendu qu'une résolution a été adoptée à l'unanimité, de vous poser des questions. Mais est-ce à l'unanimité des délégués qui étaient là à titre consultatif ou de ceux qui y étaient à titre délibératif? Est-ce que cette unanimité vous concerne également?

Besnard. — Non.

Sémard. — De plus, il semble y avoir des contradictions. Vous dites : Cette résolution est adoptée à l'unanimité, et à la fin vous semblez vouloir vous justifier en disant :

« Conformément à son mandat, la délégation française n'a participé à aucun vote. »

Un délégué. — Mais c'est normal, cela !

Sémard. — La délégation française n'a participé à aucun vote, dites-vous, mais on rappelait que Totti avait été président de séance, ce qui est son droit, s'il considère que ce n'est pas violer son mandat ; de plus, on rappelait également que Besnard avait été rapporteur d'une commission et que cette commission avait pris des décisions à l'unanimité. Les uns et les autres s'expliqueront ; quant à moi, je me borne à dire ce que j'ai constaté.

Examinons maintenant la valeur de cette conférence, son importance dans le mouvement ouvrier international, puisqu'on déclare que l'Internationale syndicale rouge n'existe que sur le papier.

Dans cette conférence, il y avait les Localistes allemands, qui ont envoyé une dépêche souhaitant le triomphe du Congrès en faveur de leur point de vue. Les Localistes allemands représentent 30.000 membres ; il y avait la fraction de l'U.S. italienne : 50.000 membres ; la S.A.C. suédoise, qui compte 60.000 membres ; la C.N.T. espagnole, la plus forte, avec 400.000 membres, et enfin la C.G.T.U., avec 350.000 membres.

Camarades, j'ai arrondi les chiffres et j'arrive à 890.000 membres. Si vous voulez comprendre encore tous les « you-you » et toutes les organisations qui n'avaient pas pu répondre, cela peut faire un million d'adhérents à votre III^e Internationale syndicale. Je veux être beau prince ; vous pourrez même en ajouter 500.000, et cela va vous faire 1.500.000 membres, alors qu'en Russie il y a 6 millions de syndiqués !

Un délégué. — A Amsterdam, il y en a 28 millions.

Sémard. — Ceci est donc déjà un point établi.

Camarades, il y a quelque chose de plus grave. A cette conférence qui devait donner le moyen au syndicalisme français de se déterminer à Saint-Etienne, qui devait nous éclairer sur la situation internationale, qui devait effacer les divergences de vues, qui pouvaient exister pour l'adhésion à l'Internationale syndicale rouge, on a commencé, dès l'ouverture de la conférence, à faire le procès de la révolution russe. Cela a même pris un peu plus d'une journée. Le camarade Vecchi, de la minorité des Unions de syndicats italiens, s'est alors présenté pour assister aux travaux de cette conférence, afin de se documenter, de s'éclairer sur les travaux qui venaient et qui allaient se dérouler. On l'a purement et simplement exclu.

Dans le compte rendu de cette conférence, il est dit :

« Connaissant parfaitement la situation de ces deux fractions », c'est-à-dire la fraction Vecchi et la fraction des minorités allemandes,

représentée par Bursger... « dont la première déclare vouloir adhérer à l'I.S.R. sans conditions, tandis que la seconde est déjà adhérente à cette Internationale, la commission de vérification des pouvoirs propose à la conférence, en conformité des conditions de représentation fixées le matin, sans objection de la part du délégué de la C.G.T. russe... »

! On avait pris la précaution, au préalable, de fixer dans une résolution les conditions d'admission.

.. « De ne pas admettre la fraction Vecchi. Le camarade Andreieff intervient avec force, contrairement à l'avis de la commission et à sa propre acceptation, pour que la conférence admette dans son sein ces deux organisations. En outre, il déclare que si la conférence en décidait autrement, il se retirerait lui-même.

S'appuyant sur sa décision unanime, la conférence accepte cependant la proposition de la commission de vérification des pouvoirs et décide de ne pas admettre les deux organisations en question. »

A la fin de cet exposé, on dit :

« Tels sont les résultats de la conférence préalable de Berlin, à laquelle les délégués français ont participé dans les conditions fixées par la C.A. de la C.G.T. Unitaire, sans jamais prendre part à aucun vote pouvant engager la centrale française. »

Camarades, c'est lourd de conséquences tout cela, de faire croire que l'on avait la volonté de réaliser l'unité prolétarienne internationale dans l'Internationale syndicale rouge et de faire exactement le contraire dans une conférence préalable.

Examinons maintenant les décisions prises par cette conférence et ce qui peut nous séparer. Ce sont toujours les mêmes mots, la même idéologie. On ne s'occupe pas de la situation présente, mais on examine la révolution dans son évolution. Au lieu de voir le prolétariat comme il est, les dangers qu'il court sur toutes les questions sociales et matérielles, on fait dans un long préambule de la philosophie, comme on en fait dans la résolution Besnard.

On philosophe donc sur la révolution et on divise le prolétariat en trois ou quatre tronçons pour la réaliser.

On marque que pour arriver au stade du communiste libre qu'il faut passer par ci ou par là ; qu'il faut faire ceci ou cela. Le but de la conférence préalable a été de fixer, dans une longue résolution, l'idéologie révolutionnaire. Ah ! vous voulez arriver au communisme libre ! Nous aussi, pour peu que cela puisse vous étonner ! Mais nous vous assurons que vous passerez avant par le communisme organisé. (Applaudissements.)

Vous déclarez dans votre longue résolution que vous ne repoussez pas la violence. Ah ! si vous repoussiez la violence, ce serait fantastique, mais vous ne dites pas comment vous organisez cette violence, pour attaquer le capitalisme ou pour vous défendre. Vous voulez la violence sans dictature, dites-vous.

Je reconnais que Veber, qui est un bon orateur, essayait de nous démontrer hier comment on pourrait exercer la violence et l'organiser.

J'attendais ses conclusions, je les attends encore aujourd'hui... (Applaudissements.)

La violence, nous, nous la concrétisons dans la force de la dictature du prolétariat, non pas la dictature sur le prolétariat, mais la dictature par le prolétariat, ce qui n'est pas la même chose.

Le jour où vous viendrez nous démontrer que le fédéralisme organise sa violence par régions, vous pourrez vous défendre contre l'ennemi intérieur et extérieur. Pendant que vous philosophez sur l'organisation et la nécessité de la violence, le capitalisme s'organise contre nous. (Très bien !)

Vous oubliez peut-être que la France n'est pas seule dans le monde et qu'elle a même des colonies où l'on discipline les troupes noires pour les précipiter contre nous. (Applaudissements.)

S'il y a ici des camarades de l'Algérie ou d'ailleurs, ils pourront dire que le capitalisme, actuellement, mobilise les troupes contre-révolutionnaires dans les colonies. Et ceci est plus grave que les ligues civiques en France.

Il y en a même qui font déjà l'expérience de l'organisation des troupes noires dans des centres considérés comme dangereux en ce moment.

A Berlin, vous déclarez que vous emploierez la violence. Ici, vous voulez syndicaliser tout le monde. Je le voudrais, moi aussi.

Est-ce que Barthes pourrait nous expliquer comment on syndicalisera le petit paysan producteur et certains intellectuels ?

Est-ce que vous croyez que le prolétariat de ce pays, le prolétariat des villes, fera la révolution tout seul.

Ce sera une deuxième Commune, probablement.

Les paysans sont pour quelque chose dans la force révolutionnaire, il faut bien les organiser, eux aussi.

J'ai été dans une région de petits paysans où le syndicalisme est noyé : deux mille syndiqués sur 100.000 petits paysans producteurs. Ceux-là, il faut faire leur éducation révolutionnaire.

Je ne prêche pas ici pour un parti ou pour un autre. Je dis que le parti révolutionnaire et agissant révolutionnairement, c'est lui qui doit organiser cette masse des paysans pour qu'ils servent la révolution ou qu'ils restent neutres dans la révolution. (Applaudissements.)

Vous vous chamaillez ; nous nous chamaillons pour savoir si c'est le syndicalisme au-dessus de tout, ou le communisme au-dessus de tout, qui réalisera la révolution. Le jour où la catastrophe arrivera dans ce pays, je suis persuadé que tous ceux qui pensent révolutionnairement, qu'ils appartiennent à un parti, qu'ils appartiennent au syndicalisme ou qu'ils soient sans parti, se souderont dans le parti de la révolution.

Et je ne place pas plus le syndicalisme au-dessus de tout que le communisme. C'est cela que vous avez probablement oublié d'examiner dans la longue résolution que vous avez votée dans la conférence.

Examinons maintenant la nécessité d'une internationale unique.

Pratiquement, nous avons encore des adversaires sur le terrain international, si nous ne les avons plus sur le terrain national.

Nous n'avons pas détruit Amsterdam. Nous sommes en train de le renforcer. Nos divisions, nos chamailleries, permettent en ce moment à l'Internationale syndicale d'Amsterdam de grossir ses effectifs.

Un exemple : « J'ai été envoyé par la Fédération des Cheminots au Portugal. J'ai retrouvé là-bas Bidegarray, délégué par l'Internationale des Transports. Le premier Congrès constitutif des cheminots portugais aurait peut-être donné son adhésion à Amsterdam si je n'avais pas été là.

Pendant ce temps, en France, on coupe les cheveux en quatre, sans s'occuper de ce qui se passe au dehors. (Applaudissements.)

Nous avons la possibilité de créer une internationale puissante qui s'oppose pratiquement à l'action contre-révolutionnaire de l'Internationale d'Amsterdam.

Et je dis à ceux qui coupent les cheveux en quatre : « Si nous n'avions pas été exclus d'Amsterdam, nous supporterions encore la liaison organique avec les partis; elle n'est pas dans les statuts, mais elle existe. Nous supporterions encore la liaison du capitalisme international et ceci est plus grave encore.

On aura à choisir.

Oh! Labrousse, je suis peiné quand je vois un secrétaire confédéral rire quand je parle de ces choses... (Applaudissements.) quand des questions aussi graves sont discutées.

Boudoux. — Tout le monde n'a pas été chassé; si nous l'avons été, c'est à cause de vous, c'est par solidarité avec vous.

Semard. — Je ne conteste pas pourquoi ni comment nous avons été chassés. Je ne mets pas en doute la sincérité de la classe ouvrière qui nous a soutenus. J'aurais mauvaise foi si je faisais cette chose-là.

Mais je dis que si nous n'avions pas été chassés, les uns et les autres, nous supporterions encore la liaison organique avec les capitalistes.

Nous l'avons tous reconnu dans nos congrès. Il y a une liaison avec le parti communiste? Je le déplore, je suis contre, je reste contre, nationalement et internationalement. Mais je n'oublie pas qu'au-dessus de nos sections, au-dessus des possibilités révolutionnaires, il y a la nécessité d'organiser la révolution et de se défendre contre le capitalisme.

Il y a déjà deux ans que nous n'avons pas de liaison internationale; il y a déjà deux ans que nous sommes isolés dans le monde; il y a presque deux ans que le capitalisme s'organise contre nous. Il y a une nécessité pour nous d'en finir avec cette situation de neutralité internationale.

Là-bas, il y a une liaison organique, en effet; nous ne l'avons pas contesté. Nous connaissons, comme vous les art. 3 et 11. Nous sommes décidés à les combattre; nous ferons tous nos efforts pour faire triompher notre point de vue.

Mais je vous rappelle, camarades, qu'au début de ce congrès, vous nous avez présenté une résolution où il est dit : « La minorité s'inclinera devant la majorité ; elle conservera son droit de défendre son point de vue ; dans l'action seulement il faudra qu'elle soit disciplinée. Vous nous avez fait voter cela. Mandatez donc vos délégués au deuxième congrès de l'I.S.R. pour présenter au début de ce congrès une semblable résolution. (Applaudissements.)

S'il y a un minimum de discipline nationale, il y a un minimum de discipline internationale.

Si à Amsterdam, dans le passé, nous avons défendu et essayé de faire prévaloir notre point de vue de révolutionnaires français, oui, France, « Uber Alles », eh bien ! nous avons le même droit, nous avons le même devoir de défendre ce point de vue au sein du deuxième congrès de l'I.S.R. Mais nous avons aussi le même devoir de discipline syndicale et si nous ne pouvons pas faire prévaloir notre point de vue, la discipline, la constitution d'une force ouvrière, nous obligent à nous incliner devant la majorité. C'est cela qu'il faut bien préciser.

Ou alors, dites carrément qu'il n'y a pas possibilité de s'entendre, comme vous l'avez indiqué dans la résolution de Berlin ; dites qu'il n'y a pas possibilité pour le syndicalisme français d'aller là-bas et alors, nous choisirons entre la III^e Internationale et l'Internationale Syndicale Rouge.

Pour moi je dis et je répète, avec mes amis, je suis partisan de l'indépendance totale du syndicalisme français. Nous ne faisons pas une condition de notre adhésion ; si nous sommes battus au deuxième Congrès de l'I.S.R. nous y resterons tout de même ; j'ai le courage de le dire ; vous ne direz pas que je fais des faux-fuyants. (Applaudissements.)

Camarades, je vais vous démontrer la nécessité, pour le prolétariat de ce pays, de se souder avec l'Internationale Syndicale Rouge.

Jé voudrais vous démontrer — en face des réalités que vous dénoncez comme nous, en face de la réaction brutale, de la répression mondiale, — les nécessités que nous avons de nous organiser tout de suite pour nous défendre.

Nationalement, nécessité de nous entendre avec toutes les forces révolutionnaires pour empêcher la guerre, arracher des prisons ceux que le capitalisme y enferme, pour exiger l'amnistie que nous réclamons depuis si longtemps.

Nécessité de la cohésion nationale, d'abord, et nécessité de la cohésion internationale ensuite.

Des fédérations, ici, n'ont pas le moyen de se souder internationalement ; je n'ai pas pu dans la Fédération des Cheminots constituer le cartel international pour nous défendre contre la menace de la suppression des huit heures.

Je n'ai pas pu mettre debout l'organisation de défense internationale prolétarienne des transports.

Est-ce que vous allez nous laisser pendant un an encore sans possibilité de nous organiser internationalement ? Est-ce que vous allez

laisser toutes ces fédérations qui se sont créées dans la C.G.T.U sans liaison internationale ?

Je crois que ce serait un danger pour le syndicalisme de ce pays et pour le syndicalisme international.

Vous avez dit, dans le rapport moral, ceci :

« Pour les huit heures contre le chômage — pour défendre les salaires — contre l'impôt sur les salaires — une active propagande fut faite. »

Hélas, votre propagande s'est arrêtée nationalement.

Vous avez encore écrit :

« Malheureusement, nous devons reconnaître que ces graves problèmes ont aujourd'hui un caractère international. Ils sont l'aboutissant d'une politique de cohésion dans tous les pays. Le Congrès aura à examiner l'action de la C.G.T.U. de ce côté-là. »

Il faut que nous coordonnions notre action. Nous devons, nationalement, organiser une liaison avec tous ceux qui agissent révolutionnairement.

Nous devons la développer sur le terrain international pour permettre la constitution de toutes ces fédérations, ce cartel qui s'opposera au capitalisme international et nous devons rentrer dans l'Internationale Syndicale Rouge pour y défendre notre point de vue.

Je demande au Congrès, s'il veut que des réalisations révolutionnaires puissent se faire jour dans ce pays, de voter son adhésion à l'Internationale Syndicale Rouge. (Applaudissements prolongés.)

Le Président. — La parole est au camarade Bott.

DISCOURS DE BOTT

Bott. — Camarades, puisqu'il a été permis, hier, à un délégué, d'affirmer toute sa sympathie pour la Révolution russe et pour les hommes qui ont conduit la Révolution russe, qu'il me soit permis également d'affirmer ici toute la sympathie que j'éprouve pour la Révolution russe et pour tous ceux qui sont persécutés comme continuateurs de l'œuvre révolutionnaire russe, je veux parler des anarchistes et des syndicalistes.

Les divers orateurs qui se sont succédés à cette tribune se sont appliqués à démontrer, les uns l'insuffisance révolutionnaire du Syndicalisme, les autres sa suffisance complète. Qu'il me soit permis de préciser un peu quelle fut, dans l'histoire, l'attitude des différents partis politiques vis-à-vis du Syndicalisme.

Quand le Syndicalisme se fut affirmé comme une force révolutionnaire, quand il se fut affirmé comme ayant conquis un droit de cité, quand il fut devenu le pivot économique de la vie du pays, les partis politiques se rendant compte de sa capacité de réalisation révolutionnaire, ont fait tout leur possible pour l'accaparer, pour l'absorber de manière à pouvoir réaliser leurs fins.

En effet, les partis politiques voyaient clair; ils se rendaient compte que cette conception nettement ouvrière, ce courant ouvrier

qu'est le Syndicalisme était, par son origine même, l'émanation directe de la souffrance et du travail et qu'il apportait l'exaltation des désirs de bien-être et de liberté formulés par les travailleurs. Ils se rendaient compte qu'il était nécessaire qu'ils aient, sous leur aile, soit-disant protectrice, ce mouvement qui, seul, était capable de réaliser l'organisation, c'est-à-dire la vie de la révolution.

Puisque, de tous temps, les partis politiques ont admis que l'économie doit déterminer la politique, que, pour avoir une bonne politique, il est nécessaire que l'on ait une bonne économie, ces partis politiques se rendaient parfaitement compte que, s'ils voulaient avoir cette bonne politique, il fallait qu'ils y subordonnent leur économie.

L'exemple des révolutions passées démontre combien est vraie cette affirmation des syndicalistes révolutionnaires, quand ils prétendent que le Syndicalisme se suffit à lui-même, non seulement dans la période pré-révolutionnaire, mais dans la période post-révolutionnaire.

Qu'avons-nous vu lors du déclenchement de la Révolution russe? Après la chute du tsarisme, poussés par les nécessités révolutionnaires et par les exigences de la vie, les travailleurs se sont groupés; ils ont constitué une force, s'organisant dans leurs usines; ils ont commencé la réalisation de leur révolution. En Russie, le Syndicalisme est bien une conséquence de la révolution.

Mais que voyons-nous en 1917, à l'époque du coup d'Etat communiste? Dans la période de la chute du tsarisme, jusqu'au mois d'octobre, nous voyons les communistes pousser les camarades ouvriers à s'organiser dans les usines, à adopter un nouveau mode d'organisation: les conseils et les soviets. Ils disent aux ouvriers:

« Tout le pouvoir vous appartient; tout le pouvoir doit vous appartenir; vous seuls devez être les maîtres de votre production.

« Vous devez être les maîtres de la production de la terre, disent-ils aux paysans. »

A ce moment, on sent que la préparation de la révolution prochaine, de la révolution qui doit s'accomplir au mois d'octobre a un caractère libertaire. Puisqu'on dit aux ouvriers qu'il faut qu'ils s'organisent, que, dans leurs usines, ils se groupent, qu'ils prennent en mains la vie du pays, on reconnaît la valeur de l'organisation des travailleurs sur le terrain de la production.

Puis, après avoir fait de la propagande aux cris de « Tout le pouvoir aux masses, aux ouvriers, aux paysans », lorsque le moment se présente de prendre le pouvoir, on voit immédiatement apparaître le pouvoir politique. Et ce parti ne pouvait pas agir autrement puisqu'il était un parti politique, et que, de tout temps, la politique a été complètement différente de l'économie; puisque les moyens politiques ont été totalement différents et que les objectifs à réaliser ont toujours été différents des moyens et des objectifs économiques.

Profitant de l'organisation des travailleurs et des sacrifices faits par ceux-ci, le parti politique a pris le pouvoir, frustrant en somme le mouvement ouvrier et le Syndicalisme; il a ramené à lui toutes les libertés, toutes les prérogatives que s'étaient donnés les travailleurs

dé plein droit parce qu'ils étaient les travailleurs, parce qu'ils étaient organisés sur le terrain du travail, parce que le travail est la base créatrice de tout pays.

Si l'on pouvait douter un seul instant de la valeur du Syndicalisme, ces faits, à eux seuls, pourraient démontrer que, envers et contre tout, le Syndicalisme est d'essence révolutionnaire et qu'il est seul capable, en tant que force de travail, de réaliser la révolution.

Ceci ne veut pas dire qu'il est seul capable de déclencher la révolution. Griffuelhes disait, à une conférence des C.S.R., qu'il se pourrait très bien que, profitant d'une circonstance quelconque, mécontentement d'ordre général pour des raisons politiques ou économiques, un parti déclenche la révolution et s'empare du pouvoir. Mais il ajoutait :

« Il n'en reste pas moins que ce parti politique, quel qu'il soit, cela m'importe peu, serait impuissant à réaliser une révolution sociale s'il ne tenait pas compte du Syndicalisme et s'il ne voulait pas remettre la direction de la révolution aux organisations seules qualifiées, aux organisations syndicales.

En Allemagne, on a fait la même chose. Au commencement, en novembre 1918, nous avons vu également dans la révolution allemande n'importe quel parti politique prendre la tête du mouvement : parti majoritaire, parti indépendant et parti communiste. Nous avons vu ces partis pousser à la constitution des organismes ouvriers, pousser à la formation des Conseils de soldats. Puis, quand ces organismes ont été constitués, ils ont subi le même sort qu'en Russie. Ils ont été dissous ; on leur a enlevé leur raison d'être puisque la possibilité d'organisation qu'ils avaient conquise en s'organisant sur le terrain du travail leur était ravie, parce qu'une institution étatiste, une forme sociétaire peu différente de celle de la bourgeoisie précédente, tout naturellement, de par son nom et sa raison d'être, prenait sous son contrôle tout ce qui intéressait la vie du pays.

Puisque ces exemples suffisent à me convaincre que le Syndicalisme a réellement une valeur révolutionnaire, il s'agit de voir l'attitude des adversaires du Syndicalisme. Quant à moi, cela me suffit. Le Syndicalisme est révolutionnaire parce qu'il est la conception du travail, parce qu'il est l'émanation du travail, parce qu'il est la minute de conscience des travailleurs quand ils considèrent qu'ils sont suffisamment spoliés et quand ils cherchent, dans un mouvement ouvrier, par le Syndicat et dans le Syndicat, à réduire ou à faire disparaître totalement l'exploitation et l'oppression gouvernementales dont ils sont les victimes.

Pour bien déterminer quelle doit être l'orientation du Syndicalisme, il faut examiner, au point de vue national, quels sont les obstacles qui s'opposent à la réalisation des aspirations prolétariennes. Il faut examiner dans quelle mesure les travailleurs organisés ont à lutter à la fois contre l'oppression matérielle directe qu'ils subissent de la part du patronat et contre l'oppression morale qu'ils subissent de la part du gouvernement.

Lorsque les travailleurs manifestent le désir de mieux vivre, ils se heurtent directement aux patrons; mais, indirectement, on voit surgir à côté des patrons, les représentants d'institutions, représentants nommés pour assurer le respect de la propriété constituée par le capital. Fatalement, le travailleur se trouve en opposition, d'un côté avec le patron, d'un autre côté avec l'Etat.

Demain, en sera-t-il autrement sous prétexte qu'à la faveur d'une révolution politique on a institué un autre Etat? Si, à la suite d'un Etat bourgeois, on crée un Etat prolétarien, la situation ne sera-t-elle pas la même pour le travailleur?

Les uns le nient; d'autres l'affirment. Je suis de ces derniers. Car, fatalement, l'Etat, par les divers rouages qu'il engendre, par les divers services qu'il crée pour pouvoir assurer son existence et justifier cette existence, est naturellement obligé d'avoir à sa solde une quantité de fonctionnaires.

Or, que sont ces fonctionnaires? Comme les fonctionnaires de l'Etat bourgeois, ces fonctionnaires sont dévoués, sont pieds et poings liés à la solde de ceux qui les font vivre.

En somme, le salariat n'a pas disparu; car, ces hommes jouent le rôle de fonctionnaires; ils sont soustraits à la production utile; ils ne font pas une profession utile en tant que fonctionnaires dans les rouages administratifs d'un Etat puisqu'ils sont distraits de la production. Mais, en revanche, ils participent à la consommation. L'Etat est donc amené à opérer une restriction sur les parts qui reviennent normalement aux producteurs pour assurer l'existence de ces non producteurs.

On en arrive donc à la création d'une nouvelle classe, d'une nouvelle catégorie d'individus qui deviennent une sorte d'aristocratie prolétarienne.

L'Etat patron, d'autre part, agit-il autrement que l'Etat bourgeois vis-à-vis des ouvriers. Dans la période actuelle, ne voyons-nous pas l'Etat patron, lorsque ces fonctionnaires manifestent l'intention de faire la grève pour obtenir des avantages ou des garanties, user de moyens de répression, d'intimidation et de coercition pour amener ses ouvriers à reprendre le travail?

Demain, dans l'Etat prolétarien, ce serait la même chose, puisque cela existe aujourd'hui, puisqu'en Russie on a adopté des méthodes de travail qui sont scandaleuses en raison de la dignité des ouvriers.

Voici un extrait du « Régime du travail ou un Etat prolétarien », extrait du livre de Varga. Voici ce que je lis relativement à la discipline et au régime du travail :

« Si un ouvrier se rend coupable d'une faute disciplinaire, telle que d'arriver en retard, d'interrompre son travail arbitrairement, ou de contrevenir aux obligations des agents qualifiés, il s'expose :

« 1° A un blâme par le Conseil d'exploitation;

« 2° A l'affichage de son nom, avec indication du motif, au tableau noir dans l'usine;

« 3° A un changement d'affectation ;

« 4° A une réduction de salaire correspondante à l'insuffisance du travail ;

« 5° Au renvoi de l'usine et, éventuellement, à l'exclusion de toutes les usines de la collectivité libre, ou à la suppression du secours de chômage ;

« 6° A l'exclusion du Syndicat, ce qui entraîne la nécessité d'un changement de métier. »

Croyez-vous qu'il serait possible, en ayant une parfaite connaissance du mouvement ouvrier et des objectifs du syndicalisme révolutionnaire, que ces objectifs seraient réalisés avec un Etat comme celui-ci ? Croyez-vous que dans un Etat où l'inscription syndicale est obligatoire, où, en raison même de cette inscription obligatoire on impose à l'ouvrier de telles conditions, étant donné le tempérament syndicaliste français, nous puissions accepter la création d'un Etat et convenir que cet Etat ne sera pas en désaccord avec la conception syndicale ?

Les objectifs du syndicalisme français furent définis à Montpellier, il y a 20 ans, dans un Congrès semblable à celui-ci. On y discutait les statuts de la C. G. T. et, dans un rapport qui fut adopté, les congressistes, sous la plume du camarade Bouchet délimitaient comme objectifs du syndicalisme ce dont je vais vous donner lecture :

- 1°) Travail libre, sans contrainte et sans salaire d'aucune nature ;
- 2°) Consommation libre suivant ses goûts et ses besoins ;
- 3°) Suppression absolue de la théorie de la valeur ;
- 4°) Echanges établis suivant les besoins ;
- 5°) La Bourse du Travail, centre de l'activité de la vie humaine.

Ni monarchie, ni aristocratie, ni même démocratie en tant que ce dernier temps implique un gouvernement quelconque agissant au nom du peuple et se disant peuple, dont nous, avec Proudhon, nous sommes loin d'ailleurs d'accepter toutes les théories, nous nions toute autorité, tout gouvernement. La Révolution est là !

Cette déclaration sur l'organisation de la vie future je la fais mienne et je considère que c'est bien là l'objectif du syndicalisme français.

Il ne pourrait en être autrement.

Si l'on considère que, dans la vie, tout est déterminé par la production ; si nous avons la possibilité de nous réunir aujourd'hui dans ce Congrès, c'est justement parce qu'il y a eu pour nous la possibilité de satisfaire aux exigences des lois naturelles ; nous sommes tous de ceux-là qui produisent.

Pour pouvoir travailler, pour pouvoir produire, il est nécessaire qu'auparavant, si nous voulons réaliser la Révolution, il faut pouvoir apporter aux travailleurs ce dont ils ont besoin. Pour pouvoir leur donner aussi un peu plus de liberté et la possibilité de s'épanouir, il faut que nous nous attachions à réaliser ce programme social qui est le problème de la production.

Tout est là ; hors de la production, il n'existe plus rien. C'est tellement vrai dans la vie que tout est production, soit manuelle, soit intellectuelle, soit sous forme de représentations théâtrales, d'habillement, de machinisme !

Par conséquent il est normal, il est logique, que ce soient les producteurs qui soient plus spécialement qualifiés pour organiser cette production.

Ce serait vraiment drôle qu'on impose à des travailleurs le contrôle, les conseils de ceux qui, en aucune façon ne sont mêlés à cette production.

Que diriez-vous, par exemple, si en raison même de cette élite prolétarienne, on venait vous imposer, dans vos usines de mécanique, les conseils, la direction d'un médecin sans clients ; si l'on venait dire à un camarade qui conduit des autobus ou des tramways qu'il recevra dorénavant toute directive, toute autorité d'un avocat sans clients ?

Vous diriez : réellement le camarade avocat, le camarade médecin n'ont rien à faire dans ma production. S'ils veulent employer leurs compétences, leurs qualités, il ne manque pas de possibilité pour eux d'exercer leur profession. Il y a à la portée de tous les travailleurs, tant manuels qu'intellectuels, des possibilités de pouvoir travailler à la réalisation de la Révolution sans qu'il soit nécessaire pour cela que cet accord, cette réalisation soit faite par un parti politique : l'organisation économique, seule qualifiée pour cela, parce qu'elle recèle en son sein tous les éléments nécessaires et indispensables à cette réalisation.

On nous dit quelquefois, au sujet de l'organisation : Vous opposez à l'Etat votre système fédéraliste. — Naturellement ! Est-ce qu'il n'existe pas déjà un système fédéraliste ? — Est-ce que dans les unions locales, dans les Unions départementales, dans les Unions régionales, dans la Confédération générale elle-même, le travail n'est pas distribué ? Est-ce que dans les Unions locales le noyau de camarades syndiqués qui s'y trouvent n'est pas capable, au moment d'une secousse catastrophique, d'une période révolutionnaire, d'opérer la prise de l'usine, la prise de la municipalité, toutes les créations, en somme, de la Bourse du Travail en tant qu'organe directeur de la Commune, et de réaliser cette tâche qui concrétise l'objectif du syndicalisme : faire disparaître toute autorité patronale dans l'usine, toute autorité dans la commune ?

Le syndicalisme, par ses conceptions fédéralistes qui provoquent de la part des groupes politiques les tentatives de pression dont il est l'objet, saura faire cela tout seul.

Pour conclure, je prétends que le Congrès doit s'inspirer de cela dans la résolution qu'il va prendre ; il doit se prononcer pour une motion qui affirme avec son entière indépendance, l'autonomie la plus complète, la liberté d'action la plus grande du mouvement syndical au point de vue national.

On nous objecte, au point de vue international, qu'un lien est nécessaire. Nous sommes tous d'accord à ce sujet :

Plus que tout autre, nous considérons que la souffrance est inter-

nationalisée, que les exactions, les oppressions, les exploitations dont souffrent les camarades de ce pays, sont aussi celles dont souffrent les camarades des autres pays. Nous sommes donc partisans de ce lien international.

Mais nous voulons un lien international qui soit véritablement syndicaliste. Nous ne voulons pas d'une Internationale qui subisse de la part d'une Internationale politique des ingérences et des influences ou même de l'interpénétration.

Nous voulons une Internationale syndicale qui soit le reflet exact de la volonté révolutionnaire du prolétariat des différents pays.

Je ne vois pas, dans l'Internationale de Moscou, malgré toutes les réserves de Besnard et celles de la tendance Monmousseau, les garanties que nous pouvons désirer pour le mouvement syndical français. Cela pour deux raisons : d'abord parce que cette Internationale est à Moscou, ensuite parce que, fatalement, qu'on le veuille ou non, si ce n'est d'une façon officielle, du moins officieuse, on a déclaré, il suffira de remonter aux paroles des militants bolcheviks, de Trotsky, même à la dernière déclaration de Zinoviev au Conseil exécutif élargi — que plus les traditions économistes, les traditions libertaires du syndicalisme sont fortes, plus ardemment il faut les combattre !

Et puis, aussi, l'Internationale Syndicale Rouge n'accorde peut-être pas toute l'hospitalité généreuse qu'on veut dire aux syndicalistes.

Les incidents qui se sont déroulés au dernier Congrès international syndical — il y a ici des délégués qui ont assisté à ce Congrès, j'aurais aimé qu'ils vinsent nous éclairer sur la nature de ces incidents et leur donner un caractère plus authentique et plus officiel — me font douter de cette hospitalité généreuse !

Cette Internationale étant sous la protection d'un gouvernement, ne peut être autre chose qu'une Internationale de gouvernement !

Elle sera un obstacle aux actions futures qui vont faire mouvoir les travailleurs de tous les pays ; lorsqu'à la suite des Conférences de La Haye et d'ailleurs qui, vous le savez, n'ont pour but que de remédier à l'instabilité du régime capitaliste, les travailleurs de tous les pays vont avoir à intervenir, à réagir. Vous représentez-vous la situation de l'Internationale Syndicale Rouge, siégeant en pays rouge, ayant à se révolter, à réagir contre les décisions auxquelles auront participé les membres de ce gouvernement rouge ?

Pour cette raison, je ne crois pas que l'Internationale Syndicale Rouge puisse nous donner satisfaction.

Internationale Syndicale Rouge ? D'accord ! Mais, le syndicalisme doit être en dehors de toute influence politique, de toute interpénétration, et surtout en dehors de Moscou. Nous n'avons aucune hostilité vis-à-vis de nos camarades russes ; ils sont des travailleurs, des exploités et, comme tels, ils doivent se grouper avec les autres travailleurs ; mais, pour la garantie du mouvement syndicaliste international, le siège doit être partout où on voudra, sauf à Moscou. (Applaudissements et mouvements divers.)

Le Président. — La parole est à Dejonckère.

DISCOURS DE DEJONCKÈRE

Dejonckère. — Camarades, le temps relativement court qui nous est alloué pour défendre à cette tribune notre point de vue du syndicalisme ne nous permet pas, aux uns et aux autres, de vous faire un exposé complet.

C'est en parfait accord avec les camarades de ma tendance que je me permets cette brève intervention.

J'ai voulu, en effet, réfuter quelques déclarations de nos adversaires de tendance touchant l'attitude et du Bureau Confédéral et de la C.A. Je pensais que, ayant adopté le rapport moral, on n'allait plus revenir aux critiques acerbes prononcées contre les membres du Bureau ou de la C. A.

Or, on a trouvé bon d'y revenir pour pouvoir mieux se situer dans l'orientation syndicale. Je dirai à notre camarade Bouët que je ne m'étonne pas de ses déclarations. Je connais depuis longtemps son instabilité. Bouët était un de ceux qui, au Comité National Confédéral de l'ancienne C. G. T., se trouvaient à nos côtés pour défendre le point de vue de la minorité, mais qui, après avoir tourné pendant une heure dans un discours interminable, se retrouvait toujours dans les bras de Jouhaux et de Dumoulin. (Protestations.)

Bouët. — Je ne permets pas qu'on dise cela ! Durant toute la guerre, je me suis dressé contre eux et je ne permettrai pas qu'on dise que je me suis jeté dans les bras de Jouhaux.

Dejonckère. — S'il m'était possible d'avoir les procès-verbaux de la rue Lafayette, nous en discuterions. (Exclamations, bruit, mouvements.)

Je ne comprends pas davantage le réquisitoire de Bouët contre les membres de la C. A. que celui apporté tout à l'heure par son ami Semard. Comment ! On critique la position prise par la majorité de la C. A. régulièrement élue par un Congrès ! On déclare qu'elle n'a pas fait son devoir, qu'elle n'a pas suivie les directives qui lui avaient été données.

Mais, au sein de cette commission administrative, comment se sont comportés ceux qui aujourd'hui apportent des critiques ? Quelles critiques ont-ils apportées ? Quelle a été leur attitude ? Il est facile de critiquer la position prise par des camarades, il est beaucoup plus difficile de travailler en commun avec eux et d'essayer d'apporter une solution dans un cas suffisamment grave qu'on est appelé à examiner. On n'a rien fait dans ce sens. Je m'étonne qu'on vienne également apporter des critiques au bureau confédéral lorsque aucun de ceux qui sont venus à cette tribune critiquer nos camarades ne sont venus les aider dans la besogne d'organisation et d'administration, quand on sait que ces camarades par leur effort ont réussi à constituer une nouvelle C. G. T. puisqu'il n'y avait rien encore. Et on n'a pas attendu vos concours ou du moins on ne les a même pas sollicités

sachant déjà à l'avance que vous étiez contre toute attitude de camaraderie à l'égard du bureau confédéral.

Sémard a dit ici que nous étions partagés en divers clans. Il faudrait savoir dans quelles conditions nos camarades se sont séparés de nous à la commission administrative et il faudrait savoir quels sont les premiers qui se sont organisés. Pour ma part je déclare que ce sont les Amis de la V. O. qui se sont constitués les premiers.

Et quand on vient parler ici de franc-maçonnerie syndicale, il n'y a pas de franc-maçonnerie chez nous, il y en a peut-être chez vous, chez ceux qui ont permis avec une insigne malhonnêteté de salir et flétrir les militants, flétrissures adressées à moi-même au congrès des cheminots de l'Etat. Ah ! vous voudriez que les torts soient toujours du même côté. Vous voudriez avoir le droit de contrôle sur les militants des autres tendances et vous ne voudriez pas que nous ouvriions les yeux sur vos agissements ? E bien, non. Il n'y a pas de franc-maçonnerie synicale, il y a surtout des camarades qui ont eu le souci de se grouper pour l'indépendance de l'autonomie syndicale.

Vous avez cru bon de vous lier avec ceux qui étaient partisans de l'adhésion à l'I. S. R., vous y avez mis quelques réserves. Nous, nous sommes partisans de l'autonomie complète dans le cadre national comme dans le cadre international. Nous nous sommes exprimés, les uns et les autres, franchement et loyalement sur notre point de vue. Je voudrais que le Congrès se détermine lui-même et donne à sa commission administrative les directives nécessaires pour que dans l'avenir les reproches que vous adressez à vos camarades ne se reproduisent plus.

Je ne m'étendrai pas sur les raisons qui font que nous voulons conserver jalousement au syndicalisme son indépendance dans le cadre national. Nous avons vécu par le passé, malheureusement trop souvent, les divisions qui ont lieu dans les milieux ouvriers par l'intervention des politiciens. Nous ne voulons pas que dans l'avenir nous soyons les victimes de l'intrusion de la politique dans nos syndicats et nous déclarons aujourd'hui que nous sommes fermement attachés à l'autonomie du mouvement syndical au point de vue national. Au point de vue international, nous considérons que nous n'acceptons pas non plus d'être en tutelle de la politique. Nous avons affirmé que nous étions contre les politiciens sur le cadre national, nous l'affirmons internationalement. Nous savons que si nous n'avons pas l'autonomie au point de vue international nous sommes sous la tutelle d'un parti politique et nous savons trop, avec la façon cavalière d'opérer actuellement de l'Exécutif de Moscou, que pas mal de nos camarades du parti communiste sont aujourd'hui avec nous pour la défense de l'autonomie syndicale dans l'Internationale. (Applaudissements.)

A Sémard qui disait tout à l'heure que les cheminots s'étaient déterminés dans leur congrès en faveur de l'Internationale Syndicale Rouge, je lui demande de relire à nouveau l'adjonction faite à l'ordre du jour présenté par le syndicat de la rive droite et d'indiquer au congrès si les cheminots n'ont pas compris, en adoptant la réserve de Sotteville, qu'il y avait là une condition et une condition qui dans

certains cas pourrait être d'accord avec nous. Que dit cette résolution ?

« Le cinquième congrès des cheminots des 16 et 17 juin, après discussion sur la question internationale, décide de soutenir devant le congrès confédéral l'adhésion conditionnelle à l'Internationale de Russie d'y comprendre l'autonomie totale et entière du mouvement syndical français. Au cas où ces conditions seraient repoussées la fédération devra à nouveau consulter l'ensemble des syndiqués avant de prendre toute décision utile. (Applaudissements.)

Il ne faut pas semer la confusion. Il ne faut pas croire que nous avons donné notre adhésion comme on a pu le lire dans notre organe corporatif, et si on disait la vérité, il y a eu 33.000 voix pour et 20.000 voix contre, il y a eu, si on déduit les 7.500 voix d'Alsace et Lorraine, 26.000 voix pour, et je ne vois pas pourquoi la décision des cheminots pourrait influencer sur le congrès confédéral. Les syndicats sont libres de se déterminer en dehors de leur fédération et ici c'est l'ensemble de la classe ouvrière qui décidera si on doit adhérer avec ou sans réserves à l'Internationale Syndicale Rouge.

Pour nous, notre réserve, autonomie dans le cadre national, autonomie dans le cadre international, tous ceux qui sont avec nous pour l'autonomie complète du syndicalisme se rallieront à la motion présentée par le camarade Besnard.

Le Président. — La parole est à Julienne.

DISCOURS DE JULIENNE

Julienne. — J'espère, camarades, qu'après avoir supporté, à la Commission administrative de la C. G. T. U., tout le poids des critiques lancées contre le Parti Communiste, on ne me contestera pas ici la qualité d'adhérent à ce parti, et par conséquent d'apporter à cette tribune les idées communistes.

Dejonckère, tout à l'heure, avait l'air de s'indigner que l'on reprenne certaines critiques contre la Commission administrative, ou plutôt contre sa majorité.

Mais si nous avons, dès le début, au moment du vote du rapport moral, réservé précisément le droit d'intervention sur des points qui engageaient l'orientation syndicale, c'est parce que nous avons certaines raisons de faire ces réserves et parce qu'il était nécessaire d'apporter ici certaines précisions.

Je remercie Dejonckère d'avoir apporté déjà l'aveu que l'on a volontairement éliminé de la propagande des camarades qui n'étaient pas du même avis que la majorité de la C. A. C'est déjà un premier point et la question se pose....

Un délégué. — Lesquels ?

Julienne. — Demandez-le à Dejonckère, il vous le dira probablement puisque c'est lui qui en a apporté ici l'affirmation.

Un Délégué. — Tu n'as rien compris à ce qu'il a dit.

Julienne. — Par conséquent la question se pose de savoir si cela continuera à l'avenir, si l'on prétendra faire sortir des orateurs de terre alors qu'on en a sous la main, ou si on laissera des réunions sans orateurs alors qu'il y a des camarades qui ne demandent pas mieux que d'aller faire des réunions.

Ce point n'est pas contestable puisqu'il vient d'être avoué ici.

A côté de cela, il s'est passé, dans la Commission administrative, un certain nombre de faits qui fixent les idées, les façons d'agir que l'on entend suivre, mieux que tous les discours que l'on peut apporter.

Le fédéralisme a été un prétexte pour mener la bataille contre une fraction que l'on voulait évincer du mouvement :

Maison. — C'est le rapport moral, cela !

Julienne. — Le fédéralisme, nous allons le juger dans les faits.

Et nous dirons, dans l'orientation syndicale, si c'est comme cela que nous comprenons le fédéralisme.

Dans le projet de statuts qui vous a été présenté, on a dénié à une certaine fraction de la C.A. le droit d'apporter son point de vue. Lorsque nous avons discuté, on nous a servi cette phrase agréable : Vous arrivez ici avec un esprit bien animé aujourd'hui, vous avez l'air bien batailleur ! On nous a reproché de n'être pas des suiveurs, et par ailleurs on prétend que nous suivons d'autres hommes lorsque nous apportons un raisonnement.

Ensuite on nous dit : Inutile ! Vous avez beau faire tout ce que vous voudrez ; ce projet a été rédigé de façon à être accepté ici par une majorité.

Et pour compléter, c'était ce mot d'un camarade qualifié pour parler du fédéralisme : si on veut appliquer le fédéralisme, on devient ridicule !

Ce n'est pas nous qui l'avons dit, cela. Ce sont des paroles prononcées à la C.A. Ce sont des gestes de la C.A., faits contre nous.

Enfin, lorsque, ayant cessé de discuter, nous avons laissé adopter tel quel le projet de statuts, j'ai posé cette question à la commission administrative : comment ferez-vous parvenir aux syndicats, pour étude, les contre-projets ou les modifications qui pourront être apportés par les syndicats ou par des organisations régulièrement constituées ? On m'a répondu : « On ne peut pas soumettre plusieurs projets au Congrès de Saint-Etienne, s'il y a des contre-projets, ils seront soumis à la commission administrative de la C. G. T., qui en retiendra ce qu'elle croira devoir en retenir. »

Et c'est cela, le fédéralisme ? C'est cela que réclament les syndicats ?

On a prétendu, depuis, qu'il y avait une sténographie de la séance qui enregistrerait une proposition contraire. Mais je me le rappelle bien, il n'y avait pas de sténographe à cette séance, dont le secrétaire était notre camarade Vidil, de l'alimentation, ici présent, qui a omis de porter ces paroles au procès-verbal.

Lorsque j'en ai demandé la rectification, celui qui les avait prononcées étant absent ; on m'a répondu : Le fait est trop grave pour qu'il

puisse être enregistré en l'absence du camarade qui a prononcé les paroles en question.

Malgré que de nombreux camarades aient entendu ma réponse, on ne pouvait pas l'enregistrer au procès-verbal, parce que le fait était trop grave!

Ne mentionnerait-on que les choses insignifiantes dans les procès-verbaux! Je croyais que c'était tout le contraire, que l'on passait sous silence les faits sans aucune signification, alors que l'on enregistrait ceux qui comptent dans l'orientation d'un mouvement.

Voilà, camarades, quelques faits qui vous montrent l'état d'esprit des uns et des autres, et lorsque vous trouvez dans les différentes motions qui vous sont présentées des textes identiques, il est cependant indéniable qu'elles ne signifient pas la même chose, puisqu'elles doivent être appliquées dans deux esprits différents.

Je viens de vous montrer l'un de ces esprits.

On vous dira que nous avons été des sectaires. Peut-être y a-t-il eu sectarisme sur certains points, mais en tout cas, nous n'en avons pas eu la primeur et nous n'avons fait que répondre à ce qui avait été fait contre nous.

On a été tellement peu sectaire de notre côté que la majorité de ceux qui sont aujourd'hui avec nous ont été plus de quatre mois dans la commission administrative, sans trouver leur voie, ne sachant de quel côté prendre parti, parce que ne connaissant pas les hommes et ne sachant pas dans quelles directives on appliquerait les décisions prises.

Telles sont les différences qui existent entre les deux fractions principales qui ont bataillé dans la C.G.T. Unitaire.

On nous reproche aujourd'hui de n'avoir pas fait l'unité. Pouvions-nous, par exemple, faire nôtre la conception de la révolution que nous avons trouvée dans le premier numéro de la « Bataille Syndicaliste », sous la signature du camarade Mayoux, inscrit pour défendre la thèse de Besnard et qui fait, en somme, de la révolution une espèce de petit gâteau dont il faut que les militants syndicalistes aient leur part?

Mais oui, Mayoux, c'est un fait que tu n'exprimais d'ailleurs pas pour la première fois. Tu as écrit ceci : si nous faisons la révolution, nous voulons en avoir notre part. N'y a-t-il pas là une condition bien nette à l'apport de forces au moment d'un mouvement révolutionnaire?

Camarades, c'est là une conception qui ne peut pas être la nôtre, et nous pensons que la période révolutionnaire doit être animée par l'esprit de sacrifice de tous ceux qui auront pour mission de déchaîner la période révolutionnaire et de la conduire à ses fins naturelles. Nous ne pensons pas qu'il doive y avoir d'avance des marchandages à l'apport des forces, en vue de la révolution. Les chefs, moi, je ne les connais pas! Pas plus dans le syndicalisme que dans le parti communiste ou dans une autre fraction. Les chefs, ils se révéleront probablement dans un mouvement; ils ne seront pas désignés d'avance.

Croyez-moi, ce ne sont pas toujours les plus criards qui apporteront à la révolution la meilleure part. (Applaudissements.)

Veber craignait qu'il n'y ait beaucoup de dictateurs. Est-ce que nous ne voyons pas là un peu de la manifestation de cet état d'esprit ?

Je suis de l'avis de Veber. Il y en aura beaucoup qui tenteront de faire la dictature. Si on laisse déchaîner les instincts, les dictateurs ou ceux qui essayeront de se faire dictateurs seront presque aussi nombreux que ceux qui se déclareront des militants.

Camarades, il faut qu'il y ait une véritable coordination des efforts ; il faut qu'il y ait quelqu'un ou quelque chose qui remette de l'ordre à un moment où déjà les événements apporteront avec eux un maximum de désordre, qu'il ne nous est pas possible de prévoir ici, dans l'infini de ses détails, mais que nous savons devoir être très grand.

Nous devons donc nous prémunir contre cet état d'esprit.

Maintenant, camarades, les uns, paraît-il, sont venus comme délégués d'un parti politique ; d'autres sont venus avec des idées syndicalistes pures. Vous l'avez évidemment compris, ceux qui venaient comme représentants d'un parti, c'étaient ceux qui appartenaient au bouc émissaire du jour, c'est-à-dire ceux qui étaient membres du parti communiste. Les syndicalistes purs, c'étaient ceux qui étaient en dehors du parti communiste.

Manière. — Pardon !

Julienne. — Et puis, que voyons-nous ? Lorsqu'il s'est agi de former un comité de secours en faveur des révolutionnaires étrangers expulsés de leur pays, nous voyons que les syndicalistes purs ont posé devant la C. A. cette question : la C.G.T. Unitaire participera à ce comité, à la condition qu'elle couvre les anarchistes de tous les pays. C'est cela le syndicalisme pur ? Je croyais, moi, et je l'ai rappelé à cette séance, que nous étions pour faire du syndicalisme. J'ai d'ailleurs été appuyé par Couture, et nous avons tout de même réussi à faire revenir la discussion sur le terrain du syndicalisme.

Mais enfin, ce petit fait doit vous montrer que ceux qui ont présenté la majorité de la C.A. de la C.G.T.U. comme suivant une tendance anarchisante, n'avaient pas tous les torts, puisque la question a été posée d'une façon nette dans la C.A.

On dit maintenant à ceux-là qu'ils n'avaient pas le droit de regarder ce qui se passait, qu'ils n'avaient pas le droit de faire le procès d'une organisation à laquelle ils ne participaient pas. On leur a dit : vous n'avez pas le droit de critiquer une organisation, alors que vous ne lui avez pas donné votre adhésion. Je répondrai à ceux-là de la même façon, avec la même logique : vous n'avez pas le droit de critiquer l'Internationale syndicale rouge avant de lui avoir donné votre adhésion. (Applaudissements.)

Il y a la même différence. Les camarades ne sont pas venus à la C.G.T. Unitaire, parce qu'ils ont su que l'on déclarait dans la majorité que l'on n'irait à aucun prix à l'Internationale syndicale rouge.

Si des arguments divers étaient apportés ici, c'est que l'on aurait changé de ligne de conduite, précisément parce que l'on ne voulait pas aller là; on reproche de n'être pas venus à la C.G.T.U. à ceux qui voulaient y aller.

Camarades, les deux terrains sont situés à l'opposé l'un de l'autre et les lignes de conduite sont aussi illogiques l'une que l'autre.

Et ceci amène à poser la question de savoir ce qui a empêché jusqu'ici tous les syndicats d'Alsace-Lorraine d'adhérer à la C.G.T.U. Lorsque nos camarades des métaux, qui escomptaient une adhésion de 25.000 membres de l'Alsace-Lorraine, regardaient de ce côté, il est certain qu'ils ne le faisaient pas sans un certain serrement de cœur, en voyant les futilités qui empêchaient ces camarades de venir à nous.

Le Président. — Voici une motion d'ordre qui est déposée par le bureau :

« Le rapport moral a-t-il été adopté oui ou non? Sommes-nous au rapport moral ou à l'orientation? Si la critique de la C.A. et du bureau devait se faire, elle aurait dû avoir lieu le premier jour. »
(Applaudissements.)

Dudilleux. — Camarades, il est exact que la C.A. de la C.G.T.U. — et c'est nous-mêmes qui en avons fait la proposition — a demandé qu'aucune discussion ne soit soulevée au Congrès sur le rapport moral de la C.G.T. Unitaire, que nous considérons comme un examen rétrospectif et tout à fait impartial des travaux exécutés par cette commission administrative. Nous demandions aux syndicats de se rallier à notre point de vue. Mais il a été bien entendu, et je tiens à le préciser, que cette adoption unanime du rapport moral ne pouvait être considérée comme une renonciation des opinions des membres de la C.A. sur les questions litigieuses qui ont divisé cette commission administrative au cours de l'exercice. En conséquence, lorsque nous avons dit : toutes ces questions litigieuses auront leur place sur l'orientation, nous admettions logiquement qu'elles soient discutées au moment de l'orientation. (Applaudissements.)

Ceci est tellement vrai qu'à la commission d'organisation des débats, ce matin, avec Carpentier, nous avons dit que s'il n'y avait pas en même temps que des débats sur l'orientation, débats sur le rapport moral, il n'y aurait pas lieu de réserver un tour de faveur au bureau.

Mais il est nécessaire que le bureau puisse répondre. Pratiquement, je crois qu'on ne peut pas reprocher aux camarades d'apporter en même temps que le débat sur l'orientation syndicale, la critique du rapport moral. (Applaudissements.)

Le Président. — Il y a encore un orateur inscrit, c'est le camarade Besnard.

Besnard. — Au nom de la commission administrative de la C.G.T.U., je tiens à répondre à l'observation du camarade Dudilleux.

Il est évident que le rapport moral a été voté en bloc en ce qui

concerne les faits et les actes de la C.A. de la C.G.T.U. Il est également exact que les camarades qui ont à intervenir ici peuvent intervenir sur ce rapport; sur les points qui regardent l'orientation de la C.G.T.U.

Il est également exact que leur intervention doit se borner aux questions qui touchent à l'orientation syndicale et non pas aux faits, aux gestes ou aux actes des camarades de la C.A. de la C.G.T.U.

Il convient donc que l'on place la question sur son terrain et je ne crois pas qu'on puisse prendre, par exemple, des décisions sur les statuts. Il y a une discussion prévue sur les statuts et à ce moment-là les camarades auront la possibilité de s'expliquer sur ce point comme sur tous les autres.

Je crois être l'interprète de la commission administrative en demandant à nos camarades de rester sur le terrain de l'orientation.

Mayoux. — Il me paraît exact que certains orateurs qui ont parlé sur l'orientation ont abordé des points déjà tranchés par le vote d'hier.

Mais j'estime que c'est leur droit et que si nous voulons entrer dans la délimitation des questions, nous n'en sortirons pas. Puisqu'il y a un temps dévolu pour chaque orateur, il a le droit d'arranger son temps comme il l'entend; le bureau aura le droit de répondre. (Applaudissements.)

Je demande par conséquent que le bureau et la commission administrative n'insistent pas et laissent les orateurs libres. J'espère qu'on n'y verra aucun empêchement.

Costel. — J'ai été mandaté par mon syndicat pour voter contre le rapport moral, et c'est parce que nous avons pensé que la discussion pourrait venir dans l'orientation syndicale, que nous n'avons pas réclamé le vote. Autrement, nous aurions naturellement rempli le mandat qui nous a été confié.

Salaun. — Je précise les déclarations de Costel et je dis que s'il y avait eu un vote sur le rapport moral, nous aurions voté contre.

Le Président. — La parole est au camarade Julienne.

Julienne (suite). — Camarades, je ferai remarquer au congrès que je n'ai pas traité les questions en elles-mêmes, mais j'ai tenu à apporter ces gestes, pour préciser un état d'esprit, afin que chacun soit fixé sur ce que peuvent dire les termes présentés dans l'orientation syndicale; les termes peuvent souvent signifier plusieurs choses et j'estime être complètement dans l'orientation en essayant de vous faire entrevoir dans quel sens seront appliqués les textes présentés.

Si je regarde un peu la motion Besnard, je n'en prendrai qu'un passage; eh bien, je trouve toute la doctrine anarchiste de la révolution. A un passage, Besnard dit ceci : « La stabilisation de la révolution doit s'accomplir en dehors de toute théorie, de tout système préconçu, de tout dogme, qui seraient invariablement en contradiction avec les faits de la vie économique qui doivent donner naissance à la vie sociale exprimant l'ordre nouveau. »

Evidemment, avec cette parure, cette théorie nettement anarchiste dit : Détruisons, et après, laissons tout se reconstruire, par soi-même, selon la force des choses, des événements et des hommes.

Et alors, on nous reprocherait d'apporter notre conception de communistes, que je considère, moi, comme le maximum d'organisation en face de la désorganisation qui va fatalement se produire après une période troublée.

Entre deux systèmes, le choix doit être rapidement fait, et pour ma part, je préfère marcher avec cette théorie qui veut l'organisation et qui voudrait que dans chaque syndicat, dans chaque organisation, l'on forme déjà les éléments.

La résolution Besnard dit qu'elle n'ignore pas beaucoup de choses ; elle me semble ne pas connaître non plus beaucoup de choses. Elle n'ignore pas que des choses existent ; mais elle ne connaît pas les problèmes, surtout dans les détails, comme ils devraient être connus pour être appliqués, parce que des mesures, cela ne s'applique pas en général ; cela s'applique dans les détails particuliers. Il faut avoir les différents éléments qui doivent concourir à mettre en application ces mesures, pour être en voie de les réaliser et, si je m'en rapporte à ce que nous avons déjà vu dans la proposition de la création d'unions régionales, on a jeté en l'air l'idée de l'Union régionale sans savoir à quoi devaient correspondre les unions régionales, sans savoir sur quels principes on pourrait établir les unions régionales ; je dirai même qu'il y a quinze jours encore, on ignorait sur quels principes les Unions régionales seraient constituées.

La question était à l'étude à ce moment-là. Notre camarade Totti n'accompagnait plus nos camarades Lecoïn et Besnard qui, après avoir trouvé utile de lancer l'idée des unions régionales, ont pour des raisons que je ne veux pas envisager ici, démissionné de la commission au moment où il fallait tracer le principe des unions régionales et les mettre debout.

Et j'ai peur que le travail qui a été apporté au début de ce congrès ne soit tout entier l'œuvre d'une personne extérieure au syndicalisme. Si c'est cela que l'on appelle mettre les techniciens sur le pied d'égalité avec tous les autres syndiqués, camarades, je vous assure que je ne comprends plus. (Applaudissements.)

Il est évident qu'en tant qu'adhérent au Parti communiste, je suis partisan de l'adhésion à l'Internationale syndicale rouge. Rien ne m'épouvante dans cette adhésion, pas même l'épouvantail que l'on a adressé au sujet de la brimade des syndicats par les camarades qui sont à la tête de la Révolution russe ; j'entendais le camarade Veber, pendant que Sémard était à la tribune, parlant des six millions de syndiqués, dire : oui, syndiqués par force !

Plusieurs délégués. — Oui ! oui !

Julienne. — Je me demande un peu comment le gouvernement russe peut forcer la main aux travailleurs pour se syndiquer et brimer en même temps les syndicats ; il y a là quelque chose de contradictoire. (Très bien ! très bien !)

Camarades, la subordination, ou elle est impossible, ou elle ne serait pas dangereuse. La liaison, elle existe. Vous aurez beau voter des centaines de motions, vous n'empêcherez pas qu'elle existe. Elle existe avec le parti communiste, par les 60.000 syndiqués qui sont dans l'organisation et dont un certain nombre sont dans ce congrès.

Un délégué. — Merci de l'aveu.

Julienne. — Elle existe avec l'Union anarchiste, incontestablement, par ceux qui sont des autorités dans le mouvement anarchiste et sont membres de la C.A. de la C.G.T.U. Vous n'empêcherez pas cela, ou autrement il faudrait éliminer du mouvement tous les penseurs, tous ceux qui ont quelques idées en dehors de ce que nous consommons régulièrement ou de ce que nous produisons.

Par conséquent, il y a avec tous les partis liaison naturelle, liaison que vous ne pouvez pas empêcher. Vous pourrez voter tout ce que vous voudrez ; à moins d'exclure des syndicats les neuf dixièmes de ceux qui y adhèrent, vous ne pourrez pas empêcher la liaison.

Jouve. — Erreur !

Julienne. — Par conséquent, cela n'est pas fait pour me faire peur. Discuter sur des mots ! Discuter sur des phrases ! Nous en sommes encore là !

Discutons donc sur des faits !

Je suis sûr qu'ainsi nous nous mettrons vite d'accord et surtout, comme le disait Sémard, lorsque nous aurons cessé de couper des cheveux en quatre.

Et maintenant qui donc nous empêcherait, dans ce sens, d'aller à l'Internationale syndicale rouge ? Nous avons entendu dire à la C.A. que l'on allait à Berlin pour dresser en face de l'Internationale syndicale rouge un bloc qui puisse lui faire contrepoids. La délégation française était représentée par des camarades qui déclaraient à qui voulait l'entendre qu'ils étaient contre toute adhésion à l'Internationale syndicale rouge.

Pratiquement, nous considérons qu'une internationale révolutionnaire excluant les seuls qui aient fait jusqu'à présent la révolution, ne serait pas complète, qu'elle serait privée de ses principaux éléments, de ses éléments d'action les plus puissants et qu'en dehors de la perte de temps qui sera nécessaire, en conversations diverses, pour mettre debout une autre internationale syndicale, nous ne pouvons volontairement faire abstraction de ceux qui, au moment tragique, sont seuls capables de nous apporter un concours certain.

Eh bien, camarades, signataires de la motion parue dans la « Vie Ouvrière », je me rallie, par conséquent, à la motion Monmousseau, mais la prenant comme un maximum de concessions, je dis que l'adhésion à l'Internationale syndicale rouge ne m'épouvante pas. Je dis que nous devons y aller, quelles que soient les conditions qui nous seront imposées à l'entrée de cette internationale.

Nous ne devons pas, comme on l'a dit, faire une condition « sine qua non » d'adhésion, de la suppression même de l'article 11. Nous de-

vous entrer dans cette Internationale pour y batailler suivant notre tempérament et essayer d'obtenir l'autonomie, comme la majorité des syndicats français semblent la demander.

Mais nous devons y adhérer sans scrupules inutiles, sans essayer de susciter les obstacles pratiques. Nous devons y aller non pas seulement par des écrits, non pas seulement du bout des lèvres, mais nous devons y aller de tout notre cœur, parce que ce sera encore de longtemps le foyer révolutionnaire le plus important et qu'on ne peut pas, sans se dresser contre la Révolution, renier la Révolution russe. (Vifs applaudissements.)

Le Président. — La parole est à Labrousse.

Labrousse. — Avant de lever cette séance, le bureau tient à présenter au congrès les représentants des centrales suivantes :

Pour l'Union syndicale italienne : nos camarades Nigro et Borghi.

Pour la C.G.T. espagnole : le camarade Diez.

Pour la C.G.T. yougo-slave : le camarade Popovitch.

Je crois, au-dessus des tendances et des partis, me faire l'interprète du congrès en souhaitant la bienvenue à nos camarades des pays étrangers que je viens de nommer. (Applaudissements.)

La séance est levée à midi.



TROISIÈME JOURNÉE

Mercredi 28 Juin 1922 (Après-midi)

Président d'honneur : **Fernand Pelloutier.**

Président effectif : **Argence, des métaux.**

Assesseurs : **Legrand** (terrassiers de la Seine) ; **Tinel** (U.D. de la Loire).

La séance est ouverte à 14 . 30.

Le Président. — L'ordre du jour appelle l'examen du « Théâtre confédéral ». La parole est à Carpentier.

Carpentier. — J'ai en main la montre d'un camarade ; pour donner l'exemple, puisque j'ai la tâche difficile de faire partie de la commission de réglementation du travail, je m'engage à ne pas parler une seconde en plus des trente minutes que vous nous avez accordées.

Tout d'abord, je rappelle que le Congrès aura à déterminer l'emploi de la quête faite à la représentation d'hier et qui se monte à 272 fr. 25 ; il faudra qu'il dise s'ils destinent cette somme à nos camarades russes ou aux grévistes du Nord.

Avant d'entamer le projet que la Fédération du spectacle, à l'unanimité, m'a donné la tâche de vous proposer, je tiens à faire une déclaration préalable et à situer d'une part notre activité syndicale, d'autre part notre activité dans l'essai de production syndicale.

Autant, dans l'activité syndicale, chaque syndicat de la Fédération, gardant sa pleine autonomie, allant du côté où sa conscience lui indique d'aller, est libre d'œuvrer à sa guise, autant, dans l'activité de production syndicale, nous avons l'intention de vous demander, si vous estimez que notre projet est viable, de déborder le cadre de la C.G.T. pour faire profiter tous les camarades désireux de s'éduquer et de s'élever, par le spectacle, qu'ils soient anarchistes ou communistes, depuis ceux qui appartiennent à la Ligue des Droits de l'Homme, jusqu'aux Jeunesses républicaines.

Ceci dit, j'expose le projet proposé par la Fédération du spectacle. Le théâtre est l'expression de la pensée rendue vivante par la sensibilité des comédiens. L'influence qu'il a vaut-il qu'on lui consacre les trente minutes que vous m'avez accordées ?

Vous savez, comme moi, que le capitalisme et les gouvernements bourgeois ont préparé la guerre non seulement par des articles de journaux — car tout le monde ne lit pas les journaux et tout le monde a besoin de distraction — mais aussi par des spectacles nettement patriotiques, faisant appel à tous les ferments de haine de race. Rappelez-vous « Servir », « Alsace », « Cœur de Française », et tous les scénarios de cinéma qui dressaient les uns contre les autres les peuples assoupis.

Si demain un utopiste millionnaire exaltait par un théâtre communiste, anarchiste ou syndicaliste, des sentiments gênant les plans du gouvernement, il n'attendrait pas longtemps avant de tomber sous le coup d'une nouvelle loi scélérate et je lui conseillerais les plus ingénieuses précautions, s'il tenait à son existence personnelle.

Le théâtre, par le pittoresque et la simplicité de ses moyens, est un instrument d'éducation; il peut être un ferment de santé ou d'intoxication; personne ne contredira cette affirmation.

Mais si nous voulons nous servir du théâtre pour éduquer non seulement les camarades qui sont venus à nous, mais ceux qui veulent venir à nous et même ceux que nous voulons amener à nous, quel genre de théâtre adopterons-nous? Le genre de théâtre qui n'est autre qu'une conférence dialoguée, plus ou moins propice à l'œuvre d'art et qu'on intitule la pièce à thèse? Choisirons-nous des œuvres d'art dignes de ce nom? Au point de vue du programme, c'est à cette dernière catégorie que nous vous proposons de vous rallier.

En effet, il ne s'agit pas d'apporter à des camarades communistes, syndicalistes, anarchistes, révolutionnaires, des sentiments et des idées qu'ils ont déjà. Nous avons le devoir de réparer le crime que, depuis des siècles, la bourgeoisie capitaliste commet contre le peuple : elle garde pour elle la beauté. (Applaudissements.)

C'est en faisant pénétrer la beauté dans le cerveau et dans la sensibilité du peuple que nous le rendrons d'abord moins malheureux, ensuite plus heureux et plus fort, parce que doué de plus de sens critique et par conséquent plus apte à venir suivre des débats comme ceux qui nous passionnent en ce moment. (Applaudissements.)

En un mot, nous recherchons l'intellectualisation du syndicalisme. Cela n'est pas prévu explicitement dans la charte d'Amiens. La charte d'Amiens, dont je suis un fervent partisan, trace le plan de l'organisation de la production et des échanges. Elle ne pouvait pas prévoir plus loin. Elle ne pouvait pas prévoir qu'un jour des techniciens, des manuels, des intellectuels, des sensibles seraient unis et que des échanges s'établiraient au point de vue spirituel et intellectuel. Etablir le plan des échanges intellectuels, ce n'est pas la trahir, c'est la compléter. Si vous êtes décidés à réparer le crime de la bourgeoisie, qui allez-vous en charger?

Ici, je suis obligé d'aborder un peu l'orientation syndicale. Si nous étions en Russie, nous serions obligés de confier cette tâche à un Lounatcharsky, qui a été un commissaire aux beaux-arts admirable; nous devrions lui donner la mission d'organiser les spectacles.

Mais puisque nous faisons du syndicalisme, puisque nous avons

la chance qu'ici les événements ont amené la création d'une Fédération du spectacle, à quelque opinion que nous appartenions, nous devons penser que c'est à la Fédération du spectacle que revient la mis-pays, pour prendre en main demain toutes les organisations du spec-tacle, pour prendre en main demain toutes les organisations du spec-tacle.

Est-ce que cela est possible? J'entends souvent dire que le gouvernement et la bourgeoisie capitalistes sont à la veille de la faillite. De cette faillite, certaines industries sont plus proches, certaines sont plus éloignées. Je vais vous donner non pas une affirmation théorique, mais une preuve tangible que l'industrie du spectacle est à la veille imminente d'une faillite.

En effet, nos patrons, les directeurs de théâtres se sont réunis et, pour si paradoxal que cela puisse paraître, ils vont faire un acte révolutionnaire; ils vont essayer — s'ils ne réussissent pas, ils seront navrés — de faire un lock-out contre le gouvernement, pour se débarrasser des taxes. Cela vous montre la carence des organisations économiques de ce gouvernement.

L'industrie du spectacle est donc à la veille de la faillite. Nous devons être à même, immédiatement, de recueillir les fruits pourris de cet héritage, pour faire fleurir les fleurs merveilleuses de la beauté et de l'art.

Tout cela, me dira-t-on, ce sont des mots. Mais comment allez-vous vous y prendre?

Quelle opinion que nous nous fassions de l'organisation de la production, l'idée est claire; il y a des directives que j'appellerai cégétistes, qui sont inéluctables et nettes. La charte d'Amiens demande la suppression du salariat et du patronat. Par conséquent, l'activité de notre production doit être basée sur la suppression du salariat et du patronat. Comment allons-nous nous y prendre?

Certes, nous n'avons pas trouvé cela en un jour. Il nous a fallu beaucoup de réflexion. Il a fallu mettre d'accord les techniciens manuels, intellectuels ou artistes de la Fédération du spectacle. Mais nous sommes arrivés à une parfaite unanimité.

Au fond, c'est très simple. Puisque la situation actuelle ne peut plus durer, prenons donc d'abord la France cégétiste; allons jouer non pas dans des théâtres, mais dans des salles comme celle-ci, avec un matériel peu coûteux. Supprimons d'abord des intermédiaires.

Vous, Unions locales, vous administrerez la salle; vous nous amènerez du monde; pour être certains de ne pas perdre de l'argent, vous prendrez des carnets à souche et vous nous ferez venir seulement lorsque les frais seront à peu près couverts.

Vous, vous administrerez les camarades spectateurs. Nous, conformément aux statuts de la C.G.T.U. — je ne les avais pas lus quand j'ai établi mon projet; mais depuis je les ai lus et j'ai eu la joie de constater que je les avais tellement dans ma sensibilité que j'étais d'accord avec eux — nous, techniciens du spectacle, nous vous apporterons, comme on disait plus élégamment pendant la grande guerre, le matériel humain, manuel et artistique.

Toutes les fois que nous ferons un bénéfice, nous vous donnerons, à vous qui aurez donné votre salle, 10 %, qui seront prélevés pour l'embellissement de la salle, pour les théâtres ambulants de régions, ou pour tout autre amélioration que je ne prévois pas en ce moment.

Pour l'avenir, nous aurons un fonds de réserve nécessaire pour garantir les parts alimentaires de l'année suivante et une autre année, de façon à ne pas vous demander l'effort que je viens d'indiquer plus d'une fois tous les deux ans.

S'il y a encore des bénéfices, nous prendrons une très modeste part, car la société rationnelle n'étant point encore organisée, il faut bien que nous pensions à la vieillesse, aux charges de famille, aux aléas; il faut penser que nous ne jouerons pas pendant les douze mois de l'année. Le solde du bénéfice sera pour la C.G.T. et les œuvres sociales nationales et internationales que nous soutenons.

Cet exposé n'est pas celui d'une coopérative d'acteurs et de machinistes en mal de devenir de petits patrons associés; c'est le plan d'un organisme de production essentiellement cégétiste.

Vous, dans les Unions locales, en administrant ces spectacles, en vous habituant à être en rapport avec les techniciens, vous ferez l'apprentissage de ce que vous aurez à faire si les événements catastrophiques se produisaient, c'est-à-dire le jour où, par exemple, à Saint-Étienne, et depuis un temps x, en rapport avec la Fédération du Spectacle, on vous dira : C'est vous qui, maintenant, administrerez le Théâtre Massenet, vous serez tout à fait à même de le faire du côté des spectateurs, tandis que nous avons déjà pris de notre côté, toutes les dispositions pour administrer les spectacles en cas de révolution. Et, laissez-moi ajouter cette considération d'ordre psychologique, ni la guerre, ni la révolution, ni les grands mouvements qui mettent l'homme au-dessus de lui-même, le font agir dans la vague collective d'idéal qui l'emporte, ne sont susceptibles d'aboutir, de durer, s'il n'y a pas une détente, une chose qui est à la fois une morphine pour endormir sa douleur momentanée et une kola pour lui donner du ressort le lendemain. (Applaudissements.)

Je me souviens que, pendant la guerre, on m'a forcé d'organiser des représentations au moment où j'avais la mort dans l'âme, parce qu'on se disait : « Ils » ne penseront pas à la boucherie qui va se produire le 14 juillet. (Applaudissements.)

Pendant la Révolution russe, les souffrances de la famine étaient oubliées, parce que, debout, ayant faim, dans ces théâtres que j'ai connus personnellement, qui étaient réservés aux Grands-Ducs, aux grands de la terre, le peuple voyait des spectacles et s'élevait vers la beauté. Cela lui donnait le courage de recommencer le lendemain. (Applaudissements.)

Je ne vous imposerai pas la lecture des statuts, parce qu'il y a là toute une question de technicité, celle, par exemple, si difficile, si délicate, que tous nos adversaires de la bourgeoisie ont donnée comme argument : Vous ne pourrez pas faire de la production, vous ne pourrez lier ni l'intellectuel, ni le technicien, ni surtout l'artiste, cet être si profondément individualiste.

Nous y sommes arrivés, puisque, du côté de la Fédération du Spectacle, nous sommes d'accord avec les camarades.

Si notre projet vous agréé, je vous demanderai de nommer une commission composée surtout des camarades qui croient avoir des données sur le théâtre. Il suffit, pour cela, d'avoir aimé le théâtre, de l'avoir regardé avec tendresse. Nous demanderons que cette commission comprenne aussi des camarades de province — surtout des camarades de province — appelés à collaborer avec nous. Vous ne nommerez cette commission, bien entendu, que si vous le jugez utile.

J'arrive au projet financier pour vous donner non plus des abstractions, des méthodes, mais des chiffres.

Voici, par exemple, comment serait répartie une recette, brute, de 3.000 francs.

Suposons que cette recette, frais indispensables prélevés, impôts, droits d'auteur, etc., laisse un bénéfice net de 1.000 francs.

Nous proposerions d'en retirer 10 %, affectés à l'Union départementale ou régionale qui donnerait le local gratuitement; 50 % à la caisse de réserve destinée aux parts alimentaires de la saison suivante, soit 500 francs. Il resterait en caisse 400 francs. Les parts bénéficiaires de 20 personnes, à égalité, naturellement, car c'est un dogme chez nous, au spectacle, donneraient une somme de 200 francs. Sur les 200 francs restant encore, on prendrait 100 francs pour une caisse de grève dont tous les syndicats confédérés bénéficieraient, et 100 fr. iraient s'ajouter à la caisse de réserve du théâtre.

Les parts alimentaires sont de 30 francs par jour à Paris pour des acteurs; nous ne prenons pas spécialement des chômeurs, d'abord il y en a très peu aux Comédiens cégétistes; ils pourraient gagner trois ou quatre fois plus, mais ils font des sacrifices.

Nous ferons des parts égales pour tous : manuels, intellectuels, techniciens, artistes. Cette part alimentaire serait de 50 francs quand nous irions en province, car enfin, il faut se déplacer, on laisse sa famille, ses enfants, et puis, il faut prévoir que nous ne jouerons pas douze mois de l'année.

Il va sans dire que pour lancer ce mode d'exploitation théâtrale cégétiste, destiné à faire notre apprentissage, à démontrer que la modeste Fédération du Spectacle qui a la chance, étant la dernière venue, peut-être par un miracle de la destinée, d'unir toute la palette, toutes les couleurs qui reflètent l'activité humaine (intellectuels, manuels, techniciens, artistes) peut accomplir cette tâche, il lui serait confié la technicité, tandis que vous administreriez les théâtres, c'est-à-dire que vous seriez l'intermédiaire dans l'échange entre le spectateur et le producteur.

Jugez-vous utile, maintenant, de nommer une commission ?

Plusieurs voix. — Oui ! Oui ! (Mouvement.)

Carpentier. — Quant aux chiffres des frais prévus, le transport est envisagé non en chemin de fer, mais autant que possible par une sorte d'auto-car, qui nous permettrait d'emmener sur le toit de la voiture le matériel constituant la scène; sous les banquettes, les

paniers de costumes. Nous avons prévu les parts alimentaires de façon à ce que cette organisation puisse persister deux ans au moins. Ce serait en effet bien maladroit de demander peu et de laisser crouler toute l'affaire.

Voilà nos calculs ; la Commission sera juge s'il faut une contribution assurée de deux francs par syndiqué.

Nous croyons pouvoir affirmer que si vous nous accordiez cela, après un examen approfondi, évidemment, nous ne serions pas à même de faire surgir immédiatement une troupe dans chaque région ou chaque département. Mais nous pourrions assurer des spectacles selon la conception, l'esthétique que nous avons indiquées, d'abord dans une région, et petit à petit dans toutes les régions de la France entière ; et il reste bien entendu que cette contribution de deux francs par syndiqué serait prélevée une fois pour toutes et qu'on n'y reviendrait plus.

J'ai résumé mon projet. Je vous demande d'en approuver ou d'en rejeter le principe. Si vous repoussez le principe, n'en parlons plus. Si vous en acceptez le principe, nommez une commission qui, à la fin du Congrès, pourrait présenter les amendements et observations nécessaires. (Applaudissements.)

Le Président. — J'espère que le Congrès sera unanime sur ce point et qu'il acceptera, je ne dis pas le projet de théâtre de Carpentier, du moins l'idée d'un théâtre confédéral. Je demande au Congrès de se prononcer s'il est d'accord sur le principe.

(Adopté.)

Etes-vous d'avis de nommer une Commission ? Il serait peut-être bon de s'entendre sur le nombre des membres de cette Commission. Carpentier, à combien estimez-vous le nombre des membres devant appartenir à la Commission ?

Carpentier. — Les régions qui croient avoir les moyens de nous accueillir avec des chances de succès pour joindre les deux bouts par des recettes suffisantes peuvent se mettre en rapport avec nous et pendant le restant du Congrès nous examinerons ensemble le projet de statuts et le projet financier.

Un Délégué. — Les régions où il y a des théâtres.

Carpentier. — Non pas. Nous n'allons pas dans les théâtres. Nous y dépenserions tout ce que nous voudrions comme argent. Et qu'il n'y ait pas de malentendu. Il ne s'agit pas d'une Commission technique. L'administration du théâtre se fera par la Fédération, dans l'esprit de la C. G. T. U., la Fédération organise nationalement son industrie. Il s'agit seulement d'être en rapports avec le consommateur qui est le spectateur. Nous écouterons tous ceux qui nous proposeront d'aller chez eux.

Le Président. — J'ai une liste de 17 noms. Etes-vous d'avis de les accepter tous. (Protestations.)

Carpentier. — Donnez-nous des délégués d'Unions régionales,

ceux qui peuvent nous recevoir, pour être en contact avec les représentants des camarades spectateurs et faire un travail de réalisation. Ensuite nous écouterons ceux qui voudront venir nous dire que nous pouvons aller chez eux.

Le Président. — Il y a la possibilité suivante d'en finir avec le théâtre confédéral et de répondre à la proposition de Carpentier : c'est que demain se réunissent tous ceux qui s'intéressent au théâtre confédéral et les secrétaires d'Unions départementales. (Approbations.)

(Adopté.)

Le Président. — Nous recevons au bureau le télégramme suivant : « Grévistes du Havre au nombre de 14.000 envoient expression reconnaissance camarades congressistes. Mouvement continue avec cohésion. Quesnel. »

J'espère que le Congrès sera unanime à manifester sa solidarité envers les camarades métallurgistes du Havre.

Une voix. — Sur les grévistes du Havre d'accord. Mais on avait décidé une collecte pour tous les grévistes, cela ne s'est pas fait.

Le Président. — La parole est à Tommasi.

Tommasi. — Je n'ai pas l'intention de fatiguer le Congrès. Je voudrais simplement lui exprimer un vœu.

Tout à l'heure, le camarade Labrousse a présenté nos camarades des délégations étrangères. Nous avons pensé qu'un délégué officiel de l'I. S. R. pourrait venir. Mais pour des raisons que vous connaissez trop bien — la dictature existe dans tous les pays — nous n'aurons pas notre camarade de l'I. S. R. En revanche, nous pensons avoir en poche, à temps, une déclaration de l'Internationale, et je veux demander tout simplement au Congrès l'autorisation, au moment où interviendront nos camarades étrangers, de lire le document qui doit nous parvenir. (Applaudissements.)

Costel. — Ayant à exprimer non pas une opinion personnelle, mais l'opinion de nos mandants, je vous demande la permission de quitter un moment les hauteurs de l'idéal pour nous placer sur le terrain de la réalité.

Nos camarades pensent qu'il eût été préférable, dans ce premier Congrès, d'éviter avec soin tout ce qui peut nous diviser et de ne parler que de ce qui aurait pu nous unir.

Il n'en a pas été ainsi. Nous le regrettons, et nous déclinons à ce sujet toute part de responsabilité. Nous pensons que notre C. G. T., qui vient à peine de naître, est encore trop jeune pour se permettre d'affronter le heurt des tendances, le risque de nous diviser, et, par conséquent, de nous affaiblir.

Ce qui motive notre point de vue, c'est que nous nous rappelons, d'une façon toute particulière, qu'au lendemain de la scission nous nous sommes placés avant tout et au-dessus de tout sur le terrain de l'unité. Pourquoi ? Parce que nous nous rendions compte que la division allait semer dans les rangs des travailleurs une déception assez marquée, et que toute scission, loin de nous renforcer, amène une

baisse dans le total des effectifs qui sont de chaque côté de la barricade.

Nous avons eu à surmonter tout d'abord les attaques envenimées de nos adversaires, attaques qui portaient sur un certain nombre de nos camarades, à tel point qu'un certain nombre d'entre nous ne sont pas encore décidés à quitter l'autonomie dans laquelle ils se sont réfugiés.

Nous avons également rencontré des difficultés inouïes en présence des premières manifestations intempestives de la Commission administrative de la C. G. T. U.

Qu'on me permette, à ce sujet, de rappeler ce qui s'était passé à la séance du Comité Confédéral. Tous les délégués au Comité Confédéral, après les explications loyales de notre camarade Totti, après l'interprétation qu'il avait déclaré donner à la motion présentée, avaient été d'accord pour voter ladite motion qui concernait particulièrement nos camarades de Russie. Et nos camarades ont été profondément surpris lorsque la Commission administrative, quelque temps après, lui a donné une signification toute autre. (Applaudissements.)

Que ceux de nos camarades de la tendance communiste qui nous ont reproché de nous être associés par notre vote à la condamnation de nos camarades de Russie veuillent bien prendre en considération les explications que nous rappelons à cette tribune. Pour notre part, nous nous rendons complètement solidaires de la révolution russe, par les réalisations qu'elle a pu apporter, mais nous nous solidarisons aussi avec toutes ses fautes parce que la révolution est un bloc, un bloc inséparable. (Applaudissements.)

Camarades, nous avons eu également à faire face aux accusations des scissionnistes. On nous a dit : votre C. G. T. Unitaire, nos syndicats unitaires prennent leur mot d'ordre à une organisation politique. Que les camarades de la tendance libertaire me permettent de leur dire en toute amitié qu'à la veille du Congrès, ils viennent de renforcer singulièrement, surtout en province, l'argumentation des scissionnistes, si je veux en croire l'intitulé du journal « Le Libertaire » qui a été distribué à tous les délégués, intitulé qui porte « Syndicalisme ou politique ».

Vous avez, que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, renforcé l'attitude des dissidents, renforcé leurs accusations et nous nous demandons la figure que nous ferons demain, alors que nous sommes pris d'une part par nos adversaires et, d'autre part, par nos amis.

Camarades, laissez-moi vous dire aussi que les difficultés que nous avons rencontrées ont consisté particulièrement en ce que la classe ouvrière se souvient encore des chefs qui l'avaient trompée et qui sont passés de l'autre côté de la barricade. Qu'on me permette aussi de dire que les renégats ne sont pas monopolisés seulement dans un parti politique, mais qu'on les trouve partout même dans les rangs du syndicalisme.

Saint-Etienne en sait quelque chose, elle qui a été, on peut le dire, le berceau de toutes les tendances et les camarades de l'Union départementale de la Loire ne me démentiront pas, je pense, lorsque

je confirmerai que dès le début, ils ont rencontré certainement, eux aussi, toutes les sortes de difficultés possibles pour vaincre cette défiance de la masse des travailleurs.

Lorduron. — Des partis politiques surtout.

Costel. — D'accord, mais est-ce que les camarades Dumoulin et Merrheim n'étaient pas hier encore représentés comme les chefs de la minorité révolutionnaire du syndicalisme? Ne sont-ils pas eux aussi passés de l'autre côté de la barricade. Vouloir réserver les seules accusations contre les partis politiques, ce serait une faute que, pour ma part, je me refuse à commettre.

Les renégats, on les trouve dans le sein de tous les partis. (Applaudissements.)

Qu'on me permette encore d'indiquer que nous avons précisément raison de nous placer sur le terrain unitaire, parce que, lorsque nous nous adressons à nos camarades ouvriers dans les réunions, lorsque nous leur demandons de venir à nous, nous ne leur demandons pas quelles sont leurs conceptions politiques, philosophiques ou religieuses. Nous leur demandons simplement s'ils sont décidés à se grouper sous les plis du drapeau syndical pour la défense de leurs intérêts et pour obtenir, dans un avenir peut-être encore lointain, la transformation de la société telle que nous la rêvons.

Eh bien, camarades, nos adhérents pensent précisément qu'il nous faut rester sur ce terrain. Ils nous ont rappelé avec raison les événements récents du Nord où le patronat a imposé une diminution de salaires à tout son personnel, sans s'occuper s'il avait devant lui des communistes, des dissidents ou des libertaires ; il a mis tout le monde dans le même sac, parce qu'il a estimé que pour lui, la seule chose qui comptait, c'était la défense du coffre-fort.

Camarades, songez que l'attitude de la classe ouvrière est dictée par celle du patronat ; elle ne comprend pas toutes ces chinoïseries ; elle ne comprend pas que l'on s'invective des deux côtés de la barricade avec une véhémence et une frénésie qui ont pu faire craindre, à la veille même de ce Congrès, une catastrophe.

Nos adversaires fondent de grandes espérances sur toutes nos discussions, ils vont les épilucher soigneusement, afin de forger des armes pour la campagne qu'ils ne manqueront pas d'engager demain.

Vous pensez bien, camarades, que ce congrès pourrait être pour eux une occasion de décupler les difficultés que nous pouvons rencontrer.

Camarades, nos adhérents pensent qu'il y a nécessité de ne pas rester dans l'isolement, comme l'indiquait le camarade Semard, au point de vue international. Ils pensent que la situation a trop duré. Mais ils sont aussi animés du souci de voir respecter l'autonomie du Syndicalisme dans le sein de cette Internationale.

On nous a donné lecture ce matin des différentes motions. Des camarades, pour justifier leur thèse se sont efforcés de se livrer à ce petit jeu facile qui consiste à mettre en contradiction leurs adversaires de tendances en leur rappelant des écrits antérieurs et des

déclarations formulées il y a quelques mois, sinon plusieurs années.

Si nous voulions, nous aussi, nous livrer à un tel jeu, véritablement, nous aurions la partie belle et nous n'aurions qu'à nous adresser à nos bons camarades de l'Union des Bouches-du-Rhône et leur demander si notre camarade Mayoux n'a pas été lui-même l'objet de petits revirements successifs qui ont été critiqués avec tant d'apreté par les camarades qui se sont succédés à cette tribune.

Ah! camarades, nous n'aurions pas besoin de remonter jusqu'en 1920, mais tout simplement de nous reporter au dernier Comité Confédéral et de rappeler aux camarades qui y assaient les décisions prises au Congrès Unitaire de décembre dernier.

Notre camarade Cadeau était venu défendre à la tribune une résolution demandant la convocation à notre Congrès constitutif d'aujourd'hui des syndicats majoritaires et des syndicats autonomes. Or, non pas quelques mois, mais cinq minutes après, Cadeau, après le veto de Totti, venait combattre lui-même la proposition qu'il avait développée. (Applaudissements.)

Cela est-il logique ?

En réalité, camarades, cessons ce petit jeu qui consiste à nous mettre en contradiction les uns avec les autres ; disons que nous sommes tous animés de bonnes intentions ; recherchons dans toute la mesure de nos moyens et de nos facultés la meilleure voie pour le Syndicalisme.

Camarades, bien des motions se sont trouvées en présence ; l'une a été déposée notamment par notre camarade Monmousseau, l'autre par Besnard ; disons tout de suite que toutes deux, telles qu'elles sont rédigées, ne nous donnent pas satisfaction. (Applaudissements sur quelques bancs.)

Nous sommes en effet partisans d'adhérer à l'Internationale Syndicale Rouge, mais dans des conditions garantissant l'autonomie nationale du mouvement syndical.

Nous pensons que si nous adhérons à l'Internationale Syndicale Rouge telle qu'elle est constituée, cette autonomie ne nous serait pas garantie, mais nous estimons aussi que nous ne devons pas, sous prétexte d'éviter un cheval borgne, en prendre un aveugle.

J'entends bien que Dejonckère, avec l'éloquence qui le caractérise, est venu nous rappeler une certaine adjonction déposée par le Syndicat de Sotteville-les-Rouen, spécifiant que l'on ne rentrerait dans l'Internationale Syndicale qu'après la garantie de cette autonomie.

Ah! camarades, il ne faut pas d'équivoque, il s'agit de s'entendre.

D'un autre côté, Dejonckère a conclu — et nous ne comprenons plus — à l'adoption de la motion Besnard qui est — j'ai l'habitude d'appeler les choses par leur nom — la motion libertaire. Si Besnard a oublié d'indiquer dans sa motion la conclusion naturelle, nous la devinons : c'est l'adhésion, si le Congrès se prononce en sa faveur, à l'Internationale Syndicale Anarchiste, aujourd'hui en voie de constitution.

Eh bien, nous disons encore très franchement, avec cette franchise que nous voudrions voir partagée par tous les camarades, que l'adhésion à une telle internationale c'est pour nous et malgré notre volonté, — j'insiste sur le mot, parce que nous respecterions, nous, la décision prise — c'est pour nous, dis-je, la certitude absolue de perdre les trois quarts de nos effectifs. (Applaudissements.)

Oh ! J'indique tout de suite en sens contraire que si nous adhérons à l'Internationale Syndicale Rouge, sans que les garanties d'autonomie soient accordées, nous avons également la conviction que nous perdrons également une partie de nos effectifs. (Nouveaux applaudissements.)

Camarades, je pose la question à tous les idéologues du monde. Y a-t-il intérêt à avoir une confédération composée d'idéologues, mais une confédération squelettique...

Un Délégué. — Une confédération sans idées !

Costel. — ...Ou y a-t-il intérêt, au contraire, à avoir une confédération puissante, capable, par sa force, d'atteindre les buts proposés ?

Ici, camarades, je voudrais attirer l'attention du Congrès sur des déclarations qui nous sont faites en province lorsque nous nous livrons à la propagande. Les militants arrivent dans certaines unions départementales ou locales, et les communistes ou les anarchistes sont d'accord pour leur dire : « Attention, ici pas de tendances ; indiquez aux camarades les réformes que vous êtes susceptibles de leur faire obtenir ; sinon vous ne renforcerez pas notre union départementale ou notre union locale.

En résumé, camarades, tout en nous ralliant à la motion Monmousseau, au nom de la majorité des syndicats de la Fédération des Services publics, au nom de l'Union départementale de l'Indre et au nom d'un certain nombre de syndicats de la Fédération de l'Eclairage, nous vous proposons l'adjonction suivante :

Adjonction à la résolution présentée

par le Syndicat de Paris-Etat. (Rive droite.)

Au cas où l'I. S. R. ne donnerait pas satisfaction sur la condition expresse d'adhésion formulée dans ladite résolution, c'est-à-dire sur les garanties d'autonomie syndicale sur le terrain national, le Congrès décide d'en référer à tous les Syndicats confédérés avant de prendre toute décision.

Pour la majorité de la Fédération des Services Publics,

H. COSTEL.

Producteurs de la Seine ;

Forces Motrices de Bourges ;

Gaz du Havre ;

Gaz de Lyon ;

U. D. de l'Indre (OLIVIER, délégué).

Ferré. — Je demande la parole sur la motion présentée.

Le Président. — La parole est au camarade Ferré sur la motion.

Ferré. — Je viens d'entendre la motion lue par le camarade Costel. Je lui demande une précision. J'ai bien entendu : fédération et union départementale. Je demande si les fédérations et unions départementales ont le droit de déposer des motions.

Costel. — La motion est présentée au nom de la majorité des syndicats de la Fédération des Services publics, au nom de quatre syndicats de la Fédération de l'Éclairage et au nom des syndicats de l'Union départementale de l'Indre.

Le Président. — La parole est au camarade Monmousseau.

DISCOURS DE MONMOUSSEAU

Notre camarade Semard a pour une large part déblayé le terrain. Je sais qu'il faut, à la tribune, à notre époque, bien observer les paroles qu'on prononce, ne pas oublier les virgules ni les points d'interrogation, sous peine d'être poursuivi d'un congrès à l'autre par des interprétations multiples de la pensée, qui vous font passer pour complice ou dupe d'un parti politique auquel on n'a jamais appartenu de sa vie.

Il faut que dans ce congrès on vienne apporter publiquement des précisions sur le rôle qu'ont joué certains militants qui passent pour avoir été les agents directs du Parti Communiste et qui ne sont coupables que d'avoir cherché à exprimer le plus clairement possible leur pensée, toute leur pensée.

Frossard est dans cette salle. Je m'en réjouis. Je le somme de venir dénoncer les tractations publiques ou occultes que Monmousseau et les amis groupés autour de la « Vie Ouvrière » ont pu avoir avec le Parti Communiste, dans ses services de direction ou autres.

Qu'il vienne dire ici s'il a eu au Parti Communiste des rapports avec des militants syndicalistes qualifiés, qu'il vienne dire lesquels, et qu'on en finisse une fois pour toutes.

J'ai bien entendu des militants du Parti Communiste venir affirmer leur attachement à leur Parti. Il y a aussi dans ce congrès des militants qui ne peuvent pas en faire autant, mais ils n'affirment pas leur attachement à d'autres groupements extérieurs, car on ne veut pas être un homme à deux têtes. (Applaudissements.)

On exprime sa pensée, bien sagement, dans un congrès ou dans une presse particulière, et dans une autre presse, on dit ce qu'on ne dit pas tout à fait dans la première.

On est syndicaliste à Saint-Etienne et anarchiste au « Libertaire ». (Applaudissements.)

Avouons tout de même qu'il y a ici un acte de courage à affirmer ce qu'on va être à la fin.

Noyantage! Nous sommes en plein noyantage! Le Syndicalisme est noyauté par toutes les idées qui se heurtent, qui s'entrechoquent au sein de notre mouvement.

Mais, dites donc ! Quand il y a un congrès anarchiste, est-ce que les militants qui, dit-on, s'affirment seulement syndicalistes, y défendent des idées anarchistes, ou y traitent du Syndicalisme et de la besogne qu'ils y veulent accomplir.

J'ai devant les yeux, comme documentation, le compte rendu d'un Congrès Anarchiste qui s'est tenu à Lyon les 26 et 27 novembre 1921, où la politique syndicale a été mise en cause, discutée et où des résolutions ont été votées.

Un Délégué. — Tu peux les lire.

Monmousseau. — Je vous en prie, je n'ai interrompu personne : laissez-moi dire ce que pense sans m'interrompre.

Noyautage ! Il faut établir dans l'ordre chronologique le noyautage.

Nous qui n'avons pas l'intention de rester « collés » à un parti politique, nous avons l'intention de dire les vérités à tout le monde.

Nous parlons de noyautage ; le noyautage, en France, a été publiquement inauguré au Congrès Anarchiste de Lyon les 26 et 27 novembre 1921, où l'on a dit :

« Le Congrès ne doute pas que les camarades resteront dans les « syndicats les représentants de la belle philosophie de l'action révolutionnaire dont ils sont les adeptes, les serviteurs désintéressés du « prolétariat, contre les maîtres, les profiteurs, les parasites, quels « qu'ils soient ; et ici, comme ailleurs, les anarchistes se dévouent « pour éclairer et guider les hommes ; ils méprisent les récompenses « et méprisent les honneurs. »

Conférence anarchiste internationale de Berlin qui demande aux militants anarchistes de travailler dans leurs syndicats pour les pousser à la belle doctrine anarchiste et aux principes anarchistes.

C'est votre droit, camarades.

C'est tout à fait votre droit. C'est si bien votre droit que personne ne pourra vous en empêcher.

Mais, dans l'ordre chronologique, c'est vous qui avez commencé.

Congrès de Marseille : Congrès communiste où la politique du noyautage a été mise à l'ordre du jour et où le Congrès invita les militants communistes à travailler dans les syndicats pour les pousser à la belle doctrine communiste.

Et puis, nous, nous sommes là, nous qui n'étions ni au Congrès anarchiste de Lyon, ni au Congrès communiste de Marseille et qui risquons d'être écrasés entre les deux courants qui ont pris pour mandat dans leurs congrès respectifs de travailler les syndicats pour les amener à leur belle doctrine, qu'ils prêchent l'un et l'autre.

C'est cela qu'il faudra venir dire ici. Il faudra venir le déclarer publiquement, car on ne peut pas avoir deux figures.

« Le Syndicalisme est une machine à faire la révolution dont l'anarchie est l'âme. »

Voilà la définition de la doctrine anarchiste appliquée dans les syndicats :

C'est dans ce sens que l'on noyautera les syndicats pour que l'anarchie devienne l'âme du Syndicalisme.

Nous n'y voyons pas d'importance.

Colomer qui ne veut pas être, lui non plus, un homme à deux têtes, a écrit dans le « Libertaire » précédant le Congrès de Saint-Etienne, ceci :

« Cependant, on nous désigna parmi les membres de la C.A. au moment du Congrès Unitaire, et comme nous n'avons pas dissimulé « notre point de vue fédéraliste anti-politique et libertaire, durant « toutes les séances du Congrès, nous nous crûmes autorisés, par les « délégués même qui nous avaient appelé à collaborer à la gestion de « la C.G.T.U., à pousser franchement la nouvelle organisation confé- « dérale, de toutes nos forces, quoi que l'on dise et quoi que l'on fasse, « sous le soleil réconfortant de l'anarchie. »

Voilà. C'est le droit à Colomer d'être à la Commission administrative confédérale pour pousser l'organisation syndicale sous le soleil réconfortant de l'anarchie, et c'est le droit aux communistes de pousser l'organisation syndicale sous le soleil non moins réconfortant pour eux et pour nous de la Révolution russe. (Parfait ! — Applaudissements.)

Comme l'a dit Semard, nous avons du Syndicalisme une autre conception que celle de nos camarades anarchistes.

Que faut-il à l'anarchie pour se réaliser ?

Une poignée de militants, quelques centaines de militants intrépides, cela vaut mieux que des milliers et des milliers d'adhérents, des suiveurs.

On part de ce point de vue que quelques poignées de militants, — c'est du fédéralisme, — suffisent, et qu'il n'y a pas besoin derrière eux de milliers et de milliers d'adhérents pour faire la révolution.

L'anarchie, c'est l'avant-garde éclairée qui tend la masse aveugle et inerte vers le soleil réconfortant de l'anarchie.

Pas besoin de gros effectifs ; pas besoin de syndicats boursoufflés ; à quoi bon ? Pas de gros syndicats. Quelques centaines de militants seulement. Voilà la conception anarchiste.

C'est votre droit.

C'est leur droit d'avoir cette conception de la lutte sociale et des moyens pour faire la révolution.

Camarades communistes, que je suis tout de même bien embêté d'avoir été obligé de défendre à maintes occasions, nous avons pris position dans ce Congrès, car nous sommes communistes ; nous ne sommes pas des hommes à double face, syndicalistes non adhérents à un parti, nous sommes des communistes, nous. (Applaudissements.)

Boudoux. — Avant tout.

Monmousseau. — Nous avons une autre conception ; nous verrons, au cours de ce Congrès, laquelle des deux triomphera et puisqu'on a fait vœu de s'incliner, on s'inclinera.

Conception qui dit que la révolution est non seulement l'action immédiate, journalière, permanente, préparant tous les jours la révo-

lution, acheminant le prolétariat vers la révolution, a besoin au contraire d'effectifs nombreux, ramassés dans les syndicats; elle a besoin de syndicats boursoufflés, gonflés, prêts à éclater. C'est une thèse que vous viendrez combattre si bon vous semble; c'est la nôtre.

Et nous pensons que pour avoir justement cette force syndicale, non pas seulement représentée par des militants clairsemés, par quelques poignées de militants, mais représentée par des masses encadrées de militants, dans nos syndicats et partout, il fallait laisser les luttes de tendances au-dessus des considérations plus terre à terre, plus immédiates, à la sortie même du Congrès Unitaire.

Nous sommes acculés à prendre position — Colomer ne niera pas ses déclarations du « Libertaire » — et nous sommes obligés de nous situer devant cette considération anarchiste, devant cette méthode anarchiste ou plutôt syndicale-anarchiste poussant le Syndicalisme sous le soleil réconfortant de l'anarchie. Je vois cela, bien que je ne sois pas anarchiste.

Nous avons une conception différente de cette définition de l'anarchie.

Nous avons donc été obligés de prendre position au sein de la C.A. et publiquement, après avoir fait toutes les concessions pour que cette discussion de tendances ne vienne pas écarter de nous les forces dont nous avons besoin, marxistes que nous sommes, communistes que nous sommes. Nous avons pris position au dernier moment, et c'est cette position que nous défendons.

Veber a fait appel à un passé récent; d'autres sont allés plus loin que lui et ont déclaré, dans un « Bulletin » rédigé à Berlin par les futurs secrétaires de l'Internationale Anarchiste en formation, que nous étions les continuateurs de la rue Lafayette. Encaissons; cela n'a pas d'importance.

Si nous en sommes venus là, c'est après avoir fait beaucoup d'efforts pour ne pas applaudir seulement la Révolution Russe, mais pour la comprendre. Il est facile de vivre toute sa vie sur son passé, de rester enfant de cœur ou anarchiste, avec des sentiments et de l'idéologie plein la tête.

J'en connais qui avaient de l'idéologie anarchiste plein la tête et qui étaient défenseurs de la république bourgeoise et capitaliste pendant l'affaire Dreyfus. (Applaudissements.) ...Et ils se dressent aujourd'hui... (Bruits. Interruptions.)

J'estime que je n'insulte personne.

(Voix nombreuses : Non ! Bruits.)

Certes, il n'est pas commode de défendre la république sans défendre les républicains. C'est un travail qui n'est pas facile à faire; lorsqu'on sauve la république, on sauve les républicains du moment; lorsque les mêmes se dressent aujourd'hui contre les militants de la Révolution russe, je les défie de ne pas se dresser du même coup contre toute la Révolution russe. (Applaudissements.)

La Révolution russe, ce sont ses militants; comme la république, ce sont les républicains. La Révolution russe sans ses militants, c'est une abstraction. On ne sépare pas ceci de cela.

On a tout changé dans sa vie, Veber, et tous les arcs-en-ciel de la vie sociale ont donné en 1914 la preuve que les anarchistes, comme les communistes et les syndicalistes, étaient sur un pied de parfaite égalité sur le terrain des renégats. (Applaudissements.) (Interruptions : « Ce n'est pas vrai. » — « Il y a eu d'autres renégats dans le passé ».)

Le Congrès de Marseille s'est déroulé dans des conditions analogues au Congrès anarchiste de Lyon. Ce n'était plus l'âme anarchiste qu'il fallait mettre dans les rangs du Syndicalisme; c'était l'âme communiste, du Parti Communiste. Nous nous sommes dressés, d'un même élan, contre ces prétentions; car, nous n'étions ni de là, ni d'ailleurs; nous étions quelques-uns qui proclamions : « L'avant-garde du Syndicalisme est dans le Syndicat; dans aucune de ses manifestations, de ses décisions ou de ses actions, le Syndicalisme n'est allé rechercher, hors de lui, son avant-garde. Le Syndicalisme se suffit à lui-même. Il vit sur lui, dans ses cadres, avec ses cadres, avec son avant-garde composée de communistes, de libertaires, de syndicalistes, de sans-parti, de militants révolutionnaires.

Aujourd'hui, la lutte est engagée; il faut se prononcer ici ou là; si l'on ne veut pas se prononcer pour ici ou pour là, on est culbuté, écrasé entre deux tendances.

C'est pourquoi nous avons été des politiciens, dupes ou complices du Parti. Les anarchistes et les fédéralistes nous ont poursuivis avec ces épithètes et en ont ajouté bien d'autres.

Puisque nous prenons part aux débats, examinons la révolution; examinons notre syndicalisme en action. Nous avons parlé de l'Union Anarchiste, du Parti Communiste. Si nous parlions du Fédéralisme, maintenant. Car, Fédéralisme et Communisme sont deux choses qui ne sont pas tout à fait pareilles.

Le Fédéralisme, gouvernement des choses, s'oppose au Centralisme. Vous pouvez très bien, camarades fédéralistes, rédiger une résolution d'ensemble avec Colomer, qui est partisan de la syndicalisation individualisée. (Sourires.)

Vous pourrez trouver facilement un terrain d'entente et vous devrez être d'accord. La syndicalisation individualisée est un terme, une formule fédéraliste qu'il vous faut venir défendre ici... (Applaudissements.) ...contre la formule communiste; c'est là que le débat va s'engager.

Syndicalisation individualisée, fédéralisme contre la centralisation, c'est la thèse de la révolution et toute l'action quotidienne établie sur notre conscience des masses ouvrières.

Mais, cela, ce sont des formules, des chevaux de bataille qui ne tiennent pas debout; les anarchistes veulent donner une âme au Syndicalisme parce que notre conscience n'existe pas. Ce sont des formules de bataille parce qu'on a peur des mots, parce qu'on veut ne pas réfléchir. On a réfléchi peut-être, mais on a peur des mots, on a des traditions, on a vécu avec un bréviaire dans sa poche et de l'idéologie plein la tête; on applique la violence, la force et la centralisation à outrance et on cache cela sous le drapeau de l'anarchie et du fédéralisme. Là est tout le mystère de la bataille d'aujourd'hui.

Je demande à nos camarades de bien vouloir rentrer en eux-mêmes et de regarder minutieusement le mécanisme d'une grève, d'examiner ce que vaut l'auto-conscience, de voir quel cas on en fait en période de grève, de passer au crible de leur esprit critique, non pas les formules abstraites qu'on vient débiter sur les tribunes, mais d'examiner les faits journaliers. Il n'est pas un d'entre nous qui puisse affirmer ici qu'une grève, qu'une action de grève locale, régionale ou générale repose sur l'auto-conscience des masses ouvrières. Car, si elle reposait sur l'auto-conscience des masses ouvrières, il n'y aurait plus besoin de faire de grèves; la révolution serait faite... depuis le temps que l'auto-conscience existe. (Vifs applaudissements.)

Centralisme et fédéralisme! Allons donc! Ah! vous apportez Pelloutier à cette tribune! On va se le jeter à la figure comme beaucoup se sont jeté Jaurès. Vous avez pris dans Pelloutier ce qui servait à votre thèse et vous avez laissé ce qui servait la nôtre. Pelloutier n'a pas écrit seulement les quelques lignes ou quelques pages que vous citez; il a encore écrit ceci, par exemple :

« Que seraient l'Etat, le gouvernement, la classe dirigeante, s'ils n'avaient concentré sur un point unique du territoire tous les rouages de la vie sociale : ministères, parlement, banques, universités, toutes les institutions susceptibles de protéger ces rouages : armée, magistrature, police ?

« Et cette centralisation, l'Etat ne la proclame-t-il pas le fondement même de l'ordre social? N'en avoue-t-il pas la puissance pour ainsi dire irrésistible lorsqu'il en refuse l'exercice à ses adversaires et met la municipalité de Paris, par exemple, en dehors du droit commun ?

« Or, si la centralisation est bonne pour la classe dirigeante, ne doit-elle point l'être pour la classe ouvrière et avons-nous le droit, tandis que l'Etat concentre ses moyens de défense, d'éparpiller les nôtres ? »

C'est Pelloutier qui dit cela. Vous viendrez ici faire le procès de Pelloutier! (Applaudissements.) Et vous brûlerez ce que vous avez adoré il y a quelques jours : Pelloutier sera le bon dieu en deux personnes! (Rires.)

« Sans doute, dit Pelloutier, nous sommes fédéralistes, sans doute nous ne devons pas cesser de revendiquer l'autonomie, la division des pouvoirs, la diminution de l'autorité centrale, mais ces revendications devons-nous les appliquer à nous-mêmes ?

« Evidemment non, sous peine d'être nos propres dupes ! »

C'est si vrai, cela, Lécoin, que lorsque nous avons pris la liberté de publier un contre-projet, tu as demandé des sanctions pour les indisciplinés que nous étions! (Applaudissements.)

Tous ces petits incidents prouvent que les formules ne valent pas cher lorsqu'on est obligé de prendre position sur les faits et lorsqu'on se laisse entraîner pour que l'anarchie soit dans les brancards syndicalistes! On va dire bientôt que nous le sommes tous et on fera une résolution d'unité! Parbleu!

Centralisme? Fédéralisme? Nous sommes, nous les centralistes, et vous êtes, vous, les fédéralistes.

Intégraux? Nous? Allons donc!

Fédéralisme? Formule d'organisation que les partisans n'ont pas encore pu mettre à exécution dans leurs propres organisations syndicales. (Applaudissements.)

Fédéralisme? Formule d'organisation au nom de laquelle on centralise la C.G.T. en 29 régions lorsqu'elle était divisée en 80! (Applaudissements.)

Fédéralisme? Formule d'organisation syndicale que nous avons cherché à appliquer en défendant — oh! non, pas les premiers, ne nous donnons pas de brevet! — aussitôt que nous l'avons pu, le principe d'organisation des syndicats sur la base des Comités d'usine et des délégués d'atelier, organisation qui reste encore à mettre debout.

Fédéralisme? Formule d'organisation! mais ce n'est pas une formule d'action!

Je voudrais bien qu'on vienne défendre cela comme une formule d'action! Est-ce que tous les exemples de la vie syndicale, tous les exemples de la vie sociale, ne sont pas au contraire des exemples de centralisation, d'efforts et de pensées pour arriver au maximum de résultats!

Centralisme absolu? Formule néfaste!

Fédéralisme absolu? Formule néfaste!

Impuissance d'un côté, impuissance de l'autre.

Centralisme? Formule d'action reposant sur le fédéralisme formule d'organisation, nous sommes d'accord, avec Pelloutier, d'un bout à l'autre! Vous avez pris chez lui ce qui vous servait, nous avons tout pris, nous, et nous essayons d'appliquer ses principes! (Applaudissements.)

Et aujourd'hui, c'est une discussion entre les hommes qui se disputent la direction du mouvement syndical.

La révolution sera-t-elle anarchiste? Sera-t-elle fédéraliste? Sera-t-elle syndicaliste? Sera-t-elle individualiste? Que sera-t-elle? Vous le savez, vous? Moi, pas!

Est-ce que chaque parti, chaque doctrine, chaque philosophie va morceler l'armée révolutionnaire en autant de morceaux qu'il y a de philosophies, de doctrines et de partis, pour faire sa révolution particulière?

Est-ce que vous avez la pensée de faire la révolution au profit de vos sentiments particuliers, y compris la syndicalisation individualisée? (Rires.)

Nous ne le croyons pas. Cela ne se peut pas, car si cela pouvait s'appliquer, nous aurions des révolutions qui seraient autant de coups d'Etat, et pour éviter ces coups d'Etat, adversaires des révolutions politiques, nous deviendrions peut-être les défenseurs de la république démocratique bourgeoise et capitaliste!

La Révolution ? Nous la plaçons au-dessus de tout. C'est le crime qu'on nous implique, et c'est le crime que nous revendiquons.

Révolution ? Un amalgame d'instincts, de tempéraments qui se soulèvent, qui ne s'étiquettent pas, ne se classent pas, mais se massent comme des grévistes se massent avant de se demander de quelle famille ils sont, pour marcher ! (Très bien ! très bien ! Applaudissements.)

Si vous vouliez séparer un mouvement gréviste, et jongler avec lui pour la dispute du triomphe de la grève entre partis et conceptions philosophiques, c'est bien simple ! il n'y aurait jamais de grève. La grève passe au-dessus de toutes les conceptions philosophiques et doctrinales des militants qui sont dans les syndicats, pour se réaliser !

La grève ne réalise pas l'objectif de l'anarchiste, ni celui du communiste, ni du syndicaliste, ni du fédéraliste, ni de l'individualiste ; elle réalise ce qu'elle peut réaliser et sans savoir ce qu'elle peut réaliser, les militants d'action marchent dans la grève comme un seul homme, la portent à son maximum. Quand il faut s'arrêter, on s'arrête ! C'est une étape, puis on repart quand on peut. Ça, c'est la révolution.

Un prolongement de cette idée, c'est la révolution-dieu définitive — un curé pourrait vous en dire autant — la limitation, vous qui parlez d'humanité et de bonheur humain, limitation du bonheur, mais la fin des fins, la fin du monde et de l'espace !

Or, il n'y a pas de fin dans la Révolution ; il n'y a pas de révolution-dieu ! Nous serons tous morts avant de voir la révolution-dieu, un grand nombre de générations mourront, car personne ne l'atteindra ; pour nous, qui sommes les hommes d'une époque, notre révolution-dieu, c'est celle justement de notre époque ! et quelle qu'elle soit, quelle que soit sa forme, quelle que soit sa possibilité de réalisation, personne ne peut s'y soustraire sous peine d'être un contre-révolutionnaire, car lorsqu'on n'est pas avec la révolution, on est contre elle, même lorsqu'on est neutre ! (Applaudissements.)

C'est pourquoi nous essayons de placer nos camarades au point où ils ne sont pas.

Syndicalisme suffisant à tout ? Allons ! Il faudra venir nous faire ici une démonstration du Syndicalisme suffisant à tout, et ne pas nous faire dire que nous sommes contre le Syndicalisme se suffisant à lui-même.

Assez d'équivoque comme cela ! Syndicalisme se suffisant à lui-même ? Comme un Parti Communiste se suffit à lui-même ! et l'Union Anarchiste aussi, sans doute !

Le Parti Communiste ne suffit pas à tout, ni l'Union Anarchiste, même quand elle mettra son âme dans les brancards du Syndicalisme !

Le Syndicalisme, non plus, ne suffira pas à tout, car je vous pose la question suivante :

« Si le Syndicalisme suffit à tout, pourquoi l'Union Anarchiste veut-elle se mettre dans les brancards du Syndicalisme ? (Vifs applaudissements.)

Parti Communiste ! On a dit que le Syndicalisme était une matière aveugle et inerte ! Nous nous sommes dressés contre cette prétention, et nous nous dressons contre la prétention anarchiste aussi.

Rien de particulier ne peut suffire à tout ; seul, le général, peut y arriver.

Camarades fédéralistes qui placez le Syndicalisme au-dessus de tout et suffisant à tout, pourquoi donc incorporez-vous dans votre formule d'orientation syndicale : « Avec l'aide des groupements extérieurs. » ?

Quand on peut gagner sa vie tout seul, on ne va pas mendier à la porte du voisin ! (Vifs applaudissements.)

Mais je dis ce que je pense. Et c'est pourquoi lorsqu'on est en période de tout repos on se mange le nez les uns les autres et on coupe les cheveux en quatre, mais quand viennent les périodes troublées on se trouve tout seul et on se dit : « Le Syndicalisme qui suffit à tout pourrait très bien ne pas suffire à la besogne qui nous attend. On se recherche les uns les autres ; on regarde à côté de soi ; et, en mai et en juin, au moment où la menace de guerre pesait sur le monde, les partisans du Syndicalisme suffisant à tout, (ils ont bien fait ma foi, et nous nous en félicitons puisque c'est notre thèse qu'ils ont servie) ont cherché à grouper autour de la C.G.T. tous les concours qu'ils jugeaient utiles à l'action.

Je veux vous raconter l'histoire d'une conjonction des efforts. Il nous semblait que toute dispute devait être écartée, entre les concours de l'ensemble des organismes appelés à participer à une action commune à condition de ne pas faire de différence, de mettre toutes les méthodes sur un pied d'égalité. Oh ! pas du tout ! Il y avait l'âme anarchiste, la dispute des partisans pour cataloguer, pour dresser les capacités d'action à la queue leu leu. On est arrivé à un accord avec des concessions et, moi, j'ai essayé de tirer la morale pour la faire servir au profit de la tendance que nous représentons. On fait ce qu'on peut quand on défend sa tendance.

La conjonction des efforts s'est réalisée malgré les formules abstraites du Syndicalisme suffisant à tout, de l'âme anarchiste et de l'avant-garde communiste, sans humiliation pour personne. Je me suis fait traiter de menteur. On a dit : Monmousseau a menti. Il y a un parti communiste qui s'est humilié devant la C.G.T.U. Moi qui suis un syndicaliste pur, qui n'appartiens pas au Parti communiste, j'ai enregistré cette déclaration et j'ai posé la question suivante. J'ai dit : mal informé, sans doute, j'ai cru que la conjonction des forces s'était faite sans humiliation sur un terrain d'égalité des forces pour l'action commune, sans heurt, sans choc. S'il est vrai qu'un parti communiste s'est humilié, syndicaliste révolutionnaire, j'enregistre sa défaillance et à partir de ce moment, j'en prends acte. J'ai dit : Il n'existe plus de parti communiste ; on travaillera sans lui à l'avenir. Je m'engageais à rectifier publiquement, dans le numéro suivant de la « Vie Ouvrière ». On m'a dit : Pourquoi faire cela ? Il ne faut pas faire cela. Personne ne s'est humilié, c'est la résolution de Lille qui triomphe. Voilà tout.

Est-ce que cette collaboration des efforts — exemple récent qui ne fait qu'ajouter aux exemples du passé — était une subordination du mouvement syndical? Non. C'est notre thèse, cela : Ce n'était pas la subordination, c'était la collaboration circonstancielle qui n'impliquait aucune liaison organique, ni aucune subordination et à l'aide de laquelle une action s'est faite en commun, pour des buts communs, sans engagement pour l'avenir pour les uns ni pour les autres. Qu'on ne nous fasse pas dire le contraire de ce que nous avons annoncé au début.

Camarades, quelle que soit notre formule, fédéralistes, anarchistes, communistes, syndicalistes et syndicalistes communistes, nous sommes pour la suppression de l'Etat. Nous estimons que la Révolution peut avoir et aura besoin de nous à moins que nous la reculions dans deux siècles et personne ne peut dire que la situation n'est pas plus révolutionnaire que jamais ; il faut une centralisation des forces et des moyens révolutionnaires : lutte des classes, Etat prolétarien, dictature exercée par la classe ouvrière contre la classe avec laquelle nous sommes en lutte ; on ne fait pas la bataille avec des formules, mais comme disait Semard, avec des mitrailleuses, des canons, des avions. C'est notre conception. Je pose la question. Si votre thèse triomphe, fédéralistes, contre l'Etat même provisoire, même prolétarien, resterez-vous neutres? Y participerez-vous? Neutres, vous laisserez la révolution sans secours ; l'écrasement de la révolution hongroise a coûté 40 mille victimes, sous le coup de la terreur blanche. Vous en prendrez la responsabilité. Agressifs! C'est une autre paire de manches. Vous vous soudez avec toutes les forces de la contre-révolution dans l'agression et vous en prendrez la responsabilité entière.

Ou bien on subira la dictature, ou bien on la partagera, ou bien on l'exerce pour ne pas la subir car nous représentons la masse ouvrière pour laquelle nous revendiquons la première place au sommet de la dictature.

Maintenant, deux mots pour la situation internationale.

Il faudra avoir le courage de répéter ici, à cette tribune, ce qui s'est dit depuis un an sur le dos des militants de la Révolution russe : mouchards, tyrans, politiciens, jouisseurs, jésuites, menteurs, gardarmes féroces, persécuteurs, assassins! et il y en a d'autres! (Interruptions.)

La presse bourgeoise a été la première à répandre sur le dos des militants les calomnies les plus diverses. Merrheim a été pire que la presse bourgeoise, la calomnie a percé son trou dans les rangs ouvriers et c'est cela qui pèse sur les consciences. Qui reste-t-il pour les défendre, si nous ne restons pas? Nous demandons à tous ceux qui viendront proclamer dans ce Congrès de Saint-Etienne ce que tout le monde sait et ce que tout le monde s'est dit, de bien vouloir nous confondre avec eux ; nous essaierons de mériter ce qu'ils méritent tous. (Applaudissements.)

J'aurais voulu expliquer le mécanisme de l'Internationale. Je n'en ai plus le temps. Je précise simplement notre rôle en disant que nous

ne voulons pas confondre l'Internationale Communiste, l'Internationale révolutionnaire, avec les partis qui veulent essayer de devenir révolutionnaires, mais qui ne le sont pas encore; nous ne voulons pas confondre le syndicalisme français avec les syndicalismes du monde qui ne sont que des formes syndicalistes animées par l'esprit des partis communistes révolutionnaires, partout où l'Internationale est punie comme un crime contre la sûreté de l'Etat.

Le procès du complot communiste en 1921 s'est répété en plus fort partout. Adhérer à Moscou, c'est un crime contre la sûreté de l'Etat. Nous irons jusqu'au crime contre la sûreté de tous les Etats. Adhérons à Moscou. Nous demandons à Moscou de nous laisser libres de toute attache avec le Parti Communiste français et nous rentrons à Moscou, unis contre tous les contre-révolutionnaires, unis dans une même pensée révolutionnaire, ne perdant pas nos droits pour défendre le principe de l'Internationale Syndicale indépendante au sein des congrès internationaux. Nous acceptons l'adjonction du camarade Costel à la suite de notre résolution.

Le Président. — La parole est à Colomer.

DISCOURS DE COLOMER

Colomer. — Camarades, il faut entendre dans les congrès de singulières affirmations. Quand j'entendais tout à l'heure Monmousseau parler de certains camarades qui avaient double face, dans leur syndicat, dans le syndicalisme et dans les groupements philosophiques auxquels ils participent, je ne pouvais pas m'empêcher de sourire, parce que tous ceux qui me connaissent savent que, si une telle objection peut être faite à quelqu'un, ce n'est pas à moi.

Je vous rappellerai le Congrès Unitaire. Alors, on me reprochait d'apporter une affirmation trop brutale de mes idées, quand je vous demandais d'affirmer votre orientation syndicale avant de vous séparer, parce que je savais que vous séparer avant d'avoir affirmé une orientation syndicale créerait le trouble, la confusion, les polémiques personnelles, les injures, tout ce dont nous souffrons depuis six mois. Lorsque j'affirme dans un journal le dilemme que voici : syndicalisme ou politique, c'est le même dilemme que je défends dans mon syndicat d'origine et c'est la même thèse que je défends ici au Congrès.

Syndicalisme ou politique, vous êtes contraints de choisir. Je ne veux pas prendre le terme politique dans un sens injurieux, péjoratif; la politique est une chose, le syndicalisme en est une autre. Il faut choisir.

Pourquoi avons-nous quitté la vieille C.G.T. ? Pourquoi la scission était-elle indispensable ? Parce que depuis longtemps nous en avons assez de la collaboration du Bureau confédéral, de la collaboration des dirigeants confédéraux avec les partis de démocratie, avec la politique. Les syndicats, les fédérations, la confédération étaient

devenus, dans l'ancienne C.G.T., des instruments de gouvernement, les instruments du gouvernement démocratique.

On se fait illusion sur le syndicalisme d'avant-guerre. Je ne suis pas de ceux qui se font illusion à ce sujet. Ceux qui admirent sans réserve le syndicalisme d'avant-guerre font un raisonnement analogue à ceux qui, aujourd'hui, disent : « Avant-guerre, comme la vie était belle, comme on était heureux ! »

Je me rappelle qu'avant la guerre la politique a empoisonné le syndicalisme, comme elle l'empoisonne encore. Je me rappelle encore l'attitude de Jouhaux et ses complices au moment de la déclaration de guerre. Elle est due, bien plus encore qu'à la lâcheté de ces gens-là, à ce qu'ils étaient les prisonniers de compromissions politiques. Elle est due à ce qu'ils ne croyaient pas, eux non plus, à la force intrinsèque du syndicalisme, à ce qu'ils avaient constamment les yeux tournés vers un parti, et, lorsque les chefs de ce parti, lorsque les chefs du parti socialiste de l'époque ont trahi, eux aussi, les dirigeants syndicalistes, ont cru qu'ils ne pouvaient pas faire autrement que de trahir. Et le prolétariat tout entier était tellement empoisonné de politique que peut-être, quand bien même les chefs du mouvement ouvrier les dirigeants confédéraux se seraient dressés contre la guerre, peut-être bien que le prolétariat ne les aurait pas suivis ; il aurait suivi beaucoup plus les politiques que les chefs du syndicalisme, parce qu'il avait pris cette habitude.

Le Président. — Camarades, je vous prie de garder le silence et de ne pas profiter de ce qu'un camarade parle pour quitter la salle.

Colomer. — Naturellement, quand c'est un camarade à tendances libertaires qui parle, on s'en va, tandis que nous, nous restons toujours, quel que soit l'orateur qui est à la tribune. (Applaudissements.)

Si, nous, les premiers, nous avons défendu la Révolution russe et pris position en sa faveur, c'est parce que nous avons alors cette conviction qu'elle était le triomphe des Soviets. Et que cela signifie-t-il ? Cela, camarades, voulait dire le pouvoir des organisations productrices, la suppression de l'Etat, le triomphe du prolétariat, assuré par les prolétaires eux-mêmes. Et tout cet exode des travailleurs, des prolétaires et d'un certain nombre de libertaires vers le Parti Communiste était dû à cette conviction que nous avions vraiment vu dans cette révolution les promesses d'une organisation prolétarienne, anti-étatique, anti-politicienne.

Maintenant, camarades, nous avons la conviction que c'est autre chose. La théorie de la Révolution russe a évolué et n'est plus la même. Nous connaissons la réalité et nous savons qu'à la place des Soviets, il y a le Kremlin.

Ah ! camarades, avouez qu'il est étrange que dans un Congrès syndical, confédéral, il y ait des syndicalistes pour douter du syndicalisme lui-même... (Applaudissements sur quelques bancs.) ... et pour affirmer ici que leur doctrine dans la Confédération Générale du Travail est une doctrine de scepticisme et de doute sur la possibilité même du syndicalisme à se réaliser lui-même, sur la puissance même du prolétariat. (Applaudissements.)

Ah ! je sais bien que notre camarade Monmousseau nous dit : « Je suis un syndicaliste pur ; je crois au syndicalisme ; je suis un fédéraliste », et cependant, tout au long de son intervention ou de sa résolution, qu'affirmait-il ? La force du Parti, la force des organisations extérieures au syndicalisme. Il affirme que le syndicalisme, non seulement ne peut pas suffire à faire la révolution immédiatement, mais encore qu'après la révolution, il ne peut pas suffire à tout et qu'il faudra que les travailleurs comptent sur les organisations extérieures aux organisations confédérales.

Je me retourne donc vers ceux qui semblent ajouter quelque crédit à cette thèse et je leur demande — sans vouloir répéter les arguments du camarade Veber — qu'est-ce qui fait la force de ce Parti ? Oh ! je ne parle pas de la force numérique, et hier on vous a montré que la force numérique n'était pas dans le Parti, mais dans les organisations confédérales ou syndicales. Qu'est-ce qui fait la force morale d'un parti, si ce n'est vous ? Oui, c'est vous qui faites la force morale d'un parti en n'accordant pas, camarades communistes-syndicalistes, ou camarades syndicalistes à tendance « monmoussiste », en n'accordant pas toutes vos forces, toutes vos convictions à l'action syndicale intégralement, seulement à l'action syndicale. (Applaudissements.)

J'en arrive à ce qui constitue un parti.

Comment se constitue un parti ?

Ah ! camarades, vous le savez comme moi : on ouvre les portes à tous ceux qui veulent y entrer et qui se déclarent ou communistes, ou socialistes, ou radicaux, ou républicains... Le parti, c'est le royaume des bonnes intentions ; le Parti Communiste, c'est le groupement de tous ceux qui veulent bien être moralement avec le prolétariat, mais qui tous ne sont pas pratiquement, effectivement avec le prolétariat.

Vous me direz qu'il y a dans le parti des éléments non syndicalisables. Je vous répondrai que tout ce qui est production, tout ce qui est utile à la vie sociale, tout ce qui est élément productif de la société, élément intellectuel comme élément manuel, peut entrer dans l'organisation syndicale. Mais il suffit de le vouloir ; il ne faut pas se contenter de faire acte de bonnes intentions au-dessus ou à côté du prolétariat ; mais il faut se mettre avec le prolétariat et prêt à espérer tout ce que le prolétariat espère.

Nos camarades instituteurs, nos camarades des administrations des postes et des chemins de fer ont donné cet exemple. Certains camarades techniciens sont prêts à donner cet exemple, mais je voudrais que dans toutes les fédérations d'industrie, vous autres, travailleurs, vous, les premiers, les manuels, qui êtes groupés dans des fédérations d'industrie, vous fassiez appel aux techniciens qui correspondent à votre métier et à votre industrie. (Très bien ! Très bien !)

Nous connaissons alors ceux qui veulent venir avec nous ; nous connaissons ceux qui veulent collaborer à la tâche révolutionnaire, à la tâche destructive et à la tâche constructive du syndicalisme révolutionnaire. Et tous ceux qui se refuseront à venir prendre place dans vos rangs, nous saurions très bien, même s'ils adhéraient à des partis

soi-disant ouvriers, qu'ils se trouveraient de l'autre côté de la barricade et qu'ils seraient vos ennemis. (Applaudissements.)

Je sais bien que l'on a prétendu ici assimiler les partis politiques et les sectes philosophiques. Nous n'hésitons pas à déclarer que non seulement le syndicalisme doit être en dehors des partis, mais nous affirmons qu'une des conditions essentielles de la vitalité du syndicalisme, c'est de s'affirmer et de lutter contre les partis politiques.

C'est là une nécessité prolétarienne, c'est notre conviction, camarades, et vous nous permettrez de l'exposer. Un parti en effet est une classe; un parti aspire à la conquête du pouvoir politique; un parti, c'est un gouvernement embryonnaire. Dans tout parti, il y a une forme de gouvernement.

Nous admettrions encore que vous vinssiez ici défendre la thèse d'un Etat syndicaliste, d'un gouvernement syndicaliste, qui sortirait de vos organisations. Ce serait votre droit et nous ne vous le contesterions pas, bien que nous soyons personnellement partisans d'un fédéralisme libertaire. Mais, dans tout parti, par conséquent, dans toute organisation extérieure aux organisations de classe, extérieure au prolétariat, il y a l'embryon d'un gouvernement.

Nous ne devons donc pas être seulement contre l'Etat en théorie, non seulement contre l'Etat que nous voyons surgir devant nous, mais contre tout ce qui prépare l'Etat, contre tout ce qui s'affirme vérité et force contre le syndicalisme. Nous devons, par conséquent, être contre tous les partis.

Mais, on nous dira : Et l'Union Anarchiste ?

Ah ! camarades, permettez-moi de rire quand vous assimilez le Parti Communiste à l'Union Anarchiste !

Il y a bien longtemps que je suis anarchiste. Je ne me souviens pas d'avoir jamais été autre chose, pas même communiste. J'ai toujours constaté que dans l'Union Anarchiste, il n'y avait pas de discipline de parti, qu'il n'y avait pas d'adhésion effective; j'ai constaté que dans l'Union Anarchiste, dans le groupement anarchiste, il n'y a qu'une sorte de foyer moral, au sein duquel les individus viennent se retremper à certaines heures, sans que jamais ils s'engagent à une attitude précise, à une attitude disciplinaire.

L'anarchie n'est pas un parti; elle n'engage que l'individu, moralement, et non pas une collectivité d'individus.

L'anarchie n'est pas un parti; elle n'engage que l'individu, à conquérir bien-être et liberté; l'anarchie, c'est la négation du pouvoir collectif. Alors que l'anarchie veut détruire l'autorité, comment voudriez-vous qu'elle l'impose sur le syndicalisme ? Allons donc !

L'anarchie n'engage pas le moins du monde l'action pratique de l'individu. Et c'est pourquoi nous disons, nous, que l'anarchie est l'âme du syndicalisme, c'est-à-dire que l'anarchie tend à l'affirmation du droit de l'individu à vivre et à jouir de la liberté. L'anarchie pénétrant dans le syndicalisme ne fera qu'affirmer le droit de l'individu à la base de toute organisation syndicale.

Le syndicat fait pour défendre l'individu, l'union locale faite pour défendre le syndicat, l'union régionale faite pour défendre l'union

locale, la confédération faite pour défendre l'ensemble des unions régionales et l'internationale faite pour défendre, assurer l'autonomie, l'indépendance absolue de chacune des confédérations.

Tout à l'heure, j'entendais Monmousseau parler d'une résolution du Congrès anarchiste de Lyon à propos du syndicalisme. Je vais vous lire cette résolution.

La voici :

Le Congrès considère que, d'une part, en tant que groupement naturel des travailleurs, le syndicat est non seulement un organisme de lutte quotidienne contre le patronat et le capitalisme, mais encore et surtout la base essentielle de toute vie économique ;

Que, d'autre part, en matière économique, l'anarchisme repose sur les principes suivants :

Tous les moyens de production et l'organisation de celle-ci doivent appartenir aux producteurs ;

Les travailleurs sont les seuls maîtres de leurs destinées ;

Toute organisation sociale doit partir de la cellule : l'individu, le producteur, se groupant librement et restant toujours autonome dans les organismes successifs et coordonnés qui caractérisent et constituent le Fédéralisme ;

Une telle organisation sociale doit trouver dans le syndicalisme son expression économique ;

Dans ces conditions, le Congrès invite instamment les anarchistes à entrer et à rester dans les organisations syndicales pour y mener la lutte :

1° Contre les « majoritaires », ralliés aux forces de conservation sociale et prêchant le honteux syndicalisme de guerre, c'est-à-dire le réformisme, la collaboration avec le patronat et le gouvernement bourgeois et aboutissant, en définitive, à perpétuer l'asservissement du prolétariat au capitalisme ;

2° Contre ceux des « minoritaires » qui cherchent à inféoder le syndicalisme à des partis politiques et, sous des dehors volontairement équivoques et nébuleux, tendent à faire des travailleurs non les maîtres de leurs destinées et les artisans libres de leur bonheur, mais les esclaves d'un Etat soi-disant prolétarien.

3° Contre le fonctionnarisme ayant pour « conséquence fatale — suivant le mot de Frederic Engels — de transformer les fonctionnaires, organes et serviteurs de la Société, en maîtres de la Société ».

Sur la question à lui posée : Moscou ou Amsterdam ? le Congrès déclare que les Syndicats n'ont à attendre et encore moins à accepter de mots d'ordre ni d'Amsterdam, ni de Moscou.

Autonomes et souverains, ils ont à exposer, en pleine indépendance, les désirs, les besoins et les aspirations de la classe ouvrière dont — il tient à le répéter — les syndicats sont le groupement naturel.

Toutefois, puisque la question est ainsi posée : Amsterdam ou Moscou ? le Congrès estime que les syndicats ne doivent ni rester à Amsterdam, ni aller à Moscou ; il est cependant nécessaire qu'ils s'unissent au-dessus des frontières, et il invite les anarchistes groupés dans les syndicats à soutenir tout projet ayant pour but la fondation et le fonctionnement d'une Internationale syndicale révolutionnaire.

Eh bien, camarades, voilà, telle qu'elle est, la résolution complétée par les phrases que nous en a lues Monmousseau.

Voyez-vous qu'il est question dans cette résolution de noyauter le syndicalisme et d'opposer les intérêts d'un groupement ou d'une

secte aux intérêts mêmes des syndicats, c'est-à-dire des travailleurs dans leur organisation naturelle?

J'en appelle à la conscience de tous, à la loyauté de tous, et je mets au défi les camarades, reprenant cette résolution, mot par mot, phrase par phrase, de trouver quoi que ce soit qui ressemble aux résolutions prises par le Parti Communiste, par l'Internationale Communiste, et qui, elles, au contraire, affirment qu'il convient de lier organiquement les organisations syndicales et de noyauter pratiquement le syndicat.

Qu'est-ce que le syndicat? Le syndicat ne se constitue pas de la même façon qu'un parti. Le syndicat ne porte pas en lui l'embryon d'un Etat. Le syndicat naît spontanément sur le terrain de la production.

Le syndicat, il s'affirme par la solidarité des producteurs, des exploités contre les exploitants, la solidarité des exploités entre eux, afin de coordonner les moyens de production et afin de pouvoir assurer la gestion de cette production.

Le syndicalisme, c'est le mouvement incessant pour la libération intégrale des travailleurs.

Le syndicalisme ne peut admettre aucun arrêt. Il y aura syndicalisme tant qu'il y aura des exploités, sous quelque forme que soit présentée l'exploitation.

Il y aura syndicalisme tant qu'il y aura Etat; l'Etat étant un arrêt; l'Etat étant une exploitation; l'Etat ayant des lois; l'Etat ayant pour sanctionner ces lois des magistrats; l'Etat étant soutenu par des soldats, par une armée; l'Etat étant défendu par une police; l'Etat étant affirmé par ses fonctionnaires, par ses soldats, par ses policiers, en face des travailleurs qu'il ne peut jamais représenter; l'Etat, quel qu'il soit, trouvera dressé devant lui et contre les injustices qui découlent de ses institutions, le syndicalisme, c'est-à-dire le mouvement incessant pour la défense des opprimés et leur libération, le mouvement de recherche incessant du bien-être pour mettre toujours plus d'harmonie dans l'administration des choses, qui est le mouvement naturel des producteurs sur le terrain même de la production. A bas la politique! Vive le syndicalisme! (Applaudissements sur un certain nombre de bancs.)

Le Président. — La parole est au camarade Sirolle.

DISCOURS DE SIROLLE

Sirolle. — Camarades, il est indispensable de reprendre ici les discussions engagées au premier congrès constitutif de l'Internationale Syndicale Rouge.

Il m'est agréable, aujourd'hui, à ce premier Congrès Unitaire, de pouvoir faire entendre pour la première fois à la minorité syndicaliste, la position que nous avons prise les uns et les autres, à ce premier Congrès constitutif de l'Internationale Syndicale Rouge, tant au point de vue de l'orientation nationale, qu'au point de vue de l'orientation internationale.

Il ne nous a pas été possible, à notre retour de Moscou, de trouver au sein de la minorité des groupements constitués une motion susceptible de nous guider en toute indépendance.

Préalablement à notre venue, des camarades, de côté et de l'autre, avaient déjà pris position.

On a sanctionné par la suite la position individuelle prise par quelques délégués et c'est cette attitude qui fut adoptée par l'ensemble de la minorité.

Sans vouloir rechercher l'ostracisme qui voulait nous écarter de toute discussion, il nous reste comme satisfaction de représenter la pensée de syndicats qui se sont affirmés pour une orientation déterminée dans le cadre national et international.

Il nous est possible aujourd'hui, après nous être retiré de la lutte active du centre lumineux du mouvement syndical, qui se trouve à Paris, il nous est possible, après avoir pris contact avec la vie du travailleur, avec le travailleur lui-même, d'apporter aujourd'hui un point de vue qui n'est pas particulier, un point de vue qui a été discuté dans une assemblée autrement passionnée que celle-ci, dans une assemblée où toutes les tendances, tous les points de vue se sont affrontés avec beaucoup plus de violence. Il va nous être possible de démontrer quelle fut notre attitude et comment nous avons compris notre mandat syndicaliste et aussi comment nous comprenons le syndicalisme.

Si je parle au nom de la tendance du camarade Besnard, c'est que la résolution qui vous a été lue est exactement l'expression de l'esprit qui nous a guidé dans le développement de notre thèse syndicaliste au premier Congrès constitutif de l'Internationale Syndicale Rouge.

Nous disions à ce congrès que le mouvement syndicaliste français était un mouvement original. Nous le divisions d'une lutte politique d'une quarantaine d'années à travers ce pays, né d'antagonismes des différents partis politiques qui se partageaient alors le mouvement ouvrier de ce pays; à la suite de luttes ardentes, un mouvement ouvrier s'était dégagé et avait abouti à mettre debout un organisme ouvrier français particulier, avec une doctrine, une philosophie qui allait s'affirmer.

Nous avons tracé à ce premier Congrès de l'I.S.R. le processus du syndicalisme dans le pays.

Ensuite, nous avons suivi le syndicalisme à travers ses luttes politiques, alors qu'il appartenait aux différentes tendances du mouvement politique français.

Nous nous sommes trouvés très rapidement atteindre la période où, à la suite de toutes ces luttes contre les partis politiques, contre le millerandisme, contre le réformisme, on tenait à Amiens un congrès qui réunissait l'ensemble des travailleurs dégagés de toute cette emprise et qui construisait la Charte d'Amiens, susceptible de donner au mouvement syndical français un caractère original.

Cette charte a groupé pendant toute une période tous les tra-

vailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Cette charte a défini d'une façon concrète les principes qui animaient notre mouvement ouvrier.

Nous disions cela à nos camarades de Moscou, nous qui venions au Congrès avec une autre attitude que les communistes français qui n'ont pas osé affirmer à cette tribune les principes qui animent nos camarades communistes russes au sein de l'Internationale Syndicale Rouge.

Je fais appel aux camarades qui ont suivi ce Congrès. A l'Internationale Syndicale Rouge, il n'y avait pas trois ou quatre tendances, il y en avait deux.

Les membres du parti communiste s'alliaient autour d'une doctrine qu'ils défendaient âprement, déclarant que le mouvement syndicaliste, en groupant dans son sein des travailleurs d'affinités différentes, ne pouvait pas se réclamer du titre de « groupement de classe » ; ils disaient : « Dans votre syndicalisme, vous faites appel à tous les travailleurs, sans distinction de conceptions politiques, philosophiques ou confessionnelles ; ce mouvement n'est pas homogène : il est disparate dans les idées, dans la doctrine et dans la philosophie ; il est incapable d'être le groupement révolutionnaire susceptible d'organiser la vie révolutionnaire de demain. Il ne peut pas être animé d'un sentiment communiste ».

A cela, nous répondions que notre syndicalisme, tel qu'il est conçu, avec la Charte d'Amiens, avec les affirmations écrites dans ses statuts, poursuivait un but et que, ce but étant la disparition du salariat et du patronat, il estimait devoir remplacer, après cette disparition, le système économique bourgeois par un système économique ayant pour base la classe des producteurs. Organiser un système de vie économique, c'est un but du communisme.

Nous avons affirmé à Moscou que le syndicalisme avait comme but déterminant de son action la disparition de la société bourgeoise actuelle, basée sur l'individualisme, et son remplacement par un système de vie collective basé sur le communisme.

Nous l'avons démontré en expliquant les combinaisons qui déterminent notre mouvement ouvrier et en expliquant la forme constructive de notre syndicalisme. Nous avons déclaré que nous étions partisans, pour apporter au syndicalisme toute la puissance de construction, de matérialiser aujourd'hui la Charte d'Amiens en s'inspirant, d'une part, des leçons de la guerre, d'autre part, des leçons des révolutions qui venaient de se produire. Pour donner à notre syndicalisme une véritable puissance attractive et en même temps le poser comme le véritable organisme de classe, nous déclarions qu'il fallait lui donner désormais plus de souplesse dans sa forme administrative.

Nous avons été amenés à expliquer le fonctionnement de notre C. G. T. Nous avons déclaré que le syndicalisme français reposait sur le syndicat de métier ou d'industrie, que ces syndicats étaient coordonnés entre eux par une organisation fédérale, que l'ensemble des Fédérations formait, au sein de la C. G. T., un des compartiments

où toute une vie industrielle, professionnelle, toute une vie de technicité se développait intensément. Nous avons déclaré que, d'autre part, les mêmes syndicats étaient groupés au sein des Unions locales, que ces Unions locales étaient groupées dans le sein d'Unions départementales et que l'Union de ces Unions formait le deuxième compartiment de notre C. G. T. Nous avons dit que les Unions locales possédaient une vie active, intense, au point de vue social, qu'il y avait des combinaisons de deux organismes qui se complétaient au centre pour donner à ce centre la véritable figure économique de notre mouvement de classe.

Nous disions à Moscou que le vieux cadre du syndicalisme qui, jusqu'alors s'était cantonné dans le groupement spécifique des salariés seuls, devait être brisé et que le syndicat devrait être ouvert par le canal de ces Fédérations et de ces Unions à toutes les forces vives de la production, celles-ci, manuelles et intellectuelles, devraient se rencontrer au sein du même organisme. Nous déclarions que, jusqu'alors, les techniciens, tenus par la vieille C. G. T. en dehors du cadre naturel du syndicalisme, devaient participer d'une façon effective et par leurs intérêts immédiats, à la vie spirituelle du pays et qui ne peuvent pas trouver, au sein du syndicat de métier ou d'industrie, la possibilité de développer leurs facultés, trouveraient leur intérêt direct et naturel au sein de l'Union locale qui ne reste pas cantonnée sur le terrain particulier de l'organisation de la production, mais qui est chargée du développement des idées sociales émises par les divers groupements.

Après avoir défini l'esprit du syndicalisme, nous avons affirmé qu'il était possible à l'organisation syndicale d'envisager pour demain la prise de production, d'organiser cette production et sa répartition. Après la révolution, le syndicalisme nous paraît capable de réadapter rapidement les forces productives au nouveau système de vie en société.

Nous avons déclaré que le syndicalisme français, sur ces bases, était un groupement original par comparaison aux autres groupements qui, à l'Internationale Syndicale Rouge, venaient discuter de la forme à donner à cette Internationale. Nous avons affirmé, parce que nous ne sommes ni prophètes ni sorciers, que nous ne savions pas quelle forme prendrait cette révolution. Mais que nous étions persuadés qu'en développant nos organisations syndicales, en développant ce mouvement de classe du syndicalisme, en développant sa forme administrative, il serait possible d'arriver rapidement à la libération intégrale des travailleurs.

Nous sommes alors entrés en discussion avec nos camarades communistes de Russie qui sont venus à la tribune, non pas comme les camarades communistes français pour poser des colles, mais qui ont parlé avec acharnement, avec des mots très durs pour nous en développant leurs idées. Ils nous ont déclaré qu'il était impossible d'éviter le Gouvernement prolétarien et la dictature du prolétariat, qu'il nous était impossible d'éviter la centralisation de toutes les forces révolutionnaires d'un pays parce que l'expérience de la révolution russe était

là pour nous démontrer, d'une façon péremptoire, qu'il était impossible d'organiser les masses en dehors de cette conception.

Ils s'appuyaient sur un argument qui est indiscutable pour la Russie : après la révolution, au tournant le plus dangereux, on doit organiser la production ; à ce moment, la conquête révolutionnaire doit devenir définitive ; s'il est impossible au prolétariat de s'organiser par lui-même, de donner à la production ce qui lui est indispensable pour refaire la vie économique, il faut un pouvoir centralisé qui, lui, déterminera l'effort d'activité productive.

La Russie, prise comme modèle, est évidemment un argument irréfutable. Aussitôt après l'acte catastrophique, en Russie, la classe ouvrière russe n'a pas pu organiser sa production ; il y a eu à ce moment une faillite profonde de la vie économique en Russie ; les Russes se sont trouvés dans l'obligation de rechercher tous les moyens susceptibles de réorganiser cette production.

Mais, il faut reconnaître, — les camarades de Russie l'ont reconnu avec nous — que la situation du mouvement ouvrier en Russie n'était pas comparable à celle du mouvement ouvrier français. En Russie, aucune organisation syndicale n'existait avant la Révolution. L'État prolétarien russe s'est trouvé dans l'obligation d'organiser les syndicats. Pour l'organisation de ces syndicats, l'État prolétarien russe décréta l'obligation pour tous les travailleurs d'être groupés en syndicats d'industries ; c'est par l'autorité gouvernementale que le syndicalisme russe a pris naissance ; il s'est développé sous la direction de l'État prolétarien ; ses cadres ont été constitués par des membres du parti communiste, lequel, en Russie, était le seul existant, le seul puissant, le seul organisé.

Ici, nous sommes dans un pays qui possède un mouvement particulier, un syndicalisme basé sur le producteur, avec une structure administrative assez souple lui permettant d'embrasser dans son sein tous les éléments de production.

L'expérience de cette révolution russe nous fait une obligation de tendre tous nos efforts vers l'intensification du regroupement, non pas des seuls salariés, mais de tous les producteurs du pays, afin de construire immédiatement un organisme capable, après l'acte catastrophique, de gérer la production, la répartition et d'être l'organisme naturel de la classe ouvrière.

Toute l'activité des camarades syndicalistes doit tendre vers ce but, parce que c'est seulement dans la force du syndicalisme, dans sa puissance de rayonnement, dans sa puissance d'attraction, que nous réaliserons, ou plutôt que vous réaliserez, camarades du parti, ce communisme vers lequel nous allons !

C'est quand nous posséderons dans ce pays une organisation puissante, basée sur le travail, pour l'organisation du travail, qu'il nous sera permis d'aller la tête haute, avec toute confiance, vers le but que nous poursuivons.

Ce n'est pas ce syndicalisme que vous devez combattre. Ce syndicalisme-là, Lauridan, est né des luttes commencées dans les départements du Nord. Appuyé sur la Charte d'Amiens, il est né des luttes

ardentes des éléments communistes qui se sont détachés du guesdisme et des autres groupements politiques, qui ont affirmé la possibilité, au moment de ces luttes, de créer des organismes matérialisant l'esprit marxiste qui aimait les Guesde.

Frossard sait mieux que moi, puisqu'il participe à la vie active du parti, que Guesde fut un vieux sectaire qui allait toujours dans les départements du Nord défendre l'idée que le syndicalisme ne pouvait être qu'un mouvement professionnel. Qu'il n'aurait une réalité de vie que le jour où le parti d'affinité détenant la tactique aurait la possibilité de conquérir le pouvoir politique. Avec les forces acquises par cette conquête, il lancerait dans la masse ce grand esprit communiste. Les luttes qui se firent jour au sein de ce parti, par les adeptes de Guesde et ceux de Marx, qui voulaient matérialiser l'idée de la construction de ces groupements, furent déterminantes pour donner au mouvement syndical sa véritable valeur.

Lauridan est venu exposer à cette tribune un point de vue qui n'est pas nouveau dans nos luttes syndicales.

Il a affirmé, lui aussi, que les désirs immédiats des travailleurs étaient l'amélioration de leurs moyens d'existence, la défense de leurs intérêts matériels et moraux, et que tout le reste était bien vague pour les masses! — S'il avait continué dans cet esprit, Lauridan aurait repris la théorie de Guesde. Il aurait dit que, dans le Nord, continuait à vivre le vieil esprit guesdiste qui considère le syndicalisme comme un groupement professionnel auquel on ne doit donner la liberté que lorsque le parti de Lauridan aura conquis les pouvoirs publics, et que lorsqu'il considèrera que l'émancipation des travailleurs est suffisamment réalisée au point de vue moral pour les laisser aller tout seuls à la gestion de la production.

Mais Lauridan ne fait pas comme les camarades communistes russes; il s'arrête à moitié chemin.

En conséquence, vous voyez que dans le problème que nous discutons, les idées défendues méritent, comme le disait Monmousseau, d'apporter de la clarté dans les débats. Je préfère cent fois discuter avec les camarades de Russie, dans leur sectarisme, que de discuter avec ces camarades communistes honteux qui ne veulent pas aller jusqu'au bout des conceptions de l'Internationale Syndicale Rouge. (Applaudissements.)

Notre C. G. T. U. qui n'est que la continuation de la C. G. T. repoussée parce que réformiste, serait neutre, demain, devant la Révolution, parce que réformiste, elle aurait, comme la C. G. T. en Hongrie, par exemple, dans une période révolutionnaire, tourné ses coups contre les révolutionnaires.

C'est pourquoi notre C. G. T. U., se plaçant sur un autre terrain, ne pouvant pas rester neutre devant la Révolution, doit développer ses cadres. Elle représente, en effet, Lauridan, la forme administrative qui, demain, pourra s'emparer de la production, la gèrera, et qui, par le développement de ses organisations, nous permettra peut-être de connaître beaucoup moins les misères et les souffrances de la Révolution russe. C'est pourquoi il est indispensable de donner à notre

C. G. T. U., avec son véritable caractère révolutionnaire, la possibilité d'augmenter sa puissance de rayonnement, sa puissance d'attraction.

Pour cela, il faut que tous les congressistes qui ne sont pas attachés à une idéologie particulière, mais simplement attachés à l'esprit du syndicalisme français, recherchent les moyens les meilleurs, pour donner à ce syndicalisme tout son développement. Ces moyens nous sont donnés par la bourgeoisie actuelle, qui n'est pas près de disparaître; non pas, croyez-le bien, que je sois sceptique, mais parce que cela est une réalité. Je suis persuadé que la puissance capitaliste, dans notre pays, est loin de faire faillite, et qu'elle se renforce de jour en jour, par des organismes nouveaux, par une politique nouvelle, et surtout par de nouveaux groupements. La situation malheureuse que nous allons traverser, que l'on traverse déjà dans certains départements où le lock-out est organisé, n'est qu'une des formes de l'organisation de ce capitalisme.

Si nous entrevoyons la chute de l'État au point de vue financier, ce qui est presque certain, cela ne veut pas dire que le capitalisme disparaîtra.

Le capitalisme est capable de précipiter cette chute de l'État pour mettre à sa place un État encore plus puissant.

Il nous faut donc développer les organismes de notre C. G. T. U. pour nous permettre, à l'heure tragique où cette lutte s'engagera au sein même du capitalisme entre les différentes forces qui recherchent le pouvoir, de pénétrer dans cette fissure pour nous y accrocher et renverser l'effort capitaliste!

Vous concevez bien que, pour arriver à ce résultat, pour être prêts à cette lutte, seule l'organisation syndicale est susceptible non pas seulement d'organiser la violence, ce qui n'est rien dans la Révolution — cela, Lauridan, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont nos camarades de Russie qui ont déclaré hautement que l'organisation de la violence pour l'acte catastrophique n'est qu'un jeu dans le grand problème révolutionnaire — parce qu'il sera toujours facile de grouper tous les mécontents et de les mener à la bataille, mais susceptible aussi, ce qui est beaucoup plus difficile, de regrouper, le lendemain, les forces ouvrières pour organiser le travail qui sera la consolidation de la conquête révolutionnaire!

Et c'est pourquoi seule l'organisation syndicale possédant par elle-même dans ses cadres, dans sa construction, la possibilité de gérer la production, il est indiscutable que tous les révolutionnaires dans votre Congrès, se doivent de militer d'abord et avant tout pour le développement de ce syndicalisme qui est, eu égard à toutes les autres nations, le seul mouvement vraiment original qui existe. Comme vous, j'ai vu les mouvements des autres pays et pas plus de ce côté que de l'autre on n'a trouvé un esprit syndicaliste qui puisse s'appuyer sur des réalités comme dans ce pays en dehors des discussions théoriques. C'est pourquoi je reprendrai la discussion que nous avons eue à Moscou pour essayer d'aboutir à ce moment, à une entente avec l'Internationale Syndicale Rouge, alors qu'il était possible de faire enlever des statuts

l'article 11 et de trouver un terrain d'entente capable de rallier toutes les forces révolutionnaires. Mais, du mois d'octobre de l'année dernière à ce jour, les luttes qui se sont engagées de part et d'autre dans les partis et dans les syndicats nous ont rendu les difficultés beaucoup plus grandes, mais je reste quand même persuadé que l'entente est possible. (Applaudissements.)

Je reste persuadé que l'autonomie nationale et internationale est possible. Il suffit pour cela d'opposer un front unique au sein de la C. G. T. Il suffit pour cela, reprenant l'invitation faite en octobre, que vous puissiez vous rendre devant cette Internationale Syndicale Rouge, qui ne demande que la réunion de tous les organismes révolutionnaires et n'hésitera pas à vous donner satisfaction. Voilà Lauridan, pourquoi il était inutile que, hier, tu viennes à la tribune parler d'adhésion sans réserves, parce que les réserves ont été déjà envisagées il y a un an. Et, camarades, cette possibilité, vous l'aurez pour vous, non pas seulement pour faire plaisir à Semard qui parle d'un syndicalisme « über alles », mais pour permettre à ce pays d'envisager la Révolution avec plus de confiance et plus de certitude.

Vous aurez cette possibilité d'agir en dehors de toute influence quand Lauridan aura reconnu l'impossibilité qu'il y a à vouloir heurter de front un mouvement qui compte avec les réalités. Quand Lauridan, faisant comme Guesde, abandonnera la lutte, les camarades du Nord reconnaîtront l'utilité de briser ce cadre, comme feront les mineurs, et venir à l'organisme confédéral pour y instaurer le communisme pratique qui pourra nous permettre d'éviter, si nous sommes forts, cette période transitoire de la dictature du prolétariat et du gouvernement prolétarien. Si au contraire vous restez en dehors de ce communisme pratique du syndicalisme, si les luttes se continuent, si la division devient plus profonde, laissez aller la Révolution et que d'autres conduisent les révolutionnaires. (Applaudissements.)

Le Président. — La parole est au camarade Frossard.

DISCOURS DE FROSSARD

Frossard. — Camarades, si je suis ici, ce n'est pas exclusivement pour répondre à la sommation sans frais que m'a adressée tout à l'heure notre camarade Monmousseau. Si j'abordais cette tribune avec des préoccupations de parti, je pourrais renoncer à la parole. Il a mis tant de chaleur à défendre les idées communistes que je pourrais m'abstenir d'intervenir.

Mais entrant tout de suite dans le vif de la discussion, je voudrais rectifier une erreur et reprendre une affirmation de notre camarade Colomer.

Il vient de dire, il y a quelques instants, que si la C. G. T. a fait faillite, au 2 août 1914, c'est précisément parce qu'elle avait les yeux obstinément tournés vers un parti politique.

Je lui demande pardon.

Au 2 août 1914 il n'y avait entre la C. G. T. et le parti que des

discussions assez violentes pour que, quelques jours à peine avant la guerre, dans la « Bataille Syndicaliste », sous la signature du secrétaire-général Jouhaux, on ait pu lire une attaque de la dernière violence contre notre camarade Jaurès.

La C. G. T. elle, a connu avant la guerre comme elle connaît aujourd'hui les oppositions intérieures qui se manifestent dans ce Congrès. J'aurai l'occasion d'y revenir dans un instant en répondant à une partie de l'intervention que vient de faire notre camarade Sirolle.

Mais je ne puis pas m'empêcher de retenir pour la suite du débat la définition qu'a donnée notre camarade Colomer, de l'action internationale envisagée au point de vue anarchiste. Il nous a exposé que du point de vue anarchiste, l'Internationale n'avait pas d'autre destination que celle de respecter de façon la plus complète l'autonomie des Centrales nationales. J'ai le droit de m'emparer de cette affirmation, car elle est, dans la réalité des faits, la négation absolue de toute organisation internationale des efforts prolétariens. (Applaudissements.)

Je suis d'accord avec le camarade Sirolle dans certaines parties de son exposé, mais je crois que comme Colomer il n'a pas retracé de l'évolution du mouvement syndical un tableau exact.

Il a rappelé dans quelles conditions la classe ouvrière française a réalisé sur le terrain économique son unité; il a rappelé comment elle avait peu à peu évolué d'un corporatisme exclusif et étroit pour se hausser jusqu'à la notion de classe. Il oublie une chose, c'est que cette évolution du mouvement syndical, c'est sous l'influence des idées socialistes et révolutionnaires qu'elle s'est accomplie. Il oublie que cette évolution s'est accomplie sous l'influence de Marx, de Bakounine, et que lorsque se sont tenus à Paris, vers 1876 les premiers Congrès ouvriers, ce sont les anciens membres de la Commune, réunis à Londres, qui ont envoyé au premier Congrès ouvrier, sous la forme d'une lettre fameuse, les directions essentielles qui ont hâté l'évolution du mouvement syndical lui-même. (Applaudissements.)

Ensuite, quand le mouvement ouvrier a donné son adhésion à la formule socialiste de transformation sociale, sans doute parmi les groupements politiques qui se disputaient la prépondérance, certains ont un moment caressé l'espoir qu'ils pourraient avoir sous leur influence, sous leur tutelle, une part importante du mouvement syndical français. Sans doute la conception de Guesde et de ses amis était-elle en effet, ce qu'en a dit notre camarade Sirolle, mais il ne faut pas oublier que, si peu à peu l'unité ouvrière s'est constituée dans notre pays, c'est précisément parce que, en présence de la poussière de partis politiques qui existaient alors, en présence des rivalités de partis et de syndicats qui réduisaient à l'impuissance le mouvement ouvrier, la classe ouvrière a senti la nécessité de réunir toutes ses forces. Et, tout naturellement, en raison même de la situation du mouvement politique, elle a, peu à peu, été amenée à échapper à l'influence des partis politiques.

Mais on ne saurait sans injustice oublier qu'avant la guerre, dans l'ancien parti socialiste, on a reconnu, hautement proclamé, la valeur révolutionnaire du mouvement syndical.

On ne saurait sans injustice oublier qu'au moment même où le

syndicalisme français élaborait sa charte constitutive, sa charte définitive, la charte d'Amiens, à ce moment-là, dans le parti des oppositions véhémentes mettaient aux prises ceux qui pensaient que le mouvement syndical devait être subordonné au mouvement socialiste et ceux qui pensaient au contraire que le mouvement syndical devait sauvegarder son autonomie, quitte à se rencontrer dans l'action avec ceux des partis prolétariens qui prendraient des directions nettement révolutionnaires.

C'est à ce moment-là qu'un homme comme Edouard Vaillant pouvait dire cette parole que je rappelle au Congrès : « Dans le mouvement ouvrier il y a plus de conscience socialiste que dans le parti socialiste tout entier. » (Applaudissements.)

Camarades, je veux tout de suite signaler au Congrès que s'il y a entre nous des désaccords et des désaccords sérieux, des désaccords profonds, des désaccords peut-être irréductibles, ce ne sont pas des désaccords sur le but.

Quel est en effet le but que nous poursuivons ? Que voulons-nous les uns et les autres ? Nous voulons à la fois, pour reprendre la formule d'un des théoriciens les plus intelligents et les plus compréhensifs du syndicalisme révolutionnaire, nous voulons à la fois débarrasser l'atelier de la tutelle patronale et la société de la tutelle de l'État. Anti-étatiques nous sommes autant que vous (Applaudissements), anti-patronaux nous sommes également (Nouveaux applaudissements).

Camarades, y a-t-il là, je vous le demande, quelque chose de nouveau ? Est-ce que ce n'est pas toute la tradition de notre mouvement révolutionnaire et socialiste ? Est-ce que les théoriciens du socialisme depuis Marx jusqu'à Proudhon ne se sont pas élevés avec autant de force contre la tyrannie de l'État, que contre celle du patronat ?

Ce que vous pouvez nous demander, et vous ne nous gênez pas en le faisant, c'est de ne pas oublier dans notre propagande, de souligner le caractère anti-étatique de notre action.

Mais il ne suffit pas de signaler que nous sommes autant que vous des adversaires de l'État, des adversaires du patronat. Il faut tirer la conséquence de cette double affirmation.

À quoi nous conduit-elle, sinon à envisager comment, par quels moyens, la classe ouvrière parviendra à bouleverser de fond en comble l'ensemble des rapports sociaux.

Une question se pose, qui n'est point, permettez-moi de le dire, une question de doctrine, mais une question d'ordre pratique, et je voudrais l'envisager devant le congrès.

Camarades, si le syndicalisme était une doctrine, comme certains le croient, il y a longtemps qu'il aurait trouvé son expression définitive. Ceux d'entre vous qui militent dans les organisations économiques de la classe ouvrière depuis de longues années savent que depuis un quart de siècle, la question qui fait l'objet essentiel de ce débat est revenue à intervalles réguliers devant les assises confédérales. Ceux d'entre vous qui ont l'expérience du mouvement ouvrier savent qu'elle se présente aujourd'hui dans des conditions qui n'en modifient guère ni le fond ni la forme pour beaucoup de ceux qui interviennent à cette tribune.

Le syndicalisme est plus et mieux qu'une doctrine. Il est à mon sens une vie et il doit avoir en lui assez de liberté d'esprit, assez de clairvoyance et assez d'audace pour soumettre à tout instant ses formules et ses moyens à la révision que lui commandent les événements (Applaudissements).

Camarades, parce que le syndicalisme est la vie, est-ce que vous ne vous rendez pas compte que les événements agissent et réagissent sur lui ?

Et lorsqu'un Congrès Confédéral comme celui-ci se réunit, est-ce qu'il n'est pas dominé en vérité par ces deux événements formidables : la guerre d'une part et la révolution russe de l'autre.

Je ne vous demande pas pour l'instant quel est le jugement que vous pouvez porter selon vos conceptions particulières sur la révolution russe, je vous demande de reconnaître qu'elle est un événement historique d'une portée prodigieuse et que c'est à la lumière de cet événement historique que le syndicalisme français doit chercher la voie pour s'orienter et si l'on ne veut pas, permettez-moi de le dire en passant, que le mouvement syndical français perde pied, perde le contact des réalités, soit incapable d'action, car l'action doit être commandée par la vie.

Camarades, quand j'essaie de rechercher à travers la confusion des tendances et le chaos des oppositions intérieures ce qui fait l'originalité du mouvement syndical français, je suis obligé de constater que ce qui en fait l'originalité profonde, c'est d'abord qu'il est, comme on l'a dit souvent à cette tribune, l'organe naturel de la lutte de classes. C'est ensuite — ce que beaucoup de syndicalistes me paraissent oublier aujourd'hui — qu'il a comme forme normale de lutte l'action directe. Or, on ne semble plus en parler beaucoup dans les congrès confédéraux. C'est enfin qu'il a comme moyen décisif de transformation sociale, la grève générale expropriatrice.

Mais que le mouvement syndical français ait revêtu à des moments glorieux de son histoire ce triple caractère, qui donc pourrait le contester et pourquoi des communistes le contesteraient-ils ?

Il est évident que le syndicalisme français est l'organe naturel de la lutte de classes, puisque dans son sein il n'y a que des ouvriers et puisqu'on y débat que des intérêts ouvriers.

J'entends bien ce que disait Veber ; tout à l'heure, je reprendrai cette intervention et je l'appliquerai à la résolution de notre camarade Besnard et je n'aurai pas de peine à établir que la résolution de notre camarade Besnard, par les conséquences auxquelles elle aboutit, risque de faire perdre au mouvement syndical français ce qui, à mon sens, fait son originalité la plus profonde. (Applaudissements.)

Camarades, donc pas de désaccords sur le but, désaccords seulement sur les moyens.

Veber, dans son optimisme, estime que les choses s'arrangeront toutes seules par des dictateurs, a-t-il dit à cette tribune. Besnard qui est plus prudent ne va pas jusque là. Seulement, il dit : à quoi bon prévoir un dictateur, on n'en aura peut-être pas besoin.

Camarades, j'aime mieux la formule de Veber que celle de Bernard, car je pense bien qu'on en aura besoin, et je pense surtout qu'il est nécessaire de le dire si l'on ne veut pas que la classe ouvrière, au lendemain de la révolution éprouve les mécomptes les plus douloureux.

Je pense tout de même que personne ici ne fait aux communistes l'injure de s'imaginer que s'ils sont pour la dictature prolétarienne, c'est parce qu'ils pourront être appelés à jouer le rôle agréable et commode de dictateurs ! Je pense que nous n'en sommes pas là.

J'entrerai dans le détail de la discussion si habile qu'a conduite à cette tribune notre camarade Veber sur la dictature du prolétariat. Mais tout de même, est-ce que la classe ouvrière a le droit de négliger les enseignements de sa propre histoire ? Il y a eu des révolutions en France. N'allons pas chercher la révolution russe pour le moment, mais prenons la révolution française. Il y en a eu un certain nombre : 89, 48 71. Par quoi se caractérisent ces révolutions ? Elles se caractérisent toutes par la nécessité dans laquelle se sont trouvés ceux qui les ont faites d'instituer une période de dictature pour sauver leurs conquêtes essentielles.

Camarades, j'entre dans le détail.

Quel reproche pourrait-on adresser à la Révolution française ? Celui de n'avoir pas compris assez tôt la nécessité de cette dictature. Si en effet elle l'avait comprise assez tôt, il est probable que les excès de la Terreur eussent dans une large mesure pu être évités.

La révolution de 48, si elle avait prolongé la dictature, si au lieu d'appeler tout de suite le peuple souverain à une consultation générale, si au lieu de s'en remettre à lui comme on s'en remet à la Providence du soin d'assurer les destinées du pays, si la révolution de 48 avait prolongé sa dictature, il est possible que la réaction bonapartiste ne serait pas produite sitôt, et qu'elle n'aurait pas triomphé aussi aisément.

1871, quel est le reproche que nous pourrions lui adresser si nous étions assez osés pour en adresser à nos camarades qui ont fait le 18 Mars ? Le reproche d'avoir été des dictateurs ? Non, mais le reproche de ne pas l'avoir été avec suffisamment d'énergie. Vous entendez bien que si elle ne s'était pas contentée de respecter certaines des institutions bourgeoises, si elle n'avait pas mis Beslay en planton devant la Banque de France, pour garder ses coffres intacts, si nos camarades d'alors n'avaient pas les uns et les autres conservé je ne sais quel respect pour des institutions qu'ils devaient abattre, alors il est possible que la réaction versaillaise eût hésité avant d'entreprendre, sous l'œil complaisant du Prussien prêt à intervenir, la marche qui s'est terminée au Mur des Fédérés.

Camarades, il est quelque chose que j'évoque toujours quand je pense à la Commune. C'est le souvenir de la dernière séance qu'a tenue le gouvernement communiste parisien. Lissagaray l'a raconté dans son histoire de la Commune. Il dit :

La Commune était réunie, les Versaillais entraient : on en apportait la nouvelle à l'assemblée. Que faisait-elle à ce moment ? Il

y avait à la tribune le citoyen Edouard Vaillant qui discutait sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Et l'ordre du jour de cette dernière séance, quand les Versaillais avaient percé leur brèche dans la capitale, portait : les subventions aux théâtres.

Camarades, on a fait de la démocratie sous la Commune ; cela n'a pas réussi au mouvement insurrectionnel.

Camarades, l'histoire de ces trois révolutions est là pour attester que si la classe ouvrière prend le pouvoir, encore faut-il qu'elle se rende compte que pour ne pas le laisser échapper, elle aura besoin, tout au moins provisoirement, d'une organisation centralisée, impitoyable pour tout ennemi de quelque côté qu'il se trouve. (Applaudissements.)

Camarades, je sais bien que les uns et les autres, nous souhaitons que cette dictature soit courte ; nous voulons qu'elle soit réduite au minimum. Mais de quoi donc dépend la dictature ? Dépend-elle de nous ? Allons donc ! Elle dépend de nos ennemis. Les violences de la révolution sont légitimées par les violences de la contre-révolution.

Nous savons bien, camarades, qu'il faut prendre les hommes comme ils sont, et non pas comme Veber voudrait qu'ils fussent. Nous savons bien à la vérité, que la dictature que nous instituerons, ne sera pas la dictature générale et impersonnelle de tout le prolétariat.

Elle sera — voyez-vous, je suis net, je ne cache rien — elle sera la dictature de la portion la plus éclairée, la plus combative de la classe ouvrière sur la portion la plus retardataire, dans la mesure où celle-ci confondra ses efforts avec ceux de la contre-révolution (Applaudissements).

C'est franc, c'est net. Sirolle disait tout à l'heure ; vous êtes des communistes honteux. Je prends mon drapeau, je le déploie ; rien n'est plus juste (Très bien !)

Un Délégué. — Cela ne t'arrive pas si souvent.

Frossard. — Je sais bien que certains camarades anarchistes nous diront : bien sûr, vous songez toujours à une révolution politique. Pas du tout. Pour nous, une révolution politique, pas la peine de la faire !

Une révolution politique, c'est-à-dire une révolution qui aboutira à un changement de personnel gouvernemental, à un changement dans les fonctions parlementaires, vous vous imaginez que c'est pour cela que nous risquerions la peau d'un seul prolétaire ? Allons donc ! Si c'est pour mettre Cachin à la place de Poincaré, restons tranquilles ! Ce n'est pas la question... (Applaudissements)... ce n'est pas cela que nous envisageons.

Seulement, tout de même, permettez-moi une observation, camarades. Qu'est-ce que c'est que la politique ? et qu'est-ce que c'est que l'économie ?

J'ai entendu Colomer ; je l'ai écouté avec beaucoup d'attention ; la distinction entre la politique et l'économie, il ne me paraît pas qu'il l'ait établie avec beaucoup de précision, et notre camarade Veber non plus.

Et puis, la politique, qu'est-ce que c'est? Est-ce que, quand les syndicats s'occupent de l'action à mener contre la guerre, est-ce qu'ils font de l'économie, ou est-ce qu'ils font de la politique?

Naturellement, vous dites que c'est de l'économie. Mais je dis que c'est de l'économie et de la politique. Pourquoi? parce que toutes les sources de guerre sont d'ordre économique et que l'aboutissement est d'ordre politique, et je vous mets au défi par conséquent d'établir une distinction sérieuse et qui vaille entre l'économie et la politique.

Ce que nous voulons c'est une révolution économique, c'est une transformation dans les rapports de production entre les hommes.

C'est entendu. Est-ce que nous pourrions obtenir cette transformation comme cela d'un coup, du jour au lendemain, sans contrainte. Ce que nous voulons, c'est une association de producteurs libres, c'est cela; vous et nous.

Mais l'association des producteurs libres que suppose-t-elle? Elle suppose des producteurs éclairés, éduqués, conscients, transformés.

Sirolle parlait de la révolution russe et de quelques-uns de ses enseignements essentiels. Il disait : la Révolution russe, elle s'est trouvée du jour au lendemain en présence d'une complète déformation économique.

Mais également, dans le détail, qu'est-ce qui s'est passé? au lendemain de la prise de possession du pouvoir par les Bolcheviks, quand les ouvriers se sont dit : maintenant, bien-être et liberté; je travaille si je veux; si cela me plaît; si je suis obligé de travailler encore, pas la peine de faire la Révolution. Si je dois encore m'imposer une discipline, qu'est-ce que vous me chantez avec votre révolution?

Les hommes sont comme cela, camarades. Réfléchissez; songez aux syndiqués que vous représentez; ensuite, aux non syndiqués plus nombreux que vous atteignez si difficilement et demandez-vous, si vous ne prenez pas toutes les précautions utiles, demandez-vous quel péril vous guette, au lendemain de la révolution, demain, si vous n'avez rien prévu, si vous vous en tenez, comme Veber, à la bonne nature humaine, ou, comme Besnard, à je ne sais quelle habileté qui au dernier moment et au fur et à mesure du développement des faits révolutionnaires, aplanira au mieux toutes les difficultés.

Savez-vous ce qui se produirait au lendemain de la Révolution?

On dirait : si cela ne va pas à l'Union des Syndicats de la Seine, si dans la première semaine, cela ne va pas très bien si on ne peut pas avoir son pain frais à l'heure, si la viande n'est pas à la disposition des prolétaires, s'ils ne peuvent pas aller acheter tout ce dont ils auront besoin, s'ils sont encore obligés de supporter des restrictions, le premier jour cela ira très bien, dans l'enthousiasme de la révolution; le second jour encore; au bout de huit jours, l'ouvrier parisien que nous connaissons bien les uns et les autres, dira : tout de même, alors quoi, est-ce que ça va continuer? On ne va pas m'assurer tout ce dont j'ai besoin? Maintenant, je suis dans une situation matérielle pire que la situation dans laquelle je me trouvais avant la révolution.

On va commencer par gronder dans les usines, par travailler avec moins de cœur; puis par abandonner le travail. Et puis, on se révoltera,

il y aura des mouvements locaux, peut-être généraux. Au lieu que si, au contraire, disant la vérité au peuple qui est capable de l'entendre, qui est capable de le comprendre, on lui dit : la Révolution — j'ai retenu la formule de Monmousseau — la Révolution, c'est quelque chose qui ne se termine jamais ; c'est quelque chose qui n'est jamais achevé ; la révolution c'est quelque chose de singulièrement difficile, de compliqué. Si nous lui disons, il faut que tu te prépares à souffrir au lendemain de la révolution, pendant des mois, peut-être même pendant des années, plus, ou tout au moins autant que tu souffrais sous le régime capitaliste ; si nous lui disons cela, alors il fera des provisions d'énergie et il supportera joyeusement les souffrances nécessitées par la révolution.

Mais s'il n'y est pas préparé, si nous nous fions aux événements pour diriger la révolution, ce sont les mécomptes les plus délicats qui nous attendent.

La révolution que nous aurons faite avec le sang de la classe ouvrière, c'est peut-être la classe ouvrière elle-même, qui, impuissante, en ruinera les premières réalisations.

Voilà ce qu'il ne faut pas. Et c'est parce que nous avons conscience de cette réalité poignante que nous ne voulons pas tenir aux masses un langage dont nous savons qu'il serait démenti par les faits.

Camarades, dictature du prolétariat ! Qui l'exercera ? C'est la question de Veber. Veber nous a dit : qui choisira les dictateurs ? Est-ce qu'ils seront élus au suffrage universel ? Pas du tout. Le suffrage universel nous n'y croyons pas plus que vous.

Le suffrage universel, nous l'utilisons parce que nous utilisons tous les moyens que la bourgeoisie met à notre disposition, celui-là, comme les autres.

Mais nous pensons que ce qui comptera dans un ordre social nouveau ce ne sera pas la fiction démocratique du citoyen, ce sera la réalité sociale du producteur et nous ne remettrons pas un bulletin de vote entre les mains de la collectivité.

Qui alors aurait la responsabilité, la direction du mouvement ouvrier ?

Sera-ce le parti communiste ?

Sera-t-ce la C. G. T. U. ?

Peu m'importe.

La dictature ? Elle sera exercée par ceux, où qu'ils se trouvent, qui s'en montreront capables à l'épreuve de la révolution elle-même. (Applaudissements).

Par vous ! Par nous ! Par les uns et par les autres ; il n'y a pas trop de forces dans un pays comme le nôtre, de forces de concentration sociale, pour qu'on se prive d'aucune d'elles, dans de pareilles circonstances, et je dirai, avec le camarade Sirolle, qu'en fait, la Révolution se présente en France dans des conditions différentes de celles où elle s'est présentée dans la Russie des Soviets.

Je reconnais qu'en France, il y a une organisation syndicale qui a fait ses preuves, qui a son histoire, qui a sa tradition ; une organi-

sation syndicale avec laquelle il faut compter et avec laquelle je suis heureux de compter chaque fois que l'occasion s'en présente.

Monmousseau rappelait — j'ouvre cette parenthèse — la discussion qui s'est produite au sein de la C. G. T. U. sur la question de savoir si dans l'action commune contre la guerre nous nous étions ou non humiliés.

Je peux le dire à Monmousseau : cela m'est égal.

Nous humilier ? Un parti, une organisation de classe ne s'humilie jamais quand elle comprend et accomplit son devoir, quelles que soient les difficultés qu'elle rencontre pour le comprendre ou l'accomplir.

Et maintenant, je vais aborder les résolutions qui sont en présence.

Il y a la résolution de notre camarade Besnard ; elle est un tout, elle est complète, elle est habile. J'ai entendu pendant la lecture de la résolution Besnard, des camarades autour de moi, dire qu'entre la résolution Besnard et celle de Monmousseau, il n'y a pas beaucoup de différence.

Je ne suis pas de leur avis. Entre la motion Besnard et la motion Monmousseau, il y a des désaccords profonds, fondamentaux. (Très bien).

Besnard dit : le syndicalisme suffit à tout. Monmousseau dit : le syndicalisme se suffit à lui-même.

Et comment le syndicalisme suffit-il à tout, selon Besnard ?

Il suffit à tout en l'élargissant. La conception du syndicat qu'a défendue notre camarade Besnard est une conception dont je pense — et je n'aurai pas de peine à vous le démontrer — qu'elle est dangereuse pour le mouvement ouvrier.

Il a dit : le moment est venu de faire appel aux savants, aux techniciens, je pense, de faire appel aux écrivains, aux artistes. Je prends sa conception telle qu'elle est : je l'examine, et qu'est-ce que je constate ?

Je constate d'abord l'équivoque dans les termes ; les techniciens ? qu'est-ce que c'est ? Est-ce que les techniciens c'est Franck, Ripert, Delest ? Sont-ce les camarades de l'USTICA, qui sont avec nous si souvent ? Est-ce que c'est cela ? Si ce sont ceux-là, très bien.

Mais le technicien, sans doute, c'est le technicien à 12.000 francs par an ; mais c'est aussi le technicien à 100.000 francs par an. C'est le petit ingénieur et c'est le grand ingénieur des mines de Lens, qui est lui aussi, en même temps qu'un technicien, un exploiteur du travail, qui lui aussi appartient, par son origine, par sa fonction, par sa situation sociale, au capitalisme lui-même.

Le savant, qu'est-ce que c'est ?

Est-ce le pauvre savant de laboratoire celui qui a tant de peine à vivre ?

Si c'est cela, il faut le dire Totti. Il faut le dire. C'est peut-être celui-là, c'en est d'autres aussi.

Voulez-vous que je résume la formule de votre syndicalisme ?

Voulez-vous que je jette des noms ?

Si vous n'y prenez garde, si vous ne précisez pas votre syndicalisme, auront le droit d'y entrer, pas seulement le prolétaire manuel,

intellectuel, auront le droit d'y entrer, des hommes comme Maurice Barrès, écrivain, et Painlevé, académicien.

Boudoux. — Vous savez que nous sommes contre cela ! (Mouvements divers. Bruits).

Frossard. — Je ne tiens pas à ma formule. Si nos camarades qui ont rédigé la motion me démontrent qu'ils ont pris toutes leurs précautions pour que leur syndicalisme complet ne puisse pas aboutir à ces conséquences, je n'insisterai pas. J'essaie — c'est mon droit — de m'éclairer. Une motion a été lue ; elle n'a pas été commentée. Je me demande ce qu'elle peut donner à l'expérience.

Cadeau. — Tu ne poses pas des questions ; tu interprètes.

Frossard. — Je pose des questions à Besnard ; Besnard me répondra.

Si c'est cela que devient votre syndicalisme, il n'est plus l'organisme naturel de la lutte de classe dont j'ai parlé au début de mes observations ; c'est un véritable parti politique. Seulement, il présentera cette différence avec les partis politiques que, tout de même, quoi qu'en ait prétendu notre camarade Colomer, pour adhérer à un parti politique, il y a des formalités à remplir tandis que, dans votre organisation syndicale, on entrera de plein pied. Elle aura toutes les défaillances et toutes les faiblesses de nos partis politiques et elle aura les quelques tares supplémentaires que je viens d'énumérer.

Je demande que cette conception soit bien claire ; je demande qu'elle soit précisée ; j'en montre tout le danger.

Il y a autre chose. Besnard nous a dit : Notre moyen c'est la grève générale, instrument décisif de révolution sociale. Ce n'est pas moi qui médierai de la grève générale ; je la considère comme l'arme par excellence de la classe ouvrière. Mais, j'essaie de me demander comment la grève générale peut être, non seulement une arme de défense, mais une arme d'offensive.

Qu'elle soit une arme de défense, c'est un fait. En Allemagne, quand le coup d'état de Kapp s'est produit, la grève générale a été la meilleure des armes de défense ; et là ce n'était pas la conception romantique de la grève générale, ce n'était pas la conception que promenait autrefois, dans les congrès ouvriers, M. Aristide Briand, cette conception légalitaire, si je puis m'exprimer ainsi. Vous vous souvenez que la grève générale était apparue dans nos congrès ouvriers comme une arme de légalité et que l'on reprenait, pour l'appliquer à la grève générale, la formule de Mirabeau :

« Un peuple, pour être formidable, n'aurait qu'à être immobile. »

Allemane, de son côté, parlait de la grève des bras croisés. La grève des bras croisés a évoluée ; elle est devenue autre chose.

La grève générale arme de défense, c'est bien. La grève générale arme offensive — et je retiens que Besnard a dit la « grève générale violente » — c'est bien.

Je me place sur le terrain où s'est placé Besnard. La grève générale insurrectionnelle suffit-elle pour jeter à bas la bourgeoisie capi-

taliste? Je vous dis : Elle ne suffit à cela que, dans la mesure où, à un moment donné, elle se transforme en insurrection à main armée. Une grève générale qui ne se transformerait pas en insurrection à main armée ne parviendrait pas à abattre la puissance du pouvoir capitaliste.

Si votre grève générale est ce que je viens de dire, il faut que vous l'élargissiez singulièrement, il faut que vous prépariez, en même temps que la cessation unanime du travail, les moyens matériels que vous mettrez entre les mains de la classe ouvrière pour passer à l'offensive, lorsque le moment décisif sera venu. Sur ce point encore, votre motion est incomplète.

Maintenant, car j'ai hâte de terminer, j'en arrive à la question de la révolution et de l'Internationale.

On a beaucoup parlé de subordination. Voulez-vous mon sentiment, camarades? Il est très net. N'est subordonné qu'une organisation qui le veut bien. N'est subordonnée qu'une organisation faible. Une organisation forte, cohérente, éclairée, peut être assurée, en toute circonstance, qu'elle saura sauvegarder son autonomie et son indépendance la plus absolue.

Qu'il y ait eu dans le Parti, qu'il y ait eu dans le mouvement syndical des hommes qui aient pris à leur compte cette formule, qu'il y ait eu des hommes qui aient caressé l'espoir de revenir à des formes périmées du passé, cela est possible. Mais, je mets au défi de justifier à cette tribune que le Parti, en tant que tel, ait jamais donné son adhésion à la formule de subordination.

Nos camarades sourient et disent : « Bien sûr, il n'est pas assez maladroit pour cela », comme vous n'êtes pas assez maladroits pour inscrire dans vos résolutions que vous voulez conquérir le mouvement syndical et le façonner à votre image. (Applaudissements.) Vous ne le mettez pas ; nous ne le mettons pas davantage.

Mais il faut constater ce qui est. Faites une C.G.T. forte et votre C.G.T. échappera à l'influence des partis politiques dans l'Internationale.

Ah! je me souviens du temps que Bouët rappelait et où, quand on discutait, à l'intérieur des organisations, sur l'adhésion à Moscou, on ne se préoccupait pas de savoir s'il y avait ou non liaison organique ; on allait à Moscou sans hésiter. Je me souviens qu'il y a deux ans j'étais à la tribune d'un autre congrès confédéral : je n'avais pu monter à la tribune de ce congrès confédéral, que prétendaient m'interdire les majoritaires, que grâce au bloc qui s'était formé spontanément de tous les socialistes, de tous les syndicalistes révolutionnaires et même des anarchistes. (Applaudissements.)

Je me souviens que notre camarade Sirollé est monté à la tribune pour affirmer que personne ne parlerait dans le Congrès si je n'obtenais pas le droit de m'exprimer en toute liberté.

A ce moment, il n'y avait pas encore d'Internationale syndicale.

C'était à une Internationale politique qu'on adhérerait et on n'avait pas peur d'y adhérer. Pourquoi ?

Je n'incrimine personne. Mais, je sais qu'à ce moment la Révolution russe excitait dans les foules des transports d'enthousiasme ; on était porté vers elle par une sorte de mysticisme révolutionnaire ; on avait foi en elle ; on n'admettait pas qu'on élevât à son égard la plus petite critique ou qu'on formulât à son endroit la moindre réserve. Elle avait, à ce moment, une puissance d'attraction très grande.

Mais, le jour où il est apparu qu'elle n'avait pas complètement écarté d'elle les difficultés, le jour où l'on s'est aperçu que sa fortune n'était pas ce qu'on pensait, des sympathies lui ont manqué. On volait à la Révolution russe comme on vole au secours de la victoire. La victoire n'est pas venue ; la Révolution russe n'a pas produit le déclenchement de la Révolution universelle ; on s'est mis à l'examiner, à la discuter, à la critiquer et l'influence malfaisante de la presse bourgeoise et de la presse réformiste aidant, on s'est mis à faire en sorte que le mysticisme révolutionnaire qui était dans toutes les âmes prolétariennes a fait place au scepticisme et à la défiance.

Il faut beaucoup plus de courage aujourd'hui aux hommes qui sont ici pour défendre la Révolution russe qu'il n'en fallait au temps de sa toute puissance et de sa plus grande prospérité. (Applaudissements.)

Nous ne nous faisons pas d'illusions. La Révolution russe, nous le savons, a commis des erreurs ; elle a commis des fautes ; sans doute, elle a pu se laisser aller à commettre des crimes. Mais, quel grand mouvement humain n'est pas livré aux mêmes expériences ? quel grand mouvement humain ne charrie pas des scories dans ses laves ?

La Révolution russe n'en demeure pas moins, que vous le veuillez ou non, la première grande révolution prolétarienne ; à un moment où il semblait que le monde allait sombrer dans l'imbécillité et dans le reniement, une grande espérance s'est levée sur lui ; un grand lueur nous est apparue ; la Révolution russe a triomphé ; puis, elle s'est défendue ; elle a lutté contre l'ennemi de l'intérieur, contre l'ennemi de l'extérieur ; elle a vaincu tous ces vendus ; elle a vaincu l'ensemble des capitalistes internationaux acharnés à sa perte pendant des années ; elle a été livrée au blocus meurtrier qui a fait mourir des hommes, des femmes, des enfants qui ne portaient pas au front, comme une espèce de tare originelle, la marque de leur origine bolchevik ; tous ceux-là sont tombés par milliers et par milliers ; ils sont tombés, non pas pour que la Russie connaisse un avenir de prospérité et de liberté, mais pour que le monde entier se délivre à la fois de la tutelle du capitalisme et de la tutelle de la bourgeoisie internationale.

Puis, voici que maintenant les difficultés accumulées ont créé dans ce pays un état de détresse générale. Voici que, partout, les ruines se sont amoncelées ; voici que les souffrances de tout un peuple continuent ; voici que son crucifiement n'est pas achevé.

Je vous demande à tous, quels que soient vos partis pris, si vous ne pensez pas qu'une révolution comme celle-là, qui a causé dans le monde un ébranlement si formidable que le monde capitaliste, quoi qu'il arrive, ne retrouvera plus jamais son équilibre, une révolution ennoblie par tant de sacrifices, sanctifiée par tant d'espérances, mérite qu'on fasse autour d'elle le bloc de tous les révolutionnaires, de quelle école qu'ils se réclament. Ne pensez-vous pas qu'à cette heure particulièrement difficile, le devoir de solidarité à son égard est un devoir plus impérieux qu'il ne l'a jamais été et que, de ce Congrès, l'affirmation la plus haute de solidarité qui pourrait sortir serait l'adhésion de la C.G.T.U. à l'Internationale Syndicale Rouge, fille de la Révolution russe ? (Vifs applaudissements.)

Et maintenant, je veux conclure en vous disant : Nous nous sommes heurtés avec passion, ne le regrettons pas. Ce sont les organisations mortes dans lesquelles il n'y a point d'opposition de pensées ; ce sont les organisations déclinantes dans lesquelles les idées ne s'opposent plus aux idées.

Nous sommes une organisation jeune, nous nous dressons, avec toute la passion de notre sincérité, les uns contre les autres, et je pense qu'à l'issue de ce Congrès nous saurons tout de même réaliser entre nous le front commun de combat de tous les révolutionnaires.

La situation, vous la connaissez. D'autres en ont parlé avant moi. Je n'y reviens que pour dire qu'en vérité ce n'est pas une situation telle qu'il nous faille désespérer.

On a présenté la bourgeoisie comme opposant un front unique à la classe ouvrière ; on l'a présentée comme un bloc sans fissure. Cela n'est pas exact, fort heureusement pour nous.

Dans le bloc de la bourgeoisie, il y a des fissures nombreuses, nationales et internationales.

Lorsque les grèves se sont produites dans le Nord, l'an dernier, il y avait deux patronats dressés l'un contre l'autre, le patronat du textile et le patronat de la métallurgie. Aujourd'hui, à quoi assistons-nous dans l'ensemble du pays, sinon à des rivalités qui se nouent entre les capitalistes eux-mêmes, capitalistes qui restent attachés à la fortune du bloc national, capitalistes qui cherchent, dans le triomphe du bloc des gauches, le moyen d'obtenir des débouchés nouveaux pour l'exportation de leurs produits ? Rivalités au sein d'un même pays avec le grand capitalisme, rivalités internationales qui opposent la France à l'Angleterre, l'Angleterre aux États-Unis, l'Italie à la France, et dressent les uns contre les autres toutes les grandes nations capitalistes qui ne se sont entendues qu'au moment où il ne s'agissait pour elles que de se répartir les dépouilles du vaincu, qui reprennent aujourd'hui leur point de vue particulier, qui défendent âprement leurs intérêts particuliers.

Il y a des fissures dans ce bloc ! et nous pourrions faire triompher notre révolution prolétarienne si notre groupement n'était pas, lui aussi, un bloc lamentablement fissuré.

Si nous ne parvenons pas, quelle que soit l'issue de ce Congrès, à sceller notre unité révolutionnaire, la révolution sociale ? c'est nous-mêmes qui l'aurons sabotée, et nous en porterons la responsabilité devant le prolétariat ! (Applaudissements très vifs, répétés et prolongés.)

Le Président. — La parole est à Charretier.

Charretier. — Il est indispensable, camarades, de se situer sur les résolutions qui nous sont soumises. C'est ce que je vais essayer de faire, en toute liberté, au nom des mandats que je représente.

Après l'exposé admirable de notre camarade Frossard, je constate que ce dernier n'a pas précisé d'une façon nette nos conditions d'adhésion à l'Internationale. C'est donc au Congrès et à nous qu'il appartient de le faire.

Monmousseau. — Je l'ai fait, moi !

Charretier. — C'est vrai !

La résolution déposée par notre camarade Besnard ne me donne pas satisfaction, parce qu'elle est caractérisée, et je ne pense pas qu'il soit possible de sortir de ce Congrès avec une décision C.G.T. Unitaire caractérisée.

La motion de l'Union des Syndicats de la Seine ne me satisfait pas non plus, même avec l'adjonction du camarade Costel.

Il faut être logique, et j'attire votre attention sur ce passage de la motion : « Je syndicalisme et les groupements extérieurs ». Il y a là une conclusion nette, une affirmation absolue de l'indépendance du syndicalisme vis-à-vis du capitalisme. Les conclusions de cette résolution donnent les modalités de l'adhésion à l'Internationale Syndicale, ce qui est la négation de la résolution, puisqu'il y a abandon de l'autonomie syndicale.

Qu'on le veuille ou non, on ne peut arguer Lartigues d'être anarchisant ; et cependant il s'est prononcé dans le même sens.

Il n'y a pas d'autonomie syndicale lorsqu'il n'y a pas autonomie dans l'Internationale.

Au nom des syndicats que je représente, je dépose cette adjonction à la motion de l'Union des Syndicats de la Seine : que nous adoptons dans son entier la motion minoritaire de Lille, et nous donnons comme conclusion cette modalité d'adhésion :

Le Congrès de la C.G.T.U., fidèle à la tradition révolutionnaire du syndicalisme français, déclare que l'I.S.R. doit grouper toutes les classes laborieuses, unies sur le terrain économique ; il donne son adhésion à condition que celle-ci nous accorde les garanties de l'autonomie syndicale et que l'I.S.R. soit complètement indépendante des internationales politiques.

Il demande, en conséquence, la suppression de l'article 11 des statuts de l'I.S.R. et espère que cette suppression, immédiatement suivie de l'adhésion du mouvement syndical français, permettra enfin l'unité de front international.

Il ne faudrait pas que nous sortions d'ici avec une résolution qui

puisse porter atteinte au développement de notre C.G.T.U. ; il ne faudrait pas non plus que nous allions dans la voie de nouvelles cassures.

Je suis persuadé que si la C.G.T. est caractérisée, si l'adhésion fait abstraction de l'autonomie syndicale, et si elle ne donne pas satisfaction à l'ensemble du syndicalisme français, nous marcherons à une nouvelle cassure.

C'est animé par cet état d'esprit qu'au nom des mandats que je représente, je prie le Congrès d'adopter l'adjonction que nous apportons à la résolution minoritaire de Lille.

(La séance est levée à 18 h. 30.)



TROISIÈME JOURNÉE

Mercredi 28 Juin 1922 (Séance de nuit)

Même bureau que la séance précédente.

(La séance est ouverte à 21 heures.)

Le Président. — La séance est ouverte. Je donne la parole au camarade Chambelland.

DISCOURS DE CHAMBELLAND

Chambelland. — Je voudrais bien pouvoir causer tranquillement, parce que le temps est limité et j'ai beaucoup de choses à dire.

Notre camarade Monmousseau, dans le discours qu'il a fait, vous a donné un aperçu du vocabulaire qui était employé à l'égard des militants de la Révolution russe. Je pourrais vous donner un aperçu du vocabulaire qui est employé, depuis quelque temps, à l'égard de notre tendance. Je ne le ferai pas. Je vous prierai simplement de considérer que ce ne sont pas des politiciens qui prennent la parole devant ce Congrès, que ce sont des camarades qui se sont permis d'avoir une opinion différente de celle de la majorité de la C.G.T.U.

J'ai assisté à la conférence de Berlin, et c'est de cette conférence que je voudrais entretenir le Congrès.

Je voudrais lui dire en peu de mots, assez clairement, ce que j'ai vu à Berlin et lui donner une idée de ce que j'en ai rapporté.

Si nous examinons les conditions dans lesquelles la conférence de Berlin a été provoquée, il nous sera possible de porter un jugement exact sur cette conférence.

L'idée de la conférence de Berlin n'est pas nouvelle.

Une première conférence s'est tenue au mois de décembre 1920. Elle avait été convoquée à la suite de l'initiative des syndicalistes allemands et des syndicalistes hollandais.

Le Bulletin qui est édité par le bureau d'organisation de la Conférence Syndicaliste Internationale, bulletin qui s'appelle « Bulletin international des syndicalistes révolutionnaires et industrialistes », nous déclare que le but de cette conférence était de déterminer de façon claire et précise l'attitude des syndicalistes révolutionnaires à l'égard du mouvement international.

A cette conférence, deux délégués français avaient participé.

Le Bulletin des localistes allemands, duquel je tire ces renseignements, nous dit que deux délégués français s'étaient rendus à la conférence, et il explique même que ces camarades s'étaient rendus là-bas pour empêcher la création d'une Internationale syndicaliste.

Ce Bulletin précisait même que, malgré la tentative des bolcheviks, la conférence refusa de souscrire à la formule de la dictature du prolétariat, surtout grâce à l'intervention énergique des délégués allemands et suédois qui se déclarèrent contre toute dictature.

Ceci se passait au mois de décembre 1920.

La conférence de Berlin n'est donc pas nouvelle.

Parmi les camarades qui ont convoqué cette deuxième conférence de Berlin, se trouvent ceux de l'organisation dite l'Union syndicale italienne qui, après avoir adhéré à la III^e Internationale politique, ont déclaré se retirer de toute Internationale ayant son siège à Moscou. On ne pouvait pas dire que la conférence avait pour but de rechercher les moyens d'aller à Moscou, puisqu'elle était convoquée par une organisation qui se plaçait définitivement en adversaire déclarée de toute Internationale ayant son siège à Moscou.

Ont participé aussi à cette conférence les délégués de la C.N.T. d'Espagne, qui vient de décider de quitter Moscou ; ce n'était donc pas pour y rentrer que cette organisation se rendait à Berlin.

Nous avons par conséquent le droit de dire que les conditions dans lesquelles cette conférence était convoquée étaient telles, qu'on pouvait vite s'apercevoir qu'il s'agissait surtout d'une conférence de scission internationale, et non pas d'une conférence d'unité internationale.

Ce sont les raisons pour lesquelles, si j'avais été à la C.A., je me serais opposé à toute proposition tendant à envoyer des délégués à la conférence de Berlin.

Qu'y avait-il encore ? Qui y ai-je vu ? Les localistes allemands. Les localistes allemands sont des camarades qui ont adopté depuis longtemps la théorie de la scission. Elle se manifeste très nettement dans leur Bulletin lorsqu'ils disent — et Monmousseau lui-même en a parlé — : « Il est caractéristique que les chefs qui ont, de part et d'autre, atteint le pouvoir pour eux-mêmes, Jouhaux et Dumoulin d'une part, Monatte et Monmousseau de l'autre, aient été contre la scission et protestent de leur volonté d'unité.

Ces camarades soutiennent que l'Unité syndicale n'est pas possible, qu'elle ne saurait exister entre des éléments qui pensent différemment.

Ce sont les grands metteurs en scène de la conférence de Berlin.

La S.A.C. de Suède s'est fait également représentée à cette conférence. C'est une organisation semblable à celle des localistes allemands, c'est-à-dire orientée dans le même sens qu'elle, et qui groupe des éléments qui constituent un parti politique.

Les minorités russes aussi étaient représentées, et je vous avoue que, pour ma part, je suis assez embarrassé pour vous dire ce que leurs délégués représentaient.

Comme vous le voyez la convocation et la composition de la conférence de Berlin m'ont édifié. Il s'agit non pas d'une conférence d'unité, mais d'une conférence de scission.

Son travail ? Je suis arrivé à Berlin à la troisième séance, et aucun travail positif n'avait encore été fait, si ce n'est le procès de la Révolution russe, procès qui a débuté par le dépôt d'une motion dont le débat s'est éternisé pendant deux ou trois séances au cours desquelles des brutalités se sont produites.

Les résultats de la conférence ? Ils confirment mes paroles.

On convoque un congrès pour le 12 novembre de cette année, congrès auquel on déclare inviter toutes les Centrales syndicales qui adhèrent à l'Internationale Rouge. Mais on oublie que le deuxième congrès de l'Internationale, qui avait été fixé au 25 octobre, a ensuite été repoussé au 7 novembre, et on fixe au 12 la date du congrès de Berlin parce qu'il faut saboter le deuxième congrès de l'Internationale.

Un bureau a été nommé. Il a été nommé sur une déclaration de principe qui est formelle et qui comprend des passages qui condamnent l'action et l'organisation de l'Internationale Syndicale Rouge.

Le temps de parole est limité. J'aurais voulu cependant parler de la participation de la délégation française à cette conférence et dire, contrairement à ce que le rapport moral a affirmé, que la délégation française a pris part à tous les votes.

Et je suis parti avec les délégués de la Centrale russe parce que j'estimais que c'était nécessaire. Déjà, en effet, la délégation française avait trahi son mandat puisqu'elle avait voté sur toutes les questions posées ! (Applaudissements sur certains bancs.)

Je terminerai en appelant votre attention sur la résolution lue par le camarade Besnard et qui comportait que la C.G.T. ne pourrait adhérer qu'à une Internationale qui accepterait les principes du syndicalisme français.

Cette résolution a paru dans la presse, mais nous nous apercevons que le texte a été quelque peu modifié en ce sens qu'on a cru opportun de dire qu'on participerait au deuxième congrès de l'I.S.R.

Le Président. — Je suis saisi de la motion suivante :

Les syndicals de l'Yonne et de la Somme demandent qu'il soit procédé à un pointage à la sortie.

(Bruit et mouvements divers.)

Plusieurs délégués. — Pourquoi faire ?

Bonnieux. — C'est moi qui ai déposé cette motion en compagnie de plusieurs de mes camarades, car nous estimons que, si l'on vient ici, on n'a pas le droit d'aller se balader.

DISCOURS DE SAINT-BLANCAT

Saint-Blancat. — Camarades, ce n'est pas comme membre du Parti communiste, ni comme membre de l'Union anarchiste que je viens défendre ici, dans la mesure de mes moyens, la pensée syndica-

liste, mais tout simplement en qualité d'ouvrier syndiqué depuis 23 ans, qui n'a jamais quitté les ateliers de couture où l'on travaille, où l'on souffre. Je crois donc avoir assez d'indépendance pour défendre ici le syndicalisme.

Véritablement, camarades, je me demande si nous sommes dans un congrès ouvrier ou bien dans un congrès politique. (Applaudissements.)

Je désire donc aborder le problème de l'orientation syndicale en toute indépendance.

Je veux défendre le syndicalisme, non pas tant contre des coups directs, mais au contraire contre de trop bruyantes déclarations d'amour de la part d'un parti politique.

Je me reporte, camarades, à une vingtaine d'années en arrière, et cela me ramène au moment où l'ancienne C.G.T. était toute récente et promettait les plus belles espérances. Aujourd'hui, je retrouve les guesdistes d'il y a vingt ans ; le titre a changé, l'esprit est le même. (Vifs applaudissements.)

Qui voyait-on alors dans le mouvement syndical soutenir le mariage de la C.G.T. avec le P.S. ? C'étaient les Renard, des Textiles ; Coupat et Lauche, des Mécaniciens ; Keufer, du Livre ; Guérard, des Cheminots, etc..., qui faisaient leur la formule de Jules Guesde déniaut toute capacité révolutionnaire au syndicalisme.

Du congrès de Montpellier 1902, en passant par le congrès de Bourges de 1904, jusqu'au congrès d'Amiens 1906, ce fut un tiraillement continu entre ceux qui voulaient sauvegarder l'indépendance du syndicalisme, et les politiciens du Parti socialiste qui l'aimaient trop passionnément pour être d'un amour sincère. (Applaudissements.)

Ces politiciens guesdistes ne réussirent pas dans leur manœuvre, grâce à la vigilance, à l'activité d'une partie du Comité confédéral d'alors, et ceci est tout à l'honneur des camarades libertaires, tels que Pouget, Yvetot et Griffuelhes, qui sortaient des rangs allemanistes.

Ce n'est qu'en 1906 que le syndicalisme se situa clairement et repoussa les avances de ses adorateurs intéressés. (Applaudissements.)

D'où la Charte d'Amiens, invoquée si souvent par tous les syndicalistes révolutionnaires, que certains même trouvent néanmoins caduque.

Aujourd'hui, la manœuvre prend une autre tournure, mais le but visé est le même (Applaudissements), ce ne sont pas seulement les officiels du Parti communiste qui cherchent à s'emparer du syndicalisme, il y a aussi les officieux, qui ne sont pas dans ses rangs, mais qui œuvrent dans le même sens pour le Parti communiste. (Applaudissements.)

Ce sont eux qui, tout en se déclarant syndicalistes, nient la valeur intégrale du syndicalisme et veulent en faire la chose du Parti par un chemin détourné. (Applaudissements.)

Ces hommes-là ne croient pas au syndicalisme. Alors, je leur demande, s'ils n'ont plus confiance dans la valeur intégrale du syndica-

lisme : pourquoi restez-vous dans des fonctions syndicales ? (Vifs applaudissements.)

Je rappellerai à ce sujet une parole de Tolstoï :

« Tout individu qui a perdu la confiance et la foi ne peut plus lutter utilement. »

Je vous engage donc à reconnaître la sagesse de cette phrase et à vous démettre aussi. (Applaudissements.)

Le camarade Frossard, tout à l'heure, avec une habileté remarquable — ils sont tous remarquables dans ce Parti (Rires) — nous a rappelé les révolutions successives qui s'étaient produites en France. Mais il a oublié de nous dire que ces révolutions étaient essentiellement politiques ; il a oublié de nous dire que le mouvement ouvrier organisé, que le syndicalisme n'existait pas à ce moment. (Vifs applaudissements.)

Mais aujourd'hui, le syndicalisme est une force (Nouveaux applaudissements) et il faut compter avec lui.

C'est parce que le Parti communiste reconnaît que le syndicalisme est une force qu'il veut se l'accaparer pour devenir lui-même une force. (Applaudissements.)

Le Parti socialiste sans le syndicalisme n'est plus rien du tout. (Nouveaux applaudissements.)

Frossard vous a dit encore que ce Parti se situait très bien sur le terrain révolutionnaire. A propos du suffrage universel, il ne veut pas en reconnaître, bien entendu, le bien fondé, mais j'ai grand peur, camarades communistes, — car c'est à vous que je m'adresse — que le jour où, à la Chambre des députés, le Parti communiste, au lieu d'avoir une douzaine d'élus, en comptera cinquante, soixante et même cent, comme le Parti socialiste, j'ai bien peur, dis-je, qu'il ait un petit peu moins de son caractère révolutionnaire. (Applaudissements.)

Il en est qui disent qu'ils ne sont pas membres du Parti communiste, mais Poincaré non plus n'appartient pas à l'Action Française, et cela ne l'empêche pas de faire d'une façon merveilleuse la besogne de Daudet et de toute la camelote royale. (Applaudissements.)

Frossard a dit encore qu'il faut des producteurs libres, intelligents, éduqués, émancipés, etc... Mais le seul moyen d'y arriver, c'est de contribuer à les affranchir par l'éducation libre.

Camarades, ainsi que je vous le disais tout à l'heure, c'est en tant qu'ouvrier n'ayant jamais quitté l'atelier, que je demande à mes camarades de reconnaître la beauté du syndicalisme et de ne pas le laisser galvauder par un parti politique. (Vifs applaudissements.)

Je leur demande donc de prendre en considération la motion Besnard.

DISCOURS DE LECOIN

Lecoin. — Camarades, il n'est nullement nécessaire d'être un adhérent du Parti communiste pour servir ce Parti.

Je vous rapellerai le congrès minoritaire de Lille, où un homme s'était levé à la tribune du congrès, comme Monmousseau s'est levé à cette tribune cet après-midi, pour dire : Je ne suis d'aucun parti ; on ne me fera pas l'injure de prétendre que je défends les intérêts du Parti communiste : je suis simplement syndicaliste. Cet homme, c'était Monatte, qui est aujourd'hui rédacteur au journal l' « Humanité ». Il fait encore partie de la Confédération de la rue Lafayette où il donne des conseils. (Bruit. Mouvements divers.)

Un délégué. — C'est un mensonge. (Bruit.)

Remi. — C'est un eunuque ! (Tumulte.)

Le Président. — Camarades, je croyais que nous étions dans un congrès et non pas dans un champ de foire. Les congressistes qui viennent parler à la tribune ont le droit d'exprimer leur pensée.

Un délégué. — Pas des non-sens. (Bruit.)

Le Président. — Si vous êtes fatigués, si vous ne voulez pas entendre les délégués, retirez-vous ; mais puisque vous avez décidé une séance de nuit, poursuivez-la dans le calme. (Applaudissements. Mouvements divers.)

Je donne la parole au camarade Barthes pour une motion d'ordre.

Barthes. — Camarades, j'ai l'habitude, dans les congrès, de faire taire les rancœurs.

J'en appelle à mes camarades du bureau de l'Union de la Seine ; ils savent très bien que, malgré que je sois leur adversaire, quand nous discutons et que je prévois que des incidents graves vont se produire, le terrassier Barthes essaie de faire comprendre aux camarades qui disent représenter la classe ouvrière, qu'ils ont à calmer leurs nerfs. (Très bien !)

Vous ne voudriez pas que le camarade Lecoin expose sa pensée ?

Du moment que nous n'avons rien dit quand le camarade Frossard est venu à cette tribune exposer sa pensée, nous savions tous pourtant que le camarade Frossard était le secrétaire général du Parti communiste, et pourtant nous l'avons écouté...

Une voix. — Syndiqué et délégué. (Bruit.)

Barthes. — Nous avons ici écouté les uns et les autres.

Nous devons laisser tout dire aux camarades. Après le congrès, il y aura, chacun chez soi, des explications. Pour ma part, j'ai l'intention d'en demander sur certains faits qui m'ont bien touché tout à l'heure et que je garde là.

Par conséquent, camarades, laissez parler tout le monde.

Dans mon intervention, hier, je vous disais que les ouvriers nous écoutaient ; la conscience des ouvriers se prononcera. Ceux qui aiment le syndicalisme et veulent qu'il vive, seront avec nous, ceux qui veulent sa mort seront contre nous et en subiront les conséquences. (Applaudissements.)

Le Président. — Camarades, j'espère que le Congrès sera assez

attentif pour écouter le camarade Lecoin. Nous avons écouté tous les orateurs cet après-midi, il n'y a pas de raison pour qu'on ne les écoute pas tous ce soir.

Je n'ai qu'à me féliciter, en tant que président, de l'attention que vous avez manifestée tout à l'heure. Je demande que la même attention soit apportée ce soir. (Très bien !)

Lecoin. — J'ai entendu tout à l'heure quelqu'un dans la salle me dire : c'est un mensonge.

On nous a dit bien des mensonges à cette tribune, Totti sera dans l'obligation de les rectifier quand il aura la parole et si son mal de gorge lui permet de prendre la parole.

Je n'ai pas dit un mensonge.

Si Monatte n'est plus à la rue Lafayette, il n'y a pas bien longtemps.

Monatte, en tant que membre du Conseil d'administration du syndicat des correcteurs, a envoyé un referendum à tous les correcteurs de la région parisienne, et dans le referendum il était dit, au nom du Conseil d'administration dont Monatte faisait partie que, quel que soit le résultat du referendum, si le referendum décidait que les correcteurs viendraient à la C.G.T.U., ou si ce referendum décidait que les correcteurs iraient ou resteraient à Amsterdam, à la rue Lafayette, le Conseil d'administration du syndicat des correcteurs, dont Monatte était membre, affirmait que la décision du referendum serait respectée.

Un délégué. — Vous avez raison.

Lecoin. — Donc, j'ai dit qu'on peut très bien servir le Parti communiste et ne pas être membre de ce Parti.

Quand Monmousseau a causé, l'année dernière, avec Humbert Droz, de l'œuvre révolutionnaire elle-même, Monmousseau pensait que le Parti communiste pourrait fournir au gouvernement prolétarien les financiers et les diplomates du nouveau régime, parce que les syndicats ne pouvaient pas fournir les éléments suffisamment préparés à cette continuation ; les syndicats, selon Monmousseau, quand il causait avec Humbert Droz, étaient bons pour fournir les éléments à manier la pioche. On prendrait dans le Parti communiste tous les éléments intellectuels pour exercer la dictature sur l'ouvrier syndiqué.

Est-ce qu'il servait le syndicalisme, Monmousseau, à ce moment-là ?

Je ne retiens pas grand'chose du discours de Monmousseau. Mon camarade Clומר a répondu comme il convenait et en vous donnant connaissance de la résolution adoptée par le congrès anarchiste de Lyon au mois de novembre dernier.

Il vous a dit qu'il n'avait jamais été dans la pensée des anarchistes, dans la pensée de l'Union Anarchiste, de mettre le syndicalisme en tutelle, mais de servir avec dévouement le syndicalisme. Et l'on devrait nous remercier de l'attitude des anarchistes depuis un an, tant à l'Union Anarchiste qu'au « Libertaire ».

Depuis un an, dans le mouvement anarchiste, nous avons eu à

contrecarrer l'élément qui était sorti de chez nous depuis les trahisons de Jouhaux et qui ne voulait pas y pénétrer. (Applaudissements sur les bancs de la Commission Administrative.)

Nous avons poussé, nous avons attiré à nous, nos camarades dans les syndicats, pour consolider l'organisation syndicale qui devra libérer les travailleurs.

Et vous devriez nous remercier, nous, Union anarchiste, pour la campagne que nous avons faite depuis un an en faveur du syndicalisme.

Avant d'aborder la question internationale — puisque j'ai laissé à Colomer le soin de traiter de la question nationale — je voudrais apporter quelques précisions au sujet de la C. A.

D'abord, sont-ils bien qualifiés, ceux qui sont intervenus à cette tribune : Semard, Monmousseau, Dondicol, Julienne, pour critiquer la C. A. et ses travaux ?

Quand, au dernier Congrès unitaire, vous avez désigné tant de camarades pour vous représenter à la C. A. pour faire un travail d'organisation en attendant ce Congrès d'aujourd'hui, vous avez eu confiance aux militants que vous nommiez.

Ces hommes devaient travailler d'arrache-pied, dans cette C. A. pour mettre quelque chose debout, en attendant le Congrès de Saint-Étienne d'aujourd'hui.

Eh bien, que le bureau nous dise combien de fois Monmousseau est venu à la C. A.

A la C. A., nous avons eu au bas mot 40 réunions. Je suis certain que Monmousseau n'est pas venu plus de dix fois. Semard n'est guère venu davantage; Julienne non plus; Dondicol non plus. Peut-être qu'on aurait fait d'autre travail, pas le travail qui est critiqué.

Ils n'ont pas le droit de critiquer; ceux qui étaient mandatés par vous avaient votre confiance pour travailler dans la C. A. avant ce Congrès constitutif.

On vous l'a dit : Semard et Dudilieux ont été obligés de l'avouer. Cette conférence de Berlin, elle a été décidée par eux contre notre camarade Totti qui en ce moment subit tous les assauts.

On ne pourra pas dire qu'à cette séance, c'était la tendance anarchiste ou anarchisante qui déterminait la C. A. à aller à Berlin. Les anarchistes ou anarchisants qui s'appellent Quinton, Besnard, Colomer, étaient en province pour des meetings contre la guerre.

Nous étions assez nombreux tout de même à cette C. A. nous étions 17 ou 18.

J'étais certainement le seul qu'on puisse qualifier d'anarchiste ou d'anarchisant.

Je me suis opposé à ce que l'on envoie deux délégués à Moscou; j'avais avec moi Dudilieux, Semard et les autres. J'ai fait observer que si vraiment les Russes avaient quelque chose à dire à la Centrale Syndicale Française, pour la création d'une Internationale Syndicale pour consolider l'autre, ils pouvaient le dire aussi à toutes les centrales syndicales.

C'est pourquoi la C. A. avait décidé d'adhérer à cette conférence préalable.

C'était tellement le bon sens que Semard et Dudilieux se sont ralliés à mon point de vue et qu'il a été accepté.

Il n'y avait pas de quoi prendre tant à partie la C. A., dans la presse, peu de temps après, puisque cela avait été décidé par la C. A. et même par les adversaires de cette C. A.

Cette Conférence avait pour but de réunir toutes les centrales qui n'étaient adhérentes ni à Moscou, ni à Amsterdam, pour décider entre elles des possibilités d'adhésion.

On ne pouvait demander à cette Conférence des Centrales d'adhérer à Amsterdam, puisque ces centrales devaient décider entre elles les possibilités d'adhésion à l'Internationale Syndicale Rouge où les possibilités de créer une autre internationale syndicale s'il n'y avait pas de possibilités d'adhésion.

Puis, on a fait exception pour la Russie ; on a fait exception pour la Centrale russe.

Puis, à la Conférence préliminaire, on a fait exception pour la minorité russe. Chambelland, qui s'est introduit dans la Conférence en écrivant : « Camarades de la Conférence. » et non pas : « Camarades de la soi-disant conférence... », ne me démentira pas si j'affirme que la Centrale russe, votre Centrale chérie, a admis sans protester de discuter avec la minorité russe qui avait, comme elle, droit à une voix. Est-ce vrai ?

Chambelland. — Oui. (Mouvements divers.)

Une voix. — Chambelland a dit : non !

Autre voix. — Il a dit : oui.

Lecoin. — Il a dit oui et il dira encore oui pour autre chose tout à l'heure parce qu'il n'osera pas mentir.

Dudilieux. — Et moi, je dis non, camarade Lecoin ! (Mouvements divers.)

Lecoin. — Il n'y eut aucun vote auquel la délégation française ne prit part. Je l'explique. La délégation française était là avec voix consultative, pour entendre et se renseigner.

Chambelland, est-ce que le délégué de la Centrale russe, en entrant dans la salle, n'a pas déclaré : « Nous sommes à cette conférence au même titre que la délégation française ? Simplement pour nous renseigner » ?

Chambelland. — Oui.

Lecoin. — La Centrale russe et la Centrale française étaient donc sur un pied d'égalité. Il y eut de petits incidents pour savoir ceux qu'on admettrait à la conférence. Cette conférence, en effet, avait été réunie pour envisager les possibilités d'adhésion. Il était donc normal que les centrales ou les minorités qui n'avaient pas encore adhéré soient seules présentes et que les minorités d'Allemagne, qui avaient adhéré à l'Internationale syndicale rouge, ne soient pas admises à

cette conférence ; elles n'avaient pas à venir à une conférence qui discutait des possibilités d'adhésion.

Pour la fraction Vecchi, notre camarade Borghi m'excusera si j'empiète un peu sur les explications qu'il vous donnera ce soir ou demain. Mais, que pensez-vous d'une fraction d'une centrale syndicale qui, au mois de juin n'a pas pris les cartes de l'année ni payé aucun timbre à la Centrale ? Tel est le cas de la fraction Vecchi ; elle n'a pris aucune carte depuis le 1^{er} janvier ; elle n'a payé aucun timbre. Est-ce vrai ?

Un délégué italien. — Si !

Lecoin. — Alors que nous avons affaire à la Centrale syndicale italienne, pouvions-nous admettre une minorité qui n'était plus rien dans cette centrale puisqu'elle n'avait pris aucun timbre depuis six mois et puisqu'elle n'avait pas pris de cartes ? Il y a eu un vote à ce sujet. La Centrale française a-t-elle voté ? Oui, elle a voté. (Exclamations). Mais, la Centrale russe, qui était admise, comme la Centrale française, à titre consultatif, a-t-elle voté ?

Un délégué. — Ce n'est pas une raison. (Rires.)

Lecoin. — Chambelland dit qu'elle a voté aussi. Si vous avez à blâmer la Centrale française, camarades moscovites, il faudra blâmer aussi la Centrale russe. (Mouvements divers.)

Si on prenait ainsi, un à un, tous les reproches faits à la C. A., on s'apercevrait qu'ils ont la même valeur que ceux que je viens d'analyser devant le Congrès.

Un exemple entre tous. En ce qui concerne l'affaire du Comité de secours, dont parlait Julienne, vous allez voir comment la C. A. s'est montrée anarchiste. Le Parti Communiste possède un Comité de secours aux réfugiés politiques communistes. Ce Parti Communiste adresse à l'Union des Syndicats de la Seine une demande de secours et d'appui en faveur de ce comité de secours aux adhérents du Parti Communiste. L'Union des Syndicats de la Seine communique à la C. A. une demande identique pour ce comité de secours aux réfugiés politiques.

La C. A. accepte ; elle ne se refuse pas à un geste de solidarité. Elle dit : « Nous allons verser une somme de 1.000 francs au Comité de secours, mais à la condition qu'il organise la répartition des secours. La C. G. T., dans son sein, ne connaît pas de divisions ; elle a des syndiqués qui sont simplement des syndicalistes, ou des communistes ou des anarchistes ; elle donne 1.000 francs par mois et son appui, mais à la condition que le Comité de secours assiste indistinctement tous les réfugiés politiques qui se réfugieront en France parce qu'ils sont poursuivis dans leur propre pays pour propagande. La C. A. en faisant cela, s'est montrée anarchiste. Dites-un peu si elle s'est montrée anarchiste à ce moment.

Dudilleux. — Ce n'est pas vrai.

Lecoin. — Me suis-je trompé en disant que l'Union des Syndicats

avait communiqué la lettre à la C. G. T. ? D'ailleurs, cela n'a pas d'importance ; le fait essentiel est que la C. G. T. a reçu cette lettre ; elle a répondu comme je vous l'indique et on lui fait le reproche de s'être montrée anarchiste dans ces circonstances. C'est au Congrès de la juger.

Permettez-moi maintenant de poser la question internationale puisque j'ai mis au net quelques ragots.

Nous avons quitté, et nous avons fait une propagande avant de quitter l'Internationale Syndicale d'Amsterdam pour toutes les raisons que vous connaissez : pour son patriotisme, pour son réformisme, pour sa collusion avec les Gouvernements de quelque pays qu'ils soient. Vous savez tout le travail qui a été fait pour sortir de cette Internationale. Si nous sommes sortis d'une Internationale réformiste, camarades, est-ce pour entrer dans une autre Internationale réformiste ? (Mouvements divers).

Pour moi, et je le démontrerai, l'Internationale Syndicale rouge est une Internationale réformiste au même titre que l'Internationale d'Amsterdam. (Exclamations).

Le Président. — Il est incompréhensible que l'on ait écouté ce soir Monmousseau et Frossard avec la plus grande attention et que l'on manifeste à chaque instant de l'hostilité envers le camarade Lecoin. La liberté de parole est pour tous ici. (Applaudissements).

Lecoin. — Si vous saviez, camarades, le service que vous me rendez en m'interrompant, vous ne m'interromperiez pas. Je ne suis pas orateur et vous me permettez de scuffler. Je vous en remercie. (Sourires.)

Je répète que l'Internationale Syndicale rouge est réformiste au même titre que celle d'Amsterdam et je le démontre. Lorsque vous étiez réunis en Congrès Unitaire, au mois de décembre dernier au moment où, par l'attitude des gens de la rue La Fayette, vous étiez obligés, malgré toute votre peine de consacrer une scission que vous réprouviez, l'Internationale Syndicale rouge s'abouchait avec l'Internationale d'Amsterdam pour faire le raccomodage entre vous et Jouhaux.

Rappelez-vous encore qu'il y a eu à Berlin une réunion de toutes les thèses internationales politiques : Internationales 3, 2 1/2, 2, Internationale Syndicale rouge ; cette dernière s'est rangée, derrière le Parti Communiste, en faveur de la Conférence de Berlin.

Quand une conférence internationale fait cela, elle démontre, non seulement sa collusion avec les partis politiques, mais encore son esprit réformiste ; car, ayant été réunie en vue du front unique, elle montre qu'elle peut raccommoder ce qui a été brisé — ce qui ne l'a pas été par vous, je l'espère. — A ce moment, cette Internationale Syndicale rouge se montre réformiste au même titre que celle d'Amsterdam puisqu'elle veut le raccomodage avec cette dernière.

Nous avons d'autres raisons de ne pas adhérer à l'Internationale Syndicale rouge ; ici, je ne parle pas au nom de la C. A. de la C. G. T. U. Je parle en mon nom personnel. Je dis ma pensée à ce

sujet d'autant mieux que je ne suis pas d'accord avec les membres de la C. A. qui sont mes amis.

J'ai la conviction que ce Congrès ne finira pas sans un coup de théâtre (Exclamations.) J'ai la conviction qu'il ne finira pas sans que, peut-être, l'Internationale Syndicale rouge, par l'envoi d'un message quelconque ou par tout autre moyen vienne vous dire : « Syndicalistes français, nous vous donnons raison ; nous abolissons l'article 11 ».

Je m'attends à ce coup de théâtre ; je pense que l'abolition d'un article de statut, d'autre part, ne change rien à la situation. Je vais donc vous démontrer que, même si vous abolissez à ce Congrès, l'article 11 des statuts, vous, syndicalistes révolutionnaires français, vous ne pourriez pas adhérer quand même à l'Internationale Syndicale rouge. (Mouvements divers.)

Vous ne pourriez pas parce que tous les statuts de l'Internationale rouge sont à réprover.

Si vous êtes pour le syndicalisme suffisant à lui-même, si vous êtes pour le syndicalisme contre tous les Etats il faudra que vous demandiez l'abolition du paragraphe 1^{er} de l'article 3 qui dit : « L'organisation des masses ouvrières du monde entier a pour but le renversement du capitalisme, la libération des travailleurs et l'instauration du pouvoir prolétarien. » Si vous acceptez...

Voix. — Oui.

Lecoin. — Si vous acceptez la motion Besnard qui condamne l'Etat et le pouvoir prolétarien vous ne pourrez pas adhérer à l'Internationale Syndicale rouge, même si elle abolit l'article 11 en raison de ce paragraphe de l'article 3. (Applaudissements.)

Je ne déguise pas ma pensée. Elle n'est pas d'aujourd'hui. Je ne suis pas un homme à double face, Monmousseau, je ne suis pas comme toi. (Applaudissements et protestations.)

Comment ! dans un discours on a osé dire que Colomer et Lecoin avaient double face et je ne protesterais pas

Si on abolissait le paragraphe que je viens de vous dire, vous ne pourriez pas quand même adhérer à l'Internationale Syndicale rouge parce que dans le même article, article troisième, il y a encore ce paragraphe-ci : « Mener l'agitation par une large propagande pour diffuser l'idée de lutte révolutionnaire de classe, de révolution sociale, de dictature du prolétariat. »

Si vous aviez accepté la motion Besnard qui est contre la dictature et contre l'Etat vous ne pourriez pas adhérer à l'Internationale Syndicale rouge, si elle n'abolissait pas ce paragraphe de cet article. Si l'Internationale Syndicale rouge vous donnait satisfaction pour le paragraphe de cet article vous ne pourriez pas encore adhérer à l'Internationale Syndicale rouge, parce que dans l'article 3, troisième paragraphe, on y lit : « Pour être membre de l'Internationale Syndicale rouge, de l'organisation révolutionnaire de classe qui accepte les conditions suivantes : la reconnaissance de la nécessité de renverser

le capitalisme par le moyen de la révolution sociale et l'instauration de la dictature du prolétariat. »

Elle l'affiche partout la dictature du prolétariat. (Protestations.)

Le Président. — Silence s'il vous plaît.

Lecoin. — De même si on abolissait encore ce paragraphe, vous ne pourriez pas encore adhérer à l'Internationale Syndicale rouge. Je veux vous dire pourquoi. Parce que même si tous les statuts vous donnaient les satisfactions que je viens d'indiquer, même s'ils étaient supprimés ou modifiés, il resterait le paragraphe 5 qui veut qu'on accorde tant de voix à la Russie et tant de voix aux autres centrales. Même si les statuts vous donnaient satisfaction, le Congrès de l'Internationale Syndicale rouge vous mettrait toujours en minorité devant les communistes de Russie qui vous écraseraient sous le nombre de leurs voix.

Et même si on vous donnait encore satisfaction sur ce point, si, ce qui est normal, chaque centrale représentée à un congrès avait une part égale de voix pour voter vous ne pourriez pas quand même adhérer à l'Internationale Syndicale rouge en raison de son esprit qui est plus terrible encore que ses statuts.

J vais vous donner connaissance du 17^e statut que la Centrale russe a pour but de faire triompher dans le Congrès de l'Internationale Syndicale rouge. Écoutez : « Les rapports mutuels entre l'Internationale communiste et le Conseil international des syndicats doivent tendre à la création d'une seule Internationale. Ce but doit être nettement posé aux congrès internationaux des syndicats ouvriers comme une perspective d'avenir du mouvement ouvrier mondial. Les mesures transitoires doivent être celles-ci : représentation mutuelle, discussion commune des conditions fondamentales de la lutte sociale, des liens organiques de plus en plus étroits entre l'Internationale communiste et le Conseil international des syndicats. »

Voilà ce que la Centrale syndicale russe a pour but de faire triompher dans les congrès internationaux de l'Internationale Syndicale rouge.

Ah ! camarades, l' « Humanité » de ce soir nous sert bien ; elle vous sert mal. Peut-être ne s'attendait-on pas que certain compte rendu paraisse si vite.

Frossard nous a mis au défi d'apporter à cette tribune la preuve que le Parti Communiste français voulait subordonner à son profit le mouvement syndical de ce pays. Camarades délégués, si vous n'êtes pas bouchés... (Rires.)

Si vous n'êtes pas venus ici avec l'espoir de faire triompher la thèse du Parti Communiste, l'indignation a dû vous monter au front en lisant le compte rendu de la réunion des cent trente communistes qui se sont réunis hier soir dans une salle de cette Bourse du Travail. (Mouvements divers.)

Un délégué. — Avant-hier.

Lecoin. — Ce papier, camarades, est découpé dans l' « Humanité » d'aujourd'hui. Camarades délégués qui ne l'avez pas lu, je vous invite à le lire. On y lit : « Cette conférence des délégués communistes au Congrès syndical convoquée par le secrétaire général du parti, s'est réunie dans une salle et a décidé d'organiser le travail; les mandats doivent être respectés. »

Ils ont décidé que les mandats devaient être respectés. (Applaudissements.)

Ils ont décidé que les mandats seraient respectés parce que plus haut ils ont reconnu qu'il y avait beaucoup de mandats impératifs.

« La discussion doit y être une autre question. Le Parti doit y faire entendre son point de vue tout entier.

Frossard souligne l'intérêt de la résolution Besnard qui tend à faire de la C. G. T. U., un parti avec les faiblesses de tous les partis et quelques tares en plus.

Le Congrès décide la nomination d'une commission qui s'occupera de l'attitude des communistes à ce congrès. »

Vous devriez dire votre dégoût aux cent trente délégués syndicalistes qui se sont réunis dans ces conditions-là. (Bruit.)

Veber. — Je ne sais pas si nous pouvons apporter à cette tribune une motion d'ordre parce qu'il est difficile de répondre par l'ordre au désordre systématique d'une partie de la salle. Aussi avec d'autres camarades délégués à ce congrès, nous avons décidé de rédiger la motion suivante. Si l'obstruction continue, systématique, ou nous répondrons de la même façon ou bien nous quitterons la salle, du Congrès et par-dessus le Congrès nous ferons appel à la classe ouvrière. (Vifs applaudissements. Bruits divers.)

Si vous nous faites l'obligation de prendre cette décision, nous sommes persuadés que la classe ouvrière saura juger, comme elle le mérite, votre attitude qui, véritablement, nous fait constater que vous n'avez pas du militant syndicaliste la conscience droite, probe, loyale et franche qu'il doit avoir. (Applaudissements et protestations.)

C'est signé : Fougerson, Sirolle, René Martin, de l'Union du Finistère et Veber.

Le Président. — On vient de me faire parvenir la déclaration suivante :

Le camarade Arnaud déclare :

Qu'en effet, il présida la réunion du Parti Communiste du 27 juin, comme le dit l'*Humanité* du 29.

Il ajoute de suite qu'il ne connaissait pas le but de la réunion. Que, d'autre part, il se désolidarise totalement des décisions qui y furent prises ;

Qu'il le prouve déjà, en refusant de contresigner ces décisions en donnant son nom au Bureau qui y fut constitué.

Il met au défi qui que ce soit d'apporter quelque preuve que ce soit qu'il ait, dans aucun de ses actes, quels qu'ils soient, cherché à faire subordonner le syndicalisme par quelque groupement que ce soit.

Il déclare enfin que les faits auxquels il a assisté n'ont eu que le but

de le décider à donner sa démission de ce Parti, qu'il quitte librement, pour le fait même des prétentions de subordination du Parti sur le syndicalisme. (Applaudissements, mouvements divers, bruit.)

Rullière. — Je demande la parole.

Je m'étonne un peu qu'on fasse état, ici, devant des congressistes, d'une réunion tenue par le Parti Communiste, et qu'on oublie de dire que si le Parti Communiste a la franchise de mettre au grand jour tout ce qu'il fait, la Ligue Anarchiste, elle, avait, avant la réunion de ce parti, tenu aussi une réunion ! C'est, camarades, la question que je pose au Congrès. (Applaudissements et protestations, mouvements divers.)

Barthes. — J'ai déjà dit que j'avais l'habitude de faire taire mes rancœurs quand l'intérêt du mouvement ouvrier est en jeu.

Militant syndicaliste, n'appartenant à aucun parti, j'aurais pensé qu'ici, les uns et les autres, chacun conservant ses conceptions ou son point de vue philosophique, auraient pu tirer de ce congrès quelque chose de profitable pour la classe ouvrière qui a besoin de ceux qui se disent ses militants.

Je demande à mes camarades qui n'appartiennent pas au Parti comme à ceux de l'Union Anarchiste, de laisser aux ouvriers communistes, congressistes ou autres, le soin de juger le geste.

Je vous le déclare franchement : Barthes, en rentrant à Paris, va demander — et il est certain d'avoir l'assentiment des 5.000 camarades terrassiers — qu'on organise pour la population parisienne un meeting où Frossard viendra, et où Barthes, qui n'est pas orateur, fera la contradiction et parlera avec sa conscience et avec son âme ! (Applaudissements.)

La classe ouvrière choisira, comme vous choisirez, vous, congressistes, en disant : « Le syndicalisme : c'est le travail » ; restons des travailleurs, défendons nos revendications et non un parti.

Frossard, je t'appelle en contradiction : si tu ne viens pas, tu seras un lâche !

Tommasi. — Je suis inscrit après Lecoin. Je parlerai tout à l'heure. Vous pouvez être assurés que j'aurais discuté la motion que voulait déposer Raitzon et que je connaissais. Mais il ne me plaît pas de répondre momentanément à certaines façons de comprendre le droit des hommes et des syndiqués, et des membres du Parti.

Cadeau. — Et du Parti lui-même.

Tommasi. — Je prie le secrétaire de la C. G. T. de bien vouloir conserver pour lui ce qu'il a à dire !

Il importe, camarades, qu'au-dessus des discussions, mêmes violentes qui peuvent se dérouler, chacun ait le droit de s'expliquer.

Lecoin ne doit pas être victime, au cours de son exposé, des interruptions qui peuvent se faire pour tel ou tel mot prononcé ! (Applaudissements.)

Je vous demande à tous de vous taire et d'écouter, et tout à

l'heure, quand ce sera mon tour, je serai à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions et même vous précéder si c'est nécessaire. (Applaudissements.)

Totti. — Camarades, nous sommes ici tous des syndiqués ; nous sommes ici un Congrès syndicaliste. Membre de la Confédération Générale du Travail, nous n'avons pas la prétention de faire pénétrer dans ce congrès l'esprit communiste ou libertaire. Camarades, les organismes extérieurs ne doivent pas pénétrer en tant qu'organismes au sein de la C. G. T.

Nous l'avons dit au grand jour à des membres du Parti qui sont ici délégués en tant que syndiqués : votre attitude au Congrès syndicaliste, à vous membres du Parti Communiste, sera surveillée.

Camarades, la C.G.T. a ses Jeunesses, ce sont les Jeunesses Syndicalistes, et si les Jeunesses Communistes ont des revendications à poser en tant que Jeunesses Communistes, elles iront les poser au Congrès du Parti Communiste. (Applaudissements.)

Seules, les Jeunesses Syndicalistes viendront nous poser des revendications.

J'espère, camarades, que demain j'aurai recouvré ma voix pour vous dire ce que, dans une gestion de six mois, un militant qui est venu provisoirement à l'organisme a dû souffrir des emprises des organes extérieurs dans un organisme qui doit être, qui sera et restera la Confédération Générale du Travail. (Applaudissements prolongés.)

(La Commission administrative et une partie du Congrès chantent « Révolution ! ».)

Le Président. — Camarades je crois pouvoir vous rappeler à un peu de modération et de courtoisie en vous disant qu'il y a en ce moment des camarades qui luttent et qui souffrent. Voici, en effet, le télégramme qui vient de parvenir au Bureau :

« Le Havre. — Mouvement gréviste Le Havre bonne tenue. Inscrits maritimes, syndicat unitaire refuse remplacer ouvriers en grève. Compagnie désarme. Navire postal la « Savoie » pour New-York supprimé. »

Ce télégramme est signé : Quesnel, secrétaire du syndicat des métallurgistes du Havre. (Applaudissements prolongés.)

Camarades, j'espère que le Congrès sera encore une fois unanime à envoyer l'expression de sa complète solidarité à tous les métallurgistes et inscrits maritimes du Havre. (Applaudissements.)

Lecoin. — Camarades, quand revenant avec Frossard l'autre jour de Berlin, celui-ci me disait qu'il revenait avec des instructions sévères de l'Internationale Communiste à l'égard du Parti Communiste et que ces instructions visaient surtout l'attitude du Parti Communiste français à l'égard du syndicalisme français, je ne croyais pas que le Parti Communiste obéirait si vite aux injonctions de l'Internationale Communiste.

Voici ce qu'on lit dans le « Bulletin Communiste » du 28 octobre 1920 :

« Tout parti désireux d'appartenir à l'Internationale Communiste doit poursuivre une propagande persévérante et systématique au sein des syndicats, coopératives et autres organisations des masses ouvrières. Des noyaux communistes doivent être formés dont le travail opiniâtre et constant conquerra les syndicats au communisme. Leur devoir sera de révéler à tout instant la trahison des social-patriotes et les hésitations du « centre ». Ces noyaux communistes doivent être subordonnés à l'ensemble du Parti. »

Dans le même numéro, un peu plus loin, nous lisons encore :

« Les syndicalistes révolutionnaires et industrialistes veulent combattre la dictature de la bourgeoisie, mais ils ne savent pas comment s'y prendre. Ils ne remarquent pas qu'une classe ouvrière sans parti politique est un corps sans tête. Le Syndicalisme révolutionnaire ne marque un pas fait en avant que par rapport à l'ancienne idéologie inerte et contre-révolutionnaire de la II^e Internationale. Par rapport au marxisme révolutionnaire, c'est-à-dire au Communisme, le Syndicalisme et l'Industrialisme marquent un pas en arrière. Les syndicalistes révolutionnaires parlent souvent du grand rôle que doit jouer une minorité révolutionnaire résolue. Or, en fait, cette minorité qui est communiste et qui a un programme, qui veut organiser la lutte des masses, c'est bien le Parti Communiste. »

D'autre part, le « Bulletin Communiste » du 23 décembre 1920 publie la décision prise par le Congrès du Parti Communiste russe, traitant des rapports du P.C. russe avec les syndicats en Russie :

« Le Congrès est persuadé qu'en résultat du processus qui se remarque, les syndicats se transforment inévitablement en organes de l'Etat socialiste dans lesquels la participation pour toutes les personnes occupées dans une profession donnée, sera rendue obligatoire par l'Etat. »

D'autre part, il est dit :

« Le Parti Communiste se donne pour tâche de conquérir une influence prépondérante et la direction complète dans toutes les organisations de travailleurs, dans les syndicats, dans les coopératives, dans les communes agricoles, etc... »

« De plus, chaque fraction syndicale communiste ne constitue qu'une sous-section de l'organisation locale. La fraction communiste centrale des syndicats locaux est subordonnée intégralement au Comité local du Parti et la fraction communiste pan-russe des syndicats est subordonnée au Comité central du Parti. »

« Les communistes qui militent dans les syndicats ont pour devoir de lutter de la manière la plus active contre les tendances syndicalistes, sans leur faire jamais la plus petite concession. »

Et encore :

« La fusion du groupement syndicaliste révolutionnaire au sein des syndicats avec l'organisation communiste, dans son ensemble est une condition nécessaire et indispensable de toute lutte sérieuse du prolétariat. »

Comment voulez-vous que le syndicalisme puisse arriver à tout,

si les syndiqués ont pour mandat de saboter le syndicalisme dans ses œuvres vives ? (Applaudissements.)

Voulez-vous autre chose ?

Voici le « Bulletin Communiste » du 6 avril 1922 :

« Il est tout à fait évident que toutes les fois que le permettront les circonstances, la C.G.T. Unitaire jugeant nécessaire de mener une campagne quelconque, adressera ouvertement à la C.G.T. réformiste des propositions concrètes et lui proposera un plan d'action commune. »

Ceci est signé de Boris Souvarine, votre délégué du Parti en Russie.

Camarade, rappelez-vous que c'est le Comité National qui a mandaté la Commission administrative de faire un projet de statuts. La C.A. a obéi aux ordres du Comité National et elle a fait ce dit projet de statuts. Elle l'a aussitôt envoyé aux syndicats, puisque vous êtes tous là pour reconnaître qu'il y a deux mois et demi que vous l'avez reçu.

Une minorité a peut-être la possibilité d'agir comme elle l'entend, mais tout de même, il y a des choses qui ne peuvent se faire.

Savez-vous, camarades, où je considère que le mal se trouve ? C'est quand dans une note on dit :

« Syndicats, vous avez en main le projet de statuts de la C.A. Pour en discuter, attendez d'avoir le nôtre. »

C'était là qu'était le mal. Ce n'est pas qu'ils fassent un projet, c'est qu'ils disent aux syndicats : vous avez le projet depuis longtemps ; la C.A. a été mandatée pour vous l'envoyer, mais nous, minorité qui ne sommes pas la C.A., nous vous demandons de ne pas discuter ce que vous a envoyé la C.A. mandatée par le Comité National.

Donc, camarades, si les statuts vous donnaient satisfaction, et encore, je disais faudrait-il que vous aidiez à les composer, vous avez assez blâmé là C.A. d'avoir présenté un projet, mais la C.A. a présenté un projet que les syndicats réunis dans ce Congrès auront pour devoir de discuter, d'adopter ou de rejeter pour en adopter un autre.

Eh bien, serait-il naturel, pour un mouvement national, c'est-à-dire qui n'appartient pas à un comité quelconque, de donner des statuts à un ensemble d'organismes composant ce pays ? C'est la même chose pour un mouvement international ; il n'appartient pas à un comité exécutif quelconque, qu'il soit de Russie ou d'ailleurs, de faire des statuts pour vous, avant que vous ayez adhéré à l'Internationale Syndicale Rouge.

C'est vous-même, Centrale, qui devez discuter vos statuts et vous n'avez pas à demander à un comité exécutif de les modifier.

Je vous disais : si les statuts vous donnent satisfaction, vous ne pourriez pas adhérer, parce qu'il y a l'esprit communiste qui est là.

Je vous ai prouvé, par ce que je viens de vous lire, que l'Internationale Syndicale Rouge n'est pas libre, qu'elle n'est que la filiale de l'Internationale Communiste et que cette raison vous empêche d'adhérer à l'Internationale Syndicale Rouge.

D'autres raisons encore.

C'est que la Centrale russe n'existe pas en tant que syndicaliste révolutionnaire. Des communistes vous l'ont démontré. Le camarade Sirolle vous l'a dit : Six millions de syndiqués ! Six millions de syndiqués ? Six millions d'esclaves aux mains d'un Etat. On syndique les ouvriers par force en Russie.

Et, en tant que syndicalistes, vous devez protester contre un gouvernement syndiquant des ouvriers par force, et c'est une raison, pour vous, de ne pas adhérer à une Internationale Syndicale dont le pivot de six millions de syndiqués n'est qu'un pivot de six millions d'esclaves du gouvernement russe.

D'autres raisons encore vous empêchent — vous syndicalistes révolutionnaires — d'adhérer à l'Internationale Syndicale Rouge. C'est que l'Internationale Syndicale Rouge, la Centrale russe comprise, ne s'est pas élevée contre les mesures d'exaction, les mesures d'arbitraire du gouvernement bolchevik à l'égard des révolutionnaires, syndiqués compris.

Vous ne pouvez pas adhérer à une Internationale qui s'acoquine à un gouvernement qui met en prison des hommes qui, là-bas, défendent le syndicalisme comme vous le défendez ici.

Je ne vous citerai pas des lignes du « Libéraire », mais je vous lirai ce passage :

« Il serait difficile de nier, et inutile de prouver que les persécutions contre les anarchistes sont plus qu'une honte pour les bolcheviks, mais qu'elles sont une erreur et un crime qui affaiblit la « Révolution russe. »

Ceci est tiré de la « Vie Ouvrière », pas du « Libéraire » ; vous ne mettrez pas en doute l'article de la « Vie Ouvrière ».

Vous avez la preuve, et, Totti, je fais appel à toi qui es allé à Berlin, tu les a vus, ces exilés !

Totti. — Oui.

Lecoin. — Tu as vu ce Voline, dont Tommasi a dit qu'il était le pire des criminels que la Russie puisse connaître.

Tommasi. — Ce ne sont pas tout à fait les termes, mais je maintiens le fond ; c'est exact.

Lecoin. — Le fait est exact. Alors, je vous demande ce que vous dites d'un gouvernement qui libère le pire des criminels en lui disant : va-t-en, passe la frontière.

Est-ce que cela n'est pas la preuve que Voline n'était pas un criminel ?

Ce sont peut-être là des raisons sentimentales ; mais les raisons sentimentales comptent tout de même dans le mouvement révolutionnaires. Vous avez fait des grèves, dans l'ancienne C.G.T. pour des questions sentimentales, des questions de solidarité.

Et vous vous mettriez d'accord avec le gouvernement qui frappe des nôtres qui travaillent comme nous pour le syndicalisme révolutionnaire. Allons donc !

Si, au Congrès, vous émettez un vote dans ce sens, nous vous

assurons que pour nous, quel que soit ce que pensent les anarchistes, nous ne quitterons pas la C.G.T.U. (Applaudissements.)

Nous ne quitterons pas le syndicat que nous considérons comme le groupement naturel des travailleurs ; mais ce ne sera pas pour longtemps, j'espère, que nous serons aux ordres d'un gouvernement qui aurait enlevé au syndicalisme français ses principes et son but et ses directives. Nous ne quitterons pas la place. Nous resterons, quel que soit le vote que vous émettré dans ce Congrès ; nous resterons dans les syndicats, que vous alliez à Moscou ou non. Mais vous ne nous contesterez pas ce droit, j'espère, de faire dans la C.G.T.U. ce que vous avez fait dans la C.G.T. tout court. Vous avez travaillé pour l'Internationale Syndicale Rouge, alors que vous étiez adhérents à Amsterdam.

Nous ne quitterons pas le syndicalisme fédéraliste révolutionnaire français et nous œuvrerons pour une vraie Internationale révolutionnaire. (Applaudissements.)

Le Président. — Camarades, je suis saisi de la motion suivante :

En raison de l'heure tardive et de la fatigue des délégués (protestations), nous demandons que la séance soit levée une heure plus tôt et reprise demain matin une heure plus tôt, soit à huit heures précises. (Protestations.)

Besnard. — Camarades, nous sommes venus ici avec l'idée de nous adresser à tout le Congrès. Vous qui demandez la continuation de la séance, vous avez raison parce que vous êtes ici ; mais nous, nous avons des raisons de demander qu'on limite la discussion parce que nous constatons qu'un grand nombre de délégués, principalement des communistes, ne sont pas dans la salle. (Protestations.)

Nous avons écouté dans un silence religieux vos arguments. Ce soir, je constate que les leaders de la fraction à laquelle j'ai des questions personnelles à poser ne sont pas dans cette salle.

Dudilleux. — Monmousseau est là.

Besnard. — Il ne s'agit pas seulement de Monmousseau ; il n'est pas le seul leader, et si mon index est pointé dans sa direction, il dépasse singulièrement cette direction.

Par conséquent, puisque nous n'avons pas la possibilité de nous adresser au Congrès tout entier, nous vous demandons de finir la séance une heure plus tôt et de la reprendre demain matin. Vous ne pouvez pas nous refuser cela, parce que nous avons le droit, comme vous, de parler devant le Congrès tout entier. (Bruit. Aux voix !)

Thibaut. — Je demande au Congrès de continuer la séance ; nous ne sommes pas venus de loin pour qu'on lève la séance maintenant. Pour ma part, je suis venu de Firminy pour assister à la séance de nuit. Par conséquent, je demande la continuation des débats. (Applaudissements.)

Le Président. — Je mets aux voix le renvoi à demain. Repoussé. (Applaudissements.)

Le Président. — La parole est au camarade Mayoux.

DISCOURS DE MAYOUX.

Mayoux. — Camarades, vous me permettrez de prendre deux précautions oratoires :

1° Je vous demanderai du silence, la salle est vaste, je n'ai pas un organe puissant et je vous prie de m'écouter attentivement.

2° Dans mon exposé, j'aurai à mettre en cause des personnalités et le Parti Communiste.

Je demande à tous les congressistes, quels qu'ils soient, quelle que soit leur tendance, de bien vouloir avoir la patience de m'écouter.

Dès le début de cette discussion, j'ai déclaré ici le premier, au Congrès — ce n'est pas pour triompher, mais le bon sens finit toujours par avoir raison — qu'il était impossible de séparer les deux questions liées dans l'orientation : la question nationale et la question internationale.

Il est deux points principaux que les orateurs ont tous abordés : Le Syndicalisme et l'Etat, l'autonomie du Syndicalisme. Je vais le faire aussi, le plus rapidement possible.

Pour moi, la question se pose de la façon suivante : Quand je dis pour moi, vous comprenez que je parle au nom des syndicats que je représente, principalement au nom des syndicats de Marseille qui m'ont mandaté. Pour nous, la question se pose ainsi. Le syndicalisme se dirigera-t-il lui-même ou sera-t-il sous l'influence d'un ou de plusieurs partis. En ce qui me concerne, bien que j'appartienne au Parti Communiste, je réponds : le syndicalisme doit se diriger lui-même.

La question de « l'Etat » a soulevé des discussions qui se sont trouvées réduites à néant au cours de ce Congrès par l'intervention de Frossard lui-même. Frossard, après avoir assisté à nos délibérations, ayant compris sans doute la vanité des interventions des camarades de sa tendance en faveur de l'Etat, est venu déclarer : « Nous-mêmes, nous ne voulons pas de l'Etat ». Nous non plus, donc, nous sommes d'accord et il devrait y avoir unanimité sur ce point puisque tous les syndicalistes, communistes ou non, veulent poursuivre la suppression définitive de l'Etat.

La revendication ouvrière peut-elle se limiter et comment se limiterait-elle ? Je ne vois, pour ma part, que deux façons de la limiter. Ou bien, il faut accorder aux ouvriers syndiqués posant des revendications tout ce qu'ils demandent, que l'Etat soit prolétarien, propriétaire collectif des moyens de production et d'échange, ou qu'il soit constitué par des patrons particuliers ou de grandes compagnies. Ou bien, si les patrons cèdent sur tous les points aux ouvriers, leurs exigences deviendront telles qu'ils obtiendront l'administration exclusive des entreprises actuellement capitalistes.

Mais, dans ces conditions, il n'y aurait plus d'Etat. Il n'y aurait, en tout cas, qu'un Etat composé de travailleurs. L'administration ouvrière naîtrait, mais elle ne comprendrait plus de forces extérieures

au travail. Voilà simplement ce que nous, qui ne sommes pas des anarchistes, nous entendons par la disparition de l'Etat.

Permettez-moi de donner un exemple, qui n'est peut-être pas concluant pour tout le monde, mais qui a pour moi une valeur très grande. Supposez une société ouvrière composée exclusivement d'actionnaires appartenant à la classe ouvrière, comme la Verrerie d'Albi. On a fait remarquer aux ouvriers verriers d'Albi que, s'ils font grève chez eux, ils vont contre leurs propres intérêts, ils luttent contre eux-mêmes. Ces arguments n'ont pas convaincu nos camarades d'Albi. Je suis allé dans cette ville en délégation, non pas à propos de la grève, mais pour une tournée de propagande ; les camarades révolutionnaires que j'ai vus m'ont dit :

« Il n'y avait pas de divisions de tendances pendant notre grève. Nous sommes avec les C.S.R., nous comprenons leurs luttes et nous les approuvons (c'était quelques mois avant le Congrès unitaire). Mais, nous avons fait l'union avec les camarades majoritaires, parce que le Conseil d'administration de la Verrerie Ouvrière laissait subsister des choses absolument intolérables, des choses qui nous choquaient profondément comme, par exemple, le fait d'admettre que les employés appointés au mois, le directeur de la Verrerie Ouvrière, l'agent commercial, etc..., n'aient pas leurs mensualités diminuées, alors que les ouvriers avaient subi une diminution de salaire. »

Vous avez là un exemple, embryonnaire il est vrai, mais qui vous montre bien que la revendication ouvrière ne saurait être limitée.

J'attire votre attention sur ce point que, dans la motion Besnard, il y a le mot « définitivement » qui laisse le champ libre à toutes les périodes transitoires et peut satisfaire ceux qui, comme nous, se contentent d'affirmer le principe de la disparition « finale » de l'Etat pour l'émancipation totale du prolétariat.

Monatte, dans l'« Humanité » du 15 juin, dit « qu'il va falloir répudier l'Etat prolétarien pour entrer ou pour rester dans la C.G.T.U. ». C'est là un sophisme facile à détruire.

La C.G.T.U. n'a pas de dogme à imposer à tous les travailleurs qui trouveront chez nous leur place, sous la seule réserve qu'ils acceptent la lutte de classes et qu'ils la mettent en pratique le plus possible. Les revendications immédiates du syndicalisme et ses revendications lointaines, telles que la disparition du patronat, du salariat et de l'Etat, ne sont pas contradictoires. Tous, réformistes, communistes, syndicalistes purs ou impurs et anarchistes, nous sommes d'accord sur ce point qu'il faut mener la lutte contre nos exploiters. Ce sera une lutte quotidienne, une lutte difficile ; il y aura des reculs, puis des avances ; mais nous ne devons pas renoncer à ces luttes, sous peine de disparaître nous-mêmes « définitivement ».

Dans ces conditions, les membres de la C.G.T.U. ne peuvent pas prendre l'engagement de limiter leurs revendications dans l'avenir parce qu'il y aura un Etat prolétarien. Le syndicalisme dans son ensemble pourra soutenir l'Etat prolétarien s'il le juge à propos. Mais, en ce qui concerne la revendication ouvrière, c'est l'ouvrier lui-même

qui, à chaque moment, dans son syndicat, fixera ses limites. Cela est simple. Sur ce point, le Congrès pourrait être unanime s'il n'y avait pas de questions de tendances et de partis.

J'examinerai assez vite la situation nationale et internationale en ce qui concerne les prétentions du Parti Communiste et des politiciens en général.

On nous reproche d'employer le terme de politiciens à tort et à travers. Cependant, nous faisons des distinctions. Nous ne traitons pas, en bloc, tous les membres du Parti Communiste, de politiciens, mais seulement ceux qui ne respectent pas la volonté ouvrière, ceux qui veulent exploiter la confiance que les ouvriers ont en eux. Ceux qui sont de braves militants, pourquoi se sentiraient-ils visés par la défiance que nous avons envers les politiciens qui existent dans le mouvement communiste ?

Nous avons dénoncé, avec une âpreté tenace et persévérante, les politiciens qui étaient dans le mouvement syndical ; nous les avons poursuivis de nos sarcasmes, de nos critiques et de notre haine justifiée parce qu'ils avaient trahi les intérêts de la classe ouvrière, et nous respecterions les politiciens qui ne sont pas des ouvriers ? Nous respecterions ceux qui sont des patrons et des exploiters, en même temps que des politiciens, uniquement parce qu'ils ont dans leur poche la carte du Parti communiste ? Jamais de la vie ! (Applaudissements.)

On nous dit également : « Vous êtes contre la Révolution russe. Cela est faux et nous attendons qu'on nous apporte la preuve de ce qu'on avance ainsi. Il paraît que, parce que les Russes ont mis le parti bolchevik au pouvoir, ce parti a le droit de demander dans les autres nations la subordination du mouvement ouvrier au mouvement politique.

Ici encore, nous répondrons que nous ne nous soumettons pas. La Révolution russe n'est pas mise en cause. Nous contestons les idées, les formules, les théories des Bolcheviks russes en ce qui concerne le syndicalisme français d'une façon particulière et le syndicalisme mondial d'une façon générale. Nous ne sommes pas d'accord avec les Bolcheviks sur ce point. (Applaudissements.)

L'autonomie syndicale paraît quelque chose d'assez simple. Cependant, il y a au moins deux interprétations.

Les uns pensent qu'il suffira de donner aux syndicats une autonomie administrative, une autonomie réduite à la paperasserie et aux cotisations ; le Parti aurait la haute main sur la gestion générale, sur la ligne politique du mouvement syndical. Nous contestons encore cela. Et nous sommes avec les autres, avec ceux qui proclament l'autonomie absolue du syndicalisme.

A ce sujet, je voudrais répondre d'un mot à Bouet qui m'a mis en cause avec une insistance toute amicale, mais avec une pointe de malice en disant : « C'est Mayoux qui, à Orléans en 1920, a fait voter l'adhésion en fait des C. S. R. à Moscou. »

C'est entendu. Mais, je fais appel à ceux qui étaient présents à la réunion de la minorité ; ils ne sont peut-être pas nombreux ici,

mais il y en a certainement quelques-uns. Je rappelle que nous avons mis la réserve de l'autonomie (sans doute avec préméditation — nous le voyons maintenant ; il faut toujours se méfier) la camarade Marie Mayoux, à laquelle je rendrais un hommage plus grand si elle n'était pas ma compagne, a dénoncé le danger qu'il y avait à laisser subsister dans la motion minoritaire les mots : « au point de vue économique ». Cela voulait dire que, dès qu'on entreprendrait une campagne, soit contre la guerre, soit toute autre campagne sociale, le syndicalisme aurait par avance, renoncé à son autonomie par cette motion d'Orléans. Nous avons compris qu'en nous la sortirait plus tard.

En effet, on nous la sort tellement qu'un numéro de la « Lutte de Classes » a réimprimé cette partie de la motion en laissant subsister les mots « au point de vue économique ». Or, nous les avons fait supprimer non pas que nous contestions le caractère économique du mouvement syndical, mais parce que nous voulons l'autonomie totale, l'autonomie même au point de vue social et politique.

Nous avons dit à l'« Internationale Syndicale Rouge » en formation à ce moment : « Accueillez-nous en réservant notre autonomie ». Nous n'avons pas précisé « nationale et internationale », ne sachant pas les intentions des Russes. Nous pensions que les camarades russes connaissaient assez le mouvement syndical français pour dire oui. Ils n'ont pas dit oui. Ils ont même dit le contraire. Le marché ne tient plus parce que la condition essentielle n'a pas été remplie.

Il me semble que l'on aurait mauvaise grâce à venir dire maintenant que c'est nous qui avons changé d'opinion, à nous qui ne sommes pas autre chose que des syndicalistes, même à l'intérieur du Parti Communiste et dont la force consiste dans le fait que nous tenons le même langage dans quelque réunion où nous nous trouvions.

A Lille, la situation est la même. L'autonomie n'est pas contestée ; elle est même soulignée, illustrée, aggravée par le débarquement du camarade Tommasi, de l'Union des Syndicats de la Seine. C'était bien, cela, la preuve éclatante que le mouvement syndical français voulait son autonomie !

Les camarades du Parti communiste russe ont poursuivi avec une ténacité, à laquelle il faut rendre hommage, la mainmise du Parti communiste français sur les syndicats français. Ils l'ont fait par la publication de leurs textes, par toute leur politique. La question se pose de savoir si le Parti français arrivera à mettre la main sur les syndicats français. Au Congrès de répondre.

Il y a plusieurs années, des résolutions dont Lecoin vous a lu une partie, ont été prises ; mais elles ont été inconnues jusqu'à ces derniers temps. Dans « l'Humanité » du 29 mars, je trouve une mercuriale contre les membres du Parti qui ont la prétention de demeurer syndicalistes dans le Parti. Faisant allusion aux thèses votées à Marseille, on trouve que ces thèses ne s'appliquent pas assez vite. Tout dernièrement, à « l'Exécutif élargi » de Moscou, tenu le 15 juin, on a encore précisé ; on est revenu à la charge. Il y avait, lors du précédent « Exécutif élargi » une délégation communiste française qui a promis aux

camarades de la III^e Internationale politique de subordonner les syndicats. Cette délégation française n'a sans doute pas tenu sa promesse puisque, le 15 juin, on rappelle le Parti français à l'ordre et on lui dit :

« L'Internationale constate le danger immense causé au mouvement ouvrier français par les éléments petits-bourgeois individualistes hostiles à l'esprit de la discipline prolétarienne et habiles à éviter tout contrôle des organisations sur leur activité personnelle. »

« Les organisations » ! Vous pourriez croire que ce sont les organisations syndicales ; pas du tout. Ce sont les organisations du parti politique... et... c'est nous les petits-bourgeois !

On prétend que nous échappons au contrôle de nos organisations. Depuis quand ? Nous ne voulons pas y échapper. Nous sommes des individualistes ? La preuve ?

Certains camarades se sont étonnés de l'intervention inusitée du secrétaire général du parti, non pas à cette tribune, mais dans les couloirs du Congrès, notamment lorsqu'il a convoqué une réunion des délégués membres du Parti communiste.

Il n'y a pas à s'en étonner. Moscou a dit : « ... Dès le Congrès de Saint-Etienne, la fraction communiste et son bureau doivent contribuer à découvrir et à démasquer les pseudo-communistes qui considèrent le Parti et les Syndicats comme un champ libre ouvert à des coterie personnelles. »

Je n'ai pas eu l'impression que Frossard venait démasquer les faux-communistes auxquels j'ai l'honneur d'appartenir. Il a été, au contraire, très gentil, Frossard, on l'aurait embrassé ! Il a très mal fait la Commission dont il était chargé ; il sera sûrement blâmé par Moscou s'il y a une justice ! (Applaudissements.)

Tommasi. — Tu as cherché à être exclu du Parti.

Mayoux. — Tommasi me fait remarquer — et c'est là un procédé que je juge sévèrement d'habitude, mais pas ici avec Tommasi parce qu'il a un bon sourire — que j'ai voulu être exclu du Parti.

Tommasi. — Tu l'as même écrit !

Mayoux. — Nous nous en expliquerons tous les deux ailleurs qu'à cette tribune.

Un orateur vous faisait remarquer tout à l'heure qu'il pourrait y avoir des accointances avec la rue La Fayette. On dit en effet aux syndicats : rejoignez la C. G. T. U. seule reconnue par le Parti Communiste français, mais Moscou répond : pas du tout, restez si vous voulez à la C. G. T. tout court.

« Conquête par l'intérieur » disent les instructions de Moscou. Jugez un peu ! Ils veulent conquérir la C.G.T. de la rue La Fayette, et vous pensez bien que celle-ci, la nôtre, qui est tout près d'eux, ils feront tout pour l'avoir aussi.

Vous direz si vous voulez laisser faire. Moi, je ne suis pas partisan de cette subordination quoique adhérent du Parti Communiste. (Mouvements divers.)

Tommasi qui suit son idée, m'assure qu'on ne m'excluera pas. Frossard que j'ai rencontré tout à l'heure m'a donné un autre tuyau. Il m'a dit: Tu parles ce soir; qu'est-ce que le Parti Communiste va prendre!... Mais tu peux y aller, il n'y a plus de commission de contrôle, tout est démoli, on ne t'excluera pas avant le prochain congrès. (Rires, applaudissements.)

Il y a naturellement, dans le Parti Communiste des camarades qui sont, je ne dirai pas anti-syndicalistes, mais du moins syndicalistes à leur manière, et beaucoup plus zélés que les autres.

Je citerai deux exemples pris, toujours, dans l'« Humanité », et dans les articles des camarades Treint et Vaillant-Couturier.

Treint écrit: « Anti-communiste la campagne menée ouvertement ou sournoisement contre l'action communiste dans les syndicats ». Et il ajoute : un parti à cette différence avec le régiment: c'est qu'on ne vous fiche pas dedans, mais qu'on vous fiche dehors.

C'est très joli. Mais nous qui sommes méfiants « par essence et par définition » (rires) nous disons: actuellement, ils sont gentils les camarades communistes; ils n'ont ni prison rouge, ni armée rouge, ni magistrature rouge, ni police rouge, ils peuvent bien se contenter de nous fiche dehors. Mais quand ils auront tous ces instruments de persuasion, peut-être bien qu'ils nous ficheront aussi dedans! (Rires, applaudissements sur certains bancs.)

Qu'est-ce que vous voulez? Nous nous méfions de ceux-là!

Le camarade Vaillant-Couturier, lui, veut un Parti avec une discipline très sévère. C'est son affaire, direz-vous, mais il y a toujours quand même cette question syndicale qui revient. Il dit: « Rappel énergique à la discipline internationale, rupture de fait avec la droite petite-bourgeoise et l'extrême-gauche fédéraliste (l'extrême-gauche fédéraliste, c'est nous !...) application des thèses du III^e Congrès et « politique syndicaliste sans faiblesse. »

Il faut faire une politique syndicaliste sans faiblesse! Je crois bien que Frossard a eu des faiblesses ce soir. Il n'a pas appliqué la politique qu'il fallait. Mais Vaillant-Couturier le rappellera à l'ordre.

On retrouve cette prétention dans tous ses articles, dans tous les ordres du jour, dans tous les écrits bolcheviks, de faire « travailler » le mouvement syndical français par le mouvement politique.

Ce n'est pas étonnant, n'est-ce pas, qu'après ça, Dondicol qui a vraiment une tête très sympathique et qui a cette qualité d'avoir été jusqu'à ces temps derniers un syndicaliste nous dise qu'on collaborerait tous ensemble! Oui, mais les thèses et résolutions adoptées au III^e Congrès de l'Internationale qui s'est tenu avant le Congrès de Lille ne sont pas de cet avis.

Dans la « thèse » sur la structure et la tactique des partis communistes, il était indiqué que « les organes du Parti, et surtout les quotidiens — c'est pourquoi on trouve dans l'« Humanité » des articles comme ceux que j'ai cités — doivent chaque jour démontrer et souligner, que les communistes sont prêts à participer en chefs aux luttes actuelles ou proches des prolétaires réduits à la misère. »

— Vous manquez de chefs ! En voilà !

Je n'aime pas beaucoup que les « chefs » du Parti Communiste viennent s'occuper de nos affaires ; cela ne me paraît pas naturel.

Les noyaux communistes ont été également préconisés.

Enfin, toujours dans les « Thèses et Résolutions », édition française, pages 90 et 94, je trouve cette démonstration qu'il faut pour mener la lutte contre l'Internationale Syndicale jaune d'Amsterdam que dans chaque pays le Parti Communiste et le Parti Syndical soient étroitement en relations. Cela peut encore se soutenir. Mais on ajoute pour déterminer les rapports qui doivent exister entre l'« Internationale Communiste », d'une part, et l'« Internationale Syndicale Rouge », d'autre part :

« L'Internationale Communiste ne doit pas diriger seulement la lutte politique du prolétariat au sens étroit du mot, mais encore toute sa campagne libératrice, quelque forme qu'elle prenne. »

Ce texte est clair, il ne prête pas à équivoque : c'est la subordination des syndicats au Parti. Depuis, nous avons eu, dans le même sens, plusieurs thèses et textes officiels et Trotsky, complétant ces thèses dans le « Bulletin Communiste » du 6 avril 1922, écrit très nettement que : « Le Parti Communiste est l'organisation d'avant-garde pour la direction du mouvement ouvrier dans tous ses domaines et, de première ligne, dans le domaine syndical ». C'est aussi très clair et écrit en toutes lettres ; il n'y pas de doute que le but de Trotsky et de l'Internationale dont il est l'interprète soit de subordonner le mouvement syndical français actuel, non pas à un parti communiste français amélioré, mais au Parti Communiste français actuel.

C'est à nous d'étudier ce Parti Communiste et de voir s'il nous donne toutes les garanties nécessaires. S'il est prouvé que nous pouvons avoir confiance en lui, nous pourrions peut-être nous laisser faire ; c'est ce que nous allons examiner.

Il a un tort très grave à mes yeux, c'est de violer ses propres décisions. J'ai cité au Congrès du Parti Communiste le cas de Cachin, non parce que c'était Cachin que je connais très peu, mais parce que cela illustre cette faculté du Parti de prendre des engagements solennels pour les violer non moins solennellement.

En effet, en vertu de l'article 46 des statuts du Parti Communiste français, « les parlementaires, les délégués permanents, les fonctionnaires et les journalistes du Parti ne pourront recevoir qu'un seul traitement fixé par les organismes responsables du Parti. »

J'ai demandé vainement que Cachin ne touche pas à la fois son traitement de parlementaire et celui de directeur de l'« Humanité ». Au Congrès constitutif du Parti, où furent votés ces statuts, on avait fait des promesses formelles ; malheureusement, on en est resté là. Si je dis cela, c'est pour démontrer que ce Parti est dans l'incapacité de s'appliquer à lui-même la loi faite par lui. Comment voulez-vous dans ce cas qu'il nous dirige puisqu'il ne sait pas se diriger lui-même ?

Enfin, il y a la nouvelle politique du Parti d'après laquelle les thèses et les résolutions des Congrès nationaux ne valent qu'autant

que l'Exécutif élargi de Moscou ne les aura pas changées. Cela est si vrai que dans l'affaire Fabre il y a deux motions présentées au Comité Directeur. La première, qui a obtenu la majorité, a constaté que la Commission de contrôle du Parti avait dépassé son mandat, cette commission a d'ailleurs démissionné ensuite à peu près entièrement. C'est pourquoi Frossard disait tout à l'heure que je pouvais intervenir sans crainte d'être exclu puisqu'il n'y avait plus de commission de contrôle.

L'autre est celle de la fraction qui se qualifie elle-même « de gauche » et où nous trouvons Marthe Bigot, Tommasi, Vaillant-Couturier, Lucie Colliard, Dunois, Hattenberger, Treint, Laporte et Péri, tous, sauf un, fonctionnaires du Parti, journalistes du Parti ou parlementaires du Parti, qui ont tenu à se ranger entièrement aux idées politiques de Moscou. Je ne leur fais pas un reproche d'être des fonctionnaires du Parti.

Tommasi. — Ce serait un reproche à toi-même car tu as été collaborateur de l' « Humanité ».

Mayoux. — Je ne sais pas si le fait d'avoir donné quelques articles à l' « Humanité », temporairement, peut être assimilé au titre de fonctionnaire.

Je dis qu'ils sont fonctionnaires du Parti pour faire bien comprendre la signification de leur vote. Ils ont, presque tous, comme tels, assisté aux débats du Congrès de Marseille, où la Commission de contrôle a été nommée et, maintenant, sur ordre de Moscou, ils votent sa dissolution...

Bref, le Parti viole ses décisions, ou bien il est tout à fait incapable de se les appliquer à lui-même. Et c'est un tel parti qui viendrait s'immiscer dans notre mouvement pour diriger les luttes du prolétariat français? Nous répondons énergiquement: Non! non! non! (Applaudissements.)

Nous tenons donc à l'autonomie syndicale. Nous ne plaisantons pas sur cette question ; mais cela ne veut pas dire que nous sommes contre Moscou. Nous sommes contre sa politique syndicale, ce qui n'est pas la même chose et nous avons bien le droit de nous expliquer.

Nous sommes jaloux de sauvegarder les principes sur lesquels repose le syndicalisme français, principes d'autonomie dans la pensée et de discipline dans l'action et puisque vous n'avez plus voulu adhérer à l'Internationale d'Amsterdam ni à la C.G.T. de la rue La Fayette parce que l'on y méconnaissait ces principes, nous osons espérer que vous n'irez pas davantage à une Internationale qui les méconnaîtrait pareillement.

Nous sommes fondés à avoir les mêmes exigences envers l'Internationale que les syndiqués ont vis-à-vis de leur syndicat. Les travailleurs viennent à nous, parce que notre syndicalisme repose sur ces principes. Nous n'allons pas les mettre dans notre poche, les fouler aux pieds pour adhérer à une Internationale qui n'offrirait pas des garanties formelles. Sur cette question internationale — et ici nous

nous rapprochons de la camarade Marie Guillot — nous voulons des garanties précises, des garanties écrites. Ce n'est pas une question de forme, ni de statuts, c'est une question de loyauté. Nous demanderons toutes les garanties écrites par la motion Besnard et après cela nous irons à Moscou, et nous tâcherons d'y entraîner les autres centrales qui ne veulent pas y aller parce qu'elles ont des objections et des préventions plus fortes que les nôtres, nous ferons alors de l'union internationale et non de la désunion internationale, comme on a voulu l'insinuer.

Nous voulons des garanties, nous voulons que les principes qui nous sont chers soient respectés. Est-ce trop demander ?

Nous sommes pour la lutte des classes, nous sommes pour une seule internationale syndicale, même si c'est l'« Internationale Syndicale Rouge » et nous sommes prêts à y adhérer quand on nous donnera des garanties réelles. Il me semble que c'est assez clair.

Les camarades qui ont un mandat en ce sens ne peuvent pas le violer en donnant leurs voix à la motion Monmousseau. C'est pour notre motion qu'ils doivent se prononcer, malgré l'épouvantail à moineaux de l'anarchie que je leur demande de négliger.

C'est nous qui sommes dans la tradition syndicaliste.

Nous sommes étonnés quand nous voyons des camarades comme Clavel dire qu'on veut fonder une autre internationale. Dans un numéro de l'« Humanité » assez récent (22 juin), il rappelait que c'était sur sa demande qu'à l'unanimité la Commission administrative avait mandaté les délégués de la C. G. T. française à Berlin à « Une nouvelle conférence qui, cette fois, procéderait au regroupement des forces syndicalistes dans l'I. S. R. ou si vraiment ce regroupement était reconnu tout à fait impossible, constituerait une nouvelle internationale syndicale. » Ce n'est pas nous qui avons dit cela c'est Clavel.

Il faudrait vous mettre d'accord, camarades communistes. Vous faites état de l'adhésion de Clavel et il nous dit que c'est lui qui a proposé la création d'une autre internationale syndicale !

Nous demandons, nous, que la C. G. T. U. adhère à l'unité internationale. Le Congrès dira si c'est une demande contraire à nos principes.

Je vais avoir fini.

Nous estimons que la motion Monmousseau est un danger. Nous estimons que les camarades comme Monmousseau sont des dupes ou des complices du Parti Communiste et surtout des politiciens de ce Parti. Nous ne comprenons pas qu'on aide à cette besogne : la mainmise du Parti sur le mouvement syndical.

La volonté de subordination des syndicats par le Parti, vous ne pourrez pas la nier, je vous ai apporté des citations assez catégoriques.

Dans l'« Internationale Syndicale Rouge », bulletin officiel de l'organisme du même nom, on fait grand état des interventions de Monmousseau, on souligne combien il est utile à la politique qu'on soutient.

Dans un article signé S. G. (Suzanne Girault sans doute), il est

dit: Monmousseau a eu bien raison de « soutenir au Congrès Syndical de la Seine que les syndicalistes ne peuvent pas exiger que le Parti Communiste renonce à propager ses idées parmi les ouvriers. » Nous, nous n'y voyons pas d'inconvénient. Mais il y a loin entre propager ses idées et « subordonner ».

Je ne rappellerai pas la conversation de Monmousseau déjà citée sur les diplomates et les financiers. Croyez-vous que le Parti peut et doit nous fournir des diplomates? Le diplomate est celui qui va traiter les affaires de son pays auprès d'un autre. Venir dire que la classé ouvrière est incapable de diriger les affaires du pays, c'est faire du sabotage syndicaliste et nous sommes contre ce sabotage-là.

Je me sépare de Bouet, je me sépare de Monmousseau. Je prétends n'avoir pas varié. Nous refusons, je le répète pour la n...ième fois, que le Parti Communiste subordonne les syndicats français. Nous voulons l'adhésion à Moscou avec l'autonomie nationale et internationale.

En terminant, je voudrais dire un mot au sujet de l'intervention du camarade Julienne. Comment, c'est à nous qu'on fait ce reproche de vouloir limiter la révolution à une part de gâteau à se partager entre militants?

C'est un argument méprisable. Est-ce que nous n'avons pas donné des preuves de sincérité plus grandes que cela? Nous sommes pour l'émancipation de la classe ouvrière. Son émancipation ne se fera que par le syndicalisme. C'est le syndicalisme qui assurera la production en période révolutionnaire.

Un camarade de Marseille, le secrétaire du Syndicat du Tonneau dont je suis le délégué, me disait: il peut y avoir la révolution demain; nous continuerons à faire des barricades et ça marchera à la condition qu'on n'envoie pas dans notre syndicat un avocat ou un journaliste et que ce soient nos délégués qui remplacent les patrons. Voilà ma conclusion. (Applaudissements.)

Tommasi. — N'ayant que 25 minutes, je demande à mes camarades de ne pas trop faire d'obstruction de façon que je puisse m'en sortir d'une façon à peu près convenable.

Vous me permettrez tout d'abord de constater qu'en dehors des attaques au Parti Communiste et aux hommes qui semblent le représenter, Lecoin a posé la question sur son véritable terrain en indiquant les raisons qui lui faisaient refuser d'adhérer à l'Internationale Syndicale Rouge. On a repris tous les arguments qu'il est possible de reprendre contre cette adhésion.

Je ne vais pas répondre aux arguments de Mayoux, arguments qui ne m'intéressent pas puisqu'ils ont consisté à sortir de simples phrases de leur contexte, comme d'autres l'ont fait avant lui, pour tirer du passé des conclusions pour le présent.

Mayoux. — C'est au moins un passé récent, puisque cela remonte seulement au 15 juin.

Tommasi. — Si je voulais prouver que notre camarade Mayoux a

perdu quelques souvenirs, je n'aurais qu'à reprendre l'histoire de l'adhésion de la minorité syndicaliste d'Orléans à l'I. S. R. et je démontrerais ainsi qu'il a apporté ici quelques contre-vérités.

Mais le débat dépasse Mayoux et me dépasse moi-même.

Nous sommes arrivés à pied d'œuvre: aller à Moscou, ou ne pas y aller.

Pour nous, vous nous avez réclamé un peu de clarté et de précision communistes. Je regrette d'être obligé de parler du Parti, mais vous en avez vous-même tellement parlé pour le combattre que vous m'autoriserez bien, en passant, à en parler pour le défendre dans une petite mesure, qui ne pourra pas atteindre celle dans laquelle vous l'avez combattu.

Vous dites que le Parti, par le compte rendu de sa réunion d'avant-hier, voulait s'ingérer dans les affaires du Congrès.

Nous répondons : Non. Mais vous n'avez pas le droit de nous refuser de nous réunir entre camarades délégués, membres du Parti, représentant les syndicats, car nous ne retirons pas de notre titre de syndiqué celui de communiste. Nous n'en avons pas honte, comme certains semblent en avoir honte. (Applaudissements.)

On nous a toujours demandé d'avoir ce courage et je me souviens d'une époque où, à la Commission administrative de la vieille C. G. T. j'étais le seul à essayer de faire le noyautage. (Applaudissements.) J'y ai reçu pas mal de coups. Il en est qui, à cette époque, n'étaient pas avec nous, et qui, aujourd'hui, hurlent avec les loups.

La motion Besnard, si elle était votée, serait pour vous l'impossibilité d'aller vers l'Internationale Syndicale Rouge.

C'est écrit dans le texte, dans la motion. On retournera à Berlin prochainement. On n'y retournera pas, cette fois, pour y chercher des possibilités d'adhésion ; on ira pour construire la III^e Internationale.

Vous nous reprochez à nous de vouloir faire pénétrer les idées communistes au sein du syndicat. Mais peu nous importe nous que ce soit tel ou tel qui arrive à telle ou telle place, ce qui nous importe c'est ce que dit la motion votée à Marseille, qui vaut pour nous et qui doit valoir pour d'autres. La motion de Marseille ne dit pas qu'il faut que le Parti ait la mainmise sur les syndicats, mais elle dit simplement que les communistes ont pour devoir de faire entrer les idées communistes au sein du syndicat. (Applaudissements.)

Et puis, si les thèses votées dans notre Parti disent cela, notre Parti a bien quelque droit de regard sur l'action des éléments qui le composent.

Comment, vous nous avez toujours reproché de ne pas contrôler les actes des hommes qui étaient dans le Parti et au moment où après des efforts, après des batailles terribles, nous arrivons que ce parti se dirige — sans toutefois y être parvenu encore — dans la voie communiste, vous nous dites: pardon, cela n'est plus de jeu et voilà que vous vous occupez de l'autonomie des membres du Parti.

Personne n'est obligé d'entrer au Parti Communiste, mais quand on y vient, on n'y entre pas comme au syndicat on n'y vient pas

pour défendre ses intérêts matériels immédiats ; on y vient parce que l'on a la conviction qu'il y a nécessité à pousser son éducation, son instruction propre et celle des camarades. On se plie à une discipline et si on n'est pas disposé à se soumettre à cette discipline, on a le courage de ne pas y venir. (Applaudissements.)

Camarades, nous disons et nous disons bien haut, pour que d'ici, ne puisse partir aucune équivoque, nous voulons nous réserver le droit de nous disputer entre membres du Parti ; nous voulons nous réserver le droit de nous dire les vérités que nous croyons bonnes et nous ne croyons pas que nos camarades syndicalistes puissent s'en emparer pour dire que nous voulons, ou la subordination, ou le manque de respect et faire tel ou tel acte reprehensible à l'égard du syndicalisme.

J'estime que tant qu'un Congrès ne sera pas venu démolir ce qui est dans la thèse de Marseille, vous n'avez pas le droit de dire qu'un Parti français a la prétention de rentrer dans les syndicats pour les subordonner.

Vous avez reproché l'autre jour à quelques camarades de faire des observations à propos de votre attitude, en leur disant qu'ils n'étaient pas encore dans le sein de la C. G. T. Unitaire et que dans ces conditions, il ne vous apparaissait pas comme possible de prendre en considération les observations qu'ils croyaient devoir présenter.

Mais, camarades, ne vous gênez pas, et vous avez raison de faire des observations avant d'adhérer à l'Internationale Syndicale Rouge.

Camarades, j'ai la conviction profonde que si on l'avait voulu, il y a plus de six mois que cette situation serait réglée ; j'ai la conviction profonde que si la délégation française à Moscou avait voulu travailler, nous serions revenus avec l'autonomie du mouvement syndicaliste français.

Mais depuis quand, une section a-t-elle le droit d'imposer, avant de pénétrer dans une Internationale, son seul point de vue ?

Vous avez dit que les Russes étaient six millions de syndiqués, mais que c'étaient des esclaves. Lecoïn, je m'étonne que ces esclaves le soient restés plus de quatre ans. Je constate que ces esclaves ont un fusil pour défendre la révolution et j'ai la certitude que s'ils étaient vraiment des esclaves, leurs fusils partiraient tout seuls... (Applaudissements.)

Oh ! camarades, certes, la révolution n'a pas triomphé. On fait des réserves, on l'a déjà dit et je ne veux pas le répéter.

Le camarade Lecoïn vous a rappelé ce que j'avais dit à Lille et je profite de ma présence à cette tribune pour maintenir mes affirmations et pour dire que nous sommes allés devant ces gouvernants abhorrés. Le camarade Sirolle y est allé lui-même. Il a eu sur certains anarchistes une conversation avec le dictateur lui-même et je voudrais que cette conversation fut rapportée ici par Sirolle lui-même.

Je voudrais qu'il vienne vous dire quelle fut sa conclusion sur la plupart des hommes dont le cas fut examiné et épluché. Comme on

lui demandait en effet : comment feriez-vous si vous étiez à notre place ? Il répondit : je fusillerais.

Content. — Et pourquoi a-t-on fusillé les milliers de travailleurs de Cronstadt ?

Tommasi. — Oh ! camarades, certains anarchistes ont commis eux aussi, leur part de fautes ; ils ont même commis, eux aussi, leur part de crimes. Mais que ferez-vous vous-mêmes le jour où vous serez dans l'obligation de vous défendre contre vos propres amis ? (Applaudissements.)

Je regrette de ne pouvoir qu'effleurer toutes ces questions et j'en viens tout de suite à cet argument qui sera mal présenté ici, le noyautage de la rue La Fayette.

Au sujet du noyautage de la rue La Fayette, au sujet des organisations réformistes, vous avez pris à partie tout à l'heure certaines attitudes qui sont dans le plan du front unique et vous avez semblé croire que vous teniez la possibilité de nous assommer avec. Pas du tout. Je peux vous rendre la politesse. A Brest, ne sont-ce pas des camarades anarchistes — et ils ont bien fait — qui, à l'occasion du premier mai, ont fait une manifestation avec les éléments réformistes ?

Ce sont d'autre part les ouvriers du Nord qui, passant par-dessus la tête des chefs, essaient de mener une grève à bien, malgré tous les efforts des réformistes pour écarter la minorité révolutionnaire.

Demain vous serez peut-être obligés à certains gestes devant lesquels votre sentimentalité reculera, Semard. Il n'y aura aucune espèce de plaisir à se rencontrer avec ceux de Washington ou d'Amsterdam ; il y aura peut-être quelque nécessité qui nous obligera à aller les démasquer, quand une portion importante de la classe ouvrière continuera à avoir confiance en eux et quand ils seront sur le point de recommencer des coups dans le genre de celui de mai 1920. (Applaudissements.)

Ce sont là des choses qu'il faut dire, camarades, et je sais que lorsque l'on est le premier ou l'un des premiers à les dire, cela vous rapporte toujours quelques coups.

Oh ! c'est sans amertume que je me souviens de mon accident de l'année dernière, que je me souviens de ce que, tout à l'heure, un camarade appelait mon débarquement de l'Union des Syndicats de la Seine. Nous ne sommes pas des fonctionnaires à vie, mais des camarades qui luttons. (Applaudissements.)

Oui, camarade Content, le jour où je serai en désaccord avec la majorité du Conseil d'administration de l'« Humanité », où je travaille, je partirai, comme je suis parti de l'Union des Syndicats de la Seine, sans demander que l'on me paie un mois d'avance. (Applaudissements.)

Au sujet de cette question si importante du noyautage, on sait que cela s'imposait. Il y a des situations de fait devant lesquelles on se trouve placé et devant lesquelles il est impossible de prendre une décision avant d'avoir mûrement réfléchi.

Moi qui suis profondément unitaire, qui désire sincèrement le triomphe de cette Confédération Générale du Travail, je dis que toutes les fois que deux ou trois de mes camarades m'apporteront la preuve qu'ils sont seuls et qu'il leur est impossible de former un syndicat unitaire, je ne commettrai pas cette imbécillité qui consisterait à leur dire: Conservez donc votre autonomie!

Je ne nie pas les difficultés devant lesquelles nous nous trouvons, mais je puis affirmer que toutes les fois que nos camarades communistes n'ont pas fait leur devoir sur ce terrain et que leur acte est venu à notre connaissance, nous sommes intervenus. Nous sommes allés trouver ces camarades et nous leur avons fait comprendre quel était leur devoir.

Nous nous sommes introduits dans le domaine de la C. G. T. U? Pas du tout. Nous sommes allés dire aux hommes, qu'ils n'étaient pas à leur place, où ils étaient. Si vous en connaissez qui sont, à côté du syndicat unitaire, dans le syndicat de la vieille C. G. T., je vous demande, moi, de m'apporter leurs noms et le devoir des communistes sera fait dans cette circonstance. (Interruptions.)

Le Président. — Je fais remarquer au Congrès que j'ai suffisamment d'impartialité pour empêcher les camarades... (protestations — ce n'est pas vrai!)

Tommasi. — Il est difficile, avec le peu de temps dont nous disposons, de s'expliquer; je vous demande de ne pas m'interrompre parce que s'il y a des interruptions, l'intervention se prolonge du temps de ces interruptions.

Sur la question du noyautage, vous n'aurez pas beaucoup d'arguments à apporter. J'estime que le Parti Communiste, dans la circonstance, a un rôle à jouer.

Je regrette que le Parti Communiste ne soit pas encore un véritable Parti; je regrette qu'il n'ait pas encore une structure suffisamment solide; je regrette qu'il n'ait pas dans les mains des armes suffisamment solides pour obliger ses militants à accomplir leur devoir tout entier; sinon, s'il avait cette possibilité, s'il était arrivé à ce stade que nous espérons, je dis que le devoir des membres du Parti serait justement d'aller faire cette besogne et non pas d'aller mettre la main dans la main de Jouhaux.

J'ai reçu plus de vilénies et de crachats que je n'ai eu de poignées de main de leur part, quand j'y étais. Ce qu'il faut, c'est aller chercher nos malheureux camarades qui sont encore derrière eux. Les réunions publiques, elles ont leur utilité; mais vous savez bien comme moi, vous qui allez tous les jours, comme moi, dans les villages, partout, essayer de les arracher, vous savez bien que les arguments faux que l'on apporte contre vous, contre nous, les empêchent de se déranter.

Eh bien, au jour de la bataille, je voudrais que le Parti possède suffisamment en main ces camarades pour les obliger à aller faire ce travail que vous serez dans l'obligation de faire un jour ou l'autre.

Il faudra que vous vous battiez par les armes que vous aurez à

votre disposition, sur le terrain national comme sur le terrain international.

Le jour où la bourgeoisie, où la réaction internationales commenceront à se montrer, il faudra que nous nous défendions, quelquefois avec des arguments, quelquefois aussi par des actions qui répugnent à notre sentimentalité.

Vous serez dans l'obligation de le faire, et je pense que c'est une force de l'Internationale révolutionnaire ; vous ne pouvez pas dire que la force révolutionnaire n'est pas là. Vous ne pouvez pas dire que ceux qui luttent actuellement ne sont pas d'un stade plus avancé que les autres peuples ; vous ne pouvez pas dire que le chemin qu'ils ont parcouru, il ne nous faudra pas des années et des années de plus qu'eux-mêmes pour le parcourir.

Ils ont effectué une besogne difficile ; ils ont effectué un travail ardu ; seuls, nous ne faisons pas notre devoir et nous avons quelquefois procuré des armes aux contre-révolutionnaires, avec notre lâcheté.

Nous avons quelquefois permis que le blocus les enserre davantage ; nous avons fait, par notre ignorance des faits, par notre incapacité de regarder en face les événements, nous avons fait du mal à la Révolution russe.

Et avant de la critiquer, avant de critiquer ce gouvernement bolchevik, avant de le mettre au ban des autres gouvernements, il faudrait essayer de rappeler les fautes commises dans un passé récent, essayer d'être un peu plus des révolutionnaires nous-mêmes, et ensuite, nous ne donnerons pas de leçons — parce que je ne crois pas que nous puissions avoir cette prétention de donner des leçons — mais fiers du travail accompli, dans l'Internationale, nous ferons triompher notre point de vue qui a le droit d'être connu, et qui doit triompher si nous sommes capables de le faire triompher. (Applaudissements.)

Ferre. — Est-ce que tu maintiens toujours tes affirmations que tu maintiens à une séance qui s'est tenue à la prison de la Santé ?

Tommasi. — Je répète, une fois encore, en ce qui concerne les anarchistes russes...

Ferre. — Non, il ne s'agit pas des anarchistes russes. Il s'agit d'une phrase prononcée alors que tu étais délégué par le Parti Communiste. La maintiens-tu ?

Tommasi. — Je ne sais pas de quoi tu veux parler.

Ferre. — Tu as déclaré que, lorsque tu parlais, tu faisais le c... sur les planches. Cela a été sténographié et je pourrai en apporter les preuves.

Tommasi. — Je ne répondrai pas à cela au Congrès, mais je me réserve d'y répondre en dehors du Congrès.

Le Président. — La parole est au camarade Sirolle.

Sirolle. — Camarades, questionné par Tommasi au sujet des anarchistes russes, je maintiens intégralement devant le Congrès ce que j'ai dit en conversations particulières avec Lénine et Trotsky.

A une question posée au sujet des anarchistes russes, on m'a demandé ce que je ferais, comme révolutionnaire, contre des hommes qui s'attaqueraient à la vie des gens ou qui serviraient la contre-révolution.

J'ai répondu que mon acte individuel serait de les fusiller. Et je maintiens ce que j'ai dit.

Mas, par la suite, pour la libération des anarchistes emprisonnés, on m'a fait demander, et on a demandé à Gaston Leval, à Gaudeaux, pour libérer ces camarades, de nous porter garants de leur moralité.

Nous ne les connaissons pas ; nous n'avions pas obtenu l'autorisation de pénétrer dans la prison de Taganka pour les voir ; malgré cela, nous avons accepté de nous porter garants de leur moralité pour qu'ils soient mis hors de prison.

Et dans le document que je possède — l'original — que je tiens à la disposition du Congrès — pas ce soir parce que je n'avais pas l'intention de parler au Congrès des anarchistes russes — mais que je tiens à la disposition du nouveau bureau de la C.G.T., il est dit explicitement : Soussignés, par nous, et par Jejinski, que nous nous portons garants, sur notre honneur révolutionnaire, pour tout ce qui eût pu en découler, que ces camarades que l'on va libérer ne commettent ni ne commettront pas d'actes contre-révolutionnaires.

Nous avons signé le document sans connaître les camarades et je crois que la raison de leur sortie de la prison de Taganka, c'est qu'ils ne rentrent pas dans la catégorie de ceux qui se sont attaqués à la vie des gens ou qui ont agi contre-révolutionnairement.

Je rétablis un fait historique.

Et, pour faire plaisir à Tommasi et aux révolutionnaires, je reste dans la même position que devant Lénine et Trotsky : quiconque, dans la révolution, s'attaque à la vie des gens et agit contre-révolutionnairement doit être fusillé par les révolutionnaires. (Très bien ! Applaudissements.)

Le Président. — La parole est à Couture.

Couture. — Camarades, si, à cette tribune, on est souvent venu apporter le grief que ceux qui ne voulaient pas adhérer à Moscou étaient contre la révolution, on a dit aussi que nous n'avions jamais rien fait pour la Révolution russe.

Je demande à ceux qui se disent adhérents à un parti politique qu'ils disent être communiste ce qu'ils ont fait pour la Révolution russe ?

Le seul rôle des camarades adhérents à un parti politique, la seule aide qu'ils ont apportée à la Révolution russe a été de changer l'étiquette. Mais, le contenu est resté le même ; j'en suis sûr, car j'ai voulu voir l'intérieur du flacon. Je me suis aperçu, un mois après le Congrès de Tours, que les mêmes boniments politiques et parlementaires faisaient la base des discussions du Parti qui se disait communiste.

Je ne prononcerai pas ce mot communiste bien souvent ; je fais une grande différence entre celui qui est communiste et celui qui

adhère au Parti. Il y a des hommes qui se disent communistes : c'est un tréteau comme un autre pour monter sur le pavois. D'autres, qui étaient communistes, ont été répudiés par les communistes d'aujourd'hui. A ce moment, on leur disait : « Vous êtes en avant. »

Le but du communisme, n'est-ce pas la mise en commun de la production et de la consommation ? Je ne peux pas séparer le mot communisme du mot anarchisme ; les anarchistes, en somme, demandent la mise au tas et la prise au tas. Mise en commun et prise en commun, pour moi cela n'est pas différent ; on lutte sur le terrain économique ; on lutte au chantier, dans les ateliers et je vous assure qu'il est plus facile de faire de la politique que de faire du syndicalisme dans un atelier. (Applaudissements.)

On peut faire partie d'un groupement d'avant-garde politique, on peut même en parler à l'atelier ; alors, vous tombez sur des patrons qui font partie de ce groupe politique.

Mais, allez dans un atelier syndicaliste ; faites respecter votre dignité d'homme et demandez l'application des améliorations auxquelles la classe ouvrière a droit. Immédiatement, vous êtes catalogués mauvaises têtes et, souvent, une petite fiche vous suit pour indiquer à celui qui vous embauchera bientôt la mauvaise tête que vous êtes.

J'aurais voulu qu'ici, on nous dise l'action menée par certains adhérents du groupement politique au sujet des revendications ouvrières. J'en ai connu beaucoup qui, lorsqu'on leur parlait d'action individuelle, lorsqu'on leur demandait de faire un geste quelconque, n'ayant probablement pas reçu d'ordre de leurs groupements politiques, se refusaient à porter leur soutien aux camarades qui les sollicitaient.

On nous disait qu'on ne voulait pas que le syndicalisme soit anarchiste. Mais, on nous a bien spécifié qu'il fallait que le syndicalisme soit communiste.

Communiste ! il est malheureux d'employer ce mot pour un groupe politique ; mais je suis obligé de l'employer. Lorsque votre syndicat sera sous la surveillance du groupement politique, est-ce que l'adhérent qui viendra au syndicat ne sera pas, obligatoirement, membre du parti politique ? Là, vous ferez une distinction entre les salariés. Ils seront obligés, avant d'être syndicalistes, d'être communistes, puisque je ne puis pas trouver d'autre mot.

Une voix. — Collectiviste !

Couture. — Parfaitement. Les syndicalistes révolutionnaires se sont situés nettement. Nous avons laissé derrière nous les syndicats chrétiens, les syndicats réformistes. Lorsqu'un adhérent vient chez nous, il sait très bien où il va ; quand il y vient, il y apporte sa part de volonté, d'énergie pour arriver au but que nous nous sommes assignés. Pourrons-nous demander cela quand le syndicalisme sera catalogué adhérent à un parti politique ou sous la subordination d'un parti politique ? Non.

Il faut le dire, le syndicalisme révolutionnaire est peut-être plus près de l'anarchie que du groupement politique. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir tout ce qu'il y a de commun entre l'anarchisme et le syndicalisme. Tous deux poursuivent l'extirpation complète du capitalisme et du salariat, - par le moyen de la révolution sociale. Le syndicalisme, qui est la preuve d'un réveil du mouvement ouvrier, a rappelé l'anarchisme au sentiment de ses origines premières. D'un autre côté, les anarchistes n'ont pas peu contribué à entraîner le mouvement ouvrier dans la voie révolutionnaire et à populariser l'idée de l'action directe.

Ainsi donc, syndicalisme et anarchisme ont réagi l'un sur l'autre et pour le plus grand bien de l'un et de l'autre. Ce sont ces paroles qui m'ont inspiré ; elles ont été prononcées au Congrès d'Amsterdam, en 1907, et elles ont été prononcées par Monatte.

Depuis, j'ai continué à évoluer dans ce sens. Lorsque Chambelland disait, tout à l'heure, qu'il y avait eu déjà un premier congrès au mois de décembre, je suis obligé de lui dire qu'en 1913, il y en a déjà eu un qui a tenté de débarrasser le syndicalisme révolutionnaire de l'emprise politique des social-démocrates d'Allemagne dont Legien était le plus beau spécimen.

Si, aujourd'hui, nous ne sommes pas complètement d'accord, c'est parce que nous savons que, ce que nous avons tenté d'éviter, risque de recommencer. Car nous pouvons avoir l'autonomie nationale ; mais, si c'est la seule garantie que nous avons, elle est bien mince.

Je ne suis pas de ceux qui pensent que nous devons donner notre adhésion et discuter ensuite les statuts. Quand je vais chez un patron, je regarde d'abord le règlement de la maison ; s'il ne me plaît pas, je vais en voir un autre. (Sourires.)

D'ailleurs, je me demande pourquoi l'Internationale Syndicale Rouge tient tant à avoir le syndicalisme révolutionnaire français dans son sein. Moi, je ne tiens pas du tout à y être. On nous envoie déjà des ukases ; le camarade Lozovsky nous envoie déjà des petites notes.

Bouët nous disait hier : « Vous n'avez pas le droit de critiquer l'Internationale Syndicale Rouge parce que vous n'y êtes pas adhérents ». Je lui retourne le mot : Lozovsky n'a pas le droit de nous donner des ordres puisque nous ne sommes pas encore à l'Internationale Syndicale Rouge. Cela est tellement simple, j'ai tellement appliqué cette règle que je ne peux pas comprendre qu'on vienne me donner des directives quand je ne suis pas entré dans la maison.

Si les Centrales réunies dans l'Internationale Syndicale — je ne sais pas leur nombre — tiennent à nous, le problème n'est pas difficile à résoudre. Qu'elles se réunissent, qu'elles étudient ce qu'est le syndicalisme révolutionnaires français ; qu'elles voient un peu les sales têtes qu'il y a là, ces sales têtes qui veulent être indépendantes, qui rouspètent déjà dans leurs organisations de France et qui n'admettront jamais que d'autres organisations viennent leur donner des ordres.

Je vous avoue franchement que j'ai encore un autre sujet de

crainte. Mayoux nous a rappelé que, lorsqu'on nous a mis à la porte de la rue Lafayette, l'Internationale Syndicale Rouge est allée à Amsterdam demander de raccommoier les morceaux ; quelque temps après, la même Internationale Syndicale Rouge, à travers le truchement de la 2^e, 2^e 1/2 et 3^e, tentait d'atteindre la masse des syndiqués — c'est ma conviction — pour la faire servir à des buts électoraux.

Tous les partis se sont disputés le syndicalisme ; cela ne date pas d'aujourd'hui ; cela est vieux comme le syndicalisme. On a senti là une réserve d'hommes et que jamais un parti politique ne pourrait atteindre les effectifs que les syndicats ont réunis ; dans les syndicats, continuellement, il y a un foyer d'agitation ; alors que, dans les groupements politiques, il n'y a un foyer d'agitation que lorsqu'on veut décrocher la timbale. Ce mouvement passé, vous pouvez aller discuter dans les réunions de partis ; on ne parle plus du but ; on fait toujours appel à ce bulletin de vote auquel Frossard lui-même semblait tout à l'heure ne plus croire. Si vous n'y croyez plus, engagez donc vos adhérents à faire du communisme intégral ; dites-leur :

« La politique, le Parlement, la Chambre et le Sénat : cela ne compte pas pour l'émancipation ouvrière ! »

Là peut-être serons-nous d'accord. (Interruptions, bruit.) Cette préférence de la C.G.T., son refus de traiter avec les partis lui a valu de la part de l'adversaire exaspéré le qualificatif d'anarchiste. C'est absolument comme aujourd'hui : vous ne pouvez pas absorber le syndicalisme et vous allez tâcher de le dénigrer. Vous n'y arriverez pas ; nous resterons, à quelques-uns peut-être seulement, mais nous resterons tout de même. Pour moi, je me servirai de ce que beaucoup de camarades ont signé lorsque Tommasi a envoyé sa dépêche et je dirai comme eux qu'une Internationale révolutionnaire doit être indépendante de l'Internationale politique, comme doit l'être l'organisation syndicale de l'organisation politique. Je suis de l'avis de ces camarades et si vous n'avez pas changé d'opinion, moi non plus. Vous ne pouvez pas écrire dans votre motion que vous adhérez d'abord à Moscou et que vous discuterez ensuite.

Le Président. — Camarades, il est une heure du matin, je pense que le Congrès voudra lever cette séance. (Approbations.)

J'ai reçu huit propositions pour le bureau de demain ; les voici. (Lecture.) (Mouvements.)

Cadeau. — Sans esprit de tendance et pour réparer une omission regrettable, dont une part de tort m'est imputable, je demande que vous acceptiez le bureau comprenant une camarade femme.

Lucie Colliard. — Nous ne sommes pas des femmes dans ce Congrès ; nous sommes des déléguées de syndicats, tout simplement, et personnellement je voterai contre la proposition de Cadeau pour me ranger à la proposition qui consiste à nommer au bureau de demain les représentants des syndicats en grève. (Applaudissements.)

La camarade **Denoyers**. — Je remercie Cadeau ; mais je décline personnellement la proposition d'être au bureau de demain ainsi que Deporter ; nous déclinons en faveur des camarades en grève. (Applaudissements.)

Le Président. — Je mets donc aux voix ce bureau :

Président : Dupuis, du Vimeu ; assesseurs : Roulaud, du Havre, Girard, des grévistes du Nord. (Adopté.)

(La séance est levée à une heure du matin.)



QUATRIÈME JOURNÉE

Jeudi 29 Juin 1922 (Matin)

La séance est ouverte à 9 h. 30.

Président : **Dupuis Jules** (Métaux de la Somme) ; Assesseurs : **Roulaud** (Métaux et Marins du Havre), **Girard** (Métaux de Lille).

Le Président. — Il est à souhaiter que la journée d'aujourd'hui soit plus calme que celle d'hier. J'espère que, par respect pour le bureau gréviste qui préside aujourd'hui, les camarades sauront réfréner leur tempérament et laisser libre la discussion.

J'aurais voulu que ceux qui ne peuvent pas maîtriser leur tempérament s'imprègnent de l'idée de ce qu'est un révolutionnaire.

Un révolutionnaire est celui qui, dans un Congrès où toutes les tendances s'affrontent, reste l'homme le plus calme et le plus digne qui puisse exister.

Un révolutionnaire est un homme qui conserve toute son énergie pour les moments d'action directe.

Si on est révolutionnaire, ce n'est pas ici qu'on doit le faire voir, c'est dans la rue, c'est dans les grèves. S'il y a des camarades trop énervés, je les invite tout simplement à prendre le train avec nous et à venir à Paris...

Je serai impartial. Je veux du silence. Il y a encore six orateurs inscrits. Le temps s'écoule. Nous avons encore beaucoup de travail à faire.

Nous devons aujourd'hui voter sur l'orientation syndicale et attaquer les statuts.

On fait beaucoup plus de travail dans le calme que dans le tumulte.

J'espère que vous m'aurez tous bien compris et que votre président d'aujourd'hui n'aura pas besoin de casser la sonnette, ni de vous rappeler à l'ordre continuellement.

Monmousseau. — Il y a encore six orateurs inscrits ? Comment cela se fait-il ?

Carpentier. — Pour que les choses soient faites avec scrupule et qu'il n'y ait pas de plainte de part et d'autre, j'ai noté moi-même le temps accordé aux orateurs et un camarade machiniste m'a suppléé pour

la séance de nuit pendant laquelle j'étais allé à Saint-Chamond, où je préparais mon concours à la représentation du Théâtre Confédéral. Par conséquent, vous avez le double contrôle du président et de nous-mêmes. Maintenant, je crois qu'il n'y a plus que les indépendants d'inscrits...

Le Président. — Il y a encore Quinton et Besnard.

Besnard. — Je dispose d'une heure.

Lecoin. — Et je cède les quinze minutes pendant lesquelles je n'ai pas parlé.

Carpentier. — Personnellement, quinze minutes mènent suffiront pour me situer, au nom de mon syndicat et aussi en mon nom personnel, et Lartigues aura certainement très vite fait aussi de présenter sa résolution.

Boudoux. — Je me suis fait inscrire parmi les indépendants.

Collon. — Et moi pour déposer une adjonction à la motion Besnard, d'accord avec lui. J'en aurai pour cinq ou dix minutes.

Dudilleux. — Il n'y a qu'à faire le partage du temps accordé aux diverses tendances et du temps qui reste.

Le Président. — Il reste dix-neuf minutes à la tendance Colomer, cinquante-cinq minutes à la tendance Besnard. Les communistes ont parlé deux heures cinq. Il reste cinquante-cinq minutes aux indépendants.

Carpentier. — Il ne nous faudra pas certainement cinquante-cinq minutes, cela m'étonnerait beaucoup.

Un Délégué. — Le bureau n'est pas compris là-dedans ?

Le Président. — Non. La parole est à Carpentier.

Carpentier. — Je prendrai au plus mes 15 minutes, peut-être moins. Mais je n'ai pas voulu me défilier, puisque j'avais pris une attitude qui avait sa gravité au Congrès d'où est née la scission et j'estime être comptable de cette attitude, à vous, à mon syndicat et, à moi-même ; j'ajoute que je tiens à la préciser afin qu'elle ne puisse, sous aucun prétexte, paraître « nébuleuse ».

Je n'ai pas changé : on arrive au syndicat avec son tempérament. Quand nous sommes arrivés rue La Fayette, nous n'avons pas eu à faire notre apprentissage du syndicalisme, parce que nous avions déjà fait du syndicalisme corporatif, nous avons eu à faire notre apprentissage de « cégétistes », nous avons fait confiance à la C. G. T., nous avons attendu, puis nous nous sommes aperçus que son programme nous entraînait sur un plan de collaboration de classes qui profitait au gouvernement et au patronat.

Nous avons pensé : on nous entraîne dans un chemin qui peut plaire aux réformistes qui sont parmi nous, et déplaire aux révolutionnaires qui sont également parmi nous. C'est à ce moment que l'Union des Syndicats de la Seine a provoqué le Congrès de décembre, dans l'espé-

rance d'empêcher la scission. Mon syndicat m'y envoya en observateur, avec la mission de faire tous mes efforts pour éviter la scission et de revenir si j'échouais. Mon honnêteté m'a forcé à déclarer publiquement que la bonne volonté était du côté de ceux qui assistaient à ce Congrès et, quand nous sommes rentrés de notre dernière mission rue La Fayette, et que Verdier m'a dit : « Ceux qui ont vu où était la bonne volonté, leur devoir est de rester avec nous », je vous affirme qu'il m'a fallu tout mon courage pour résister à la tentation et lui répondre : « J'exécute mon mandat impératif, je ne puis aller plus loin » et, nous aussi, dans le Spectacle, nous avons connu les tristesses de la scission. Je me félicite qu'une poignée seulement de mes camarades soient venus à vous et je ne regrette pas que les autres soient retournés, franchement, là où leur tempérament les appelait : au corporatisme.

On nous dit aujourd'hui : il y a deux méthodes syndicalistes en présence : la méthode libertaire, la méthode communiste ou si vous le voulez néo-communiste et nous, dont l'honnêteté n'a point changé de tempérament, nous restons dans le même état d'esprit, nous cherchons l'Union ; de même que nous avons fait nos efforts pour maintenir l'Union entre les réformistes et les révolutionnaires, nous cherchons à trouver le terrain solide où les deux tendances qui s'affrontent ici, pourraient se réunir, terrain non pas situé dans un centrisme mal défini, mais placé au-dessus des deux tendances, là où elles ne peuvent nier qu'il leur est forcé de se rencontrer.

Union ? où ? et comment ?

En ce qui concerne le terrain international, je n'aborderai pas la question : j'estime que je n'ai pas l'envergure pour le faire ; on m'a envoyé ici avec un mandat ferme — qui peut paraître original — à savoir : se rallier à une internationale, même nouvelle, mais à condition qu'elle réalise la presque unanimité ou m'abstenir. Au point où nous en sommes, vous admettez que mon devoir me force à m'abstenir.

Reste le terrain national. Est-il utopique de proposer, là, une réunion des deux tendances ? je réponds : non ; cela est possible, que demande, en effet, la tendance qui tient avant tout à écrire sur son drapeau : « Suppression de l'Etat ? » Elle tient à ce qu'il soit avéré que ce soit le but suprême, définitif, de l'effort syndicaliste ; or ne pouvons-nous nous contenter de l'inscrire dans des considérants, comme le propose mon camarade Lartigue, et ne point l'inscrire en tête des statuts ; c'est une concession, je puis presque dire de protocole, et non de doctrine que je demande à cette tendance.

Mon syndicat, si modéré qu'il paraisse, est lui aussi, d'avis que la disparition de l'Etat doit être le but final du syndicalisme, la seule considération qui l'a empêché d'adopter cet article des statuts est celle-ci : il a craint que, si les événements allaient plus rapidement que nous ne pouvions l'estimer, nous nous trouvions en face d'une nécessité momentanée et, qui pourrait se prolonger pendant un temps X, d'admettre un état révolutionnaire et mon syndicat a craint que si nous inscrivions dans les statuts les mots : « Disparition de l'Etat », des

camarades trop pressés nous mettent à ce moment-là en demeure, au nom de ces mots que nous aurions inscrits dans les statuts, de lutter contre cet état révolutionnaire nécessaire momentanément.

La seule concession que nous demandons aux camarades qui considèrent que ces mots doivent être inscrits dans notre programme, c'est que ces mots ne figurent point dans un article des statuts, et nous nous tournons vers l'autre tendance, et nous disons : oui, le syndicalisme doit se suffire à lui-même; oui, il est possible qu'à l'heure actuelle il ne soit pas encore en état de se suffire à lui-même, mais si vous autres, qui élevez cette objection, vous l'élevez sincèrement, vous devez faire tous vos efforts pour que le syndicalisme soit en état et le plus rapidement possible, car, tous nous sommes d'accord à penser que le temps presse, pour que le syndicalisme puisse se suffire totalement à lui-même et alors ce serait, à nous tous, sur un programme d'union dans la réalisation, de tendre nos efforts pour constituer les rouages encore inexistants qui permettraient au syndicalisme d'englober toute la vie sociale économique nationale, en songeant même à fixer nettement les rouages de défense et d'échange international, je me tourne vers les partisans de l'inscription des mots « Suppression de l'Etat » dans les statuts et je leur dis : « Si vos adversaires, de ce congrès-ci au prochain congrès, vous donnent la preuve d'efforts sincères, quand vous leur proposerez d'établir les rouages dont j'ai parlé, nous aurons démontré que l'Union est possible et vous n'aurez point à le regretter. Si, au contraire, vous faites la preuve au prochain congrès de leur mauvaise volonté évidente, alors vous pourrez dire : « Vous voyez bien qu'il est indispensable d'inscrire notre formule dans les statuts ! »

Notre rêve à nous, ce serait de travailler, en commun, à établir ces rouages de réalisation, avec une telle sincérité et une méthode si précise, que le jour où les camarades qui tiennent à ce que les mots « Suppression de l'Etat » soient inscrits effectivement dans les statuts, on cherche vainement autour de soi et que l'on se dise l'Etat? Qu'est-ce que c'est que ça? il n'a plus sa place dans la vie sociale telle que nous l'avons créée...

Voilà le genre d'union que nous vous proposons; en effet, il y a deux sortes d'unions, l'une qui est assurée par la discipline que la minorité consent à observer vis-à-vis de la majorité, cette union-là nous sommes certains qu'elle subsistera au sortir de ce Congrès; elle est garantie par les déclarations officielles que les représentants des différentes tendances sont venus faire à cette tribune; mais, cette union-là, nous avons de bonnes raisons de croire, par l'expérience du passé, qu'elle est précaire, qu'elle est dangereuse pour la vie syndicale, qu'elle en retarde les réalisations pratiques. L'union dans le travail, crée l'union morale — l'union morale — elle est indispensable. — Non seulement nous devons nous efforcer, comme nous nous y sommes engagés à l'ouverture de ce congrès, à garder vis-à-vis les uns des autres la loyauté scrupuleuse et la courtoisie, tout en mettant dans nos discussions la passion que notre conviction entraîne, mais nous devons songer aussi qu'il faut garder à ce Congrès cette tenue parce que certaines

blessures d'amour-propre peuvent devenir irrémédiables, et vous devez examiner également le plan d'union sur un programme de réalisation que nous vous proposons avec d'autant plus d'attention que, il vous faut songer à vos adhérents; eux, ont moins le temps que nous de confronter les philosophies et les méthodes sociales, ils voient, comme tout être humain, l'intérêt immédiat, sans réfléchir que la satisfaction de cet intérêt immédiat peut se payer par la ruine, par la mort, par la conduite à la boucherie, par la consolidation du régime capitaliste et bourgeois. Ils ont besoin de sentir qu'ici règne une union véritable, nous devons leur donner ce gage, si nous ne voulons pas faire le jeu de nos adversaires et le jeu des gens de la rue La Fayette, il ne faut pas que le prolétariat aille grossir leurs effectifs car, alors, nous pourrions craindre, qu'habilement, la bourgeoisie fabrique certaines lois qui donneraient au peuple quelques miettes, en partage, que la rue La Fayette serait appelée à distribuer. Acceptez donc un programme précis, de réalisations à étudier, auquel toutes les tendances pourraient collaborer; pour ne vous citer qu'un exemple, l'association des intellectuels et des techniciens avec nous, sans chercher à s'absorber les uns les autres, mais de façon à ce que ces forces nécessaires soient au sein même des **Fédérations et de la C. G. T. et non extérieures à elle**, est-ce que ce n'est pas une tâche indispensable? d'autant plus indispensable que, tant que les intellectuels resteront hors du syndicalisme, ils constitueront pour lui un danger certain, croyez-en un homme qui travaille à un métier que l'on qualifie d'intellectuel...

Formons donc les cadres de toute la vie, ne laissons à l'Etat que le coin le plus minime — une police à assurer par exemple et, alors, il sera peut-être facile de prendre cette dernière forteresse de la vie sociale, ce dernier rouage et nous pourrions dire alors : l'Etat prolétarien c'est l'ensemble des rouages du syndicalisme. (Applaudissements.)

Pierreton. — A la suite des incidents provoqués hier par l'article de « l'Humanité », il est nécessaire de rétablir les faits. Il est vrai que les membres du Parti se sont réunis, ce qui était leur droit, mais le compte rendu de « l'Humanité » sur la décision prise n'est pas du tout exact. Il est complètement faux et c'est contre quoi la majorité du Parti tient à protester.

Il avait été décidé il est vrai de nommer une Commission qui devait choisir dans les orateurs inscrits du Parti communiste ceux qui devraient intervenir mais il n'avait pas été du tout décidé que cette Commission devrait contrôler l'attitude des communistes au Congrès. (Applaudissements.)

Tourette a commis une erreur dans son compte rendu...

Plusieurs délégués. — Il en commet souvent!

Pierreton. — ...et je tenais à vous le signaler, afin d'éviter que des incidents se greffent sur cette question. Ce que je vous dis est l'exacte vérité et tous les membres qui assistaient à cette Conférence communiste pourront vous en donner la preuve. (Applaudissements.)

Lecoin. — Camarades, je ne sais si l' « Humanité » a donné un compte rendu exact de la réunion des communistes d'avant-hier, mais je crois qu'elle n'a pas donné tout à fait un compte rendu exact. On nous a affirmé ce matin que dans cette réunion, on avait été jusqu'à exiger de la part des délégués communistes qu'ils indiquent les mandats qu'ils avaient dans leur poche. (Mouvements divers. Bruit.)

Vanoeteghem. — Camarades, ayant assisté à la réunion communiste en tant que communiste, je tiens à déclarer qu'il n'a pas été demandé aux communistes de faire leur devoir de communistes, mais seulement que les camarades communistes qui avaient un mandat contre leur thèse communiste, le respectent à tout prix. (Applaudissements. Bruit.)

Le Président. — Je suis saisi de la motion suivante :

Le Congrès Confédéral de Saint-Étienne, profondément attaché aux sentiments d'unité qui font la caractéristique de la C.G.T.U., demande aux congressistes de conserver le calme le plus imperturbable au cours des controverses engagées par les orateurs de différentes tendances et d'œuvrer de façon à éviter à la classe ouvrière le spectacle d'une nouvelle scission.

Considérant que les travailleurs ont besoin de toutes les énergies révolutionnaires, étroitement unies pour lutter avantageusement contre toutes les forces réactionnaires coalisées pour les asservir et les exploiter, le Congrès, réprouvant toutes vellétés de division et de luttes intestines, déclare qu'il ne suivra pas les divisionnistes, à quelque tendance qu'ils appartiennent, et s'engage à s'incliner devant la majorité.

Au nom des syndicats de l'Union des Cheminots du Nord,

Le Secrétaire : DANGLOR.

Monmousseau. — Je demande la parole sur la motion.

Le Président. — J'en ai une autre :

Les camarades congressistes regrettent d'avoir constaté la partialité du camarade qui présidait la séance du 28 juin..... (Protestations.)

Voix nombreuses. — L'ordre du jour ! L'ordre du jour !

Monmousseau. — Je demande au Congrès de ne pas prendre position sur la résolution présentée.

Nous avons voté au commencement de ce Congrès une résolution de discipline à la majorité. Il ne saurait être question à l'heure actuelle de scission ni pour les uns ni pour les autres, mais de respecter scrupuleusement les engagements pris au début du Congrès. (Applaudissements.)

En conséquence, une résolution telle que celle-ci ne peut pas sortir de ces assises. Personne ne peut interpréter dans la presse bourgeoise que le Congrès a pu être amené à un moment donné à penser un seul instant même à une scission. Je vous demande donc d'enterrer purement et simplement la résolution. (Applaudissements.)

Veber. — Je demande la parole sur la motion. (Mouvements divers.)

Voix nombreuses. — L'ordre du jour! L'ordre du jour!

Veber. — Je pense que les camarades qui ont déposé cette motion ne l'ont pas fait sans réfléchir, et comme je suis de ceux qui estiment que l'on doit exprimer son opinion en toute circonstance, je demande que l'on vote sur cette motion. (Non! Non!)

Quand on rédige quelque chose, on sait ce que l'on écrit : si, dans un moment de surexcitation on est amené à s'élever contre quelque chose...

Sernard. — Je demande la parole. (Mouvements divers. Protestations.)

Voix nombreuses. — L'ordre du jour!

Carpentier. — Je demande la parole pour une motion d'ordre.

Au nom de la Commission du travail et d'accord avec elle, je dis qu'il n'était pas nécessaire de nous faire confiance pour ne pas exécuter ce que l'on a tant de mal à faire exécuter. (Applaudissements. L'ordre du jour!)

Danglot. — Camarades, je voulais simplement vous mettre en garde contre toutes les velléités de division qui pouvaient avoir lieu. Mais j'ai foi en votre confiance et je retire la motion.

ORIENTATION SYNDICALE

(suite)

Le Président. — La parole est au camarade Vidil, sur l'orientation syndicale.

DISCOURS DE VIDIL

Vidil. — Camarades, je tiens à déclarer que j'interviens au nom du Syndicat des ouvriers boulangers de la Seine, et cela pour éviter toute confusion parce que le camarade Boville, de la même profession, du même Syndicat, avec lequel nous ne sommes pas d'accord, a exposé un point de vue tout à fait contraire.

Ceci dit, j'aborde immédiatement la discussion.

Le temps restreint qui m'est accordé ne me permettra pas de développer le point de vue — dans toute sa totalité — du Syndicat que je représente. Néanmoins, je tiens à vous donner les grandes lignes qui ont dicté le Syndicat des ouvriers boulangers de la Seine à se déterminer.

Orientation au point de vue national.

Rapports du syndicalisme avec les partis politiques ou avec les groupements philosophiques, forces révolutionnaires.

Nous ne contestons pas la force révolutionnaire de ces groupements, mais nous estimons que le syndicalisme doit occuper la première place.

Nous estimons que dans la circonstance, les forces révolutionnaires d'à-côté doivent venir se souder au syndicalisme.

Monmousseau disait hier que dans la grève, toutes les forces révolutionnaires venaient se souder. Nous pensons, nous, qu'il en sera de même dans la révolution. Nous pensons que le syndicalisme sera en quelque sorte le centre du mouvement révolutionnaire, et qu'il permettra aux uns et aux autres, anarchistes comme communistes, de venir dans le groupement syndical, de venir dans la C. G. T. pour y combattre pour la Révolution.

La base de la société future, pour nous, s'est posée de la façon suivante : organisation de la lutte strictement économique, basée d'un côté, sur les unions locales, comités d'atelier et d'usines, unions locales régionales, C. G. T.

Ou bien de l'autre côté, système politique : Conseil municipal, Conseil général, Chambre des députés et sénateurs.

Vous nous direz peut-être que c'est une façon simpliste d'examiner le problème.

C'est ainsi que nous l'avons examiné et nous nous sommes situés nettement sur la base de la société purement économique par nos Comités d'usines et nos Unions locales, etc...

Pour nous, il ne peut pas y avoir de confusion possible.

Nous sommes du côté économique et c'est la raison pour laquelle notre syndicat adhère à la résolution du camarade Besnard.

Notre camarade Boville est intervenu et disait : il nous faudra faire la fusion avec les classes mécontentes et les classes moyennes.

Ah ! Boville, je n'ai jamais cru que le jour de la Révolution nous aurions à côté de nous nos patrons boulangers, car je sais qu'il n'y a pas pires réactionnaires que les commerçants, que les parvenus.

Nous ferons la Révolution, oui, avec les travailleurs, mais les commerçants, les parvenus, cette classe moyenne, vous l'aurez contre vous. Elle sera avec les capitalistes contre les révolutionnaires.

J'aborde immédiatement la question internationale et je déclare toute notre sympathie pour la Révolution russe.

Si nous ne sommes pas d'accord entièrement avec nos camarades de l'Internationale Syndicale Rouge, il ne faut pas en déduire que nous ne sommes pas des admirateurs de la Révolution russe et nous souffrons de voir dans ce Congrès des camarades anarchistes, des camarades communistes, en venir à se disputer, parce que chez nous, dans notre syndicat — et je prends Boville à témoin, — nos tendances s'affrontent, nous nous disputons quelquefois bien amicalement sur ces questions de tendances, mais toujours il reste entre nous cette franche solidarité et nous ne critiquons jamais les camarades qui militent avec nous. (Applaudissements.)

Le camarade Lecoin a parlé hier des statuts de l'Internationale Syndicale Rouge ; il a même dit que cette internationale n'était pas révolutionnaire. Nous ne sommes pas de son avis.

Nous faisons des réserves, certes. Cette réserve est concrétisée par la demande de la suppression de l'article 11.

Mais quand même, nous disons que la Révolution russe est quelque chose d'attrayant; nous disons que l'Internationale Syndicale Rouge reste quand même une force révolutionnaire : cela, nous ne le nions jamais.

Amsterdam! Internationale réformiste; internationale de collaboration de classe.

Moscou! Internationale révolutionnaire, internationale de lutte de classe. (Applaudissements.)

Nous ne sommes pas d'accord sur les moyens d'action; avant d'entrer dans la maison, nous voulons examiner les statuts. Julianne nous contestait ce droit. Vous n'avez pas adhéré à l'Internationale nous disait-il: vous n'avez pas le droit de faire des critiques.

Pardon! Lorsque nous entrons dans une organisation, il me semble que notre premier devoir est de discuter ses statuts après les avoir examinés; c'est pourquoi nous discutons les statuts de l'Internationale Syndicale Rouge.

Et s'il n'y avait que la France qui fut dans cette situation! Mais, vous oubliez qu'il y a aussi nos camarades espagnols et nos camarades italiens. Il n'y a pas que le mouvement syndicaliste français, il y a le mouvement syndicaliste latin. Une Internationale ne groupant pas les pays latins ne sera pas une Internationale puissante, parce que c'est dans les pays latins que le syndicalisme s'est le plus développé au point de vue révolutionnaire.

L'article 11 — que je ne veux pas relire — parle de l'interpénétration. Le désaccord se fait jour entre nous et nos camarades de la tendance Monmousseau lorsque nos camarades disent: « Nous entrerons dans l'Internationale pour demander la suppression de l'article 11 ». Nous disons: « Nous entrerons dans l'Internationale seulement lorsque l'article 11 sera supprimé ». Voici pourquoi :

L'autonomie nationale ne peut exister si l'autonomie internationale n'est pas garantie. L'article 4 des statuts vous le démontre; en effet, je lis au paragraphe 7 de cet article : « Peuvent être membres de l'Internationale Syndicale Rouge, toutes les organisations de classe qui acceptent les conditions suivantes: « L'accord complet avec toutes les organisations révolutionnaires et le Parti Communiste du pays dans tous les actes offensifs et défensifs contre la bourgeoisie ».

Actes défensifs et actes offensifs, c'est-à-dire pour tous les actes, quels qu'ils soient. Cet article signifie même: l'accord complet pour la lutte électorale, par exemple. Vous nous permettez de faire des réserves là-dessus. Nous ajoutons que, si vous n'appliquez pas les statuts à ce moment, l'article 13 viendra à la rescousse et vous excluera de l'Internationale. Nous préférons donc attendre que les statuts soient modifiés avant d'entrer dans l'Internationale. Nous ne voulons pas mettre nos camarades de l'Internationale Syndicale Rouge dans l'obligation de nous exclure; car, nous ne consentirons jamais à marcher étroitement avec le Parti Communiste, avec l'Union Anarchiste ou avec un parti quel qu'il soit.

Nous ne pouvons que regretter d'avoir assisté ici à des débats plutôt politiques, à des débats entre partis, que d'avoir assisté à un Congrès véritablement syndicaliste. (Applaudissements.)

Nos camarades nous disent aussi : « Vous exigez de l'Internationale qu'elle admette le point de vue du syndicalisme français ; en cela, vous vous révoltez contre la majorité. »

À cela, nous répondons que nous louons une maison commune entre syndicalistes ; cette maison commune est l'Internationale Syndicale Rouge. Le moins que l'on puisse exiger de cette Internationale, c'est qu'elle soit syndicale.

Nous disons à nos camarades des autres Centrales : « Vous pouvez venir loger dans la maison commune avec nous ; mais nous vous contestons le droit d'y amener vos amis et vos voisins ; nous voulons rester seuls ; nous vous laissons la possibilité de faire dans votre pays la liaison organique avec un parti politique ; mais nous voulons avoir pour nous les mêmes droits. »

Voilà pourquoi la résolution présentée par Besnard nous donne pleine et entière satisfaction ; voilà pourquoi nous la votons. (Applaudissements.)

Le Président. — J'ai reçu du camarade Drevet une demande de parole, en tant qu'indépendant ; s'il reste du temps pour les indépendants, nous lui accorderons la parole.

La parole est à Boudoux :

DISCOURS DE BOUDOUX

Boudoux. — Nous sommes réunis dans une ville historique : en effet, il y a près de quarante ans que s'est constituée ici la Fédération des Bourses du Travail, sous l'initiative de notre camarade Pelloutier. Il semble que, sous le patronage de ce souvenir, nous pourrions faire abstraction de certains sentiments particuliers de manière à donner au public l'impression que le Travail délibère.

Mais, j'aborde immédiatement la discussion. Lorsque je regarde le Congrès, je ne vois ni des communistes, ni des anarchistes, ni des camarades d'autres sectes ; je vois uniquement des représentants de syndicats. Je veux donc préciser ici un point très net.

Les uns et les autres, vous êtes journellement traînés dans la boue par ceux qui, dans l'ancienne C. G. T., maintiennent leur position déviée, affirme le démocratism, le réformisme qui est la démarcation entre eux et la C. G. T. U. Aujourd'hui, nous voulons grouper des travailleurs sur le terrain de la lutte de classes.

Au congrès de décembre, nous étions d'accord, non pas pour faire plaisir à certains camarades, mais pour ne pas laisser supposer que la rupture n'avait pas été provoquée par eux. La rupture était plus profonde ; elle n'était pas exclusivement dans les hommes ; elle était dans les doctrines, dans l'évolution des esprits et dans le redressement du syndicalisme.

Aujourd'hui, nous recommençons le vieux débat. Voilà que cette C. G. T. redressée, cette C. G. T. unitaire commencé à donner des craintes aux ouvriers: elle promet aux militants des syndicats d'avoir beaucoup de difficultés pour regrouper les camarades.

En effet, il y aura beaucoup de travail. Je suis propagandiste dans une organisation syndicale et je sens toutes les difficultés de la propagande dans les chantiers. Pourtant, dans les chantiers, nous ne demandons pas à l'ouvrier quelle est la couleur de sa carte. Quand nous travaillons dans un chantier, nous faisons en sorte que nos camarades s'organisent et appliquent les décisions des organisations syndicales. Par notre action nous nous efforcerons que ces camarades reviennent dans nos organisations.

J'ai tenu à dire cela parce que, lorsqu'on parle d'orientation, dans notre métier, le terme technique orient signifie : chercher sa direction. Je ne veux pas faire ici le procès des partis, ni des philosophies. Je veux dire simplement que nous sommes ici pour chercher l'orientation de notre action. Nous devons le faire tout de suite; c'est pour cela qu'il ne faudrait pas tourner autout de la question; il faut y rester nettement.

Que vous le vouliez ou non, vous êtes divisés dans ce Congrès, après toutes les discussions d'hier et d'aujourd'hui, non pas en quatre fractions, mais en deux fractions. C'est la lutte entre le centralisme et le fédéralisme qui se poursuit ici.

Il est des camarades qui, à tort ou à raison, pensent que la forme de leur action, sous l'impulsion d'une doctrine particulière, peut donner au mouvement ouvrier des directives nouvelles. N'oubliez pas, camarades du Nord; qu'il y avait un honnête homme dans le Nord; cet homme est mort depuis quelque temps; je veux parler de Renard, du Textile. C'était un réformiste; il a bataillé pendant des années, courageusement dans tous les congrès de la vieille C. G. T. pour défendre le point de vue particulier que vous défendez ici avec beaucoup de fougue. Du reste, il serait idiot de ne pas défendre quelque chose avec beaucoup de fougue; car, les journalistes disent que, dans un congrès ouvrier, lorsqu'il n'y a pas de fougue, c'est un congrès mort.

Aujourd'hui, le problème international, le problème national, le problème régional, se situent de la même façon qu'en 1906. Mais, apportons des faits.

A Amiens, le camarade Renard et ses amis sont venus dire au Congrès : « Vous avez tout à gagner par une liaison avec les partis politiques ». La Centrale française a toujours été en discussion avec l'Internationale Syndicale en raison de son autonomie et de la Grève Générale que l'on se refusait à inscrire dans les programmes.

Je ne prétends pas vous persuader par ces faits. Je veux simplement vous démontrer que nous pourrions comprendre ce que l'immense majorité des camarades du Congrès d'Amiens avait compris.

A Amiens, on a répondu à Renard et à ses amis : « Vous n'avez pas le droit de faire cette liaison ». Vous allez le dire, vous qui êtes

ici des militants locaux, provinciaux, vous qui savez ce qu'est la bataille et l'action dans leurs détails. Si votre syndicat était étiqueté d'une couleur politique, croyez-vous que vous pourriez amener dans votre groupement économique les travailleurs qui appartiennent à différentes conceptions ou à différents milieux ?

Vous serez tous unanimes pour la réponse ; car, il y a là en jeu une question de tendance ; il y a là une question qui, moralement, peut avoir une répercussion internationale.

Si vous vouliez examiner à fond les faits, vous comprendriez qu'il y a là, quelque chose de grave. Vous diriez que nous sommes décidés à suivre la tradition d'un syndicalisme qui n'a jamais fait faillite, le syndicalisme issu de la Fédération des Bourses et du Congrès constitutif de 1902, à Montpellier. Ce syndicalisme avait admis comme mode d'action, l'action directe, le boycottage, la Grève générale, l'antipatriotisme, l'antimilitarisme. Voilà de l'action.

Semard. — Ce syndicalisme a fait faillite en 1914 ! (Mouvements.)

Un délégué. — Il a fait faillite après bien d'autres.

Boudoux. — Je vous rétorque que, lorsque vous parlez de combattre le militarisme, vous parlez aussi des troupes noires. Pour moi, je déclare que ce syndicalisme n'a pas fait faillite. Des hommes seulement ont fait faillite. Des hommes seulement ont essayé, en raison de leur fonctionnarisme inamovible, en raison de l'influence qu'ils pouvaient exercer dans leurs milieux, d'entraîner des camarades ouvriers dans cette voie. (Applaudissements.)

Vous savez tous que je suis de philosophie libertaire. Tout le monde n'est pas travailleur, mais tout le monde peut être l'adepte d'une secte philosophique ou d'un groupement politique. Et c'est ici qu'il faut sentir ce danger. C'est pourquoi nous vous disons que si vous allez à cette Internationale de Moscou, comme vous le demandent Monmousseau, Semard, Planchon, qui va plus loin encore, et d'autres camarades avec eux, dans les conditions présentes, vous étiquetez le syndicalisme et vous vous combattez vous-mêmes, parce que dans presque toutes les réunions ouvrières, vous dites : Ouvriers de tous métiers, de toutes races, de toutes religions, de tous pays, vous êtes solidaires sur le terrain de la lutte de classes et c'est par le syndicalisme que vous obtiendrez votre émancipation. Si vous permettez d'étiqueter le syndicalisme, vous aller donner raison à ceux qui guettent vos faits et gestes et qui disent que la scission n'a eu pour d'autre mobile que de mettre le mouvement ouvrier entre les mains d'un parti politique. (Applaudissements.)

Le terrain a été déblayé, mais on n'a peut être pas suffisamment insisté sur ce point de vue particulier. Au syndicat unique du bâtiment de la Seine où nous avons l'habitude de faire le maximum d'action, moi autant que les autres, nous disons que nous devons rester fidèles au syndicalisme de lutte de classes, à l'action directe.

Nous devons rester fidèles à l'action du syndicalisme dégagé de toute emprise politique, au point de vue syndicaliste local. Au point

de vue national, nous conservons et nous restons logiques avec l'esprit local, avec l'esprit des Bourses du Travail, parce que nous considérons que même pour la défense de nos intérêts, c'est l'action directe qui nous fera triompher. Tenez, prenons un exemple: pour combattre l'impôt sur les salaires, croyez-vous que c'est avec des discours, soit à la Chambre, soit dans des Congrès de partis ou de syndicats qu'on fera échec à la loi? On demande aux ouvriers de descendre dans la rue, d'agir directement par eux-mêmes. Pour s'insurger, il faut suivre la logique des choses et vous verrez que pour défendre notre intérêt, nous serons obligés d'avoir recours à l'action directe.

Au point de vue international nous concevons que le syndicalisme doit être lui-même, qu'il doit fixer ses directives chez lui, dans son action, dans ses muscles, dans sa compréhension, qu'il ne doit subir d'influence extérieure de quiconque, parce qu'on peut très bien aimer les ouvriers philosophiquement et être un parfait exploiteur dans le domaine économique. Syndicalisme ou politique, les deux actions s'opposent.

Camarades, si vous n'êtes pas libres pour défendre le fédéralisme, si vous n'êtes pas avec nous pour défendre l'autonomie du syndicalisme, si vous n'êtes pas avec nous pour défendre le syndicat libre, la fédération libre, la centrale libre dans une internationale nettement syndicaliste, vous qui avez des désirs de fédéralisme et d'indépendance, c'est toute votre indépendance et votre activité que vous condamnez.

Voilà les observations que nous apportons.

Nous espérons que, les uns et les autres, nous dirons très nettement nos pensées.

Nous délibérons en représentants du Travail faisant ses affaires lui-même et nous restons fidèles, en dehors de l'intrusion de la politique, à la lutte des classes et à l'action directe. (Applaudissements.)

Dudilleux. — Camarades, Nous nous étions mis d'accord hier, à la Commission de règlementation pour cataloguer les tendances, en cinq clans, y compris nos camarades anarchistes qui avaient le droit de se situer en tant que parti. On nous dit: on accordera deux heures de parole par tendance. A l'heure actuelle, d'un contrôle auquel nous nous sommes livrés il résulte ceci: la tendance Monmousseau a parlé 1 h. 55; la tendance anarchiste, 2 h. 15; les communistes ont parlé 1 h. 45; les indépendants, 1 h. 05; la tendance Besnard, 1 h. 10. Il y a des camarades qui viennent de se faire inscrire maintenant et qui ne figuraient pas sur les listes établies hier. Nous considérons que la tendance Monmousseau a épuisé son temps de parole, la tendance anarchiste également, il reste 15 minutes aux communistes, 55 minutes aux indépendants. Il serait logique de limiter le temps de parole de Vidil et de Boudoux.

Cadeau. — Les camarades étrangers qui étaient attendus sont là. Nous demandons au Congrès de bien vouloir entendre tous nos camarades étrangers qui, les uns après les autres, viendront à cette tribune apporter leur salut aux congressistes et nous faire connaître ce qu'ils ont à dire.

Le Président. — La parole est au camarade Losovski (Vifs applaudissements; une partie du Congrès chante l'« Internationale », puis « Révolution ».)

DISCOURS DE LOSOVSKI

Losovski. — En Russie, nous aimons les chansons et je suis très heureux que vous ayez commencé par l'« Internationale » et « Révolution ». Cela prouve que les deux grandes fractions de ce congrès sont pour la révolution sociale. (Interruption: mais pas pour la dictature! Bruit.)

Monmousseau. — Les camarades étrangers sont appelés à prendre la parole dans ce congrès. Le camarade Borghi prendra la parole. Mais si vous ne permettez pas au camarade Losovski de s'exprimer, nous vous jurons de vous rendre la pareille. (Applaudissements.)

Besnard. — Camarades, je vous demande de faire le plus grand silence. Losovski va parler et Borghi lui répondra mais nous serons là aussi pour répondre à notre camarade Losovski. Je vous demande donc d'écouter dans le plus grand calme et le plus grand silence, comme on le doit à un hôte.

Losovski. — Oui, camarades, j'ai pensé qu'en tout état de cause, vous voudriez entendre celui qui est venu ici illégalement, qui risque d'être arrêté à chaque instant, alors que les autres sont ici légalement et que leurs noms s'évalent tous les matins dans les journaux. Oui, camarades, écoutez ma parole, parce c'est la première fois qu'un bolchevick parlera ici. Je ne connais pas très bien votre langue, mais vous seriez indulgents pour celui qui est venu d'un pays qui lutte contre le monde entier. C'est avec une grande émotion que je prends la parole ici, et croyez que cette émotion n'est pas provoquée par des manifestations hostiles, ni par cette arrestation que je pourrais craindre. Camarades, il y a 9 ans, j'étais à Paris; j'ai été de ceux qui avec Monatte, avec Rosmer, avons, au mois d'octobre 1914, commencé à remonter le courant en France.

Vous concevez que j'ai quelque chose à dire dans un pays où, pendant la guerre et l'état de siège, j'ai milité contre la guerre impérialiste. (Applaudissements.)

Permettez-moi tout d'abord de saluer en votre personne le prolétariat français. Tous ceux qui sont ici représentent les prolétaires et nous vous apportons les salutations fraternelles du prolétariat russe. (Applaudissements.)

Je suis d'autant plus heureux de saluer le prolétariat français ici, à Saint-Etienne, que le département de la Loire est non seulement riche en charbon et en fer, mais est riche également en énergie révolutionnaire.

Ce sont les salutations du prolétariat russe qui souffre et qui se prive, et qui porte le fardeau du monde entier que je vous apporte ici.

Camarades, on a écrit beaucoup de choses sur la Russie; on a beaucoup ergoté sur la Russie, mais ceux qui ergotent le plus ne savent pas toujours ce qui s'y passe.

Vous permettrez à celui qui a de l'expérience, à celui qui a fait cinq ans de révolution, à celui qui a connu les prisons et la Sibérie, de vous exposer en toute franchise et en toute liberté et avec toute sa conscience, toute sa pensée, quelle qu'elle soit.

Si par hasard, dans mon exposé, des paroles vives et tranchantes sortaient de ma bouche, croyez-bien que ce ne sera aucunement avec l'intention d'être désagréable, mais voyez simplement en cela l'impossibilité où je pourrais être de trouver le mot exact et la forme la meilleure pour laquelle les Français sont si chatouilleux.

Vous m'excuserez donc si des paroles vives sont prononcées par moi, si je connaissais mieux votre langue, cela ne se produirait pas.

La première question qui se pose est celle-ci: La situation est-elle toujours révolutionnaire dans le monde entier ou bien n'est-elle plus et le moment est-il déjà passé ?

Camarades, cette question est de la plus grande importance. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que le capitalisme se désagrège et qu'il est en pleine décomposition. Ce fait se manifeste d'ailleurs par son attitude actuelle.

Camarades, si vous faites la révolution, pas à la russe, mais à la française, nous serons les premiers à vous en féliciter.

Faites la révolution comme vous l'entendez, à la française, à l'italienne, faites-la comme vous voudrez ; le principal est de la bien faire.

Camarades, le capitalisme se décompose et il se produit actuellement des manifestations intéressantes même à ce sujet. Les pays où les changes sont élevés, l'Amérique, l'Angleterre, la Norvège, la Suisse, la Suède, etc..., ont de nombreux chômeurs; au contraire, dans les pays où le change est en baisse, le chômage n'existe presque pas.

Dès que le change va en montant, le chômage suit et dès que le change baisse, le chômage diminue en même temps.

Qu'est-ce que cela ? C'est la contradiction qui est sortie de la guerre, cette contradiction qui a été créée par la paix de Versailles: C'est là le résultat de la conflagration générale d'impérialisme qui s'est abattue sur le monde entier et, aujourd'hui, le monde entier ne peut plus en sortir. En effet, pour que la France sorte actuellement de la situation financière et économique dans laquelle elle se trouve, il faudrait que l'Allemagne paie. Mais pour que l'Allemagne puisse payer, il faudrait qu'elle fasse marcher son industrie. Et alors, camarades, l'Allemagne deviendrait forte économiquement et si l'Allemagne devenait forte économiquement, elle deviendrait forte politiquement.

Tout cela, camarades, s'enchaîne. Pour que la France ait de l'argent, il faut donc que l'Allemagne soit forte, mais si l'Allemagne est

forte, il est possible que la bourgeoisie allemande ne veuille plus payer.

Vous comprenez aisément, camarades, tout cet enchaînement de causes qui fait réfléchir tous ces alliés qui, hier, écrasèrent l'Allemagne.

C'est pourquoi vous voyez tout de suite la France se dresser, c'est pourquoi vous voyez Lloyd George, le grand papa qui veut faire le pacifiste, l'Amérique démocratique qui a recueilli tout l'or de cette guerre et qui tient actuellement la bourse internationale, c'est pourquoi vous voyez tous ces pays se dresser.

Aujourd'hui, ce n'est pas le franc qui compte dans le monde, mais c'est le dollar qui est le vrai maître du monde. Or, cette maîtrise du dollar, elle pèse sur l'Europe qui tombe de plus en plus bas. L'Europe ne peut plus sortir de cette situation par ses seules forces.

Eh bien, camarades, devant ce monde qui se décompose, la Russie révolutionnaire, la Russie qui lutte et qui a donné un coup mortel au capitalisme, qu'a-t-elle fait? La Russie a fait en quelques années toutes les révolutions que vous avez faites en 130 ans. Nous avons en effet, fait d'un seul coup toutes vos révolutions, celles de 89, 93, 1830, 1848, et la Commune et nous n'avons fait cela qu'en quelques années.

C'est cet énorme bouleversement qui a soulevé tout le capitalisme, c'est cet énorme bouleversement qui a rendu possibles des changements politiques, c'est ce bouleversement qui a attaqué de front la propriété et qui a fait front contre les banques. Ah! les banques! vous devinez ce que cela veut dire! C'est l'endroit le plus sensible du monde bourgeois. Les banques, cela représente les terrains, les maisons, les châteaux, etc... Ce sont ces brigands de bolcheviks, ces horribles dictateurs rouges, ces assassins de bolcheviks qui ont f...ichu à la bourgeoisie russe une révolution à la clef.

Ah! camarades, si les ouvriers du monde entier étaient aussi conscients que le sont les bourgeois, il y a déjà longtemps qu'on en aurait fini avec cette bande! Aussitôt que la bourgeoisie a souffert de ces brigands, de ces assassins, de ces dictateurs, etc., etc., l'Amérique s'est levée, ainsi que la France, la Tchéco-Slovaquie, la Roumanie, la Pologne, l'Angleterre et tout le monde est tombé à bras raccourcis sur nous.

Pourquoi?

Tout simplement parce qu'on voulait avoir du « pognon ».

Et puisque nous sommes des dictateurs, nous n'avons pas payé les 37 milliards de roubles-or qu'on nous réclamait. Nous ne sommes pas si bêtes que cela!

Les représentants de 19 puissances se sont présentés au mois de janvier 1918 et le plus vieux d'entre eux, avec une émotion certainement plus grande que la nôtre, nous a dit:

« Monsieur le Président des Commissaires du Peuple, au nom des 19 puissances qui sont représentées ici, nous, vous déclarons que nous n'admettons pas que les intérêts de nos nationaux soient lésés. »

Qu'est-ce que cela voulait dire ?

Nous avons confisqué les fabriques, les usines françaises, belges. Cette déclaration des 19 puissances nous avait été faite au nom de l'humanité, de la civilisation, de la culture et autres histoires du même genre. Cette déclaration extrêmement émouvante n'était autre qu'une déclaration de guerre contre la Russie.

Pendant quatre ans, le monde entier a été enrôlé contre nous ; l'Allemagne d'un côté, les alliés de l'autre, tous ont marché contre la Russie qui est, vous le savez, 45 fois plus grande que la France.

On nous a coupé le naphte à Bakou, on nous a coupé le blé en Sibérie et nous, les prolétaires russes, nous nous débrouillions comme de véritables diables.

Voilà ce que nous avons fait.

Au point de vue économique, quelle a été la force qui a fait mouvoir cette révolution ?

Quand les paysans ont eu la terre, ils se sont dit : il est possible que l'on cherche à nous la reprendre et quand les ouvriers ont eu en mains les usines, ils se sont dit à peu près la même chose.

Mais au mois d'octobre 1917, au front, il y avait alors des millions de soldats et il y avait donc beaucoup de fusils et de mitrailleuses. Chacun a donc emporté un fusil ou une mitrailleuse, armes qui avaient été fabriquées dans les usines de Saint-Etienne, du Creusot, etc., etc. (Applaudissements.)

La bourgeoisie agit plus intelligemment que beaucoup d'ouvriers. Aussitôt la révolution commencée, nous avons eu une levée de boucliers des réformistes de l'Internationale. Jouhaux et Renaudel ont fraternisé dans leur trahison ; en Angleterre, Andler ; en Allemagne d'autres ; dans tous les pays, les réformistes de l'Internationale — partis socialistes, syndicalistes, vieille C. G. T. française, organisations réformistes — se sont levés contre la révolution. (Bruit dans les tribunes.)

Je ne vois pas pourquoi, dans ce Congrès on est émotionné quand je dis que tous les réformistes se sont dressés contre la révolution. Les réformistes de l'Internationale étaient contre la révolution russe parce qu'il paraît qu'elle a froissé le sentiment démocratique en faisant bon marché de la Constituante et des autres fétiches créés avant la guerre et dont malheureusement tout le prolétariat ne s'est pas encore affranchi.

Et quand, camarades, vous avez contre vous toute la bourgeoisie, toutes les grandes organisations réformistes du monde entier, la C. G. T. française, la C. G. T. allemande, les trade-unions anglaises, et en outre une minorité révolutionnaire, la situation est difficile. En 1917, vous étiez en minorité dans votre vieille organisation et vous avez fait tout ce que vous pouviez pour soutenir la Révolution. Ensuite vous avez subi malgré vous l'influence de la coalition dressée contre la Révolution, des mencheviks et socialistes qui nous disaient

que la Révolution ne devait pas aller trop loin. Qu'est-ce que cela voulait dire ? Ils nous disaient : Ne prenez pas les fabriques, parce que vous ne pourriez pas organiser la production. Ne touchez pas aux banques parce que vous aurez contre vous le monde entier. Ne touchez pas aux organisations patronales, parce que dans nos pays nous avons encore besoin de ces organisations sans lesquelles nous ne pourrions nous-mêmes organiser la Russie nouvelle, la Russie démocratique.

Qu'a-t-on fait dans la Révolution ? Vous avez un canon sur lequel est inscrit : le pognon, s'il vous plaît, et à bas les dictateurs ! et sur un autre : socialisme démocratique et à bas les dictateurs ! Quand vous avez ces deux canons contre vous, vous en mettez quatre contre ces deux et vous continuez votre besogne : les chiens aboient et la caravane passe. (Applaudissements.)

La Révolution russe d'octobre a soulevé dans l'âme des exploités du monde entier une énorme joie. Ceux qui ont eu longtemps le socialisme, le communisme comme idéal, se sont soulevés. Il paraît que ce sont là des brigands, mais puisque ces brigands ont pris les fabriques, les banques, etc., l'ouvrier se disait : ce sont des brigands, on peut tout de même pardonner à ces brigands leur brigandage, puisque ce sont les riches qui s'en plaignent.

De 1917 jusque vers la moitié de 1920, dans les organisations révolutionnaires, communistes, socialistes, indépendantes, la Révolution a été acclamée et dans tous les pays les organisations révolutionnaires ont exprimé leur joie et leur fraternité au prolétariat de Russie.

En 1919, au sein du Congrès de la C.G.T. d'Espagne, l'organisation syndicaliste révolutionnaire a adhéré à la III^e Internationale.

La fraction Borghi, au nom de l'organisation italienne, a adhéré à la III^e Internationale.

La minorité de la C.G.T. française y a adhéré aussi.

C'était à la fin de 1919, commencement de 1920. Vous voyez que nous avons des adhésions un peu étranges.

Comment se fait-il que les organisations syndicalistes révolutionnaires, les organisations anarchisantes adhèrent à la III^e Internationale, qui est manifestement une organisation politique ? Quelles en sont les causes ?

C'était la Révolution, son caractère social foncièrement ouvrier, qui a montré aux camarades qu'après tout, politique ou économique, puisque la Révolution prenait les fabriques, les usines, les banques, ils pouvaient dire : nous sommes avec eux.

C'est le raisonnement qu'ont fait les camarades de ces organisations. Je les félicite parce que l'instinct de classe les a bien guidés dans leur adhésion.

Mais, à partir de 1921, des dissensions se font de plus en plus jour à l'égard de l'Internationale. Je vous ai dit, camarades, que je dirai toute ma pensée. A cette date, il s'est manifesté de l'hostilité contre Moscou, après l'échec des grèves en Italie et de la prise des

fabriques. Ces reprises d'hostilité contre Moscou coïncident — ce n'est pas un hasard — avec le reflux des vagues du capitalisme. En 1920, ce n'est pas le Rubicon, mais c'est une date. En 1921, le capitalisme international s'est ressaisi. Il est allé à Washington avec Jouhaux et les autres. Il a fait des concessions. En France, il a voté les huit heures. Quand le Sénat, dans l'île des Pingouins, vote les huit heures, ça chauffe. Et cela a chauffé dans le monde entier. Si on a voté les huit heures en France, je ne dis pas que nous en soyons la cause, mais nous y avons tout de même contribué. (Applaudissements.)

Moscou, les politiciens — ces sacrés politiciens — et l'Internationale, on a mis tout cela dans le même sac de la réprobation.

L'opposition commencée en 1920-1921 augmente de plus en plus et nous sommes dans une situation difficile. Peut-être les camarades en chantant « Révolution » croient qu'ils froissent mes sentiments. Mais je voudrais que non seulement vous chantiez la Révolution, mais que vous la fassiez.

La deuxième cause d'opposition de l'anarchisme international à l'Internationale communiste, c'était la situation des anarchistes dans la Révolution russe. De février 1917 à octobre, les anarchistes suivent deux courants parallèles qui combattent pour la Révolution sociale contre le capitalisme.

Qu'est-ce que la révolution en action ? Au mois d'octobre, les ouvriers de Petrograd, Moscou et autres villes de Russie se sont soulevés avec les mitrailleuses et les fusils. Les ouvriers ont pris possession des usines. Chaque usine, c'est la forteresse du capitalisme. Celui qui veut renverser le capitalisme renverse la forteresse.

Après la Révolution, l'anarchisme en Russie a formulé dans la presse un certain nombre de directives qu'il tenait à voir appliquer. En temps de Révolution on ne fait pas de chansons. Quand on émet une résolution on l'applique immédiatement. Quelles sont les idées principales ? 1° Les conseils de fabriques et les comités de fabriques sont les maîtres de chaque fabrication et de chaque usine. Ce n'est pas l'expropriation collective, c'est l'expropriation individuelle.

2° L'indépendance absolue de toutes les communes locales du centre, c'est-à-dire de ce centre qui a assuré la Révolution.

3° Le respect par le gouvernement, de toutes les institutions qu'à créées le gouvernement.

4° La liberté absolue de faire ce que l'on veut.

Camarades, je crois avoir bien défini le point de vue anarchiste. Notre camarade Borghi, je crois, nous dira oui. Ce sont les idées exprimées par les anarchistes.

Borghi. — Non. C'est Borghi qui dit non. Et j'ai des preuves.

Losovski. — Alors, camarades, dans la Révolution, il y a plusieurs thèses en présence. Que faut-il faire quand on lutte non seulement sur telle ou telle question pratique, mais sur la question principale, sur la question primordiale ?

C'est un délégué français, très intelligent, qui a dit : La Révolution, c'est une idée qui a trouvé ses baïonnettes.

Alors, on a fait valoir les idées par les baïonnettes et les anarchistes ont été vaincus.

Pourquoi ? Parce que nous sommes des dictateurs, parce que les bolcheviks sont des diables, comme on dit dans les journaux français.

Les bolcheviks ont trente-trois diables dans le corps ; cela vous donne une idée et vous dites : Ils ont un corps ces gens-là. Mais au fond ils ne sont pas si diables que cela.

Les bolcheviks ont eu les anarchistes parce que, dans l'idée anarchiste, il y a beaucoup de choses très bonnes, mais elles sont bonnes quand la bourgeoisie est écrasée définitivement. (Applaudissements.)

Mais quand il faut lutter, ce n'est plus la même chose. On nous dit : Nous sommes bien armés, mais nous avons contre nous les armées françaises, anglaises, polonaises, allemandes, etc..., organisées systématiquement, non seulement avec les fusils, mais avec les canons, les tanks, les avions ; nous en avons trouvé beaucoup, beaucoup, après la Révolution d'octobre, de ces canons et de ces tanks ; nous en avons trouvés dans toutes les communes de la Russie et nous les avons ramassés.

C'est avec ces canons et ces tanks que nous avons répondu aux offensives.

Ce n'est pas en laissant tout le monde faire ce qu'il veut, en laissant toutes les communes indépendantes que l'on peut arriver à vaincre toutes ces grandes difficultés.

En ce qui concerne ma vie propre de militant, depuis le moment où je suis rentré en Russie, je n'ai pas quitté un seul instant les syndicats, c'est-à-dire depuis le 14 juin 1917.

Nous nous sommes trouvés devant des difficultés énormes immédiatement après la Révolution, parce que, camarades, on a chassé les propriétaires, mais avec les propriétaires, ce sont les techniciens qui s'en sont allés.

J'ai vu une résolution que vous avez prise à ce sujet et qui dit : Nous engloberons les techniciens ; mais ils ne sont pas encore bons pour être englobés, ces techniciens, dans la C.G.T. de la rue Lafayette ! Et je ne sais pas comment vous les engloberez dans vos organisations, ces techniciens.

C'est une expérience.

Ils ont voté des résolutions à leur syndicat en disant : Lorsque les ouvriers prendront l'usine, tous les directeurs et tous les techniciens s'en iront.

Voilà.

Camarades, les ouvriers russes étaient encore moins éduqués, au point de vue technique, que les ouvriers français.

Quand vous avez dans une usine 20.000 ouvriers et que le personnel s'en va, c'est aussitôt 3 ou 400 employés techniciens qui s'en vont, et cela crée d'énormes difficultés.

Ce sont les conseils de fabrique qui se forment.

Mais, là encore, je vais vous citer un exemple.

Nous avons en Russie une usine qui s'appelle « Triogolnik », ce qui signifie en France « Triangulaire » ; c'est une fabrique de caoutchouc. Il y avait dans ce conseil de fabrique 13.000 ouvriers et deux millions de pounds de naphte.

Au mois de janvier, les tramways de Pétrograd s'arrêtèrent parce que le naphte manquait.

Nous sommes allés à ce conseil de fabrique et nous avons dit : Vous avez deux millions de pounds de naphte ; donnez-nous-en pour faire marcher les tramways.

Le conseil de fabrique nous a dit : Mais ces pounds de naphte sont à nous et ils nous resteront.

Eh bien, camarades, vous direz : c'est de l'égoïsme. Oui, c'est de l'égoïsme, mais croyez-vous que du jour au lendemain l'égoïsme disparaît ?

Vous tous, camarades syndicalistes, anarchistes, communistes, vous n'êtes pas des saints. Ah non ! Et nous non plus.

Beaucoup, beaucoup de préjugés sont encore en nous tous.

Nous sommes ainsi parce que nous sommes sortis d'une société pourrie, parce que, dès l'enfance, on nous a donné cette mentalité égoïste. On a déformé nos cerveaux, on a déformé notre cœur. Cet égoïsme existe.

Eh bien, cela, c'est l'autonomie du conseil de fabrique.

Qu'avons-nous fait ? On n'a pas fait marcher les canons.

On a fait quatre réunions dans l'usine. Nous avons dit : écoutez, la Révolution n'a pas été faite pour que vous ayez deux millions de pounds de naphte. Si vous faites des galoches, faites-les, mais si vous ne nous en donnez pas, vous n'aurez pas d'autres produits pour vivre.

Après quatre réunions, on a réussi à convaincre les camarades.

Nous avons dit : On n'est pas propriétaire exclusif ; ces pounds de naphte appartiennent à la collectivité ; on n'est pas propriétaire de tel ou tel comité d'usine, de tel ou tel conseil de fabrique.

Nous avons eu d'autres difficultés.

La Russie est quarante-cinq fois plus grande que la France. Après la Révolution d'octobre, dans tous les districts, les conseils des commissaires du peuple ont surgi.

C'était le fédéralisme, absolu, complet (mettez tous les adjectifs que vous avez dans votre langue française).

On dira : Il faut que le fédéralisme soit intelligent, conscient, très bien.

Camarades, il faut un fédéralisme conscient, intelligent : voilà ce que nous avons fait en supprimant cette autonomie absolue, complète, entière, cette indépendance, etc..., en faisant de toutes ces communes une entité, avec une autonomie limitée.

Ensuite, vient la question de l'armée rouge ; l'armée rouge, qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des ouvriers.

Il nous a fallu lutter contre l'armée allemande avec ses officiers et nous avons été battus.

Nous avons signé la paix de Brest-Litowsk. Et on a dit : Ah ! ah ! ces bolcheviks, ils ont signé la paix avec Guillaume ! On les voit ces révolutionnaires ! Des gens qui se sont mis à table avec Guillaume, avec Hindenburg, avec Ludendorff ! Tandis que nous, révolutionnaires, nous restons en France, nous restons en Italie, sans nous mettre à cette table ! (Applaudissements.)

Mais quand vous faites une grève, camarades, que faites-vous ?

Quand vous faites une grève de quatre, cinq, six semaines, c'est difficile. Tout le monde sait que vous êtes des ouvriers. Nous sommes aussi des ouvriers. Que faites-vous ? Vous parlez avec les autres, avec n'importe qui, avec les jaunes, etc...

Pouvons-nous dire qu'une révolution qui a été momentanément battue, momentanément écrasée, a été battue parce qu'on était obligé de parler avec un tel ou un tel ?

Non.

Si nous avons signé la paix de Brest-Litowsk, c'est que nous n'avons pas eu la possibilité de faire autrement.

On est resté sur ce terrain ; on a organisé l'armée.

Il y a ici beaucoup de camarades qui ont fait la guerre. Est-ce que les soldats ont la science de la guerre ?

Il fallait utiliser la science de guerre : il fallait créer une armée ; il fallait prendre tout ce qu'il y a dans le mouvement, tous les éléments pour combattre l'adversaire. Camarades, on a eu tellement de techniciens qui se sont organisés contre nous ! Tellement d'officiers de l'ancienne armée ! Les meilleurs, c'était la garde impériale ; ils étaient contre nous ; ils formaient des bataillons d'ouvriers contre nous, sur le front.

Un certain nombre d'entre eux disaient : Après tout, on s'en fout, qu'on soit avec les bolcheviks ou les autres !...

J'ai un métier, moi.

— Alors, si tu as un métier et si tu veux gagner ta vie, c'est bien. Mais si tu bouges, alors... zigouillé ! (Applaudissements.)

Ceci, ce n'est pas de la théorie ; c'est la vie ; dans chaque régiment, dans chaque détachement, on a installé des commissaires.

Qu'est-ce que ces commissaires ? Il y avait, parmi ces commissaires, des communistes, beaucoup d'anarchistes et même des syndicalistes ; les commissaires ne sont pas des techniciens ; ils ne connaissent pas la guerre ; quand il y a des trahisons, ils ont le droit de faire fusiller le chef militaire. C'est un droit, non pas donné par la loi, mais acquis par la force dans la Révolution.

Nous avons eu contre nous des bataillons d'officiers ; ces hommes, très bien organisés militairement, combattaient contre nous parce qu'ils croyaient que les bolcheviki étaient des brigands et que la Russie tombait en décomposition.

Qu'avons-nous fait contre ces bataillons russes ? Nous avons

formé des bataillons de communistes, de syndicalistes et d'ouvriers qui ont marché contre la contre-révolution, et ils se sont abattus sur ces officiers comme des diables ; ils ont arrêté les contre-révolutionnaires.

On peut ergoter tant qu'on voudra sur l'armée rouge, il n'en reste pas moins que si l'armée rouge n'avait pas existé, la Russie aurait déjà payé sa Révolution par des centaines de milliers de cadavres.

Je n'exagère pas, camarades. Faites vous-mêmes une petite opération arithmétique : deux mois de la Commune en France ont coûté la vie à 30.000 ouvriers. Combien devrait payer le prolétariat russe en quatre années ? Faites la multiplication et songez qu'il ne s'agit pas seulement de Paris, mais de toute la Russie qui a 150 millions d'habitants. Vous verrez que, si nous n'avions pas organisé l'armée rouge, des centaines de milliers d'ouvriers auraient été tués par la contre-révolution nationale et internationale.

J'en viens ici à l'Etat. L'Etat, ce mot s'écrit avec un E majuscule ; il ne s'agit pas de l'Etat tout court ; c'est d'un grand Etat que l'on parle. Nous sommes tous contre l'Etat. En effet, qu'est-ce que l'on comprend sous ce mot ?

Je ne veux pas parler de la politique en France ; je parlerai d'un Etat quelconque, d'un Etat X ou Z. L'Etat, c'est la force concentrée de la classe dominante. Vous êtes pris par toutes ses institutions : justice, police, gouvernement, tribunaux ; vous être pris de tous côtés par les tentacules de cet organisme qui se dit l'Etat.

Pour combattre un organisme concentré, pouvait-on entreprendre une action par petits paquets dans les différentes parties de la Russie ? Non. Il fallait tout renverser et créer un organisme qui ne corresponde pas aux anciens, mais tout de même créer un certain nombre d'organismes dont l'ensemble devait être l'Etat.

Au lendemain de la Révolution, par exemple, il fallait combattre la contre-révolution ; je ne pense pas qu'il se trouvera ici un libertaire pour affirmer qu'il fallait la laisser. On peut être partisan de la liberté, cela n'empêche pas qu'il faut combattre la contre-révolution. Il fallait donc confisquer les usines, les fabriques, il fallait organiser la production et la défense extérieure et intérieure. Toutes ces institutions : conseils de fabrique, soviets, syndicats, constituaient l'Etat prolétarien. Toutes ces institutions de distribution, d'organisation, de répression forment encore l'Etat. Jusqu'à quel jour garderons-nous cet organisme ? Jusqu'au jour où le capitalisme disparaîtra, non pas dans un seul pays, mais dans tous les pays.

Car les Russes ne pensent pas avoir fait une révolution de palais. Lorsque nous avons pris les usines, Paris en a reçu le choc ; notre mouvement est comparable à l'électricité ; il a eu sa répercussion en Belgique et dans les autres pays. Pourquoi ? Parce qu'il y avait, avant la Révolution, pour un milliard et demi de roubles or de capitaux dans les usines et dans les fabriques ; il y avait des valeurs russes ; il y avait tout ce que la bourse internationale, tout ce que les banques

possèdent pour exploiter la classe ouvrière. Pour faire disparaître le système capitaliste organisé internationalement, il faut que notre Révolution soit équilibrée dans les autres pays par des révolutions analogues et l'Etat disparaîtra lorsque les pays les plus grands auront vaincu. La période entre la constitution d'un nouvel état de choses et la disparition de l'ancien ne dépend pas de nous ; elle dépend de vous. (Applaudissements.)

Le pays qui entrera le dernier en combat verra sa période transitoire réduite, non pas parce que les idées libertaires auront fait du chemin, mais tout simplement parce qu'il aura fait sa révolution le dernier.

La question se pose donc de la façon suivante : on ne peut pas faire disparaître l'Etat et dire qu'on est contre l'Etat. Car si nous nous mettons dans cette position, que reste-t-il à faire ?

Vous êtes ici représentants de syndicats. Les syndicats russes ont les gardes rouges ; ils ont pris possession des usines ; ils ont formé une police qui surveille les grandes usines pour que les contre-révolutionnaires ne les fassent pas sauter. Mais après...

On écrit bien que le syndicat est tout à fait autonome. En somme, vous n'êtes pas autonomes vis-à-vis des Alliés, vis-à-vis de la France et, lorsqu'on vous lance des matraques sur la tête, vous n'avez qu'à lancer une contre-matraque.

Nos syndicats russes ont participé à cette lutte. En 1919, ils étaient entourés. Denikine était presque à Toula, à 180 kilomètres de Moscou, Wrangel était au centre de la Russie. Les syndicats russes ont mobilisé leurs conseils d'administration, leurs secrétaires dans une proportion de 50 à 75 0/0 ; ces militants sont allés au front ; ils sont devenus des commissaires, des camarades qui animaient la masse qui était sur le point de flancher et nous avons vaincu.

Envisageons maintenant la lutte de l'Etat sur le plan économique, c'est-à-dire l'usine. Les camarades d'Italie ont mené cette lutte sur le plan économique ; ils ont pris les usines ; ils y sont restés deux semaines et ils sont partis. Au lieu de désorganiser tout l'appareil de la bourgeoisie, ils ont pris les usines ; ils se sont entendus avec elle ; ils ont eu des pourparlers. Vous pourrez croire tout ce que vous voudrez. Nous ne sommes pas des poires ! Quand on a pris quelque chose, on le tient, nous le tiendrons. (Applaudissements.)

A quelles difficultés nous heurtons-nous ?

Je m'adresse ici aux camarades dont j'ai connu les luttes pendant et avant la guerre. Supposez que vous soyez en grève depuis cinq ou six semaines. On commence à flancher ; les petits enfants n'ont pas à manger ; les femmes ne disent rien ; mais on voit qu'elles sont inquiètes ; les hommes viennent dans les réunions et commencent à gronder : « Est-ce que cela va durer sept ou huit semaines ? Que fait donc le syndicalisme ? » Alors, vous vous efforcez de remonter le courant. Vous dites : « Il ne faut pas avoir de défaillances ; nous allons à la victoire ; allons de l'avant. »

Si dans les foules il y a des gens qui disent : « On sait bien pourquoi vous êtes partisans des grèves ; vous touchez de l'argent la nuit ; les comités de grève s'arrangent comme les commissaires en Russie... » que ferez-vous ? Vous ferez marcher la machine à bosser et la chaussette à clous. (Applaudissements.)

Parmi ceux qui flanchent, il y a des mencheviki, il y a des anarchistes. Mais, qu'importe ces étiquettes ; la chaussette à clous marche et elle marche bien.

Dans de telles conditions, la Révolution russe n'est plus une révolution nationale ; elle est sortie du cadre national ; elle a fait tressaillir, elle a secoué le monde entier. Il n'est pas un seul pays au monde, que ce soit le Japon, l'Amérique, l'Australie même, où les secousses de ce tremblement ne se sentent pas. Tout ce qui se passe en Russie a son importance internationale. Nos échecs sont vos échecs ; vos échecs sont les nôtres.

Lorsqu'en 1920, vous avez été trahis par les « escargots » de la rue Lafayette... (Mouvements) ...vous avez subi un échec ; en Italie, en Allemagne, c'est notre sang qui a coulé. C'est de ce moment que datent les concessions et la nouvelle politique économique. Du reste, il n'y a rien de nouveau dans cette nouvelle politique économique qui est nouvelle pour vous et pour nous, mais qui, pour les bourgeois, n'a rien d'imprévu.

Nous avons pris des positions énormes, sur des terrains très vastes. Nous avons le monde entier sur le dos. Le prolétariat international bouge, mais pas assez. Pour vous, c'est peut-être suffisant, pour nous, cela ne l'est pas.

Aujourd'hui, on dit un peu partout : « Ces bolcheviki ! ils vont à Gênes ; ils parlent ; ils ont mis un frac et un chapeau haut de forme. On les connaît, les politiciens ! »

Si nous avons fait quelques concessions contre lesquelles certains s'élèvent, si nous sommes allés à Gênes, c'est parce que nous ne pouvions pas venir à Paris et que nous ne pouvions pas parler avec vous. Si nous pouvions parler, non avec M. Barthou, mais avec Borghi au nom de tous les prolétaires d'Italie, et avec Besnard, nous aurions vite arrangé les affaires.

Malheureusement, l'Italie, ses ressources, ses banques, ses fabriques ne sont pas encore à Borghi ; les forces de production française ne sont pas encore à Lecoin.

Il est vrai que nous sommes dans une situation terrible ; nous subissons une famine épouvantable ; il y a chez nous un mouvement de recul, mais si nous reculons c'est pour mieux sauter. Si nous n'avions pas fait ce mouvement, nous étions écrasés. Les libertaires, purs, comme l'épée et l'acier de Damas, auraient-ils gagné quelque chose ? Ils n'auraient rien gagné. Seule, la Russie bolchevik exécrée, la Russie dans laquelle chaque bolchevik était un brigand et un bandit a su tenir le coup contre le capitalisme mondial.

Aujourd'hui, si nous faisons des concessions, vous n'avez qu'à

vous en prendre à vous-mêmes et non pas à nous. Les militants nous adressent ce reproche. Mais, nous pouvons leur répondre ce que vous avez répondu lorsque la grève des cheminots a été écrasée par la trahison de certains hommes. Actuellement, nous sommes en Russie dans une situation terrible ; nous sommes battus ; mais, tout de même, ce n'est pas au moment où nous nous trouvons dans une situation telle, qu'il convient de ne rien faire pour nous aider et, en outre, de nous chercher des chicanes.

Nous avons chez nous la famine. La famine est due, d'abord, à la sécheresse de l'été, ensuite et surtout au blocus que nous supportons depuis quatre ans et demi. Quand les ouvriers meurent de faim, ils sont obligés de faire des concessions ; alors, on entend par la fenêtre, par la frontière d'Italie ou d'un autre pays, une voix qui dit :

« Quoi ? voilà une révolution qui fait des concessions ? Mais, ce n'est pas une révolution. Les révolutionnaires ne font pas de concessions. »

Mais, vous ne voyez donc pas que nous sommes acculés à faire ces concessions contre lesquelles nous nous débattons comme des diables ; et, au lieu de nous secourir, on tombe sur nous et on nous dit que nous n'avons pas réalisé le communisme intégral ? Mais, le communisme intégral ne peut se réaliser que dans une période de dix ans. Pour le réaliser, en outre, il faut que vous fassiez aussi votre action, il faut que tout le monde soit bouleversé. Or, dès qu'un pays commence à travailler dans ce sens, vous lui jetez un pavé sur la tête et vous dites : « Comment ! vous n'avez pas réalisé le communisme en quatre ans ? » Mais, nous vous laissons libres de le réaliser en six ans, en dix ans ! Est-ce que vous croyez que nous nous opposerons à vous si vous le réalisez ? Allez-y ! Marchez si cela vous plait ! Mais n'adressez pas de reproches qui ne signifient rien, alors que vous ignorez tout de la révolution : ses difficultés, ses souffrances et tout le sang qui a coulé des veines de la classe ouvrière russe. (Applaudissements.)

De là, la situation où nous nous trouvons. Nous avons compris que, seule, la révolution internationale peut faire quelque chose. Mais, pour la révolution internationale, il faut des organismes internationaux, il faut l'Internationale.

Une Internationale est un groupement d'affinités. Ce n'est pas un caravansérail, ce n'est pas un chemin de promenade où chacun peut se dire : je ferai ce que je voudrai. Non, camarades, on fait ce que l'on veut chez soi, mais pas dans un groupement d'affinités.

Il y a un exemple qu'il est intéressant de vous rappeler. Au mois de mars 1921, pendant l'insurrection des ouvriers, les organisations localistes, c'est-à-dire les syndicalistes d'Allemagne, ont pris position et, dans leur organe central, ils ont publié un article, non signé, c'est-à-dire présentant un caractère officiel. Dans cet article, il est dit que toutes ces insurrections sont absolument condamnables. Pendant ces insurrections, les syndicalistes localistes n'ont donc rien trouvé de

mieux que de lancer des pierres et de frapper de coups de couteau dans le dos ces courageux ouvriers révolutionnaires.

Je vous demande si une organisation qui a commis un pareil acte, qui est absolument contraire à tout ce que l'on pourrait imaginer, je vous demande, camarades, si une semblable organisation avait été membre d'une Internationale syndicale rouge, composée de Français, d'Allemands, d'Italiens, etc..., si nous n'aurions pas eu le droit de lui dire : Mais vous avez fait un acte contre-révolutionnaire. Je vous le demande en toute sincérité, camarades : n'aurions-nous pas eu le droit d'intervenir et cette intervention devrait-elle être considérée comme une ingérence dans son autonomie ?

Camarades, ce serait comprendre quelque peu étrangement l'autonomie que de parler ainsi !

Quand je suis arrivé à Berlin, j'ai appris qu'une conférence se préparait. J'ai reçu des lettres dans lesquelles on me parlait de cette conférence, mais je n'ai rien vu dans la presse ; je lis cependant divers journaux, la « Bataille Syndicaliste », la « Vie Ouvrière », l'« Humanité », et tous les organes libertaires. C'est alors que j'ai posé une question dans l'« Humanité ». Il paraît que c'était une intervention un peu brusquée. Qu'a répondu la C. A. ? Elle a dit : nous envoyons des délégués simplement à titre d'information et nous voudrions que Tosovski comprenne autrement notre autonomie.

Mais, camarades, l'I. C. elle-même, il y a quelques mois a bien voté une résolution contre le Gouvernement des Soviets. Le Gouvernement des Soviets camarades est bien aussi grand que la C. G. T. Unitaire.

Eh bien ! le Gouvernement des Soviets n'a rien dit et ne s'est pas élevé contre cette ingérence dans son autonomie ! Pourquoi ? Mais simplement, parce que nous ne comprenons pas l'autonomie de cette façon. Nous nous sommes dit : ce sont des révolutionnaires, ils ont donc le droit de voter la résolution qu'ils ont formulée. Croyez-vous qu'il nous serait venu à l'esprit de dire à la C. A. : vous n'aviez pas le droit de voter la résolution que vous avez votée. Mais cela aurait été une folie !

Je pose quelques questions et tout de suite, on s'écrie : voilà les gens de Moscou qui nous lancent des pavés, qui s'immiscent dans des affaires qui ne les regardent pas. Comment, camarades, cela ne nous regarderait pas ? Est-ce que tout ce qui se passe dans le mouvement ouvrier international ne nous regarde pas, nous qui avons payé de notre sang... (Applaudissements.)

Vous avez dit : on envoie des délégués à titre de renseignements. C'est très bien, camarades, mais il fallait le publier trois semaines avant la séance. Cela était bien simple et tout le monde l'aurait su.

Mais, camarades, vous qui êtes ici, saviez-vous tous que cette conférence devait avoir lieu le 16 juin ?

Voix nombreuses. — Non ! Non !

Lozovski. — Je suis comme vous, je l'ignorais également. Eh bien ! camarades, si vous devez comprendre l'indépendance et l'autonomie dans ce sens, et si vous admettez que personne ne peut poser une question, émettre une critique au sujet d'une question quelconque, vous pouvez rester tout à fait seuls ! Dans ces conditions, vous ne pourriez être membre d'une internationale, cela serait impossible. Mais, nous, camarades, nous comprenons tout autrement les choses. Et alors, camarades, si l'autonomie a cette signification, il reste à créer une nouvelle Internationale. C'est d'ailleurs ce qu'on a fait.

Vous savez, camarades, qu'en 1913, un bureau anarchiste international a été créé. Mais avez-vous entendu quelque chose de ce bureau pendant toute la guerre ? Moi pas. Ce bureau international anarchiste a, comme toutes les autres entreprises, été fourré dans le même sac.

Après le Congrès des syndicalistes allemands qui s'est tenu à Dusseldorf en 1921, une résolution a été votée disant : il faut créer une nouvelle Internationale syndicaliste, qui aurait été établie en Tchéco-Slovaquie. J'ai prié les camarades de Tchéco-Slovaquie de rechercher cette organisation. On la cherche toujours.

Quoi qu'il en soit, camarades, une nouvelle conférence a été convoquée. Dans quel but ? On nous a dit que c'était pour trouver un terrain d'entente. Mais croyez-vous que les camarades russes aient été invités pour expliquer leur point de vue ? Mais non. On a simplement donné voix délibérative à une minorité qui se composait de 10 émigrés avec leurs femmes et leurs enfants et quant aux autres, ils n'avaient pas voix délibérative. On les appelait tout simplement pour les « engueuler ». Mais il en est bien d'autres que l'on n'a pas laissé participer à cette conférence : les 120.000 mineurs du bassin de la Ruhr et de Silésie n'étaient pas représentés, pas plus que les 30.000 membres qui composent l'Allemagne révolutionnaire.

Et permettez-moi de vous citer quelques déclarations des congressistes :

L'un d'eux, nommé Dench, dit :

Nous ne pouvons pas forcer nos membres à rompre avec l'Église. Nous avons des organisations dont les dirigeants vont à la messe avec femmes et enfants ; cependant, leur caisse est en meilleur état que celle de certains athées connus, qui disparaissent souvent en emportant la caisse.

Un autre, Saner, d'Essen :

Nous condamnons la conduite du *Syndicalist*. Nous ne sommes pas partisans de ramper sur le ventre devant le gouvernement allemand.

Un autre dit :

SCHUMACHER (Viesdorf). — Les syndicalistes actuels n'ont pas d'élan. Le syndicalisme ne me satisfait pas non plus. Presque tout le groupe est emporté par le courant jaune.

Un autre encore :

MELLER (Cologne). — Grâce à l'agitation des communistes, le nombre

de nos membres a passé de 3.000 à 500. Divers groupes n'ont plus déjà que 5 ou 6 membres. Nos « chefs spirituels » ne font que lutter entre eux et veulent nous mener comme des moutons.

Je poursuis :

PROGONSKY (Berlin). — On ne lit plus un mot sur la lutte de classe dans tout le *Syndicalist*. Pas un mot non plus sur la grève générale.

Et maintenant, écoutez bien ceci :

OSTERREICH (Berlin). — La question essentielle provoquant chez nous tant de commentaires, c'est la question de la « non-résistance par la violence », qu'on a propagée ces temps derniers. Cependant, pour autant que nous l'apprend l'expérience, la violence est nécessaire. Comment osons-nous donc appeler criminels les camarades qui ne pensent pas comme nous ?

Enfin, l'anarchiste Kahn (Berlin) dit dans son discours :

Le Comité Directeur est coupable pour une grande part de la décomposition actuelle de l'organisation. Dans le *Syndicalist*, la liberté d'opinion est complètement étouffée. On n'expose que les opinions de Kater et de Winkler. Tout le syndicalisme allemand est épuisé. On l'a transformé en un pâle reflet du syndicalisme français. On ne veut pas comprendre qu'il est nécessaire d'aller vers les masses.

Dans le *Syndicalist*, on n'entend que de tendres chansons sur la paix et l'amitié. Nous devons prêter notre attention aux sons rudes de la vie véritablement prolétarienne. Le syndicalisme doit mener une lutte quotidienne.

Et pour finir ces petites citations :

FREITAG (Hambourg). — L'attitude complètement pacifiste de l'organisation syndicaliste nous a entraînés dans les marais socialistes, majoritaires et indépendants. Nous ne pouvons pas appeler frères les capitalistes. Il ne faut aucune sentimentalité. Si les choses continuent de la sorte, on en viendra à la scission.

Le rédacteur Winkler défend l'article intitulé « Les Pourvoyeurs de la réaction », dans lequel il demandait le sabotage de l'action de mars. Il se plaint de ce que nombre de groupes de syndicalistes déchirent leurs cartes de membres et ne veulent pas payer leurs cotisations.

Kester, de Dusseldorf, dit :

Par l'article « Les pourvoyeurs de la réaction », le *Syndicalist* a frappé dans le dos les ouvriers en lutte qui tombaient dans les griffes de la bourgeoisie et remplissaient les prisons.

Vous voyez comment s'exprimaient les délégués.

En ce qui concerne les délégués français, les Allemands ont dit : des camarades révolutionnaires ? qu'est-ce que c'est ? La C.G.T. Unitaire ? Quest-ce que cela veut dire ? Ils ont dit : mais ce sont des végétariens ! Vous comprenez bien qu'ils ne sont pas obligés de connaître vos sentiments. Moi qui les connais, je suis intervenu et j'ai dit : il s'agit d'une organisation révolutionnaire.

La Conférence de Berlin s'est déclarée ennemie de toute violence

organisée dans les mains d'un gouvernement révolutionnaire quelconque — ça, c'est pour nous — mais n'oublie certes pas que les luttes décisives entre le capitalisme d'aujourd'hui et le communisme libre de demain ne se passeront pas sans collisions sérieuses.

« Sans collisions sérieuses ». C'est donc qu'on reconnaît que cette violence que l'on condamne sera inévitable. On la reconnaît en tout cas comme moyen de défense. Mais la classe ouvrière doit-elle laisser échapper une occasion qui lui serait favorable sous prétexte de ne point exercer de violence offensive ?

Enfin, pour fixer sa position vis-à-vis de l'Internationale, la Conférence de Berlin déclare que l'Internationale syndicale rouge ne représente en elle-même, ni au point de vue des principes, ni à celui des statuts, une organisation internationale capable de souder le prolétariat révolutionnaire mondial en un seul organisme de lutte, et décide de nommer un bureau provisoire des syndicalistes révolutionnaires qui aura charge de convoquer, du 12 au 19 novembre 1922, un congrès mondial des Centrales syndicalistes révolutionnaires. En outre délibère que ce bureau communiquera à l'Exécutif de l'Internationale syndicale rouge les décisions de la Conférence dans l'espoir que les centrales adhérentes à cette Internationale assisteront au Congrès sus-indiqué pour rechercher les bases de co-existence, dans un même organisme, de toutes les forces syndicalistes révolutionnaires mondiales.

Et l'on nous pose des conditions absolument inacceptables. Les camarades de l'Union syndicale italienne demandent que le Congrès ait lieu hors de Russie. Nous avons répondu : Nous sommes prêts à faire le Congrès à Milan, pouvez-vous nous assurer contre les fascistes (Très bien !). Ou bien, nous pouvons le faire à Paris ou à St-Etienne, mais si vous ne pouvez pas nous recevoir, camarades, pourquoi faire de la démagogie ? (Applaudissements.)

Je n'ai pas touché à plusieurs questions, mais je vais finir sur deux points. Vous m'excuserez si j'ai été un peu long, en me tenant compte que je viens de faire deux mille kilomètres.

Avez-vous remarqué que la presse bourgeoise française est contre l'adhésion à l'Internationale syndicale rouge. Moi, je l'ai bien remarqué. J'aime lire « Le Temps » parce qu'il sait ce qu'il veut, et quand les cheminots ont voté l'adhésion conditionnelle, ce journal a publié sous le titre « Les Syndicalistes et Moscou » un article où l'on voit bien comment la presse bourgeoise française est contre votre adhésion à l'Internationale syndicale rouge. « Le Temps » écrit :

« Le Congrès des cheminots affiliés à la Confédération générale du Travail unitaire — entendez par là les extrémistes qui voudraient assujettir le syndicalisme au communisme (ce qui est inexact puisque les cheminots sont pour l'autonomie) — s'est prononcé en faveur de l'adhésion de ce groupement à l'Internationale communiste de Moscou ». Et plus loin :

« Les bolchevicks ne désarment pas à l'égard des socialistes » et on a beau dire qu'ils font des concessions, pour le « Temps », « les

procédés des gens du Kremlin sont des procédés haineux et de mauvaise foi ». Et encore — c'est toujours le « Temps » qui parle — : « C'est cette bande de scélérats, poursuivant systématiquement leur œuvre de spoliation, qu'on invite les travailleurs à soutenir par l'adhésion en masse à la III^e Internationale, qui n'est autre chose que l'instrument par lequel les bolcheviks espèrent réaliser, à leur seul profit, la révolution universelle. »

Camarades, je suis de cette bande de scélérats, et j'en reste. (Applaudissements.)

La révolution, ce n'est pas un jeu. Elle vous prend tout. Elle prend votre cerveau, elle prend vos forces, elle prend tout ce que vous avez dans votre âme et dans votre cœur. Et quand on est en lutte contre le monde entier, peut-il se trouver des camarades révolutionnaires qui disent : Nous voulons la liberté là-bas, nous voulons des soviets sans communistes. Si quelqu'un disait ici : nous voulons des syndicats sans syndicalistes révolutionnaires, vous diriez : Fichez-nous la paix ! (Mouvements divers.) Pourquoi ? Parce que dans chaque pays le mouvement ouvrier a ses particularités qu'il faut reconnaître et que nous reconnaissons quand se disputent au sein de la famille ouvrière ces deux éléments qui sont l'âme de la classe ouvrière : les communistes et les anarchistes. Les faits priment toutes les formules.

Quand nous sommes devant une énorme difficulté, quand nous sommes isolés de tous côtés, nous ne vous demandons rien, nous n'exigeons rien. Est-ce que la révolution russe qui a donné pour la révolution mondiale des centaines de milliers de cadavres a exigé de vous quelque chose ? Non. Vous voulez nous critiquer ? Mais il y a critiques et critiques. Dans une même famille, on se dispute entre frères et sœurs, mais si on se donne une gifle ou un coup de pavé, c'est autre chose ; et nous avons reçu beaucoup de gifles et de coups de pavés, mais nous savons encaisser. Pour faire la révolution, camarades, il faut savoir encaisser. Allez-y. Et s'il se trouve des camarades qui croient que pour le bien du prolétariat mondial il faut, actuellement, dans les conditions difficiles où nous sommes, nous attaquer et dire au prolétariat russe : Désolidarisez-vous de votre gouvernement, nous répondons : Non, nous sommes solidaires du gouvernement des Soviets. (Applaudissements.)

Nous en sommes solidaires, par expérience de la révolution. Si vous croyez que dans votre pays les politiciens ne valent pas grand chose, faites sans eux, faites-vous mêmes, nous ne vous empêchons pas, nous n'exigeons rien de vous, mais rendez-nous la pareille ; nous n'exigeons pas que vous fassiez la révolution comme nous voulons, mais n'exigez pas davantage que nous la fassions comme vous voudriez. Faites-là seulement ; nous, nous l'avons faite et ce n'est pas seulement pour faire plaisir à Vecchi ou Borghi que nous pouvons oublier les centaines de victimes sacrifiées à la révolution mondiale. Le jeu n'en vaut pas la chandelle. Les modalités de la révolution sont une question de fait et non pas de formule.

Le camarade Colomer écrit dans le dernier numéro du « Libertaire », qui vient de paraître :

« On nous désigna parmi les membres de la Commission administrative, et comme nous n'avions pas dissimulé notre point de vue fédéraliste, antipoliticien, libertaire, durant toutes les séances du Congrès, nous nous crûmes autorisés, par les délégués mêmes qui nous avaient appelés à collaborer à la gestion de la C. G. T. U., à pousser franchement la nouvelle organisation confédérale, de toutes nos forces, quoi qu'on en dise et quoi que l'on fasse, sous le soleil réconfortant de l'anarchie. »

C'est son droit, à notre camarade, d'écrire cela. Je ne suis pas hypocrite, je reconnais que c'est votre droit. (Très bien !) Mais quand le même « Libertaire » dit que nous n'avon pas le droit de parler du soleil réconfortant du communisme, nous disons : cela est hypocrite et nous sommes contre ce genre de lutte dans la classe ouvrière.

Nous sommes en présence de grandes difficultés, et pour finir je vous rappellerai à ce sujet une légende de Maxime Gorki :

Un peuple arriéré vivait dans une forêt sombre. Il était ignorant. Entouré d'arbres de tous côtés, il ne voyait pas le soleil. Un jour, un jeune dit : Allons en avant, nous sortirons de la forêt. Et il partit avec ses compagnons. Les broussailles déchiraient leurs vêtements, leur sang coulait, et l'un d'eux, fatigué de marcher, lui dit : Tu nous a promis que le soleil brillerait sur le monde, que nous le verrions briller en sortant de cette forêt ; mais la route est pénible, nous n'en pouvons plus, nous restons. Alors, le premier déchira son cœur, l'alluma, en fit un flambeau avec lequel il marcha en avant. Et le peuple sortit de la forêt et vit briller enfin le soleil du communisme. (Vifs applaudissements.) (Le Congrès, debout, chante « Révolution ».)

Totti. — Camarades, nous avons tous écouté le camarade Lozovski dans son intervention. Nous avons demandé que, quelle que soit la durée de parole qui lui serait nécessaire, elle lui fut accordée.

Le secrétaire général de l'Internationale Syndicale de Moscou, s'il avait eu le sens de la souveraineté du Congrès, il aurait tout d'abord apporté le salut de l'Internationale Syndicale au prolétariat français...

Plusieurs voix. — Il l'a fait.

Totti. — ...ce qu'il a fait.

Il nous aurait donné les explications nécessaires que nous attendions sur la relation latérale des centrales de l'Internationale ; j'en appelle à tous, le secrétaire de l'Internationale Syndicale à laquelle nous n'adhérons pas, à laquelle j'espère, sous les conditions que nous envisageons, que nous adhérons, n'avait pas ici le droit de s'attaquer à la C. A. en apportant des inexactitudes que je rectifierai au moment opportun tant au point de vue national qu'au point de vue international.

Nous lui demanderons quand la C. A. a attaqué le gouvernement des Soviets et quand elle s'est occupée des affaires des Soviets.

Nous lui demanderons la source de ce qu'il a apporté ici sur la Conférence de Berlin.

Vous avez supporté, camarades — et j'ai défendu jusqu'au bout l'autonomie syndicale — vous avez supporté à Lille, une intervention qui dépassait la limite du secrétaire de l'Internationale d'Amsterdam. Vous avez protesté lorsque ce représentant ne se tenait pas dans les limites où un secrétaire d'Internationale peut parler dans une Centrale nationale, et nous venons aujourd'hui, certes, dans un autre sens, ce n'est pas la même chose...

Dudilleux. — Il ne nous a pas insultés !

Totti. — Je n'ai pas dit qu'il nous avait insultés.

Semard. — Vous êtes des fichus révolutionnaires !

Totti. — Semard, dans le domaine révolutionnaire, nous n'avons pas de leçons à recevoir de Semard. (Mouvements divers, tumulte.)

C'est son droit, en tant que secrétaire de l'Internationale, de venir ici vous apporter son impression. Il l'a fait dans une certaine partie de son intervention.

Nous aurions pu trouver étrange que le secrétaire de l'Internationale méconnaisse complètement les représentants de votre Centrale nationale, comme on nous a méconnus tout le temps.

Nous le dirons à son heure.

Quand on a eu des relations avec votre Centrale nationale, cela a été — je ne dirai pas par un canal, nous ne pouvons pas le savoir, — mais avec des méthodes contre lesquelles nous pouvions protester.

Je ne protesterai pas ici contre ce qu'a dit le camarade Lezovski ; peut-être serai-je presque totalement de son point de vue, sauf en ce qui concerne l'autonomie syndicale.

Je dois, dans le sens de la dignité de la C. G. T. U. française, apporter tout de même une protestation ici : les représentants des Centrales syndicales et le représentant de l'Internationale Syndicale n'ont tout de même pas à faire ici ce que seuls vous avez le droit de faire dans votre Centrale nationale, quand il n'en a pas encore le contrôle. (Applaudissements.)

Camarades, je n'ai pas voulu dire cela pour activer les passions : si je ne l'avais pas fait, ç'eût été beaucoup plus grave et l'on m'aurait demandé des comptes par la suite.

Nous nous expliquerons. J'espère que le secrétaire provisoire de la C. G. T....

Un délégué. — Oui, provisoire.

Totti. — Oui, provisoire, mais j'ai fait des sacrifices pour accepter ce poste provisoire que vous n'auriez peut-être pas faits. (Applaudissements.)

J'espère que nous aurons le temps nécessaire ici pour répondre point par point, argument contre argument, doctrine contre doctrine, à toutes les inexactitudes qui ont été apportées.

Et maintenant, je me retire à mon poste; vous jugerez ce que je crois devoir vous soumettre pour être jugé. (Applaudissements.)

Le Président. — La parole est au camarade Barthes. (Mouvements divers.)

Barthes. — Camarades, je ne sais pas ce qui vous fait lever la séance si vite.

Un délégué. — Je vais déjeuner.

Barthes. — Va déjeuner si tu veux, mais alors, si la Révolution venait à midi, parce que tu n'aurais pas mangé, tu ne serais pas avec nous? (Applaudissements, bruit.)

Pour mieux écouter le camarade Losovski, je m'étais mis dans ce coin. Moi, je ne suis pas des hommes, je suis des idées.

Je voulais voir s'il me convaincrait, car je connais le camarade Losovski d'avant-guerre; j'ai milité avec lui à la « Reprise des Relations Internationales ».

J'avais apporté ce papier pour lui demander quelque chose qui me tient à cœur. Je n'engage pas la responsabilité de mes amis, je n'engage pas la responsabilité de mon syndicat; j'engage la mienne. Mon syndicat me déjugera s'il veut, mais ma conscience me fait un devoir de dire toute ma pensée.

Et vous ne voudriez pas l'écouter?

Dans la question que j'apportais à Losovski, signée de mon nom qu'il connaît, je lui disais: permets-moi de te demander, Losovski, toi qui vis la révolution russe, là-bas, permets-moi de te demander si nous qui sommes ici dans un congrès, divisés en deux tendances, nous sommes des contre-révolutionnaires, comme nous en avons été traités depuis quelques jours, parce que tout en défendant la révolution, nous ne voulons pas être à genoux devant des hommes?

Je voulais lui demander de nous répondre à la face du Congrès qui représente le mouvement ouvrier français. Dis-nous donc si en Russie, on pense que le syndicalisme ne peut pas suffire à tout. Je l'ai démontré le premier au C. S. R. et l'on m'a approuvé.

J'ai dit le premier: oui, nous irons à Moscou, mais nous irons à Moscou avec l'autonomie syndicale. (Applaudissements sur divers bancs.)

Je voulais lui poser cette question et lui demander si nous étions des contre-révolutionnaires, parce que tout en défendant le geste de la révolution, nous critiquons certains hommes, ce qui est notre droit.

Nous irons à Moscou, mais nous pensons que le syndicalisme doit au point de vue national et international être autonome: parce que le syndicalisme est composé exclusivement de travailleurs représentant le travail.

Je sais bien que pour des raisons particulières, le camarade était obligé de partir, mais il n'avait pas pour longtemps à me répondre. Il ne l'a pas fait et je constate sa carence. (Protestations.)

Monmousseau. — Camarades, je n'ai pas du tout l'intention de répondre à la place de Dridzo aux questions qui viennent de lui être posées.

Si quelques-uns sont des contre-révolutionnaires, nous avons déjà depuis longtemps en examinant point par point, les doctrines, établi la tactique de la lutte de classes et tiré des conclusions.

Nous ne demandons pas à quelques-uns ici si nous sommes des canailles pour cela.

Les débats de ce Congrès sont au-dessus de cela. Nous avons encaissé certaines insinuations qui nous ont mis bien près de Jouhaux ; nous ne nous en fâchons pas ; nous ne faisons pas de colère. Les débats de ce Congrès, je le répète, sont au-dessus de cela.

Vous permettrez bien tout de même que le camarade Dridzo, venant pour une fois ici et dans des conditions particulières, après avoir encaissé lui et ses compagnons de lutte pendant tant de mois et tant d'années tout ce qu'on peut dire contre des militants, d'avoir le langage dont il a été obligé d'user difficilement, d'avoir dit quelques mots sur la C. A., sans faire ici un réquisitoire ni prononcer des injures contre elle.

Nous avons dit que nous ne nous séparons pas de la Révolution russe ; nous voulons partager, dans la mesure de nos forces — et nous ne le pourrons pas de longtemps — tout ce qu'elle a subi.

Voilà tout ce que j'ai voulu dire à Totti et à Barthes.

(La séance est levée à 12 h. 45.)



QUATRIÈME JOURNÉE

Jeudi 29 Juin 1922 (Après-midi)

Président : Dupuis ;

Assesseurs : Roulaud, Girard.

(La séance est ouverte à 15 h. 10.)

Le Président. — Je reçois, une déclaration de plusieurs syndicats

Les délégués des syndicats soussignés, profondément surpris que les luttes de tendances aient pu se faire jour avec une telle acuité dans le premier Congrès de la C. G. T. U. ;

Déclarent que ces dissensions profonds ne sont pas de nature à renforcer l'unité révolutionnaire ;

Délégués calmes et attentifs, respectueux de leur mandat dans sa lettre et dans son esprit, ils réprouvent ces coutumes qui tendent à faire de nos Congrès de véritables Parlements d'où tout travail positif est éliminé ;

Et dégagent toute leur responsabilité si la désagrégation des forces syndicales venait à surgir de l'âpreté de ces nouvelles luttes de tendances.

SYNDICATS SOUSSIGNÉS :

Bûcherons d'Aubigny (Cher), Bûcherons de Cuffy, Céramique de Vierzon, Magasin Central de Bourges.

Etablissements militaires de Bourges.

Métaux de Vierzon, Employés réunis de Bourges,

Cheminots (Cher), Ouvriers des P.T.T. (Cher), Bâtiment de Bourges, Produits Chimiques (La Guerche),

Verriers de Vierzon, Produits Chimiques de Vierzon.

(Applaudissements.)

Voici une lettre adressée à notre camarade Girard, par nos camarades grévistes de Lille :

Lille, le 27 juin 1922.

Mon cher Girard,

J'ai reçu un télégramme du Congrès fédéral des Métaux nous encourageant à continuer les luttes jusqu'au bout. J'avais fait de suite une note pour le Réveil du Nord, mais, comme toujours, il l'a sabotée. La grève continue normalement. Devernay se trouve dans une sale situation, la lutte, pour le moment, n'est plus contre le patronat, mais contre les

unitaires, il déverse en ce moment un tas de calomnies sur divers militants de chez nous.

Nous espérons tous que le Congrès se passera bien, nous avons tous les yeux fixés sur Saint-Etienne, que du bon travail se fasse et ceci pour que nous soyons plus forts après, qu'avant le Congrès. Au nom des grévistes, j'envoie au Congrès nos salutations syndicales et révolutionnaires.

Signé : BASSEVILLE MARTIN, Secrétaire des Métaux Unitaires de Lille. (Applaudissements.)

Gosnat. — Permettez-moi, en quelques mots, d'expliquer l'état d'esprit des camarades qui ont déposé sur le Bureau la déclaration que le Président vous a lue en ouvrant la séance.

Les délégués du Cher et ceux de Bourges s'étaient imposés le silence, laissant à d'autres le soin de développer mieux que nous les doctrines et le programme d'action du syndicalisme. Nous avons pensé que nous étions ici pour constituer la nouvelle C. G. T., la C. G. T. Unitaire. Les politiciens de la rue La Fayette nous avaient mis dans cette obligation dès le Comité Confédéral de février. Nous savions que la scission était un fait accompli. Que ceux qui ont travaillé pour amener cette division des forces ouvrières en portent la lourde responsabilité.

Les syndicats du Cher sont profondément attachés à l'unité; ils réprouvent toute mesure de scission et ils tiennent à apporter ici leur concours à l'œuvre de regroupement des forces prolétariennes. Mais, parce qu'ils sont attachés à cette unité, ils savent aussi, par expérience que les scissions ouvrières ont toujours leur origine dans de mesquines querelles de personnes; ils tiennent à déclarer à ce Congrès, respectant en cela l'esprit de leur mandat, que ceux qui voudraient faire de la nouvelle C. G. T. un groupement où les hommes s'entre-déchirent au lieu de travailler au but de la classe ouvrière, ne devront pas compter sur leur concours. (Applaudissements.)

Voter des résolutions, prendre des décisions, cela est fort bien; mieux vaudrait les appliquer. L'an dernier, à Lille, l'immense majorité du Congrès s'était prononcée contre les exclusions; cependant, quelques mois après, un Comité National Confédéral ébauchait des conversations, pratiquait des coups de sonde au sein des organisations syndicales.

Sans doute, nous avons apporté, comme beaucoup d'autres, le point de vue du Cher dans ce Congrès; nous voterons; mais, ce que nous voulons, par dessus tout, c'est qu'au lendemain de ce Congrès tout le monde s'incline. La masse, chez nous s'inclinera.

Mais, il nous est permis d'exprimer nos craintes. Nous voyons des luttes de tendances d'une âpreté extraordinaire. Ces tendances sont servies, les unes et les autres, par des organisations, par des journaux qui échappent au contrôle de la classe ouvrière. Nous vous signalons le danger. Si, demain, la lutte fratricide devait recommencer, la classe ouvrière ne comprendrait pas. Elle a compris une première scission entre ceux qui étaient révolutionnaires et ceux qui ne l'étaient pas; elle ne comprendrait pas une scission entre révolutionnaires.

Cette scission — je dois le dire — n'est pas à craindre. Mais, ce qui est à craindre, puisque les travailleurs ne comprendraient pas la scission, c'est la désagrégation totale des forces ouvrières? Que ceux qui poursuivent ce but le disent ici carrément. (Applaudissements. Mouvements divers.)

Le Président. — La parole est à Borghi, délégué de l'« Union Syndicale Italiana ».

Borghi. — Camarades, j'éprouve la même difficulté que celle que vous avouait ce matin notre camarade Losovski ; je l'éprouve peut-être davantage encore parce que les Italiens n'ont pas besoin comme les Russes, de s'expliquer souvent en français. Il y a une très grande difficulté à se servir d'une langue qui n'est pas la sienne lorsqu'on doit faire de la polémique, c'est-à-dire faire une autre opération du cerveau. Je demande donc toute votre indulgence à cet égard.

Ce matin, j'ai été désigné comme une sorte d'anti-Losovski et cela, par mon ami — on est toujours bien trahi par les amis — par le camarade Monmousseau qui a cru de son devoir de mettre en évidence que si, d'un côté, on empêchait Losovski de parler, d'un autre côté, on aurait empêché Borghi de prendre la parole. Je ne sais pas pourquoi.

Je comprends maintenant, après avoir entendu le discours de Losovski. Peut-être alors saviez-vous ce qu'il allait dire et il y aurait quelque chose de logique dans cette désignation d'anti-lozovskien qui m'est appliquée.

Mais, ce n'est pas moi qui ai choisi cette situation ; ce sont les autres, Losovski lui-même que je regrette de ne pas voir ici maintenant.

Un délégué. — Il ne peut pas être ici.

Borghi. — C'est dommage. Si j'avais eu à parler le premier et à poser, comme il l'a fait, des questions de polémique j'aurais demandé de commencer à 9 heures pour donner aux autres camarades le temps de répondre avant mon départ. Il aurait dû s'entendre, avant tout, avec le Bureau.

Un délégué. — Il fallait le dire.

Borghi. — Losovski a dit aussi qu'il était ici sans passeport. « Les autres, a-t-il dit, ont leurs passeports ». Je ne sais pas si, par cette excuse, on veut faire remarquer qu'il nous est plus facile d'entrer en France. Ce que je sais bien, c'est que, si on nous donne facilement les passeports pour aller à l'étranger, rien ne dit que, lorsque nous rentrerons en Italie, on ne nous mettra pas en prison. (Applaudissements.)

En 1920, j'ai demandé d'aller en Russie ; j'ai obtenu un passeport, non pas pour aller à Moscou, mais pour sortir d'Italie. Cela n'a pas empêché que, lorsque je suis rentré dans mon pays, on m'a recherché tout de suite à cause de l'occupation des usines et on m'a

emprisonné, après que la C. G. T. réformiste, avec l'aide des chefs du Parti Socialiste qui sont devenus les chefs du Parti Communiste, a trahi le mouvement d'occupation des usines. (Applaudissements.)

La question des passeports est une question délicate. Mais il y a ici un camarade qui n'a pas de passeport ; il reste ; il prend part au débat ; et, après avoir exposé son point de vue, il restera.

Cette question des passeports est revenue plus tard dans le discours de Losovski. Il a dit : « Si vous voulez faire les conférences internationales en Italie, il faut nous garantir la liberté. » Ce n'est pas une chose facile que celle qui consiste à vous garantir la liberté alors que nous n'avons pas cette liberté pour nous, alors que nous ne savons plus si nous avons même la liberté de vivre.

Quoi qu'il en soit, je connais les difficultés qu'il y a même en Russie, en ce qui concerne les passeports. J'ai vu à Berlin la minorité syndicaliste. Camarade Monmousseau je crois que tu es de bonne foi et que tu te trahis toi-même. C'est mon opinion ; ce n'est pas un compliment. Ces camarades sont des émigrés ; mais ceux qui se sont réunis à Coblenz, sont des expulsés et cela est bien autre chose ; ces derniers ne peuvent pas avoir le passeport pour aller en Russie.

Je connais d'autres difficultés pour revenir de Russie. Les camarades Lepetit et Vergéat n'ont pas pu revenir en Europe. (Applaudissements.)

Je connais Lepetit et Vergéat ; je les ai rencontrés à Moscou, à la veille de mon départ ; je sais qu'il n'y a pas de billet de sûreté, même en Russie. Je prie les camarades de bien prendre note de ce que je vais dire. Lorsque je suis parti de Moscou, on m'a dit : « Borghi, vous allez partir ; avec ces papiers, vous pourrez justifier votre faux nom ; vous vous appelez, pour le territoire de Russie : Lepetit. (Applaudissements.) »

Un délégué. — Il faut le prouver.

Borghi. — S'il faut le prouver, il faut prouver tout ce que vous dites ; pour mon compte, j'estime que ma parole suffit.

Bien que très délicate, je pense que la question des passeports n'empêchait pas le camarade Losovski de rester ici et de discuter avec les délégués à ce Congrès.

Losovski n'a pas fait de cérémonie. Il vous a apporté le salut des camarades de Russie. De mon côté, je vous apporte le salut des camarades d'Italie. Dans une autre circonstance, cette salutation aurait pu soulever des enthousiasmes comme ceux qu'a soulevés Monmousseau lorsqu'il est venu au Congrès de Parme en 1919.

Je ne veux pas chercher des arguments émotionnants. Mais si au cours de ce Congrès, on vous rappelait les persécutions internationales, rappelez-vous qu'en Italie les ouvriers sont sujets à la plus féroce des réactions, réaction en dehors de l'Etat, mais ordonnée par l'Etat. Cette réaction ne cherche pas à se justifier par la loi ; mais elle est protégée par la loi. La réaction vise surtout les extrémistes et les

syndicalistes. En Italie, nous n'avons plus maintenant de garantie ni pour notre vie, ni pour notre maison. Et, s'il y avait un Congrès en Italie, groupant tous ces troupeaux rouges, peut-être aurait-on déjà fait un flambeau de tous ces beaux théâtres.

Malgré les difficultés de la langue, nous allons analyser ce qu'a dit ce matin notre camarade Losovski.

Le camarade Losovski est parti de ce point de vue. Est-ce que nous sommes dans un moment dynamique? Est-ce que vous entrevoyez maintenant l'écroulement inévitable du régime capitaliste? Et dans une analyse il a exposé la situation financière, politique, etc... internationale. Si des ex-socialistes sont devenus des communistes après la guerre, quelquefois après avoir défendu la guerre, nous-mêmes, avant la guerre, nous avons été révolutionnaires. Nous voyons dans quel trouble est la situation politique et financière du monde. Nous voyons que la société bourgeoise est dans un moment de crise aiguë. Nous ne visons pas seulement la possibilité du cataclysme, et même s'il n'y pas la possibilité immédiate du cataclysme, nous avons nos raisons pour rester révolutionnaires par nécessité. Nous savons bien que nous ne pouvons pas bouleverser le monde, mais nous pouvons hâter le bouleversement révolutionnaire, même si les événements semblent chercher à équilibrer la société bourgeoise.

Pour faire la révolution, il faut se placer au point de vue extra-syndicaliste. Ne gonflez pas le syndicalisme de Blanqui, de Guesde, de Lenine. Discutez cela dans un Congrès d'anarchistes, mais, ici, non. Est-ce que le syndicalisme suffit à tout? Je suis de ceux qui ne croient pas aux formules absolues. Le syndicalisme doit suffire à empêcher que les partis politiques travaillent pour détruire le syndicalisme. (Applaudissements.)

Le syndicalisme suffit-il à tout? Certainement. Mais, si pour avoir un syndicalisme suffisant à tout, vous voulez verser dans les syndicats ce qui est dans les partis, alors, vous devrez même y mettre les luttes électorales.

La formule du syndicalisme remplaçant tout, nous la repoussons comme la repousse Losovski.

Losovski dit qu'il ne faut pas s'attacher aux formules. Il a raison. Mais il ne repousse que les formules des autres comme nous pouvons repousser les siennes.

Le syndicalisme n'est pas révolutionnaire par nécessité et seulement quand la situation s'y prête. Il est toujours révolutionnaire par la force dynamique qu'il développe. Nous ne devons pas nous gonfler de la rhétorique qui peut réjouir les politiciens.

Le syndicalisme ne peut pas vivre de rhétorique et de démagogie.

Losovski a abordé la question de l'attitude des syndicalistes de divers pays envers la Révolution russe; il a expliqué selon lui les phases de la Révolution russe. Il a dit: en 1920 les syndicalistes étaient enthousiastes de la Révolution russe. L'Union Syndicale Ita-

lienne a donné l'adhésion sans réserve à l'Union Syndicale de ce pays. On a fait miroiter cette étrange interpénétration. C'est la répétition de ce qu'a dit hier le camarade Frossard, c'est-à-dire que nous sommes des profiteurs de la Révolution russe que nous avons appuyée quand elle était en développement et que nous repoussons maintenant parce qu'elle est en difficulté. Voyons s'il y a quelque chose de vrai. Quelle est notre position même envers la Révolution ? Il y a ici quelqu'un qui nous sert de témoin, c'est Monmousseau, qui nous a bien aidés dans la motion votée à Parme. Il nous a dit : « Nous allons à grands pas vers la Révolution. » C'est quelque chose de télépathique.

La « Vie Ouvrière » dit des inexactitudes en ce qui nous concerne, mais nous reconnaissons qu'au point de vue numérique nous ne sommes pas aussi nombreux que dans la C. G. T. réformiste. Je me réserve d'ailleurs de revenir là-dessus.

J'ai entendu ici des critiques aux camarades de la C. A. On a dit que le camarade Totti est venu à Rome nous engager à sortir de la III^e Internationale. Camarades de toutes les tendances, je peux vous dire carrément que le camarade Totti, au Congrès de l'Union Syndicale Italienne, à Rome, a eu une attitude que peu de camarades qui ont été au Congrès ont eue. Je doutais non pas de la bonne foi de Totti mais de la clairvoyance de ses idées ; mais je dois complètement lui rendre hommage et je le remercie sincèrement.

Parce que nous sommes des socialistes, des sectaires, on nous a mis à la porte ! On n'a pas seulement mis à la porte les anarchistes, mais on a agi de même à l'égard des syndicats qui ne voulaient pas accepter la lutte électorale comme moyen de lutte.

Quand la Révolution russe a éclaté, pendant la guerre même, nous avons regardé autour de nous et nous avons vu des socialistes hostiles à la guerre.

Camarades, il faut se rappeler de ce gros numéro... (sourires)... de Berlin. Les socialistes ont compris que ce gros numéro ne coûtait rien et qu'il fallait se placer sur le terrain des idées sans négliger la quantité.

Voilà donc des socialistes peut-être qui vont créer une nouvelle Internationale sur de nouvelles bases et nous, qui sommes des internationalistes, nous qui ne sommes pas des sectaires, qui ne voulons pas obliger les socialistes à marcher avec nous, peut-être pourrions-nous faire une III^e Internationale. Nous sommes restés en dehors de Zimmerwald.

Plus tard, la Révolution russe se poursuit. Oh ! ce n'est pas la révolution que nous voulons, mais nous n'avons jamais condamné la Révolution des Jeunes Turcs, pas plus que nous n'avons condamné celle du Portugal ou celles d'Autriche et d'Allemagne. Nous avons condamné Scheidemann et Noske, sans doute, mais pas la Révolution.

La Révolution russe n'était pas ce que nous aurions voulu ; nous l'avons acceptée, nous l'avons applaudie et nous l'avons aussi critiquée.

Dans le même temps on a vu des contre-révolutionnaires ; il y

avait des anarchistes, des syndicalistes, voire même des bolchevicks. Était-ce pour remettre le tsar sur le trône? Nullement, mais pour renverser Kerensky. Nous avons accueilli les représentants de ces partis par des applaudissements, mais nous avons vu tout de suite, après avoir causé avec eux, que nous n'étions pas du même avis.

En ce qui concerne la Révolution d'Octobre, c'est un autre fait. La Révolution d'Octobre, ce n'est plus une révolution politique, mais c'est une révolution soviétique. On nous parlait déjà de bouleversement de l'Etat, de prise de possession des pouvoirs vrais, les seuls pouvoirs qui soient possibles pour défendre la Révolution.

Frossard a dit hier que le reproche que l'on pouvait adresser à la Commune, c'était de ne pas avoir su prendre la banque. Il a dit également que le reproche que l'on pouvait faire également à la Révolution de 48, c'était de ne pas avoir procédé à l'expropriation. Mais camarades, ce sont des arguments qui se retournent contre vous, qui se retournent contre la dialectique communiste que de dire qu'il ne faut pas exproprier directement, mais qu'il faut prendre le pouvoir et puis ensuite le remettre aux prolétaires quand ils pourront procéder à la gestion directe. Il faut réaliser l'étatisation graduelle, même de la propriété privée. Ensuite, on donnera aux ouvriers les moyens de travail.

Frossard a dit aussi : votre autonomie dépend de votre force. Comme l'Etat ne peut pas mourir d'un accident, comme il ne peut pas se suicider, il faut le tuer. Dans la thèse de Moscou, dans la profonde dialectique de Lenine et des théoriciens de Moscou, le communisme ne signifie pas communisation des biens, de la propriété, mais elle signifie méthode, dialectique, critique, interprétation des événements révolutionnaires. Ce n'est pas la même chose.

Nous, qui n'avons pas fait de spéculation sur la Révolution russe, nous avons dit : nous allons rechercher les points de contact avec la Russie et avec ces points de contact, nous pourrions élargir la Révolution en Italie.

Camarades, permettez-moi de vous donner connaissance de la motion suivante que nous avons votée au sujet de la III^e Internationale :

Le Congrès considère la conception soviétique de la reconstruction sociale comme une anti-thèse de l'Etat et déclare que toute superfétation à l'autonomie et au libre fonctionnement des Soviets, de toute la classe laborieuse unie dans l'action défensive contre les menaces de réaction, doit être envisagée comme un attentat au développement de la révolution et à la réalisation de l'égalité dans la liberté.

En résumé, cela veut dire que l'on considère la forme des Soviets comme une antithèse de l'Etat et toute structure organique qui serait opposée à cette structure soviétique est un attentat contre la Révolution et contre le développement même de cette Révolution.

C'est intéressant parce qu'il n'y a pas de mal à avoir changé d'idées.

Ce qui était intéressant, c'était de connaître les idées de Moscou. Nos idées, elles sont très bien mises en avant dans les quelques lignes qu'on vous a traduites.

Et alors, voilà qu'à ce moment-là, nous avons donné notre adhésion à Moscou. Mais Moscou ne nous a pas donné son adhésion, à nous.

Nous avons déjà dit que c'était une embrassade en blanc. Nous avons embrassé l'ombre de Moscou.

Voilà donc que nous allons à Moscou. Nous y sommes allés en admirateurs, en adorateurs.

Il était facile d'obtenir des passeports à ce moment-là, en Italie; quand on gênait le gouvernement on vous disait tout de suite: tu veux t'en aller, va-t-en, tu peux aller à Moscou si tu veux ou ailleurs.

Nous sommes allés à Moscou après le Congrès de 1920; A ce moment-là les communistes n'étaient pas encore constitués en parti. Les socialistes qui étaient avec Moscou nous ont dit: il faut aller à Moscou. Alors, à Moscou, on a trouvé le Parti Socialiste et la C. G. T. Italienne qui étaient dans le même temps adhérents à Amsterdam.

Je suis allé à Moscou en adorateur et même les difficultés du voyage avaient augmenté cet état d'esprit.

J'ai voyagé avec des prisonniers russes qui retournaient dans leur patrie; et comme je ne savais pas parler le russe, on me prenait pour un prisonnier sourd-muet qui avait donné sa vie à la patrie. Voilà comment nous sommes allés en Russie.

En Russie, il y avait déjà beaucoup de camarades; il y avait Lepetit, Vergeat, d'autres français dont je ne me rappelle plus les noms.

Un délégué. — Raymond Lefebvre.

Borghi. — Il y avait des camarades d'Espagne, des camarades d'Allemagne, d'Amérique.

Oui, il y avait Raymond Lefebvre, mais je parle surtout des syndicalistes; Raymond Lefebvre était communiste.

J'ai parlé avec eux.

J'ai parlé aussi avec Raymond Lefebvre; je lui ai parlé chez le coiffeur; il croyait que je parlais le russe et il me demandait d'expliquer au coiffeur comment il voulait qu'on lui coupe les cheveux.

Raymond Lefebvre était très enthousiaste, quand il parlait de la Révolution russe.

Mais Vergeat et Lepetit n'étaient pas dans le même état d'esprit. Quand je les ai vus, ils revenaient d'Ukraine; ils avaient assisté au mouvement même de Makhno.

Je vous assure que Lepetit et Vergeat n'étaient pas dans le même état d'esprit et qu'ils disaient que, revenus en France, ils ne pourraient pas cacher la vérité.

Nous dirons tout: nous dirons qu'ici on ne peut pas prendre d'échantillon d'idées pour les appliquer en France. Nous dirons qu'ici

le mouvement est arrêté par le gouvernement, parce que les camarades qui veulent tenter l'expérience du syndicalisme, les camarades qui veulent commencer à démêler l'armature de guerre, ces camarades sont considérés comme des contre-révolutionnaires.

Dans le mouvement révolutionnaire, quand on a la conscience tranquille, on est tranquille; vous pouvez me giffler jusqu'à demain, me traiter de contre-révolutionnaire, nous ferons tout ce qu'il faut parce que nous sommes à l'avant-garde, jamais nous ne sommes à l'arrière. (Applaudissements.)

Camarades, vous pourriez me giffler jusqu'à demain, cela ne m'empêcherait pas de vous dire la vérité.

Ce matin, quand Losovski a demandé mon témoignage au sujet de l'attitude des adversaires de la Russie, quand il voulait laisser croire que c'étaient les anarchistes qui gênaient le mouvement, j'ai crié — je crois que vous avez entendu — j'ai crié : Non ; Borghi dément.

Je vais vous parler d'un homme que vous connaissez peut-être tous: Kilbaltchich. Il s'était échappé de Russie autrefois; il est devenu syndicaliste après la révolution de Kerensky et il est retourné en Russie.

Je demandais à Kilbaltchich de me parler de la Révolution.

Camarades, on m'a dit: venez demain dans telle rue, au n° 15 et regardez par le soupirail de la cave. Vous verrez des ouvriers, des hommes pâles, maigris, défaits; vous verrez des hommes qui sont en prison parce qu'ils sont arrivés 5 minutes, vous entendez bien, camarades, 5 minutes en retard! (Protestations.)

C'étaient des chemintots — mettez-vous bien cela dans la tête, Monmousseau, la dictature du prolétariat: — c'étaient des cheminots qui avaient été emprisonnés après un décret de Trozky.

La voilà la dictature du prolétariat.

En Russie, nous avons eu par la dictature du prolétariat tout ce qu'on voulait; la dictature, elle fonctionnait même quand vous aviez prononcé un mot.

Par cette dictature, nous avons eu la centralisation antiéconomique. Nous avons eu la centralisation contraire aux lois d'économie, nous avons eu la centralisation contraire aux lois d'ethnologie.

Nous avons vu l'impérialisme révolutionnaire.

Oui, nous avons vu cela et nous disions : Oui, lutter, combattre avec les armes, pour défendre la Révolution.

Mais nous ne voulons pas obliger la Révolution à devenir militariste ou capitaliste.

Demain, en Italie, nous ferons la révolution. Que ferons-nous des Arabes de la Tripolitaine ? Enverrons-nous en Tripolitaine une armée rouge pour obliger les Arabes, comme ils l'ont déjà partie du royaume d'Italie, à faire partie du territoire révolutionnaire et à faire gouverner Rome par le Comité Central du Parti communiste ?

Devrons-nous dépenser de l'argent, des richesses pour obliger les Arabes à accepter notre mouvement ?

Moi, je dis non.

Nous pourrions les libérer, les Arabes, non pas par l'impérialisme, mais par la révolution. Nous dirons aux Arabes : Vous pouvez choisir ; vous pouvez être ou ne pas être avec la révolution d'Italie.

Mais s'il y a des Arabes révolutionnaires, nous les aiderons pour renverser les patrons, les capitalistes. Mais nous leur laisserons l'indépendance.

Nous laisserons l'indépendance peut-être à la Sardaigne, même dans la monarchie, si elle veut la conserver.

Nous garantirons également l'autonomie de la Cilicie, non pas comme la monarchie, en prétendant civiliser les Arabes ou tout autre peuple par des occupations militaires. Nous chercherons à pénétrer dans cette région par les leaders révolutionnaires et par la propagande révolutionnaire ; nous n'obligerons pas la révolution à remplacer les usines où on cherche à construire des moyens de travail par des usines où on fabrique des canons ; nous n'obligerons pas la révolution à se militariser pour pouvoir mettre le pouvoir dans la main d'une poignée d'hommes qui écraseront la révolution avec l'Etat centralisé.

Enfin, nous nous sommes aperçus que la situation n'était pas telle que nous l'avions prévue. Les soviets n'existent plus ; les conseils d'usines non plus. La gestion des affaires publiques et de la production n'est plus dans les mains des ouvriers ; les syndicats appliquent les ordres du gouvernement ; ils ne peuvent prendre la gestion en main.

Ce matin, Losovski vous a dit : Vous pourrez vous libérer de l'Etat en raison de votre force. C'est bien cela que dit la monarchie, la république ; c'est bien cela que disent tous les gouvernements. Et c'est la position que l'on nous propose à l'Internationale Syndicale ?

Frossard nous a dit : Vous serez autonomes si vous êtes forts. Mais, si les patrons nous paient un peu moins mal, c'est en raison de notre résistance. Alors, vous êtes les patrons et nous sommes les ouvrier ; nous sommes les parents pauvres et vous êtes les riches. C'est ainsi que l'on bâtit l'Internationale ? C'est ainsi que l'on veut faire la révolution ?

Nous avons entendu les hommes de la Révolution russe ; nous les avons admirés dans leur personnalité si complexe ; nous avons admiré le travail qu'ils accomplissent. Nous n'avons pas critiqué la Révolution parce qu'il y avait peu à manger, comme les réformistes l'ont fait. Les réformistes, en effet, sont revenus en Italie en disant : « Regardez la misère qui existe en Russie : les hommes ne vont plus avec les femmes parce qu'ils n'en ont plus la force. » (C'est d'Aragona qui a dit cela, naturellement, parce qu'il n'en a pas la force, lui.)

Nous n'avons pas cherché ce qu'il y avait dans la cuisiné ou sur la table. Nous savions à quelles difficultés la Révolution avait à faire

face ; nous connaissions la guerre et le blocus parce que nous avons lutté contre le blocus. Nous avons pensé que la guerre et la révolution qui venaient d'éclater expliquaient la situation économique dans laquelle ce peuple se trouvait. Mais nous avons cherché s'il y avait d'autres raisons. Nous avons pu nous convaincre que la centralisation économique en était une.

A Moscou, les grands sont au gouvernement ; les paysans ont une peur terrible de Moscou, de même que les ouvriers italiens ont peur de Rome. Si nous faisons la révolution demain, il faudra du blé à Rome, à Milan, à Turin. Enverrons-nous dans les pays où il y a du blé un comité de communistes qui ira prendre le blé, les armes à la main, et qui l'enverra à Rome ? Ce comité rencontrera la défiance des ouvriers. Nous pensons que la société nouvelle a d'autres moyens.

Nous pensons qu'il vaut mieux convoquer directement les intéressés. Il ne faut pas envoyer chercher le blé par une équipe de gardes, même rouges ; il faut envoyer les ouvriers directement dans les pays où pousse le blé ; il faut mettre en contact les ouvriers avec les paysans ; les paysans donneront le blé dans ces conditions.

Que s'est-il passé en Russie ? Il s'est passé quelque chose d'analogue à ce qui se passerait si on envoyait des hommes qui, les armes à la main, diraient aux paysans : « Tout le blé doit aller à Rome, ou à Paris, ou à Milan ». De Paris, on en enverra dans toutes les villes ; on le distribuera avec équité. Les paysans diront : « Nous ne voulons pas de cela. »

En Russie, les paysans se méfiaient du gouvernement et de ces hommes qui étaient un peu moins pauvres que les paysans et qui allaient chercher le blé dans les provinces. Ils ont dit : « Nous ne donnerons pas notre blé aux soldats ; envoyez les ouvriers ; nous nous entendrons avec eux pour leur donner le blé. »

Alors, les représentants du gouvernement bolchevik ont voulu avoir recours à la force ; on a tué les paysans ; les paysans ont lutté les armes à la main pour défendre leur blé. Au lieu de voir les forces révolutionnaires paysannes s'ajouter à celles des villes, on a produit une opposition, une démoralisation de la révolution.

Voilà ce que je puis vous dire à propos de ce que nous avons vu en Russie.

Nous avons parlé avec les hommes de la Révolution. Ces hommes sont convaincus que leur méthode doit être employée dans le monde entier. Nous avons parlé avec Lénine, avec Zinovief, avec Boukharine. Nos idées chéries du syndicalisme révolutionnaire sont les « préjugés des anarchistes et des syndicalistes latins ».

Nous avons vu les camarades Lepetit et Vergeat ; ils nous ont dit : « Il n'y a rien de fait encore ; la lutte va commencer maintenant contre l'Etat. »

Dans la première partie de mon discours, j'ai déjà parlé de la lutte contre la centralisation, contre la militarisation pour donner à la révolution un caractère productif, un caractère syndical ; cette lutte n'a

pas été la lutte des individualités anarchistes contre les gouvernements.

Si vous passez vingt-quatre heures en Russie, vous rencontrerez plus de vingt-quatre communistes qui vous diront que la lutte a été engagée par les communistes d'avant-garde, par les syndicalistes et les anarchistes des diverses nuances ; de plus, ils sont allés avec les bolcheviki lorsqu'on a renversé le pouvoir de Kerensky.

On voit les conséquences de ce que je viens de dire. Ceux qui veulent affaiblir l'Etat sont des contre-révolutionnaires ; les prisons ont englouti des camarades. Et je n'exagère rien. On a beaucoup parlé de la conférence de Berlin. Besnard s'est trouvé en conversation avec moi, avec le camarade Andreief, représentant de la C.G.T. russe ; nous n'avons pas demandé à Andreief la libération de Makno. Nous n'avons pas demandé la liberté de lutter, les armes à la main, contre les bolcheviki. Je ne dis pas que, pour démolir l'Etat, même bolchevik, cela ne soit pas nécessaire un jour. (Applaudissements.)

Et cela, c'est la preuve que nous ne sommes pas des tolstoïens, ce dont on nous traite constamment.

Naturellement, nous n'allons pas demander aux gouvernants la liberté de lutter les armes à la main contre les bolcheviki, alors qu'on met sur pied des tentatives de nous raccommoier. Nous cherchons des concessions possibles.

Qu'avons-nous demandé ? Nous avons demandé quelque chose de très simple, qu'avait déjà demandé Sirolle au Congrès de l'année dernière. Nous avons dit : « Puisque vous voulez faire bloc avec nous, puisque vous voulez constituer l'Internationale, il y a des syndicalistes révolutionnaires, il y a, en Russie, des « imbéciles » comme nous. Il y avait un camarade qui avait exposé un point de vue qui n'était ni centraliste, ni communiste, ni étatiste, mais tout à fait libertaire. Il y avait un camarade qui était en contradiction avec nous parce qu'il avait des idées, selon nous, trop bolchevistes. Savez-vous comment il se fait que ce camarade soit à Berlin ? C'est parce qu'il a été expulsé et c'est Trotsky qui l'a expulsé après votre intervention. »

Nous avons dit ; « Est-ce qu'un camarade qui doit faire l'Internationale avec vous pourra avoir la liberté de propager notre imbécillité latine ou slave à Moscou, comme nous le proposons à Berlin, à Paris ou à Parme ? Pourra-t-il le faire sans le danger d'être envoyé en prison ? »

Il fallait dire oui ou non. Il n'y avait pas de formule à chercher. On n'a pas dit oui ; on a dit « non ». On a dit : « Nous laissons cette liberté à tous, sauf aux mencheviks, aux social-révolutionnaires, aux anarchistes bandits, à ceux qui luttent contre le pouvoir du gouvernement bolchevik ! ». Restait seul le Parti communiste, et encore pas tout entier : on exceptait les communistes orthodoxes. Est-ce bien la réponse qu'on leur a donnée ?

Un membre du Bureau. — C'est exact.

Borghi. — Sommes-nous contre la Révolution russe ? Pas du

tout. Mais si, demain, nous avons une révolution en Italie, que ce soit d'Aragona ou Turatti qui soit au pouvoir, nous ne serions pas contre la révolution. Il n'y a pas une révolution qui ne soit pas la nôtre ; il n'est pas une révolution avec laquelle nous ne serions pas.

Mais, la révolution en ce moment consiste à pouvoir reconstruire l'Internationale.

Il y a eu la révolution en Portugal ; on a renvoyé le roi de ce pays. On l'a remplacé par la république. Nous ne sommes pas contre la république ; mais la république a été contre les syndicalistes. Après avoir renversé la monarchie, les ouvriers ont fait la grève ; ils ont mené la lutte contre les capitalistes.

C'est alors que les syndicalistes se sont tournés contre la République, non pas au nom du roi, camarades communistes, mais parce que la lutte de classe inspirait les ouvriers et ne s'arrêtait pas devant le pouvoir monarchique, républicain ou bolchevik.

Frossard et Losovski vous ont éclairé un peu. On nous a dit à plusieurs reprises que notre indépendance, en tant que syndicalistes, vis-à-vis de l'Internationale comme vis-à-vis de l'Etat, dépendait de notre force. Cela signifie que nous devons lutter contre l'autorité des bolcheviki, patrons de l'Etat en Russie et patrons de l'Internationale en Russie.

A Saint-Etienne, on envoie Losovski nous faire un discours qui me semble analogue à celui de Frossard. Je suis allé en Russie. J'ai parlé avec ces hommes. Il m'a bien semblé que, par ces discours, on voulait passionner l'Internationale ; tes discours ressemblent aux plaidoiries que les socialistes ou les communistes font à la veille des élections lorsqu'ils veulent les votes des ouvriers. S'il y a des ouvriers révolutionnaires, on fait un discours révolutionnaire. S'il y a des petits bourgeois, on cherche à atténuer un peu pour emporter tout de même le vote.

Sommes-nous à la veille des élections quand Frossard nous dit cela ? Est-ce que nous lui demandons la lune ? Est-ce que nous n'avons pas lu les thèses et les livres communistes ?

On commence, après avoir étudié un peu la situation de Russie, à étudier la possibilité de reconstruire l'Internationale avec les bolcheviki.

Voilà un autre point que je dois éclaircir.

A ce moment, on ne voulait pas savoir dans l'Union Syndicale italienne qu'il y avait la C.G.T. italienne. Je défie Monmousseau de prouver ce que dit la « Vie Ouvrière ». Il ne sait pas que ce sont des mensonges ; on le trompe. Je ne peux m'expliquer son changement d'opinion. Monmousseau m'a dit : « J'ai changé d'opinion, je ne suis pas celui que tu as connu à Parme. » On peut changer d'opinion, mais on ne doit pas publier dans la « Vie Ouvrière » des contre-vérités. Les religions ont fait le diable noir, les hommes font les diables blancs.

Maintenant, je rends justice à Totti et je lui dis qu'il a bien fait

de n'avoir pas voulu servir des idées particulières. Totti, tu sais ce qu'il y avait dans les rangs des communistes et tu as voulu travailler en dehors de ce parti.

D'ailleurs, toutes les fois qu'on demandait à Totti un avis éclairé, que ce soit à gauche ou à droite, Totti répondait : « Je suis un informateur, je n'ai rien à donner à Borghi, ni à Vecchi, ni à d'autres. »

Et alors, quand Vecchi a demandé à la Confédération Générale du Travail française d'être admis à la Conférence de Berlin, la C.A. de France a répondu ainsi : « Parfaitement, camarade Vecchi, vous avez raison et on vous enverra l'invitation ». Camarades, elle a bien fait.

Revenons à la Russie. On a examiné la possibilité de la construction de la nouvelle Internationale, mais on faisait remarquer avec la C.G.T. qu'on ne savait pas où aller.

Nous n'avions pas besoin des syndicalistes, parce que nous savions que si nous prenions les syndicalistes, le Parti socialiste nous échapperait.

Je suis arrivé à Moscou quand la C.G.T. italienne avait déjà donné son adhésion à la III^e Internationale Syndicale Rouge. J'ai protesté et j'ai dit que si l'on voulait commencer le travail en faveur du mouvement révolutionnaire prolétarien, il ne fallait pas dès le début le gêner. On a eu de longues discussions ; on m'a fait appeler chez Lénine, chez Boukharine, etc... J'ai dit au dernier moment : « Je considère d'Aragona et les siens comme des ennemis de la révolution ». Mais dès que nous avons étudié le projet de statuts de la nouvelle Internationale, j'ai bien vu que notre autonomie dépendait de notre rébellion. Je n'ai pas ici le projet de statuts qui a été publié dans différents journaux, même dans le « Libertaire » de Paris, mais je sais que l'on disait au paragraphe 7 que, pour être à la tête des organisations ouvrières syndicales adhérentes à la III^e Internationale Syndicale Rouge, pour être à la tête de ces organisations nationales ou locales, il fallait ou bien être inscrit au Parti communiste de ce pays, ou bien, si on n'y était pas inscrit, avoir l'adhésion, le visa du Comité directeur du Parti communiste de ce pays.

Un délégué. — J'ai bien peur, alors, que nous n'y soyons jamais !

Borghi. — On avait raison de dire que notre indépendance était en relations avec notre rébellion. Camarades, je me suis rebellé ; je me suis révolté. J'ai dit à Tromsk, adjoint de Losovski — ce dernier se trouvait en Allemagne — c'est Rosmer qui a signé le projet de statuts, paragraphe 7, concernant la direction de l'organisation ouvrière désirant adhérer à Moscou.

Rosmer acceptait les formules de Moscou.

Camarades, après tout cela, nous avons bien compris qu'il existait avec Moscou les mêmes rapports que ceux qui existent avec les patrons.

Nous avons donc déclaré : Plaçons la question de la révolution,

mais nous ne sommés ni des juges, ni des ennemis, nous sommes tout simplement des hommes, des révolutionnaires qui constatons une situation.

Hier, Frossard nous a dit : Vous vous êtes solidarisé avec la révolution au moment où elle triomphait, vous la critiquez aujourd'hui. Non, camarades, ce n'est pas à nous qu'on doit adresser ce reproche.

S'il y en a en Italie qui se sont solidarisés avec la révolution et qui y ont gagné quelque chose, ce sont les socialistes et les chefs actuels du Parti communiste qui, en 1919, ont fait les élections et ont ainsi gagné 150 places au Parlement italien.

Nous, camarades, nous avons défendu la révolution dans ses moments difficiles et nous n'avons pas fait les élections au nom de la Russie. Nous avons lutté avec l'avant-garde révolutionnaire ; nous avons des centaines de camarades dans les prisons ; nous avons occupé les usines en septembre 1920 contre la Confédération réformiste, contre les partis socialistes. (Applaudissements.)

D'autre part, ce n'est pas à cause de l'occupation des usines que la réaction a éclaté en Italie.

A Milan, la Confédération Générale du Travail et le Parti socialiste se disputaient pour savoir qui conduiraient le mouvement ; la C.G.T. disait : Je veux bien le conduire, moi, mais pas dans le sens de la révolution, parce que je suis réformiste ; le parti guesdiste disait : Nous voulons le guider, mais pas avec les syndicats, parce que là il y a la dictature du prolétariat.

Vous ne pouvez pas nous obliger d'avoir pour Tchitchérine la même déférence que celle qu'avait le roi d'Italie. Vous ne pouvez pas nous obliger de prendre vis-à-vis du gouvernement de Russie la même attitude que nous avons prise vis-à-vis des autres gouvernements.

On dira : C'est une fatalité ; nous ne voulons pas juger.

Vis-à-vis des réactionnaires, nous dirons toujours : Vous n'avez pas le droit de dire un mot de Lénine, de Trotsky, ni de Kerkho, ni de Cronstadt. Vous n'avez pas le droit de juger parce que vous avez fait la terreur pour la terreur et que vous êtes les représentants de la terreur contre la liberté.

Vous ne pouvez rien dire.

Nous dirons cela vis-à-vis des bourgeois ; mais nous avons le droit de constater la reculade de la Révolution russe.

On nous a dit : C'est une fatalité ; c'était inévitable.

C'est inévitable, camarades ; c'est même inévitable que les anarchistes et les syndicalistes russes essaient de continuer la lutte. On nous a dit c'est inévitable, comme est inévitable la monarchie en Italie.

C'est même si inévitable que nous luttons, nous les révolutionnaires, contre les faits pour créer d'autres faits.

Le christianisme, on a dit qu'il était nécessaire, qu'il était inévitable.

Cette politique, peut-être fatale, inévitable, du gouvernement russe, elle peut entraîner les ouvriers qui sont en lutte contre l'Etat dans les autres pays.

Losovski est venu nous dire que les syndiqués russes étaient solidaires du gouvernement des soviets. La politique du gouvernement russe peut empêcher les ouvriers de Russie de continuer la lutte de classe, de continuer la lutte pour l'émancipation, même contre le gouvernement qui est maintenant à la tête de la Révolution russe.

Voilà ce que je voulais dire et ce que je devais vous dire.

Voyez la C.G.T. italienne : adhérente à Amsterdam ;

Les grandes organisations de l'Allemagne, à Amsterdam ;

En Espagne, on est adhérent à Amsterdam.

Alors, avec qui peut-on faire une Internationale ?

Je dis qu'on doit discuter s'il est possible de constituer l'Internationale de Moscou, parce que jusqu'ici il n'y a pas d'organisation internationale syndicale de Moscou.

La seule organisation qui marche derrière Moscou, elle est contre vous.

Pour rétablir les choses, que cela vous plaise ou que cela ne vous plaise pas, je puis vous dire qu'après avoir fait toutes les constatations, après avoir vu toutes les brochures de propagande, philosophiques ou autres, parce que nous ne sommes pas de ceux qui ont refusé le libre examen, nous sommes allés voir les hommes, les choses, les thèses, les livres et nous avons voulu voir tout. Après tout cela, après la Conférence de Berlin, nous pouvons vous assurer que, pour l'Italie, nous ne marcherons pas avec l'Internationale liée au gouvernement de Moscou.

En Italie, nous n'irons pas à Moscou, ni par la mer Baltique, ni par la mer du Nord.

Voilà pourquoi nous avons dit que nous pourrions convoquer la Russie ; mais c'était un sacrifice mental que nous faisions. Losovski nous a dit que l'Internationale n'était pas dégagée. Mais nous avons dit : Pour le moment, considérons que l'Internationale est dégagée du gouvernement ; convoquons-la à la Conférence de Berlin.

Après Berlin, nous avons dit : Convoquons toutes les Centrales qui sont à Moscou dans une ville de l'Europe et nous pourrions discuter, mais sur un plan d'égalité.

S'ils sont plus nombreux, ils seront plus forts. Forces syndicales, oui. Mais ni forces du Parti, ni force de l'armée, ni force de l'argent qu'ils dépensent, les bolcheviks, pour propager en Europe toutes les forces qui cherchent à tuer et à guider le syndicalisme international. (Applaudissements.)

Le Président. — La parole est au camarade Monmousseau. (Protestations.)

Monmousseau. — Mis en cause par Borghi que je n'avais pas mis en cause, je n'abuserai pas de cette tribune et, en tout cas, vous serez toujours assez nombreux pour répondre.

Nous avons parlé deux heures pour notre tendance.

Moi, je ne protesterai pas contre Borghi qui nous a appelés des contre-révolutionnaires et qui a porté atteinte à notre autonomie, en passant. C'est de la bonne guerre, cela. (Très bien !)

Mensonges publiés par la « Vie Ouvrière » ! Pardon !

Il y a un homme en Italie qui s'appelle Vecchi et que Totti connaît bien, qui représente la fraction du mouvement ouvrier italien et qui a donné un document sur cette fraction du mouvement.

Il y a eu une Commission administrative confédérale dans laquelle on a décidé qu'en allant à Berlin, les minorités devraient être représentées.

Au moment où Totti était à Berlin, une lettre de l'Union Syndicale italienne arrivait à la C.A. et disait : La fraction Vecchi n'existe pas ; elle ne doit pas être représentée.

Nous avons discuté vivement et nous avons conclu : Il est entendu que les minorités doivent être représentées ; quant à nous, nous n'avons pas du tout voulu départager les majorités d'avec les minorités dans les groupements qui ne sont pas de notre nationalité. (Applaudissements.)

Sentiment de Borghi sur notre position ! Il nous a mis en cause.

Totti est allé à Rome ; avant d'aller à Rome, il est allé à Milan. A Milan, il a fait connaissance avec Borghi ; il est revenu de Milan à Paris avec des sentiments sur le mouvement ouvrier italien. Il est parti à Milan où il fit la connaissance de Vecchi et il est revenu à Paris avec une autre opinion sur le mouvement italien, une autre opinion sur les hommes, les chefs, du mouvement italien, et je rappelle à Totti — cela ne m'étonne pas que Borghi ne soit pas d'accord avec nous, ce n'est peut-être pas un politicien — mais il faut rester sur la vieille tradition, sur laquelle j'étais resté et sur laquelle beaucoup d'entre nous entendent rester. Il n'a pas suivi cette évolution ; il n'a pas fait le saut non pas de l'anarchisme au réformisme, mais de l'anarchisme à la révolution. (Applaudissements.)

C'est comme cela que je m'expliquais le fait que Borghi n'était pas avec nous. Je ne lui ai pas fait l'injure d'être un politicien ou un arriviste ! (Applaudissements.)

Ce n'est pas de ma faute si on me met en cause. Mais, maintenant, je comprends pourquoi Borghi ne peut pas adhérer, quelles que soient les conditions, à l'Internationale de Moscou : c'est un bloc avec la révolution et ses organismes de défense...

Un membre du Bureau. — Et d'oppression ! (Mouvements divers. Bruits.)

Monmousseau. — Voilà pourquoi, quelles que soient les modifications aux statuts, Borghi ne peut pas entrer à l'I.S.R.

De deux choses l'une : ou bien l'I.S.R. se désolidarise de la Révolution russe et du gouvernement des Soviets : c'est votre thèse ; tâchez de la faire triompher. Ce n'est pas la nôtre. Les artifices inclus dans les conditions d'adhésion ne sont que la façade avec laquelle on

cache — mais elle n'est plus cachée après l'intervention de Borghi — la volonté de ne pas adhérer à Moscou parce que Moscou est un tout avec lequel nous sommes solidaires... (Applaudissements) ...jusqu'au moment où la Révolution russe, telle qu'elle est, avec ses fautes, ne sera pas débarrassée de toute la contre-révolution intérieure et extérieure contre l'Etat. Dans ces conditions, nous avons une cause de ne pas incorporer dans notre résolution d'orientation syndicale une précision disant :

« Le syndicalisme, organe de révolution, participe à la révolution et aux rouages de la révolution sans s'abaisser, sans être humilié, sans rien subir de la dictature prolétarienne. Il y participe, s'il le peut, par sa force, par son savoir. »

Nous n'aurions pas eu besoin de discuter sur les conditions d'adhésion à l'Internationale de Moscou ; car tout le débat tient dans l'affirmation de la solidarité syndicaliste avec un Etat provisoire prolétarien nécessité par les événements ou bien la négation de cette solidarité ; à mon tour, je dis que c'est la trahison envers la révolution. (Applaudissements. Mouvements divers.)

Le Président. — La parole est au camarade Diès, de la C.G.T. espagnole. (Applaudissements.)

Diès. — Je ne parle pas français. Deux camarades avaient été délégués par la Fédération Nationale d'Espagne ; mon camarade est malade et a dû rester à Paris ; lui, parlait français. Je prononcerai donc mon discours en espagnol ; un de nos camarades le traduira. (Le camarade Diès prononce son discours en espagnol.)

Ferrodol (traducteur du discours du camarade Diès). — Camarades, comme beaucoup de camarades n'ont sans doute pas compris l'exposé de notre camarade Diès ; comme, d'autre part, nous sommes tous internationalistes et que nous avons passé bientôt une semaine à discuter les affaires de Russie, et que nous jugeons que dans l'Internationale, il n'y a pas que la France et la Russie, malgré que cela prenne un peu de temps supplémentaire au Congrès, nous jugeons utile de faire traduire cet exposé. Le camarade Borghi, en effet, n'a pas déjà peut-être été très bien compris, et notre camarade Diès risquait de ne pas être compris du tout. Et nous voulons que les travailleurs ici présents qui représentent des syndicats puissent se faire une idée bien exacte de la situation internationale du prolétariat.

Je reprends l'exposé de notre camarade Diès.

Le camarade Diès — sans préambule, car ce n'est pas la mode en Espagne de faire des préambules — vous apporte le salut fraternel de la Confédération Générale espagnole. (Applaudissements.)

Mais le salut de quelle Confédération ? Il faut le dire. Il y a la C.G.T. réformiste et il y a la C.G.T. révolutionnaire. C'est la C.G.T. révolutionnaire qui a mandaté notre camarade Diès pour répondre au Congrès de Berlin.

Le camarade Diès nous a dit qu'avant la guerre, la C.G.T. dont il est le représentant ne vivait qu'à l'état squelettique. Avant la

guerre, le syndicalisme révolutionnaire n'avait pu s'implanter en Espagne.

— Camarade Diès, qui comprends le français, si je faisais quelques erreurs, tu voudrais bien me reprendre.

Je disais que le syndicalisme révolutionnaire n'avait jamais pu s'implanter en Espagne avant la guerre et notre camarade nous a parlé ensuite de l'attitude du syndicalisme révolutionnaire espagnol au début de la guerre.

On a dit à cette tribune que personne ne s'était élevé, dans le syndicalisme, au début de la guerre.

Le camarade Diès dit que les révolutionnaires espagnols se sont élevés dès le premier jour de la guerre ; que ce fut eux, en Espagne, qui furent traités par les ouvriers français de francophobes, qui furent traités de la même façon par la majorité des nations alliées.

On emprisonnait ces camarades, on les persécutait et on disait que le journal révolutionnaire qu'ils éditaient était subventionné par l'argent allemand.

Voilà ce qui a existé.

Ces souffrances qu'ils ont supportées sont la preuve que les camarades espagnols ne sont pas des contre-révolutionnaires comme la moitié d'entre-vous semblent le croire. (Applaudissements.)

Le camarade Diès nous a dit qu'à côté de cette poignée d'hommes, il y avait près des frontières les francophiles ; les francophiles étaient d'un clan socialiste qui est venu aujourd'hui en grande partie au communisme ; ce clan socialiste a cherché par tous les moyens à entraîner l'Espagne dans une guerre de droit, dans une guerre de justice, mais dans une guerre dont nous disions qu'elle devait être préjudiciable à tous les travailleurs ; nous en avons fait l'expérience. (Applaudissements.)

Par l'expérience même de cette guerre et par la propagande qu'ont menée les syndicalistes révolutionnaires en Espagne, une résurrection fantastique s'est produite et c'est ainsi qu'une organisation qui ne dépassait pas une centaine de mille membres, a pu acquérir en quelques années une puissance formidable.

C'est ainsi que cette C.G.T., qui a été formée dans la Catalogne, à Barcelone, et qui n'avait presque rien, a atteint dans la seule ville de Barcelone le chiffre fantastique de 360.000 adhérents.

Camarades, à ce moment-là, la C.G.T. révolutionnaire d'Espagne avait trouvé le bon chemin et les travailleurs espagnols, heureusement pour nous, ne l'ont pas encore perdu.

Camarades, sur ces entrefaites, survint la Révolution russe, et avant qu'en France, nous n'ayons pris position, la C. G. T. révolutionnaire espagnole, dans un congrès qui est resté célèbre, et vous pourrez vous procurer pour cela diverses brochures — je parle à ceux qui s'intéressent au mouvement syndicaliste — décida d'adhérer à l'Internationale de Moscou.

Nos camarades Espagnols, par la bouche de Diès, viennent de vous

dire : nous adhérons à Moscou sans aucune condition ; nous adhérons à Moscou et nous étions prêts à embrasser toutes les erreurs de la Révolution russe, toutes les fautes qui seraient commises dans cette Révolution avant que nous adhérons ; mais du moment où nous adhérons, nous voulions être traités sur un pied d'égalité ; nous voulions avoir la liberté de discuter ; nous voulions avoir notre autonomie, notre indépendance.

Voilà pourquoi pendant longtemps on a pu dire que cette centrale syndicale était adhérente à Moscou.

Or, dans ce Congrès de la Comédie, il fut encore décidé que les camarades espagnols qui allaient à Moscou étaient les admirateurs fidèles du régime des soviets et de la prise du pouvoir par les ouvriers.

Et le camarade qui fut désigné pour aller à Moscou, ce fut le camarade Pestaña ; il avait le mandat de défendre à Moscou les théories du syndicalisme libertaire.

Le camarade Pestaña est un militant qui a fait ses preuves, qui a aussi payé de sa personne. Le camarade Pestaña a déclaré à son retour et il déclarait déjà avant son retour : je vous affirme, je vous assure, que je signe l'adhésion à Moscou, parce que j'en ai le mandat, parce qu'on a décidé de faire cette adhésion de principe, cette adhésion d'enthousiasme ; mais j'étais certain que si l'on faisait dévier la Révolution russe de son but, si l'on voulait pousser la Révolution russe vers la dictature du prolétariat, il serait complètement impossible qu'il y ait des engagements entre la C. G. T. révolutionnaire d'Espagne et la III^e Internationale de Moscou.

Plus tard, il s'est passé toute une série d'événements que vous connaissez. Nous avons alors les yeux fixés comme une alouette sur le soleil de Moscou.

Pendant ce temps-là les camarades espagnols faisaient la propagande et l'action nécessaires. Comme l'a dit le camarade Diés, la base du syndicalisme en Espagne, n'est pas dans les Congrès où se réunissent 7 ou 800 délégués qui représentent un petit nombre de syndiqués, mais l'on tient des congrès où il y a des hommes sages, où il y a des hommes instruits, les hommes les plus qualifiés qui viennent chercher des directives à donner au prolétariat pour lui assurer chaque jour des moyens de lutte, moyens qui lui permettent d'obtenir plus de bien-être.

On ne fait pas de théorie, on passe aux actes, comme l'a dit le camarade Diés.

C'est vrai, nos camarades espagnols sont passés de la théorie aux actes ; ils ont créé des délégués d'ateliers, le système soviétique — et si je me trompe, le camarade Diés pourra me contredire — ils ont fait cela en plein régime bourgeois, camarades dictateurs, alors qu'ils étaient sous la férule du capitalisme, de la police, ils réussissaient à s'emparer de la direction des usines au moyen du contrôle ouvrier.

Quand les ingénieurs venaient, ils disaient aux délégués du syndicat : faites ce que vous voudrez ; commandez ce que vous voudrez ; on travaillera dans les conditions que vous voudrez ; et c'est pour cela que les camarades espagnols, sans avoir eu besoin de canons, ont obtenu

la journée de huit heures avant nous et tout ce que nous avons été incapables d'obtenir. (Applaudissements.)

N'applaudissez pas, camarades. C'est en applaudissant que vous vous donnez des leaders qui se croient seuls capables d'exercer la dictature sur le prolétariat.

Camarades, je poursuis l'exposé du camarade Diés.

Le camarade Diés disait qu'à la suite de cette action qui avait été entreprise contre le capital, et qui avait guidé à la libération intégrale des travailleurs, il a fallu que l'on cherche à arrêter cet élan de libération et c'est alors que l'on a commencé la répression. C'est alors que l'on a commencé d'emprisonner pour le seul motif d'avoir une carte syndicale de la C. G. T. révolutionnaire dans la poche, des centaines et des centaines, des milliers et des milliers de camarades espagnols.

Nous avons eu en Espagne 30.000 ouvriers enfermés dans une arène parce que les prisons étaient trop petites pour contenir tous ceux que l'on arrêtait.

Nous avons vu passer sur les routes d'Espagne des caravanes de déportés politiques qui allaient rejoindre les bagnes, et ces caravanes de déportés politiques portaient lamentablement leur carcasse sous le soleil brûlant de l'été, sous le froid de l'hiver, et nous estimons que ces hommes sont des martyrs de la défense prolétarienne, au même titre que les Russes. (Applaudissements.)

Profitant du désarroi jeté dans la C. G. T. espagnole par l'emprisonnement de militants, des individus — et notre camarade Diés a bien précisé le terme — saisirent le moment où tous les militants espagnols étaient emprisonnés pour se déléguer eux-mêmes et aller en Russie.

Tant que les meilleurs militants restèrent emprisonnés, tant que la suspension des partis constitutionnels ne fût pas remise, ils purent laisser croire à une partie du prolétariat mondial que la C. G. T. révolutionnaire espagnole était toujours adhérente à Moscou ?

Mais, le jour où les portes des prisons se sont ouvertes, le jour où les camarades emprisonnés ont eu la liberté de leurs mouvements, ces délégués postiches ont été obligés de disparaître et la C.G.T. a repris sa force; elle s'est trouvée plus puissante qu'avant la répression; elle s'est trouvée dans le même état d'esprit.

Alors, on n'a plus retrouvé ces camarades. Ou plutôt, on les a retrouvés; mais ce n'étaient plus les militants obscurs d'avant; ce n'étaient plus les militants pauvres; c'étaient des militants qui venaient en Espagne fonder des journaux communistes avec des ressources dont nous ignorons l'origine. (Applaudissements.)

Notre camarade Diés me prie de préciser qu'avant de partir à Moscou, bien que s'étant mandatés eux-mêmes puisqu'il n'y avait plus d'organisation qui était légalement dissoute, les militants s'affirmèrent de la tendance de la C.G.T., c'est-à-dire syndicalistes libertaires; ils partirent pour Moscou en promettant solennellement qu'ils allaient défendre les syndicalistes libertaires.

Tommasi. — Il a déclaré le contraire.

Diès (en espagnol et traduit littéralement). — C'est pour ce motif qu'ils ont trahi l'organisme qu'ils représentaient.

Ferrodell. — Dernièrement, fut tenu à Sarragosse un nouveau congrès. Depuis deux mois, la C. G. T. espagnole se regroupait; les camarades espagnols ont déjà regroupé autant de membres que nous en avons dans la C. G. T. française.

Au Congrès de Sarragosse, il y avait 40 délégués, 370.000 membres représentés. Ce Congrès a affirmé ses principes libertaires par 38 voix sur 40. Dans les deux voix qui contestaient ces principes, il en était une dont le mandat n'était pas régulier. L'autre est de la ville du camarade Morin, dans la ville où le camarade Morin a, depuis quelque temps, édité un journal qui s'appelle « Lucia Sociale ». D'après nos camarades, c'est ce journal qui aurait empêché le syndicat unique de prendre toute sa force dans le pays.

Le camarade Arlandis, quoique revenu de Moscou avec des idées communistes, a déclaré au Congrès de Sarragosse que la majorité obtenue dans tous les Congrès de l'Internationale Rouge était une majorité fictive, une majorité de façade.

A la suite du Congrès de Sarragosse, la C. G. T. espagnole décida de répondre à l'appel de Borghi pour former une Internationale vraiment syndicaliste et vraiment révolutionnaire, une Internationale qui pourrait grouper l'ensemble des Unions et des Centrales révolutionnaires du monde.

Comme elle voulait tout de même que l'Internationale Rouge ait la possibilité d'assister à ses débats, la C. G. T. espagnole fut de celles qui demandèrent que l'Internationale Rouge soit représentée au Congrès de Berlin. Les camarades espagnols considèrent comme un succès cette Conférence de Berlin; elle groupe déjà les Centrales d'Espagne, d'Italie, d'Argentine, quelques Unions d'Allemagne, de Suède et d'ailleurs.

Losovski vous a dit nettement qu'il y avait liaison entre le Parti Communiste en Russie et la III^e Internationale. Les camarades espagnols déclarent, comme les camarades italiens l'ont déclaré, que, ni d'un côté ni de l'autre ils ne peuvent adhérer à Moscou. Ils ont même donné leur adhésion morale à l'Internationale de Berlin et ils espèrent fonder la véritable Internationale Syndicaliste Révolutionnaire. Mais, il faudrait que cette Internationale groupe l'ensemble des travailleurs des pays latins. La France, par sa situation géographique, a tout intérêt à être dans la même Internationale que l'Espagne et l'Italie. Nos camarades espagnols demandent aux congressistes français qu'ils fassent leur possible pour ne pas se laisser prendre au sophisme qu'on tâche de leur présenter au sujet de l'Internationale Syndicaliste Révolutionnaire. Ils espèrent que les travailleurs français sauront comprendre leur devoir, qu'ils sauront faire entre eux le véritable front unique. Ils nous demandent de faire comme eux,

de venir tous dans le Syndicat; de faire abstraction de leurs propres groupements de tendance.

Nos camarades espagnols demandent qu'on se souvienne qu'ils sont à nos côtés et qu'ils seront toujours à nos côtés pour nous défendre dans les moments difficiles et ils demandent que les ouvriers français adhèrent à l'Internationale Syndicale Révolutionnaire.

Diès (en espagnol et traduit par Ferrodell). — Ne connaissant pas le français assez bien pour parler dans cette langue, mais étant responsable des paroles que je prononce au Congrès au nom de mon organisation, je préviens les journalistes que je me réserve le droit d'une correction en cas où quelque fausse interprétation ou quelque fausse traduction aurait été faite par le traducteur.

Ferrodell. — Parlant maintenant en ma qualité d'ouvrier syndiqué... (Interruptions. Mouvements divers.)

Camarades, Monmousseau aurait donc le droit de venir à cette tribune relever les affirmations de Borghi et je n'aurais pas le même droit que Monmousseau? Nous avons tous les mêmes droits ici; je dois pouvoir défendre mon point de vue ou je vous demande alors d'être expulsé de ce Congrès. (Exclamations. « A l'ordre du jour! ».)

Cadeau. — La fonction de notre camarade était de traduire le délégué espagnol et rien de plus. (Applaudissements.)

Totti. — Lorsque Monmousseau est monté à la tribune après l'intervention de Borghi, il restait encore à la tendance représentée par Monmousseau cinq minutes sur le temps de parole qui lui avait été dévolu. Monmousseau a voulu utiliser ces cinq minutes.

Mais notre camarade traducteur a une fonction, celle de traduire la pensée du délégué espagnol; son rôle est terminé, il doit quitter la tribune. (Applaudissements. Ferrodell quitte la tribune.)

Dudilleux. — Vous avez eu connaissance de ce fait que les syndicats du Bâtiment, des Métaux, de la Voiture, les Comités régionaux et les Comités intersyndicaux de la région d'Asnières ont fait un vaste mouvement de protestation contre la saisie mobilière dont étaient menacés plusieurs camarades de la région d'Asnières.

Nous avons reçu par dépêche des nouvelles très satisfaisantes de ce mouvement; cela est le résultat, nous pouvons le dire sans fanfaronnerie, de la propagande que l'Union a menée sur le terrain de l'impôt sur les salaires.

La première dépêche est adressée au Bureau de la C. G. T. U.

Dix mille ouvriers Seine manifestent leur solidarité faveur camarades poursuivis par fisc impôt salaires à Asnières adressent leur salut révolutionnaire à représentants classe ouvrière. — Comité Intersyndical.

(Applaudissements.)

La deuxième dépêche est adressée par Vadécard:

Huit heures 12.000 travailleurs présents Asnières, forces considérables police. 14 heures, municipaux retirés, bruit court aucune saisie n'aurait

lieu, veillons. Réveil admirable, Voiture et Métaux, Bâtiment complét.

(Vifs applaudissements.)

C'est la meilleure manifestation de solidarité que les travailleurs de la Seine pouvaient apporter à leurs camarades du Vimeu.

Le Président. — Voici deux motions qui me parviennent à l'instant:

La Fédération Unitaire des Métaux de France, au nom des syndicats métallurgistes qu'elle représente, envoie son salut fraternel aux Métallurgistes italiens en lutte contre leur patronat et demande au Congrès d'envoyer aux Travailleurs italiens l'expression de toute sa sympathie.

En voici une autre:

Le Congrès, réuni dans ses séances du 29 juin, à l'unanimité, envoie son salut fraternel et syndicaliste, sa meilleure marque de sympathie et de solidarité aux camarades en grève de France et d'Italie, les encourage à la lutte et leur demande de s'inspirer, sur tous les terrains de lutte, de l'esprit révolutionnaire et de l'action directe, seule application stable pour arriver à la victoire prolétarienne sur le patronat et les gouvernements oppresseurs

Il salue tous les camarades espagnols emprisonnés arbitrairement par le Gouvernement autocrate d'Alphonse XIII. — (Applaudissements).

Je reçois une communication de Marie Guillot et de Lartigue qui demandent, ayant une observation importante à présenter au sujet du vote sur la position internationale, de prendre la parole en tant que membres de la Commission de Travail. Carpentier se joint à eux pour qu'ils puissent présenter leurs observations. Je pense que le Congrès sera d'avis de leur accorder quelques minutes demain. (Assentiment.)

Je vous propose pour demain le bureau suivant:

Président: Carpentier;

Assesseurs: Costel et Lartigue.

(La proposition est adoptée.)

Le Président. — La parole est au camarade Popovitch, délégué de la C. G. T. Yougo-Slave.

Popovitch. — Je ne parlerai que très peu; je ne parlerai pas d'orientation syndicale, ni d'Internationale de Moscou. Je veux parler des souffrances et des douleurs que supportent tous les jours, les camarades de Yougo-Slavie, de Roumanie et de Grèce.

La veille de mon départ pour Saint-Etienne, les camarades roumains représentant les syndicats agraires, m'ont prié d'apporter ici le compte rendu de ce qui s'est passé en Yougo-Slavie. Car, ils subissent les mêmes désagréments que nous.

Les trois fédérations ont été liées dans une Confédération; un bureau fonctionnait entre les trois Fédérations.

AUX REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS RÉVOLUTIONNAIRES DE FRANCE

Chers camarades délégués,

En cette circonstance où vous allez poser les bases de votre C. G. T. révolutionnaire, au moment où le prolétariat de France va manifester publiquement qu'il est débarrassé des syndicalistes jaunes, au moment où la terreur blanche sévit d'un bout à l'autre des Balkans, le prolétariat organisé de ces pays adresse aux représentants du prolétariat organisé de France, à tous les prolétaires, son salut fraternel et syndicaliste.

Camarades,

Sûrs que le prolétariat français groupé dans la C. G. T. U. est révolutionnaire et internationaliste au plus haut degré, et par conséquent, sûrs qu'il s'intéresse à ses frères de classe des autres pays, sûrs qu'il entendra notre voix, nous nous sommes décidés à vous envoyer cette lettre, dans laquelle nous voulons vous faire connaître les cruautés dont nous sommes victimes quotidiennement.

Pour pouvoir mieux vous faire connaître celles-ci, nous les citerons suivant les pays.

En Roumanie

Une monstrueuse terreur blanche sévit en Roumanie. Commencée déjà avant la guerre, elle s'est accrue et est devenue de plus en plus féroce depuis 1918. Ainsi, le 13 décembre 1918, à l'occasion de la grève des typographes de Bucarest, devant l'intransigeance du patronat et l'insolence des autorités, la C. G. T. déclara la grève générale. Les grévistes se rendirent en cortège au siège des syndicats. L'armée leur barra la route et les encercla, puis chargea la foule et 150 travailleurs furent assassinés sur la place. L'armée envahit alors le siège de la C. G. T. et après avoir maltraité les assistants, les jeta en prison. Les archives, ainsi que la bibliothèque, furent complètement détruites et la caisse centrale volée.

Pour pouvoir mieux exercer sa vengeance de classe, la bourgeoisie inventa un complot et traduisit 130 camarades devant le conseil de guerre. Trois jours après l'arrestation de ces 130 camarades, Jean Frimie, membre de la Commission Exécutive de la C. G. T. fut tué dans la prison de Vacarest, Jacques Gonitz, Bogdan et Sévère furent condamnés à huit ans de travaux forcés pour avoir préparé le fameux complot imaginaire. En même temps, le vieux syndicaliste Konstaninesco, connu dans toute la Roumanie pour son dévouement révolutionnaire et syndicaliste, le « porte-parole syndicaliste », comme on l'appelait, fut condamné à mort.

Malgré cette terreur, le mouvement syndical continue à grandir et en 1919 il comptait 150.000 adhérents. Toute une série de grèves avaient été gagnées et la classe possédante tremblait plus que jamais. Pour sauver le régime, des généraux furent appelés à constituer le ministère. Le président du Conseil, le général Averesco, buveur de sang prolétarien, a fait voter une loi par laquelle les syndicats furent mis hors la loi.

Se trouvant en présence d'un tel défi, la C. G. T. proclama, le 20 octobre 1920, la grève générale révolutionnaire. Le Gouvernement mit tout de suite l'armée à son service et la Roumanie fut, pendant un certain temps,

un champ de guerre civile véritable, la censure, l'état de siège furent proclamés, des arrestations en masse et toute série d'assassinats eurent lieu publiquement. Parmi les assassinés, nous pouvons compter les camarades Aroniano, Marcovici, et Cognan. Les cinq camarades de la C. G. T. qui avaient survécu à cette terreur furent condamnés à cinq ans de travaux forcés. Les persécutions furent employées à travers tout le pays et on ne manqua pas d'arrêter des camarades dans toutes les grandes villes. Pour avoir apporté leur participation à cette grève, le nombre des emprisonnés se monte à plusieurs centaines et la peine la plus légère est de 5 ans de travaux forcés, jusqu'à 20 ans. Les 5 députés socialistes, en se solidarisant avec les grévistes, prirent la défense des camarades traduits devant le conseil de guerre et tous les cinq à leur tour furent condamnés. Voici ce que fut ce mouvement sans précédent noyé impitoyablement dans le sang ouvrier et, depuis, l'organisation n'existe qu'illégalement. Malgré tout, le mouvement ne s'arrêta pas là et les ouvriers continuèrent de se grouper quoique privés de leurs meilleurs militants. A plusieurs reprises on tenta de protester contre ces cruautés et de venir en aide aux camarades qui tombaient sous les coups de l'adversaire.

A l'heure actuelle, où toute la force révolutionnaire est couiturée de blessures et de souffrances, privée de tout et de tous, le mouvement syndicaliste roumain ne se relèvera qu'avec l'aide internationale.

En Grèce

Personne, parmi vous, militants, n'ignore la situation et les insolences dont la Grèce fut le théâtre pendant la guerre. Tout le monde sait comment les bourgeoisies se déchirèrent pendant la guerre pour avoir la Grèce avec eux les fameux jours où les marins français tirèrent sur la foule, en majorité ouvrière qui protestait contre la guerre et contre l'invasion, restèrent inoubliables dans les annales des organisations ouvrières. Pour pouvoir mieux œuvrer à leur besogne, les Français et les Anglais chassaient partout les militants syndicalistes et, selon les paroles du général Sarrail, « la manière dont furent traités les ouvriers restera un fait qui illustrera l'injustice et l'injûmie franco-anglaise ». Colonisée dans le plein sens du mot, la Grèce fut forcée de marcher contre les Turcs, pour le compte de la bourgeoisie franco-anglaise, laquelle a acheté un certain nombre d'individus qui menèrent à la tuerie la classe ouvrière grecque.

Au moment où le théâtre prit également pied en Asie, et c'est sur quoi nous attirons particulièrement l'attention des congressistes, les syndicalistes grecs prirent une position catégorique et nette en décidant de s'opposer par tous les moyens à la guerre. Espérant que la classe ouvrière du monde entier avait assez de la guerre, surtout après s'être rendu compte de ses monstrueuses conséquences, les syndicalistes grecs tentèrent les premiers l'aide internationale. L'aide arriva c'est vrai tout de suite, mais cette aide était dirigée contre les révolutionnaires.

Les grands financiers franco-anglais demandèrent l'aide armée. Les résultats furent qu'un très grand nombre de militants, les meilleurs, furent arrêtés et brutalisés de façon inouïe. Incessamment, 60 camarades vont comparaître devant les tribunaux. A plusieurs reprises, on a voulu attirer l'attention du prolétariat sur le triste sort de ceux-ci. On dit, malheureusement, que la terreur blanche dans ce pays, comme dans tous les pays balkaniques où règne le capitalisme occidental, n'est pas la terreur blanche de la bourgeoisie grecque, mais bien la terreur blanche de la bourgeoisie

franco-anglaise aidée par le militarisme grec. Lors du départ des soldats pour la campagne guerrière en Asie, toutes les tentatives d'aller crier à ceux-ci : « Assassin ! » « Ne tire pas sur ton frère de classe ! » furent étouffées d'une manière draconienne par les autorités franco-anglaises de Constantinople. Voyant que notre action venait d'être paralysée, les camarades syndicalistes qui restaient encore en liberté, portèrent leur activité parmi les ouvriers de Constantinople et des environs. Ils organisèrent pour la première fois les syndicats. Les ouvriers sont traités là-bas comme de vrais esclaves. Le travail est établi suivant le bon plaisir des commerçants franco-anglais qui s'y installent chaque jour davantage. Le succès fut admirable. Au cours de quelques mois, les syndicats furent créés, ainsi qu'un journal qui exprime la volonté des ouvriers organisés. Sur la demande de la presse française, la censure fut rétablie et des mesures prises contre notre mouvement. Ce fait vient de se dérouler il n'y a qu'un mois et toute notre action est étouffée par une répression féroce. Si Constantinople est internationalisé et les pays balkaniques colonisés par le capital occidental, le prolétariat est par le même capital martyrisé aujourd'hui plus que jamais.

En Yougo-Slavie

Avant de vous faire connaître la situation de ce pays, il nous semble qu'il n'est pas nuisible de vous rappeler, chers camarades, qu'en 1918, au Congrès de Clermont-Ferrand, et sous la présidence de ce triste Dumoulin, la voix du prolétariat organisé de Yougo-Slavie fut entendue ? Nous croyons que des camarades de ce Congrès se rappelleront certainement de cette poignée d'hommes qui étaient alors groupés à Paris et qui représentaient la C. G. T. de Serbie d'alors, de la Yougo-Slavie actuellement.

Il y a déjà 20 ans que la C. G. T. serbe était numériquement et en comparaison avec le nombre de la classe travailleuse parmi les premières, trois quarts d'ouvriers étaient organisés même avant la guerre. La position de la C. G. T. et de ses militants fut, pendant la guerre balkanique comme pendant 1914, l'intransigeance internationaliste révolutionnaire et anti-guerrière. Cette position coûta au mouvement syndical deux choses. D'abord son progrès et ensuite l'assaut de la bourgeoisie alliée contre lui. Trois mois après l'armistice de 1918, la C. G. T. recommença sa vie et arriva à organiser 250.000 ouvriers. A ce moment, mars 1919, éclata la grève des ouvriers de Belgrade et n'ayant plus confiance dans sa propre armée, car le mouvement avait pénétré même l'armée, la bourgeoisie yougo-slave appela au secours les soldats français, qui tirèrent sur la foule impitoyablement. Le sang des grévistes coula et les glorieux poilus français, en majorité nègres, remportèrent une victoire de plus.

Depuis l'armistice jusqu'au 15 décembre 1920, aucune occasion ne fut épargnée de faire grève pour appuyer des revendications. En 1919, les cheminots, accablés par une misère inouïe, furent forcés de déclarer la grève et, pendant sept jours, les chemins de fer furent dans leurs mains. Cette grève fut une grande victoire pour le prolétariat organisé non seulement de Yougo-Slavie, mais de tous les pays balkaniques. Malgré la répression que l'autorité bourgeoise commença, la C. G. T. imposa sa volonté et tous les camarades furent relâchés et aucune révocation ne fut exécutée.

Ce progrès continuait toujours jusqu'au 15 décembre 1920 où la C. G. T. comptait 295.000 travailleurs syndiqués. C'est alors qu'éclata le conflit entre les rois miniers et les ouvriers de Bosnie. Le 7, la grève des mineurs fut

déclarée et la C. G. T., après avoir bien examiné l'importance de cette grève qui signifiait, comme l'a dit le maréchal Franchet d'Espérey, la victoire d'une classe sur l'autre, décréta la grève générale. Le 28 décembre, ainsi que les jours qui suivent, sont des journées de guerre civile. La bourgeoisie yougo-slave, aidée par la bourgeoisie française, qualifia la grève des mineurs de grève politique payée par l'Italie, et prétendit qu'à la caisse centrale de la C. G. T. il y avait des millions d'or hongrois. Le 29 décembre, à 5 heures du matin, la Bourse du Travail, ainsi que tous les sièges de tous les syndicats dans tout le pays furent assiégés. Toutes communications furent interrompues et la bataille s'engagea dans les rues. Des camarades furent emprisonnés par milliers, les mineurs de Bosnie furent obligés de se retirer dans les forêts et dans les montagnes. Cinq furent assassinés et un très grand nombre blessés. Les maisons ouvrières furent envahies par la police et on confisqua selon le bon plaisir de la police. Depuis le 29 décembre, les syndicats de ce pays sont mis hors la loi. Être syndicaliste révolutionnaire, signifie être criminel de droit commun. Le nombre des syndicalistes passés par la prison monte à 40.000. La loi scélérate défend catégoriquement de faire grève, ainsi que les réunions professionnelles.

Inutile de vous dire que toutes les caisses furent confisquées, archives et bibliothèques détruites et aujourd'hui toutes les maisons syndicales sont transformées en casernes de gendarmerie ou devenues propriétés privées.

La loi de 8 heures n'est nulle part respectée. Au mois de mai cette année, un groupe d'ouvriers de Macédoine, poussés par la famine — car ils gagnent 13 francs par jour, tandis qu'un kilo de pain vaut 7 francs et un kilo de viande 20 francs — déclarèrent la grève et furent condamnés à la suite de cela à 6 mois de prison.

Devant une telle répression, il est donc bien naturel que la colère et la révolte montent jusqu'à l'extrémité. Ces brutalités inouïes dont est victime le prolétariat yougo-slave, depuis le 29 décembre 1920, poussa deux de nos camarades, Aliaguitch, ouvrier menuisier, et Steitch, ouvrier du bâtiment, — tous les deux syndiqués, à commettre des actes violents, en manière de protestation. Le premier assassina un ministre, le 14 juillet 1921, et le second jeta un obus sur le roi.

Devant le tribunal, tous deux déclarèrent qu'ils avaient agi ainsi en leur nom personnel et sans autre souci que de protester contre les cruautés dont sont victimes les travailleurs yougo-slaves.

Aliaguitch fut pendu en mars 1922 et Steitch condamné à mort, le 18 février 1922, doit être exécuté au cours de ce mois-ci.

Les trois camarades mineurs qui ont dirigé la grève du 28 décembre 1920 sont condamnés aussi et vont être exécutés prochainement, si le prolétariat ne les sauve pas.

Chers camarades, nous ne voulons pas faire un commentaire de ces faits, car nous ne pouvons nous imaginer une seule minute qu'il y en aura un seul parmi vous qui restera impassible devant de pareilles cruautés, dont souffrent les travailleurs de ces trois pays.

Nous ne voulons pas croire que l'indignation collective chez les représentants du Prolétariat français ne se manifesterait pas. Nous attendons donc de vous, camarades, un appui moral immédiat.

Il faut à tout prix sauver les camarades qui vont être exécutés en face du prolétariat, il faut abattre la réaction internationale, il faut aider les syndicats de ces pays à obtenir leur vitalité et leur existence légale.

Nous ne voulons pas croire que le Prolétariat français laissera la bourgeoisie internationale, dont la bourgeoisie française est en tête, nous assassiner quotidiennement.

Celui qui ne viendrait pas en aide au camarade Steitch ne serait pas un révolutionnaire et trahirait les défenseurs de la classe ouvrière.

Pourquoi, camarades, nous adressons-nous en particulier aux camarades français ?

Parce que le capitalisme français est à la tête de l'exploitation ouvrière, parce qu'il est organisateur, animateur de la terreur blanche, dont nous sommes les victimes.

Et puis, si les camarades des autres pays protestent également en notre faveur, on dit tout de suite qu'ils sont payés par les « Boches », payés par les légionnaires de d'Annunzio, payés par les nationalistes monarchistes d'Horty.

Les prolétaires de ce pays ont leurs regards fixés sur vous, camarades français, et vous êtes doublement engagés à répondre, d'abord par la solidarité internationale qui doit se manifester en face de la solidarité bourgeoise, ensuite parce que votre bourgeoisie et votre militarisme nous écrasent, et surtout parce que votre voix sera entendue.

Il faut manifester la solidarité ouvrière en face de la terreur blanche internationale.

A bas les assassins !

A bas la terreur blanche !

Vive le syndicalisme révolutionnaire !

Vive la solidarité internationale !

Vive la C. G. T. Unitaire française !

Vive l'Internationale Syndicale Rouge !

Vive la Révolution mondiale !

Pour les Syndicats révolutionnaires de Grèce : KARLAX ;
de Roumanie : STANNO ; de Yougo-Slavie : NICHITZKI.

(Applaudissements.)

Le Président. — Voici, camarades, une proposition qui vient de parvenir au Bureau :

Le Syndicat Unique du Bâtiment de la Seine, estimant que l'audition des délégués étrangers a supprimé le temps prévu pour la discussion sur l'orientation syndicale, demande, afin que l'ordre du jour soit présenté au mieux des intérêts des ouvriers, dans toute son ampleur, qu'une séance de nuit soit fixée pour demain soir.

Je mets cette proposition aux voix.

(Adoptée.)

Voici une communication parvenue au Bureau :

Les Fédérations suivantes et Syndicats y adhérant, présents au Congrès, sont invités à se rencontrer avec leurs camarades de la Fédération des Etablissements Militaires, demain, 30 juin, à 13 h. 45, salle Jean-Jaurès, à l'Avenir Social :

Fédération des Etablissements Militaires ;

Fédération des Magasins Administratifs ;

Fédération Marine, Etat ;

Fédération des Monnaies et Médailles.

Le Secrétaire de la Fédération des Etablissements Militaires.

Camarades, il avait été dit hier qu'une souscription serait faite dans la salle pour les camarades en grève de la métallurgie. Cette souscription n'a pas été faite et elle ne le sera pas encore ce soir. Les camarades sont partis. Je propose au Congrès de faire cette souscription demain matin.

Monmousseau. — Je demande que la discussion sur l'orientation syndicale soit terminée demain à midi pour la sanction à donner à cette discussion. Commencez la séance à 8 heures si vous voulez, mais qu'à midi cela soit fini pour qu'on puisse épuiser l'ordre du jour.

Jouve. — Je demande la parole sur la proposition de Monmousseau.

J'estime que nous n'avons pas à prendre en considération la proposition émise par notre camarade Monmousseau; les débats ont été limités par la Commission du Travail; il a été convenu que chaque tendance avait son temps limité; le Bureau à son tour doit avoir son temps limité pour répondre et c'est tout.

Nous n'avons pas à revenir sur une décision prise. (Applaudissements.)

Le Président. — Je vais mettre tout le monde d'accord; voici exactement ce qui reste pour la discussion.

Indépendants, 10 minutes; Besnard, 50 minutes; les communistes, 15 minutes.

Le camarade Lecoin me fait remarquer qu'il a encore droit à 19 minutes, mais qu'il les laisse à Quinton.

La parole est au camarade Labrousse.

Labrousse. — Tout à l'heure le camarade Yougo-Slave est venu apporter à cette tribune quelques explications sur la situation de son pays.

Je dois vous dire ce qui s'est passé en son absence.

Le camarade Lemahn est venu nous trouver en nous demandant d'adresser immédiatement au Président du Conseil des Ministres, à Belgrade, pour tâcher d'empêcher l'exécution du camarade qui a été condamné à mort.

En accord avec le camarade Totti, nous avons immédiatement rédigé un télégramme demandant la suspension de la peine.

J'ai tenu à apporter cette déclaration non seulement au Congrès, mais au camarade yougo-slave lui-même pour qu'il sache que la C. G. T. U. a fait le nécessaire sur-le-champ. (Applaudissements.)

Popovitch. — Je tiens à remercier le Congrès et la Commission administrative.

La C. G. T. Unitaire française est la seule qui se soit solidarisée avec la C. G. T. yougo-slave et qui lui soit venue en aide matériellement.

La C. G. T. U. française nous a envoyé 5.000 francs.

La C. G. T. yougo-slave m'a mandaté pour exprimer sa reconnaissance à la Commission administrative et à tous les prolétaires qui ont participé à cet acte de générosité.

Mais nous comptons que vous nous aiderez encore davantage; nous ne comptons pas seulement sur votre aide matérielle; c'est surtout sur votre aide morale que nous comptons et je suis certain que vous ne nous refuserez pas — comme vous ne nous avez pas refusé votre appui matériel, — votre appui moral.

Le Président. — Je suis saisi de la proposition suivante :

Au nom des Syndicats : Inscrits Maritimes Unitaires de Marseille, Tonneau, Habilleinent de Marseille,

Nous demandons qu'une journée du Congrès soit placée sous la présidence d'honneur de Salla, tué par les Syndicats réformistes de Marseille, dans une réunion de la C. G. T. U.

Signé : F. MAYOUX ; L. MARION.

Je mets cette proposition aux voix.

(Adopté.)

Camarades, la séance commencera demain à 7 h. 1/2. (Protestations.)

Quand vous commencez dans vos ateliers, vous commencez bien avant 7 h. 1/2, et quand vous allez au théâtre le soir, vous faites le sacrifice de vous lever tout de même le lendemain matin. Vous êtes ici pour travailler. (Approbation.)

La parole est à Lorduron pour une communication.

(Lorduron fait une communication au Congrès concernant la photographie du Congrès et une promenade organisée dans les environs de Saint-Etienne pour l'après-midi du dimanche.)

Le Président. — La parole est au camarade Carpentier.

Carpentier. — La Commission du Travail vous demande de vous mettre d'accord pour qu'il n'y ait pas de houle demain.

Je vais vous indiquer le temps qui reste :

Indépendants, 10 minutes ; Besnaud, 50 minutes ; communistes, 15 minutes.

Il y a une petite contestation du camarade Lecoïn qui prétend avoir droit encore à 19 minutes qu'il céderait au camarade Quinton.

Camarades, je n'étais pas là pour contrôler scrupuleusement le pointage de mon camarade des machinistes. J'ai accepté la contestation et je vous demande d'accorder à Lecoïn ces 19 minutes qui lui proviennent d'interruptions au cours de son intervention.

Cela ferait par conséquent 194 minutes et ensuite deux heures pour le Bureau, et puis on passera au vote.

Sur le mode de votation, surtout au point de vue international..

nous avons une proposition à vous présenter, au nom de quelques indépendants: Marie Guillot, Lartigue, et une autre proposition qui la complète je crois et qui pourrait vous donner satisfaction.

On demande qu'on vote d'abord sur le principe, ce qui permettra à certains de prouver leur attachement à la Révolution russe, s'ils n'en ont pas le mandat impératif.

Je crois qu'on pourrait se mettre d'accord sur ce mode de votation.

On voterait sur le principe; ceux qui seraient carrément contre, voteraient contre le principe.

Je parlerai de la Fédération du Spectacle dans les moments qui nous resteront car je ne voudrais pas vous priver sur cette question si importante.

Nous trouverons bien trois quarts d'heure pour causer avec les camarades et le lendemain ils nous apporteront leurs suggestions.

Je vous rappelle que ce soir, nous changeons de spectacle et qu'à 9 heures, nous donnerons PHILIPPE II, d'Emile Verhaeren, que nous avons déjà donné dans la salle de la rue de la Grange-aux-Belles, et le MARIAGE FORCÉ, de Molière. (Applaudissements.)

Le Président. — Camarades, la séance est levée. Tous demain, à 7 h. 1/2.

(La séance est levée à 19 h. 20.)



CINQUIÈME JOURNÉE

Vendredi 30 Juin 1922 (Matin)

Président : Carpentier.

Assesseurs : Lartigue, Costel.

La séance est ouverte à 8 h. 25.

Le Président. — Je remercie le Congrès de la confiance qu'il me témoigne. Mais, pour la mériter, il faut montrer l'autorité nécessaire pour la marche méthodique et impartiale de ces débats. C'est ce que j'ai l'intention de faire dans l'intérêt général.

J'ai une réclamation de Peyrotte que je vais vous soumettre :

Peyrotte, des P.T.T., inscrit sur la liste des « indépendants », après Marie Guillot et Lartigue, depuis le début du Congrès, n'a pas eu encore son tour de parole. Dudilleux, président d'une des précédentes séances, déclare avoir passé la liste des « indépendants » avec son nom au Bureau qui a succédé à sa présidence. Peyrotte demande que son tour de parole soit respecté et rétabli dans la mesure possible.

Je ne comprends pas pourquoi Peyrotte n'a pas réclamé la priorité pour lui ce matin ; mais, maintenant, il me semble impossible de décaler les heures. Tout ce que Peyrotte pourrait faire, ce serait se mettre d'accord avec les indépendants Kenneret et Drevet ; si chacun de ces deux camarades veut bien lui céder cinq minutes, il aura dix minutes pour placer une intervention.

Peyrotte. — Mon intervention ne tend qu'à une chose : marquer quelle est la nature de notre indépendance.

S'il s'agit de notre indépendance à l'égard des tendances, caractérisées dans ce Congrès et avant ce Congrès, je suis d'accord. Mais, notre indépendance ne peut pas être interprétée comme l'indépendance du mouvement syndical. Dans nos syndicats, nous avons pris des responsabilités dans les directives du mouvement ouvrier et nous avons cru nécessaire d'apporter notre point de vue ici.

Mais, le temps dévolu à la catégorie des indépendants, improprement appelés indépendants, ne me permet pas d'indiquer les conditions dans lesquelles nous suivons le mouvement syndical. Le fédéra-

lisme place à sa base l'indépendance de l'individu, nous ne l'admettons que dans la relativité où cette indépendance peut s'exercer dans l'organisation collective. C'est la raison pour laquelle nous repoussons le fédéralisme et nous nous rallions à la tendance suivie par Semard et par Monmousseau. (Applaudissements.)

Le Président. — Peyrotte a mal compris la classification que nous avons proposée, Lartigue et moi, indépendants. Indépendant ne veut pas dire une nuance spéciale du syndicalisme, une sorte de parti syndical nouveau. Cela veut dire accolade d'individualités isolées qui, par leurs mandats, ne peuvent pas voter la motion Besnard tout entière ou la motion Monmousseau tout entière et qui sont obligés de faire connaître l'opinion de leurs syndicats.

Peyrotte a parlé au nom des camarades qui le mandatent et non au nom d'un groupe nouveau.

Je rappelle au Congrès que nous n'avons pas pris de décision en ce qui concerne la collecte pour les grévistes du Nord. Je vous propose d'attendre que les bancs soient plus remplis pour prendre cette décision.

Je vous rappelle également que vous n'avez pas encore dit si vous vouliez que les 272 fr. 25 qu'ont rapporté les programmes de la représentation de mardi aillent aux Russes ou aux grévistes.

Voix nombreuses. — Aux grévistes.

Le Président. — Je mets aux voix la proposition tendant à affecter la somme rapportée par la vente des programmes à la représentation du mardi 28 juin, somme de 272 fr. 25, aux grévistes.

(La proposition est adoptée.)

Le Président. — Les camarades de la liste des indépendants qui devaient prendre la parole maintenant ne sont pas encore arrivés.

Je donne donc la parole à Besnard.

DISCOURS DE BESNARD

Besnard. — Camarades, je suis venu à Saint-Etienne avec l'idée bien arrêtée d'entendre enfin des arguments. On nous avait tant dit à Paris : « Vous verrez, à Saint-Etienne, nous vous exposerons notre programme; nous sortirons nos motions et vous trouverez dans leur substance tout ce que vous êtes en droit d'attendre.

Hélas ! j'ai vu défiler ici de nombreux orateurs de la tendance Monmousseau, de la tendance communiste, de la tendance des indépendants — si cela peut exister — et j'avoue avoir été bien déçu. Les arguments qui ont été apportés ne sont pas faits pour me donner le moindre respect pour vos formules. J'attends encore votre argumentation.

Je ferai toutefois exception pour le camarade Frossard qui est venu ici donner une leçon de syndicalisme à Monmousseau.

Sans doute, avez-vous oublié chez vous le sac aux arguments ? Peut-être l'avez-vous perdu en route ? Je ne sais.

J'attendais hier le camarade Losovsky. Je pensais que celui-là au moins allait me donner les satisfactions que m'avaient refusé les autres. Hélas ! si j'ai écouté Losovsky avec infiniment de bonne volonté et d'attention, je suis pourtant obligé d'avouer encore que je n'ai pas eu la satisfaction que j'attendais. Toutefois, il faut être juste, et je dois reconnaître que Losovsky m'a donné au moins cette satisfaction partielle d'avoir admis avec nous qu'en dehors du terrain économique, il n'y avait pas de révolution possible. Il a justifié aussi la création des Unions régionales, en déclarant que c'était dans l'industrialisation régionale, dans l'industrialisation économique organisée, qu'il y avait seulement la possibilité de s'acheminer vers une révolution et de la réaliser.

Je ne répondrai pas au néant. Je n'ai pas l'habitude de jouer les Don Quichotte. Je ne me bats pas avec les moulins à vent. Je laisserai donc de côté tout ce qui a pu paraître des arguments et qui n'était que des sophismes, en rappelant que le même homme à Lille parlait de la sophistication des formules. Déluge de mots, désert d'idées, telle est la conclusion qu'on peut apporter à ce qu'on nous a opposé. Ayant mieux à faire qu'à me battre avec le vide, le néant, c'est à Frossard que je m'en prendrai tout de suite. Puisque la critique de notre résolution n'a pas été faite, je me bornerai à critiquer celle de l'adversaire. Ma critique sera aussi ma réponse.

Frossard a déclaré en effet : « La Charte d'Amiens est la Charte définitive du Syndicalisme. Comme le déclarait Peyrotte ce matin, elle ne l'est pour Frossard sans doute, que dans la mesure où elle ne le gêne pas.

Enregistrons l'aveu cependant. Nous, qui sommes toujours dans l'esprit définitif de la Charte d'Amiens, nous pensons qu'il est indispensable aujourd'hui de donner à cet esprit tout son développement dans le sens de la profondeur.

Mais alors, pourquoi m'avoir fait grief d'avoir dit que la position du Syndicalisme en France était quelque chose de définitif, si on vient le reconnaître à cette tribune ? Et qui reconnaît cela ? Le secrétaire général du Parti Communiste français. Je suis content de marquer avec lui un accord sur ce point.

Frossard a dit aussi, parlant de l'Etat : « Nous sommes tous contre l'Etat. » Mais alors, si nous sommes tous contre l'Etat, pourquoi ne pas avoir le courage de l'inscrire dans nos formules, dans nos statuts ? Pourquoi ne pas le dire à la face de ce Congrès ?

Pourquoi, ici, essayer de faire je ne sais quelle démagogie, je ne sais quel opportunisme de façade et se réfugier dans une espèce de silence honteux et ne pas dire carrément le fond de sa pensée ? Puisqu'on le pense, qu'on le dise ! Nous avons ce courage, nous. Le Congrès choisira et je suis bien tranquille. (Applaudissements.)

Le camarade Frossard a déclaré également diverses choses très

intéressantes que je ne puis examiner en son absence. Je le regrette et je déplore qu'il ne soit pas ici. Je constate que Frossard a, lui aussi, cette mauvaise habitude de ne jamais attendre la réponse de ses adversaires. Je lui donne cependant rendez-vous ici ce soir, demain, quand il le voudra. Nous pourrions, s'il le veut, confronter nos points de vue dans une discussion libre et les Stéphanois jugeront.

Rappelant les paroles d'Edouard Vaillant, Frossard disait encore : « Dans un mouvement ouvrier il y a plus d'action révolutionnaire que dans tous les mouvements politiques. » Il convient de compléter cette citation par une autre. Comme Lagardelle le déclarait à Toulouse, je dis : « Si la lutte de classe est tout le socialisme, tout le socialisme est dans le syndicalisme. » S'il en est ainsi, c'est nous, camarades, les syndicalistes qui seront les réalisateurs du communisme libre, alors que les autres ne pourront en réaliser que la caricature.

Frossard ajoutait : « L'Etat prolétarien est une période transitoire qu'on ne pourra éviter. » Peut-être, mes amis, mais vous n'en savez pas plus que moi à ce sujet. Je vous défends donc de faire des pronostics que les événements pourraient singulièrement contrarier. Etat! symbole d'oppression; Etat! pouvoir de domination et de coercition qui dispose de toutes les forces qui sont là pour annihiler les initiatives et pour empêcher le progrès d'avancer.

Si vous voulez trouver le progrès et la liberté au faite, il faudra, vous rappelant le chimiste faisant une expérience de laboratoire, que vous ayez au moins cette précaution de mettre dans vos produits initiaux ce que vous voulez trouver dans la synthèse. Si vous mettez l'Etat à la base vous le trouverez sûrement au faite, comme vous y trouverez aussi l'oppression.

Et maintenant, arrivons à la critique de votre résolution. Vous nous faites dire : « Le syndicalisme suffisant à tout », et vous ajoutez : « c'est impossible ». Il faudrait s'expliquer, Monmousseau. Ce n'est pas comme cela qu'il faut écrire l'histoire et surtout il ne faut pas l'écrire sans nous. Le syndicalisme suffisant à tout dans la période actuelle ? Vous savez bien que nous n'avons jamais voulu dire cela. On ne nie pas les faits, on ne nie pas l'existence des partis, pas plus qu'on ne nie le soleil quand il vous tape sur la tête. Par contre nous disons : « Le syndicalisme suffira à tout » et ce n'est pas la même chose. Entre « suffisant à tout » et « suffira à tout », il y a une différence sérieuse que doivent connaître les hommes qui manient le dictionnaire avec élégance.

Oui, le syndicalisme suffira à tout, parce qu'il incorporera dans son sein toutes les forces de production, d'organisation, d'administration, de gestion et de défense qui auront, sur son plan, charge de réaliser l'ordre nouveau.

Examinons cela.

Nous disons qu'il suffira à tout parce que nous avons cette idée que le syndicalisme sera dans l'ordre nouveau ce qu'est le capitalisme dans l'ordre actuel. Je pense que, maintenant, nul ne conteste que le capitalisme suffit à sa besogne.

Voyons de quoi il est composé.

Le capitalisme s'exprime, vit et se perpétue par l'utilisation de trois facteurs qui sont : le premier : la main-d'œuvre ; le second : la technique ; le troisième : la science.

Aujourd'hui on peut dire, sans crainte de se tromper, que l'utilisation de la main-d'œuvre est limitée par les profits qui peuvent être réalisés dans telle ou telle spécialité, dans tel ou tel domaine et non par les besoins réels et généraux. On peut dire encore que l'utilisation de la main-d'œuvre est limitée par la capacité d'emploi du capital lui-même qui, aujourd'hui, se trouve dans une situation désastreuse, dont le chômage est la conséquence la plus frappante. La main-d'œuvre n'est donc pas utilisée à plein rendement. Voilà un point acquis.

Pour la technique, c'est obligatoirement la même chose. En ce qui concerne la science, on ne l'utilise que dans la mesure où elle sert le capitalisme et où elle ne risque pas de bouleverser son équilibre économique.

Un exemple : les propriétaires des houillères tirent de leur exploitation de très gros revenus et ils emploient un personnel nombreux. Or, il est prouvé qu'on peut remplacer la houille. Un ingénieur allemand a trouvé le charbon synthétique qui réduirait considérablement les besoins en houille. Si cette découverte trouvait son application, les propriétaires des houillères verraient leurs revenus disparaître et aussi, raçon du progrès en régime capitaliste, les ouvriers seraient privés de leur travail et par conséquent de leur salaire.

Allant plus loin, un autre inventeur, prévoyant que le charbon synthétique pouvait détrôner le pétrole et le mazout, a pensé qu'on pouvait opposer au charbon synthétique le pétrole synthétique, et il en a trouvé la formule.

Si elle était appliquée, elle bouleverserait à la fois tous les revenus des propriétaires des houillères et ceux des propriétaires des puits de pétrole. Ce serait la ruine des uns et des autres.

On comprend pourquoi on n'a pas donné suite à ces inventions. On ne le pouvait sans désaxer le régime capitaliste. Voilà pourquoi, camarades, le progrès ne va pas plus vite en ce moment.

Demain, lorsque la révolution sera faite, il n'en sera plus ainsi. Lorsque la main-d'œuvre pourra être employée à sa pleine capacité de rendement ; que la technique pourra être utilisée dans les mêmes conditions et que la science ne risquera plus de bouleverser l'équilibre économique, dites-moi si les trois facteurs qui concourent à la vie des sociétés : main-d'œuvre, technique et science, n'auront pas une valeur plus considérable qu'aujourd'hui et dites-moi si le syndicalisme, disposant de ces trois facteurs infiniment supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui, n'aura pas la possibilité, dans l'ordre nouveau, d'être ce qu'est le capitalisme dans l'ordre actuel. (Applaudissements.)

Puisque nous sommes sur ce terrain, il est parfois bon d'aller chercher quelques exemples chez les autres, chez ses adversaires.

Le camarade Losovsky, qui ne nous a dit hier que ce qu'il voulait

perdre, qui est venu en brave homme et en bon berger demander vos voix à la veille d'une élection, qui a troublé notre séance d'une façon singulière en ne nous permettant pas de lui répondre, le camarade Losovsky écrit parfois des choses drôles..

Parlant des syndicats, il dit :

« Les forces productives du pays se trouvant à la disposition de la classe ouvrière deviennent l'objet des préoccupations particulières des syndicats. En organisant le travail, ils organisent par cela même la production, ils deviennent pour ainsi dire l'épine dorsale de l'appareil économique. Ainsi, le rôle des syndicats ne fait que grandir de jour en jour et l'avenir du mouvement syndical devient tout à fait clair. Au fur et à mesure qu'on s'éloigne du capitalisme et qu'on approche du socialisme, les syndicats s'unissent de plus en plus avec les organes économiques de la République des Soviets, organes d'ailleurs créés avec le concours des syndicats, et ainsi se forme un système unique d'organismes économiques qui répartissent le travail et la production. Dans la société socialiste, les fonctions des syndicats changent radicalement, toutes les formes des organisations ouvrières perdent leurs caractères spécifiques.

« Le parti politique du prolétariat, les syndicats, les conseils politiques s'unissent organiquement, se joignent en croissant. Il se crée une seule et nouvelle organisation économique qui est la synthèse de toutes les forces du mouvement ouvrier. »

Nous ne disons pas autre chose. Est-ce que dans une révolution toutes les forces, quelles qu'elles soient, ne viendront pas se fondre dans la force unique révolutionnaire qui sera la synthèse de toutes les forces d'avant la révolution ? Oui, et là encore marquons un accord avec Losovsky. C'est vrai là-bas, ce sera vrai ici, vrai partout, parce qu'il ne peut en être autrement.

Frossard dit encore : « Vous allez admettre les techniciens dans les cadres confédéraux ; vous allez être submergés par tous ces petits bourgeois à cent mille francs de rente et vous n'aurez plus la possibilité de conserver la direction et le contrôle de votre mouvement ». Il ajoute : « Barrès et Painlevé pourront être des techniciens et demander leur entrée dans la C.G.T.U. ».

C'est, à mon avis, aller un peu vite en besogne. Qui pourrait m'empêcher de lui demander à mon tour s'il pense que les avocats quinze fois millionnaires peuvent, ceux-là, aujourd'hui, nous donner l'assurance qu'ils ne changeront jamais d'opinion. Barrès fut anarchiste, Buré, directeur de l'« Eclair », a fait du socialisme, et je n'oublie pas que Hervé fut, lui aussi, socialiste.

Puisque vous les recueillez, pourquoi nous les reprocher par avance ? Pour parer à ce danger, nous avons d'ailleurs pris nos précautions. Nous avons établi des statuts qui règlent les conditions d'admission des techniciens et nous ne risquons pas d'être submergés dans l'ordre actuel par tous les petits bourgeois qui sont l'objet des craintes de Frossard.

Et puis, puisque vous les avez, gardez-les donc.

Les autres, les vrais techniciens seront dans les cadres confédéraux. Les indésirables resteront, s'ils le veulent, dans le Parti. Vous en ferez ce que vous voudrez et, s'ils s'amendent, nous verrons dans l'avenir quelle sera l'utilisation qu'il faudra en faire.

Maintenant, examinons un peu autre chose. Vous dites n'être pas pour le syndicalisme « suffisant à tout », mais vous avez oublié de nous dire quel est votre système. Vous ne nous en avez pas parlé. Si vous le tenez en réserve, il faudra bien cependant que vous nous le fassiez connaître un jour. Quand nous le connaissons, nous pourrions en discuter, mais pas avant.

Nous n'avons pas seulement apporté des affirmations. A l'encontre de vous, nous avons fait une démonstration. La révolution sera donc économique, ou ne sera pas prolétarienne. Voilà ce que nous avons maintenant le droit de dire. Si le prolétariat veut enfin se libérer et faire une révolution dans laquelle il trouvera ce qui constitue ses aspirations, il faut qu'il fasse une révolution économique. Il ne peut en être autrement, parce que, en face, il y a un capitalisme qui est arrivé au terme de son évolution historique et de son développement économique. Et, comme toujours, il faut être en face de son adversaire, sur son terrain, prêt à répondre à toutes ses offensives par d'autres offensives et dans le même sens, c'est sur ce plan que se déroulera la lutte et sur ce plan seulement.

Si le capitalisme est arrivé au terme de son évolution historique, c'est parce qu'il est arrivé au terme de son évolution économique, c'est parce qu'il est passé — et nous a fait passer avec lui — par toutes les phases de la révolution politique. Aujourd'hui, c'est la révolution économique qui s'impose, parce qu'il n'est plus possible d'admettre un seul instant qu'il puisse y avoir à nouveau une révolution politique. Les temps sont révolus.

Si nous voulons avoir satisfaction, si nous voulons transformer le régime complètement et non en modifier seulement l'aspect, le contour, la figure, il faut le transformer de fond en comble, mettre le syndicalisme à la place du capitalisme et non pas mettre un Etat à la place d'un autre, des hommes à la place d'autres hommes, une politique à la place d'une autre politique. (Applaudissements.)

Le Président. — Besnard, je t'avertis que tu n'as plus qu'un quart d'heure.

Besnard. — Combien ?

Le Président. — Une demi-heure.

Besnard. — On a dit aussi que nous ne pouvions exercer notre activité partout, qu'on ne pouvait faire entrer dans les cadres confédéraux toutes les forces économiques et sociales et on a cité les paysans. Depuis quelques mois, on parle beaucoup des paysans, on en parlait moins auparavant. Vous oubliez que le syndicalisme a autant de possibilités que les autres mouvements de les amener à lui, à con-

dition toutefois qu'il s'en occupe, qu'il fasse effort pour cela. Si on ne fait rien, il est incontestable que le syndicalisme n'exercera jamais d'emprise sur eux.

A ce sujet, je me souviens que Trotsky, répondant à Renaud Jean, écrivait que le paysan n'appartient pas au prolétariat. Nous n'allons pas jusque-là. Le paysan est du prolétariat ; mais il diffère un peu de l'ouvrier des villes. C'est une force qui entrera en action un peu plus tard que le prolétaire des villes et c'est tout ; là est toute la différence.

Nous n'avons aucune suspicion à son égard, à l'égard du prolétariat des campagnes. Nous savons qu'il entrera aussi à son heure dans la révolution. Il faudra cependant, et avant tout, que l'organisation des échanges ruraux et urbains se fasse, comme il faudra réduire au strict minimum le temps d'arrêt de la production.

Si vous ne donnez pas cela au paysan, si vous êtes incapables d'organiser les échanges, d'assurer le ravitaillement des villes et des campagnes, le paysan sera contre vous, comme l'ouvrier des villes d'ailleurs. Mais, si vous faites cela, l'ouvrier des villes et celui des campagnes seront avec vous. Ainsi se fera l'unité morale du prolétariat dans l'organisation de la vie collective.

Si les révolutionnaires sont à la hauteur de leur tâche, il en sera ainsi et la révolution vivra. Dans le cas contraire : non !

Dictature nécessaire ? dit-on. Point n'est besoin, répondons-nous, si on donne aux gens ce qu'il leur faut.

Je suis obligé d'écourter cette démonstration. On n'a vraiment pas le temps dans cinquante minutes de dire tout ce qu'on voudrait exposer.

Maintenant, nous allons parler des moyens de réalisation du syndicalisme. Quels sont-ils ? Et aussi quels sont les vôtres ? La grève générale ? Vous nous l'empruntez ! Voyez-vous la possibilité de la faire, vous, communistes ? Quel en est le caractère ? La grève générale, c'est la cessation concertée et simultanée du travail. Nous la concevons toute différente selon qu'on l'envisage du point de vue protestataire ou expropriateur. Vous vous souvenez de celle de 1920. Qu'était-ce donc ? Grève générale de protestation, je pense, et Monmousseau ne me démentira pas, je suppose. On a prêché le calme partout, on ne voulait pas exproprier le capital. Je me refuse à admettre qu'une grève comme celle-là puisse servir d'exemple type pour condamner sans appel la grève générale.

La grève générale expropriatrice, premier acte révolutionnaire, c'est autre chose. Si nous la faisons, elle ne ressemblera pas aux grèves générales du passé. Elle aura d'autres objectifs : au lieu de désertter les usines en disant aux patrons de les faire marcher par leurs moyens, les ouvriers prendront en mains tous les rouages de la production et des échanges ; ils en assureront le fonctionnement et le contrôle. C'est là-dessus qu'il faut s'expliquer, camarades communistes.

On a dit que les syndicalistes n'avaient pas la possibilité de défendre les conquêtes révolutionnaires du prolétariat. Voyons un peu

si cela est vrai. Permettez-moi de vous rappeler tout de suite que Losovsky a déclaré ici que ce sont les syndicalistes, les ouvriers, les secrétaires des organisations syndicales qui ont sauvé la Révolution russe. La méthode est donc bonne et il convient de la généraliser.

Un Délégué. — Il le faudrait.

Besnard. — C'est entendu ; nous nous attacherons à ce que cela soit. La grève générale a donc permis de prendre les moyens de production et d'échange, et mon hypothèse est vérifiée. Il est bien évident, qu'ici comme partout, le capitalisme ne restera pas inactif, qu'il essayera de reprendre son bien et c'est naturel. Mais, ne pensez-vous pas qu'à ce moment la fameuse minute divine de Poincaré sonnera au cadran du temps, que l'instant psychologique sera là et que, comme dans toutes les révolutions, sans excepter celle de Russie, il est un élément humain, un facteur moral qui entrera en ligne ?

Si votre révolution est populaire — et vous admettez bien qu'il en est ainsi, sinon il serait criminel de la tenter pour n'obtenir d'autre résultat que d'asservir davantage le prolétariat — elle ne se fera pas seulement avec le concours des ouvriers des villes et des campagnes, mais aussi avec le concours du prolétariat encaserné. (Vifs applaudissements.)

Ne pensez-vous pas qu'en raison de la solidarité de classe qui unit les masses ouvrières en lutte aux prolétaires encasernés, ceux-ci viendront en aide à leurs camarades des usines ?

Les masses ouvrières encasernées viendront en aide aux autres masses, en totalité ou en partie, en majorité à mon avis, puisque nous avons admis que le mouvement sera populaire.

Viendront-elles avec les mains vides ou avec leurs outils de meurtre, mis pour une fois au service de la libération du peuple ? Elles viendront avec leurs canons, leurs mitrailleuses et leurs tanks. Elles se joindront au peuple et lui donneront la possibilité d'organiser la défense révolutionnaire.

Une voix. — C'est l'armée rouge ?

Besnard. — Ils sont renversants, ces gens-là !

Ainsi, nous aurons la possibilité de prendre dans les arsenaux des canons et des mitrailleuses et vous pourrez répondre à toutes les attaques des forces adverses. A ce moment-là, nous incorporerons les forces populaires armées dans les syndicats et la défense sera assurée. Pouvez-vous faire autrement ? Vous savez bien que non.

Un phénomène curieux peut encore se présenter. La révolution peut se déclancher sur un coup de force. Ce coup de force peut être tenté par Daudet, tout comme par le Parti communiste. Cependant, pour la clarté de notre démonstration, écartons tout de suite Daudet et supposons que c'est bien le Parti communiste qui a renversé Poincaré, mis en fuite députés et sénateurs et occupé le Pouvoir.

Si ce coup de force lui a permis de mettre la main sur le gouvernement, de le placer sous son contrôle, que fera le prolétariat ? Se

joindra-t-il sans discuter à ceux qui viennent de prendre le pouvoir ? Non, pas immédiatement. Il a été trop souvent roulé pour agir ainsi. Il répondra au coup de force par la grève générale. Il dira tout de suite à ces gens, animés peut-être des meilleures intentions : Quels sont vos buts ? S'ils sont louables, unissons nos efforts pour faire ensemble la vraie révolution.

N'oublions pas qu'à ce moment la classe ouvrière sera en grève générale, qu'elle viendra de s'emparer des moyens de production et d'échange, qu'elle pourra discuter d'égal à égal. Lorsqu'elle vous demandera quelles sont vos conditions, il faudra lui dire si vous êtes des hommes à « système », ou des hommes décidés à marcher avec elle, pour la libérer. Si vous êtes décidés à marcher avec elle, il faudra le lui dire tout de suite et l'accord se fera immédiatement. Si au contraire vous êtes des hommes à « système », qui voulez faire le bonheur du peuple malgré lui, nous vous dirons : Conservez le pouvoir, nous, nous continuons la grève générale; nous conservons les moyens de production et d'échange. Ou vous comprendrez ou vous ne comprendrez pas que c'est une révolution économique qui doit se faire. Si vous ne voulez pas comprendre, le pouvoir tombera et la révolution poursuivra sa route sans vous.

Deporter. — Au profit de la bourgeoisie.

Besnard. — Je pense bien ! c'est l'histoire de Kerensky, ça, apprends-là. Et alors voyez-vous, à ce moment-là, le syndicalisme qui aura contribué à faire disparaître un pouvoir solidement établi, sera parfaitement capable de renverser le pouvoir naissant, beaucoup moins puissant que l'ancien. Il culbutera ce pouvoir.

Je ne veux pas dire, a priori, qu'il en sera ainsi ; mais nous ne voulons pas que vous ayez de surprise avec nous. Nous vous faisons connaître tout de suite quelle sera notre conduite, pour que cela puisse vous dicter la vôtre.

Parlons un peu maintenant de la formule de Monmousseau : la formule de la révolution-Dieu.

Selon lui, la révolution c'est quelque chose devant quoi on s'incline bien bas, que l'on ne discute, ni que l'on n'examine ; que l'on sert sans savoir pourquoi. On va à la révolution comme on va à la messe ou à Moscou.

Ce n'est pas tout à fait cela.

La révolution, mon cher Monmousseau — et si nous avions le temps de discuter philosophiquement, tu le verrais tout de suite (et tu ne l'ignores pas) — c'est un fait, un moyen au service d'une idée : celle de la libération du peuple. Ne confondons donc pas les causes et les effets, les moyens et les buts. La révolution est donc un fait. Tout le monde a le droit de s'en servir pour la cause du peuple, à condition que ce soit seulement pour la cause du peuple.

Puisque nous en avons le droit, nous nous servirons donc de la révolution. Comme c'est quelque chose qui ne se fait pas tout seul,

comme la révolution est le fruit des erreurs des uns qui doivent être exploitées par les autres, un accident des longues périodes d'évolution, nous allons donc l'exploiter.

Comment ?

Nous allons l'exploiter en poursuivant le plus loin possible les conquêtes révolutionnaires, en cherchant à réaliser le maximum des buts du syndicalisme qui sont : la suppression du patronat, l'abolition du salariat, et, définitivement, la disparition de l'Etat.

Nous sommes bien d'accord là-dessus, puisque tout le monde l'admet ici. En cours de route, la révolution va sans doute rencontrer sur son chemin des obstacles divers. Il se trouvera probablement quelqu'un pour dire : Halte-là, toi, le progrès. Tu veux aller trop loin, arrête-toi ici !

Si vous dites cela, si vous voulez théoriquement imposer un « système » préconçu suivant telle ou telle loi sociologique, imposer un ordre social, nous vous déclarons immédiatement : nous serons alors contre vous.

La révolution continuera sa route aussi loin que les facteurs de compréhension des hommes vivant à cette époque le permettront. Elle n'aura d'autres limites que celles que lui permettront d'atteindre les capacités des organismes économiques du prolétariat.

Si vous voulez stabiliser avant, c'est vous qui serez des contre-révolutionnaires. Vous n'auriez pas permis au progrès de se manifester dans son entier et, ce faisant, vous auriez empêché la révolution d'atteindre son but le plus lointain, son but normal.

Par conséquent, nous ne pensons pas que vous puissiez avoir un programme révolutionnaire préconçu, et que vous puissiez, à un moment donné, appliquer un système.

Nous allons prendre maintenant vos documents, camarades. Cela ne vous dérange pas, sans doute ? Ils ne sont pas vieux ; ils sont de l'année dernière.

Vous affirmez : « Cette année, il faut aller à Moscou avec des conditions déterminées » ; si nous allons là-bas, dites-vous, nous avons la possibilité d'obtenir la suppression de l'article XI.

Cela, nous ne le savons pas, ni vous non plus. Losovsky ne nous l'a pas promis et nous l'aurait-il promis que cela ne m'intéresserait pas, parce que Losovsky n'est qu'un homme, et que c'est le deuxième Congrès international des syndicats rouges qui doit en décider. (Très bien !)

Semard. — Nous sommes d'accord.

Besnard. — Mais l'année dernière, camarades, vous n'étiez pas de cet avis. J'étais alors secrétaire général du Comité Central des C.S.R. J'étais en province en train de déménager et, un beau matin, en ouvrant l'« Humanité », j'y ai lu votre protestation signée de Monmousseau, Semard, Monatte, etc..., enfin de tous les camarades qui, à ce moment-là, militaient avec nous aux C.S.R.

Je fus étonné, je vous l'avoue, de voir la protestation si véhémement de certains camarades dont je comprenais mal l'émotion. J'ai lu attentivement, j'ai lu ceci :

Devant la résolution votée au Congrès de l'Internationale des Syndicats Rouges, les camarades soussignés, dans l'impossibilité où se trouve le C. C. des C. S. R. d'être réuni ce soir même, tiennent à faire immédiatement les déclarations suivantes :

1° Ils sont surpris de trouver au bas de cette résolution la signature de deux délégués français, qui ont manifestement outrepassé leur mandat ;

Ils estiment que le syndicalisme révolutionnaire faillirait à ses traditions d'autonomie syndicale, s'il acceptait la conception qui s'affirme dans cette résolution ;

Ils croient avec force que l'Internationale Syndicale Rouge, basée sur cette conception, serait incapable de rallier les mouvements syndicaux révolutionnaires et par conséquent de remplir son rôle et de vivre.

Est-ce cela que vous voulez aujourd'hui ?

Etes-vous pour l'Internationale sur ce plan ? Non. Il faut que l'Internationale soit indépendante et qu'elle laisse aux sections nationales le soin de s'organiser nationalement. (Applaudissements.)

Et vous ajoutiez :

Il nous apparaît impossible d'admettre pour le mouvement syndicaliste français la nécessité d'une liaison étroite entre les Syndicats et le Parti Communiste sur le terrain national et entre l'Internationale Syndicale et l'Internationale Communiste sur le terrain international...

Je vous demande maintenant à quoi vous êtes restés fidèles ? Est-ce à vos déclarations de l'année dernière, ou à votre déclaration de Lille, ou encore à votre résolution d'aujourd'hui ?

Il faudrait savoir ce que vous voulez.

Semard. — Nous le savons.

Besnard. — Alors, nous allons le savoir, parce que nous avons le droit de le savoir.

L'année dernière vous vouliez aller à Moscou avec l'autonomie nationale et internationale. Vous avez voulu, au cours de l'année — Monmousseau et ses amis ne me démentiront pas — retarder d'une année l'adhésion à l'Internationale.

Monmousseau — Oui.

Besnard. — Et maintenant vous voulez aller à l'Internationale avec des réserves. Il faut savoir ce que vous voulez. Vous ne le savez pas vous-mêmes.

Voilà donc quelque chose qui, à mon point de vue, est une démonstration. Vos documents sont là.

Nous, nous incorporons dans notre résolution une modification de forme qui n'est qu'une erreur d'impression parce que notre texte était écrit au crayon.

Si vous voulez prendre le paragraphe qui a trait à la question internationale, vous y verrez :

« En conséquence, nous pourrions, sous le bénéfice des indications antérieures, donner mandat à la C. G. T. U. de participer dans ce sens au II^e Congrès de l'Internationale Rouge qui doit se tenir à Moscou le 25 octobre prochain.

« La Conférence Internationale Syndicaliste qui doit se tenir du 12 au 19 novembre 1922, établit la liaison entre le Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge et le Congrès de Berlin. »

Je vais m'expliquer là-dessus. On nous a dit: Vous êtes des « scissionnistes » internationaux. « Voyons ce que vaut cette affirmation, dont je veux faire justice. »

Nous avons, nous C. G. T. U. française, un beau rôle à jouer: C'est d'aller au Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge exposer notre point de vue et prendre acte des décisions de ce Congrès. Nous retournerons ensuite au Congrès de Berlin apporter les décisions de l'Internationale Syndicale Rouge. Là-bas, à Berlin, nous rencontrerons la Norvège, la Suède, le Danemark, le « Spitzberg », une partie de la Hollande, l'Italie, l'Espagne, tous ceux qui ne veulent pas aller à Moscou, nous dirons à ces camarades: Il faut une seule et unique Internationale; il faut trouver ici un terrain d'entente pour faire cette unique Internationale. Si nous réussissons, nous aurons peut-être organisé la liaison entre le prolétariat oriental et le prolétariat occidental. (Applaudissements.)

Chauvin. — Veux-tu me permettre un mot? Pourquoi n'a-t-on pas voulu entendre les camarades qui sont venus de Russie au Comité Central des C. S. R.?

Besnard. — Le camarade Chauvin était-il de ceux qui s'y sont opposés ?

Chauvin. — Non.

Besnard. — Le camarade Siroille et le camarade Gaudeaux avaient à critiquer d'autres camarades. Comme ils n'étaient pas présents pour soutenir l'accusation, le Comité Central a fait son devoir.

J'en arrive à la conclusion.

Vous allez voter tout à l'heure. L'équivoque doit cesser. Nous n'admettons plus que des hommes se cachent derrière d'autres hommes. Nous n'admettons plus que l'on puisse mener la C. G. T. U., comme Marianne au bal de l'Opéra. Nous n'accepterons pas que des hommes qui ont des loups sur les yeux, viennent la peloter et la tripatouiller. S'il en était ainsi quand même et si, poursuivant votre entreprise, vous réussissiez à la violer, votre succès ne serait pas de longue durée.

Vous allez donc matérialiser votre pensée par un vote. Vous vous rallierez sans doute à la résolution Monmousseau? C'est cela qui va se passer. (Interruptions.) Je suis persuadé que le Congrès ne voudra pas vous suivre.

Je pose la question aux communistes, c'est mon droit. Camarades communistes, vous disposez dans ce Congrès, m'a-t-on dit, de 400 mandats et la fraction Monmousseau ne dispose que de 150.

Semard. — C'est la Tchéka qui te l'a dit?

Besnard. — Tu veux savoir qui me l'a dit? C'est Frossard. (Applaudissements et rires.)

Il faut tout de même que nous sachions si les 400 vont se cacher derrière les 150. Je pense que les 400 vont prendre leurs responsabilités. Je suppose qu'ils vont avoir le courage de prendre position, et s'ils sont les plus forts... (Interruptions.)

Je suppose que les 400 vont suivre les instructions de Moscou. (Protestations.)

Pierreton. — Non!

Besnard. — Camarades communistes vous êtes dans l'obligation, si vous avez 400 mandats, de vous sortir de derrière le groupe de la « V. O. ». Vous êtes obligés de faire tout votre devoir de communiste sans cela... (Mouvements divers.)

Vous êtes obligés... (Interruptions.)

Le Président. — Je vous fais remarquer que toutes vos interruptions allongent d'autant le temps pendant lequel l'orateur doit rester à la tribune.

Besnard. — Vous allez donc être dans l'obligation de faire votre devoir, ce qui est tout naturel. Si vous continuez à vous cacher, l'Exécutif qui vient déjà, dans sa séance du 11 juin, de prendre de belles décisions, qui excluent des syndicats dans le Parti, va certainement exclure ceux qui ne font pas leur devoir dans les syndicats. Il va fourrer dans une charrette les 400 communistes qui n'auront pas fait leur devoir au Congrès Confédéral. Il les excluera et il fera bien. (Applaudissements et rires.)

Ce sera d'ailleurs le juste châtiment de votre manque de courage passé. Vous n'aurez pas à en être surpris, parce que vous en aurez donné la confirmation la plus éclatante.

Ou nous aurons donc une C. G. T. syndicaliste, ou nous aurons une C. G. T. communiste. Si c'est une C. G. T. communiste qu'on doit avoir, vous devez avoir le courage d'appeler à sa tête les citoyens Frossard, Treint ou Loriot.

Quel que soit le résultat du vote de ce Congrès, nous nous inclinons devant sa décision. Toutefois, comme j'aime les choses nettes, je veux vous apprendre tout de suite une bonne nouvelle.

La C. G. T. sera communiste ou syndicaliste. Elle sera administrée par des communistes ou des syndicalistes; elle doit être administrée seulement par les communistes ou entièrement par les syndicalistes. (Applaudissements.)

Le syndicalisme peut sortir vaincu de cette salle. Il n'aura pas été battu sur ses principes ni par des arguments. Il aura été battu par des sophismes et sur des ordres. (Protestations et applaudissements.)

Si vous réussissez à violer la C. G. T. U. demain, je vous le garantis, les syndicalistes sauront mettre tout en œuvre à travers le pays pour qu'elle redevienne enfin syndicaliste; pour qu'elle soit

capable de marcher seule vers ses destinées et de réaliser le maximum de ses buts. (Vifs applaudissements.)

Monmousseau. — Je demande la parole pour faire une rectification de la résolution... (Protestations.)

Le Président. — Il s'agit d'une rectification à sa motion. Besnard venant d'apporter une rectification, je ne puis refuser à Monmousseau qui ne la commentera pas, de lire la sienne.

Monmousseau. — La résolution présentée par les syndicats de la rive droite et que vous avez dans les mains rectifie la question de l'Internationale dans ce sens. A l'endroit où il est dit: « Le Congrès déclare que la C. G. T. etc., il est dit:

Le Congrès, condamnant toute idée de création d'une autre Internationale Syndicale, adhère à l'Internationale Syndicale de Moscou, à la condition expresse que les Statuts et Résolutions respectent nationalement l'autonomie du Syndicalisme français.

Il demande à l'Internationale Syndicale de Moscou de les modifier dans ce sens et dans le plus bref délai, afin que la situation du syndicalisme français soit enfin régularisée.

Résolument partisan de l'autonomie de l'Internationale Syndicale Rouge vis-à-vis de la III^e Internationale Communiste, il mandate ses délégués pour défendre au sein du deuxième Congrès le principe de cette autonomie et pour voter contre l'application de l'article 11 des Statuts de l'I. S. R.

Le Congrès espère que le 2^e Congrès de l'I. S. R. lui donnera pleine satisfaction, et décide qu'au cas où satisfaction ne lui serait pas donnée, de consulter à nouveau les Syndicats avant de prendre toute décision.

Un délégué. — Je demande la parole.

Le Président. — Non! Nous devons suivre l'ordre des débats. Monmousseau a présenté une modification à la résolution sans la commenter. Si vous jugez devoir la discuter et lui permettre de la discuter, vous le direz. Pour le moment, j'applique la méthode de travail adoptée.

Monmousseau. — J'ai apporté, sans discussion, une rectification très nette. Même chose ou pas, vous en jugerez comme vous voudrez. Mais je déclare ne pas l'exposer plus amplement, par respect pour le Congrès et pour ne pas engager à nouveau la discussion. (Applaudissements.)

Le Président. — Si vous n'acceptez pas jusqu'à midi et demi la méthode de travail qui a été décidée, je renoncerai à la présidence.

Un délégué. — Nous enregistrons.

Le Président. — La parole est au camarade Drevet, qui s'intitule indépendant.

Drevet. — Je vous disais au début du Congrès: j'étais persuadé, je le suis encore, que malgré les critiques acerbes qui ont pu être formulées de part et d'autre, d'ailleurs courtoisement, il n'y avait dans ce Congrès que des bonnes volontés pour conserver l'unité des forces révolutionnaires.

Vous avez entendu Besnard dire que même battu, il continuerait, dans la France entière, le travail de recrutement syndical. Nous voudrions que de ce Congrès on pût emporter l'impression que la C. G. T. U. est unanime dans le but commun que nous poursuivons. C'est pourquoi, avec quelques tamarades, nous avons pensé qu'il convenait de ne pas laisser l'impression d'un malaise qui pût faire croire au pays que nous ne sommes pas d'accord, car ce malaise n'existe pas. Avec Lartigue et quelques camarades, nous avons cru qu'il serait bon de trouver quelque chose qui puisse réunir l'unanimité du Congrès, puisque nous sommes tous ici animés du désir de conserver au syndicalisme, nationalement et internationalement, son indépendance complète. (Applaudissements.)

Vous avez parlé d'anarchistes, de libertaires, de communistes. Mais, vous ne devez pas oublier qu'il y a encore dans nos syndicats, des radicaux, des socialistes indépendants et même des catholiques. N'appartiennent-ils pas au syndicalisme, ceux-là aussi? Je dis que si. Nous ne devons pas nous appesantir aussi longtemps que nous l'avons fait sur les thèses hypothétiques, philosophiques et métaphysiques de ce que nous ferons lorsque nous aurons réalisé la Révolution. Notre premier devoir, à nous délégués, est d'envisager cette révolution et les moyens de la faire.

Or, nous sommes tous d'accord, dans ce Congrès, pour désirer que cette révolution arrive. Pour amener les masses à nous, il faut du travail positif. Je vous demande donc, après avoir entendu Lartigue, qui j'espère, vous mettra tous d'accord, de voter à l'unanimité.

Le Président. — La parole est à Kenneret.

Kenneret. — Pour qu'il n'y ait pas de confusion, pour que tout le monde ici se prononce franchement et sincèrement d'après les déclarations faites, il faut que chacun conserve sa résolution. Si le camarade Planchon retire sa résolution, je la prends à mon compte. Qu'on soit net, qu'on soit franc, qu'on soit décisif!

Le Président. — Les camarades syndicalistes communistes ont encore quinze minutes pour défendre leur point de vue; nous leur demandons de déléguer un ou deux camarades.

Planchon. — Je demande la parole.

Le Président. — J'entends que les syndicalistes révolutionnaires désignent le camarade Gilhodes pour parler en leur nom. Je donne d'abord la parole à Planchon. Gilhodes viendra s'expliquer ensuite.

Planchon. — Je veux simplement apporter une réponse à la question qui vient d'être posée. Je ne puis pas dire présentement si le Syndicat des Employés de la Seine retirera sa motion. Il est certain que, dans les résolutions communistes, il y a deux nuances. Il y a la résolution inspirée par la discipline communiste, c'est la résolution des Employés, qui se prononcent pour le principe intransigeant de la liaison organique, tant sur le terrain international que sur le terrain national. Mais, pour que je puisse prendre une décision, il est indis-

pensable que je connaisse le processus des votes. J'ai déposé une motion...

Le Président. — Camarade Planchon, il a été décidé que, sur le processus des votes; toutes les suggestions apportées en ce qui concerne la méthode de travail seraient examinées, après la discussion sur l'orientation.

Planchon. — Dans ces conditions, le Syndicat des Employés de la Seine déclare que, pour le moment, il maintient purement et simplement sa résolution. (Très bien.)

Le Président. — La parole est au camarade Gilhodes.

DISCOURS DE GILHODES

Gilhodes. — Tout à l'heure, on a demandé aux communistes d'être communistes; puisqu'ils étaient plus nombreux que les camarades de la tendance Monmousseau, ils ne devaient pas s'effacer devant cette tendance.

De même qu'avec nos camarades de la tendance de la « Vie Ouvrière », deux points principaux nous divisent: d'abord la question de la dictature du prolétariat; ensuite la question de l'adhésion à l'Internationale Syndicale Rouge. Ce sont les deux points d'ordre général qui divisent le Congrès.

En ce qui concerne la dictature du prolétariat, on nous a expliqué que l'administration des choses suffirait et que les cadres du syndicalisme pourraient remplacer à eux seuls, les organismes nationaux qui existent aujourd'hui. Me plaçant au lendemain de la Révolution, supposant que les cadres du syndicalisme soient prêts à appliquer les méthodes nouvelles que vous nous avez indiquées, comment procéderait-on localement, régionalement et nationalement?

Localement, il y aura les cadres du syndicalisme décidés à appliquer la transformation sociale, c'est-à-dire l'administration des choses telle que vous la concevez. Cela s'appliquera à condition que la masse qui ne fait pas partie de ces cadres accepte automatiquement les indications que vous allez donner dans votre programme et dans vos statuts.

Si cette masse se refuse à appliquer vos inspirations, et les systèmes que vous préconisez au lendemain de la Révolution sociale, est-ce que vous, cadres du syndicalisme révolutionnaire ou libertaire, vous permettrez à ceux qui font partie de cette masse de faire ce qu'ils voudront? Ou bien, n'userez-vous pas de votre force d'organisation pour imposer vos méthodes, votre plan de propagande? A ce moment-là, n'est-ce pas votre dictature que vous appliquerez aux masses qui ne feront pas partie des cadres du syndicalisme fédéraliste?

Cela est bien la dictature. Nous ergotons pour savoir qui aura cette dictature. Vous craignez que ce soit le Parti Communiste qui la

prenez et c'est pour cela que vous en êtes les adversaires ; mais vous sentez que si c'est vous qui faites la Révolution et si vous êtes les maîtres de la Révolution, vous pourrez imposer votre dictature et appliquer votre système au lendemain de la Révolution. (Applaudissements.)

Vous pensez peut-être que tout ira tout seul, qu'automatiquement, le matin, les ouvriers arriveront à l'usine à la même heure, et sans commandement. Mais, si, par exemple, les ouvriers décident de commencer leur journée de travail à 5 heures du matin et de la terminer à midi, qu'il faille auparavant chauffer une machine qui devra servir à faire fonctionner les rouages de l'usine et que le chauffeur, lui, décide, au lieu de venir deux heures avant tous les autres ouvriers, de venir à midi pour s'en aller à 7 heures, que ferez-vous ? (On rit.)

Vous pouvez rire. Je fais une démonstration par l'absurde. Cependant, cela vous montre que, sans organisation, il sera impossible à une société quelconque de fonctionner.

À cette organisation, vous donnerez le nom que vous voudrez. Vous ne lui donnerez pas le nom d'Etat prolétarien, d'Etat syndicaliste, d'Etat libertaire ; vous lui donnerez le nom de l'organisation locale, régionale, nationale, internationale. Mais il faudra tout de même que quelque chose remplace ce qui existe aujourd'hui.

C'est pourquoi nous disons : la Révolution ne pouvant être faite que par une minorité de camarades, on sera obligé d'indiquer à ceux qui ne seront pas avec nous qu'il faut suivre telle méthode de travail. Que vous le vouliez ou non cela s'appelle une dictature.

Par qui sera faite cette dictature ? Nous l'ignorons. Mais, ce sera une dictature ; c'est pour cela que les communistes, comme nos camarades de la « Vie Ouvrière », sont partisans de la dictature du prolétariat.

En ce qui concerne l'Internationale, ce deuxième point qui nous divise, on ne veut pas aller à l'Internationale Syndicale de Moscou parce qu'on craint l'emprise du Parti Communiste ; on craint la subordination !

Mais, on ne peut être subordonné que par quelqu'un de plus fort que soi. Puisque vous reconnaissez vous-mêmes qu'il y a à l'heure actuelle 360.000 syndiqués et qu'il n'y a que 60.000 membres du Parti Communiste, comment estimez-vous vos forces, si 360.000 syndiqués ont peur d'être subordonnés par 60.000 individus ! (Applaudissements.)

Mais, le Parti Communiste n'a rien à faire ici. On a le droit d'adhérer au Parti Communiste et d'être syndiqué. Je ne pense pas, en conséquence, qu'on ait le droit de dire : « Aujourd'hui, ce sera la victoire du parti politique ou la victoire du syndicalisme. » Nous estimons que si notre tendance ou la tendance de notre camarade Monmousseau triomphe ici, c'est autant une victoire du syndicalisme français que si vous aviez la victoire.

Besnard nous a fait un appel direct en nous disant de ne pas mettre notre drapeau dans notre poche. Nous n'avons pas à mettre notre drapeau dans notre poche. Nous sommes venus au Congrès délégués par des syndicats; ce sont les syndicats qui nous ont donné un mandat sachant que nous étions à la fois syndicalistes et adhérents au Parti Communiste. (Applaudissements.)

Nous connaissons notre devoir. Je suis persuadé que l'immense majorité des congressistes syndicalistes adhérents au Parti Communiste, votera tout à l'heure la résolution Monmousseau.

Nous ne craignons pas cette liaison organique puisque nous sommes adhérents sur le terrain syndical et sur le terrain politique. Lorsque nous nous trouvons dans une réunion apolitique, nous ne pouvons pas faire de mal aux mêmes individus qui se placent sur le terrain syndical. Nous ne craignons donc pas cette liaison organique; mais, pour des raisons d'unité, nous l'abandonnons.

En raison aussi de la constitution, du passé du syndicalisme français, nous disons que nous également, si nous allons à l'Internationale Syndicale Rouge, c'est en conservant au syndicalisme français tout ce passé et toute sa valeur d'action.

Nous disons également que de n'importe quelle façon, nous nous opposerons à ce que l'on constitue une Internationale anarchiste ou anarchisante, parce que nous ne pourrions plus vivre dans votre Internationale et dans votre C. G. T. Unitaire, à moins d'être anarchiste ou anarchisant.

C'est pourquoi, camarades, nous voterons la motion Monmousseau avec l'adjonction qu'il a indiquée tout à l'heure. (Applaudissements.)

Deporter. — Camarades, permettez-moi de vous lire cette déclaration:

Au nom des Syndicats que je représente et des communistes, partisans de l'adhésion pure et simple, sans aucune réserve, à l'Internationale Syndicale Rouge, dans un but de réunir dans un seul vote tous les partisans véritables de l'adhésion, nous déclarons nous rallier à la motion Monmousseau Paris-Rive Droite.

Le Président. — Camarades, voici une déclaration qui vient de parvenir au bureau:

Le Syndicat de Paris-Rive Droite ayant inclus dans sa résolution la motion présentée en leur nom par le camarade Costel, les Syndicats soussignés considèrent qu'elle n'a plus lieu d'exister et déclarent qu'ils se rallient à la résolution de Paris-Rive Droite, qu'ils voteront dans son intégralité.

Producteurs de la Seine ;

Forces Motrices de Bourges ;

Union Départementale de l'Indre ;

La majorité des Syndicats des Services Publics.

Le Président. — Je vous rappelle, camarades, qu'il a été décidé que ce matin aurait lieu la quête en faveur des grévistes du Nord.

(Le Congrès décide de procéder à cette quête.)

DISCOURS DE QUINTON

Quinton. — Camarades, contrairement à l'habitude des autres Congrès, celui-ci va dissiper toute équivoque. Vous êtes en présence de deux résolutions, l'une présentée par le camarade Besnard, vous ne lui déniez pas son caractère d'autonomie absolue du syndicalisme; l'autre son équivoque n'est point à démontrer ici. Il suffit d'ailleurs de connaître les éléments qui la voteront pour savoir que l'autonomie du syndicalisme n'est point garantie par elle.

Depuis la constitution de la C. G. T. Unitaire, nous nous débattons contre l'intrusion que l'on veut faire dans le mouvement syndicaliste, d'une question politique. Le syndicalisme a un recrutement bien spécial, nous sommes tous d'accord là-dessus et c'est ce recrutement qui devrait lui désigner ses buts et lui assurer le respect de son autonomie.

Dictature du prolétariat, Etat prolétarien, je ne sais si j'en suis partisan, mais je sais que dans le syndicalisme, je ne peux pas faire état, je ne peux pas demander au syndicalisme de déclarer qu'à une certaine période de la Révolution, une fraction de ses membres aura le droit d'imposer sa volonté, sa méthode politique aux autres fractions de ce syndicalisme.

Camarades, il n'est plus possible aujourd'hui de conserver aucune équivoque. Le Parti Communiste, malgré les promesses faites à Tours, malgré l'engagement pris à Orléans par le camarade Frossard, s'achemine de plus en plus vers les résolutions et les volontés de nos camarades russes. De plus en plus, se dessine la manœuvre d'enveloppement du syndicalisme et devant ce danger nettement affirmé, ici, à cette tribune, où 130 délégués communistes représentant 150.000 ouvriers qui n'appartiennent peut-être pas au Parti Communiste ont échangé leur mandat syndicaliste contre un mandat politique. (Applaudissements.)

Devant cette menace directe, qui n'est pas niable, tous les sophismes qu'on pourra apporter, ne changeront rien au fait.

Devant cela, nous avons dressé une résolution qui, certes, est longue, ardue. Ce n'est pas une résolution ordinaire, mais une résolution de défense du syndicalisme français, mais nous vous le certifions, c'est une arme que nous mettons entre les mains du syndicalisme pour défendre sa complète autonomie. Sur la route politique, nous dressons le bastion de défense syndicaliste et nous vous prévenons tout de suite: Nous avons rempli les fossés d'eau, le pont-levis est dressé; dans son sein pourront tenir plus à l'aise les syndicalistes purs et les syndicalistes communistes normaux et aussi les syndicalistes anarchistes. Nous en sortirons chaque fois qu'il y aura une action syndicale à faire, mais chaque fois que l'action n'aura pas un caractère nettement syndicaliste, nous resterons à l'intérieur de la forteresse. (Applaudissements sur quelques bancs.)

Camarades, nous ne poursuivons pas ici de buts électoraux. Nous avons une telle confiance dans le syndicalisme que nous savons qu'a-

près l'expérience malheureuse qu'il ferait entre vos mains, le syndicalisme reviendrait à notre fraction, à notre tendance, et cela, dans un temps que nous ne croyons pas très éloigné.

Camarades Indépendants, je vous demande de vouloir profiter de l'expérience que nous avons pu acquérir à Paris. Nous aussi, nous avons appartenu au Parti Communiste; nous aussi, nous avons cru à toutes les promesses de Tourg; nous aussi nous avons cru que le mouvement politique français garderait son originalité propre; nous pensions que le Parti Communiste aurait puisé sa vie dans les rangs mêmes du prolétariat et nous nous disions: il ira là où le syndicalisme ne peut pas aller, à cause des nécessités de son recrutement. Il ira prolétarianiser des couches qui seront nécessaires pour assurer le succès de la Révolution.

Et puis petit à petit, on a vu ce qu'il était advenu de ces promesses; on a vu ce qu'était devenu cette indépendance du Parti Communiste.

Eh bien! camarades, je vous demande de limiter le désastre. A Saint-Etienne, Lauridan, vous aurez au moins obtenu un résultat; vous avez apporté pour la première fois, dans un mouvement qui était le plus beau joyau du mouvement politique français, le premier germe de discorde.

Nous vous demandons à tous de vous rallier à notre motion de défense syndicaliste.

Au point de vue international également, nous vous demandons d'accepter notre point de vue, parce que c'est le seul logique. Peut-il y avoir deux Internationales Syndicales? Et est-ce la faute des Français, des Italiens, des Espagnols, des Allemands? Non. Camarades, c'est la faute des Russes. (Applaudissements.)

Ce sont les Russes qui ont voulu par sectarisme politique, introduire dans l'Internationale Syndicale un facteur politique, un facteur de désagrégation syndicale. S'ils n'avaient pas introduit cette liaison organique, mais, camarades, l'Internationale Syndicale serait formée!

Camarades, il faut savoir ce que nous allons faire à cette Internationale Syndicale. Vous avez en face de vous des hommes comme on n'en rencontre pas beaucoup, c'est entendu, des hommes qui ont une forte culture doctrinale, des hommes qui sont des forces sociales considérables, des hommes qui pensent qu'ils sont dans la vérité et dont tous les mobiles et tous les actes sont mus évidemment par une profonde honnêteté.

Nous ne pourrions pas les convaincre, il n'y a rien à faire. Vous ne pourrez que leur démontrer par la force qu'il est impossible de constituer une Internationale Syndicale si on ne veut pas nous accorder satisfaction. C'est la force contre la force qu'il faut établir. Nous n'avons qu'à joindre tous les mouvements fédéralistes d'Espagne, d'Angleterre, d'Amérique, de Suède. Nous n'avons qu'à essayer de constituer la force fédéraliste et de dire aux Russes: vous êtes la force,

mais nous aussi nous sommes la force, et vous ne pouvez pas faire une Internationale sans nous.

Camarades, je vous le demande: pouvez-vous songer en France, à constituer une Internationale Syndicale dans laquelle n'entrerait aucun groupement d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne?

Toi, Semard, pourrais-tu obtenir un appui quelconque international pour tes cheminots, si les cheminots qui entourent la France n'obéissaient pas à une Internationale? (Applaudissements.)

La France a un rôle prépondérant à jouer dans cette question internationale. Il est certain que nos camarades russes, avec leur sectarisme et leur intransigeance ont heurté violemment les mouvements ouvriers espagnol, allemand, italien. Il est certain qu'une certaine colère a monté contre l'Internationale Syndicale Rouge. Le rôle de la France, c'est de relier toutes les Centrales nationales pour en faire une Internationale Syndicale Rouge.

Nous ne sommes pas opposés à adhérer à l'Internationale Syndicale Rouge, mais nous savons que la majorité qui impose actuellement sa volonté sera la majorité du prochain Congrès comme elle sera celle du suivant. C'est pourquoi nous n'adhérerons à l'Internationale Syndicale Rouge que lorsqu'on nous aura accordé la garantie de notre autonomie.

Un camarade indépendant est venu, troublé par les insinuations d'une campagne de six mois, nous dire: « Il faut me garantir que votre Internationale Syndicale ne sera pas non plus affiliée à une Internationale philosophique, qui n'existe pas d'ailleurs. »

Nous déclarons ici en face de nos camarades anarchistes qui du reste n'y sont pas, que si une Internationale anarchiste se constituait et voulait introduire cette méthode d'action dans notre Internationale syndicale, établir une liaison entre les deux mouvements, elle trouverait une opposition irréductible.

Vous pouvez faire cesser l'équivoque, voter votre résolution qui est un tout, a dit Frossard, qui se tient. C'est entendu. Dans quelques années quand le prolétariat actuel aura disparu, on pourra peut-être lui enlever un peu de son caractère rébarbatif, mais, avant d'avoir obtenu les garanties nécessaires, nous maintenons notre organisation comme nous l'avons conçue et en bloc. (Applaudissements.)

Le Président. — Je vous remercie de votre calme, camarades. Avant de donner la parole au Bureau, j'ai trois devoirs à remplir:

1° Celui de me renseigner, 2° celui de faire exécuter la motion de la Commission du Travail et 3° celui de vous prier d'écouter dans le calme et sans protestation les propositions de votre Commission du Travail. Celle-ci vous dit qu'il est impossible que les orateurs ne touchent pas au côté orientation syndicale, ne fassent pas intervenir des personnalités et qu'il serait injuste que les camarades qui ont accepté de constituer notre C. G. T. Unitaire ne pussent pas se défendre contre les accusations et les critiques.

Cette discussion nous mènera jusqu'à midi et demi et nous reprendrons la séance à 2 heures.

Avant le vote, je vous ferai part des résolutions de la Commission du Travail, je vous lirai les amendements, les suggestions qu'on m'a fait parvenir dès hier soir. On en discutera, on votera sur le mode de votation et on votera définitivement.

La Commission du Théâtre Confédéral n'ayant pu encore fonctionner, je demande à ceux qui s'intéressent à la question de venir à 1 heure dans la salle 76, au 2^e avec moi.

On m'a fait observer qu'il y avait beaucoup de bancs vides: je puis faire une seconde quête, mais les camarades entre eux parleront à ceux qui n'étaient pas là de cette quête.

J'ai reçu une protestation que voici:

Je proteste contre les accusations de partialité que Quinton a exprimées à mon égard.

Plus que quiconque, je déplore que ce Congrès ait permis, contrairement à la tradition du Syndicalisme, que des communistes, des anarchistes, interviennent dans les débats, non pas seulement comme syndiqués, délégués par des organisations ouvrières qui les ont mandatés, mais en introduisant l'esprit de leur parti ou de leur secte philosophique dans ces assises du prolétariat organisé sur le terrain économique.

Je ne saurais en être rendu responsable. Le Congrès jugera.

DUDILIEUX.

Je crois que nous avons tous enregistré la profession de foi syndicale de Quinton.

Une voix. — Cela c'est du culot!

Le Président. — Pas de personnalités, faisons des choses pratiques. Vous avez encore deux heures devant vous. S'il y a des interruptions elles seront défalquées.

La parole est à Cadeau, premier orateur parlant au nom du Bureau.

DISCOURS DE CADEAU

Camarades, vu le peu de temps que je me suis assigné, à mon camarade Totti je laisse le soin de répondre à un grand nombre d'observations, souvent injustifiées, quelquefois mensongères qui ont été apportées depuis le début du Congrès...

On dit souvent que nous, syndicalistes révolutionnaires, n'avons rien appris des deux grands événements: la guerre et la Révolution russe.

De la guerre nous avons appris autant que quiconque, avant la dernière guerre d'autres n'avaient pas compris la valeur de la guerre et ont attendu sa fin pour comprendre ce qu'était la guerre.

De la Révolution russe nous avons appris autant que quiconque également. Si nos conclusions ne sont pas les mêmes que celles de certains de nos camarades, on nous permettra de dire que notre esprit

d'observation est aussi développé que le leur et que nous n'avons pas fermé les yeux devant un événement aussi important. Au contraire, nous l'avons observé au jour le jour, prêts à en tirer ce qui nous semblait nécessaire pour modifier nos doctrines si besoin en était. Mais cela ne nous a pas semblé nécessaire et je le démontrerai.

Personne ne peut dire que qui que ce soit s'intéressant au mouvement social ait pu fermer les yeux devant un événement aussi formidable qui a bouleversé le monde. Nous sommes d'accord.

Nos camarades communistes-marxistes (il n'y en a pas beaucoup ici qui connaissent Marx et peuvent en parler: peut-être une dizaine) nous permettrons d'en discuter. Je ne m'adresserai pas à ceux qui se placent entre les marxistes et nous, fédéralistes, et qui font le jeu des marxistes; à ceux qui n'y comprennent rien, qui sont dupés ou, ce qui est plus grave, complices et servent de paravent.

Pas de paravent ici! la lutte est entière entre le marxisme et le syndicalisme fédéraliste. (Bruits de conversations.)

Le Président. — Pas de colloques, camarades!

Cadeau. — La lutte est entière entre l'interprétation marxiste du syndicalisme et le syndicalisme, le nôtre.

Les marxistes disent que le syndicalisme, groupement des producteurs ne peut réaliser économiquement que sous la direction d'un parti politique, composé de l'élite du prolétariat, suffisamment éduquée révolutionnairement pour conduire le prolétariat à ses destinées.

Nous disons, nous, que le prolétariat est assez éduqué, qu'il peut sans le marxisme aller vers ses destinées, qu'il peut faire face dans la Révolution à toutes les nécessités économiques et sociales, qu'il peut réaliser l'ordre nouveau, qu'il n'a pas besoin d'un parti, qu'il n'a besoin que d'une seule chose: qu'en tant qu'individus producteurs vous vous mettiez à la disposition du travail dans la seule organisation de classe du prolétariat: l'organisation syndicale. (Vifs applaudissements.)

Au lieu de voir le drapeau communiste déployé, tout grand, on voit Monmousseau, depuis de longs mois, se situer entre les uns et les autres, et tout à l'heure Besnard l'a dit: Monmousseau, tu es le paravent derrière lequel se cachent les communistes honteux, parce que n'apportant pas à cette tribune leur véritable pensée. (Applaudissements.)

Camarades, ce sont des affirmations qui peuvent faire rire ceux qui jamais n'ont osé, à la face du syndicalisme, exprimer leur pensée qu'ils ont là, derrière la tête.

Des preuves à mes affirmations, je vais en apporter.

Toutes vos déclarations — on ne peut détruire des textes — toutes vos affirmations n'empêchent pas que ceux dont vous vous réclamez vous donnent des mots d'ordre que vous n'appliquez que dans la mesure de vos moyens immédiats, mais que graduellement vous appliquez pour arriver à les appliquer intégralement.

Le mouvement révolutionnaire de ce pays est à la veille de se

trouver dans la même situation que les mouvements révolutionnaires des pays orientaux d'Europe. Ils sont tous dans la main du communisme, du parti qui les conduit vers des réalisations qui ne sont pas celles du syndicalisme, qui ne sont pas celles que nous croyons seules capables de conduire à la libération du prolétariat. (Applaudissements.)

Graduellement, sournoisement, vous appliquez des méthodes conduisant là. Votre bannière, on ne l'a pas encore vue. La nôtre, elle est au grand jour.

La définition du syndicalisme, pour les marxistes, elle n'est pas longue, et elle répond fort peu à notre définition.

Dans une brochure que je vais citer : « Le Parti Ouvrier et les Syndicats », éditée par le soviet de Pétrograd — et que l'on ne dise pas que cela a seulement une valeur russe, car cela a une valeur internationale, il n'y a pas deux marxismes, il n'y en a qu'un pour le monde entier, il n'y en a pas un pour les Russes et un pour nous. — Ces principes que vous défendez, on en parlera, face à face, thèse à thèse. Mais ne vous cachez pas, je vous le dis, c'est de cela que le syndicalisme se meurt. (Applaudissements.)

Dans cette brochure il est dit : « Le Syndicat est un groupement permanent d'une industrie donnée, et non pas d'une profession, pour la direction de la lutte économique ouvrière et pour la participation permanente, conjointement avec le parti politique du prolétariat, à la lutte émancipatrice de la classe ouvrière pour la suppression du salariat et pour la conquête du socialisme. »

Conjointement ! Liés organiquement ! Voilà ce que cela veut dire.

Pour la réalisation du socialisme, je vais vous dire ce que c'est : l'application du collectivisme d'Etat, en opposition au seul communisme que nous pouvons, nous, prolétariat organisé, seul réaliser.

À l'appui de cela, nous avons des faits. Nous savons nous reporter là où des événements révolutionnaires se passent pour en tirer des enseignements — je n'attaquerai pas la Révolution russe — j'attaquerai ceux qui disent dans le monde que la révolution ne peut se réaliser que dans le cadre marxiste, c'est-à-dire dans la prise du pouvoir d'Etat, par l'exercice du pouvoir d'Etat, par la dictature du prolétariat.

J'ai écouté Losovsky. Il nous a dit : « Nous ne vous demandons pas de nous copier ; ce ne sera pas sous la même forme, dans les détails que se fera en chaque pays la révolution. On fera ce que l'on pourra dans chaque pays, mais dans le cadre marxiste. » Ce sont des sophismes, cela. Il a dit, je le répète, que « la révolution ne se fera que sur cette base : conquête du pouvoir, exercice du pouvoir d'Etat, prépondérance des partis politiques.

Une voix. — Oui !

Cadeau. — Réalisation économique des syndicats sous la direction politique.

Cela a une valeur mondiale pour eux et cela est en opposition avec nos conceptions.

Ils sont très forts. Ils disent : Pouvoir d'Etat bourgeois, capitalisme centralisé autoritairement, reposant sur l'armée, la magistrature, les fonctionnaires, sur tous les valets de l'Etat — exception faite des camarades révolutionnaires que je n'attaque pas ici — sur tous les valets de l'Etat, au service de l'Etat, et, bien entendu, veillant de tous leurs soins à sa conservation.

On exprime le centralisme bourgeois autoritaire dans ses grandes lignes, ainsi. On écrit que le fédéralisme est la dernière forme du bourgeoisisme et la liberté un préjugé.

Dernière forme du bourgeoisisme, le fédéralisme? Nous allons nous expliquer.

Et l'on se sert pour justifier le nouveau pouvoir d'Etat, dit prolétarien, de la formule : centralisme démocratique.

Le centralisme démocratique a en lui toutes des formes autoritaires d'exercice de la dictature, formes d'autorité qui, au lieu d'être puisées dans le sein de la classe dominante, sont puisées dans le sein de la classe ouvrière, qui, volontairement, a mis au pouvoir et les y maintient quelques hommes pour exercer en son nom ce pouvoir.

C'est par ce pouvoir d'Etat, soi-disant prolétarien, que s'exerce la dictature dite du prolétariat. Et les marxistes disent : « Contrairement au pouvoir d'Etat bourgeois, notre pouvoir d'Etat prolétarien est appelé à disparaître. » Comme nous, ils ont le droit, théoriquement, de se déclarer antiétatistes. Nous ne leur contestons pas ce droit, mais nous allons nous transporter dans les faits.

Pouvoir d'Etat centraliste démocratique. A l'origine, je ne dis pas que les hommes qui ont été mis à la tête de ce pouvoir n'y ont pas été par la volonté de la majorité des travailleurs. En ce pays, la Russie, où les travailleurs étaient insuffisamment aptes à gérer, ceux-ci ont dû faire confiance aux hommes politiques.

Mais je dis que ce qui, en premier temps, a pu être volontaire, ne peut être resté volontairement accepté. Première affirmation.

On ne nous dira pas que le pouvoir d'Etat s'exerçant est maintenu par la majorité qui en souffre.

Un gouvernement, quel qu'il soit, même démocratique, ne porte en lui, comme on l'écrit, comme on le dit, ses propres germes de mort. Il porte en lui, comme tous les pouvoirs, des germes de conservation sociale.

Ces hommes, qui veulent dans le monde, en vertu de cette autorité centralisée, faire le bonheur des peuples, n'arrivent, n'arriveront ici et partout qu'à faire le malheur des peuples.

Ce n'est pas exagéré, car leurs méthodes sont fausses.

Ces camarades, par leurs théories, tentent de mettre en tutelle la seule force existante pouvant réaliser la révolution économique, la force du travail, force contenue en nous, rien qu'en nous, dans nos organisations ouvrières dont le rayonnement est infini, alors que les

autres organisations politiques, philosophiques — cela ne déplaît à personne, j'espère — sont greffées sur le champ du travail.

Le travail, c'est la vie ; qu'est-ce que vos théories, sinon des dogmes ? (Applaudissements.)

Il faut sauver le mouvement ouvrier de cette nouvelle tutelle qui porte en elle l'autorité, comme la tutelle bourgeoise et toutes les tutelles. Toutes sont néfastes et susceptibles de nuire à l'émancipation des hommes qui seule nous intéresse. Nous croyons pouvoir réaliser sur le plan du travail. On nous fait dire des choses laissant croire que nous sommes tellement dans la lune que nous n'envisageons pas du tout la contre-révolution, que nous ne voyons pas du tout la lutte à mener contre les forces de conservation sociale. Si nous avions de telles conceptions, il serait malhonnête à nous d'être dans le mouvement révolutionnaire. Notre place serait mieux dans l'organisation de la rue Lafayette. Si nous voulions faire la révolution pour la laisser étrangler, pour faire que cette classe ouvrière tout entière qui se révolterait pour sortir de ses fers — car nous avons confiance dans la classe ouvrière et non seulement dans l'élite — si nous voulions faire de telle sorte qu'en n'organisant pas la lutte révolutionnaire contre les forces d'oppression nous conduisions la classe ouvrière au massacre, nous serions bien coupables. Mais nous envisageons cela comme le reste, croyez-le. Nos méthodes sont différentes, nos buts également ne sont pas les vôtres, ils sont au-dessus des vôtres.

Nous ne disons pas et nous ne dirons jamais : Etat prolétarien. Je crois vous avoir dit ce que c'était. Vous voulez faire accepter une formule au syndicalisme, qui veut dire — car il ne faut pas torturer les formules — qu'un pouvoir d'Etat, aux mains d'un parti sera. Etat prolétarien ne veut pas dire, comme vous le croyez, ou semblez le croire, camarades partisans de l'Etat prolétarien, que cet Etat sera dans vos mains ou dans des mains diverses. Vos chefs d'école marxiste disent que le parti communiste seul administrera l'Etat, et rien que lui. (Applaudissements et interruptions.)

Lisez Marx et ses interprètes si vous ne les avez pas lus.

Un délégué. — Tu permets un mot

Cadeau. — Non, je ne permets rien.

Nous n'opposons donc pas une formule, car nous ne savons pas exactement comment nous organiserons l'offensive et la défensive révolutionnaires, — mais ce ne sera pas par un pouvoir d'Etat, c'est-à-dire par un organisme fortement centralisé sur la classe ouvrière.

Nous ne préjugeons pas de ce que sera la révolution ; nous ne dressons d'avance aucun plan d'action ; nous ne disons pas quel stade sera, nous l'ignorons. Quand le mouvement ouvrier entrera dans l'action révolutionnaire, soyez-en certains, il emploiera tous les moyens adéquats à l'époque et à la situation. Nous ne nous arrêterons que lorsque la classe ouvrière aura donné un tel effort, qu'elle ne pourra aller plus loin. Là où il faudra réaliser, nous réaliserons ; là où il faudra construire, nous construirons. Mais ne nous faites pas accepter

de formules. Nous ne voulons rien de cela. Vous vivez, je le répète, sur des formules et des dogmes ; nous, nous vivons penchés sur la vie. C'est là qu'est toute la force du syndicalisme : puiser sa doctrine dans la vie. Nous réaliserons au stade voulu par les événements, c'est entendu, quelles que soient nos conceptions philosophiques, — et j'en ai, vous le savez, vous me l'avez dit et reproché assez souvent. Nous avons suffisamment les pieds par terre pour savoir que ce que nous pouvons souhaiter ne se réalisera pas dans une prochaine révolution. Nous, révolutionnaires avant tout, non dogmatiques, même pas dogmatiques par rapport à notre philosophie, pas plus que par rapport à vos conceptions politiques, nous savons que nous ne réaliserons que ce que nous pourrions réaliser, tandis que vous — quoique vous entouriez votre pensée, vous venez nous affirmer sous des formes différentes, mais le fond est toujours le même, qu'il faudra réaliser sur un plan d'autorité centralisée, sur le plan de l'Etat prolétarien. Vous le dites et affirmez en être sûrs.

Certain d'entre vous — c'est le camarade Bouët dont il s'agit — a écrit que l'Etat prolétarien était problématique. Tu l'as écrit dans « L'Anjou Communiste », Bouët. Je trouverai le numéro.

Bouët. — Je n'ai jamais écrit rien de semblable.

Cadeau. — Je te montrerai l'article. « Etat prolétarien problématique », disent certains. « Etat prolétarien inévitable », disent les autres. Mais vous le croyez tous inévitable. Es-tu d'accord sur ce point, Bouët ?

Bouët. — J'aimerais que l'on ne fasse pas des citations inexactes.

Cadeau. — Vous le croyez tous inévitable, et nous disons, nous, encore une fois : rien ne peut être démarqué. C'est pourquoi nous ne pourrions jamais accepter une forme d'autorité. Nous ne disons pas du tout que toute autorité sera bannie lors de la prochaine révolution. Nous ne pouvons pas dire cela. Je ne veux pas faire de démagogie. Mais nous avons le droit de faire ce soit la moindre possible. (Applaudissements.)

Tu applaudis, Monmousseau ! Mais vous affirmez le pouvoir centraliste nécessaire, tandis que nous affirmons le fédéralisme parce que nous y croyons de toutes nos forces, et, que je sache, les événements ne nous ont pas démontré sa non-valeur, pas même en Russie puisqu'on n'a pas voulu tenter l'expérience ; on l'a brisée. (Applaudissements.)

Le Président. — La parole est à Labrousse. (Bruits et mouvements divers au moment où Cadeau reprend sa place au Bureau.)

DISCOURS DE LABROUSSE

Labrousse. — Camarades, pour des hommes qui veulent faire la révolution, je vous plains ; car, si, dans les assises d'un Congrès vous

n'avez pas la force de conserver votre sang-froid, aurez-vous la force de faire votre devoir en période révolutionnaire ? (Applaudissements à gauche. — Protestations sur les bancs de la fraction Monmousseau.)

Ferré. — Vous ne voyez pas qu'ils ricanent ! (Il désigne le banc des « monmoussistes ») (Mouvements divers et bruits.)

Le Président. — Ne créez pas d'incidents, camarades ; nous sommes ici pour examiner des méthodes, des moyens d'action et des doctrines.

Labrousse. — Depuis quatre jours, nous avons entendu dans ce Congrès des orateurs de diverses tendances. Les uns sont venus défendre le syndicalisme ; les autres sont venus défendre le Parti Communiste. Et vous dites que vous êtes respectueux de la Charte d'Amiens ! Quand j'entends un Lauridan, le dernier qui avait le droit de venir à cette tribune défendre le Parti Communiste... (Exclamations.)

Rousseau. — Nous protestons. (Bruits.)

Le Président. — Quand vous avez critiqué le Bureau, comme c'était votre droit, le Bureau est intervenu ; moi-même, je lui ai demandé d'écouter avec calme toutes les attaques, quelles qu'elles soient. Maintenant, il se défend ; écoutez sa défense, quelle qu'elle soit.

Labrousse. — Les hommes qui viennent faire cette besogne dans un Congrès feraient bien de lire la Charte d'Amiens dont ils se réclament au même titre que Jouhaux de la rue Lafayette. La Charte d'Amiens dit : « N'introduisez pas dans le Congrès vos idées politiques ; ne venez pas dans le Congrès produire vos idées anarchistes ; venez faire du syndicalisme. »

Nous n'avons pas fait autre chose que cela. Je vois des hommes qui, aujourd'hui, ne rient pas, mais ricanent, et sont peu courageux pour défendre la Charte d'Amiens.

J'aurais compris qu'hier, à cette tribune, en raison des ordres, certains d'entre eux viennent ici en syndiqués avec la pensée communiste, défendre, non pas leurs mandants, mais les idées communistes. Je vous reconnais ce droit.

Mais, cette Commission Administrative, ce Bureau, cette Commission des statuts ont établi une digue contre les partis politiques et contre toutes les sectes, dans les statuts confédéraux que nous vous apportons. Voilà pourquoi vous vous êtes dressés si menaçants et si arrogants.

Nous avons senti que le syndicalisme était menacé. Les statuts confédéraux sont faits pour le défendre contre vous. (Applaudissements.)

Si vous êtes arrogants, ce n'est pas à cause des diversités des tendances qui veulent toutes arriver au même but ; c'est parce que vous avez senti le danger qui menace vos conceptions politiques.

Hier, à cette tribune — je prends les orateurs dans l'ordre chronologique des faits — Dondicol a dit : « Allons aux masses. »

Je te retourne la balle, Dondicol. Je te dis: Va donc aux masses dans tes syndicats qui ont donné le mandat à Planchon. Sur 1.000, vous étiez 86. Voilà où sont les masses, avec votre politique! Allez donc aux masses.

Ensuite, Bouët est venu reprocher au Bureau et à la C. A. d'avoir commis un abus de confiance (!) pour avoir envoyé un projet de statuts; il a rendu hommage au Bureau. Je te rends hommage aussi, Bouët.

Bouët. — J'ai dit que vous aviez fait œuvre de tendance, œuvre de parti.

Labrousse. — Tu es un charmant garçon, un bon militant. Tu n'as qu'un défaut; c'est que, lorsque tu milites, tu restes instituteur et tu oublies que nous ne sommes plus d'âge à aller à l'école. (Rires.)

Tu as dénoncé le péril anarchiste. C'est parce que vous faites cette besogne que les camarades libertaires, avec juste raison, se dressent contre vous, sectaires que vous êtes. (Très bien!)

Examinons la position nationale. Ah! Semard, tu es venu aussi à cette tribune. Je veux croire que tu as parlé au nom de tes mandants. Mais, ce n'est pas Semard qui a parlé; c'est le Semard de la Fédération des Cheminots; bien mal placé pour venir à cette tribune, le représentant des cheminots, et pour venir faire de la démagogie hors limite.

Semard. — Je demande la parole.

Labrousse. — Tu as parlé; vous avez tous parlé. Je dirai touté ma pensée. (Applaudissements.)

J'ai su emprisonner ma pensée pendant six mois; si tout le monde l'avait fait, le mouvement syndical ne serait pas là où il est.

Semard vient demander que l'on organise et que l'on prépare la Révolution; il veut des moyens d'action et des moyens violents. Je te plains Semard, non pas parce que tu es Semard, mais parce que tu es le représentant de la Fédération des Cheminots. Je n'en dis pas davantage, dans l'intérêt de l'organisation à laquelle tu appartiens. Tu as parlé de désaccord. Ah! ne parle pas de corde dans la maison d'un pendu; on ne sait jamais ce qui peut arriver. (Mouvements divers.)

Tu as parlé de question de boutique Semard, tu as appartenu à une sale boutique qui a fait de la sale besogne dans le pays. Tu as appartenu à la boutique de la « Vie Ouvrière » qui a fait de la bien mauvaise besogne dans les syndicats. (Protestations.) Cette besogne, la voici... (Mouvements. Bruits.)

Le Président. — Chaque membre du Bureau se défend avec son tempérament comme chaque membre du Congrès a critiqué le Bureau avec son tempérament. Ecoutez Labrousse.

Labrousse. — Vous avez affirmé à cette tribune que vous vouliez que la C. G. T. française soit puissante. Vous avez ensuite apporté vos insinuations, vos accusations à la majorité de cette C. G. T. U. Vous

avez pu déverser pendant quatre jours tout ce que vous avez jugé bon d'apporter à cette tribune. Maintenant, vous ne voulez pas que les syndicats de province connaissent votre besogne? (Si!)

Pendant que nous faisons l'impossible pour rendre puissante notre C. G. T. U. et pour arracher les effectifs de la rue La Fayette, pendant que nous combattons contre les réformistes, que faisiez-vous?

Que faisiez-vous avant le Comité National Fédéral des 5 et 6 mars? Vous avez dit et écrit que, jusque-là, il n'y avait pas de divergences de vues. Mais, voici comment vous appréciez le syndicalisme. Parlant du syndicalisme aux camarades à qui vous écriviez vos petites lettres, vos petites saletés... (Protestations et interruptions de la fraction Monmousseau.) (Bruit.)

Le Président. — Labrousse je te demande d'employer des termes plus fraternels.

Monmousseau. — Qu'il lise intégralement la lettre.

Labrousse. — Je vais la lire.

Le Président. — Labrousse, notre camarade Totti a dit au début que l'on pouvait attaquer et se défendre avec les méthodes les plus fraternelles. Je te demande au moins de dire les mêmes choses avec d'autres mots, car les mots blessent souvent plus que les choses. (Applaudissements.)

Labrousse. — J'admets les déclarations de Carpentier. J'aurais voulu que d'autres que moi en fassent autant. Je cite donc l'intégralité de la lettre. Je ne cite pas le nom.

Monmousseau. — Cite-le.

Labrousse. — Le délégué est au Congrès; c'est le camarade Juchault qui a reçu cette lettre.

Paris, le 3 mars 1922.

Mon cher Juchault,

Quand tu écriras au journal, tu pourras me répondre directement, puisque j'assure toute la correspondance administrative de la V. O.

Le recouvrement envoyé à Pinson s'est croisé avec ton chèque de 10 francs, cela explique l'affaire. Seulement, je dois ajouter que l'abonnement de Pinson était terminé depuis deux mois et qu'il avait laissé sans réponse deux circulaires que nous lui avions envoyées.

Les camarades sont très négligents et, de ce fait, nous causent beaucoup de travail et de frais inutiles, ce dont ils ne se rendent pas compte. Ah! dame, pour critiquer, ils sont un peu là!

C'est aujourd'hui seulement que je reçois ton chèque de 50 francs annoncé dans ta lettre du 27 février. Je le porte donc à la souscription pour nos malheureux frères de Russie. Nous en remercions chaleureusement les camarades pour eux.

Et maintenant, arrivons à la V. O. Tu m'écris : « Il est très difficile de faire comprendre aux camarades qu'il y a intérêt à soutenir ce journal (la V. O.) et depuis qu'a passé le Syndicaliste Révolutionnaire, c'est pis encore. Ils ne comprennent pas pourquoi on a créé un autre journal. »

Pourtant, mon cher Tuchault, les derniers écrits et discours de Quinton, Verdier, Besnard et compagnie auraient dû suffisamment éclairer les camarades sur l'impossibilité qu'il y avait pour la V.O. d'accepter leur collaboration.

Ne pouvant exprimer leur pensée dans la V.O., il est naturel que ces camarades cherchent à fonder un organe où pouvoir le faire.

À la V.O. nous restons fermement attachés au syndicalisme révolutionnaire de lutte de classe.

Mais nous ne disons point que le syndicalisme suffit présentement à tout. Nous nous refusons à fermer les yeux sur cette vérité pénible qu'actuellement le syndicalisme ne peut à lui seul faire toute la révolution et, le cas échéant, ne pourrait davantage construire à lui seul toute l'économie du régime nouveau.

Remarque bien que nous voulons, autant que Verdier et Besnard, le plus grand développement du syndicalisme.

Mais entre vouloir quelque chose et le réaliser contre des forces hostiles ou indifférentes à notre volonté, il y a tout un jeu de forces à mettre au point.

Pour que le syndicalisme suffise à tout, selon la formule Verdier-Besnard, il faudrait à la classe ouvrière une puissance de création qui lui manque par trop présentement.

Nous avons trouvé, il y a trente ans, la formule de l'expropriation : La terre au paysan, l'usine à l'ouvrier. Mais comment et par quel organe réaliser cette formule et la faire passer du domaine théorique dans le domaine des faits? On a cru longtemps que ce serait le Syndicat. Or, le Syndicat, groupement de résistance et de combat contre l'ordre capitaliste, pouvait-il, au lendemain de la révolution, devenir, ainsi que la Charte d'Amiens le proclamait, la cellule initiale de l'économie nouvelle? Les faits ont répondu : non! L'expérience a mis la théorie en défaut et la vie a suggéré tout naturellement cette vérité qui s'applique partout, dans la vie de la nature comme dans celle des sociétés ; qu'à toute fonction nouvelle, il faut un organe nouveau.

Cet organe nouveau, c'est le conseil d'exploitation (Appelle-le Comité d'usine, d'atelier, de magasin, etc.)

Bien entendu, ce conseil d'exploitation ne doit pas être un organe concurrent du Syndicat. Il doit, au contraire, s'appuyer sur lui, et en même temps lui apporter les échos, les aspirations, la volonté de ceux qui, à l'usine, à l'atelier, au chantier, au bureau, au magasin, à la terre, etc., connaissent au jour le jour les besoins des travailleurs et les modifications imposées par les progrès sans cesse renouvelés de la technique.

Eh! bien, qu'a-t-on fait en France dans cette direction? Pas un seul Comité d'usine, d'atelier, etc., n'a été formé; et pourquoi? Mais parce que les militants, figés, hypnotisés par les formules de la Charte d'Amiens, n'ont pas su puiser dans l'enseignement des faits la volonté créatrice et l'initiative hardie de rompre avec la routine.

Regarde cet admirable mouvement de l'occupation des usines en Italie! Il a abouti à un échec, et cela, malgré l'organisation poussée très avant des Conseils d'ateliers.

Si, en France, les événements nous poussaient à l'action, serions-nous même capables d'esquisser un tel mouvement dans l'état d'impréparation technique et organique dans lequel nous vivons? Et pourtant, la forme d'action préconisée et expérimentée une première fois par nos camarades italiens est le summum de l'esprit révolutionnaire ouvrier!

Plus peut-être que dans les débuts de la Révolution Russe, qui fut une

bataille de rues, nous avons des enseignements à tirer du mouvement italien. Et si, dans nos milieux syndicalistes, nous en avons peu parlé, c'est toujours parce que trop renfermés dans nos frontières idéologiques.

Maintenant, mon cher Juchault, j'attire ton attention sur le discours de Monmousseau, que nous allons tirer en brochure, que nous annonçons cette semaine en première page, et qui contiendra des commentaires très intéressants sur l'illogisme des Verdier, Quinton, Besnard, etc.

Tu dois savoir, à l'heure actuelle, que sous prétexte de fédéralisme, s'est formée toute une coalition d'éléments disparates, venus de tous les points de l'horizon révolutionnaire.

Anarchistes honteux, communistes sans boussole, syndicalistes traditionnalistes, anarchistes nettement situés, sont penchés anxieusement sur un organisme malade dont chacun veut tirer un diagnostic favorable à ses conceptions particulières.

Tous veulent l'indépendance du syndicalisme ; mais chacun veut exclusivement s'en faire l'interprète.

Or, à la V.O., nous déclarons nettement et sans ambiguïté, que nous travaillerons d'accord avec tous les partis révolutionnaires, quels qu'ils soient, à condition qu'ils soient, dans la discussion préparatoire à l'action, représentés par des organismes responsables.

Nous sommes pour l'action révolutionnaire réfléchie.

Nous ne serons jamais pour les aventures romantiques.

Aux camarades de nous juger !

Je termine cette trop longue lettre. Donne le bonjour au papa Soulard et à Autin. Pense tout de même à nous faire des abonnés et reçois de Monmousseau et de moi une bonne poignée de main.

CHANTESAIS.

Camarades, cette lettre vous fait applaudir. Mais savez-vous comment elle est interprétée dans les milieux syndicalistes lorsque l'on raconte que chacun est penché sur un organisme bien malade ? On dit tout simplement que le syndicalisme est mort. (Mouvements divers. Exclamations.)

Monmousseau. — Je demande que Juchault s'explique.

Labrousse. — On nous a parlé de six millions de syndiqués russes. J'en appelle à tous les camarades qui étaient présents à Paris, lors de la venue de la camarade Hélène Brion, comment celle-ci nous a expliqué la façon dont on syndiquait les ouvriers en Russie.

Camarades, sur mon honneur de militant, je vous rappelle qu'à cette réunion qui eut lieu le 8 ou 9 février, Hélène Brion a raconté qu'au moment de la sortie des usines, on ferme les portes. Puis, sous prétexte de contrôler la carte de pain, on la retire à ceux qui ne sont pas syndiqués et on leur dit qu'on ne la leur rendra que lorsqu'ils auront signé le bulletin d'adhésion. (Mouvements divers.)

Un délégué. — C'est inexact, elle n'a pas dit cela. (Protestations.)

Labrousse. — Camarades, que les hommes qui en France applaudissent à cette mesure de syndicalisation aillent donc retrouver les aragouins de la Chambre des députés ; ils préparent un projet dans ce sens. (Mouvements divers.)

On est venu dire ici dans ce Congrès, Julienne, que le bureau et la Commission administrative avaient fait œuvre de partisans dans le choix des propagandistes. C'est un mensonge. Tommasi, Costel, Dumas, tous les camarades qui étaient susceptibles de faire de la propagande, les voilà, et nous ne sommes pas si mal intentionnés pour le mouvement ouvrier. Mais toi, Julienne, tu es bien venu nous demander un secrétaire de la C. G. T. pour vous aider dans la région parisienne et en Seine-et-Oise. Quand on est secrétaire d'une Union départementale et qu'on n'est pas capable de faire une réunion de syndiqués, on n'a pas le droit de reprocher aux autres d'être incapables de déterminer une propagande dans l'ensemble du pays.

Et puis, il faut bien que l'on ait quelqu'un à dévorer, on ne peut pas se passer de cela. Cela a d'ailleurs été constamment l'esprit de l'ancienne C. G. T. Et les directeurs de conscience morale, ceux que l'on suivait, vous n'en parlez pas? Ce sont eux qui devraient être ici pour rendre compte de leur mandat. Et ceux qui nous insultent dans la presse, ceux qui impriment non seulement des inexactitudes, mais plus que des erreurs. Il faut les citer, camarades! Demandez-leur donc où ils étaient dans les moments difficiles de la construction de la C. G. T. Je n'en sais rien, moi.

Quand on critique et qu'on n'apporte pas sa part de construction dans la maison, on est un mauvais critique et on est mal placé pour le faire.

On a chuchoté que nous posions nos candidatures. Mais, camarades, nous ne sommes pas l'objet de combinaisons, nous ne faisons pas partie d'un clan. Au lendemain du Congrès Unitaire, on avait le sourire et on se disait: Ah! les malheureux bougres, attendons-les à l'œuvre! Et oui, vous nous avez attendu à l'œuvre et votre rage et votre impuissance ne vient pas des motions, mais tout simplement des résultats que vous avez apportés le Comité National Confédéral. Ce n'est que lorsque vous avez vu des hommes laissés seuls faire un travail — pour lequel nous ne demandons rien et nous aurions voulu faire davantage — qui a eu pour résultat de mettre debout une maison comme celle-ci, c'est alors que le premier 75 est parti. Oui, au lendemain du Comité National Confédéral, vous vous êtes dit: eh! eh! ces bougres deviennent intéressants, cela commence à prendre et après tout, ce serait peut-être assez difficile de les culbuter. Mais aujourd'hui, ce ne sont plus les 75 qui donnent, on a fait ressortir les 420, on nous a amené Losovsky! Mais le 420 a passé de l'autre côté, par dessus nos têtes et ne nous a même pas atteints. Oh! camarades, croyez-le, il en passera bien d'autres et sans vouloir humilier ni méconnaître la valeur d'hommes qui ne sont pas de notre avis, si vous n'avez que cela pour faire changer le mouvement ouvrier, nous attendrons longtemps. (Applaudissements et mouvements divers.)

Oui, il y a quelque chose qui vous gêne et c'est ce qu'il aurait fallu avoir le courage de venir dire ici. Il fallait dire que ces Unions régionales vont contrecarrer votre sale politique communiste. (Applaudissements.)

Voyez-vous, voilà le point sensible. On avait installé son petit secrétaire de section dans chaque département et quand on a vu le projet de statuts de la C. G. T., on s'est dit: oh! mais c'est le rempart du syndicalisme qui se dresse. Adieu les nouveaux préfets politiques communistes! (Rires et applaudissements.)

Adieu les futurs dictateurs communistes dans les départements, car voici le rempart syndicaliste qui se dresse! (Nouveaux rires et vifs applaudissements.)

Oui, c'est cela qui vous gêne et vous auriez dû avoir le courage de venir le dire à cette tribune. Vous ne l'avez pas fait et laissez-moi vous dire que vous n'êtes guère courageux.

Parlons un peu de l'adhésion.

On parle de venir apporter des modifications aux ordres du jour proposés. Ce n'est pas habile, cela l'était peut-être avec Bidegarray, mais plus maintenant.

Vous demandez aux camarades d'actionner le pivot de Moscou. C'est cela : la lutte de classes de Moscou. Monmousseau qui a servi la cause du gouvernement russe, oui, il l'a servie... (Mouvements divers.)

Vous avez applaudi, vous applaudissez, vous applaudirez peut-être moins (et c'est par là que je conclus). Souriez : au lendemain du Congrès Unitaire de décembre, nous nous sommes réunis pour faire un appel suprême au pays et aux syndiqués. (Bruit.)

Nous étions là, quelques camarades à examiner la situation, nous faisons face aux événements et nous mettions en tête de notre affiche ce titre: « Le syndicalisme en danger. »

Aujourd'hui, je demande aux camarades de reporter leur pensée sur leurs syndicats et de s'inspirer de la situation de leurs syndicats, de songer combien ils seraient perfides en violant les engagements pris.

Je vois un camarade du Boucau, chez qui je suis allé récemment et auquel j'ai dit: Pas de politique dans les syndicats. Je suis convaincu que si on avait fait du syndicalisme, ce qu'on en a fait à cette tribune, il y a des chances pour que la métallurgie du Boucau fut restée rue La Fayette.

Ce n'est pas par passion que je parlais ainsi, je me mettais en face de la situation; sincèrement, si vous commettez ce que je considère comme un crime, si vous soudez le syndicalisme à la politique, non seulement nous irons avec vous dans les réunions syndicales et dans les réunions publiques, mais encore vous nous trouverez dans vos assemblées pour vous reprocher vos fautes, et nous verrons ce qu'il s'y passera (Applaudissements et protestations.)

Me plaçant devant la situation présente, je dis aux camarades de province: « Aujourd'hui, comme hier, le syndicalisme est en danger, il est menacé. »

Syndiqués, au secours du syndicalisme! (Vifs applaudissements.)
En sauvant le syndicalisme, nous sauvons la future Révolution française. (Nouveaux applaudissements.)

Le Président. — Camarades, j'ai reçu un télégramme du camarade secrétaire des Produits Chimiques de Lyon.

Juchault, destinataire de la lettre lue par Labrousse demande la parole. Je la lui donne si c'est pour rétorquer une inexactitude, mais non pour la commenter dans un sens ou dans l'autre.

Juchault. — C'est simplement pour préciser un point, sans rien discuter.

Le Président. — Une inexactitude?

Juchault. — Pour protester contre le fait de faire intervenir cette lettre à la tribune.

Le Président. — Il est 11 h. 1/2: tu as cinq minutes.

Juchault. — C'est plus qu'il ne m'en faut. Camarades vous excuserez mon intervention au sujet de cette lettre, dont voici l'original à votre disposition. Je tiens à préciser que c'est une lettre personnelle. Nous étions à une réunion de la Bourse du Travail de la Rochelle, discutant entre camarades de cette lettre que j'avais communiquée à plusieurs camarades. Labrousse me demanda de la lui passer, il la lut et, le lendemain matin, il vint me trouver à l'atelier. Je l'accompagnai à la gare (il allait à Rochefort) et, en route, il me demanda si je l'avais sur moi, parce qu'il n'en avait pas bien compris certains passages. Je la lui remis, et, comme nous continuions à discuter, il me dit: « Je la lirai dans le train, et je te la renverrai demain matin. »

Elle resta pendant quatre ou cinq jours en sa possession et je trouve étrange qu'on vienne aujourd'hui s'en servir, car elle n'appartient qu'à moi. (Mouvements divers.)

Je ne veux pas savoir pour quelle raison Labrousse en a donné lecture, mais je trouve étrange, je le répète, qu'on ait lu ainsi une lettre personnelle au Congrès, car je n'en avais pas donné l'autorisation.

Labrousse était secrétaire de mon Union départementale, j'ai milité avec lui, mais à l'avenir je me tiendrai pour averti.

Le Président. — Puisque ce sont des personnalités que l'on fait là, je déclare l'incident clos. (Marques d'approbation.)

La quête qui vient d'être faite pour les grévistes se monte à 683 fr. 85 et nous avons les 272 fr. 25 des programmes.

Il me semble préférable de finir ce matin la discussion et, cet après-midi, de discuter les modalités du vote et de voter.

Je donne la parole à Totti, en réclamant de vous tous le calme.

DISCOURS DE TOTTI

Camarades, en prenant la parole devant vous, je me souviendrai des intentions du Congrès Unitaire qui a mis à la tête de notre nouvel organisme central des camarades de province pour être les interprètes de l'esprit de province.

Nous nous sommes penchés sur cet organisme malade en essayant

autant que possible d'en être les médecins. Il y a des heures (souvenez-vous-en, vous qui allez continuer la lutte sociale), il est des heures où il faut savoir faire son devoir, non par ambition ou vanité, mais par devoir.

Les tâches sont dures, les individus doivent être à la hauteur de ces tâches. Les erreurs sont toujours possibles, il ne faudrait jamais que l'injustesse de la critique se mue en injustice.

Vous n'êtes pas venus ici apporter des interprétations personnelles, mais les volontés de vos mandants; vous n'êtes pas venus pour accumuler des formules sur des formules. Des hommes de bonne volonté, riches en dévouement, attachés à la cause prolétarienne, ne doivent pas venir à un Congrès syndicaliste comme les sophistes anti-ques entraient dans le jardin des paroles pour le plaisir de prononcer des paroles.

Nous avons ici le devoir de contrôler des idées, de les passer à l'analyse de notre observation, de notre conscience, pour mettre tout au service de la cause commune et de la Révolution sociale.

Des hommes ne peuvent pas apporter ici seulement des traditions qui ne resteraient que des traditions, des hommes ne peuvent pas tout simplement s'appuyer sur le passé; ils doivent établir le droit syndical présent et le droit syndical de l'avenir.

Il y a dans les événements sociaux des contrastes, des contrastes frappants, à chaque stade, à chaque époque.

Ils doivent nous servir, ces contrastes, de point de repère pour nos actions actuelles et pour nos actions futures et permettre ainsi le parallélisme du mouvement économique et du mouvement politique, afin de tirer de ces comparaisons les conclusions qui toutes doivent s'inspirer de l'intérêt unique du prolétariat organisé en vue de son émancipation économique. Ça, c'est de la critique.

La critique, mes camarades, il ne faut pas la craindre, les uns et les autres. La critique forme les conceptions, les conceptions servent à l'action. Il ne faut pas confondre la critique avec la polémique, la polémique où les individus se heurtent et se brisent les uns contre les autres, en oubliant l'intérêt général de la classe ouvrière.

La polémique divise, la critique unit. (Applaudissements.)

LE SYNDICALISME EST UNE TÂCHE QUOTIDIENNE QUI CHERCHE SA DOCTRINE

On a dit à cette tribune : le syndicalisme n'est pas une doctrine; le syndicalisme n'est pas dogmatique. C'est vrai, cela. C'est vrai, camarades, le syndicalisme est une tâche quotidienne, une pratique quotidienne qui cherche sa doctrine, qui cherche sa philosophie, au fur et à mesure des événements par lesquels se développe le syndicalisme. (Applaudissements.)

Terrassiers attachés à la terre! Mineurs œuvrant dans les entrailles de la terre! tout ouvrier attaché à la tâche quotidienne, au labeur

matériel, c'est à ce contact-là, et rien qu'à ce contact-là, que surgit l'idée de la révolte.

Cette idée surgit de l'homme qui souffre, surgit du besoin de limiter l'arbitraire dans les usines et les ateliers, et par-dessus tous les arbitraires, toutes les humiliations subies, sort et naît la conscience de classe, qui ne s'attaque plus seulement aux effets de l'exploitation, mais qui remonte à la cause même.

Philosophie qui arme l'homme d'une puissance individuelle d'abord, d'une puissance collective ensuite, qui pousse l'ouvrier à briser le cadre dans lequel nous sommes tous enfermés. (Applaudissements.)

Au syndicalisme antiétatique par essence et par définition, nous y viendrons, camarades.

Nous y viendrons, car il s'agit de savoir si les hommes qui ont prononcé ces paroles se sont arrêtés à des formules ou s'ils se sont servis de la formule forgée par le travail, comme d'une massue avec laquelle ils brisent les espoirs de domination présente et les espoirs d'exploitation future. (Applaudissements.)

Le Proletariat! camarades, ce n'est pas une formule, cela, le prolétariat! Pour quelques-uns, c'en est une, pour ceux qui n'ont jamais connu ce que c'est que le travail. (Très bien, applaudissements.)

Esthètes qui s'instruisent je ne sais comment dans le mouvement syndical, qui servent le syndicalisme, si le syndicalisme veut bien se prêter à leur aventure, et qui cherchent à le détruire si le syndicalisme s'oppose à leurs ambitions.

Le syndicalisme, selon la formule de libération, avant d'assainir l'ambiance, veut guérir les individus. (Applaudissements.)

Le prolétariat et le capitalisme suivent tous les deux la même route avec des buts différents.

LE SYNDICALISME A TOUT A APPRENDRE DU CAPITALISME

Le capitalisme est issu des forces dispersées de la richesse vive; le capitalisme s'est concentré en commerce, en industrie; le capitalisme n'a pas imité le régime ancien; quand il a fallu le briser, la bourgeoisie s'est retirée dans son Tiers-Etat. Elle s'est dressée contre l'époque médiévale, à laquelle elle a tout arraché; la bourgeoisie s'est retirée dans son centre naturel à elle: organisations bourgeoises à elle, qui n'ont pas eu confiance dans le reliquat du passé, qui n'ont pas eu confiance dans tous les loups-cerviers qui, à chaque époque de transformation sociale, viennent s'installer dans la place pour profiter du labeur des autres. (Applaudissements.)

La bourgeoisie s'est retirée dans ses cadres. Elle a proclamé sa conscience de classe; elle a proclamé son action propre, son action directe; elle a proclamé, la bourgeoisie, son autonomie syndicale, c'est-

à dire son autonomie d'organisation en face de tous les états, contre tous les états. (Applaudissements.)

La bourgeoisie a servi d'exemple au prolétariat; c'est elle — ce n'est pas une formule cela — qui a retiré du servage les ouvriers isolés; elle les a concentrés dans l'usine, elle leur a donné la technique du travail qui les a rendus conscients, capables de comprendre la force du travail.

Mais c'est dans cette centralisation du travail exploité que s'est formée à son tour la conscience de classe ouvrière, face à la conscience de classe capitaliste et bourgeoise. Elle s'est élevée dans l'ordre social, la conscience de classe ouvrière qui devait permettre aux travailleurs, elle aussi, de recevoir l'héritage du capitalisme. On nous dit que nous sommes dans une période révolutionnaire, on nous dit que le capitalisme est arrivé à la fin de son mandat: A l'instar du capitalisme, la classe ouvrière doit se retirer dans ses cadres naturels, et la classe ouvrière doit trouver ses institutions propres, ses organisations, son cadre propres; la classe ouvrière doit commencer son action directe de classe; la classe ouvrière doit proclamer son autonomie de classe, son autonomie de cadre, d'institutions et d'organisation.

Et c'est seulement si la classe ouvrière veut appliquer le principe d'action directe et d'autonomie syndicale qu'elle pourra non seulement réaliser la Révolution, mais qu'elle travaillera pour pouvoir mériter la Révolution. (Très bien, applaudissements.)

CONSCIENCE DE CLASSE

Conscience de classe, savez-vous ce que ça représente, cela ?

Vous êtes des militants, pour la plupart, qui nous avez suivis dans la lutte des revendications quotidiennes. Conscience de classe ! Ce n'est plus maintenant un ouvrier dressé contre un autre ouvrier; un métallurgiste contre un verrier; un mineur contre un métallurgiste; conscience de classe qui s'est débarrassée du corporatisme étroit qui limitait les revendications sociales à la profession, qui cataloguait les revendications du droit à la vie par professions; conscience de classe qui a permis que le verrier souffleur ne se dresse plus contre le verrier d'art; qui, dans l'organisme diamantaire, a permis que l'ouvrier en verroterie ne se dresse plus contre le diamantaire; qui a permis que le manoeuvre ne puisse plus se dresser contre le professionnel; qui a soudé tous les exploités ensemble contre tous leurs exploités.

Conscience de classe, qui a jeté en arrière les diverses formes d'organisation régressive: corporatisme, syndicalisme de démocratisation sociale, syndicalisme d'intérêt général, syndicalisme de collaboration de classe.

Conscience de classe, qui a permis que la bataille commence, la bataille rude, âpre, sévère, avec ses défaites oui, mais avec ses victoires, avec ses reculs désespérants, et avec ses espérances dans la réalisation de l'avenir.

Conscience de classe, qui a dressé comme dès fauves les ouvriers contre les capitalistes puissants et qui a aussi dressé contre les ouvriers, de façon plus énergique, les capitalistes eux-mêmes.

Conscience, moteur de la classe ouvrière pour la marche en avant, dans la classe ouvrière, de la partie consciente, pour aider celle qui ne l'était pas.

Le capitalisme, comme le rappelait Lagardelle, n'a pas dit à la classe ouvrière, inerte dans son tombeau, les bandelettes aux tempes : « Lazare, sors et marche », mais il lui a dit : « Tu n'obtiendras rien de nous, il faudra nous l'arracher, il faudra nous le prendre ; ou tu seras l'esclave, ou tu seras l'affranchi. » (Applaudissements.)

Conscience de classe, qui pousse les ouvriers comme vous, comme moi, à mépriser la quiétude de cette vie, à mépriser les avantages que l'on trouve à servir la bourgeoisie.

Conscience de classe, qui vous fait mettre aux pieds tout ce que vous êtes, tout ce que vous pouviez être, qui brise les foyers, mais qui reconstruit les sociétés.

Conscience de classe, et cela il faut le proclamer, qui oblige la classe ouvrière — ce n'est pas des formules, cela — à agir directement par elle-même, qui n'emprunte pas au cadre actuel ses armes, ses moyens de résistance ou d'offensive. Action directe qui sort de l'âme puissante du travailleur, qui non seulement ne veut pas s'adapter à cette Société, mais qui déjà, devinant celle de l'avenir, veut la réaliser.

Conscience de classe, nostalgie de révolte, puissance de transformation et de revendications, c'est ainsi que nous avons pu parler sans formules de la libération de la classe ouvrière au point de vue matériel et au point de vue moral. La formule, camarades, c'est lorsque l'on inscrit sur tous les monuments publics : Liberté, Egalité, Fraternité ; formule paritaire. Indépendance de l'ouvrier conquise à l'usine, voilà une réalité. Les formules nous sont octroyées par toutes les démocraties, toutes les politiques, les réalités nous sont octroyées seulement par le travail et l'organisation du travail.

On a dit que le socialisme avait inoculé au syndicalisme son esprit de révolte. C'est à vous, camarades, qu'on apporte dans ce Congrès une affirmation de ce genre, vous qui, depuis quarante ans, faites l'expérience négative du socialisme démocratique. (Applaudissements.)

C'est à vous qu'on a osé dire que le syndicalisme n'avait en lui de ferments de révolte que parce que l'esprit socialiste les lui avait infusés.

Karl Marx répondra à ma place.

Karl Marx, qui s'est penché, lui aussi, sur l'organisation syndicale, a dit : « Le Proletariat, dans ses organisations syndicales, éduquera la société. Le syndicalisme sera la forme vivante de transformation. » Nous touchons ici à un point de l'histoire ouvrière. Le syndicalisme qui réalisera sa révolution, sa transformation.

A ce sujet, je fais une différence très grande entre l'esprit révolutionnaire et l'esprit révolutionnariste.

ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE ET ESPRIT RÉVOLUTIONNARISTE

L'esprit révolutionnaire est celui qui ne reproduit pas pour son propre compte les formes d'organisation qu'il combat, celui qui dresse la classe ouvrière pour former des institutions dont le caractère intérieur, au point de vue production, bouleverse du tout au tout l'ancien ordre des choses. Il pousse à une action qui demande une éducation profonde, à une action patiente de tous les jours, révolution évolutive, action qui dit aux masses : la Révolution n'apportera pas du soir au lendemain toutes vos visions chimériques de la transformation. Révolution qui demandera encore des sacrifices, de la douleur. Révolution dont la stabilisation peut durer des années.

Rien de tel avec l'esprit révolutionnariste qui, sous le couvert de toutes les générosités sociales, jette la masse inéduquée, amorphe, dans les rues, dans la jacquerie, dans les bagarres, dans le sang.

Esprit révolutionnariste matérialisé par l'esprit de barricades, derrière lesquelles sont encore aujourd'hui les ossements blanchis des nôtres.

Esprit révolutionnariste caché derrière le blanquisme, derrière l'hervéisme. (Très bien !)

Esprit révolutionnariste, qui n'est que la conception non mûre de la Révolution.

Nous ne nous laisserons plus prendre à cette démagogie, qui condamne tous les ouvriers au carrefour où apparaît toujours un Catilina.

L'esprit révolutionnaire a la patience d'attendre que l'enfantement soit un enfantement et non un avortement. (Applaudissements.) Voilà, camarades, ce que nous entendons par l'esprit révolutionnaire, et lorsque nous avons formé notre C. G. T. U. dans la compréhension de ce que nous sommes, de tout ce que nous voulons et pouvons être, l'organisation d'à-côté disait : à la première mobilisation d'une classe, ils vont se jeter dans la rue dans une manifestation impuissante, dans un mouvement désordonné, qui détachera le prolétariat de leur organisation, qui diminuera, par la continuité des défaites, l'esprit agressif et mordant, qui lui enlèvera la foi sociale, qui en fera des athées sociaux, des matérialistes, qui se jetteront dans la jouissance derrière l'autorité absolue des Bonapartes. (Applaudissements.)

On a parlé de parallélisme entre la Révolution de 1793 et la Révolution russe.

La Révolution russe, nous l'avons méconnue, mais nous l'avons profondément aimée.

La Révolution russe a été pour nous, qui désespérons de voir le prolétariat capable de faire une Révolution, a été le témoignage vivant, écrit dans la chair ensanglantée des ouvriers, que la classe ouvrière était capable de sortir de son inertie, de son impuissance ; capable de balayer les tsars. Leçon vivante à l'époque de réaction que

nous vivons. Ainsi, par elle, les Augustes peuvent encore trouver leur roche tarpéienne près de leur Capitole.

TOUJOURS VERS LA RÉVOLUTION RUSSE

La Révolution russe, nous l'avons aimée, nous lui avons sacrifié quelque chose; pour elle, nous aurions voulu nous sacrifier nous-mêmes.

Nous l'avons aimée, cette révolution russe, dans les poursuites des complots. Si l'on n'a pas subi de conséquences plus graves, ce n'est pas notre faute, nous les avons envisagées toutes.

La Révolution russe a rendu des hommes capables de rappeler à ceux qui se réclament de la Révolution française dégénérée, tombée dans la ploutocratie, les quelques généreuses formules de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Elle a fait tourner contre l'agresseur les armes mises dans les mains pour tuer la Révolution russe. Je veux parler des martyrs de la mer Noire, de ceux qui souffrent actuellement dans toutes les prisons mondiales pour leur attachement à la Révolution.

Nous ne savons pas — personne ne peut le dire, pas même Andreief, pas même Losovsky — si le mécontentement sourd, le mécontentement latent, intérieur, qui s'est révélé un moment, n'était pas le pronostic et le symptôme d'une explosion de colère de tous les peuples coalisés contre leurs oppresseurs; par crainte, les gouvernements de l'Entente ont cherché dans les roueries de leur diplomatie la retraite sûre. C'est ce qui a brisé peut-être le cordon sanitaire avec lequel on voulait assassiner la Russie révolutionnaire. (Applaudissements.)

On dit que nous n'aimons plus la Révolution russe. Nous prend-on encore pour des révolutionnaires? Nous ne voulons pas bénéficier de l'héritage de nos aïeux pour dire que nous sommes des révolutionnaires. Nous sommes des révolutionnaires parce que nous sentons la force de mourir non pas en formule, mais en réalité, pour la Révolution et pour toutes les Révolutions. (Applaudissements.)

Nous nous sentons la force de braver l'impopularité des réformistes contre-révolutionnaires; nous nous sentons la force de braver la puissance gouvernementale. Nous nous sentons la force de braver la souffrance et de nous vaincre nous-mêmes. (Applaudissements.)

Ce qui est humiliant — je l'ai regretté pour l'esprit lucide de Frossard — c'est qu'on exploite la Révolution russe et que la Révolution russe serve, pour des fins politiques, à jouer sur les cordes sensibles de notre générosité. (Applaudissements.)

La bourgeoisie a usé du même stratagème; elle ne vous a pas présenté la guerre comme un attentat collectif de peuples contre d'autres peuples; elle vous l'a présentée comme une guerre de libération, de droit, comme la guerre de peuples ayant le pouvoir de disposer d'eux-mêmes; elle a fait de la démagogie sur la guerre pour vous lier, comme des cadavres à d'autres cadavres, pour lier vos responsabilités à leurs responsabilités et pour pouvoir ouvrir, sans crainte pour eux

seuls, tous les livres de la guerre : livre vert, livre jaune, livre bleu, livre blanc. On nous a dit que les guerres étaient toutes défensives, voulues, acceptées, faites par les peuples qui s'étaient jetés à la gorge les uns des autres, avec une énergie qu'ils ne retrouveront plus quand il faudra se jeter à la gorge des capitalistes. (Applaudissements.)

On a fait de la démagogie sur la Révolution russe comme on a sophistiqué devant la Révolution russe, et c'est ainsi que l'on impose les pires déviations.

Rapprochons les faits historiques. Personne n'a dit ici que la Révolution de 1793 avait été une Révolution économique. Cela est, pourtant, car elle a brisé la situation du servage de l'homme qui travaillait, de l'homme qui produisait. C'est une Révolution économique, parce qu'elle a immédiatement proclamé la socialisation des possessions et des richesses de l'Etat; parce qu'elle a proclamé « la terre aux paysans »; parce qu'elle a fait la Nuit du 4 août, l'abdication des privilèges non pas volontaire, mais imposée par les forces prolétariennes armées, qui avaient su parler à la noblesse, au clergé et au roi lui-même.

La Révolution de 1793 commence à Mirabeau, passe par Barnave, arrive à Danton; elle se transforme sous Robespierre et Marat; c'est alors que commence la lutte entre les Hébertistes, Robespierriistes et la Montagne, tous coalisés contre ceux qui voulaient maintenir le caractère économique de la Révolution (applaudissements) et qu'ils ont tous appelé d'un nom qui est resté dans l'Histoire : « Les enragés. » C'est alors qu'a commencé la lutte de ceux qui, ayant fait la Révolution, boutaient hors du sol national les armées contre-révolutionnaires coalisées, mais osaient réclamer à l'intérieur la liberté de pensée, de vie et du bien socialisé.

C'est Brissot qui appelait sur eux les colères des révolutionnaires, qui les mettait au rang des suspects; c'est Brissot qui organisa la réaction contre les « Enragés », mais qui prépara Thermidor. (Applaudissements.)

Et d'abord, par qui a été faite la Révolution russe?

Une voix (du Bureau). — Par le peuple.

Totti. — Boville disait : « Les Révolutions se font à travers le terrain stérile de la souffrance, de la privation; c'est un mécontentement qui soulève les masses. » Boville, tu es jeune, mon cher camarade, tu as des illusions, comme nous en avons tous eu à cet âge. On se drape souvent dans sa dignité de prophète; on se dit : « La Révolution viendra à telle heure; ce sont les doigts des hommes qui doivent mouvoir les aiguilles, avancer ou retarder l'heure de la venue révolutionnaire. »

Non. La Révolution vient comme un voleur, sans se faire attendre; elle suppose, avant de venir, des esprits révolutionnaires prêts à la recevoir, à la défendre et à la réaliser. (Applaudissements.)

La Révolution russe est née du mécontentement premier de la guerre. Faite par le peuple, elle a été dirigée d'abord par Lvof et quelques autres; elle poursuit son évolution d'abord sous le poing

des volontés de l'Entente, avec Kerensky; ce dernier veut donner à la Révolution la forme d'une démocratie occidentale.

Le peuple, à qui le temps et les événements donnent l'instinct des buts révolutionnaires, veut donner à la Révolution sa véritable signification. C'est ainsi que, sans lutter contre la Révolution, sans renier la Révolution, pour servir la Révolution, le 17 octobre, les Bolchéviki prennent Smolny. (Applaudissements.)

Qui peut nous dire que maintenant la Révolution s'est stabilisée? Qui peut nous dire qu'elle est arrivée à son terme? Comment! on a eu — jugez-en par vous-mêmes — la force de détruire un régime; on a eu la force de faire taire en soi l'instinct le plus noble, la bonté; on a eu la force de ne pas reculer devant le sang pour faire la Révolution, et nous serions sévères pour les révolutionnaires qui critiquent la Révolution, parce que l'on veut que la Révolution poursuive sa marche et arrive à son stade supérieur?

Losovsky nous disait: « Nous avons fait en cinq ans plus que vous n'avez fait en cent trente ans. Nous avons donné une signification plus large à notre Révolution que vous n'en avez donné vous-mêmes à vos Révolutions de 1793, de 1830, de 1848, de 1871. » Acceptez-vous ces arguments?

Un élève de sixième, en mathématiques, raisonne sur le système d'Euclide comme raisonnait Euclide lui-même. Les villes qui surgissent de terre dans le continent nouveau prennent toute la régularité de l'esthétique moderne. Les Révolutions bénéficient du progrès des siècles; elles bénéficient de la signification de l'évolution des peuples. Demain peut-être, si la Révolution éclatait en Allemagne, peuple techniquement préparé pour faire la Révolution, en quatre-vingt-dix jours la Révolution allemande pourrait donner des leçons à la Révolution russe. (Applaudissements.)

Camarades, je fais appel à votre loyauté. Je vais me retirer de l'organisation, non pas de la lutte, mais des fonctions où je n'étais, comme on me l'a crié dans cette salle, qu'en qualité de provisoire. Je voudrais m'expliquer complètement devant vous dans cette rencontre ultime. J'espère que vous m'accorderez de dépasser un peu la limite qui m'avait été impartie. (Oui.)

Camarades, c'est ici que nous arrivons aux explications nécessaires, car il ne faut pas de confusion. J'ai eu l'occasion de faire du syndicalisme dans le syndicat et dans la confédération; je n'en veux aucun mérite, mais je me suis souvenu que si l'on doit être communiste dans le parti communiste, on doit être syndicaliste à la Confédération Générale du Travail. (Applaudissements.)

Camarades, comment se défendra la Révolution?

C'est une question que vous avez le droit de nous poser et que nous avons le droit de vous poser.

Par la dictature du Proletariat? Oui.

QU'EST-CE QUE LA DICTATURE ?

Plus les peuples, plus les sociétés, plus les prolétariats sont igno-

rants, incapables de se guider, moins ils sont développés, et plus ils se concentrent autour d'une personnalité, autour d'une collectivité, autour d'une multitude d'individualités, royautés absolues, démocraties, gouvernements des peuples par les peuples. Mais les prolétaires sont arrivés, comme je vous le disais tout à l'heure, à comprendre l'idée-révolutionnaire et à mériter la Révolution; plus ils seront la masse amorphe travaillée par les instincts, les incapacités, et plus ils auront besoin d'une main ferme, autocrate, et plus longtemps ils subiront cette autocratie. (Applaudissements.)

Mais si le prolétariat s'est haussé jusqu'à la compréhension révolutionnaire, s'il en a aperçu dans les horizons clairs toute la réalité, si, comme dans le conte de Bernard Lazare, ce peuple audacieux a osé frapper au mur qui l'empêchait de jeter son regard sur la vie, et si à ses coups, les palais féeriques de l'« autorité » se sont écroulés, si les idoles sont tombées, si un peuple a été capable d'arracher de l'exploitation le travail et s'il est capable de le garder dans ses mains, ce prolétariat s'ouvre alors, se laisse envahir par les techniques, les valeurs, les consciences qui maintiennent les élites surgies du sein même du prolétariat, alors il aura moins besoin de dictateurs et moins besoin de l'autorité. La dictature prolétarienne est en raison inverse de la capacité de gestion et d'organisation des travailleurs. (Applaudissements.)

L'interprétation de la dictature du prolétariat prend ainsi une valeur relative aux peuples qui l'appellent ou qui la repoussent.

La Russie a voulu faire une révolution économique, la Russie — et nous la remercions — a voulu donner à sa révolution son caractère de libération du travail, mais la Russie n'avait pas de prolétariat. Des consciences révolutionnaires sont intervenues en Russie.

Je m'incline de tout le grand respect que l'on doit aux hommes qui porteront devant l'Histoire le mérite d'avoir fait quelque chose pour l'émancipation de leurs frères; je m'incline devant tous les hommes qui sont morts pour la Révolution russe, devant ceux qui l'ont défendue, devant ceux qui ne vivent encore que pour la défendre. (Applaudissements.)

Mais mon hommage ne sera pas aveugle. Est-ce que nous allons continuellement nous entourer d'idoles et nous incliner devant ces idoles? C'est ainsi que l'ont fait des dictateurs. (Vifs applaudissements.)

C'est ainsi qu'on justifie la domination, qu'on justifie la diminution de la valeur des révolutions.

Je conserve mon droit de critique. Si la Révolution russe réclamait des ouvriers français le sacrifice de leur vie, sans démagogie aucune, chacun de nous répondrait : « Présent ! » à l'appel pour la mort. Mais nous ne pouvons abdiquer notre pensée, qui est au-dessus de notre vie et de nous-mêmes... (Applaudissements.) Cette pensée n'est pas dans un crâne, dans un cerveau, pensée, idée, vérité, qui ne sont pas la propriété de l'individu, mais qui se trouvent dans la conscience de tous les révolutionnaires. Je ne veux pas abandonner mon droit de

critique et de contrôle et j'ai le droit de proclamer en ce moment que je ne suis pas pour cela ni un petit bourgeois, ni un contre-révolutionnaire. Vous nous connaissez tous et nous ne devons pas faire ici notre apologie. Vous connaissez les sacrifices que nous faisons dans une organisation syndicale. Nous ne voulons pas, car ce serait porter injure non pas à notre pauvre individualité, mais à l'idée révolutionnaire elle-même, que l'on nous traite de contre-révolutionnaires. (Applaudissements.)

Camarades, ces sont ces appellatifs qui brisent le ressort d'activité, le ressort de confiance, le ressort de dévouement, le ressort de sacrifice, et nous risquons de devenir ainsi chez nos propres amis, chez nos adversaires, le symbole d'une force régressive. Si nous étions capables de la matérialiser, cette force, si cela était, nous devrions employer ailleurs ces facultés intellectuelles qui nous permettraient de bénéficier d'un bien-être que nous ne trouvons pas au sein de nos organisations. (Applaudissements.)

On m'accordera que je n'avais pas la tactique de jeter certaines fleches à mes adversaires dans l'ancienne organisation confédérale. Je n'en userai pas ici. Comme Labrousse, je puis dire que je me suis tu pendant six mois, penché sur notre organisation, à l'encontre des polémistes empoisonneurs qui ont contribué, dans nos milieux, à une certaine désagrégation.

Voilà donc, camarades, ce que nous pensons de la dictature du prolétariat.

Vous avez eu une opinion de cette dictature en vous mettant en face d'un peuple qui n'avait pas de préparation économique; vous avez vu, vous camarades du Parti Communiste, un peuple qui a misé sur la Révolution mondiale pour réaliser sa propre Révolution. (Vifs applaudissements.)

Mes camarades et moi-même avons de la dictature une toute autre opinion. Nous ne nions pas les états provisoires, les transitions; on a un esprit de généralisation tel, en France, qui fait que si l'on nie l'absolu, on passe pour rejeter le provisoire. Ainsi, quand on a voulu instituer un projet d'unions régionales dans un temps à déterminer, on a crié partout et aussitôt qu'elles seraient pour tout de suite et qu'elles allaient briser l'organisation.

ABOLITION DE L'ÉTAT

Aussi quand j'entends parler de l'abolition de l'État par les camarades communistes, quand j'entends parler de la négation de l'État par mes camarades syndicalistes, et quand on ose dire que ceux qui réclament dans le syndicalisme l'abolition de l'État portent ombrage à l'État prolétarien russe, je trouve qu'il y a là une mauvaise et hâtive interprétation de notre conception antiétatique.

Je vais vous donner un exemple : nous n'avons pas le droit de mettre dans nos statuts « la suppression du prolétariat, du patronat et de l'État », sans violer, disait-on, les conceptions de ceux qui sont

les partisans de l'Etat provisoire ou définitif russe. Ecoutez-moi : nous sommes tous des syndicalistes connaissant les diverses interprétations du syndicalisme. Nous avons tous admis que le syndicalisme est l'abolition du patronat et du salariat. Mais quand Gompers vient donner la définition du mot « syndicalisme » parle-t-il d'un syndicalisme, abolition du salariat et du patronat ? Pas du tout ! Ecoutez-le : « Nous sommes partisans de l'état social actuel, de la société dans sa forme et sa structure présentes, nous demandons seulement que le patron soit moins intéressé et l'ouvrier moins exploité, qu'il y ait une hospitalité plus généreuse au sein des cadres du capitalisme. » Gompers n'admet pas la disparition du patronat. Nous ne pouvons pas nous empêcher, pour cette raison, de donner la définition intégrale du syndicalisme, qui est l'abolition du salariat et du patronat.

Comme je le disais au début, on ne s'attaque pas à l'exploitation ouvrière en s'attaquant uniquement aux effets de celle-ci. Il faut remonter à la cause ; du socle remonter jusqu'à la statue du capital et de la bourgeoisie, de tous ses succédanés : magistrature, militarisme, de tout ce qui permet à l'exploitation de naître, de se développer et de se maintenir, remonter jusqu'à l'Etat. Si nous voulons que la bourgeoisie tombe, il faut renverser tout ce qui la soutient et mettre le travail à sa place. (Applaudissements.)

Nous avons matérialisé, dans cette image, une de nos obligations sociales.

Quand nous disons que le syndicalisme tend à l'accession du travail au pouvoir, nous nions toutes les autres formes de l'Etat, parce que nous reconnaissons tous que l'accession du travail au pouvoir c'est le prolétariat prenant la production en main, la gérant et la distribuant.

Quand nous disons que l'atelier remplacera le pouvoir, nous n'entendons pas établir un gouvernement d'individus sur des individus, mais l'administration de la production par des producteurs, et nous ne donnons pas une formule, nous proclamons une vérité.

Si vous ne l'admettez pas, vous introduisez au sein de votre pratique, de votre doctrine syndicaliste, les germes de la désagrégation et de la disparition de l'organisation du travail.

Choisissez donc entre la disparition de l'Etat ou la disparition du travail. (Nouveaux applaudissements.)

Camarades, c'est toute notre doctrine, et c'est en m'inspirant de ces principes que j'ai accepté de venir à la tête de la C. G. T. U. Nous pouvons maintenant ici aborder le domaine d'une défense personnelle, d'une défense de tous ceux qui ont assuré la gestion de période provisoire pendant le temps que la C. G. T. fut entre nos mains.

Bouët nous disait : « Quand vous aurez analysé cette œuvre, vous serez sévères pour ses administrateurs. » Sévères ? Qu'était-ce que la C. G. T., quand vous nous avez désignés aux fonctions confédérales ? Une table vide, avec un emprunt de 4.000 francs. Avec tout cela, un prolétariat bouleversé dans ses assises syndicales, qui ne pouvait guère se guider dans la nuit de nos divisions, qui ne savait plus où

lutter, pourquoi lutter, comment lutter, comment assurer l'administration syndicale.

Nous fîmes là pour répondre à toutes les questions, et j'ose dire, en proie nous-mêmes aux difficultés qu'il nous fallait vaincre, sans qu'il fût nécessaire de nous en créer d'autres.

Quand nous étions simples secrétaires d'unions départementales, on admettait que nous puissions faire des erreurs; devenus secrétaires confédéraux, nous ne devons plus en commettre.

Nous n'avons pas, comme nos ex-camarades de la rue Lafayette, quinze années d'expérience professionnelle au secrétariat de la Confédération, et ce fut pour nous une tâche ardue et au-dessus de nos forces que l'on nous avait imposée.

Nous avons eu des angoisses : l'homme qui n'a que de l'ambition, de la vanité, s'agrippe à sa fonction malgré le ridicule. Nous nous sommes réunis et nous nous sommes dit : Réunissons la C. A. et appelons dans un C. C. N. les camarades plus compétents que nous pour assurer la vitalité de l'organisation.

Nous n'avons eu pour guide que notre conscience, votre confiance pour soutien. Arrive ainsi le C. C. N.

Parce qu'au C. C. N. nous avons proposé une formule générale de protestation contre tous les emprisonnés, on nous a reproché d'avoir dépassé notre mandat en déposant une résolution tendancieuse.

LE SYNDICALISME PROTESTATION PERMANENTE CONTRE L'ARBITRAIRE

Camarades, je vous pose une question : Croyez-vous que le syndicalisme ne soit pas de façon permanente une protestation contre tout arbitraire et toute exploitation ?

Quand nous voulons donner au syndicalisme ce caractère inhérent de protestation contre la répression, avons-nous le droit de lui imposer les diverses interprétations de nos opinions philosophiques ou politiques ? La résolution fut votée à l'unanimité : c'est donc qu'on avait reconnu la sincérité de l'interprétation du Bureau. Pourquoi alors, dans la polémique, nous avoir tant de fois reproché cette résolution comme un geste de division et de confusion ? On n'a pas été plus juste pour ma délégation à Rome : on a commencé par dire que je n'avais reçu aucun mandat. Assez d'échanges de vues pourtant ont eu lieu au sein de la C. A. à ce sujet. Le mandat que j'ai reçu, tout le monde l'a connu : assister au Congrès de l'Union Syndicale Italienne, en tenant compte du point de vue du syndicalisme révolutionnaire français sur la question internationale, donner des indications à cet organisme qui se débat dans les plus grandes difficultés, entre une réaction qui a pris le caractère d'une terreur blanche, après une révolution manquée, et un parti politique, le Parti Communiste, qui applique en Italie une politique syndicale plus sectaire que celle qui est admise en France.

C'est en effet ce parti qui a dit qu'il fallait que l'Union Syndicale rentrât dans la C. G. T. ou disparût; qui demandait à cette Union, sous peine de lui imposer ses agents de désagrégation, de rester dans l'Internationale Syndicale Rouge, alors que ceux qui formulaient ces exigences étaient tous dans l'Internationale Syndicale d'Amsterdam. (Nouveaux applaudissements.)

DÉLÉGATION A ROME

J'ai soutenu là-bas la thèse internationale du point de vue du syndicalisme révolutionnaire.

Borghi vous disait que j'étais à Rome comme une statue de sel. Effectivement, camarades. En Italie, dans les Congrès nationaux, les représentants étrangers ont une possibilité plus large d'intervention que dans nos Congrès. Ils peuvent, comme de simples délégués, se mêler à la discussion, prendre part aux débats, faire connaître et défendre leur opinion.

Hélas! camarades, on me demandait d'user de ce droit de liberté de parole; chaque fois, je disais à Borghi: « Je suis ici en informateur, je ferai comme le Japonais qui écoute, qui ne parle pas, mais qui retient. (Très bien!) Je rapporterai à mon organisation le résultat de vos travaux. »

Savez-vous, camarades, que l'on m'a rendu responsable de la sortie de l'Union Syndicale Italienne de l'I. S. R.? Il y a un homme qui, pendant des heures, à l'Exécutif de Moscou, a demandé mon exclusion du Parti Communiste pour être l'auteur de la sortie de l'Union Syndicale Italienne de l'I. S. R.

Bordiga, qui a soutenu cette accusation sur le témoignage de Vecchi, est un de ces révolutionnaires qui, chaque jour, retirent de leur bibliothèque un livre traitant de la Révolution, et lorsqu'ils l'ont bien lu, lorsqu'ils ont fait la synthèse et l'analyse des arguments métaphysiques, parlent au prolétariat de la Révolution. (Applaudissements.)

Vecchi a donné à la « Vie Ouvrière » une fausse relation de mon intervention au Congrès de Rome. Je n'en veux pas à la « Vie Ouvrière ». La même interprétation, je l'ai retrouvée dans le journal de Vecchi, l'« Internationale ».

Camarades, je ne veux pas faire de questions personnelles, mais je pourrais me demander qui est Vecchi? J'ai ici une lettre où Vecchi affirmait qu'il n'était pas communiste, qu'il ne serait jamais communiste, qu'il combattrait l'autocratie russe, qu'il combattrait le gouvernement russe, qu'il empêcherait que l'Union Syndicale Italienne n'aille à l'I. S. R., et puis, tout à coup, frappé comme Paul sur le chemin de Damas, les écailles sont tombées de ses yeux et le Paul-Vecchi s'est trouvé en main le glaive des dogmes impérialistes, pour pousser les organisations syndicales vers l'Internationale Syndicale de Moscou.

Voilà ce que l'on a fait à Rome, et plus d'une fois je me suis

senti, non pas froissé, mais peiné pour des affirmations osées touchant mon attitude. Mes camarades me disaient : « Tu devrais répondre. » J'ajoutai : « J'ai la mission d'assurer la vitalité de l'organisation syndicale; l'homme disparaît; les critiques sur l'homme sont secondaires et ce ne sera que devant le Congrès de Saint-Etienne que je rétablirai la vérité. »

Nul ne peut dire que je n'aie observé le silence; je n'ai pas écrit une ligne, prononcé un mot. Je suis venu ici devant vous, camarades, qui pouvez être des juges. Je vous donne la vérité toute nue : puisque vous êtes des juges, vous jugerez. (Applaudissements.)

DÉLÉGATION A BERLIN ET AUTONOMIE SYNDICALE

Viennent la question de l'Internationale et la question de la conférence de Berlin.

Nos camarades de la « Vie Ouvrière » reconnaissent ouvertement pour l'Internationale, la nécessité de l'autonomie syndicale au point de vue national; nos camarades de la « Vie Ouvrière » reconnaissent la nécessité de l'autonomie syndicale sur le terrain international.

Mais alors, nous devrions être d'accord!

Mais il y a un mais... Ce fameux mais qui veut dire tant de choses.

Nous sommes partisans de l'adhésion à l'Internationale Syndicale de Moscou, en posant nos conditions avant la lettre; vous êtes partisans de l'autonomie syndicale internationale, vous êtes partisans de l'adhésion à l'Internationale, en mettant vos conditions après l'adhésion.

Un Délégué. — Pas tout à fait. Nous nous expliquons...

Monmousseau. — Tu me permets, Totti.

Ce n'est qu'une question technique.

Nous disons que nationalement nous exigeons le respect et la garantie de notre autonomie nationale, comme un syndiqué exige le respect de son autonomie individuelle avant de rentrer au Syndicat.

Mais nous ne pouvons pas exiger de l'Internationale Syndicale Rouge la modification de ses statuts avant d'y rentrer, de même qu'un syndiqué ne peut exiger, avant de rentrer dans la C.G.T., la modification des statuts au point de vue général.

C'est pour nous une question d'intérêt et de technique.

Et c'est pourquoi, ayant notre autonomie nationale, nous rentrons à l'Internationale Syndicale Rouge, où nous défendrons fermement le principe d'autonomie internationale.

Un Délégué. — Et si nous sommes battus?

Monmousseau. — Si nous sommes battus, nous revenons dans les Syndicats.

Un Délégué. — Après avoir fait l'adhésion? (Protestations, mouvements divers.)

Totti. — Quand j'étais à l'école, on appelait cela une démonstration par l'absurde, et je vais vous le prouver.

L'autonomie, Monmousseau, est-elle pour le syndicalisme une qualité essentielle, intrinsèque, inséparable du syndicalisme lui-même?

Monmousseau. — Nationalement, oui!

Totti. — Camarades, nationalement, oui!

Eh bien! le syndicalisme est comme l'individu. Le syndicalisme n'est pas national; le syndicalisme n'est pas international; le syndicalisme est au-dessus de la convention nationale et au-dessus de la convention internationale. (Très bien! Applaudissements.)

Il y a des choses dont on ne peut faire une condition, dont on ne peut faire une concession.

Permettez-moi, camarades, de vous rappeler une petite histoire. On la raconte sur les bancs de l'école :

Un jour, on amena au roi Salomon, un enfant. Deux mères, les larmes aux yeux, se présentèrent au roi, qui était la sagesse des nations. Le roi, dans l'impossibilité de reconnaître à qui appartenait l'enfant (il ne pouvait y avoir qu'une seule mère), dit à un de ses serviteurs : Prends un glaive, partage l'enfant en deux et donne une part à chaque mère. Alors, la véritable mère d'éclater en sanglots et de dire au roi Salomon : Donne l'enfant tout entier à l'autre femme.

Comme pour cet enfant, il y a des organisations, des doctrines que l'on ne peut séparer de leurs éléments essentiels sans causer leur mort.

Le syndicalisme, dont l'autonomie est un caractère fondamental, reconnu par vous-mêmes, nationalement, quand il passera les frontières délimitées, serait-ce par la dernière des guerres, doit conserver son caractère d'autonomie intégrale. (Applaudissements.)

Camarades, poursuivons nos démonstrations.

Vous reconnaissez l'autonomie aussi essentielle au point de vue international qu'au point de vue national, mais vous voulez sur ce point faire jouer la loi de la majorité.

Par discipline syndicale, vous renoncerez à l'autonomie internationale syndicale.

Camarades, la loi de la majorité ne joue pas dans tous les domaines. A Lille, par la loi de la majorité, on voulait, contre vous, qui êtes ici presque tout le prolongement de la minorité de Lille, on voulait contre vous faire jouer la loi de la majorité pour vous faire accepter le programme du syndicalisme d'intérêt général.

Vous avez répondu : « La loi de la majorité ne joue pas dans ce domaine. La loi de la majorité ne joue pas dans le domaine des idées, dans le domaine qui mène à l'abandon d'un programme et d'une idée. » Vous avez ajouté : « Dans le domaine de l'action, dans le domaine de l'administration syndicale, oui, nous serons disciplinés, mais jamais dans l'ordre de l'orientation syndicale. (Applaudissements.)

Dudilleux. — C'est très bien.

Totti. — L'autonomie syndicale constituant un caractère essentiel du syndicalisme, il n'y a pas de raison pour qu'on fasse jouer à ce sujet la loi de la majorité.

Il y a des choses qui ne peuvent être l'objet de concessions. Il y a des choses qui ne peuvent pas se diviser. Alors, camarades, quand l'Internationale Syndicale Rouge demande, au nom de la discipline internationale, au nom de la valeur des autres centrales syndicales nationales, de par la loi de la majorité, l'abandon même momentané de l'autonomie syndicale internationale, vous n'avez pas le droit de lui faire cette concession.

Vous disiez tout à l'heure que Losovski n'avait pas le droit d'abandonner l'article 11 sans consulter le Congrès. Et nous, nous n'avons pas le droit d'abandonner l'autonomie du syndicalisme sans consulter le syndicalisme lui-même. Et nous vous disons : Est-ce que l'autonomie empêche le jeu de l'Internationale syndicale ? Quand les Centrales syndicales, les Centrales nationales, liées dans l'I.S.R., n'ont pas leur autonomie internationale, celles qui sont pour l'interpénétration ont satisfaction, mais celles qui ne sont pas pour l'interpénétration n'ont pas satisfaction. Mais quand vous avez l'autonomie internationale, toutes les Centrales ont satisfaction. Celles qui sont pour l'interpénétration peuvent le faire au nom de leur autonomie et celles qui ne sont pas pour l'interpénétration peuvent ne pas le faire au nom également de leur autonomie. (Applaudissements.)

Semard. — C'est ce que nous avons dit, ce n'est pas nouveau.

Totti. — J'en viens à la dernière manifestation.

Nous avons été à Berlin et nous avons été injustement attaqués au sujet de cette Conférence.

Qui a proposé Berlin ? C'est notre camarade Dudilieux. Et pourquoi a-t-il proposé d'aller à Berlin ? Pour permettre à la délégation française d'obtenir de la Centrale nationale russe les renseignements nécessaires.

C'est cela qui nous a fait mettre dans l'ordre du jour, au début de nos débats, que, par exception, la Centrale nationale russe était admise avec voix délibérative.

Vous en saisissez la valeur, camarades. Nous convoquons une Conférence entre les pays qui ont quitté Amsterdam et qui ne sont pas encore à l'I.S.R., pour nous entendre sur les possibilités d'adhésion collective à l'I.S.R. Si nous avions admis à cette Conférence les Centrales déjà adhérentes à l'I.S.R., on nous aurait dit : « Vous faites une Conférence entre Centrales qui adhèrent et Centrales qui n'adhèrent pas à l'Internationale Syndicale Rouge, c'est donc une autre Internationale que vous créez ! Et pour démontrer que nous ne voulions pas faire une autre Internationale, nous n'avons pas admis les Centrales déjà adhérentes à l'I. S. R.

Notre camarade Chambelland, qui se trouvait à Berlin par incidence, nous a demandé de vouloir bien l'admettre en qualité de membre de la C.G.T.U. Je suis intervenu auprès de Besnard pour qu'on ne fasse aucune objection à la demande du camarade Chambelland. Il

pouvait ainsi être le témoin des débats, se rendre compte jusqu'à quelle limite nous avons porté le respect du mandat que nous avons reçu.

Le camarade Chambelland a assisté, je crois, une demi-journée à la Conférence et a pu donner sur la discussion des détails que seuls ceux qui ont été présents pendant toute la durée de la Conférence pouvaient se permettre de donner. (Applaudissements. Rires.)

Si ma pensée n'est pas traduite assez amicalement par mes paroles, tu peux me le dire, Chambelland, mais je crois que c'est cela. Il y a eu manque d'impartialité dans le compte rendu. C'est, chez toi, ce qui m'a froissé.

Au début de la Conférence, nous avons déjà discuté sur les Centrales qui seraient admises et celles qui ne le seraient pas, lorsqu'est arrivé le délégué russe. On lui a donné connaissance de tout ce qui avait été fait. Il a approuvé la décision première et, par conséquent, les modalités d'admission des Centrales et des minorités. Puis les débats continuèrent à ce moment-là sur un ordre du jour de protestation contre la répression bolcheviste. Notre camarade Moratchin développait ce sujet à l'arrivée de Andreiew. Moratchin représentait, à quelque chose près, la tendance de la « Vie Ouvrière ».

Nous avons été étonnés quand nous l'avons entendu soutenir sa thèse. Au cours de son sujet, il a eu à l'égard de Andreiew une parole que moi-même j'ai estimée injurieuse.

L'un des délégués de la mission française, se souvenant que le représentant de la Centrale russe avait été spécialement convoqué par la C.G.T. Unitaire, a protesté véhémentement et a quitté la salle en signe de réprobation de l'insulte faite au camarade Andreiew.

Le camarade Andreiew, lui, est resté. Il a jugé que l'injure lui permettait encore de rester. Il en a tout simplement demandé excuse. Celui qui l'avait proférée est d'un caractère très doux et je voudrais que vous connaissiez le camarade Moratchin. En le voyant se morfondre en excuses, je me suis souvenu que l'homme qui est exilé à tort ou à raison, qui supporte le poids de l'autorité d'en haut, qui est obligé de parcourir l'étranger comme une ombre, qui ne peut trouver nulle part à s'enraciner, a de l'amertume plein le cœur, et j'ai compris la douleur profonde de cet homme et j'excuse le terme qui avait pu s'échapper de ses lèvres.

Nous ne sommes pas, nous autres les Latins, qu'on appelle sentimentaux, des juges rigides qui se drapent dans leur dignité et comme si la faute portait en elle le caractère éternel de faute, cherchent toujours une expiation.

Nous trouvons, nous, des pardons, tandis qu'ils restent rigides, secs, rudes, ceux qui ne comprennent pas... et qui n'absolvent pas. (Applaudissements.)

Le soir, est apparu le camarade Vecchi. Le camarade Borghi vous a signalé le caractère de la présence du camarade Vecchi. Nous avons reçu à la C.G.T. une lettre de Vecchi nous demandant s'il pouvait assister à la Conférence de Berlin en qualité de membre de la minorité par rapport à l'Union Syndicale Italienne, de la fraction Vecchi, nous

avons fait à sa lettre la réponse suivante : « Nous avons admis la minorité russe, nous admettrons la minorité italienne. » C'est toujours l'esprit de justice qui nous guidait, l'esprit d'impartialité.

Puis on nous apprend que Vecchi ne prend plus de timbres depuis deux ans. Il n'a pas retiré sa carte de 1922. Il ne fait plus partie de l'Union Syndicale Italienne. Bien mieux que cela, on nous apprend que Vecchi mène contre l'Union Syndicale Italienne, non pas dans les questions d'orientation, mais dans les questions d'organisation, une campagne incitant les autres Chambres de Travail à ne pas adhérer à l'Union Syndicale Italienne ou à s'en retirer.

Vous êtes les gardiens fidèles d'une constitution confédérale qui ne peut pas subir, dans son application, d'interprétation individuelle.

Admettriez-vous demain que l'on vienne contrôler, discuter les travaux d'un Congrès confédéral, sans avoir la carte et les timbres de l'organisation qui tient ce Congrès? (Applaudissements.)

Semard. — Mais est-ce que tous ceux que Vecchi représentait ne cotisent pas à l'Union Syndicale Italienne?

Totti. — Je vais répondre.

Je connais la structure de l'Union Syndicale Italienne. Savez-vous ce qu'on disait de Vecchi dans le compte rendu qui a paru au sujet de la Conférence de Berlin? La fraction Vecchi comporte 40.000 membres, la fraction Borghi comporte 40.000 membres.

Or, nous avons maintenant le détail des cotisations. Dans l'Union Syndicale Italienne, il n'y a pas de fraction Borghi; il y a l'Union Syndicale Italienne tout entière. Il y a, dans ce Congrès, un représentant de l'Union Syndicale Italienne, le camarade Negro; ce représentant était à Berlin et représentait, pour l'Italie, la tendance Monmousseau, il est pour l'adhésion conditionnelle à l'I. S. R., pour l'adhésion d'abord et la discussion de l'autonomie ensuite. Ce représentant s'est opposé à l'admission de Vecchi. (Applaudissements.)

Monmousseau. — Il était discipliné.

Totti. — Et l'autre ne l'était pas. (Mouvements divers.)

Le délégué de la Centrale russe était venu au Congrès pour nous donner des informations; il n'avait pas pris son chapeau et ne s'était pas cru atteint dans sa dignité devant une injure. Mais ce délégué se leva et solidaire de Vecchi, quitte la Conférence, quand Vecchi n'est pas admis pour les raisons précitées.

Vous jugerez la différence de ces deux attitudes; je ne veux pas apprécier.

Il a été dit en outre que nous n'avons pas respecté notre mandat à Berlin; c'est une véritable déviation de la pensée.

Nous n'avons pas participé au vote : au sein de Centrales qui étaient partisans de l'adhésion et d'autres qui ne l'étaient pas, nous avons observé une parfaite neutralité. Lorsqu'on nous a demandé de participer au vote, nous avons répondu que nous n'étions à la Conférence qu'à titre d'informateurs. Nous avons dit : « Prenez quant à

vous les décisions qu'il vous plaira de prendre. Formez, si vous le jugez, une Troisième Internationale. Nous ne participerons pas à cette création. Nous dirons à notre Congrès, en France, que la Conférence de Berlin a formé une Troisième Internationale; il jugera, lui, si les conditions de formation de cette Internationale et le caractère de sa constitution lui permettront de la prendre en considération ou de la laisser de côté. »

La délégation française, par le fait qu'elle ne votait pas, ne pouvait pas empêcher les autres Centrales nationales de former même un Bureau provisoire servant de lien entre les Centrales partisans de l'adhésion et celles qui ne sont pas partisans de l'adhésion. Ce bureau a été formé en dehors de nous.

Si jamais la délégation française avait dépassé son mandat, j'ose vous le dire, camarades, j'aurais quitté la salle le soir, comme, pour un autre motif, je l'avais quittée le matin. Les responsabilités auraient été situées, celles des délégués qui n'étaient à Berlin que les interprètes de la C.G.T.U. et de ceux qui auraient reflété leur point de vue personnel.

Nous croyez-vous donc hypocrites au point de n'oser pas prendre nos responsabilités? Nous truquerions notre mandat! Nous serions des hommes qui respectent leur mandat tout en ne le respectant pas! Nous aurions ici deux visages! Et c'est ainsi que vous avez jugé les hommes que vous avez mis à la tête de votre organisation centrale, auxquels vous avez confié votre C.G.T. à un moment où — personne ne le contestera — il fallait tout de même du courage pour accepter ces fonctions. (Applaudissements.)

Nous avons respecté notre mandat, aussi bien dans la délégation à Rome que dans la délégation à la Conférence de Berlin. Quand je vois, dans les polémiques, les hommes que j'ai dû prier de ne pas être trop absolus dans leurs réserves d'adhésion à l'I.S.R., quand je les vois, usant de la liberté de la presse pour nous accabler, sachant que ceux qui pouvaient répondre s'étaient imposé silence par dignité et par discipline, quand je les vois, comme Clavel, demander qu'après le Congrès de Saint-Etienne une autre Conférence se tienne à laquelle on devra soumettre le principe d'adhésion à l'I.S.R., je suis indigné. Et c'est cet homme, Clavel, qui nous fait grief d'avoir outrepassé notre mandat, d'avoir été une C.A. mystérieuse, cachottière, une C.A. d'intrigants, une C.A. qui n'avait ni l'esprit ni l'âme de la C.G.T.U. Quelle pitié!

Je conclus. Le Congrès de Saint-Etienne est le premier Congrès de la C.G.T.U. J'ai bien souffert au cours de ces débats; j'ai eu, à un moment, l'impression, pardonnez-moi si cette idée est fausse, que notre C.G.T.U., dans ce Congrès, était aux enchères. (Applaudissements.)

Vous pouviez pénétrer la Confédération de votre esprit libertaire ou de votre esprit communiste; vous n'aviez pas le droit de faire franchir le seuil de ces assises syndicalistes à des organismes extérieurs. (Applaudissements.)

Camarades de province, si nous en avons eu le temps, nous aurions pu discuter ici des Unions Régionales, qui sont toute l'organisation du syndicalisme de l'avenir. A leur sujet, on nous a fait le piètre grief d'être allé chercher le concours d'un technicien. Nous qui avons passé des nuits pour le concevoir, pour l'étudier, nous n'avons pas le regret d'avoir demandé à un technicien sa collaboration pour éclaircir certaines questions.

Je ne récuse pas l'aide intellectuelle de ceux dont les facultés peuvent m'aider à mettre sur pied le programme constitutif de la C.G.T.U. Je ne suis ni un ambitieux, ni un prétentieux, mais n'est-ce pas à cause de cela qu'on écrit de nous que nous étions des petits hommes qui s'étaient introduits par effraction dans la C. G. T.

L'HISTOIRE SYNDICALE NE S'ÉCRIT PAS EN UN JOUR

Camarades de province, vous allez retourner chez vous. Souvenez-vous que l'histoire syndicale ne se fait pas en un jour. Souvenez-vous que l'homme que vous vénerez au nom du syndicalisme, celui que vous appelez l'âme du syndicalisme, Pelloutier, souvenez-vous que Griffuelhes, qui vient de mourir, que Pouget, qu'Yvetot, qui synthétisaient l'esprit et la force de la C.G.T. ancienne, étaient traités, par une certaine fraction politique, d'anarchistes et de libertaires qui s'étaient introduits, eux aussi sans doute par effraction, dans l'organisation syndicale.

Souvenez-vous qu'à l'heure actuelle, nous luttons en suivant les méthodes de ces hommes. L'histoire syndicale ne s'écrit pas en un jour. Peut-être, dans l'avenir, quand d'autres générations tiendront d'autres Congrès de la C.G.T., quand elles liront les comptes rendus du Congrès de Saint-Etienne, elles rendront hommage à ceux qui, pour maintenir la tradition syndicaliste-révolutionnaire, avec désintéressement, avec dévouement, ont défendu le syndicalisme à une heure où le syndicalisme était en danger. (Applaudissements.)

Vous nous faites grief d'être des libertaires! Le Syndicalisme est un terrain d'exploitation comme les partis politiques; des aventuriers sont là qui feraient de la C.G.T. une administration. S'ils étaient des libertaires, ces hommes seraient à coup sûr des désintéressés, des dévoués; ils ne seraient point des candidats à l'arrivisme; ils feraient le sacrifice de leur personne, de leurs individualités, de leurs amitiés, de leurs foyers, de leur vie pour l'organisation syndicale. (Applaudissements.)

Je me souviens que lorsque les Secrétaires confédéraux de l'autre organisme venaient défendre leur gestion, ils la défendaient avec le souci que, s'ils n'avaient pas la majorité, ils perdraient leur siège. Nous avons défendu le syndicalisme sans préoccupation personnelle.

Camarades de province, au-dessus de nos pauvres personnes, au-dessus de nous, est l'organisation syndicale; nous n'avons pour mission

que de prendre le flambeau de l'émancipation entre les mains de ceux qui nous ont précédés, le donner à ceux qui nous suivront, pour que ce flambeau se maintienne et soit, dans la nuit que nous traversons, notre guide.

Nous avons pris des responsabilités sans préoccupation d'aucune récompense. Peut-être un jour on nous rendra hommage d'avoir défendu ce que nous devons tous défendre, d'avoir aimé ce que nous devons tous aimer. Les hommes passent, le Syndicalisme doit rester. (Applaudissements vifs et prolongés. Le Congrès chante « Révolution ».)

Le Président. — Sans sortir de mon rôle de président, laissez-moi dire que les applaudissements, venant de ceux qui l'ont attaqué, rendent au camarade Totti l'hommage que nous lui devons. (Vifs applaudissements.)

La séance est levée à 13 h. 45.



CINQUIÈME JOURNÉE

Vendredi 30 Juin 1922 (Après-midi)

La séance est ouverte à 16 heures 15 avec le même bureau que le matin.

Le Président. — La parole est à Cadeau.

Cadeau. — Camarades, Totti ne pouvant pas par suite de l'état de fatigue dans lequel il se trouve, prononcer les quelques paroles qui doivent être dites au sujet de la mort qui vient de frapper notre camarade Griffuelhes, vous me permettrez de remplir ce douloureux devoir.

Parmi les pionniers du mouvement ouvrier de ce pays, parmi cette phalange d'hommes qui ont travaillé de toutes leurs forces pour le groupement de la classe ouvrière, afin que le mouvement ouvrier de ce pays ait une valeur révolutionnaire que nous avons tous le devoir de conserver, parmi tous ces pionniers, ces travailleurs, ces militants, notre camarade Griffuelhes se place au premier rang.

Totti a rappelé ce matin le sort qui est réservé aux camarades militants. Ils ne s'en plaignent pas. Notre camarade Griffuelhes est une image et un exemple frappant de cette misère et de ces déboires qui leur sont refusés.

Les vieux militants se souviendront que Griffuelhes, qui a lutté si longtemps pour nous tous, qui s'est tant dévoué, qui s'est sacrifié, vient de mourir dans une grande misère. Ah! camarades, certes, ceci n'était pas connu de beaucoup, les apparences sont si souvent trompeuses. Ce camarade que l'on a pu croire un instant sorti de nos rangs est mort en militant révolutionnaire ayant sacrifié sa vie pour la cause de la Révolution. (Applaudissements.)

Je demande au Congrès de s'associer à la peine de ceux qui vraiment savent ce que les hommes donnent et doivent toujours donner pour l'émancipation ouvrière. (Applaudissements.)

Le Congrès sera unanime j'en suis persuadé, pour adresser à la veuve de notre camarade Griffuelhes l'expression de notre profonde douleur. (Applaudissements.)

Le Président. — Voici à ce sujet, une motion qui vient de parve-

nir au Bureau et émanant de notre camarade Saint-Blancat, de l'Habillement:

(Communication de la motion refusée par le Président.)

Monmousseau. — Je demande la parole sur cette résolution.
(Bruit. Mouvements divers.)

Le Président. — Je pense que nous n'allons pas instituer un débat sur cette question.

Voix nombreuses. Non! Non!

Cadeau. — Camarades, je rédige un télégramme à ce sujet, que je vous soumettrai. (Applaudissements.)

Lorduron. — Camarades, ceux qui voudront participer à la petite promenade champêtre que nous avons décidé de faire à Roche-Taillée et ses environs voudront bien nous faire parvenir leur nom afin de nous permettre de retenir les voitures nécessaires. Le départ aura lieu le matin à 9 heures devant la Bourse et le retour, à 19 heures.

Le Président. — Voici une motion qui est parvenue au Bureau:

Les délégués suivants : Chartier, Brisson, Mérot, Boiril, etc..., demandent que le discours du camarade Totti soit imprimé sous forme de brochure pour être mise en vente dans tous les syndicats.

(Applaudissements.)

En voici une autre:

Le Congrès, après avoir entendu les discours des camarades Cadeau et Totti décide, dans l'intérêt de la propagande syndicaliste, de faire éditer une brochure qui sera distribuée à tous les syndiqués.

Voix diverses. — Et celui de Labrousse?

Le Président. — Vous voyez, camarades, qu'il y a quelque chose de changé, car malgré nos divisions, on demande également l'impression du discours de Labrousse.

Voix diverses. — Oui!

Labrousse. — Camarades, il ne faudrait pas chercher à jeter une confusion dans le Congrès. Après une entente entre nous trois, Cadeau et Totti ont été chargés de défendre le point de vue qui nous est cher et la tâche qui m'a été confiée fut de répondre à toutes les attaques qui avaient été adressées au Bureau. Mes déclarations ne peuvent donc être considérées comme un discours proprement dit, mais simplement comme une réponse à des attaques. (Applaudissements.)

Monmousseau. — Nous n'en maintenons pas moins notre proposition.

Le Président. — Camarades de cette tendance (de Monmousseau) si ce matin vos applaudissements à l'égard de Totti étaient sincères, je pense que c'est sincèrement que vous demandez l'impression de son discours. Mais je ne vous suivrai pas pour l'impression du discours de Labrousse, qui avait une autre besogne. Totti était en effet chargé

d'élargir le débat et vous avez montré par vos applaudissements qu'il disait certaines vérités, puisque vous l'avez à diverses reprises applaudi. Il n'y a donc qu'à voter l'impression du discours de Totti. (Applaudissements.)

Voix diverses. — Il faut imprimer également celui de Cadeau.

Le Président. — C'est bien simple: on demande l'impression des discours de Cadeau et de Totti, mais par esprit d'impartialité et amour de l'unité, Cadeau consent à ce qu'on n'imprime pas le sien.

Une voix. — Et celui de Monmousseau!

Une autre voix. — Je suis partisan de l'impression de celui de Monmousseau, et c'est pourquoi je demande la parole.

Le Président. — Cadeau veut expliquer son vote, et je lui donne la parole.

Cadeau. — Si le Congrès veut éditer le discours de Totti, je dis : « Oui, cela me sera même très agréable, car nous sommes profondément d'accord, mais si vous voulez voter l'impression du discours de Monmousseau... (Bruits.)

Plusieurs congressistes. — Aux voix!

Le Président. — Je résume la situation: on a proposé d'imprimer les discours de Monmousseau, de Cadeau et de Totti; un autre orateur nous a proposé une motion que nous avons retenue. Nous imprimerons cela dans un but de propagande.

Je mets aux voix l'impression du discours de Totti.

(L'impression de ce discours est ordonnée.)

Il s'agit maintenant du texte du camarade Cadeau, à qui je donne la parole.

Cadeau. — Camarades, pour éviter une discussion forcément pénible, le Bureau avait rédigé le texte du télégramme suivant :

Le monde du travail réuni en Congrès, apprenant avec regrets la mort du militant Griffuelhes, envoie à sa veuve l'expression de ses plus vives condoléances.

Je mets aux voix ce texte. (Ce texte est adopté.)

Le Président. — Maintenant, ce qui suit est si important comme indication que je suis obligé d'en donner lecture:

Le Congrès décide que quel que soit le résultat du vote sur les deux motions.....

Une voix. — Les quatre.

Le Président. — Si vous voulez.

..... en présence, la motion qui obtiendra la majorité devra présenter au Congrès une liste des membres de la C. A. et du Bureau, avant toute discussion, sur les statuts de façon que cette C.A. et son Bureau puissent s'inspirer de la discussion pour l'application desdits statuts.

Signé : PETIT, ODIBERT, AIGUEPERSE, M. FYCHAMP, BARTHE, SANSSELME, SOUBESTROS.

Voix nombreuses. — Très bien ! Très bien !

Le Président. — Ce ne sont pas la C. A. et le Bureau qui vont rédiger les statuts : c'est nous. Cela veut dire que, quelles que soient nos luttes de méthodes, on demande qu'il y ait une C. A. homogène. C'est au moment du vote que vous en déciderez.

Maintenant, dans l'esprit d'impartialité le plus absolu, nous allons demander combien il y a de résolutions. Il y en a déjà trois : on m'a demandé la lecture de celle de Monmousseau ; il y en a une de Besnard. Y en a-t-il d'autres ? S'il y en a, nous les prendrons en considération. On ne peut mieux faire.

Lecoin. — Nous retirons notre motion dans l'intérêt de l'unité du syndicalisme révolutionnaire. (Marques d'approbation.)

Le Président. — Quel que soit le nombre des motions, nous les lirons, ainsi que les résolutions.

Mais il faut d'abord établir la méthode de votation.

Monmousseau, tu vas avoir la parole, mais auparavant nous avons une proposition de la Commission du travail ; vous aviez accepté ce premier point.

Dans un but d'unité, nous avons dit que nous séparerions les deux questions, que nous discuterions d'abord de l'orientation nationale et ensuite celle de l'orientation internationale. Y a-t-il opposition ?

Une voix. — Oui.

Besnard. — Je demande la parole.

Le Président. — Besnard a la parole pour sa motion.

Besnard. — Camarades, conformément à votre décision prise à la première séance de la deuxième journée du Congrès, nous vous demandons de rester respectueux de vos décisions unanimes. Voici la motion que je propose :

Respectueux de ses décisions et surtout de celles qu'il prend à l'unanimité, le Congrès déclare maintenir intégralement celle qu'il a adoptée dans la première séance de la deuxième journée de ses travaux sur la proposition de sa Commission d'organisation des débats qui déclare :

Pour la clarté des débats, la Commission propose que la discussion sur l'orientation syndicale ait la plus large ampleur tant sur le terrain national que sur le terrain international.

Toutefois, afin de permettre aux délégués de pouvoir se prononcer distinctement sur chacune des deux questions nationales et internationales, la Commission demande au Congrès de disjoindre ces deux questions et de faire un vote séparé.

Ratifiant cette décision à nouveau, le Congrès passe à l'ordre du jour.

Le Président. — Nous avons sur ce point plusieurs orateurs inscrits. Monmousseau, Lartigue et Maillon. La Commission du Travail ne vous impose rien, et je vous demande de limiter le débat éventuellement.

La parole est à Monmousseau.

Monmousseau. — Camarades, j'ai une seule déclaration à faire : puisque le Congrès a décidé la disjonction sur les deux parties des résolutions, nous l'acceptons en déclarant toutefois qu'en ce qui concerne la résolution déposée par le Syndicat de Paris Etat Rive-Droite la question internationale est indivisible dans son texte.

Nous présentons notre résolution sur le terrain national et international et je précise :

Sur le terrain international ; la résolution du Syndicat Paris-Etat Rive-Droite, croyant obtenir toutes garanties quant à l'autonomie nationale du mouvement syndical français vis-à-vis des groupements extérieurs, elle mandate quelques délégués de l'organisation syndicale pour défendre au II^e Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge, le principe de l'autonomie de l'Internationale Syndicale en face de l'Internationale troisième communiste.

Au cas où cette question ne trouverait pas satisfaction, les délégués reviennent et la C. C. T. U. pose la question devant les syndicats français.

Telle est l'explication très nette de notre résolution.

Une voix. — Et l'inscription d'une autre Internationale ?

Monmousseau. — La résolution propose que le Congrès s'oppose à toute idée de constitution d'une autre Internationale à côté de l'Internationale de Moscou. (Bruits.)

Bert. — Camarades, il faut en effet que le vote en ce qui concerne l'adhésion à l'Internationale de Moscou soit précis.

Les deux motions en présence qui synthétisent les différentes doctrines syndicalistes, l'une et l'autre peuvent être cependant interprétées de différentes façons.

Il y a donc trois courants en ce qui concerne l'adhésion ou la non-adhésion à l'Internationale de Moscou : d'un côté, ceux qui ne veulent pas aller à l'I.S.R. — on peut avoir cette opinion après l'intervention de certains camarades étrangers ; — ceux qui veulent y aller en demandant l'autonomie sur le terrain national et qui sont disposés, comme Monmousseau, après avoir obtenu l'autonomie sur le terrain national, à rentrer quand même à l'I.S.R., malgré que l'autonomie sur le terrain international ne soit pas respectée ; ceux qui, une fois dans l'Internationale, défendent le principe de l'autonomie.

Il ne faut pas qu'il y ait de confusion. Au nom d'un certain nombre de syndicats des cheminots...

Monmousseau. — Et revenir devant les syndicats.

Bert. — Je demande que les positions soient nettement prises et qu'on divise le vote en trois parties : d'abord voter sur le principe de l'adhésion à l'I.S.R. Ensuite sur l'adhésion effective avec l'autonomie nationale et enfin sur l'adhésion effective à l'Internationale après modification des statuts dans le sens de l'indépendance internationale du mouvement syndical.

Boudoux. — Et ceux qui y vont sans condition ?

Bert. — Il n'y aura pas ainsi de confusion possible et chacun pourra engager les mandats qu'il aura reçus.

Autrement, malgré que Monmousseau dise que sa motion précise l'autonomie sur le terrain international, il est bien évident qu'on ne peut pas nier d'après ses déclarations, qu'on adhère malgré l'article 11, quitte à revenir devant les syndicats. Mais il s'agit de préciser si on revient devant les syndicats simplement pour les mettre devant le fait accompli en leur disant : nous avons été battus, mais momentanément, par discipline syndicale et unité internationale, il faut quand même rester dans l'I.S.R. (Applaudissements.)

C'est pourquoi — vous me prenez peut-être pour un syndicaliste communiste original — je demande qu'on adopte ce mode de votation pour que chacun prenne ses responsabilités. (Applaudissements.)

Le Président. — La parole est à Lartigue.

Lartigue. — Je prends acte des déclarations faites par Monmousseau et que tout le monde va s'incliner devant les décisions du Congrès. On va voter : premièrement sur la question nationale, deuxièmement sur la question internationale.

C'est une première division du travail.

Maintenant, sur la question internationale, le camarade Bert a pensé qu'il fallait émettre plusieurs votes, je le pense aussi, mais ce ne seront peut-être pas les mêmes.

Lecoin s'est rallié au nom de sa tendance à la motion Besnard. Or, sur le principe de l'adhésion à l'Internationale Syndicale Rouge, Besnard va la voter. Ce vote est inclus dans sa motion, n'est-ce pas, Besnard ?

Besnard. — Oui.

Lartigue. — Nous sommes tous unanimes sur le principe ; on peut supprimer ce voté. (Protestations.)

Mon souci est de ne faire émettre que les votes qui peuvent être émis. Y a-t-il des délégués qui sont contre l'adhésion, « a priori » ?

Plusieurs voix. — Oui.

Lartigue. — Donc, premier vote de principe. Il faut en ajouter alors un quatrième : le vote de ceux qui méconnaissent à la C.G.T.U. le droit d'adhérer à une autre Internationale que l'Internationale Syndicale Rouge. Et là on va se séparer. Les uns pensent qu'on peut adhérer à une autre Internationale Syndicale ; d'autres pensent qu'on ne peut pas y adhérer ; il faut que cela soit fait avant tout, après l'adoption ou le rejet du principe. Enfin, les deux questions posées par Bert : savoir, parmi ceux qui resteraient partisans de l'adhésion à l'Internationale Syndicale Rouge...

Bert. — Nous demandons le vote de principe à l'Internationale Syndicale Rouge ; ceux qui veulent créer une troisième Internationale voteront contre l'adhésion.

Lartigue. — Erreur ! Besnard va voter le principe de l'adhésion à l'Internationale Syndicale Rouge ; mais il pourra très bien ne pas voter avec ceux qui diront que la C.G.T.U. n'a pas le droit d'aller à une autre Internationale que l'I.S.R. Tu vois bien que le vote doit être émis. Donc, quatre votes sur l'adhésion.

Sur le terrain national, on vous a donné connaissance de la motion Lartigue. A proprement parler, ce n'est pas une motion Lartigue et, de part et d'autre, on a essayé de me faire croire à moi-même que j'allais faire le jeu d'une tendance contre une autre tendance. Je vous assure que ce n'est pas du tout mon intention et que je préférerais faire le jeu du syndicalisme. (Très bien !)

C'était pour vous permettre de vous prononcer sur le terrain national entre les deux motions en présence : la motion Besnard et la motion Monmousseau ; la motion Monmousseau qui ne fixe pas les buts finaux du syndicalisme, c'est-à-dire la suppression de l'Etat, et l'autre, celle de Besnard, qui vise cette suppression de l'Etat.

Vous pourrez voter l'une ou l'autre, mais vous préciserez les termes.

Le Président. — La parole est au camarade Mayoux.

Mayoux. — Dans tout cela, je ne vois pas bien comment les délégués vont pouvoir se reconnaître.

Vous nous dites : il faut trois votes sur la question internationale ; cela fait donc un vote sur la question nationale et trois sur la question internationale.

Lartigue. — Quatre sur la question internationale.

Mayoux. — Il me semble que la façon la plus simple de procéder, ce serait, puisque vous avez deux motions en présence sur la question nationale, de vous prononcer d'abord sur la question nationale par un vote par mandats.

Une voix. — Il y en a trois.

Mayoux. — Il y en a trois ? Quelle est la troisième ? On nous fait remarquer qu'il y a trois motions : Paris-État Rive droite, Paris-État Rive gauche et Lartigue.

Un délégué. — Et celle de Planchon ?

Mayoux. — Le Congrès se prononce sur ces trois motions, et la question nationale est réglée.

Immédiatement après le résultat du vote, on passera à la question internationale. Je ne vois pas d'autres moyens que de déposer autant de motions qu'il y aura d'opinions différentes ; après avoir voté sur le principe, ceux qui voudront voter sur telle ou telle motion, ou sur telle ou telle autre, voteront.

Ce que je demande au Congrès, c'est d'exiger d'un membre du Bureau du Congrès ou du Bureau de la C.G.T. de bien déterminer les votes ; si c'est Paris-Rive gauche, ce sera Paris-Rive gauche ; si c'est

Paris-Rive droite, ce sera Paris-Rive droite ; si c'est la motion Lartigue, ce sera Lartigue, etc...

Les camarades qui jugeront que deux motions ne sont pas suffisantes en feront une troisième ; ceux qui jugeront qu'ils ne peuvent pas se prononcer malgré ces motions s'abstiendront de prendre part au vote.

Jouve. — Je fais remarquer que je me suis fait inscrire le premier ce matin, à sept heures et demie, et qu'on ne m'a pas encore accordé la parole.

Le Président. — Ne m'en fais pas un reproche, je ne le mérite pas ; je t'expliquerai pourquoi.

Besnard. — Je suis, comme le camarade Mayoux, partisan de la clarté dans le vote. Nous n'avons pas fait tant d'efforts dans ce Congrès pour que la confusion persiste, et après les discussions que nous avons eues, nous pensons que tout le monde doit être éclairé maintenant.

L'ordre que voulait introduire le camarade Bert dans ces débats, nous l'aurions volontiers accepté tout à l'heure, si le camarade Monmousseau n'avait formulé sa procédure.

En ce qui concerne l'adhésion à l'Internationale, nous avons, nous aussi, quelques explications à fournir.

Ce matin, je vous ai déclaré que pour nous les décisions que nous avons inscrites ici et qui restent définitives, sont celles qui fixent le principe d'une adhésion à une Internationale, quelle qu'elle soit.

Bert. — Ce n'est pas pareil.

Besnard. — Et nous disons que nous accordons la priorité à l'Internationale Syndicale Rouge, à condition qu'elle nous donne satisfaction. (Très bien !)

Mais, d'ici le Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge et quelles que soient ses décisions, n'oublions pas qu'il y a d'autres centrales syndicales nationales telles que l'Espagne, le Danemarck, la Suède, la Norvège, l'Italie, la République Argentine, les I. W. W. d'Amérique, l'Allemagne qui ne veulent à aucun prix pour le moment adhérer à l'Internationale Syndicale Rouge de Moscou.

Ces centrales se réuniront en Congrès à Berlin, après avoir pris connaissance des décisions de l'Internationale Syndicale Rouge, et là, nous, les scissionnistes internationaux, nous voulons conserver la possibilité d'aller à Berlin, quelles que soient les décisions du Congrès de Moscou.

Nous dirons si nous avons satisfaction. Nous, syndicalistes français, nous irons à Berlin exposer les satisfactions que nous aurons obtenues et nous irons dire à nos camarades : « Ce que nous avons pu obtenir, nous C.G.T.U. de France, nous l'obtiendrons collectivement pour toutes les forces syndicalistes révolutionnaires du monde. » Nous chercherons là les bases de la seule Internationale Syndicale révolutionnaire. (Applaudissements.)

Mais ici, il faut être franc ; il faut être loyal. Il ne faut pas surprendre les votes ; il ne faut étonner personne ; il ne faut escroquer personne ; il ne faut pas pratiquer la politique de l'esbrouffe.

Si Moscou ne nous donne pas satisfaction, si Moscou refuse de reconnaître l'indépendance et l'autonomie du mouvement syndicaliste français, il refuse par là de reconnaître l'autonomie et l'indépendance du syndicalisme international.

Prenant acte de l'intransigeance de Moscou, nous nous retournons vers le Congrès de Berlin. Si, d'accord avec nous, Centrales nationales, nous pouvons sur les bases données ici par le Congrès de Saint-Etienne dans toute sa souveraineté établir, face à l'Internationale syndicaliste scissionniste, l'Internationale unitaire, nous donnerons, conformément au mandat du Congrès, l'adhésion de la Centrale française à l'Internationale Syndicale qui, en raison du refus de Moscou, s'organisera à Berlin. (Mouvements.)

Le Président. — J'entends des critiques sur le mode de votation. Je reçois la motion suivante :

Le Congrès décide que la discussion sera close après avoir entendu les orateurs inscrits sur les différentes motions.

C'est ce que j'allais vous proposer.

La parole est à Jouve.

Jouve. — On cherche ici à créer une confusion. Les positions cependant sont nettes. Il y a : la motion Besnard, la motion Monmousseau et la motion Planchon qui est pour l'adhésion sans réserve au point de vue international. Au point de vue national, nous aurons à nous prononcer sur deux motions : la motion Monmousseau ou la motion Besnard. Au point de vue international, il y a trois cas : pour, contre et abstention. La situation est claire.

Plusieurs voix. — Et la motion de Lartigue ? (Mouvements divers.)

Le Président. — Je consulte le Congrès sur un premier point : Admettez-vous qu'on sera suffisamment éclairé sur ce débat lorsque nous aurons entendu encore les quatre orateurs qui sont inscrits ?

(Le Congrès consulté limite le débat aux orateurs inscrits.)

Le Président. — La parole est à Planchon.

Planchon. — La tendance que je représente peut encourir quelques reproches ; elle n'encourra pas celui d'avoir absorbé la majeure partie des temps de débats.

Mais, il est indispensable que nous précisions la position des employés parisiens sur le mode de votation. Je tiens aussi à faire une déclaration sur le maintien de la résolution des employés parisiens au point de vue de l'adhésion sur le terrain national.

Au point de vue de l'adhésion sur le terrain international, si la disjonction est prononcée, le syndicat des employés parisiens se rallie à la résolution des cheminots de la Rive droite. Nous sommes nettement pour l'adhésion avec liaison organique.

Mais, après le discours de Losovsky, j'estime que la résolution des employés parisiens est la seule qui exprime véritablement la pensée communiste. Je ne dirai pas qu'il faut que les communistes croient avoir une position impérative. Cela a été une grande erreur de croire que nous puissions obéir à des ordres impératifs. Mais, nous faisons appel à la conscience communiste pour que tous les militants syndicalistes de notre pays aient assez de courage révolutionnaire pour s'affirmer sur la résolution des employés parisiens.

Pour éviter de faire plaisir à nos amis libertaires qui ne seraient pas fâchés de voir les employés parisiens divisés et morcelés, nous demandons qu'on vote d'abord pour l'adhésion au point de vue international. Pour cette première partie des votes, le syndicat des employés parisiens votera pour la résolution de la Rive droite ; on votera ensuite pour l'adhésion au point de vue national avec le maintien intransigeant de la liaison organique.

Notre résolution n'est pas une résolution qui dit : « Sans conditions ni réserves » ; elle demande le maintien explicite de toute l'organisation statutaire de l'Internationale. Nous ne voulons pas seulement dire que nous voulons l'adhésion sans réserve ni condition avec la pensée de modifier dans le détail l'organisme statutaire. Nous disons : Maintien intransigeant de tout l'appareil statutaire, aussi bien au point de vue international qu'au point de vue national.

Je demande à nos amis communistes de ne pas oublier à l'heure des votes qu'il ne s'agit pas de se montrer intransigeants dans les votes du Parti en se gargarisant, au nom d'une sacro-sainte discipline qu'on évoque toujours et qu'on n'applique jamais. (Interruptions.)

Je leur demande de dire que, si nous avons le devoir d'être communistes au Parti communiste, nous avons le devoir, aussi résolument, d'être des communistes, surtout dans les assises de ce Congrès. (Mouvements divers. — Exclamations.)

Je demande à nos amis communistes de considérer que le Parti ne doit pas être seulement une grande amitié, qu'il doit être une grande clarté. Je demande à tous les communistes de se compter sur la résolution des employés parisiens. (Mouvements divers. — Protestations.)

Une voix. — C'est un mandat impératif ?

Planchon. — Je n'ai pas parlé de mot d'ordre impératif. J'ai parlé de discipline des communistes. (Interruptions. — Bruit.)

Au moment du vote, je vous demande d'avoir en vue, non pas l'intérêt communiste, mais l'intérêt révolutionnaire. La pensée maîtresse de la résolution des employés parisiens, ce n'est pas, comme certains l'imaginent d'une manière étriquée, l'esprit d'un Parti, c'est l'esprit de la Révolution. Nous estimons qu'il n'y a qu'un moyen de répondre à la réaction. Ce n'est pas par des tentatives morcelées, incohérentes qu'il faut le faire, mais par l'opposition d'un front coordonné, méthodique qui arrêtera les entreprises de la réaction ; ce front unique, c'est le front communiste syndicaliste. (Mouvements divers.)

Le Président. — Je demande aux orateurs de ne pas ouvrir à nouveau le débat sur l'orientation syndicale. Nous l'avons fixée. (Applaudissements.)

Maintenant, nous établissons les modalités du vote. Je reçois la motion suivante :

Le Congrès déclare qu'un congrès de syndicalistes ne peut à aucun moment se prêter à un recensement des troupes communistes et demande à Planchon de modifier ou de retirer sa motion, et passe à l'ordre du jour.

Il n'est pas question de déterminer quels sont ici les communistes ; nous sommes des syndicalistes.

Lartigue. — Pour éclairer ce débat, pour que chacun puisse prendre position, il est indispensable que Planchon lise sa motion. Je lirai la mienne après. (Approbations.)

Le Président. — Je donne la parole à Planchon pour qu'il lise sa motion, sans faire de commentaires.

Planchon. — Voici la résolution des employés de la Seine pour la liaison organique s'annexant à la résolution de la Commission Exécutive de la Seine, les deux paragraphes finaux de celle-ci étant à supprimer :

Le Congrès, élevant l'intérêt de la révolution au-dessus des considérations et des rivalités de secte ou de système, indique que les nécessités de la préparation révolutionnaire, comme celles de la sauvegarde des institutions ouvrières, après la conquête du pouvoir, font une obligation au syndicalisme d'écarter tout particularisme qui tendrait à éloigner l'une de l'autre les forces politique et économique du travail s'exerçant sur le terrain de la lutte de classes.

Il proclame que la connexité de l'économie et de la politique, l'imprévisibilité et l'extrême mobilité des événements sociaux mettent le syndicalisme dans l'impossibilité de déterminer, dès à présent, à quel ordre appartiendront les facteurs immédiats du déclanchement révolutionnaire et que, partant, cet ensemble de constatations suffit en lui pour rejeter comme schismes dangereux les vieilles formules périmées de l'apolitisme ouvrier, du neutralisme syndical, du syndicalisme, panacée suffisant à tous les besoins celui-ci n'étant qu'une réplique du technicisme bourgeois à influence majeure.

Il affirme donc la nécessité pour le syndicalisme et le parti de classe agissant révolutionnairement d'entrer en collaboration. Mais il indique en même temps que cette collaboration pour être rendue opérante doit être de caractère non chronique et d'aspect sentimental mais vêtir la forme concrète de la liaison permanente et organique. Cette liaison exercée en dehors d'une partie sur l'autre, est inspirée du besoin d'apporter l'indispensable coordination aux efforts morcelés et incohérents du prolétariat révolutionnaire et par celui d'harmoniser l'action entre le parti qui assurera éventuellement le pouvoir dans le cadre transitoire de l'Etat prolétarien et le syndicat qui règlera la production. Du fait de son caractère organique et technique elle devra se manifester dans la préparation conjointe et la réalisation des actes révolutionnaires, dans le domaine national, aussi bien qu'international.

Considérant, d'autre part, que la liaison organique du Pouvoir, de l'Armée et du Capital, en fait réalisée, a eu pour conséquence de condamner la classe ouvrière à un rôle purement défensif, le Congrès se prononce pour l'oppo-

sition coordonnée du front syndicaliste et communiste, seul capable de ramener le prolétariat à la mise en jeu de ses moyens offensifs.

Pour toutes ces considérations, le premier Congrès unitaire de la C.G.T. française déclare rallier sans réserves ni conditions la seule internationale économique de lutte de classes et de révolution.

Bott. — Le camarade Planchon en apportant ses explications a singulièrement facilité ma besogne.

Tout à l'heure, les camarades qui se sont succédés à la tribune, soi-disant pour dissiper la confusion qui règne dans ce Congrès, n'avaient rien dissipé du tout.

Je rappelai tout à l'heure au camarade Bert qu'il existait une motion Planchon.

Non seulement il y a plus de deux motions pour se prononcer au point de vue national, mais il y en a quatre.

Il y a la motion Planchon qui ne stipule aucune garantie au sujet de l'autonomie, qui applique de façon précise la liaison organique.

Il y a la motion Monmousseau, il y a la motion Lartigue et il y a la motion Bert.

Au point de vue international, il y a la motion Besnard. C'est la même chose.

Les communistes partisans de l'adhésion sans réserve doivent se prononcer sur la motion Planchon.

La motion Planchon ne stipule aucune réserve : adhésion sans conditions, liaison organique tant au point de vue international qu'au point de vue national.

La motion Monmousseau : garanties au point de vue national et réserves au point de vue international.

La motion Besnard : garanties tant au point de vue national qu'au point de vue international, avec la différence que l'adhésion ne sera faite qu'après avoir obtenu satisfaction, et la motion Lartigue que vous avez entendue.

Le Président. — La parole est au camarade Paquet.

Paquet. — J'estime que deux votes sont nécessaires. Il résulte des débats qui se sont succédés, que nous nous trouvons en présence de deux Internationales : l'Internationale rouge et l'Internationale nouvelle qui se prépare à Berlin. Nous devons voter sur le principe de l'adhésion à l'Internationale rouge ou contre ce principe. Le deuxième vote porte sur les résolutions.

Le Président. — La parole est au camarade Semard.

Semard. — Je vais essayer, moi aussi, d'éclaircir la situation.

Nous n'acceptons pas la motion Planchon.

Nous acceptons la motion Lartigue en partie ; nous l'acceptons en ce qui concerne la question nationale comme une précision à notre résolution ; nous ne l'acceptons pas en ce qui concerne la question internationale.

En ce qui concerne le mode de votation, nous reprenons la décision qui a été votée par ce Congrès, en accord avec Besnard.

Nous demandons le vote : 1° sur la question nationale. On votera pour Besnard, pour Rive gauche ou pour Rive droite ; 2° sur la question internationale, on votera pour Rive gauche ou pour Rive droite.

Une voix. — Et Planchon ?

Semard. — Voteront pour Planchon ceux qui voudront.

Je crois nécessaire de relire ce que nous proposons sur le terrain international :

Le Congrès, condamnant toute idée de création d'une autre internationale syndicale, adhère à l'Internationale rouge à la condition expresse que les statuts et résolutions respectent nationalement l'autonomie du syndicalisme français.

Le Président. — Camarades, sur ma proposition, il n'y a pas dix minutes, vous avez accepté que les débats, non pas sur l'orientation syndicale, qui se sont terminés à deux heures, mais sur le mode de votation, soient clôturés après notre camarade Semard. Je vous en prie, laissez-le terminer, il n'en a que pour deux minutes.

Semard. — ...

...Il demande à l'Internationale syndicale de Moscou de bien vouloir les modifier dans ce sens et dans le plus bref délai, afin que la situation du syndicalisme français soit enfin régularisée.

Résolument partisan de l'autonomie de l'Internationale syndicale rouge vis-à-vis de la III^e Internationale communiste, il mandate ses délégués pour défendre au sein du 2^e Congrès le principe de cette autonomie et pour voter contre l'application de l'article 11 des statuts de l'I. S. R.

Le Congrès espère que le II^e Congrès de l'Internationale syndicale lui donnera pleine satisfaction et décide qu'au cas où satisfaction ne lui serait pas donnée de consulter à nouveau les syndicats avant de prendre toute décision.

Mon camarade Monmousseau me fait remarquer que pour éviter la confusion dans les votes, il serait peut-être utile de voter, non pas pour rive-gauche ou rive-droite, mais pour Besnard et Monmousseau. (Oui.)

Cadeau. — Camarades, un mot seulement. Il ne peut pas se poser ici ce que l'on appelle couramment une question ministérielle. Mais nous tenons cependant à dire tous les trois qu'ayant cru toujours défendre le syndicalisme, croyant encore le défendre, décidés que nous sommes à le défendre dans l'avenir, nous sommes en complet accord avec la motion Paris rive-gauche présentée par notre camarade Besnard. (Applaudissements.)

Le Président. — La situation est claire. On me demande que le délégué qui est en possession de plusieurs mandats donne lecture de chacun de ces mandats au moment du vote si celui-ci a lieu par appel nominal.

Plusieurs délégués. — Il n'y a pas d'appel nominal.

Le Président. — C'est pourquoi la question ne peut se poser, mais il était de mon devoir de vous faire connaître la demande dont j'avais été saisi.

D'autre part, 43 syndicats ont adopté une motion présentée par le camarade Bert et ils demandent la priorité pour leur proposition.

Semard. — Il y a une proposition qui a été votée par le Congrès, mais il ne peut y avoir de priorité.

Lartigue. — Sur le terrain international, il devra y avoir deux votes, un sur le principe de l'adhésion à la seule Internationale Syndicale Rouge...

Un délégué. — Mais non.

Lartigue. — En tout cas je demande que ma proposition soit mise aux voix — ...et l'autre sur les principes autres contenus dans les quatre motions.

Jouve. — Nous ne pouvons pas accepter cette proposition.

Le Président. — Pour le moment, il faut délimiter les questions. Nous nous trouvons en présence de trois résolutions sur la question nationale : une rédigée par notre camarade Besnard, à laquelle le Bureau se rallie; l'autre par notre camarade Monmousseau, et une résolution du camarade Lartigue, qui, sur le point de vue national...

Monmousseau. — Nous acceptons l'adjonction présentée par Lartigue. La motion Lartigue n'existe donc plus.

Le Président. — La motion Planchon est retirée. (Applaudissements et rires.)

Quemereis. — Tout à l'heure, on m'a dit que la motion de notre camarade Planchon était retirée. Peut-être notre camarade avait-il reçu un télégramme de son syndicat lui disant de la retirer...

Planchon. — Non.

Quemereis. — Si elle est retirée, nous la reprenons.

Le Président. — Nous allons donc voter sur trois motions : la motion Besnard, la motion Monmousseau, la motion Lartigue n'est plus qu'un amendement qu'a adopté Monmousseau.

Un délégué. — Et la motion Planchon ?

Plusieurs voix. — Elle est retirée.

Quemereis. — Je la reprends à mon compte.

Le Président. — En résumé, il reste donc en présence trois motions : Besnard, Monmousseau et Quemereis.

Le Président. — Ceux qui voteront avec un bulletin rouge manifesteront leur approbation de la motion Monmousseau-Lartigue; ceux qui mettront dans l'urne un bulletin bleu, voteront pour le camarade Besnard. (Bruit.) Enfin ceux qui croiront devoir s'abstenir, en porteront la mention sur le bulletin blanc, en votant pour la motion Quemereis.

Les scrutateurs désignés sont, pour la motion Besnard : les camarades Fourcade, Chevalier, Fargues, Chaverot (bulletin bleu); pour la motion Monmousseau : les camarades Dudilieux, Pierretton, Rambaud

et Nîlès (bulletin rouge) ; pour la motion **Quéméréis** : les camarades Tommasi, Lauridan, Boyer (de Châteauroux) et Lemarchand (de Brest) (bulletin blanc).

(Le vote a lieu et les candidats ci-dessus mentionnés sont désignés comme scrutateurs.)

Le Président. — Permettez-moi, camarades, de vous donner lecture de la lettre suivante :

Citoyens,

Le 16 juin 1869 un crime était commis.

Les ouvriers mineurs de la Ricamarie étaient en grève. Plusieurs enfants avaient été voir au puits Devillaine. Une compagnie du 4^e de ligne en service arrêta ces enfants. On les conduisit sous escorte en prison.

La nommée Rose Rivat, femme Boileau, prévenue de l'arrestation de son fils, se précipita au passage de l'escorte emmenant son fils et, se mettant à genoux devant l'officier commandant, lui demanda sa libération. Ce sauvage lui plongea son sabre dans la bouche. Revenu de son crime et pour en détruire les effets, il fit faire feu par ses troupes, d'où de nombreuses victimes.

Une resta : c'est sa fille, âgée de 60 ans, qui réclame justice, qui se trouve sans secours et sans pain, en ce moment, et à qui le Conseil municipal de Saint-Etienne refuse tout secours.

Il y a là une évocation qui va peut-être calmer ceux d'entre nous qui sont excités par le vote. (Applaudissements.)

La séance est suspendue.

La séance est reprise à 18 h. 30.

Le Président. — Camarades, la séance est réouverte.

Le camarade Chevalier va vous donner les résultats du vote.

RESULTATS DU VOTE

Chevalier. — Camarades, voici le résultat par motions :

Pour la motion Moumousseau	779	mandats.
Pour la motion Besnard	391	—
Pour la motion Quéméréis	7	—
Abstentions	12	—

Ce qui donne un total de 1.189 mandats.

Puisqu'il y avait 1.178 mandats validés, il y a donc 11 suffrages exprimés en trop.

La Commission de vérification des votes est en train de rechercher les 11 voix en trop.

Le Président. — A ce propos, je dois dire que le camarade Besnard,

avec sa loyauté habituelle, à 6 heures précises, est venu me dire : il y a une carte qui vient de disparaître; je te fais constater que s'il y a trop de cartes, ce n'est pas de ma faute. Nous ne pouvons pas mettre en doute un seul instant la loyauté du camarade Besnard.

Semard. — Dans ces conditions, il peut se faire que des syndicats de Cheminots aient voté deux fois. Nous avons reçu des mandats trop tard. Il y en avait au nom du camarade Rambaud qui était absent; quand le camarade Rambaud est revenu, nous n'avons pas eu le temps de contrôler ceux qui avaient ses mandats; il peut se faire que quelques-uns d'entre nous aient voté deux fois.

Lorduron. — Mais oui, cela s'est déjà produit à Lille. Cela ne rétablira et ne changera rien.

Chevalier. — La majorité des votes exprimés sur les motions est donc de 388 voix.

Le Président. — Pour le deuxième vote sur la situation internationale, il faut que nous établissions un mode de votation. J'ai deux ou trois propositions; comme elles se ressemblent, cela va aller rapidement.

La camarade Marie Guillot m'avait demandé la parole sur le mode de votation au point de vue international.

Marie Guillot. — Les camarades ont exposé mon point de vue; je renonce à la parole.

Lartigue. — On peut établir ce vote en apportant toute la clarté désirable.

Voici comment je demande au Congrès de voter :

1° Pour ou contre la création possible d'une III^e Internationale Syndicale.

Plusieurs voix. — Mais non, c'est retiré!

Boudoux. — Pour ou contre l'autonomie!

Lartigue. — Je demande que l'on vote sur la création possible d'une III^e Internationale Syndicale.

Voix nombreuses. — Non.

Lartigue. — 2° Pour ou contre l'autonomie nationale avant d'adhérer. (Protestations.)

Puisque c'est comme cela, je retire ma motion. (Applaudissements.)

Le Président. — Camarades, puisque le camarade Lartigue retire sa proposition, il reste la proposition suivante :

Semard. — Veux-tu nous faire distribuer d'autres cartes pour le vote, nous n'en avons plus.

Dudilleux. — Camarades, afin d'éviter le gaspillage des cartes, puisque les partisans de la motion Besnard se sont servis des cartes bleues et nous des rouges, on pourrait intervertir. (Protestations.)

Monier. — C'est impossible; il y a beaucoup de camarades qui ont rempli les deux cartes, comme moi par exemple.

Le Président. — Camarades, je dois vous faire part des motions sur le mode de votation.

Un délégué. — Nous retirons la nôtre.

Le Président. — Vous la retirez ? Bien. En voilà une autre :

Il est indispensable que la plus grande clarté éclate dans le vote à émettre et que les délégués puissent prendre en toute connaissance de cause les responsabilités pour lesquelles ils sont envoyés au congrès par leurs syndicats.

Déjà, la Commission d'organisation des travaux a proposé et le congrès a décidé que deux votes auraient lieu sur la question d'orientation syndicale : vote sur les questions nationales, vote sur les questions internationales.

Mais cette décision est insuffisante et beaucoup de délégués se trouveront embarrassés pour accomplir strictement le mandat qui leur a été confié par leur syndicat respectif.

Ceci amènerait une confusion certaine dans les votes qu'il faut absolument éviter.

A notre avis, pour que le vote soit clair et indispensable et surtout compréhensible pour tous les syndiqués — qui ont voix au chapitre au même titre que les délégués — nous demandons trois votes successifs sur la question d'orientation internationale :

1^o Adhésion de principe à l'internationale syndicale et abolition de toute idée de constitution de toute autre internationale syndicale ;

2^o Adhésion effective à l'I.S.R. sous condition expresse de l'autonomie nationale de la C.G.T.U. ;

3^o Adhésion effective à l'I.S.R. après seulement que les statuts auront été modifiés dans le sens de l'indépendance internationale du mouvement syndical.

Proposition présentée par les syndicats de :

Cheminots de : Cavaillon, Digne, Givors, Bourg, L'Arbresle, Nîmes, Lons-le-Saulnier, Romans, Cette, Nuits-sous-Ravières, Grenoble T.E., V.F.O. Vizille, Montchanin, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Amour, Paray-le-Monial, Auxerre, Grenoble, Gien, Miramas, Belleville-sur-Saône, Lyon, Dijon, Capdenac, Bourges, Choisy, La Guerche, Poitiers, Souillac, Aurillac, Redon, Montluçon, Roumazières, La Palice, Rochefort, Marennes, Saintes, Syndicats des Services Publics de Rochefort, Cheminots de Paris P.-L.-M., Villeneuve-Saint-Georges, Brunoy, Corbeil.

La parole est à Semard.

Semard. — Je m'étonne que l'on s'acharne sur la question internationale. Au Congrès des Cheminots, on nous a reproché de manquer de clarté en acceptant une adjonction. Ce sont les syndicats de Cheminots qui veulent diviser la question internationale.

Nous avons pris une décision que je rappelais tout à l'heure pour la question nationale au début de ce Congrès ; cette décision a été acceptée par le Congrès aussi bien pour les questions nationales qu'internationales. Je demande au Congrès de s'en tenir à ses décisions. Je

demande que l'on vote au point de vue international comme nous venons de voter au point de vue national.

Le Président. — Les syndicats des Métaux de Montluçon reprennent la proposition de la camarade Marie Guillot. D'autre part, j'ai encore deux orateurs inscrits : Lecoin et Dejonkère. Je vais leur donner la parole et nous passerons au vote sur la question internationale.

La parole est à Lecoin.

Lecoin. — Je voulais dire simplement que Dejonkère ainsi que tous les camarades et moi-même, nous sommes d'accord avec Semard.

Le Président. — La parole est à Mathiaut, du syndicat des Métaux de Montluçon.

Mathiaut. — J'ai un mandat ferme de mon syndicat qui demande l'autonomie complète au point de vue international. Toutes les motions qui ont été présentées ne me donnent pas satisfaction, à l'exception de celle de la camarade Marie Guillot. Je la reprends donc à mon nom. Autrement dit, je reprends la motion Marie Guillot-Lartigue, qui consiste à diviser le vote en deux parties.

Lartigue. — C'est un groupe de 43 syndicats qui fait cette proposition.

Le Président. — Un camarade et 43 syndicats vous proposent de voter en deux fois sur la situation internationale. La première fois, nous votons qu'en principe nous adhérons à l'I. S. R.; après le vote sur le principe, nous envisageons les modalités d'adhésion.

Je mets aux voix cette proposition.

(La proposition n'est pas adoptée.)

Le Président. — Il s'agit maintenant de situer notre vote par une position internationale. Nous sommes en présence de deux motions.

Plusieurs voix. — Il y en a trois.

Lorduron. — La motion de Planchon a été reprise par Quémérais.

Le Président. — Au nom de quel syndicat?

Quémérais. — J'ai des mandats impératifs. J'observe la discipline vis-à-vis de mon syndicat; je suis d'un syndicat du Bâtiment. Mais je reprends la motion de Planchon en mon nom personnel; je n'engage pas mon syndicat.

Le Président. — Nous sommes donc en présence de trois situations : adhésion sans réserve à l'I. S. R., au nom personnel de Quémérais; adhésion avec réserve, telle que l'a expliquée Monmousseau au nom des syndicats par lesquels il était mandaté; adhésion après réserve au nom des syndicats par lesquels il est mandaté, présentée par Besnard.

Les cartes bleues seront pour la motion Besnard; les cartes rouges pour la motion Monmousseau; les cartes blanches pour la motion Quémérais.

(On procède à la distribution des cartes.)

Le Président. — Je reçois la communication suivante :

Les délégués, qui ont voté la motion Besnard, sont invités à se réunir ce soir, salle 76, 2^e étage, à 8 h. 30, avant la séance de nuit.

Un Délégué. — C'est la scission ? (Mouvement violent.)

Le Président. — Il n'y a pas de scission ici, camarades ; je ne permets pas qu'on se serve d'un tel mot dans ce Congrès.

Barthe. — Si les camarades qui ont voté la motion Besnard se réunissent, ce n'est pas pour faire la scission. Si je croyais un moment que c'est pour la scission, j'appellerais mes amis des canailles. (Applaudissements.)

Nous nous réunissons pour nous organiser. Nous avons déclaré que, quel que soit le vote, nous nous soumettrions. Mais, nous avons le droit d'exprimer notre pensée et nous vous combattons. (Très bien.)

Nous nous réunissons pour nous expliquer sur la bataille syndicaliste. Nous déclarons encore que nous n'empêcherons pas les autres de se réunir. Je vais plus loin dans ma pensée : vous n'avez pas été courageux dans votre victoire. Nous, nous restons courageux dans la défaite parce que nous avons l'impression que le peuple des travailleurs, dans un an, sera avec nous contre vous. (Applaudissements.)

(Le scrutin est ouvert, les votes sont recueillis, et la proclamation des résultats renvoyée au début de la séance de nuit, à 9 heures.)

La séance est levée à 19 h. 15.



CINQUIÈME JOURNÉE

Vendredi 30 Juin 1922 (Séance de nuit)

La séance est ouverte à 21 h. 45, avec le même Bureau qu'à la séance du matin.

Le Président. — La parole est à Chevalier pour vous donner le résultat du dépouillement du scrutin.

RÉSULTATS DU VOTE SUR L'ORIENTATION SYNDICALE

Chevalier. — Camarades, je dois vous dire tout d'abord que, lors du premier vote, un bulletin de vote a été égaré dans les couloirs par les scrutateurs. Ce bulletin ayant été retrouvé quelque temps après, nous vous demandons de nous autoriser à l'incorporer au résultat qui vous a déjà été communiqué. (Approbation.)

Voici maintenant le résultat du dépouillement du scrutin sur l'orientation syndicale internationale :

MOTION MONMOUSSEAU (adhésion avec réserve) ..	743 voix
MOTION BESNARD (réserve. Adhésion ensuite)....	406 —
MOTION QUEMEREIS (sans réserve)	11 —
ABSTENTIONS	20 —
MOTION GAURIAT	2 —

Total..... 1.182 voix

Ce nombre de 1.182 suffrages exprimés en comporte quatre en trop, étant donné le nombre des mandats validés. La Commission de contrôle rectifiera les votes d'après les mandats.

En résumé, la majorité de la motion Monmousseau est de 337 voix. (Applaudissements prolongés.)

Plusieurs délégués. — Vive Pelloutier quand même !

Le Président. — Je vous prie de nommer votre Bureau pour demain matin. Diverses propositions sont parvenues au Bureau.

Sont désignés : président : Mayoux ; assesseurs : Balijeau, Olivier.

Le Président. — Voici un télégramme venant de Berlin et adressé au Congrès :

Souhaitons victoire complète des syndicalistes français sur les politiciens de toute espèce. Votre Congrès doit régénérer le mouvement ouvrier révolutionnaire sur des bases fédéralistes anti-Étatistes. Vive le syndicalisme révolutionnaire mondial. — Bureau International, ROCKER, secrétaire.

(Applaudissements.)

Voici maintenant une lettre qui vient de Moscou :

Moscou, le 24 juin 1922.

Camrades,

Le Bureau Exécutif de l'I. S. R. envoie son salut fraternel aux membres de la C. G. T. U. réunis à Saint-Etienne en Congrès constitutif.

Au moment où le prolétariat français, libéré des leaders réformistes, va fixer la charte organique de la C. G. T. U. qui, espérons-le, groupera bientôt l'immense majorité de la classe ouvrière, consolidera nationalement et internationalement toutes les forces révolutionnaires et pourra parler en leur nom, le Bureau Exécutif de l'I. S. R. tient à lui rappeler que son devoir consiste, à l'heure présente, à fixer d'une façon claire et précise sa position vis-à-vis de l'Internationale. Le fait que l'I. S. R. s'adresse à votre Congrès en lui rappelant son devoir vis-à-vis du mouvement international s'explique par le silence incompréhensible que le projet de statuts rédigé par la Commission Administrative provisoire gardait à cet égard. Cette question sera néanmoins à la base de toutes les discussions de votre Congrès. L'Internationalisme n'est plus aujourd'hui un vain mot, mais influence aussi l'action syndicale dans le domaine national et c'est justement pour cette raison que les exigences de la lutte internationale doivent être discutées.

« Récapitulons sommairement les faits. En juillet de l'année dernière, des délégués de la plupart des pays jetèrent à Moscou les bases d'une Internationale groupant les forces révolutionnaires du mouvement syndical. Cet accord fut possible grâce à des concessions réciproques des diverses tendances qui étaient représentées au Congrès. Le programme d'action, base fondamentale de toute notre activité, fut approuvé à l'unanimité. La protestation du Comité central des C. S. R. contre la résolution du Congrès fixant des rapports avec l'Internationale communiste produit ici à Moscou, parmi les délégués des organisations de tous les pays, un grand étonnement. La prétention de convoquer un congrès extraordinaire pour annuler ou simplement réviser ce qui avait été décidé par l'immense majorité des délégués des organisations syndicales, prétention formulée par le Comité sus-mentionné, produit un étonnement non moins vif. Avec une attitude pareille, aucune organisation internationale ne serait possible.

Le Bureau Exécutif lâcha néanmoins de dissiper immédiatement les malentendus existants. Un télégramme fut envoyé au Congrès de Lille dans lequel on précisait le vrai sens de la résolution. Presque en même temps, une réunion a eu lieu à Moscou, dans laquelle participaient des représentants de l'Internationale communiste, du Bureau Exécutif de l'I. S. R. et les délégués syndicalistes français. Comme on le sait, dans cette réunion, après des explications réciproques, tous les réunis, sans excepter les délégués syndicalistes qui au Congrès avaient voté contre la résolution, signèrent un acte dans lequel on expliquait la vraie portée de la résolution en affirmant d'une façon catégorique qu'elle ne portait pas atteinte à l'indépendance syndicale.

La campagne contre l'I. S. R. continua néanmoins de plus belle. L'attitude des syndicalistes français eut une répercussion fâcheuse dans les autres pays, notamment en Espagne, en Italie et dans l'Amérique latine. Cette campagne entravait considérablement la consolidation des forces révolutionnaires groupées au sein de l'I. S. R. Le Conseil central, constitué comme on sait par des représentants de tous les pays, prêta une attention sérieuse, dans sa réunion du mois de février de l'année courante, à la situation créée par l'attitude des syndicalistes révolutionnaires. Une résolution y fut votée à l'unanimité invitant toutes les organisations syndicalistes révolutionnaires, sans en excepter celles qui s'étaient déjà prononcées contre l'adhésion, à participer aux travaux de notre deuxième congrès pour chercher ensemble les bases d'accord nécessaires pour bâtir l'unité révolutionnaire internationale. Immédiatement après la réunion du Conseil central, le Bureau Exécutif invita les organisations syndicalistes révolutionnaires au sein desquelles l'opposition était plus vive, à envoyer des délégués à Moscou pour entrer en pourparlers. Cette démarche n'eut, malheureusement, aucun succès. Les invités, pour des raisons qui nous échappent, différèrent notre invitation.

Nous tenons à récapituler tous ces faits pour vous démontrer, camarades de la C. G. T. U., que le Bureau Exécutif a fait tout son possible pour amener l'accord entre tous les groupes révolutionnaires et que ce n'est pas de son côté qu'on peut trouver l'intransigeance et le sectarisme.

Le Congrès de Saint-Etienne doit trancher définitivement cette question vitale de la position internationale de la nouvelle organisation révolutionnaire du prolétariat français. Le Congrès s'ouvre dans une atmosphère de passion et de discorde. Nous sommes sûrs que le désir de l'unité révolutionnaire l'emportera. Il faut à tout prix garder cette unité révolutionnaire plus nécessaire aujourd'hui que jamais. La C. G. T. U. ne peut pas être un simple club de discussion où les tendances se heurtent, au moment où, d'un côté, la bourgeoisie déclanche une offensive véhémente contre le prolétariat, et de l'autre, les éléments réformistes continuent leur œuvre de corruption de la mentalité de la classe ouvrière. La C. G. T. U. doit et peut être une organisation de combat. Mais pour qu'elle le devienne, il faut qu'elle adopte une ligne de conduite claire et précise, une tactique qui réponde aux nécessités de l'heure présente et surtout qu'elle ne reste pas dans un isolement qui réduirait au néant toute son activité. La C. G. T. U. doit joindre ses efforts à ceux des ouvriers qui, dans tous les pays, combattent sur le terrain de la lutte de classe et de l'intransigeance révolutionnaire contre le régime capitaliste et ses principaux soutiens, les réformistes de toute espèce. Une seule organisation est aujourd'hui en mesure de grouper toutes les forces révolutionnaires du mouvement syndical. Cette organisation c'est l'I. S. R. Se placer hors d'elle, en restant dans l'isolement, ou, ce qui revient au même, en adhérant à des organisations minuscules sans aucune force et purement sectaires, équivaut à l'affaiblissement de l'action révolutionnaire internationale dans l'intérêt des jaunes d'Amsterdam et de la bourgeoisie.

Nous sommes sûrs que le prolétariat révolutionnaire français réuni à Saint-Etienne, conscient de sa responsabilité, adoptera la seule position qui soit logique, au moment actuel, c'est-à-dire qu'il prononcera son adhésion à l'Internationale Syndicale rouge et décidera de participer aux travaux du II^e Congrès. Dans ce deuxième Congrès, le bloc révolutionnaire du mouvement syndical sera définitivement consolidé. Nous y attendons une représentation de la C. G. T. U. française pour y discuter fraternellement et dans l'intérêt de la cause révolutionnaire qui nous est commune, tous les désaccords existants. L'unité révolutionnaire est une nécessité profondément sentie par les masses ouvrières et nous réussirons à la constituer. Camarades

français, aidez-nous dans cette tâche. *Fraternités.* — Le Bureau Exécutif de l'I. S. R.

Voici une autre lettre qui vient de Berlin :

Berlin, le 27 juin 1922.

Congrès Confédéral Unitaire, Bourse du Travail, Saint-Etienne.

Envoyant notre salut fraternel au Congrès Confédéral français, nous, syndicalistes-anarchistes russes, portons à sa connaissance que nous sommes mis dans l'impossibilité d'exercer normalement en notre pays notre action syndicale, vu les persécutions terribles du gouvernement russe.

Persécutés, emprisonnés et exilés, nous revendiquons les droits de producteurs avec l'espoir ferme que le Congrès s'associera à notre protestation.

Bureau étranger pour la création d'une Confédération anarchiste-syndicaliste russe.

Jartschuk, Maximoff, Marc Uratschini.

Le Président. — Le Bureau reçoit la motion suivante :

Le Congrès décide que, quel que soit le résultat du vote sur les deux motions en présence, la majorité devra présenter au Congrès une liste des membres de la C.A. et du bureau, avant toute discussion sur les statuts, de façon que cette C. A. et son bureau puisse s'inspirer de la discussion pour l'application du dit statut.

Petit. — Je demande que cette proposition soit mise aux voix.

Andler. — Au nom des syndicats de la Seine-Inférieure, je vois dans cette proposition un danger. J'estime que les départements de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne ne nous ont pas, à nous, camarades de province, donné toujours satisfaction. Et je m'explique. Il est fort probable que les membres de la Commission administrative auront fort à faire avec les luttes intestines qui vont continuer dans la C.G.T.U., et je vous demande de vouloir bien élargir son recrutement. Il n'est pas admissible que nous, militants de province, qui nous tuons à faire du recrutement, à grouper des effectifs et à créer des syndicats, puissions souffrir des luttes intestines qui se manifestent au sein de notre C.G.T. (Applaudissements.)

Monmousseau. — La question posée par notre camarade répond certainement au désir de tous. Mais pratiquement, à mon sens, et sans doute au sens de tous les militants, elle n'est pas applicable parce que la Commission administrative se réunit au moins une fois par semaine, souvent deux fois, et qu'en conséquence il faudrait déplacer les camarades de province une ou deux fois par semaine.

Toute la question est dans la possibilité d'application de la proposition, et pas ailleurs. C'est pourquoi, aussi bien de ce point de vue que du point de vue financier, nous ne pouvons pas, à mon sens, adopter une telle mesure.

En tout cas, il est clair qu'on ne peut pas nommer la Commission administrative avant d'avoir voté les statuts qui doivent en fixer d'abord la composition. (Applaudissements.)

Jouve. — Le syndicat du Bâtiment de la Seine est un des signa-

taires de la motion demandant la désignation de la Commission administrative avant le vote des statuts. Notre pensée, en demandant sa désignation immédiate par le Congrès lui-même est qu'elle soit bien l'expression de la majorité de ce Congrès.

Le Président. — Je mets la motion aux voix.

(Après une première épreuve douteuse, à mains levées, le Congrès décide de passer d'abord à la question des statuts.)

Le Président. — La question est clairement posée : voulez-vous qu'on vote d'abord sur les statuts ?

Une voix. — Mets la proposition aux voix..

Petitot. — Si elle est adoptée, la majorité sera plus grosse.

Le Président. — Je reçois la demande suivante :

Je demande que le rapport financier soit discuté avant toute autre question.

Une voix. — Je croyais qu'il avait été adopté ?

Une autre voix. — C'est adopté avec le rapport lui-même.

Le Président. — Autre motion de Seine-et-Marne :

Que le Congrès décide, quel que soit le résultat du vote sur les deux motions en présence, la fraction qui obtiendra la majorité devra présenter une liste des membres de la C. A. et du Bureau, avant toute discussion sur les statuts.

Plusieurs voix. — Aux voix !

Le Président. — Je mets aux voix cette motion. (Bruit et exclamations.)

On paraît n'avoir pas compris : je mets aux voix la motion.

La motion est adoptée.

Une voix. — C'était déjà voté ! C'est de la partialité !

Le Président. — La parole est à Barthes.

Barthes. — Camarades, pourquoi nous disputer sur cette question ?

Avez-vous donc peur ?... (Dénégations et bruit.) Prenez vos responsabilités.

La motion a été votée et nous estimons que les deux votes qui ont eu lieu vous ont donné la majorité ; nous qui avons été battus, mais non vaincus, nous avons pris, à la C.A. comme au Bureau, nos responsabilités, prenez les vôtres. (Applaudissements.)

Le Président. — Monmousseau a la parole.

Monmousseau. — Camarades, les responsabilités ne nous font pas peur.

Une voix. — Pour être à la cave !

Monmousseau. — J'en connais qui les ont pris à d'autres moments ; pour aller à la cave ? Non, pour en sortir aussi. (Exclamations.)

Nous espérons qu'à l'heure actuelle, la situation ne se présente.

pas dans les mêmes conditions et que nos adversaires de 1920 ne sont pas dans cette salle... (Très bien ! Très bien !)

A mon sens, il est impossible de nommer aujourd'hui une Commission administrative, alors que les statuts seuls peuvent prévoir le nombre de ses membres et leur mode d'élection. (Vifs applaudissements et rumeur prolongée.)

Certains camarades qui nous ont combattus nous disaient que, l'orientation syndicale étant acquise tout entière à une tendance, il fallait en tirer cette conclusion que le vote des statuts était naturellement acquis... (Approbations et bruit.) Nous pourrions le croire et, pour vous mettre à l'épreuve, il suffirait de l'adopter sans discussion, et dès aujourd'hui nous pourrions procéder à la nomination de la Commission administrative. (Mouvements divers.)

Le Président. — Je suis saisi encore d'une autre motion :

Le syndicat d'employés d'Algérie et le syndicat des employés de la Seine, appartenant à deux tendances opposées, manifestent leur regret d'avoir à constater l'étrange partialité du président de séance.

(Exclamations, bruit prolongé.)

Voix nombreuses. — Aux voix !

Le Président. — Si une motion me demande de m'en aller je la mettrai aux voix.

Nous continuons : nous passons à la discussion des statuts. C'est bien votre avis ? (Approbations.)

Fourcade. — Je demande la parole sur les statuts et la méthode de travail.

Le Président. — Tu as la parole.

Fourcade. — Camarades, nous allons nous mettre d'accord avec Monmousseau pour dire qu'il y a lieu de voter les statuts et le projet de la Commission administrative, qui forme un tout, ainsi que le projet de Monmousseau, qui forme également un tout. Mais nous tenons à faire une petite déclaration qui confirmera celles qui se sont succédées aujourd'hui.

Quand, au Congrès unitaire, nous avons examiné nos travaux sur cette affirmation de notre président : « La C.G.T. continue », nous supposions que le Congrès de Saint-Etienne serait un Congrès constitutif d'organisation et non de doctrine. Nous enregistrons aujourd'hui que le syndicalisme issu de ce Congrès n'est pas, à tort ou à raison (à raison, croyons-nous), le continuateur des congrès de la C.G.T. antérieurs à la guerre.

Nous considérons que les résolutions ici votées ne sont pas filles de celles qu'avaient approuvées dans les congrès confédéraux nos anciens camarades de la C. G. T. qui nous ont précédés dans l'administration du syndicalisme.

C'est pour cela que nous maintenons toutes nos affirmations, que nous vous disons que nous voterons les résolutions de la Commission administrative, vous laissant le droit de voter tous les contre-projets

pour que vous ayez l'autorité morale nécessaire, afin qu'ensuite la C.G.T. marche dans les voies que vous lui avez indiquées dans vos résolutions.

Nous ne voulons pas que le Congrès perde son temps à des discussions vaines, il est inutile de discuter sur les statuts, sur les unions régionales et la consolidation du Bureau : la majorité de ce Conseil doit être celle de ce soir et de demain.

C'est vous qui êtes la majorité et vous devez prendre vos responsabilités et faire l'unité, si celle-ci est encore possible, non par des discussions, mais par la responsabilité que chacune des fractions apporte à la C.G.T. née de ce Congrès.

Ceci pour vous dire que nous voterons le projet de la Commission administrative; mettez aux voix le contre-projet. Le président déterminera les modalités du vote et, par avance, nous les acceptons. (Applaudissements.)

Lartigue. — Camarades, voici une proposition :

Le Congrès décide de discuter les statuts ce soir et de ne se séparer que lorsque ces statuts seront votés. La C. A. serait nommée demain matin samedi.

Signé : Syndicats des Municipaux de Paris.

Voulez-vous que nous la mettions aux voix ?

Plusieurs voix. — Oui.

Lartigue. — Je mets aux voix cette motion. — **Adoptée.**

Deuxième proposition :

Je demande que le rapport financier soit discuté avant toute autre question.

Signé : RAMBAUD, membre de la Commission de contrôle.

Je mets aux voix cette proposition. — **Repoussée.**

DISCUSSION DES STATUTS

Monmousseau. — Je demande la parole sur les statuts.

Le Président. — La parole est à Monmousseau sur les statuts.

Monmousseau. — Il y a deux projets de statuts qui, dans leurs lignes générales, s'opposent suffisamment pour que les uns et les autres nous puissions nous prononcer d'abord sur le principe avant de nous prononcer sur le détail.

Pour éviter aux uns comme aux autres des discussions fatigantes, je propose au Congrès de se prononcer d'abord sur le principe des deux projets en présence et ensuite de laisser le soin aux partisans du projet adopté de se réunir pour examiner les points de détail, nommer une commission qui rapportera devant le Congrès les modifications du projet adopté.

Cela permettra aux camarades qui seraient appelés à assister inutilement à la discussion des statuts article par article d'aller se reposer pendant que les autres travailleraient. Demain matin, à l'ouverture du Congrès, la Commission rapportera et il n'y aura plus qu'à passer au vote.

Voilà la proposition que je vous fais ; il me semble que, dans l'intérêt de tous, elle est raisonnable et acceptable. (Applaudissements.)

Carpentier. — Au nom de la Commission du travail, je dois vous dire que cette Commission estimait que, vous étant prononcés sur l'orientation syndicale, on savait quels étaient ceux qui étaient pour le mot « disparition de l'Etat » et ceux qui étaient contre. Elle a estimé également que la question des rouages administratifs et des régions était impossible à discuter dans un congrès et qu'il était nécessaire de nommer une commission.

Ce que j'affirme est écrit. Les deux tendances sont là pour en témoigner.

Boudoux. — Nous demandons la priorité pour le projet de la C.A.

Besnard. — Je demande que l'on mette aux voix tout de suite le principe du contre-projet qui est celui de la nouvelle majorité. Après, vous aurez tout le loisir de discuter en commission, comme vous l'entendrez, sans notre participation, bien entendu.

Vidil. — Je tiens à faire une déclaration, car je n'oublie pas que nous sommes ici délégués mandatés par des syndicats.

Dans nos syndicats, nous avons discuté les statuts article par article ; nous n'avons pas accepté un projet en bloc, ni l'un ni l'autre.

Nous estimons que le Congrès doit aussi étudier les statuts de la C. G. T.

Si le Congrès en décidait autrement, je tiens à déclarer au nom des syndicats des boulangers que nous voterions contre, ou alors si l'on oppose les deux projets, nous ne participerons pas au vote.

Le Président. — Il était dans notre esprit à nous, Commission de travail, que bien entendu si on nommait une commission pour rapporter sur les statuts, tous seraient, évidemment — les plus modestes même — à même d'apporter leurs amendements.

Je mets aux voix, après les explications que je viens de vous donner, la motion suivante :

Ceux qui sont d'avis d'adopter le principe du contre-projet...

(Protestations.)

Chevalier. — Il semblerait que nous sommes ici une assemblée d'enfants.

Nous sommes délégués par des organisations et non pas par nous-mêmes ; nous avons les uns et les autres des mandats, et tout de même ce n'est pas parce qu'une partie du Congrès est battue qu'il faut que nous fassions du mauvais travail.

J'estime qu'il y a beaucoup de syndicats qui ont discuté les statuts et qui, les uns ont adopté le contre-projet présenté par la « V. O. », et d'autres ont discuté sur les projets de la C.A.

Nombreux sont les camarades, ici, qui ont un mandat pour accepter le projet de la C.A. avec la seule suppression des mots « suppression de l'Etat ».

Alors, si vous voulez opposer bloc contre bloc, vous aurez un vote dont la majorité sera composée d'abstentionnistes.

Le Président. — Je mets aux voix le contre-projet de la tendance Monmousseau.

Boudoux. — Nous demandons la priorité pour le projet de la C.A.

Le Président. — Je veux bien. Je mets aux voix le projet de la C. A. — Repoussé.

Je mets aux voix le principe du contre-projet. — Adopté.

Par scrupule, je viens de consulter mes camarades assesseurs qui me répondent que la majorité n'est pas douteuse et que le Congrès adopte le principe du contre-projet.

Il n'y a pas de contestations ?... Bien.

Avec cette réserve que les syndicats qui ont des amendements se fassent représenter à la Commission.

Nous allons nommer une ou deux commissions pour les régions et les rouages administratifs. Voulez-vous une seule commission (Assentiments.)

Nous allons procéder à la nomination de la commission d'élaboration des statuts qui seront rapportés demain.

Un délégué. — Et ceux qui ont des amendements ?

Le Président. — Leur devoir est de se rendre à la Commission. Moi, personnellement, j'irai à cette Commission, parce qu'on me boycotterait dans mon petit syndicat; j'irai, ne fût-ce que cinq minutes.

Tommasi. — Je demande que la Commission soit composée de trente membres pour permettre de la diviser en deux sous-commissions; l'une travaillera sur les régions, l'autre travaillera sur l'autre question importante.

(La proposition de Tommasi, mise aux voix, est adoptée.)

(Le président demande aux délégués de lui envoyer des listes de noms pour constituer la Commission.)

Lartigue. — Avant de passer au vote, je vous donne lecture d'une proposition qui nous parvient :

Tous les secrétaires d'U. D. feront partie d'office de la commission des statuts, à cause de la disparition des Unions départementales, pour la création d'Unions régionales.

La proposition est signée par le délégué des mineurs de la Loire.

Lorduron. — En tant que secrétaire de l'U.D. de la Loire, je respecte la décision prise par la Commission Exécutive : l'Union départementale de la Loire ne participera à aucune discussion dans le Congrès. Si j'ai à prendre la parole ou si j'ai à contribuer aux travaux de certaines commissions, je ne le ferai qu'en tant que représentant de sept syndicats, mais non pas en qualité de secrétaire de l'U.D. de la Loire. (Applaudissements.)

Lecoin. — Il faut croire que la victoire obtenue par la majorité

la trouble quelque peu. Vous venez d'adopter le principe des statuts présentés par Monmousseau et ses camarades. Vous avez donc refusé le principe des statuts proposés par la C.A. Maintenant, on propose qu'il y ait, dans la Commission que vous venez de nommer, les secrétaires des U.D., parce que, dit-on, les statuts prévoient la disparition des U. D.

Mais le projet de Monmousseau ne prévoit pas la disparition des U.D. Puisque vous avez repoussé le projet de la C.A., puisque vous avez accepté celui de Monmousseau, vous ne prévoyez pas la disparition des U. D. Soyez logiques avec vous-mêmes et ne compliquez pas le travail. (Applaudissements sur certains bancs. — Mouvements divers.)

Vaillot. — Au nom de l'U.D. de l'Hérault, le secrétaire de cette U.D. déclare qu'il ne participera pas aux travaux de cette Commission.

Boye. — Au nom de l'U.D. d'Alger, la Commission administrative de cette U.D. ayant voté à l'unanimité la proposition de la C.A., nous déclarons que nous ne pouvons pas participer à la Commission.

Argence. — L'U.D. de l'Isère, que je représente, a accepté le principe des statuts de la C. A. ; en conséquence, son secrétaire ne pourra pas participer à la Commission désignée pour étudier les statuts. (Mouvements divers.)

Philippe. — L'Union des Syndicats de la Seine refuse de faire partie de cette Commission.

Barthes. — Si le camarade Monmousseau ou Dudillieux participent à cette Commission, ils auront la pudeur d'y participer comme représentants de syndicats et non d'U.D.

Monmousseau. — Parfaitement.

Barthes. — A l'Union des Syndicats de la Seine, ils ont été mis en minorité sur ce principe.

Philippe. — C'est vrai.

Barthes. — Je n'ai qu'un regret, c'est d'avoir fait trop de sentiment ; car, si j'avais fait moins de sentiment, Monmousseau ne serait plus secrétaire de l'Union depuis six mois. (Mouvements divers.)

Dudillieux. — Ce n'est pas le secrétaire de l'Union de la Seine qui est à cette tribune. C'est Dudillieux, délégué suppléant de son syndicat et délégué des syndicats qui ont bien voulu lui confier leurs mandats.

Quant à l'appréciation de Barthes sur la réunion des conseils syndicaux qui a précédé ce Congrès, je le prie de ne pas insister.

Barthes. — Pourquoi ?

Dudillieux. — Après le Congrès, nous verrons si nous sommes en majorité ou en minorité dans l'Union des Syndicats de la Seine. Mais je puis t'affirmer, Barthes, que si nous sommes battus sur une question de principe, nous ne resterons pas à l'Union des Syndicats de la Seine. (Applaudissements sur certains bancs. — Mouvements divers.)

En quoi sommes-nous en désaccord avec nos camarades de la majorité de la C.A. — ou plutôt de l'ancienne majorité de la C.A. — sur le projet de statuts ? Sur quelques points principaux.

Il ne faudrait pas que ces assises du prolétariat soient simplement des assises où on discute des statuts. Je me souviens du temps où des camarades anarchistes disaient dans les syndicats : « Nous nous moquons pas mal de vos statuts ; ce sont des codes, des lois. Les statuts sont comme les belles femmes, je n'ai pas besoin d'insister. » Moi non plus je n'attache pas tellement d'importance aux statuts ; j'attache beaucoup plus d'importance à l'action que l'on peut mener dans une organisation comme la C.G.T.

Nous sommes en désaccord avec le projet de la C.A. d'abord sur le préambule, à propos de la disparition de l'Etat. La résolution d'orientation adoptée par la majorité du Congrès de Saint-Etienne condamne l'adjonction de cette formule dans le préambule des statuts confédéraux.

Sur la substitution des unions régionales aux unions départementales, nous ne sommes pas contre, « a priori », mais nous considérons que c'est un projet qui mérite d'être étudié. En tout cas, il faudra surtout que le mot d'ordre ne vienne pas d'en haut, mais que les unions départementales soient consultées sur la possibilité de constituer des unions régionales. Il n'y a donc ici qu'une question de tactique qui nous divise.

Nous sommes en désaccord sur un autre point : l'élimination des fédérations ayant voix délibérative dans les C.C.N. Nous sommes également en désaccord sur la durée du mandat des fonctionnaires confédéraux, mais puisque la minorité nous a dit que, dans un an, elle serait à la place de la nouvelle majorité, cette question ne doit guère vous gêner et le mandat sera donc de courte durée. (Applaudissements.)

Afin de permettre à la Commission de rapporter devant le Congrès, le plus rapidement possible, nous avons transmis à ce sujet une liste de trente membres sur laquelle vous aurez à vous prononcer. (Applaudissements.)

Bott. — Tout à l'heure, vous avez accepté le principe des statuts présentés par le groupe de la « Vie Ouvrière ». Vous avez décidé ensuite que la Commission se réunirait pour discuter les articles des statuts et qu'à cette Commission participeraient les syndicats ayant des amendements à présenter. Cela a été adopté, camarades, et par conséquent, on n'a pas à y revenir. Ce sera l'affaire de la Commission.

Lorduron. — Tout à l'heure, Monmousseau a dit que la Commission qui serait nommée se réunirait ce soir et rapporterait demain matin. Il me semble préférable de laisser le soin à cette Commission de se réunir quand elle voudra, pourvu qu'elle rapporte demain matin à l'ouverture du Congrès. Ce n'est pas, en effet, à nous à lui fixer des heures.

Le Président. — Voici la liste de trente membres proposés :

Berrar, Desmoulliers, Pierreton, Dudilleux, Jacob, Rousseau, Baligeau, Costel, Nilès, Bouët, Chauvin, Godonnèche, Marie Guillot, Olivier, Van Dewattine, Deporter, Bertet (Lyon), Jean Georges, Peyrottes, Lartigue, Roulaud, Hercllet, Julienne, Berthet, Dupilet, Lauridan, Delarue, Ottavy, Chauvel, Flandrin.

Le Président. — Obligé de partir demain, je vous demande de m'accorder un quart d'heure demain matin, soit après la fin de la séance, soit l'après-midi au commencement de la séance. Préférez-vous à la fin de la séance du matin. (Assentiment.)

Delas. — Je demande que les secrétaires d'unions départementales ne fassent pas partie de la Commission qui vient d'être nommée, puisqu'il s'agit de leurs questions personnelles...

Marie Guillot. — Ce n'est pas vrai.

Le Président. — Cette question a été réglée.

Maintenant, plusieurs délégués demandent que le Congrès soit terminé demain à 19 heures et que la séance du matin commence à 8 heures.

Etes-vous d'avis d'accepter cette proposition. (Adoptée.)

Monmousseau. — Nous demandons aux militants qui se sont prononcés pour l'orientation syndicale qui a recueilli la majorité de vouloir bien rester réunis dans cette salle après cette séance.

Colomer. — La minorité se réunira après la séance, dans la salle 76.

Le Président. — Demain matin, à 8 heures et demie, Commission du Théâtre.

La séance est levée.

La séance est levée à 23 h. 15 et renvoyée au lendemain matin, à 8 heures.



SIXIÈME JOURNÉE

Samedi 1^{er} Juillet 1922 (Matin)

La séance est ouverte à 9 h. 55.

Président : **Mayoux** ; assesseurs : **Baligean** et **Olivier**.

Le Président. — Camarades, la séance est ouverte. J'aurai tout à l'heure à vous faire une déclaration pour expliquer ma présence à cette tribune. Cadeau, mandaté par la minorité, aura également une déclaration à vous lire.

Je vais donner la parole au rapporteur de la Commission du Théâtre Confédéral; ensuite, je la donnerai à Lacambre, au nom de la Fédération agricole, et, en dernier lieu, à Olivier, qui vous rendra compte du travail de la Commission des statuts.

Il n'y a pas d'opposition à cette manière de procéder ? Elle est adoptée.

La parole est à Faure-Brac.

Faure-Brac. — La Commission, camarades, s'est réunie plusieurs fois sans distinction de tendance et s'est mise d'accord sur le travail à accomplir dans toute la France pour donner l'instruction nécessaire à nos camarades ouvriers au moyen de l'art théâtral.

Dans le court laps de temps qu'a duré notre entretien, nous avons élaboré un programme d'action s'étendant à toute la France et nous avons d'ores et déjà institué les modalités d'application de ce programme.

Deux résolutions furent adoptées, dont la première a trait à un appel de fonds immédiat, et l'autre, que le secrétaire de l'Union de la Sarthe a entre les mains en ce moment, et qui n'intéresse que les secrétaires des unions locales et départementales.

Voici la résolution proposée par la Commission :

RESOLUTION

La Commission, pour l'organisation du Théâtre Confédéral, a décidé, dans diverses réunions qu'elle a tenues que pour lancer à travers toute la France prolétarienne l'instruction par l'Art Théâtral, et éventuellement par le cinéma, un effort devait être fourni par l'ensemble des travailleurs qui font partie de la C.G.T.U.

Considérant que pour le lancement d'un tel programme d'action, cet effort doit être accompli pécuniairement dans le plus bref délai, elle déclare que la création d'un timbre d'une valeur de deux francs sera faite, pour que chaque syndiqué puisse contribuer par ce prêt à l'organisation définitive du Théâtre Confédéral.

Il reste entendu qu'en dehors des timbres souscrits par les syndiqués, toute collecte utile en faveur de cette œuvre, peut être faite à la faveur de n'importe quelle réunion.

Les modalités du programme d'action, la gestion de ce nouvel organisme de l'instruction de l'individu, fera l'objet d'une circulaire qui sera envoyée dans chaque union locale et départementale.

Le Congrès, après avoir entendu le rapporteur, décide que toute propagande utile doit être entreprise immédiatement parmi tous les syndiqués et vote cette résolution, ainsi que celle ayant trait à la période préparatoire.

Je demande à tous nos camarades de faire leur devoir en faveur de notre œuvre, et, en terminant, je remercie ceux de nos camarades du Théâtre Confédéral qui se sont dépensés sans compter, ainsi que les camarades de la C.G.T.U., Cadeau et autres, qui ont contribué à cette organisation.

Je réclame donc l'adoption à l'unanimité de cette motion, sans distinction de tendance. Ensuite, quand vous serez en présence de la seconde résolution sur l'organisation de la province, je demanderai quelques minutes pour vous la lire. (Applaudissements.)

Le Président. — Y a-t-il des observations ?

Cadeau. — Le camarade Carpentier se met aussi à la disposition de ceux qui demanderont des explications.

Le Président. — Il n'y a pas d'observations ? Je mets aux voix le rapport. (Le rapport est adopté à l'unanimité.)

La parole est à Lacambre.

Lacambre. — Camarades, au nom du Syndicat agricole que je représente et de la conférence des syndicats agricoles qui s'est tenue il y a deux jours, ici, sur la proposition du syndicat rouge de Mont-blanc (Hérault), je vous propose l'adoption de la motion suivante :

Le Congrès, enregistrant le presque succès des grèves agricoles du Midi, résultat découlant de l'énergie déployée par les syndiqués unitaires.

Considérant que pour appuyer la légitimité de leur mouvement gréviste, des manifestations populaires furent organisées le 28 mai et que la police gouvernementale, toujours et logiquement au service patronal, s'empara des emblèmes syndicaux ou prolétariens au nombre de onze et les a encore à l'heure actuelle, en sa possession.

Le Congrès charge le Conseil judiciaire de la C.G.T.U. d'œuvrer pour obtenir la restitution de ces emblèmes, se solidarise avec les manifestants, les emprisonnés et les victimes de ce mouvement, félicite l'Union locale de Béziers et l'Union départementale de l'Hérault qui ont, dans la circonstance, fait preuve d'énergie.

D'autre part,

Constatant que la journée de travail de six à sept heures fut obtenue avant la guerre par les agriculteurs du Midi, qu'à l'heure actuelle, profitant des cir-

constances et de l'apparence de faiblesse ouvrière, le patronat viticole cherche à ravir et à supprimer ces améliorations dues à l'action directe et à l'énergie déployées à ce sujet :

Considérant que la lutte pour le maintien de la journée de 6 heures, pour ceux qui l'ont obtenue et la revendication du maximum de la journée de huit heures pour ceux qui travailleraient plus que ce laps de temps, ne doit servir de tremplin à aucun patronat pour une action consistant à diminuer les améliorations sociales que lui ont arrachées la force syndicale.

Le Congrès s'associe à toute action des travailleurs agricoles tendant non seulement à maintenir les résultats acquis en certains endroits, mais aussi à mettre sur le pied d'égalité sociale les travailleurs agricoles avec les autres corporations.

Le Congrès reste confiant en l'action des U. D. sans exception, action tendant à précipiter le recrutement syndical des travailleurs agricoles si odieusement exploités.

Le Congrès invite tous les syndicats à accepter dans leur sein les individualités agricoles, là où il n'existe pas de syndicats de cette corporation, et à les signaler au bureau de la Fédération de l'Agriculture.

Les travailleurs agricoles sont une poussière dans la C.G.T. unitaire : ils sont au nombre d'environ 3.000. Ce n'est pas assez il est nécessaire de faire de la propagande pour l'augmenter.

Mais on dit que le prolétariat agricole ferait probablement la révolution après les ouvriers des autres confédérations ; je proteste contre cette parole, au nom des syndiqués que je représente. Il y a là une erreur de diagnostic.

Nous sommes aussi révolutionnaires que les autres camarades. Sans remonter jusqu'aux Jacques et aux Croquants, j'en citerai comme preuve les grèves de Seine-et-Marne et, avant la guerre, les grèves viticoles de Narbonne, avec la défection du 17^e de ligne. C'était là un mouvement plus que révolutionnaire puisqu'il a comporté jusqu'à des émeutes.

Nous ignorons ce qui se passera quand la révolution viendra, mais, en tout cas, je crois pouvoir affirmer que les travailleurs agricoles seront prêts à marcher, non après, mais en même temps que les autres corporations. (Applaudissements.)

Le Président. — Y a-t-il des observations sur cette motion ?... Puisqu'il n'y en a pas, je la mets aux voix. (La motion est adoptée à l'unanimité.)

Maintenant, vous me permettrez de prendre la parole un instant : Il y a eu hier un peu de désarroi à l'issue de la séance ; on m'a porté à la présidence, mais il y a peut-être maldonne et je voudrais voir le Congrès en décider à nouveau.

La tendance minoritaire à laquelle j'appartiens a décidé pouvoir accepter la présidence sans abdiquer rien de ses revendications, dans le but de montrer que nous n'opposons aucun obstacle à l'unité. (Applaudissements.) Nous demandons à l'autre tendance d'en faire autant. (Approbation.)

Pour moi, je m'associe sans restriction à la déclaration que va lire

Cadeau, au nom de notre tendance, et je déclare être disposé à présider aujourd'hui avec toute la bonne volonté et même toute la bonne humeur possibles.

A tous les congressistes des deux tendances nous demandons donc de ne pas créer d'incidents, car, dans ce cas, je quitterais la présidence, non dans un moment de mauvaise humeur, mais après réflexion.

J'espère que notre appel sera entendu et que cette dernière journée de Congrès, tout en soulignant les deux tendances irréductibles au point de vue de la doctrine, montrera que nous sommes tous décidés à faire durer la C.G.T. Unitaire par l'action syndicaliste. (Nouveaux et vifs applaudissements.)

La parole est à Cadeau pour sa déclaration.

Cadeau. — Au nom des militants syndicalistes de ce Congrès, et sans commentaires de ma part, je vais vous lire la déclaration suivante. Je me permettrai de dire que l'ancien Bureau — si cela peut avoir de l'importance — est complètement d'accord :

AUX CONGRESSISTES

Les délégués qui, pour affirmer leur inébranlable foi dans l'autonomie, la force révolutionnaire et la puissance réalisatrice du syndicalisme, se sont complés sur la résolution Besnard défendue par le Bureau Confédéral :

Constatant par le vote de la motion Monmousseau que la politique, malgré toutes les apparences cachées sous des formules creuses, a réussi par les manœuvres de ses politiciens à s'implanter au sein même de l'organisation prolétarienne française pour la dissocier et la désagréger ;

Déclarent, au nom des syndicats qu'ils représentent, que, fidèles à l'esprit du Congrès Unitaire, contenu dans la Charte d'Amiens, ils restent dans la C.G.T.U. pour défendre le Syndicalisme en danger. (Applaudissements.)

Laisant à la majorité du Congrès toute la responsabilité des directives et des méthodes qui découleront nécessairement et logiquement des votes émis sur l'orientation syndicale, ils font connaître au Congrès qu'ils ne participeront dorénavant à aucune discussion, se contentant de rester fidèles à leurs mandats dans les votes à émettre.

Décidés à apporter leur concours dans l'action syndicaliste, ils se trouveront avec le Bureau Confédéral quand il les appellera sur ce terrain, contre lui quand il prétendra les en faire sortir. (Applaudissements.)

Les syndicalistes révolutionnaires que nous sommes, puisant leur conviction dans l'histoire et la raison syndicalistes, sont décidés à concentrer toutes leurs forces, toute leur énergie, toute leur volonté pour ramener dans sa voie naturelle le mouvement ouvrier. (Applaudissements.)

A la politique qui prétend triompher du syndicalisme, nous répondons : « A bas les politiciens ! Vive le syndicalisme lutte de classes et fédéraliste ! » (Applaudissements.)

Le Président. — La Commission des statuts a-t-elle nommé un rapporteur ?

Tu demandes la parole, Monmousseau ? Le camarade Monmousseau a la parole.

Monmousseau. — Camarades, je ne répondrai pas à la déclaration de guerre qui vient d'être lue à la tribune et je déclare simplement au Congrès tout entier — sans distinction — qu'hier soir, invités que nous étions à nous déterminer dans le sens des responsabilités que nous laissait le vote de la résolution qui a obtenu la majorité, il a été décidé que la Commission administrative serait présentée au Congrès et je m'en tiens tout simplement pour le moment à dire au Congrès que lorsque cette Commission administrative aura été désignée, elle prendra ses responsabilités et répondra comme il convient de répondre à la déclaration qui vient d'être faite.

Je pourrais vous dire qu'hier soir nous n'avons pas fait de déclaration, mais que si vous avez fait un vœu, nous en avons fait un aussi et que nous le tiendrons jusqu'au bout ; il consiste, ce vœu, à ne pas engager la bataille contre vous et à l'engager d'un bout à l'autre contre la réaction, y compris la rue Lafayette. (Applaudissements.)

Nous prendrons sans colère, avec sang-froid, ce qui sera interprété par la presse de ce pays, malgré vous. (Applaudissements.)

En hommes soucieux du mouvement syndical auquel nous avons sacrifié avant vous, nous ne vous suivrons pas sur ce terrain. Et je répète au Congrès : si nous sommes là, c'est parce que nous y avons été amenés. Nous demandons — et je m'adresse aux militants de province à l'heure actuelle — (Applaudissements)... qui vont juger en retournant chez eux, nous demandons que les questions de tendance ne viennent pas désagréger la Commission administrative, ni le Bureau, ni le Congrès. Nous disons également que même la question internationale qui nous tenait à cœur autant qu'à vous, valait bien d'être repoussée ultérieurement, car on n'apporte pas à l'Internationale que des formules, mais des armées, et je crains fort qu'on n'y apporte que des formules.

C'est pourquoi, sans préjuger de la déclaration de la Commission administrative appelée à prendre ses responsabilités, je puis déclarer tout de suite qu'on ne se préoccupera pas des divisions intestines et que le syndicalisme n'est pas en danger.

Besnard. — Il est mort.

Un Délégué. — Au secours du syndicalisme !

Monmousseau. — Nous ne vous suivrons pas sur ce terrain ; il n'est pas plus en danger qu'hier. Il est en danger par l'attitude que vous prenez si vous persévérez dans cette attitude. (Applaudissements.)

Un Délégué. — Par votre politique surtout, à vous autres !

Monmousseau. — On nous a dit hier à cette tribune qu'on nous suivrait dans les réunions syndicales, thèse à thèse...

Plusieurs voix. — Oui.

Monmousseau. — J'enregistre.

Nous l'avons fait, ce travail, avant la scission de Lille, avant Orléans, depuis 1914, thèse à thèse. La scission est venue malgré nous. Il nous semblait que, malgré les heurts de tendance au sein de la

minorité, nous étions lutte de classe tous. Vous nous suivrez dans les réunions syndicales thèse à thèse et vous irez dire aux syndiqués que le syndicalisme est en danger, contre nous.

Plusieurs voix. — Oui !

Monmousseau. — Vous en prenez la responsabilité...

Plusieurs voix. — Contre vous !

Monmousseau. — Les camarades qui sont venus à ce Congrès et qui ont été appelés à déterminer leur attitude, rentreront chez eux avec une opinion sur laquelle je ne veux pas anticiper. Ils se prononceront et vous viendrez si vous voulez dans les réunions syndicales affronter la discussion et apporter votre coup de pioche à la C. G. T. U. Nous ne vous suivrons pas sur ce terrain. (Applaudissements.)

Le Président. — Camarades, je vous demande de vous garder de toute réflexion désobligeante. Un camarade a dit : la C. G. T. U. n'existe plus, et nous disons : elle existe.

Le camarade Drevet demande la parole sur la déclaration.

Drevet. — Au nom des camarades de province, au nom de ceux qui chaque jour ont la main à l'outil, nous demandons; afin que la C. G. T. U. n'ait pas dans son sein de dissentiments, que toutes les tendances représentées à ce Congrès aient leur part de responsabilité dans le travail de l'organisation et de reconstruction de la C. G. T. U. et pour assurer le combat continu, le travail formidable que nous avons à mener contre les dissidents et les réactionnaires.

Nous avons protesté à Lille parce que la minorité n'était pas représentée au sein de la C. A. et au Bureau. Nous demandons donc que chaque tendance soit représentée au prorata des voix obtenues.

Le Président. — Camarades, le camarade qui vient de parler a en effet déposé une motion au nom de différents syndicats :

Les syndicats soussignés demandent que la minorité soit représentée au sein de la C.A. au prorata des voix obtenues au congrès.

Signé : Mineurs de : Villard, Roussel, Grande-Croix, Cote-Chaude, Rive-de-Gier, Terrenoire, Roche-la-Molière, Ricamarie, Métaux de Terrenoire, Cheminots de Terrenoire.

Je crois que cette motion pourrait venir utilement au moment du rapport de la Commission des statuts.

Le Président. — Je reçois la motion suivante :

Les délégués du syndicat des Boulangers de la Seine, ne se reconnaissant pas le droit d'engager leur syndicat qui a voté la motion Besnard, déclarent ne pas faire leur la motion de la minorité. — *VUIL.* (Applaudissements.)

La parole est au camarade Dudilieux, rapporteur de la Commission des statuts.

Dudilieux. — La Commission, prenant acte du vote émis hier par le Congrès, s'est bornée à apporter quelques modifications de détail

dont je vais vous donner connaissance rapidement. Puisque le Congrès a adopté le principe de ce projet de statuts, il serait inutile d'étudier à fond sa forme et sa rédaction ; cela nous entraînerait à des débats interminables. La Commission demande donc au Congrès de discuter sur les points principaux du projet de statuts.

Le Président. — Au fur et à mesure que le rapporteur donnera lecture des divers articles du projet, je les mettrai aux voix, après discussion, s'il s'en produit. (Adopté.)

Dudilleux. — En ce qui concerne le préambule, le but de la C. G. T. U. est défini par le texte de la C. A. ; mais nous demandons la suppression des mots : « Disparition de l'Etat ».

L'article premier du projet est ainsi conçu :

La C.G.T.U. est constituée :

- 1° *Par les syndicats groupés dans les Unions locales ;*
- 2° *Par les Unions départementales ;*
- 3° *Par les Unions régionales ;*
- 4° *Par les Fédérations d'industrie.*

La Commission apporte une observation à cet article. Les Unions départementales doivent subsister ; les Unions régionales pourront être créées, mais ne sauraient être des organismes interdépartementaux de propagande.

(Le préambule et l'article premier sont adoptés avec les modifications apportées par la Commission.)

Dudilleux. — Nous conservons l'article 2 sans changement. (Adopté.)

Voici le texte que nous proposons pour l'article 3 :

ART. 3. — *Dans l'intervalle des congrès, la Confédération est administrée par le Comité Confédéral National.*

Le Comité Confédéral National est constitué par les délégués des U.D. et des Fédérations, à raison d'un délégué par U.D. et par Fédération.

Le Comité Confédéral National se réunit le dernier mois de chaque trimestre et extraordinairement en cas de circonstances graves.

Nous ajoutons :

Il devra être convoqué sur la demande de la majorité des U.D. et Fédérations.

(L'article 3, ainsi modifié, est adopté.)

Dudilleux. — Voici le texte que nous proposons pour l'article 4 :

Dans l'intervalle des Comités Nationaux Confédéraux, la Confédération est administrée par la Commission administrative. Cette Commission administrative est constituée par 30 membres titulaires et 5 suppléants choisis parmi les militants de la région parisienne (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne) syndiqués depuis au moins trois ans et présentés par leurs syndicats respectifs.

Les membres de la C.A. ne peuvent assister aux C.C.N. et aux congrès confédéraux qu'à titre d'indication avec voix consultative.

Richard. — Au lieu de Commission administrative, nous voudrions

que l'on mette « Commission exécutive ». Cette Commission exécutera les décisions du Congrès.

Berrar. — Nous demandons qu'on ajoute au texte : « les militants... présentés ou ratifiés... »

(D'accord avec le rapporteur, ces deux modifications sont mises aux voix et adoptées.)

Merlet. — Au nom du syndicat de la Sculpture de Paris, nous demandons que ces militants justifient de cinq ans d'adhésion au syndicat au lieu de trois ans.

Semard. — Je demande au Congrès de ne pas retenir cette proposition pour les membres de la C. A. ; on peut la retenir pour les membres du Bureau, mais pas pour les membres de la C. A.

Le Président. — Je mets aux voix la proposition de Merlet, qui vient d'être combattue par Semard.

(La proposition de Merlet n'est pas adoptée.)

(L'article 4, avec les modifications apportées par Richard et par Berrar et adoptées par le Congrès, est mis aux voix et adopté.)

Dudillieux. — Nous passons à l'article 5 :

En accord avec la Commission administrative, expression du congrès, le Bureau, agent d'exécution et de liaison, est nommé pour 4 ans par le C.C.N. qui se tiendra à la fin du Congrès et révocable par lui ; il est renouvelable par moitié tous les deux ans, après chaque congrès, ou, exceptionnellement, par le C.C.N. Aucun membre du Bureau n'est rééligible immédiatement. Les candidats au secrétariat devront être présentés ou ratifiés par leurs syndicats ; ils devront être syndiqués depuis au moins cinq ans.

Arnoux. — Je demande que les membres du Bureau ne soient pas rééligibles après l'expiration de leurs mandats.

Dudillieux. — Le texte te donne satisfaction :

« Aucun membre du Bureau n'est rééligible immédiatement... »

Mattéi. — Je demande que les membres ne soient pas rééligibles pendant une période de quatre ans.

Richard. — Et qu'ils ne pourront accepter aucune fonction rétribuée pendant trois ans.

Le Président. — Il faut bien préciser : aucune fonction syndicale rétribuée.

Dudillieux. — La Commission a examiné ces observations ; mais elle maintient son texte pour les raisons suivantes :

Au sujet de la non-accésion des secrétaires confédéraux à des fonctions syndicales rétribuées pendant un certain temps après l'expiration de leurs fonctions, la Commission estime que cela est impossible. La C. G. T. n'est pas un organisme ordinaire ; un vent d'action souffle et le Bureau peut être emprisonné ; il y a pénurie de militants ; on est obligé d'avoir recours à ceux qui ont déjà passé au secrétariat confédéral. Nous ne voudrions pas que la C. G. T. se trouve dans l'impossibilité d'avoir recours à des militants qui ont déjà passé aux fonc-

tions confédérales à un moment où elle en a besoin parce les circonstances sont graves. Nous maintenons donc notre texte.

Quant à l'autre proposition : interdiction aux fonctionnaires confédéraux, après l'expiration de leur mandat, d'accepter des fonctions syndicales rétribuées, nous estimons qu'elle porte atteinte à l'autonomie des Syndicats, des Unions, des Fédérations ; or, cette autonomie doit rester intacte.

Pierreton. — Je ne suis pas d'accord avec la Commission sur la durée du mandat. Il est logique que la durée du mandat aille d'un congrès à un autre congrès ; il pourrait arriver que les membres restant se trouvent en minorité au congrès suivant et soient obligés de démissionner. De ce fait, il est nécessaire que la durée du mandat soit de deux ans et la non-rééligibilité de deux ans.

Lorduron. — La Commission, par l'organe de Dudilleux, estime que les camarades ayant terminé leur mandat au sein du Bureau confédéral pourront accepter d'autres fonctions syndicales rétribuées. Je n'accepte pas cela : c'est la course au fonctionnarisme.

Au Congrès de Lille, Dumoulin croyant sa situation en danger, avait déjà toute prête une situation à l'Union des Syndicats de Lille ; c'est toujours un poste de fonctionnaire.

Lorsqu'un camarade a passé quatre ans au Bureau confédéral ou dans toute autre organisation départementale ou nationale, il doit reprendre le travail au moins quelque temps avant d'être de nouveau candidat à des fonctions syndicales rétribuées.

Je demande en conséquence que les camarades du Bureau confédéral, à l'expiration de leurs mandats, ne soient pas rééligibles et ne puissent accepter des fonctions rétribuées dans les syndicats, dans les Unions ou dans les Fédérations.

Boville. — Nous sommes entièrement d'accord avec Lorduron.

Le Président. — Je vous propose de voter en bloc sur le texte de la Commission. (Adopté.)

Par suite de votre adoption de ma proposition, les amendements qui avaient été déposés tombent.

Cadeau. — Camarades, il n'y a rien dans notre déclaration qui puisse influencer vos votes. C'est pourquoi je me permets de faire cette déclaration avant que Lorduron ait terminé et afin de rassurer nos camarades de la minorité. Ne croyez pas, en effet, camarades de la minorité, que nous avons décidé de ne procéder à aucun vote. Nous avons simplement dit dans notre déclaration que nous ne participerions pas à la discussion. Mais pour vous, camarades, qui pouvez avoir le mandat de voter le projet de la Commission administrative, nous allons rapporter le projet de la Commission administrative en bloc et nous en demanderons la mise aux voix par mandat.

Le Président. — La réflexion de notre camarade est très juste et elle ne peut que rassurer les camarades qui ont un mandat dans ce sens.

Sur la question, l'article de la Commission est adopté tel quel. Mais voici une modification :

Le Syndicat de la Viande de Paris a demandé que les secrétaires confédéraux ne puissent être élus que pour quatre ans et réélus par moitié tous les deux ans.

Cette question a été résolue, mais il ajoute :

Pour éviter tous désaccords au sein du Bureau et éviter également que souffre l'action prolétarienne, il demande que les deux secrétaires devant se retirer dans deux ans soient : 1^o le secrétaire trésorier, et 2^o le secrétaire à la propagande nationale.

Le Congrès est-il d'avis de laisser le soin de trancher cette question à la Commission exécutive ? (Approbation.)

Dudilleux, rapporteur. — L'article 5 reste tel avec l'adjonction que vous connaissez.

Le Président. — Pas d'observations ?...

Dudilleux, rapporteur. — L'article 6 est sans changement.

Laguière. — Je demande que les candidats soient pressentis à l'avance et que chaque syndicat ne puisse pas présenter plus de trois candidats à la Commission exécutive.

Le Président. — Je crois qu'on doit laisser à la Commission exécutive le soin de résoudre ces questions. (Assentiment.)

Carpentier. — Je demande que l'on ajoute les mots « en principe » après « les membres sont présentés » « en principe » par les syndicats, etc... »

Duailieux, rapporteur. — Nous n'avons pas cru pouvoir accepter l'amendement de notre camarade Carpentier. Ici il y a une question de frais qui intervient et je ne sais pas si la C. G. T. serait à même de les supporter, le cas échéant.

(L'amendement de Carpentier est repoussé.)

Le rapporteur. — Le premier alinéa de l'article 7 reste sans changement. Voici le second :

Les fonctionnaires confédéraux et les membres de la C.E. ne pourront faire acte de candidature à une fonction politique. Leur acte de candidature implique d'office leur révocation des fonctions qu'ils exercent.

(Adopté.)

L'article 8 est sans changement, mais nos camarades du Nord proposent la rédaction suivante :

ART. 8. — *Les appointements des membres du Bureau et des Employés sont fixés par le Comité Confédéral National.*

Pour les besoins de la propagande, le secrétaire confédéral à la propagande se mettra en rapport avec les secrétaires d'Unions départementales pour les éléments dont ils pourraient avoir besoin. En cas d'urgence, le Bureau Confédéral pourra désigner un ou plusieurs délégués et devra toujours en aviser les Unions départementales.

Les frais des délégations tant ordinaires qu'extraordinaires seront à la charge de la C.G.T.U. Les motifs de ces délégations seront consignés sur un registre spécial et le détail des frais présentés au Congrès en annexe du rapport de la Commission de Contrôle.

Laguière. — Je demande que l'on introduise une disposition spécifiant qu'il sera établi un roulement en ce qui concerne les militants chargés de la propagande.

Le Président. — La commission exécutive règlera cette question. (Adopté.)

Poussel. — Je demande que ce soit le Congrès qui fixe les appointements des fonctionnaires confédéraux.

Dudillieux, rapporteur. — Je repousse cette proposition.

Le Président. — Je mets aux voix la proposition de Poussel. (Repoussée.)

Le Président. — Je mets donc aux voix le texte proposé par le rapporteur. (Adopté.)

Commission de contrôle

Art. 9. — La Commission de Contrôle est composée de cinq membres nommés par le Congrès confédéral. Ils seront pris parmi les délégués des U.D.

Cette commission choisit son secrétaire, chargé de la convoquer à la veille de chaque C.C.N.

La Commission de Contrôle a pour objet de veiller à la bonne gestion financière des divers services de la C.G.T.U. Les résultats de ces opérations sont consignés dans un rapport qui est soumis au C.C.N. et adressé à chaque syndical deux mois avant le congrès confédéral.

Le Rapporteur. — Pour mettre immédiatement cette disposition en application nous vous proposons de désigner, pour composer cette commission les cinq Unions suivantes : Nord, Rhône, Seine-Inférieure, Yonne et Gironde.

Dannacher (Rhône). — L'U. D. du Rhône n'accepte pas ce mandat.

Le Rapporteur. — Si c'est parce qu'elle est dans la minorité, je tiens à dire que nous sollicitons au contraire le contrôle de la minorité.

Dannacher. — Non, c'est parce que j'ai mandat de mon Union.

Rambaud. — Je demanderai que le secrétaire de la commission de contrôle assiste de droit aux séances de la C. E. et du C. C. N.

Le Rapporteur. — Il faudrait pour cela que ce secrétaire fût choisi à Paris et nous avons voulu surtout que la province ait un droit de regard sur la gestion financière de la C. G. T. U.

Semard. — La proposition Rambaud me paraît assez logique pour donner au secrétaire de la commission la possibilité de contrôle mais il faut en effet le désigner dans la région parisienne.

Le Rapporteur. — Il suffirait d'adjoindre aux cinq membres prévus par l'article 9 un délégué de la région parisienne chargé des fonctions de secrétaire de la commission et qui assisterait de droit aux séances de la C. E. et au C. C. N.

Un Délégué. — Mais il faudrait un nombre impair dans la commission et pour cela il faudrait avoir six membres des U. D. plus le délégué en question, ce qui ferait sept. (Approbations.)

Le Rapporteur. — Nous acceptons.

Le Président. — Je mets aux voix l'article ainsi modifié. (Adopté.)

Le Rapporteur. — Il reste à désigner les cinq Unions. Nous vous proposons, puisque le Rhône décline : le Nord, la Seine-Inférieure, l'Yonne, la Gironde et le Puy-de-Dôme.

Le Président. — Il n'y a pas d'opposition? (Adopté.)

Lorduron. — Il faut spécifier la durée de leur mandat.

Le Président. — D'un Congrès à l'autre évidemment. (Approbations.)

Un Délégué. — Mais ces désignations ne figureront pas dans les statuts?

Le Président. — Non, ce sont des nominations pour l'intervalle entre deux congrès.

Commission des Conflits

Le Rapporteur. — Article 10, sans changement.

Jury. — Je demande que les membres de la Commission des conflits soient pris en dehors de la C. E.

Lorduron. — Où les prendra-t-on?

Jury. — Dans les U. D.

Voix nombreuses. — Ce n'est pas possible.

Le Président. — Je mets aux voix cet amendement. (Repoussé.)

Cotisations

Le Rapporteur :

ART. 11. — *Les ressources de la C.G.T.U. sont fournies par le montant de la vente d'une carte et d'un timbre unique. Les cartes sont livrées aux syndicats par le canal des fédérations. Les timbres sont remis aux syndicats par le canal des U.D. en proportion des cotisations payées à leur fédération et sur procuration des reçus.*

Le prix de la carte est fixé par chaque congrès confédéral.

La Commission vous propose le maintien du prix actuel de 50 fr. le mille pour les Unions et Fédérations. Elle insiste pour que le prix

de la carte soit maintenu à 50 centimes, notamment parce que nous prévoyons dans un article ultérieur la création d'une revue qui sera servie gratuitement à tous les syndicats et dont il convient de récupérer les frais de publication sur le montant de la carte confédérale.

Lorduron. — Vous devez savoir, comme moi, qu'il y a des syndicats honnêtes et d'autres qui ne le sont pas. Je demande que les Fédérations, par le canal de la C. G. T. U., fassent parvenir tous les trois mois le nombre de timbres pris par les organisations adhérentes.

Comme les organisations adhérentes en feraient autant par le canal de la C. G. T. U. pour que nous ayons un contrôle.

Je tiens à dire qu'il y a des syndicats qui ne paient pas de cotisations ou très peu à leur Union.

Il faut donc travailler pour que tous les syndicats paient entièrement leurs cotisations aux Fédérations et aux Unions départementales.

Le Rapporteur. — Lorduron n'a pas compris le mécanisme. Le timbre unique va supprimer les inconvénients que tu signales. Avec le système du timbre unique, il n'y aura plus la disproportion constatée dans tous les rapports financiers de la C. G. T. U. où l'on voit que le nombre des timbres pris aux Fédérations est inférieur au nombre des timbres pris aux Unions.

Il y a impossibilité de truquage. Les cotisations devront être versées dans les mêmes proportions et à la Fédération et aux Unions et la double obligation sera respectée.

Pierreton. — Je me suis élevé à la commission contre le timbre unique pour différentes raisons. Cela va jeter la perturbation dans les organisations. Il arrive souvent que dans certains syndicats, surtout dans certaines corporations, on fait les réunions le samedi; on commande les timbres le vendredi. Si on attend d'avoir les reçus, on risque, pour la réunion prévue, de ne pas avoir de timbres pour faire payer les cotisations.

Le Président. — Le camarade Pierreton demande le maintien du double timbre.

Le Rapporteur. — La commission maintient son texte.

Semard. — Il y a une proposition en faveur de l'établissement d'une carte bi-annuelle. Nous pourrions la retenir parce que cela nous permettrait d'économiser des frais d'impression et au lieu de vendre la carte cinquante centimes nous la vendrions un franc pour les deux années. C'est une proposition qui pourrait être examinée.

Lorduron. — Je combats la proposition de la carte bi-annuelle. Nous en avons connu les inconvénients en 1919 et 1920, surtout dans le Bâtiment où l'on n'est pas stable et où nous avons des cotisations régionales; il y a des difficultés insurmontables et tous les ont connues. Je demandé purement et simplement le « statu quo », c'est-à-dire la carte annuelle.

Pierreton. — Il y a encore une autre raison que celle qu'indique Lorduron. Il y a des syndicats qui prélèvent toutes les cotisations après pointage sur une même carte. Si on mettait toutes ces cotisations sur une même carte, on arriverait à la vendre 2 fr. 50 ou 3 fr.; c'est un prix qu'il n'est pas possible d'envisager.

C'est pourquoi je demande la carte annuelle.

Le Président. — Nous sommes en présence de deux propositions pour la carte et les timbres...

Semard. — Je ne maintiens pas la mienne.

Rhone. — Moi non plus.

Le Président. — Nous sommes donc en présence de deux propositions pour les timbres seulement : timbre unique ou timbre double.

Le Rapporteur. — Nous insistons particulièrement pour le timbre unique.

Le Président. — Je mets aux voix la proposition du timbre double. (Repoussée.) Donc le timbre unique est adopté.

Le Président. — Nous sommes en présence de deux propositions pour la carte et de deux pour le timbre. Insiste-t-on ?

Pierreton. — Oui, pour le timbre.

Une voix. — On avait décidé que la carte serait bi-annuelle.

Le Président. — Insiste-t-on ? (Dénégations.)

Pour les timbres, Pierreton demande qu'ils continuent à être doubles. Le Rapporteur maintient sa proposition avec son mécanisme.

Le Rapporteur. — Nous insistons pour l'adoption d'un timbre unique.

Le Président. — Je mets aux voix l'amendement repoussé par la Commission. (Le principe du timbre unique est adopté.)

Le Rapporteur. — Article 12. Cet article est sans changement.

Giraud. — La Commission demande cinq centimes pour le timbre ?

Le Rapporteur. — Cinq pour l'Union et cinq pour la Fédération, soit dix en tout. C'est le « statu quo ».

Michelat. — Et le sou du soldat ?

Le Rapporteur. — La C. G. T. continuera la propagande antimilitariste et antipatriotique, mais c'est affaire aux Fédérations et aux syndicats de prendre à leur charge les dépenses.

Le Président. — Elle n'a pas à intervenir financièrement. Y a-t-il opposition au maintien du prix actuel de la carte ?

Une voix. — Beaucoup de nous n'ont pas pris part au vote sur le double timbre ; il a des inconvénients formidables, surtout dans certaines organisations.

Le Rapporteur. — Je demande à développer les raisons militent en faveur du timbre unique.

Le Président. — Le vote est acquis.

Je mets aux voix l'article 12. (L'article 12 est adopté.)

Le Rapporteur. — Articles 13 et 14.

Les Unions départementales

ART. 13. — *Les U.D. ont pour mission de créer le lien indispensable entre les syndicats de toutes industries d'un même département.*

ART. 14. — *Les U.D. ont le devoir de créer partout où il est nécessaire des organismes interdépartementaux de propagande. Ces organismes constituent les Unions régionales.*

Les unions départementales sont libres de s'entendre entre elles pour constituer des organes interdépartementaux qui constituent momentanément des unions régionales.

(Les articles 13 et 14 sont adoptés.)

Le Rapporteur. — Articles 15, 16, 17 et 18.

C'est tout le mécanisme du timbre unique que nous venons d'adopter.

Une voix. — Les Unions locales, que font-elles ?

Le Rapporteur. — Elles s'entendent avec les Unions départementales.

Le Président. — Le syndicat des Cuirs et Peaux demande qu'aux articles 17 et 18, l'ancien texte soit conservé pour les Fédérations; s'agit-il des cotisations ?

Bouge. — Oui.

Le Président. — Cela vient d'être repoussé.

Bouge. — Alors je n'insiste pas.

Le Président. — Je mets aux voix les articles 15 à 18. (Les articles 15 à 18 sont adoptés.)

Le Rapporteur. — Article 19.

Le Président. — Je suis saisi d'une demande du syndicat des Cuirs et Peaux tendant à supprimer tout ce qui concerne les Unions régionales et à les remplacer par les Unions départementales. Il aura satisfaction. Je mets aux voix cet article. (L'article 19 est adopté.)

Le Rapporteur. — Article 20. Sans changement, sauf au dernier alinéa : « La carte confédérale et le timbre sont obligatoires... » (Adopté avec cette modification.)

Le Rapporteur. — Article 21.

Vidil. — Nous avons mandat de présenter à cet article l'adjonction suivante :

Toutefois, la liberté de penser et de défendre leur pensée des syndiqués,

dans le syndicat, et des syndicats dans la Fédération, doit être entièrement respectée.

Le Président. — Le camarade voudrait que les mesures d'exclusion ne s'appliquent pas à la propagande, mais seulement aux faits d'ordre matériel.

Le Rapporteur. — La Commission accepte l'amendement.

Le Président. — Je le mets aux voix. (L'article 21 est adopté avec l'amendement de Vidil.)

Le Rapporteur. — Article 22.

Laguère. — Je voudrais que les votes des Unions départementales et des Fédérations soient mentionnés au « Bulletin », nominativement et par organe représenté au Comité National.

Le Rapporteur. — La Commission accepte l'amendement.

Le Président. — Je le mets aux voix. (L'amendement est adopté à l'unanimité.)

Je mets aux voix l'article 22. (L'article 22 est adopté.)

Le Rapporteur. — Article 23. Premier paragraphe.

ART. 23. — *Les Syndicats se réunissent en Congrès Confédéral National tous les deux ans, à l'automne, et, extraordinairement, en cas de circonstance grave.*

Boyer. — Nous voudrions qu'il fut possible, d'exiger la convocation d'un Congrès extraordinaire.

Le Rapporteur. — Nous vous donnerons satisfaction tout à l'heure.

Pour les Congrès ordinaires, les syndicats seront consultés sur les questions qui devront figurer à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour sera définitivement établi par les soins du C.C.N. et communiqué trois mois à l'avance aux organisations intéressées.

Le C.C.N. peut déléguer, pour la préparation du Congrès, partie de ses attributions aux organisations confédérées ayant leur siège dans la ville où se tiendra le Congrès, sous réserve qu'il sera assuré que cette ville possède les éléments nécessaires.

Ne pourront participer au Congrès que les organisations adhérentes depuis au moins six mois et en règle dans le paiement de leurs cotisations, c'est-à-dire pourvues de la carte et des timbres de l'année.

Pour être représentés au Congrès, les Syndicats devront avoir pris un minimum de 100 timbres de l'année à leur U.D.

Le Président. — Certains camarades demandent des précisions sur la possibilité de convoquer des congrès extraordinaires.

Le Rapporteur. — Nous allons en parler tout à l'heure. Voulez-vous que je suive l'ordre des articles ? (Marques d'assentiment.)

ART. 24. — *La C.G.T.U. prépare pour chaque congrès des rapports moraux et financiers sur sa gestion qui, avant d'être soumis à l'approbation du congrès, doivent être portés à la connaissance des syndicats trois mois à l'avance.*

Le Président. — Il n'y a pas d'opposition ? Adopté.

Dudilleux :

ART. 25. — *Le compte rendu du congrès est publié sous la responsabilité de la C.G.T.U.*

Un duplicata de la minute sténographique, les rapports des commissions, ainsi que les propositions déposées sur le bureau du congrès seront versés aux archives de la C.G.T.U.

Un Délégué. — Je demande qu'on insère également le vote par Fédération.

Le Rapporteur. — Il est de règle de les y mettre.

Le Président. — La Commission accepte cette adjonction. Il n'y a pas d'autre opposition ? Adopté.

Le Rapporteur :

ART. 26. — *Chaque syndicat représenté au congrès n'aura droit qu'à une voix, chaque délégué ne pourra représenter que 10 syndicats au maximum.*

Le Rapporteur. — A la Commission, nous nous sommes trouvés devant une proposition de représentation proportionnelle. Je demande aux auteurs de cette proposition de venir la défendre ici.

Le Président. — Je suis saisi de diverses propositions.

Je donne la parole au camarade Costel.

Costel. — Vous vous rappelez avec quelle facilité, dans l'ancienne C. G. T. de la rue Lafayette, à l'approche de chaque congrès, quand le Bureau confédéral se sentait particulièrement menacé, avec quelle facilité, dis-je, on pratiquait le grossissement des petits syndicats squelettiques de quatorze ou quinze membres, pour assurer dans le sein du congrès une facile majorité.

Hier, nous avons entendu une déclaration de nos camarades de la minorité, déclaration qui nous a profondément émus ; ils ont dit : nous nous réservons de vous combattre âprement et nous ne désespérons pas au prochain Congrès confédéral d'obtenir la majorité.

Eh bien, nous voudrions tout de même que les règles les plus élémentaires de justice soient introduites dans les statuts et ne donnent pas la possibilité à n'importe quelle tendance dans la C. G. T. U. de se livrer à des petites manœuvres dans le genre de celles que je vous ai indiquées.

Voulez-vous me permettre d'attirer votre attention et de faire une comparaison qui vous démontrera qu'il est utile d'observer les règles les plus élémentaires de l'arithmétique ?

Nous disons par exemple que, par suite des manœuvres qui se produisent d'un côté ou de l'autre dans le Bureau confédéral qui est en fonction, représentant de la majorité, si vous pouvez constituer deux cents syndicats de quinze membres, vous aurez droit à deux cents voix.

Prenons maintenant en parallèle l'autre partie : si nous prenons cinq syndicats que nous connaissons bien : Travailleurs municipaux, 12.500 adhérents ; Communaux de la Seine, 3.200 adhérents ; les Asiles, 1.550 adhérents ; les Eaux, 1.150 adhérents, et cet autre

syndicat qui sera demain avec nous dans la C. G. T. U., les Mineurs d'Alsace-Lorraine, 25.000 adhérents, cela fait un total de 43.400 adhérents qui seraient représentés au Congrès par cinq voix, alors que les 3.000 adhérents dont je vous parlais plus haut seraient représentés par 200.

Vous voyez bien que cela n'est pas possible. (Applaudissements.)

On pourrait nous dire : vous allez retomber dans les erreurs de la proportionnelle.

Non. Nous n'allons pas jusque-là.

Nous demandons seulement un peu de justice, dans la mesure du possible.

Demain, si nos camarades d'Alsace-Lorraine, au lieu de se constituer en sections, se constituaient en petits syndicats, s'ils constituaient 130 syndicats, ils seraient représentés par 130 voix au Congrès confédéral.

De même pour nous ; si vous nous refusez satisfaction, nous dissolvons notre syndicat et nous aurons 50 voix au Congrès confédéral. (Très bien !)

Je demande au Président de bien vouloir donner lecture de notre proposition qui pourrait être adoptée par tout le monde.

Le Président. — Voici la proposition du camarade Costel. J'en ai d'ailleurs une autre proposée par la majorité de la Commission ; elles se ressemblent ; celle de Costel demande une, deux, trois et quatre voix, et la Commission demande une, deux et trois voix.

Proposition Costel

Au congrès, chaque syndicat sera représenté comme suit :

Jusqu'à 1.000 adhérents.....	1 voix.
De 1.001 à 5.000.....	2 —
De 5.001 à 10.000.....	3 —
De 10.001 et au-dessus.....	4 —

Proposition de la Commission

Le congrès décide que la représentation des syndicats au congrès confédéral se fera sur les bases suivantes :

De 1 à 1.000 membres.....	1 voix.
De 1.001 à 5.000.....	2 —
De 5.000 et au-dessus.....	3 —

Poussel. — Je demande que la représentation soit basée sur cinq syndicats au lieu de dix.

Le Président. — Le camarade Poussel propose un amendement à la seconde partie. C'est un amendement qui ressemble à celui de Laguière qui demande que chaque délégué ne représente que six syndicats.

Pierretton. — Nous ne pouvons pas accepter la proposition qui

nous a été faite. Ce n'est pas de notre faute si dans nos petites localités nous n'avons pas de gros syndicats, tandis que dans les villes on a la possibilité d'avoir de nombreux adhérents.

Il ne faudrait pas que les petits soient écrasés et je demande le maintien du « statu quo ».

Le Président. — Avant de donner la parole à Lartigue, je demande au Congrès s'il veut voter la clôture après les orateurs inscrits. Outre Lartigue, j'ai encore Lauridan, Jacob, Sirolle, Lorduron, Sariès.

Je mets la clôture aux voix. (Adopté.)

Lartigue. — Je dois dire au Congrès que nous ne devons rien faire pour tuer les syndicats d'industrie. Si vous n'acceptiez pas la proposition qui vous est faite, comme je vais vous le démontrer, vous tueriez les Fédérations d'industrie.

Salom est venu nous dire que, s'ils n'avaient pas satisfaction, ils organiseraient autrement leurs syndicats. Je dis que, si nous faisons cela, nous ferions œuvre absolument antirévolutionnaire.

Les petits syndicats, dans ce projet, n'auront rien à perdre. Je vous citerai l'exemple de ma Fédération.

Les P. T. T. vont vers le syndicat d'industrie. Auparavant, la Fédération postale comprenait trois syndicats, comprenant chacun 87 syndicats départementaux : syndicat des employés des P. T. T., syndicat des agents, syndicat des ouvriers. Nous avons réalisé le syndicat unique entre employés et agents. De ce fait, nous avons perdu au Congrès 87 voix, une par département. Nous allons réaliser peut-être, dans le courant de cette année, le syndicat unique général ; c'est 174 voix que nous perdons au Congrès. Si nous adoptons le système qui vient d'être préconisé, nous retrouvons dix voix. Les petits syndicats ont donc plus d'intérêt à accepter ce projet qu'à nous faire revenir à notre syndicat de métier avec nos 174 voix.

Je demande au Congrès de tenir compte de la nécessité où nous sommes d'aller vers le syndicat d'industrie et d'adopter le projet présenté par la majorité de la Commission.

Lauridan. — Avant de prendre la parole sur les statuts, je tiens à liquider un incident personnel. Hier, Labrousse m'a attaqué. Il a prétendu que j'avais attaqué le Bureau et qu'il répondait à ce que j'avais dit. Je prétends avoir dit, au début de mon exposé, que je rendais hommage à l'effort de recrutement fait par Totti, par Cadeau et par Labrousse. Il n'y avait aucune raison de m'attaquer. Ou du moins, il y avait la raison cachée de me dénigrer ; depuis un an, je suis ainsi dénigré, attaqué, sali, vilipendié comme jamais homme ne l'a été. Camarades, je mets dans le même sac les attaques de Labrousse et celles des réformistes. (Mouvements divers. — Bruits.)

Ceci dit, je viens défendre ici le principe de la proportionnelle. Ce qu'on nous propose, ce n'est pas la proportionnelle ; on ne tient pas à ce que chaque membre des syndicats soit représenté ; on tient

à ce qu'une certaine justice soit observée dans la répartition des mandats.

Totti disait hier : « Il y a des injustesses qui deviennent des injustices ». Votre mot de représentation n'est pas juste ; il devient injuste et c'est contre cette injustice que nous nous élevons.

Le mouvement ouvrier français possède une pratique qui ne manque pas d'originalité ; il donne à chaque syndicat une voix. Nous nous trouvons donc en présence de ceci : le syndicat du Textile de Tourcoing, qui a 9.000 membres, n'a qu'une voix, tandis que le syndicat de Roubaix qui a 1.000 membres a une voix également. Il y a un effort à faire au point de vue du recrutement ; il faut donner la possibilité de donner une récompense à ces camarades s'ils réussissent dans leur effort de recrutement.

Je connais les objections qu'on va me faire. On dit que le principe de la proportionnelle tel que nous le fixons est un principe démocratique. On prétend que, dans le principe démocratique, l'individu est une entité interchangeable, tandis que dans le syndicalisme le travailleur ne donne son expression que dans l'organisation. Le travailleur, individuellement, s'efface devant la volonté de l'organisation.

On fait une autre objection. On dit que les organisations sont d'importances diverses parce que les métiers sont eux-mêmes d'importances diverses. On prétend qu'il est plus facile de recruter des militants dans le Textile, parce qu'il y a plus de travailleurs que dans la diamanterie, par exemple.

Nous sommes d'accord sur ce point. Mais, malgré cela, puisque le travailleur possède individuellement une certaine autonomie et puisque vous êtes partisans de l'autonomie individuelle, il est nécessaire que, dans chaque organisation, les travailleurs puissent exprimer leur sentiment. S'il y avait des proportionnelles, les minorités auraient voix au chapitre au lieu d'être exclues du Congrès par le jeu même d'une voix par organisation ; les minorités auraient le droit de se faire représenter.

Nous avons, dans le Nord, des organisations puissantes. Les mineurs ont organisé des groupements extrêmement forts. Nous pourrions venir avec 30 voix. Mais, devant la concentration de nos adversaires, nous opposerions une poussière facilement réduite à l'impuissance. Nous ne voulons pas faire cela. Nous demandons, au contraire, que, dans les syndicats, la concentration se fasse de plus en plus.

Nous sommes partisans du syndicat d'industrie réunissant tous les camarades, depuis l'ingénieur jusqu'au manœuvre. Nous prétendons que l'ingénieur comme le manœuvre doit pouvoir se faire représenter.

Enfin, vous avez voté l'adhésion à l'I. S. R., avec réserves. Nous sommes d'accord avec vous sur ce point. Nous avons fait une déclaration dans ce sens. A l'I. S. R., avec juste raison, est établie une sorte de représentation proportionnelle. Puisque demain, à Moscou, vous aurez le droit d'avoir un nombre de mandats correspondant au nombre de membres que vous avez dans la C. G. T. U., nous demandons que

vous garantissiez aux syndicats la même représentation dans la C. G. T. U.

Au nom des camarades Depoorter, Rousseau, Vermandel, Chauvelle, Dupilet, Delarue, Vastyn, je propose au Congrès que la répartition se fasse comme suit :

Jusqu'à 1.000 membres.....	1	voix.
De 1.001 à 2.000 membres.....	2	—
De 2.001 à 5.000 membres.....	3	—
Au-dessus de 5.000 membres.....	4	—

Par la pratique que nous avons dans le Nord de la proportionnelle inscrite dans nos statuts, nous savons que le droit des minorités sera ainsi protégé et que chaque travailleur pourra dire ce qu'il pense et exprimer sa volonté.

Jacob. — La Fédération du Textile avait fait sienne une proposition du syndicat du Textile de Roanne ; j'ai reçu mandat de défendre ici cette proposition. Elle est faite dans le vieil esprit de Renard.

Personnellement, je vois des dangers à la représentation proportionnelle. Je demande à mes amis du Textile de se rallier, comme moi-même, à la proposition de notre camarade Lauridan et à nos camarades du Nord.

Sirolle. — Les syndicats de la Charente-Inférieure s'élèvent contre la proposition présentée par Lauridan qui tend à instituer ici une représentation proportionnelle.

Pierretton vient de vous exposer une raison contre cette proposition. Il y a une autre raison plus importante encore. Dans le cadre national, l'esprit syndicaliste s'appuie sur des principes bien déterminés. Le syndicat est surtout représentatif de la production. La plus petite cellule productive, dans un pays, a un droit de représentation identique à celui de la plus grosse cellule d'une autre localité.

Notre syndicalisme ayant un caractère original, étant surtout constitué par l'effort combiné de toutes les productivités nationales, la plus petite cellule doit, au sein de nos organismes confédéraux, au sein de nos congrès nationaux, avoir la possibilité de délibération identique à celle des gros syndicats. Elle ne doit pas être écrasée par le nombre.

Si vous repreniez aujourd'hui l'esprit de la proportionnelle dans notre C. G. T. U., nous tuerions ce qui fait l'esprit du syndicalisme.

Nous vous mettons en garde contre cette tendance qui ferait que, demain, le syndicalisme serait un rouage secondaire dans la vie économique du pays. Majoritaires et minoritaires, nous voulons tous, au contraire, que le syndicalisme ait sa véritable puissance.

Au nom des syndicats de la Charente-Inférieure, nous nous élevons contre la représentation proportionnelle.

Milles. — Nous vous demandons de voter ce qui a été accepté par la majorité de la Commission. Il nous apparaît en effet à nous, gros syndicats, après tout ce que nous avons vu et après ce que le

camarade Costel a développé ici, que trop souvent on nous a leurré. Par ce qui s'est passé autrefois, nous avons eu la preuve que la C.G.T. Lafayette, au moment des congrès confédéraux, faisait naître des petits syndicats. C'est là une manœuvre que la C. G. T. Unitaire peut recommencer. Et puis, camarades, jouons cartes sur table et soyons francs. Vous avez fait hier des déclarations au sujet desquelles nous devons prendre des garanties ; vous nous avez en effet dit que, minorité, vous nous combattriez, et nous devons voir dans vos paroles tout ce que l'on doit y voir. Nous vous demandons donc de voter la proposition de la Commission, non pas que nous voulions écraser les petits syndicats, à qui, bien au contraire, nous reconnaissons le droit de vivre, mais nous vous demandons de ne pas aller jusqu'à la proposition Costel et de vous rallier au chiffre maximum de trois voix que nous avons accepté.

Nous demandons donc, d'accord avec nos camarades Costel, Lauridan, etc., un vote sur le principe de la représentation proportionnelle.

Le Président. — Etes-vous d'avis de vous prononcer sur cette question à mains levées ou par mandat ?

Voix nombreuses. — Par mandat.

Le Président. — Je crois, en effet, que la question est assez grave pour que le Congrès se prononce par mandat sur le principe de la représentation proportionnelle.

Barthes. — Nous estimons en effet que cette question revêt un caractère extrêmement important. Nous ne pouvons concevoir que les petits syndicats soient brimés. Prenons un exemple. Nous représentons un syndicat qui comprend de quatre à cinq mille membres. En face de ce syndicat, qui aurait trois voix réformistes, partisans de la collaboration — ce qui peut arriver — se trouvera un autre syndicat ne comptant qu'une centaine de membres, mais des hommes d'action. Allons-nous donc briser ces cent hommes d'action parce que nous sommes plusieurs milliers, alors qu'ils peuvent avoir une capacité révolutionnaire plus grande ? (Applaudissements.) Nous sommes donc pour l'égalité du suffrage pour tous. Se prononcer pour donner tant de voix à un syndicat, tant de voix à un autre, ce serait tuer le syndicalisme.

Dudilleux. — Je demande à mes camarades de la majorité de la commission si, en présence des affirmations qui ont été apportées à cette tribune au sujet de la proportionnelle, s'ils maintiennent leur point de vue.

Lartigue. — Sans rien retirer de ce que j'ai dit, je considère qu'avant d'arriver à la solution que nous préconisons, il y a une mise au point à faire dans le pays, car celui-ci n'est pas prêt à accepter d'autorité une réforme de cette importance. Je demande donc à la majorité de la commission de réserver le vote, si elle le juge utile, mais pour le moment de se rallier à la proposition de Dudilleux, c'est-à-dire un vote par syndicat sans plus. (Applaudissements.)

Le Président. — Quel est le camarade qualifié pour parler au nom de la majorité de la commission ?

Lauridan. — Mes camarades du Nord sont décidés à maintenir leur proposition et ont même demandé un vote par mandat, afin que chacun prenne ses responsabilités. (Très bien !) D'autre part, les autres camarades de la Commission qui font partie avec moi de la majorité qui a imposé — puisqu'on impose lorsqu'on est majorité — son point de vue tendant à présenter la proportionnelle à ce Congrès, demandent de transformer cette proposition en vœu pour le prochain Congrès afin qu'on puisse en discuter dans le pays.

Un délégué de la minorité. — Politiciens ! (Bruit.)

Lauridan. — Je remarque que les politiciens ne sont pas du côté de la majorité actuelle ! (Très bien ! Rires.) Malgré que mes camarades du Nord m'aient demandé de soutenir leur proposition, comme les autres camarades viennent de me faire remarquer qu'il serait bon de faire auparavant une campagne dans le pays, et laisser aux syndicats le soin de se prononcer, nous, qui sommes des politiciens... (Sourires) mais nous aussi qui demandons que les Syndicats se prononcent avant tout, nous acceptons que l'on transforme en vœu pour le prochain Congrès la proposition qui avait été présentée. Il ne s'agit que d'un vœu d'études et cela ne peut pas vous engager. Mais je tiens à dire tout de suite que même si nous avons été battus sur la question de principe, jamais dans le Nord nous n'aurions transformé nos syndicats en petites sections.

Costel. — Nous ne sommes pas ici pour défendre des idées qui nous sont personnelles, car nous oublions trop souvent que nous sommes mandatés. J'ai reçu pour ma part de mon syndicat un mandat très ferme de réclamer la représentation proportionnelle. J'aurais peut-être accepté de marcher dans la voie qu'on vient d'indiquer, quitte à m'expliquer à mon syndicat par la suite, si des menaces n'avaient pas été formulées à la tribune par des camarades de tendance libertaire. Mais je n'accepte pas les manœuvres. Ce qui est certain, en outre, c'est que le jour où cinq syndicats représentant 42.500 adhérents seront battus par 200 qui n'en représenteront que 3.000, je vous mets au défi de venir dire au prolétariat de ce pays que vous parlez au nom des travailleurs.

Je maintiens donc formellement la proposition que j'ai signée et déposée en vertu d'un mandat précis de mon syndicat. (Applaudissements.)

Salom. — D'accord avec Lauridan, je retire la proposition que j'avais signée avec le camarade Costel et je me rallie à sa transformation en un vœu pour le prochain Congrès.

Fourcade. — Nous demandons à nos camarades de la minorité de voter contre la proposition Costel, afin de ne pas donner au pays syndicaliste l'impression que le Congrès constitutif de la C. G. T. U., qui devait être le Congrès constitutif d'une C. G. T. révolutionnaire,

reprend à son compte ce qu'avaient repoussé tous les Congrès de l'ancienne C. G. T., c'est-à-dire la représentation proportionnelle, car nous considérons qu'un syndicat de 50 membres peut avoir autant de valeur et d'activité révolutionnaire qu'un de ces gros syndicats qu'on appelle quelquefois en vain, désespérément, à l'action. (Aux voix ! Aux voix !)

Le Président. — Je mets aux voix la clôture sur le mode de votation après l'orateur qui est à la tribune, notre camarade Jacob. (Adopté).

Jacob. — Je demande à mes amis de ne pas insister pour voter sur cette question parce que nous ne voulons pas être accusés d'avoir enlevé un vote de surprise. Il y a une quantité de syndicats dans le pays qui n'ont pas discuté cette question et nous demandons que cette proposition soit faite seulement sous forme de vœu pour que les syndicats puissent en discuter et que nous puissions voter au prochain Congrès.

Le Président. — Nous pouvons voter sur le principe. Si le principe est accepté, la question sera soumise à l'étude des syndicats.

Il s'agit de savoir comment on va voter : à mains levées ou par mandat.

Voix diverses. — A mains levées ! Par mandat !

Le Président. — Y a-t-il quelqu'un qui puisse indiquer quelle est la procédure à suivre pour le vote par mandat dans les Congrès ? Si quelqu'un peut le dire nous nous rangerons à son avis. Quelle est la procédure ? A défaut d'instructions précises, c'est le congrès lui-même qui doit se prononcer pour savoir s'il veut voter à mains levées ou par mandat.

Monier. — Le vote par mandat est toujours de droit quand il est demandé par plusieurs délégués.

Barthe. — Malgré qu'elle n'était pas à l'ordre du jour, nous sommes ; pour aujourd'hui, comme pour l'avenir, contre la représentation proportionnelle. Vous n'avez qu'à vous prononcer pour ou contre.

Semard. — Dans ces conditions, je demande l'abstention de mes camarades.

Le Président. — On me fait remarquer que le vote par mandat est de droit quand il est demandé par plusieurs délégués. Je mets aux voix le vote par mandat. (Adopté.)

Le Président. — Deux propositions sont en présence : l'une consistant à voter sur la motion Costel et l'autre à voter sur le principe.

Costel. — Je retire ma proposition.

Le Président. — Il n'y a donc plus qu'une seule proposition : vous avez à voter pour ou contre le principe par mandat. (Approbations.)

Lecoin. — Puisque la minorité a cette ligne de conduite, j'attire l'attention sur le fait que la question de la proportionnelle dépasse

la question de minorité. La question de principe est aussi nettement posée que le serait celle de la proportionnelle : si on accepte la question de principe c'est qu'on est partisan de la proportionnelle. Je prie donc les adversaires de la proportionnelle de se dresser contre la question de principe. (Très bien !)

Rousseau. — Nous sommes venus ici avec un ordre du jour sur lequel nous avons pris position. Certains syndicats ont apporté des amendements pour lesquels ils ont été mandatés, mais aussi bien dans le projet de la Commission que dans le contre-projet, la question de la proportionnelle n'a pas été envisagée. Moi représentant de 10 syndicats, il m'est impossible, sur une question aussi grave, d'engager ma responsabilité.

Il y a des arguments de part et d'autre. Lorsque nos camarades du Bâtiment, à l'Union des syndicats de la Seine, font intervenir le nombre des mandats pour demander la proportionnelle, c'est qu'ils reconnaissent qu'il y a quelque chose à faire, sinon une question de la proportionnelle.

Ferré. — C'est un menteur.

Rousseau. — Le syndicat du Bâtiment, celui des Métaux et d'autres encore, à l'Union des syndicats de la Seine, ont reformé leur unité en resserrant leurs sections, en en conservant le nombre de voix en représentation au Comité général, provisoirement.

Tournoi. — Jusqu'au moment où la décision sera appliquée partout.

Rousseau. — Je n'en fais pas une question de tendance : elle peut être examinée et discutée, mais il est impossible ici de nous prononcer pour ou contre le principe, n'en ayant pas le droit. Ne le peuvent faire que ceux qui sont mandatés directement.

Il reste donc à demander que la discussion de la question de la proportionnelle soit inscrite à l'ordre du jour du prochain congrès, je ne vous dis pas que j'en sois ou non partisan. C'est à la Commission administrative et à vous-mêmes de discuter si l'on inscrira à l'ordre du prochain congrès — où les syndicats seront à même de la trancher — cette question.

Le Président. — Divers camarades demandent la parole.

Un camarade cheminot. — Camarades...

Le Président. — Vous n'avez pas la parole.

Le camarade cheminot. — Le syndicat de Montbrison connaissait la question, il avait pris position...

Le Président. — Tu n'as pas la parole. (Bruit.)

Le camarade cheminot. — Nous sommes contre la proportionnelle.

Le Président. — Le camarade Jouve n'a pas la parole sur la question en discussion, mais, avec l'autorisation de Monmousseau, il a la parole pour répondre à celui-ci.

Jouve. — Il a apporté des assertions inexactes en ce qui touche la Fédération de la Seine.

Nous estimons qu'aux unions de syndicats, il est nécessaire que les syndicats d'industrie aient leur représentation jusqu'au sein de la Fédération.

Mais nous sommes contre la représentation proportionnelle au congrès confédéral auquel tous les syndicats ont le droit de se faire entendre.

Le Président. — Avant de donner la parole au rapporteur, je rappelle où nous en sommes :

Nous avons adopté à une forte majorité, le vote par mandat quand il est demandé par un certain nombre de délégués. J'ai fait remarquer à Monmousseau que je ne comprenais pas son objection.

La question de la représentation unique et égalitaire des syndicats délégués ou la contre-proposition (représentation proportionnelle ou proportionnée) est sans contestation à l'ordre du jour du Congrès, de par le débat sur l'art. 26, qui porte que chaque syndicat représenté au Congrès, n'aura droit qu'à une voix.

Le Congrès qui a adopté le vote par mandat, peut certainement revenir sur son vote.

La parole est à Dudilieux.

Dudilieux. — Voici la proposition de l'unanimité de la Commission :

Le Congrès demande à la Commission administrative ou exécutive de mettre la représentation proportionnelle à l'étude des syndicats pour le prochain congrès.

Le Président. — Vous voterez pour ou contre cette proposition, camarades.

Il est parvenu plusieurs propositions au bureau; je vais vous les lire.

Bott. — Je demande la parole pour une motion d'ordre.

Le Président. — Tu as la parole.

Bott. — Tout à l'heure, le Président nous avait annoncé, camarades, que la discussion était close sur l'article en discussion. Or, voici que cette discussion recommence. On avait également décidé de voter par mandat, et la discussion sur le rapport recommence également. Oui ou non, se prononce-t-on pour la représentation proportionnelle

Le Président. — Nous avons déjà voté, à l'unanimité, la clôture deux ou trois fois : nous pouvons bien la voter une fois de plus.

La parole est à Nilès.

Le Président. — Le camarade Nilès avait demandé la parole avant qu'on vote la clôture; c'est une simple omission de ma part. Ne rendez pas ma tâche impossible.

Bott. — On avait voté la clôture après Jacob ; par conséquent, personne n'a plus à prendre la parole.

Il y a un malentendu. Le camarade était inscrit avant qu'on vote la clôture. Laissez-le parler deux minutes et ce sera fini.

Nilès. — On avait décidé, tout à l'heure, que l'on voterait par mandat, sur la proposition du camarade Costel, et l'on avait décidé que l'on voterait pour ou contre la proportionnelle.

Maintenant, vous vous trouvez devant une proposition de la commission qui vous dit de renvoyer cela au prochain congrès confédéral. Je demande donc que le congrès se prononce à mains levées sur la proposition de la commission. (Protestations.)

Le Président. — Les propositions pour ou contre la proportionnelle sont toutes retirées. Les camarades qui avaient proposé cela pour la majorité de la commission le retirent. Dudilieux reprend une partie de ce point de vue.

J'ai plusieurs propositions ; il y en a une de Dudilieux qui propose la mise à l'étude du prochain congrès.

Une autre de Colomer, du syndicat des Auteurs dramatiques :

La question de la proportionnelle ne se posant même pas dans les assises constitutives d'un congrès syndicaliste, les congressistes décident de voter contre la mise à l'ordre du jour du prochain congrès de la question de la proportionnelle.

Une autre du syndicat des Communistes :

Le syndicat des Communistes ayant retiré purement et simplement son amendement demande au congrès de passer à la discussion des autres articles des statuts.

En ce qui concerne l'inscription à l'ordre du jour du prochain congrès, il se réserve de le faire lui-même dans les formes statutaires.

Dudilieux. — Je demande qu'on mette aux voix l'article 26 :

Chaque syndicat représenté au congrès n'aura droit qu'à une voix, chaque délégué ne pourra représenter que dix syndicats, étant donné que les syndicats conservent toujours le droit de demander l'inscription à l'ordre du jour des congrès confédéraux telle ou telle proposition qui leur agréée. (Approbations.)

Le Président. — Le camarade Lecoin demande une précision à Dudilieux : la proposition de la commission demandant la mise à l'ordre du jour du prochain congrès, tombe-t-elle ?

Dudilieux. — Oui.

Le Président. — Je demande au congrès de faire une manifestation d'unité en votant unanimement cet article, et à mains levées.

Je mets cet article aux voix. (Adopté.) (Brouhaha.)

Un Délégué. — J'ai un mandat de mon organisation et je le défendrai malgré vous. Je demande qu'on maintienne la question de la représentation proportionnelle. (Tumulte.)

Je constate que tous ceux qui défendaient tout à l'heure la proportionnelle, tels que Lauridan, et d'autres, se défilent maintenant.

COMMISSION EXECUTIVE

Mayoux. — Le congrès décide de désigner la Commission Exécutive. Elle se réunit pendant la suspension de séance relative au déjeuner et rapportera son bureau à la rentrée.

La parole est au camarade Jacob pour la lecture des noms composant cette commission.

Jacob. — La majorité a dressé la liste suivante pour la commission exécutive. Cette liste comprend quelques suppléants qui n'ont pas reçu l'investiture de leurs syndicats et qui deviendront titulaires si des camarades ne sont pas ratifiés par leurs syndicats.

Voici la liste des titulaires :

AUDIN, P. T. T. ;
 BERRAR, Métaux ;
 BOVILLE, Alimentation ;
 BROUTCHOUX, Ameublement ;
 BISCH, Ameublement ;
 CLAVEL, Seine-et-Marne ;
 CARRERE, Services Publics ;
 CHAUVIN, Coiffeurs ;
 CASTELLAZ, Services Publics ;
 DONDICOL, Employés ;
 DUDILIEUX, Livre ;
 DESMOULLIERS, Ameublement ;
 FOULON, Textile ;
 Madame FONSSIN, Teinture ;
 GOURDEAUX, P. T. T. ;
 GUILLOIN, Alimentation ;
 GILHODES, Employés ;
 JULIENNE, Seine-et-Oise ;
 JACOB, Textile ;
 LAFORGUE, Eclairage ;
 LARTIGUE, P. T. T. ;
 LACAMBRE, Agriculture ;
 MASSOT, Métaux ;
 NILES, Services Publics ;
 ORLIANGÉ (Yvonne), Enseignement ;
 PICHON (Bijou) ;
 RAMBAUD, Cheminots ;
 RULIERE, Mineurs ;
 SEMARD, Cheminots ;
 SALOM, Eclairage.

Voici les suppléants :

BALIGEAN, Eclairage;
DECRAU, Services Publics;
HEUCHEL (Louise), Métaux;
PIETRI, Instituteurs Libres;
PARMENTIER, Métaux;
SIMON, T. C. R. P.;
SOREAU, P. T. T.;
CHAMEL, Services Publics.

La liste présentée par la majorité est mise aux voix et adoptée à l'unanimité moins une voix. — Une douzaine d'abstentions.

Jacob. — Les membres de la Commission exécutive qui vient d'être nommée, sont priés de se réunir à 2 heures pour présenter à 2 h. 30 un Bureau.

La séance est levée à 12 h. 50.



SIXIÈME JOURNÉE

Samedi 1^{er} Juillet 1922 (Après-midi)

La séance est ouverte à 15 heures 30 avec le même Bureau que le matin.

Le Président. — Je donne la parole au camarade rapporteur du Théâtre Confédéral qui a une petite communication à vous faire.

Faure-Brac. — Camarades, vous avez jeté ce matin les bases du Théâtre Confédéral, mais il restait à organiser les régions. Je demande aux secrétaires des Unions locales et départementales de s'inspirer de la résolution qui va être soumise à votre vote et que voici :

RESOLUTION

Avant d'entreprendre des tournées théâtrales organisées par camions-autos, il est nécessaire de faire connaître dans le pays la troupe confédérale.

A cet effet, afin d'assurer le maximum de recettes dans chaque localité visitée, les secrétaires d'Unions locales et départementales feront connaître à la commission des spectacles le nom des villes où pourrait être donnée une représentation.

Il est utile de donner toutes les indications nécessaires concernant le prix des salles de spectacles, le nombre de places qu'elles peuvent contenir et de signaler toutes les salles qui peuvent être cédées gratuitement. Il est entendu que ces prix porteront sur la globalité des frais à soutenir. La localité fournissant la salle gratuitement devra avoir dans cette salle les décors et accessoires indispensables pour assurer le spectacle. (A cet effet, on dira si la salle fournit les machinistes et accessoiristes indispensables).

D'ores et déjà, les secrétaires visés plus haut s'engagent à faire, dès leur arrivée dans leur localité, toute la propagande nécessaire pour faire connaître à tous les travailleurs, syndiqués ou non, l'œuvre d'éducation qu'entreprend la troupe confédérale.

Les secrétaires d'Unions locales assureront dans leur ville l'affichage et la retenue de la salle quinze jours au moins avant l'arrivée des artistes.

A leur arrivée dans la localité, un camarade assurera le service de la gare à l'hôtel qui assurera le confort indispensable aux artistes dans des prix raisonnables.

Dans chaque Union locale, une commission sera nommée pour s'occuper de la question d'éducation par le théâtre. Elle assurera la liaison avec la commission théâtrale. Dans chaque département, un membre sera nommé pour assurer la liaison avec les Unions locales et la commission théâtrale de Paris.

Enfin, il reste entendu que toutes les localités qui se trouvent dans la région, qui possèdent des salles de spectacles remplissant les conditions énoncées plus haut, pourront être visitées par la troupe confédérale, mais seulement quand le succès pourra y être assuré. Ceci à seule fin d'éviter tous frais inutiles.

La présente résolution devra être imprimée et renvoyée à toutes les Unions locales et départementales.

Camarades, le peuple qui manque d'éducation artistique, a besoin de s'instruire. Il me paraît donc de tout premier intérêt que vous votiez cette résolution.

Arnout. — Il est bien entendu que vous enverrez également les machinistes ?

Faure-Brac. — Naturellement, mais il est bien entendu que toutes les fois qu'on pourra organiser ces réunions sans machinistes, nous le ferons.

Le Président. — Je mets aux voix les conclusions dont il vient de vous être donné lecture. Je ne doute pas que chacun fera tout ce qu'il pourra pour assurer le succès de cette entreprise, sans aucune distinction. (Adopté.)

Faure-Brac. — Le Bureau provisoire est ainsi composé :

JAUCENT, de Tulle.

LAGACHE, Alpes-Maritimes.

PERRAY, Sarthe.

FAURE-BRAC, Charente.

JEAN-GEORGE, Haute-Garonne.

RAYNAUD, Ariège.

MARTIN, Finistère.

RENÉ AUMARD, Dordogne.

MALAGU, Angers.

ROULAUD, Havre.

MANIÈRE, Côte-d'Or.

MICHELIN, Chartres.

HOUDIER, Saône-et-Loire.

LEBÉGUED, Saint-Quentin.

OVILLE, Aude.

LUCIE COLLIARD.

DELARUE, Nord.

Tous ces camarades voudront bien se mettre à la disposition de Carpentier qui leur fournira tous renseignements utiles. Carpentier pourra recevoir la correspondance à la Bourse du Travail, bureau 32 (3^e étage).

Le Président. — Camarades, le Syndicat du Bâtiment de Saint-Etienne adresse aux congressistes la communication suivante :

Saint-Etienne, le 1^{er} juillet 1922.

*Au Congrès Confédéral de la C. G. T. Unitaire,
Bourse du Travail, Saint-Etienne.*

Profitant de la tenue à Saint-Etienne du premier Congrès de la C. G. T. U., les Jeunesses communistes de Saint-Etienne et de la région ont voulu prouver par une manifestation de sympathie leur attachement à la grande organisation économique du prolétariat et l'espoir qu'elles placent en elle pour la lutte à mener contre le patronat et les pouvoirs publics, en faveur de la jeunesse ouvrière exploitée.

La C. G. T. U. ne restera pas indifférente devant le sort malheureux de la fraction jeune du prolétariat, n'imitant pas en cela la C. G. T. de la rue Lafayette.

La manifestation prévue s'organisera le samedi, 1^{er} juillet, dans l'après-midi et se présentera vers les 4 heures devant le Congrès pour lui apporter le salut de la jeunesse prolétarienne organisée.

Nous demandons au Congrès de nous accorder l'introduction dans son sein d'une délégation de la manifestation qui apportera ce salut en déposant le cahier des revendications immédiates de la jeunesse, pour la conquête desquelles nous demandons l'appui de la C. G. T. U.

Vive la classe ouvrière organisée!

Vive la C. G. T. Unitaire!

Le Comité Exécutif régional,

La Jeunesse communiste de Saint-Etienne.

Le Président. — Camarades, en ma qualité de président de séance, et malgré que je n'oublie pas que je suis membre du Parti communiste, je demande au Congrès de se prononcer d'une façon précise et sans ambiguïté. Cette lettre ne comporte aucune suite. Les jeunes communistes sont des syndiqués ou des non-syndiqués. (Applaudissements.) S'ils sont syndiqués, ils peuvent adhérer en même temps aux Jeunesses syndicalistes et se présenter comme tels dans notre organisation. S'ils ne sont pas syndiqués, leur place est tout indiquée dans les Jeunesses communistes où ils présenteront leurs revendications au Congrès du Parti communiste quand le Parti communiste se tiendra à Saint-Etienne. Je demande donc, et j'en fais une question de principe — car je ne resterais pas une minute de plus dans le cas contraire — que vous vous refusiez à admettre dans votre sein une délégation des Jeunesses communistes. (Applaudissements.)

Monmousseau. — Nous nous associons entièrement aux déclarations que vient de faire entendre le président.

Le Président. — Ceux qui sont d'avis de passer à l'ordre du jour pur et simple voudront bien lever la main.

Le Congrès décide de passer à l'ordre du jour pur et simple.

DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE

Le Président. — Camarades, le rapporteur de la Commission

Exécutive a la parole pour une déclaration et pour nous donner connaissance du Bureau proposé au Congrès.

Jacob. — Camarades, la nouvelle Commission Exécutive s'est réunie et elle m'a chargé de vous lire la déclaration suivante :

La Commission Exécutive de la C. G. T. Unitaire se présente devant le Congrès constitutif de Saint-Etienne en pleine conscience de ses responsabilités. Elle tient à déclarer à tous les délégués réunis que le mandat qu'elle détient du Congrès sera scrupuleusement exécuté et qu'elle saura démontrer par le caractère de ses actions et de sa propagande que le syndicalisme français est capable de trouver sa voie vers la révolution en dehors de toute tutelle de parti ou de secte.

Les membres de la C. E. s'engagent publiquement à servir le syndicalisme révolutionnaire sans arrière-pensée et sans réticence. Contre toutes les forces réactionnaires et collaborationnistes liguées contre le prolétariat en faisant abstraction de toutes les divergences théoriques qui peuvent se faire jour au sein du mouvement syndical et en travaillant au recrutement et au regroupement des forces prolétariennes sur le plan des revendications générales incluses dans les grandes lignes de la résolution d'orientation syndicale votée par le Congrès et par les moyens qui y sont prévus.

La C. E. demande au Congrès de bien vouloir lui faire confiance, comme elle demande au prolétariat tout entier de compter sur son dévouement le plus absolu.

La C. E. présente au Congrès les noms des camarades MONMousseau, CAZALS, BOUET et RICHIETTA comme membres du Bureau. — (Applaudissements).

Le Président. — La parole est à Simon pour une déclaration sur cette question.

Simon. — Tous les précédents orateurs, et surtout les cinq premiers jours, nous ont déclaré que c'était pour le plus grand bien des syndicats et de l'unité qu'ils voulaient travailler. Quelques-uns de ceux qui sont ici présents ont jugé que, s'ils avaient des mandats fermes sur l'orientation syndicale, il n'en était pas de même pour la formation du Bureau. Imbus de la plus grande liberté et pour garder vis-à-vis, non seulement des délégués, mais de ceux qui sont derrière nous et qui nous regardent et en face de nos ennemis de la rue Lafayette une certaine unité, nous aurions voulu conserver dans le Bureau le camarade Totti, qui a déclaré.... (Rumeurs diverses.)

Camarades, c'est une proposition...

Une voix. — Et le mandat communiste ?

Simon. — En n'acceptant pas cette motion, vous créez la division dans la classe des travailleurs, car il est des hommes vers qui tous les yeux sont tournés et qu'on verrait avec plaisir faire partie du Bureau de la C. G. T. U. (Mouvements divers.)

Le Président. — La parole est au camarade Totti.

Totti. — Je demande à tous mes camarades de servir constamment des idées et non des hommes. Vous avez accepté un programme, ne commettez donc pas l'erreur — car c'en serait une, à mon avis — de le faire soutenir par des hommes qui en ont un autre. (Vifs applaudissements.)

Je rends hommage à toutes les sincérités, mais ne nous laissons pas galvaniser par les situations personnelles. L'avenir montrera lequel des deux programmes est le meilleur... (Nouveaux applaudissements) pour servir la classe ouvrière. Il faut savoir se retirer sans rancœur : je le ferai. (Vive approbation.) Je vous remercie, camarades, de votre manifestation de sympathie en ma faveur.

Le Président. — Il nous reste à ratifier le choix de la Commission Exécutive et je demande aux partisans du Bureau proposé de manifester leur opinion en levant la main.

Petit. — Je demande la parole.

Le Président. — Non, tu ne l'auras pas.

Petit. — Je demande qu'il soit déclaré que le Bureau et la Commission ont été acceptés à l'unanimité. (Bruit prolongé.)

Le Président. — Si ce n'est par déférence pour mon autorité morale — du reste illusoire — que ce soit par humanité, mais ne m'obligez pas à crier pour me faire entendre.

Avant de te donner la parole, je la donnerai aux orateurs inscrits sur la question.

Petit. — Je l'ai demandée avant.

Le Président. — C'est possible, mais je la donne dans l'ordre où les demandes me parviennent.

Je tiens toutefois à protester contre l'allégation que le vote du Bureau et de la Commission Exécutive aurait été acquis à l'unanimité : c'est à l'unanimité probable, mais à la majorité, en fait. Nous n'avons pas voulu faire procéder à un vote par mandat et vous devez voir là une marque de déférence.

Ceci dit, je donne la parole à Bouët.

Bouët. — Camarades, mes amis de la Commission Exécutive ont disposé de moi pour le Bureau confédéral sans avoir mon agrément.

J'ai conscience des difficultés de la situation. J'ai bien conscience aussi que je ne suis pas à la hauteur de la tâche. Néanmoins, s'il n'y avait pas eu des impossibilités matérielles, j'aurais accepté, parce que j'aurais fait ce que j'aurais pu dans la situation où l'on voulait me placer.

Mais des difficultés d'ordre matériel sont là qui m'empêchent de rendre ce service à la cause comme on me l'a demandé ; voilà pourquoi je crois qu'il ne m'est pas possible d'accepter.

Monier. — Nous ne voulons pas voter contre le Bureau ni contre la Commission Exécutive. Mais nous demandons néanmoins qu'il y ait un vote. Je ne voterai pas contre et beaucoup de camarades de la minorité feront comme moi, mais nous voudrions qu'il y ait un vote.

Ce matin, je crois qu'il n'a été dans l'esprit de personne que nous avons ratifié à l'unanimité la Commission Exécutive. Mais il faut que les abstentions puissent se compter sur le Bureau et la Commission Exécutive.

Petit. — Je joins ma protestation à celle du camarade et je m'y rallie. Les discours sont inutiles.

Monmousseau. — Je demande au Congrès de bien vouloir accepter que la Commission Exécutive se retire pendant quelques minutes pour examiner la situation en raison même de la déclaration de notre camarade Bouët. Dans un quart d'heure, nous vous apporterons une solution.

Le Président. — Le camarade Monmousseau propose que la Commission Exécutive se retire pour délibérer. Pendant ce temps, le Congrès continuera la discussion des statuts.

Costel. — Camarades, j'ai entendu dans la salle certaines protestations contre des candidatures de soi-disant politiciens.

Moi aussi, je suis partisan de voir l'unité dans ce Congrès... (Interruptions, bruit.)

Reconnaissant la nécessité d'avoir à la tête du Bureau confédéral des hommes compétents, des intelligences, et non pas des politiciens, nous vous proposons, au nom des Communistes de la Seine, le Bureau suivant :

LÉCOIN, COLOMER, LABROUSSE, FARGUES. (Tumulte.)

Le Président. — Camarades, il est impossible de travailler dans ces conditions. La séance est suspendue jusqu'à ce que la Commission Exécutive revienne. Ne quittez pas la salle. Restez aux abords. Dans dix minutes la séance reprend.

La séance est suspendue à 16 h. 5.

La séance est reprise à 16 h. 35.

Le Président. — La séance est reprise. La parole est au camarade Jacob, rapporteur de la Commission Exécutive.

Jacob. — La Commission Exécutive, devant la non-acceptation du camarade Bouët, a décidé de désigner la camarade Marie Guillot, qui remplira les fonctions de secrétaire féminin.

Marie Guillot. — J'accepte, puisqu'il faut accepter. Seulement, je suis liée avec la Fédération de l'Enseignement jusqu'à la fin du mois d'août et je vous demande de trouver quelqu'un pour assurer le travail du secrétariat féminin jusque-là, ne pouvant pas quitter ma Fédération du jour au lendemain. J'accepte dans ces conditions. (Applaudissements.)

Le Président. — Il n'y a donc plus qu'à ratifier le Bureau présenté.

Philippe. — Nous n'avons jamais bataillé pour remplacer des hommes, nous avons toujours lutté pour les idées. Mes camarades de mon Union le savent et Monmousseau n'ignore pas pourquoi nous l'avions présenté à l'Union de la Seine. Nous avons toujours dit qu'un secrétaire ne pouvait pas être élu à une autre fonction avant deux ans. Au nom de mon organisation, je proteste donc contre sa candidature.

Le Président. — C'est une protestation, il n'y a qu'à l'enregistrer..

Dudilleux. — Il est entendu qu'à l'Union des Syndicats de la Seine nous sommes élus sur le principe de non-rééligibilité pendant deux ans. Mais dans la discussion des statuts, quand nous sommes arrivés au paragraphe prévoyant la non-rééligibilité au Bureau confédéral, je vous ai posé la question de savoir si vous verriez un inconvénient à ce qu'un secrétaire de Fédération ou d'Union, même ayant plusieurs années de fonction, soit secrétaire confédéral. Et c'est, je crois, Lecoïn qui m'a répondu : Il est tout naturel de prendre les hommes où ils se trouvent, quand on a besoin d'eux. Eh bien, nous avons besoin d'hommes et nous n'hésitons pas à prendre Monmousseau à l'Union des Syndicats de la Seine pour le mettre à la C. G. T. (Applaudissements.)

Le Président. — Il reste deux orateurs inscrits sur la question. Je mets aux voix la clôture après ces deux orateurs : Lorduron et Monier. (Adopté.)

Lorduron. — Possesseur de sept mandats, je serai dans l'obligation de m'abstenir. Mais je parle en ce moment en tant que secrétaire de l'Union départementale de la Loire, et je puis vous dire qu'en ce qui nous concerne, bien que représentant le point de vue qui n'a pas triomphé, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour conserver l'unité dans mon département. (Applaudissements.)

Je déclare aussi que je me réserve le droit de conserver mes conceptions et de les faire triompher si je le puis. (Très bien !) Mais, à aucun moment, je n'attaquerai des personnalités qui ont eu la confiance du Congrès.

Dans la Loire, jusqu'à présent, nous n'avions pas encore connu les difficultés de la division. J'espère que nous continuerons et que tous les syndicats, à quelque tendance qu'ils appartiennent, seront d'accord avec moi pour défendre l'unité syndicale et faire triompher le syndicalisme révolutionnaire. (Applaudissements.)

Monier. — Je regrette que l'on n'ait pas trouvé pour le Bureau des camarades non-fonctionnaires. Vous savez quelles sont les critiques que ceci va nous attirer. Nous avons traité nos camarades de la rue Lafayette de « fromagistes » et aujourd'hui, nous nous apercevons que le nouveau Bureau confédéral est fait de camarades qui sont tous permanents, d'aucuns depuis de nombreuses années.

Le Président. — Sous la réserve que les camarades de la tendance Besnard déclarent s'abstenir, nous pouvons ratifier le Bureau à l'unanimité.

Barthes. — Nous vous avons déclaré que, disciplinés dans l'action, nous nous inclinons devant la majorité, mais qu'ayant pris pendant six mois de gestion, en tant que Bureau ou C. A. nos responsabilités, nous voulions que la fraction qui l'avait emporté ici, prenne les siennes, car si nous avions eu la majorité, nous aurions pris les nôtres.

Par conséquent, au nom de toute la minorité, je vous déclare que

nous nous abstenons, tous, dans le vote, et que le reste du Congrès est libre de voter à mains levées.

Le Président. — J'ai reçu cette motion :

Serait-il possible que des membres du Bureau, tout au moins un, nous fassent une déclaration nette sur leur sentiment à l'égard du fonctionnarisme?

Signé : CHARBONNEAU, des Plombiers de la Seine.

Semard. — Nous repoussons les propositions de ce genre parce qu'elles émanent de fonctionnaires. (Bruit.)

Une voix. — Je ne suis pas fonctionnaire, mais je proteste : je suis un ouvrier qui a eu deux mois de chômage cette année...

Barthes. — Le camarade Semard dit que nous sommes des fonctionnaires ; je suis secrétaire des terrassiers, mais, dans un mois, je ne serai plus journaliste... (Rumeurs diverses.)

Le Président. — Je mets aux voix la ratification des noms qu'on vous a lus. (Adopté.)

Nous allons continuer l'examen des statuts.

STATUTS (suite)

La parole est au rapporteur.

Le Rapporteur. — Ce matin, nous en étions restés à l'article 26.

Le Président. — Le rapporteur, comme moi et beaucoup d'autres, est fatigué ; faites un peu de silence, camarades !

Le Rapporteur. — Il y a encore la question de la représentation des syndicats au Congrès.

Nous abordons l'article 27 dont voici le texte :

Art. 27. — En cas d'événements graves, de circonstances exceptionnelles dont la C. A. ou le C. C. N. seront juges, un Congrès extraordinaire pourra être convoqué sur la demande de la majorité des syndicats confédérés. La convocation sera obligatoire.

Nous demandons l'adjonction de cette disposition à l'article 3, qui a trait aux C. C. N. :

A la demande de la majorité des Unions de la Confédération, le C. C. N. devra être convoqué.

Le Président. — Il n'y a pas d'objection ? Je mets aux voix ces deux dispositions. (Les deux dispositions sont adoptées.)

Certains camarades ont fait remarquer que l'on s'est prononcé seulement sur le principe de l'égalité dans les congrès, mais qu'il y a deux questions : j'ai été saisi en effet de deux demandes réclamant la réduction à cinq ou six du nombre des mandats que chaque délégué pourra détenir.

Le Rapporteur. — Ce matin, on a voté sur l'article 26, par conséquent, nous maintenons ce texte.

Le Président. — Il n'y a donc pas lieu d'y revenir.

Une voix. — C'est un escamotage.

Le Président. — Non. Si Poussel maintient sa proposition et la Commission la sienne, vous choisirez entre les deux. Je mets aux voix l'amendement de Poussel. (L'amendement n'est pas adopté.)

Le Rapporteur. — L'article 27, devenu l'article 28, est sans changement :

Le siège de la C. G. T. U. est fixé à Paris, 33, rue de la Grange-aux-Belles.
(Adopté.)

Le dernier alinéa, qui devient l'article 29, est sans changement.

Le Président. — Je le mets aux voix. (L'article 29 est adopté.)

Le Rapporteur. — En ce qui touche la Commission féminine, la Commission propose l'article suivant sous forme de résolution :

ARTICLE ADDITIONNEL. — *Il est constitué au sein de la C. G. T. U. une commission de propagande composée de X... membres, choisies parmi les militantes des organisations ayant leur siège dans les départements de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.*

Son rôle et ses attributions constitueront à assembler une documentation sur l'exploitation de la femme et à la diffuser par la parole et par l'écrit.

Son action corroborera dans le domaine féminin l'action de la C. G. T. U.

Avant chaque Congrès de la C. G. T. U., se tiendra une conférence nationale féminine qui déterminera l'orientation de la propagande et de l'action à mener auprès des exploitées aux fins de ratification par le Congrès fédéral.

Cette conférence élira, pour la période d'une conférence à une autre, sa commission féminine.

Elle élira également une secrétaire chargée de la liaison permanente avec le secrétariat des commissions féminines départementales ou régionales.

Le secrétariat féminin est un organe auxiliaire au secrétariat à la propagande de la C. G. T. U.

Les frais administratifs et de propagande de la commission féminine seront réglés par la Commission administrative de la C. G. T. U.

La commission féminine sera représentée au sein de la C. A. par cinq membres n'ayant que voix consultative.

Un bulletin périodique sera édité par la commission féminine.

Il n'est pas dans notre intention de créer dans la C. G. T. U. un courant féministe. Les femmes et les hommes qui travaillent sont exploités au même titre et il n'y a pas lieu de faire de distinction entre eux.

C'est simplement dans un but de recrutement et de propagande syndicale auprès des femmes que nous créons cette Commission.

Nous ne voulons pas non plus instituer une nouvelle Commission permanente avec un secrétaire féminin.

La camarade Marie Guillot, qui a été élue secrétaire à la C. G. T. U., fait partie du Bureau puisqu'elle se compose de quatre secrétaires, mais, si elle est désignée par ses collègues femmes, tout en s'oc-

cupant de l'administration et de la trésorerie, elle pourra faire office de secrétaire féminin.

Le Président. — La parole sera à notre camarade Marie Guillot, si je fais erreur : elle ne demande pas une Commission féminine spéciale, mais l'entrée d'une camarade à la Commission Exécutive avec voix délibérative. C'est bien cela, n'est-ce pas ?

Marie Guillot. — Oui. La camarade Adrienne Montégudet avait présenté cet amendement ; mais j'estime nécessaire de l'expliquer : il ne s'agit pas de diviser les travailleurs en hommes et en femmes. Je suis à l'Union départementale depuis un an et j'ai une certaine expérience de ce dont je parle ; il y a toutes sortes de motifs — tantôt une grève, tantôt, comme cette année, la scission — qui peuvent accaparer l'attention du secrétaire de Fédération ou d'Union départementale. Or, celui-ci a un travail long et absorbant à accomplir, dont il ne peut se laisser distraire. La Commission féminine aurait donc son utilité à ce point de vue. D'autant que dans l'Enseignement, les femmes syndiquées sont maintenant au moins aussi nombreuses que les hommes. Le résultat de l'action syndicale chez elles a été excellent et, si l'on avait à disposer de plus de temps, beaucoup de bien en résulterait. (Vifs applaudissements.)

Lauridan. — Dans le Nord, dans le Textile particulièrement, nous avons un assez grand nombre de femmes. De même nous trouvons parmi les membres femmes de l'Enseignement une aide efficace.

Ne serait-il pas possible d'avoir, dans les Commissions qui se réunissent avec le Comité National Confédéral, des femmes de province ? Je ne dis pas que la C. G. T. a été empoisonnée par l'esprit parisien, mais il faut éviter d'écarter la province des débats de la C. G. T. U. Je demande que, sur ce point, Marie Guillot veuille bien me répondre.

Marie Guillot. — Le Congrès en décidera. Quant à moi, j'estime qu'il est possible et au moins désirable d'avoir dans ces commissions des femmes de la province qui ont déjà l'expérience de la vie syndicale et qui pourraient nous aider et nous donner des conseils. A Paris, le mouvement féminin syndical n'est pas très développé.

Le Président. — La camarade Marie Guillot, d'accord avec la Commission féminine qu'elle va former le plus tôt possible et avec la Commission Exécutive, donnera satisfaction au Congrès. Je mets aux voix la disposition additionnelle aux statuts.

(La disposition est adoptée.)

Le Président. — Voici la motion que je viens de recevoir :

Au nom du Bâtiment de Reims, je demande que le Label de la Confédération Générale du Travail Unitaire soit modifié, étant inadmissible qu'il soit le même que celui de la C. G. T. de la rue Lafayette.

Dudilleux. — Au Congrès unitaire de décembre, nous avons déclaré que la C. G. T. continuait. Nous devons adopter la marque qui existait à cette époque, c'est-à-dire le Label confédéral. J'estime qu'il n'y a pas lieu de le modifier.

Lecoin. — La C. G. T. continue, cela est vrai. Mais, quand vous vous refusez à modifier le Label en vous basant sur cette déclaration du Congrès unitaire de décembre, vous auriez dû commencer par protester sur le terrain de la C. G. T. Nous ne sommes pas la C. G. T. La nôtre s'appelle la C. G. T. U.

Le Président. — Je mets aux voix la proposition de Lecoin, qui consiste, en somme, à ajouter « U » à l'appellation de la C. G. T. (Adopté.)

Par conséquent, officiellement, la C. G. T. devient dans son titre intégral : Confédération Générale du Travail Unitaire, et, dans son titre abrégé, la C. G. T. U. (Adopté.)

Voici une autre proposition :

Les syndicats suivants : Méuniers, Boulangers, Confiseurs et Pâtisiers de Marseille, demandent qu'un tirage de circulaires donnant les nouveaux statuts soit fait et envoyé à tous les syndicats. — (Adopté.)

Philippe. — Au nom du syndicat des monteuses-électriciens de la Seine, je demande qu'on ajoute un article dans les statuts :

Les membres de la C. A. ne pourront avoir aucun emploi dans la C.G.T.U.

Dudilleux. — Pour donner satisfaction au délégué des monteuses-électriciens, nous avons ajouté à l'article 5 le texte suivant :

Les employés devront être pris en dehors des membres de la C. A. ; ils ne pourront être requis que pour les besoins de la propagande. Tous les employés de la C. G. T. U. seront recrutés au sein des syndicats groupant les spécialistes dont le concours sera jugé nécessaire.

Si nous avons besoin d'un comptable, il faudra s'adresser au syndicat des comptables.

Le Président. — Je mets aux voix l'ensemble des statuts.

Lecoin. — Par mandat ! (Mouvements divers.)

Dudilleux. — Camarades, il faudrait être logiques avec vous-mêmes. Vous avez accepté la procédure qui consistait à adopter les statuts article par article ; ayant adopté les articles les uns après les autres à la majorité du Congrès, nous pouvons considérer que, dans l'ensemble, le contre-projet des statuts, avec les rectifications apportées par la Commission, est adopté. (Applaudissements.)

Le Président. — Je veux bien qu'on vote par mandat, mais il faudrait être naïf pour ne pas croire qu'à deux douzaines de voix près, vous allez retrouver les chiffres d'hier. Votez d'abord à mains levées ; si le vote est douteux, nous procéderons au vote par mandat.

Un délégué. — Nous ne voulons pas qu'on dise que le vote est acquis à l'unanimité. Nous sommes contre.

Vaillet. — Il y a ici une majorité qui votera sur la proposition Monmousseau. Mais nous, qui venons de province, nous avons le désir de nous compter aujourd'hui sur les propositions en présence et c'est pourquoi nous demandons que l'on vote par mandat. (Mouvements divers.)

Lecoin. — Ce matin, nous vous avons déclaré que nous nous abs-

tenions de discuter article par article votre projet parce que nous présentions en bloc le projet de la C. A. provisoire. Nous demandons un vote par mandat, dans les mêmes conditions que ceux émis hier soir sur l'orientation nationale et l'orientation internationale. Nous n'avons pas voulu défendre notre projet ; nous avons la conviction qu'il se suffisait à lui-même et se défendait par lui-même. Nous voulons que le Congrès se prononce sur notre projet.

Ferré (des Jeunesses syndicalistes). — J'ai été très étonné que, dans le projet de statuts présenté par la nouvelle majorité, il y ait un programme pour l'action féminine et n'y ait pas le programme que j'avais déposé sur le Bureau le deuxième jour de ce Congrès au nom des Jeunesses syndicalistes.

L'orientation syndicale adoptée à ce Congrès ne répondant pas au mandat qui m'a été donné par les Jeunesses syndicalistes, ayant mandat de voter sur la résolution et le projet présentés par la C. A. provisoire, nous apportons l'ordre du jour dont je vais vous donner lecture et une addition aux statuts que nous demandons aux camarades de la minorité de vouloir bien inscrire dans le projet de la C. A.

PROJET D'ADJONCTION AUX STATUTS

Il sera inséré aux statuts confédéraux l'article suivant :

Un des buts de la C. G. T. est l'éducation de la classe ouvrière, éducation qui doit avoir lieu sur le terrain pratique et sur le terrain idéologique. Cette éducation générale sera principalement accomplie par la constitution, partout où il existe des organisations syndicales, de groupes dits « de jeunesses syndicalistes. »

Ces groupes constitués surtout par les jeunes adhérents des syndicats et ensuite par tous les jeunes gens des deux sexes qui veulent parfaire leur instruction et leur éducation générale, afin de devenir des militants éclairés, des individualités puissantes capables de faire avancer l'effort général d'émancipation prolétarienne.

Les jeunesses syndicalistes auront voix consultative à la C. E. et au C. G. N. par la présence de deux de leurs délégués et par réciprocité la C. E. devra désigner deux de ses membres pour être représentée au sein des jeunesses syndicalistes afin d'assurer la liaison entre ces deux organismes.

ORDRE DU JOUR

MOTION BARTHES-FERRE

Les jeunesses syndicalistes de la Seine, réunies en Congrès le 18 juin 1922, Considérant que l'action des jeunes a été basée de tout temps sur les principes du syndicalisme révolutionnaire (fédéraliste).

Constatant que la carence de la C. G. T. de la rue Lafayette qui consiste en une collaboration constante avec les gouvernements capitalistes, action totalement en désaccord avec les principes de la lutte de classes ;

Considérant que, d'autre part, la C. G. T. U. donne de sérieuses garanties au point de vue de l'action et de l'idéologie dont elle est imprégnée :

Le Congrès décide l'adhésion des J. S. de la Seine à la C. G. T. U., à la condition expresse que son autonomie soit sauvegardée.

J'ajoute :

A titre provisoire, la C. E. devra désigner une commission d'études de 4 membres, afin d'organiser, en accord avec les jeunesses syndicalistes, un plan d'éducation, de propagande et de recrutement.

Camarades, je dépose cette adjonction aux statuts si les camarades de l'ancienne C. A. l'acceptent, adjonction qui viendrait à la suite du projet de la C. E. que vous avez examiné.

Les Jeunesses syndicalistes se sont toujours imprégnées du syndicalisme révolutionnaire fédéraliste et la nouvelle majorité l'ayant violé... (Bruits et applaudissements)... je dépose cette motion, puisque le mandat m'en a été donné.

Monmousseau. — Camarades, nous acceptons le vote par mandat (Très bien !) sur les deux projets, bien que nous ayons enregistré au cours de la discussion que le contre-projet a été accepté en fait. Nous ne voulons pas du tout qu'une sanction ne soit pas donnée à ce débat.

Besnard. — Il nous paraît inutile que le Congrès perde son temps à se prononcer encore par un vote. La minorité réitère en effet, pour la dixième fois depuis ce matin, qu'elle ne participera pas à ce vote et qu'elle s'abstiendra en bloc. (Vives exclamations.)

Il est naturellement entendu que notre abstention sur le vote du contre-projet est considéré comme le vote du projet de la C. A. de la C. G. T.

Dannacher. — Vous comprendrez aisément qu'il est très naturel que les syndicats désirent se rendre compte si leurs délégués au Congrès ont bien rempli le mandat qui leur a été confié.

Le Président. — Peut-être, pour gagner du temps, pourrions-nous voter simplement à mains levées. (Bruit et interruptions.)

Chevalier. — Il n'est pas possible de voter autrement que par mandat. J'ai en effet, pour ma part, trois mandats à remplir, sur lesquels l'un d'eux a sur les statuts une opinion différente des deux autres. Si l'on vote en bloc, comment pourrais-je faire ? Le vote par mandat s'impose. (Très bien !)

(Il est procédé au vote par mandat.)

Le Président. — Camarades, voici les résultats du vote :

Résultats du vote

Motion Besnard	336
Motion Monmousseau	743
Abstentions	55

S'il y a erreur, la Commission des mandats procédera au pointage nécessaire. (Applaudissements.)

Le Congrès chante « Révolution ». (Nouveaux applaudissements.)

Le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du programme d'action.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?... La parole est à Boudoux.

Boudoux. — Vous n'apporterez pas à quelques sauvages de mon espèce l'idée d'avoir voulu faire du mal à quelqu'un, mais je viens de constater que nous ne nous sommes pas suffisamment éclairés ni expliqués.

Vous venez, après le résultat de ce vote, de manifester, croyant peut-être vexer ou peiner. (Protestations.)

Quand on est triomphant, on est content de s'en aller triomphant; je ne dis que ce qui est.

Il faut qu'on dise la vérité sur l'ordre du jour. On peut parler méchamment contre nous et méchamment contre vous.

Nous sommes de ceux qui étions dans les comités de défense syndicaliste...

Tommasi. — Nous aussi.

Boudoux. — Malgré toutes les injures qu'on a pu déverser sur les uns comme sur les autres, il y a des cas de conscience qui méritent d'être expliqués. Je dis cela parce qu'on a trop négligé de bons vieux militants. J'aurais voulu que vous incorporiez dans le programme d'action de la C. G. T. U. tout le point de vue des comités de défense syndicaliste de la guerre pour le redressement du syndicalisme.

Nous disons que la politique a pris le syndicalisme.

Il faut que nous fassions une action formidable. Les camarades de la minorité ont dit qu'ils restaient liés à la C. G. T. U. Je reste avec eux lié à la C. G. T. U., parce que le programme d'émancipation pas de programme d'action, parce que le programme d'émancipation des travailleurs, vous l'avez laissé prendre par les politiciens. (Applaudissements.)

Le Président. — Voici une proposition de la Fédération du Sous-Sol :

Considérant que la classe ouvrière subit contre les salaires, les retraites, les huit-heures, l'attaque d'une centrale capitaliste ;

Le Congrès estime que la riposte doit être apportée par la centrale ouvrière ; et, en conséquence, il charge le Bureau confédéral de réunir au plus tôt les délégués des fédérations pour préparer une action commune.

Les délégués de ces fédérations auront pour charge, avant de décider l'action, d'adopter un programme unique de revendications.

Vous ferez ce que vous voudrez de cette résolution.

La parole est au camarade Vaillot.

Vaillot. — Je ne parlerai pas longtemps, parce que je ne suis pas de ceux qui prétendent faire la révolution, surtout dans leur bureau.

C'est la première fois que j'assiste à un Congrès confédéral, mandaté par des organisations.

Je suis venu ici pour exprimer devant mes camarades de province surtout quels sont nos désirs de réalisation, quels étaient les désirs que

nous espérons voir réaliser ici, en sortant du Congrès confédéral unitaire.

Vous me permettrez de vous dire que nous comptons repartir avec le sentiment déterminé de pouvoir demain, d'un commun accord, reprendre la lutte ardue, la lutte patiente que nous avons menée, pour vous permettre, à vous, actuellement fonctionnaires de la C. G. T. U., de continuer la C. G. T. U. (Interruptions.)

Je n'ai rien dit qui puisse froisser quelqu'un. (Interruptions ; bruit.)

Nous sommes venus à ce Congrès pour vous demander à vous, congressistes, de faire du travail. Je me demande ce que vous avez fait.

Tommasi. — Et toi ?

Vaillot. — Demain, nous retournerons devant nos mandants. Nous leur dirons la vérité sur les débats de ce Congrès ; nous leur dirons la vérité sur la question d'orientation syndicale, et vous ne nous empêcherez pas de dire la vérité ; nous leur dirons que, derrière le paravent, comme on le disait, de la motion Monmousseau, le Parti communiste s'est glissé et a fait voter une motion qui demain désagrègera l'organisation syndicale. (Applaudissements. Bruit.)

Camarade Tommasi, je ne te connais pas. Je ne doute pas de ta sincérité ; tu n'as pas à douter de la mienne. Tu représentes ici la presse et tu es peut-être mandaté ; j'ai les mêmes droits que toi, que quiconque ici, de représenter des syndiqués.

Lorsque vous viendrez....

Tommasi. — Nous irons.

...Lorsque vous viendrez, camarades de la Commission Exécutive, nous demander à nous — puisque vous ne voulez pas nous entendre — lorsque vous viendrez nous demander de vous organiser vos réunions, il est possible qu'à ce moment nous vous les organisions, mais il est possible qu'en même temps nous vous demandions des comptes. (Applaudissements.)

Nous pensions partir d'ici, non pas les mains vides comme nous partons, mais avec des décisions qui puissent nous permettre de continuer la lutte que nous devons engager demain.

Vous avez remplacé la C. A... (Mouvements divers. Bruits.)

Je voudrais poser une question à la Commission Exécutive et au nouveau Bureau de la C.G.T.U. Je voudrais leur demander quel est le programme de réalisation de la nouvelle Commission Exécutive.

Dans la motion Besnard, nous avons trouvé un article sur ce sujet ; on ne peut pas le nier. Nous avons trouvé des articles dans lesquels il était question de réaliser dans le minimum de temps toutes les questions d'ordre social pour lesquelles nous avons bataillé : journée de huit heures, chômage, action à mener contre l'impôt sur les salaires, défense des salaires qui est liée, peut-être indirectement, avec l'impôt sur les salaires, question de l'antimilitarisme qui nous préoccupe aussi et l'action sociale immédiate à mener contre la répression mondiale.

Je vous demande ce que vous nous avez apporté à cette tribune ? (Mouvements divers.)

Vous viendrez probablement nous dire tout à l'heure que vous acceptez intégralement le programme de l'ancienne C. A. de la C. G. T. U.

Semard. — Que nous avons établi !

Vaillot. — Je vous demande de venir nous dire si vous prenez ce programme et si vous affirmez.... (Interruptions. Mouvements divers.)

En tout cas, vous n'avez rien apporté jusqu'ici. Je ne doute pas un instant que vous soyez capables de gérer la C. G. T. U. Mais, je maintiens que vous ne nous avez rien apporté au point de vue des réalisations. (Bruits.)

On me reproche de tenter de faire la division dans le mouvement ouvrier ; on me dit : « Calme-toi ! Il y a des gens qui nous entendent. »

Je prétends ne pas vouloir une seconde scission et défendre l'unité dans le sein de la Confédération. Mais, si vous avez permis à d'autres de s'expliquer en voilant la vérité, j'ai le droit, moi, simple délégué de province, de dire ce que je pense.

Un délégué de Cette, qui ne pense pas moi, qui depuis deux mois lutte contre le patronat, m'envoie une lettre se terminant par ces mots :

Et surtout, à Saint-Etienne, faites un travail intelligent et sortez de là unis, groupés pour d'autres luttes.

Je demande à ceux qui nous ont entraînés, à la majorité, s'ils ont la conscience bien tranquille, s'ils n'ont pas donné raison à tous ceux qui affirment que le mouvement syndical français est remorqué par un parti politique.

Nous saurons demain si vraiment les événements vous donnent tort ou raison. En tout cas, nous prétendons que vous avez commis une lourde faute. Nous prétendons que vous n'êtes pas dans la véritable voie du syndicalisme révolutionnaire. Ce syndicalisme, vous l'avez intimement lié à un parti politique, peut-être bien intentionné, mais dont l'expérience nous a permis de douter.

Celui qui est à cette tribune, quelles que soient ses conceptions, organisera des réunions. Et je m'adresse à Semard, au camarade qui sourit toujours, pour lui dire : Tu ne devais pas agir de la façon dont tu as agi, parce que tu nous avais promis de façon nettement déterminée que tu serais toujours parmi ceux qui voulaient l'unité et non la scission.

Camarades, nous avons beau nous trouver divisés, nous heurter pendant des journées entières, il ne doit y avoir ici qu'une seule chose qui compte, c'est la solidarité. Il y a depuis trois mois, à Cette, une grève de charbonniers. Or, je vous demande ici, au nom de la Commission Administrative, de faire un geste large. Ce geste ne doit naturellement pas être circonscrit à Cette, mais doit être étendu à tous les grévistes qui, actuellement, luttent contre le patronat.

En résumé, considérant que ces cinq cents grévistes de Cette qui

luttent depuis trois mois sont dans le besoin, je demande au Congrès de leur voter une somme de 1.000 francs.

Le Président. — Camarades, je reçois une lettre émanant des employés de Calcutta, qui demandent au Congrès de leur envoyer le compte rendu des travaux. Le nécessaire sera fait.

D'autre part, le syndicat des Métaux de Nevers présente au Congrès une résolution relative au programme qui vous a été distribué par les Jeunesses communistes. Cette motion est signée de Tommasi et plusieurs de ses camarades.

Je crois, camarades, que c'est là la suite d'une mauvaise plaisanterie. Les camarades en question ont distribué une motion. Nous avons décidé que nous n'acceptons pas leur délégation et il me semble qu'il y a lieu de passer outre, purement et simplement.

Lignon. — La résolution a été présentée par les Métaux de Nevers et je tiens à ce qu'elle vienne devant le Congrès.

Le Président. — Les mutilés du travail demandent l'amélioration de leur sort. La parole est à Lorduron.

Lorduron. — Camarades, j'ai reçu de Christine, secrétaire de la Fédération des Mutilés, la lettre suivante :

La Fédération nationale des Mutilés du Travail, dont le siège est à Marseille, tient à adresser au premier Congrès de la C. G. T. U. son salut fraternel.

Elle tient en même temps à faire connaître aux délégués des organisations syndicales l'action qu'elle a entreprise, le but qu'elle poursuit, ainsi que le terrain sur lequel elle s'est placée, ceci afin de dissiper les malentendus, l'équivoque qu'aurait pu faire naître chez certains la création de notre organisation en laquelle ils auraient pu voir un organisme de superfétation, étant bien entendu que cette Fédération est fermement résolue à œuvrer en complet accord avec les organisations syndicales.

Beaucoup de délégués ici présents, ceux tout au moins qui appartiennent à des régions où il existe des groupements adhérents à notre Fédération, connaissent déjà notre organisation.

Cette Fédération groupe dans son sein les victimes d'accidents du travail, les mutilés dont les rentes sont notoirement insuffisantes. Il nous suffira de rappeler aux délégués à ce Congrès que certains de nos adhérents touchent pour la perte totale des deux yeux trois francs de rente par jour ; pour l'amputation du bras droit, 0 fr. 85 par jour, etc., pour les convaincre combien il est nécessaire d'agir pour faire augmenter ces rentes dérisoires.

Cette action, les syndicats, trop absorbés par leur besogne de regroupement d'après guerre, trop préoccupés ensuite par les événements successifs qui se sont déroulés ensuite (grèves de mai 1920, scission, etc.), ne pouvaient l'entreprendre. Aussi les mutilés du travail ont-ils décidé de s'organiser sur ce terrain tout spécial pour envisager les moyens propres à améliorer la lamentable situation dans laquelle ils se trouvent placés. Pour cela ils font appel à l'appui moral et matériel des organisations syndicales pour faire aboutir leurs légitimes revendications, étant bien entendu qu'ils entendent se placer sur le terrain nettement revendicatif et non mutualiste.

Ils escomptent que le Congrès indiquera sa volonté d'aider cette Fédération, et que ce ne sera pas en vain que ses représentants, dans certaines

circonstances difficiles, pourront faire appel à la C. G. T. U. pour l'aider dans ses revendications qui ne visent uniquement que les mutilés du travail.

La Fédération des Mutilés suggère aux syndicats la création de ces groupements dans leur milieu.

Le Secrétaire fédéral : CHRISTINE.

Voici maintenant la motion :

Le Congrès unitaire de Saint-Etienne, enregistrant la situation faite à tous les mutilés du travail, enregistrant l'inefficacité de la loi sur les accidents du travail de 1898, modifiée par la loi du 5 août 1920, constate que la modification apportée ne donne pas satisfaction à la classe ouvrière, à tous les mutilés du travail qui doivent être égaux. Or, constatant que cette inégalité est inadmissible, le Congrès demande que les mutilés du travail d'avant la loi de 1920 soient traités sur le même pied d'égalité, c'est-à-dire qu'ils aient les mêmes droits et avantages, avec rétroactivité, que les mutilés d'après la loi du 5 août 1920, en attendant que la période transitoire de maintien des revendications acquises soit remplacée par le changement de la société actuelle.

Signé : Mineurs de la Roche, La Molière, etc.

Cette Fédération défend à toute occasion les revendications de ses membres et je recommande au Congrès sa motion. (Applaudissements.)

Le Président. — La C. G. T. donne son appui aux mutilés du travail et chacun doit faire son possible pour les aider.

La Fédération du sciage et de la tabletterie demande que la C. G. T. vote une motion tendant au maintien de la durée du travail à huit heures et réclamant la lutte contre la diminution des salaires. Le Congrès décidera.

Bagarre (Sciage). — Nous nous sommes rendu compte que, bien souvent, quand on organise des grèves de protestation contre l'augmentation de la durée du travail ou la diminution des salaires, on échoue. Puisqu'on vient de nommer un nouveau Bureau, nous le prions de faire siennes les déclarations des 25 et 26 juin par lesquelles la Fédération a décidé de lui présenter ses revendications.

Nous demandons donc au Président de mettre aux voix la résolution suivante :

Dans son congrès fédéral des 24 et 25 juin dernier, la Fédération Sciage et Tabletterie décide de soumettre à l'approbation du Congrès Confédéral la motion suivante :

« Considérant qu'il est du devoir de toutes les organisations syndicales de lutter efficacement contre l'impôt sur les salaires, pour la journée de huit heures et contre la diminution des salaires, de ne plus engager de luttes séparées appelées le plus souvent à un échec qui cause bien souvent des victimes chez les militants et une diminution de la force vitale de l'organisation ayant engagé cette action ;

« Demande au Congrès Confédéral de vouloir bien envisager la possibilité d'un mouvement d'ensemble tel qu'une grève générale à durée limitée, pour faire échouer le projet gouvernemental et les offensives capitalistes. »

Le Président. — Je ne crois pas que le Congrès ait à prendre de décision spéciale : le Bureau s'inspirera de cette motion.

La Fédération Unitaire du Livre nous signale que le label de cette Fédération est actuellement détenu concurremment avec celui de l'ancienne Fédération par les maîtres imprimeurs.

Quand les travailleurs de la Fédération Unitaire sont dans les mêmes imprimeries que ceux de la rue Lafayette, il faut que ceux-ci ne les ennuiant pas.

La Fédération signale son organisation et demande surtout qu'on fasse travailler les maisons acceptant son label et respectant ses ouvriers.

Vial-Collet (Fédération du Livre). — Je demande la parole pour donner lecture de notre motion.

Le Président. — Tu as la parole.

Vial-Collet (Fédération du Livre). — Camarades, voici ce que vous déclarent les travailleurs du Livre :

Par décision du Congrès constitutif, la Fédération unitaire des Travailleurs du Livre informe d'abord tous les congressistes qu'elle a créé une marque fédérale unitaire.

« Considérant qu'elle est en droit absolu de compter sur l'appui effectif de toutes les organisations pour l'aider dans la défense des intérêts matériels et moraux des membres qui la composent ;

« Que, d'une part, le label répond à un besoin immédiat en tant que propagande et garantie ; qu'il est dans le domaine économique le lien étroit de tous les travailleurs qui coopèrent à la diffusion des idées révolutionnaires dans le pays ;

« Que, d'autre part, les derniers événements caractérisés par divers mouvements dont le plus typique est la grève Duhois et Bauer, ont démontré que l'idée de nos adversaires est de fouler aux pieds les principes les plus élémentaires du syndicalisme en entreprenant dans les maisons la chasse aux cartes rouges ;

« Pour toutes ces raisons, les congressistes de la Fédération du Livre demandent à ceux de la C. G. T. U. de vouloir bien émettre un vote faisant obligation (en tenant compte de toutes les possibilités matérielles) à toutes les organisations unitaires, d'exiger de l'imprimeur qui confectionne leurs travaux l'apposition sur ceux-ci du label unitaire.

« Par cela même ils s'engagent à retirer leurs travaux des maisons qui le refuseraient, ou sur toute demande du bureau fédéral. »

Le Président. — Le camarade Hercelet, du Textile de Vienne, a déposé la motion suivante :

« *Le Congrès constitutif de la C. G. T. U. affirme la position du syndicalisme révolutionnaire, face au capitalisme, à la direction patronale des entreprises, déclare que le syndicalisme ne peut agir que directement contre le capital.*

« *Mettant à profil l'expérience acquise dans les derniers mouvements de grève généralisés ; considérant en face de lui l'organisation unitaire contre-révolutionnaire de la bourgeoisie par les Unions civiques s'organisant dans toutes les principales villes de France, face à la Confédération générale des Unions civiques qui a son siège 6, rue de Solférino, Paris, et qui doit tenir son congrès à Strasbourg courant 1922.*

« *Face à l'organisation des gardes civiques armées, le Congrès précise*

que la grève générale ne peut se concevoir dans le cadre de la loi de 1884, que la grève des « bras croisés » est insuffisante désormais. La grève générale doit être remplacée par la grève sur le tas, première phase de l'occupation générale des usines, des chantiers, des bureaux et des champs, à bras armés, face aux gardes civiques, aux « remplaçants » des Unions civiques.

« Le Congrès demande aux militants syndicalistes de propager toujours davantage la nécessité de l'action directe, du sabotage, du boycottage et l'emploi de la violence collective et individuelle.

« Il affirme enfin, sans équivoque possible, que le syndicalisme va de la légalité jusqu'à l'illégalité. »

Le Congrès ne peut que s'associer à ce vœu.

La parole est à Marie Guillot.

Marie Guillot. — La Fédération de l'Enseignement m'a mandatée pour vous soumettre la question du militarisme à l'école. Voici le rapport qu'elle m'a chargée de présenter :

LE MILITARISME A L'ÉCOLE

La Fédération de l'Enseignement se voit dans la nécessité de porter à la connaissance de la classe ouvrière organisée le scandale de l'intrusion des militaires à l'école, sous prétexte de culture physique.

Des moniteurs militaires sont introduits dans les écoles de garçons, dans les écoles mixtes ; on a même essayé de les introduire dans les écoles de filles ; mais, là, tout de suite, les parents protestèrent et c'est une utile constatation pour l'action possible contre la présence des militaires à l'école, les militaires ne reparurent pas à l'école.

Pendant, aucun texte de loi ne permet cette intrusion. Seule, la faiblesse des maîtres devant l'élément militaire et gouvernemental qui veut l'imposer est responsable. Et, disons-le aussi, l'indifférence, la faiblesse ou le manque d'initiative des parents, qui pourraient réagir soit par protestations modérées mais fermes auprès des instituteurs (ce qui donnerait de la force aux timides) soit par protestations auprès des municipalités, soit par réunions publiques de protestations, soit en ordonnant aux enfants de quitter l'école au moment des exercices (ce qui s'est déjà produit dans quelques endroits). Gymnastique plus ou moins rationnelle, marches militaires, exercices militaires, chants patriotiques, exercices de tir, morale « militaire », sont choses que la classe ouvrière ne doit pas supporter pour ses enfants. Nous estimons qu'elle doit dire hautement sa volonté d'obtenir pour eux une éducation humaine, et qu'elle doit s'exercer à imposer cette volonté. Son mot d'ordre doit être : « Pas de militaires à l'école. »

A vous de rechercher, camarades, les meilleurs moyens d'action.

Nous devons vous signaler un autre danger : la militarisation des normaliens, futurs instituteurs.

Un professeur d'École normale, bien au courant, nous a fait parvenir le rapport suivant :

« Depuis assez longtemps déjà, l'intrusion se préparait. Actuellement, et depuis octobre 1921, elle est régulièrement organisée.

- Fonctionnement

« Voici en quoi consiste, à Beauvais, cette préparation militaire. Elle est donnée par un commandant d'infanterie qui, assisté d'un adjudant, fait un cours d'histoire militaire et de tactique au XVIII^e siècle et sous Napoléon. On apprend à nos élèves le « service extérieur » ; comme on dit : « Oui, caporal ; oui, mon commandant ; oui, monsieur le maréchal », etc. Des adjudants et des sergents font faire à nos élèves « l'école du soldat » : demi-tour à droite, etc. Nos élèves vont même recevoir des bourgerons et des calots, probablement pour avoir l'air plus martial. Trois heures par semaine et par année sont consacrées à cela. »

(Bulletin de l'Amicale des Professeurs de l'E. N., mars 1922.)

Depuis que ceci a été écrit, Beauvais a dû recevoir, comme toutes les autres E. N., bourgerons et pantalons de treillis et calots, et ce sera « le plus beau jour » de leur vie. Les normaliens ont reçu aussi des fusils Lebel avec baïonnette et des mitrailleuses ; ou du moins ils s'exercent avec les mitrailleuses du corps en garnison. Et ils s'entraînent aux charges à la baïonnette et à toutes les finesses du service en campagne.

Avec cette préparation militaire physique, la préparation théorique, on l'a vu. Des conférences ou des cours d'histoire, de géographie, d'hygiène, de topographie ; des leçons de morale militaire sont prévues, sinon déjà commencées et, en tout cas, partout déjà ont été faites des conférences sur le Devoir, sur la Patrie, sur le Drapeau, etc.

Il y en a eu, ou il y en aura, sur l'organisation de l'armée. « Voyez-vous, dit un professeur de Moulins, défilé dans un enseignement purement verbal et pêle-mêle : voiture de compagnie, feuille de prêt, etc. Mais il n'y a qu'à la caserne et par la pratique qu'on apprend tout cela. »

Illégalité de cette préparation

La première constatation et non la moins curieuse, c'est que tout cet enseignement est parfaitement illégal. Aucun texte de loi, aucun règlement nouveau n'a jusqu'ici autorisé l'intrusion dans les écoles d'un enseignement et de professeurs militaires, pas plus que d'un enseignement et de professeurs du communisme.

« Il y a d'abord une question de principe, dit un professeur de Moulins. Nous assistons à ce fait *formidable* (c'est lui qui souligne), que des officiers ont pu s'imposer dans nos écoles en violation du règlement et avant qu'aucune loi ait été votée ! Triste exemple !... Aux militaires tout est permis ! »

« Cette organisation, jusqu'à preuve du contraire, apparaît comme illégale, disent les professeurs de Beauvais, et le Ministre de l'Instruction publique et les Inspecteurs d'Académie n'auraient jamais dû laisser entrer les militaires dans nos écoles. »

De qui d'ailleurs ces blâmes formels ? Des révolutionnaires ? Pas le moins du monde. Car ces mêmes maîtres admettent parfaitement la préparation militaire, à certaines conditions et surtout pourvu qu'elle ne fasse pas double emploi avec leur enseignement. Ils protestent surtout que, entendue comme elle l'est, elle forme à l'antimilitarisme !

Pédagogie militaire

Et il y a de quoi en effet arriver là malgré soi.

Le Conseil des professeurs de Moulins tout entier ne peut dissimuler la prodigieuse stupidité de l'enseignement militaire. On fait faire de la topographie à des élèves de première année, qui n'ont point encore fait de géométrie dans l'espace. On fait faire des agrandissements de la carte au 1/80.000^e à des élèves qui n'ont jamais examiné cette carte, et c'est un exercice de candidat à la licence. « Les élèves font des comparaisons et des réflexions que nous ne voudrions pas voir faire par les élèves, mais que nous redoutons de voir se manifester, dit timidement ce Conseil de Moulins. »

Surmenés de travail, et excédés par ce travail intelligent, les élèves se fâchent.

Les incidents

Le premier incident connu très discrètement, car la presse fit un silence complet, sauf l'*Humanité*, c'est celui de Clermont-Ferrand. Les élèves-maitres refusèrent de se rendre à l'un des exercices commandés. Résultat : le premier de chaque promotion (mesure éminemment intelligente, mais qui atteste l'embarras où l'on était de punir l'un plutôt que l'autre) fut exclu pour quelques jours ou changé d'école.

Et l'on n'a guère su combien d'écoles ont, comme celle de Valence, envoyé leurs félicitations à leurs camarades de Clermont. On peut être assuré que toutes les approuvèrent.

Menus incidents çà et là.

Puis, éclate un scandale dont la presse libre s'est emparé cette fois ; le *Progrès Civique*, *Floréal*, la *Voix des Femmes*, même la *Revue de l'Enseignement primaire supérieur*, etc., c'est le scandale d'Arras.

Le mot n'est pas trop fort quand on sait comment les normaliens d'Arras étaient traités par le commandant de Solminihac et par l'adjutant Flick :

« Bande blancs-becs... de Jean-foutres... vous vous foutez de ma gueule... Si vous êtes venus ici pour m'emmm..., vous n'avez qu'à foutre le camp... Manche à c... Si vous aviez des c... Collez-vous à votre camarade comme un morpion... Si c'était une jolie femme vous en trouveriez bien le... (à propos de pièces de fusil-mitrailleur). »

A l'illégalité, au surmenage stupide, se joint la plus abjecte goujaterie. Cependant, l'incident n'éclata qu'à propos d'une composition (sur les 105 pièces du fusil mitrailleur) dont les élèves demandaient le renvoi à quelques jours pour mieux la préparer. Refusés, ils remirent tous copie blanche. Conseil de guerre aussitôt : trois grands chefs et à côté le petit directeur de l'école, négligeable sous-ordre. Punition infligée par le recteur aux élèves : deux jours de privation de sortie à Pâques (et les professeurs aussi), et privation ensuite jusqu'à la Pentecôte, etc...

On n'a pas dit jusqu'ici que les goujats aient été punis.

On a puni les élèves sans les écouter, sans chercher à comprendre les causes de leur mécontentement. « La préparation militaire doit passer avant toutes les autres, leur a-t-on dit, et nous étions très coupables de ne pas le comprendre ».

Conclusion

Le langage de corps de garde du commandant de Solminihac ne doit pas détourner notre attention des faits essentiels. Sous cette forme extrême,

il a dû être très rare et cela ne changerait pas grand chose à notre attitude s'il n'avait jamais été employé. Il a seulement le grand avantage de forcer l'attention indignée des parents et du public.

De même qu'il ne faut pas laisser prendre le change sur la question des exercices physiques si nécessaires.

Mais il faut se rendre compte de ce fait capital : la tentative de *militariser les corps et les esprits*, mécaniser les corps par les exercices « disciplinaire » de la caserne ; préparer les esprits à une mentalité de guerre et de meurtre, les Ecoles normales seraient un terrain de choix : dresser ainsi les futurs instituteurs, quel beau rêve !

Aussi faut-il moins que tout autre solution, accepter celle que préconisent par exemple les professeurs de Moulins. Ils acceptent la P. M. à l'E. N. mais le jeudi seulement pour les exercices militaires (école du soldat, de section, etc.) qui ne veulent permettre que ces exercices et à la condition surtout, pour les faire accepter sans aigreur, qu'ils dispensent les élèves d'un certain temps de service militaire. Ainsi la stupide, illégale et criminelle préparation au massacre serait légitimée grâce à une *faveur* obtenue sur la classe populaire ! Ce ce sont des éducateurs qui proposent cette solution honteuse...

Il faut que toutes les fois que cela est possible, cette intrusion criminelle du militarisme et des militaires, dans des écoles *d'éducateurs* soit dénoncée plus àprement qu'ailleurs à cause de son danger plus grand pour le pays, pour la paix du monde et pour la classe ouvrière dans les grèves et les guerres civiles, danger plus grand parce que tous ces jeunes gens seront des instructeurs militaires sous-officiers et officiers, et parce que étant du peuple, il ne faut pas les laisser pervertir par la corruption capitaliste et devenir ses serviles agents.

Et, pour conclure, nous nous réclamerons d'une grande autorité, non suspecte, l'ancien directeur du Collège d'athlètes de Reims, l'ancien lieutenant de vaisseau G. Heberl, (Revue d'Education physique), 15 mai 1922 :

« Avant tout, nous réclamerons pour l'Ecole une éducation physique organisée au même titre que l'éducation intellectuelle et sous la responsabilité des mêmes maîtres... Nous nous montrerons opposés à l'intrusion de l'armée dans les écoles pour y donner l'enseignement physique et nous ne serons partisans d'aucune préparation d'ordre purement militaire avant l'incorporation. »

UN PROFESSEUR D'ECOLE NORMALE.

P. S. — Il n'y a pas d'argent dans les écoles de toute catégorie pour acheter des livres et un matériel indispensables. Mais il y en a pour inonder les E. N., et sans doute beaucoup d'autres écoles, de livres et de brochures en double et triple exemplaires comme : *Tactique et organisation de l'armée, Alimentation et habillement en temps de paix, Emploi de l'artillerie, Les chars de combat, Conférences de tactique, Le rôle social de l'officier, Géographie militaire de la France, Etat des officiers de réserve, Campagne de 1865, Cours d'histoire, tome I : De l'antiquité à 1915* avec un volume de croquis, etc...

2^e P.-S. — Nous attendons à l'épreuve avec curiosité, ce que donnera cette P. M. dans les lycées quand elle y sera organisée, si jamais elle l'est. Car déjà il y a eu une levée de boucliers du personnel enseignant aussi modéré que celui des E. N. mais mieux soutenu par une classe bourgeoise pour qui le militaire est un serviteur, non un être.

Et il y a aussi en prévision de beaux chahuts. Mais les lycéens, fils de

bourgeois PAIENT : les normaliens sont des boursiers et n'ont que le droit d'obéir et se taire sans murmurer. Silence aux pauvres !

La Fédération, à son Conseil fédéral de Pâques 1922, a fait connaître ainsi son avis :

Le Conseil Fédéral, réuni les 14 et 15 avril, étudiant les conditions dans lesquelles est organisée l'éducation physique dans les écoles primaires, déclare que cet enseignement apparaîtra comme un bluff et une amère plaisanterie :

1° *Tant que les enfants des familles ouvrières, à peine sortis des taudis où ils subissent les effets de la misère, de l'alcoolisme, de la tuberculose, viendront s'entasser et s'étioler dans les locaux scolaires defectueux, dans les classes sans air, sans vie et sans joie ;*

2° *Tant que l'organisation pédagogique actuelle imposera aux élèves l'immobilité, la contrainte et le surmenage, aggravés encore par les études surveillées et les devoirs à la maison ;*

Le Conseil Fédéral constate, en outre, que cet enseignement inefficace et inopérant pour les raisons ci-dessus, peut encore, dans de nombreuses écoles, devenir nuisible : les jeunes sous-officiers ou soldats chargés de l'éducation physique font preuve d'une bonne volonté qui compense difficilement leur notoire insuffisance pédagogique. Certains de ces militaires apportent même dans l'exercice de leurs fonctions une mentalité de champ de manœuvre et un langage de caserne évidemment déplacé dans un milieu scolaire.

En ce qui concerne les écoles normales : sans trop s'émoouvoir d'une organisation militaire due avant tout à la nécessité pour le ministre de la guerre de donner emploi à une multitude d'officiers et sous-officiers inutiles.

Constatant même avec intérêt que la maladresse insigne de cette action militaire semble déterminer une vive opposition antimilitariste au sein même des E. N. ; le Conseil fédéral déclare :

1° *Que les programmes des E. N. sont déjà surchargés, les heures de classe trop lourdes, les heures d'études trop courtes, les heures de récréation et de jeux insignifiantes ; de nouvelles matières d'enseignement non prévues sont inadmissibles et la préparation militaire (tir de mitrailleuse, charge à la baïonnette, etc.) se fait le jeudi après midi par exemple, au détriment des promenades utiles et des exercices physiques ;*

2° *Que cette introduction est tout à fait illégale, le ministre et les inspecteurs d'académie ont violé les règlements et appliqué la loi non encore votée : bien fâcheux exemple de leur part ;*

3° *Enfin que la lutte contre l'influence du militarisme est pour nous une question de principe.*

En conséquence, au nom de la neutralité scolaire et de la liberté des pères de famille, au nom des lois et règlements actuels, au nom d'une saine pédagogie et au nom d'une morale d'humanité et de paix :

Le Conseil fédéral proteste énergiquement contre toute introduction du militarisme et des militaires à l'école, et engage tous les pères de famille appartenant aux organisations d'avant-garde à collaborer pour cette action avec les instituteurs syndicalistes et pacifistes.

La Fédération de l'enseignement demande à la classe ouvrière organisée de prendre position sur la question. (Applaudissements).

Le Président. — Le rapport présenté par Marie Guillot est particulièrement vrai pour les écoles normales ; on veut faire des futurs instituteurs, des officiers qui n'auront jamais vécu avec les soldats.

Dans la dernière boucherie, il a été constaté que les instituteurs officiels étaient généralement des compagnons, des frères, pour leurs soldats, et on veut essayer pour les prochaines guerres de faire des futurs instituteurs les bourreaux de leurs frères de travail.

Le Congrès ne saurait laisser accomplir cette ignominie sans protester. C'est en tant qu'instituteur que je parle. (Applaudissements.)

La parole est au camarade Delfosse.

Delfosse. — Camarades, je dépose sur le bureau une proposition tendant à demander au Bureau confédéral de réunir au plus tôt des délégués des différentes fédérations pour s'entendre sur un programme commun pour une action commune.

On dira peut-être que c'est une affaire qui aurait pu se passer entre le Bureau et nous, mais je préfère avoir une décision du Congrès parce qu'il faut en finir avec les différentes discussions que nous avons depuis trois ou quatre jours.

Depuis trois ou quatre jours, je vous ai suivi avec attention, c'était nécessaire ; j'ai vécu avec vous trois ou quatre générations en imagination, et après cela j'ai pris le chemin de retour pour rejoindre la classe ouvrière qui nous attendait sur le bord de la route.

Alors, on s'aperçoit qu'on se contente de peu. Dans un mouvement de grève, lorsqu'on arrive à maintenir un salaire de famine, on crie victoire ; lorsqu'on arrive même à imposer une plus petite diminution de salaire, on crie également victoire. Eh bien, camarades, nous ne sommes pas là pour cela. Nous sommes là non pas pour rester sur la défensive, mais pour prendre l'offensive.

Nous en sommes arrivés à ne pas pouvoir nous défendre — surtout chez les mineurs ; dans quelques fédérations on peut encore, je le reconnais, se défendre par des moyens locaux — mais chez nous, nous atteignons le moment où l'exploitation patronale est telle que nous ne pouvons plus nous défendre que par l'action de masse.

Par conséquent, avant d'attendre que nous nous soyons fait écraser dans notre coin, il serait préférable de réunir les délégués des fédérations et de nous entendre sur un programme commun pour une action commune.

Il est possible de s'entendre entre les fédérations sur les huit heures, sur l'impôt sur les salaires, sur les salaires, parce que nous arrivons à un moment où nous ne pouvons plus attacher de valeur numérique aux salaires ; ce n'est pas de la baisse ou de la hausse que nous souffrons, c'est de la vie chère.

Cela semble être la même chose : c'est une erreur. Il existe un écart entre le salaire moyen et le coût moyen de la vie.

— J'estime que nous nous trouvons dans une situation telle qu'il faut rendre le gouvernement responsable de cet écart.

Il y a eu un précédent dernièrement, à la grève des mineurs anglais. La baisse des salaires ne correspondait pas avec la baisse du coût de la vie et la résistance des ouvriers fut telle que le gouvernement anglais fut obligé d'intervenir et a mis dans la balance une

somme de dix millions de livres pour diminuer l'écart existant entre le salaire de base et le coût de la vie.

C'est un précédent que nous devons retenir.

Les mineurs anglais ont cru à une œuvre de philanthropie ; nous devons considérer cela autrement.

En effet, l'Etat concentre toutes les forces capitalistes. Il peut, quand il veut, faire cesser le chômage, par exemple, en reprenant les relations commerciales avec la Russie ; il peut faire diminuer le coût de la vie en abrogeant quelques décrets de protections douanières, en imposant des redevances plus fortes à toutes les compagnies de mines qui ont des concessions.

Il peut, par différents moyens, combler l'écart existant entre le coût de la vie et les salaires. Nous pourrions démontrer que seul le régime capitaliste est responsable de cet état de choses. En effet, les travailleurs entreprenant une action, sur des revendications même essentiellement corporatives, se rendront compte de la résistance opiniâtre du patronat. Ils reconnaîtront ainsi la nécessité d'une transformation sociale au profit de la classe ouvrière et chercheront à mettre en application les principes des soviets en occupant eux-mêmes les usines, les ateliers.

Cela est un point de vue qui peut être modifié, mais je vous prie de comprendre la nécessité qu'il y a de réunir les différentes fédérations pour l'élaboration d'un programme commun pour une action commune.

Je demande au président de mettre aux voix la proposition que je lui ai remise. (Applaudissements.)

Le Président. — La proposition du camarade tendant à la réunion d'une conférence des fédérations est l'affaire du Bureau et de la Commission Exécutive. Le Congrès ne peut pas s'opposer à cela. La parole est à Riboulet.

Riboulet. — Les camarades représentant les syndicats vont retourner dans leurs organisations sans savoir ce qu'il faut faire, notamment en ce qui concerne l'impôt inique sur les salaires. Si on renvoie la question à la C. E. on la renverra aux calendes grecques.

Vous savez que les ouvriers, syndiqués ou non, se refusent catégoriquement à payer cet impôt. Les terrassiers de Lyoui, les camarades du Vimeu, le Bâtiment de la Seine ont fait des mouvements de protestation. Mais ces mouvements sont encore trop partiels et le fisc est assez habile pour affaiblir la résistance et en arriver à bout. Je demande que la nouvelle C. E. prenne position et envisage un mouvement général de vingt-quatre heures contre l'impôt sur les salaires.

Le Président. — Cette malheureuse C. E. est à peine née et est déjà en présence d'une douzaine d'interpellations.

Semard. — Je n'ai pas l'intention de faire un discours d'une heure, d'autant moins que cela ne servirait absolument à rien. Ici, on a apporté par avance des critiques au nouveau Bureau et à la nouvelle C. E. de la C. G. T. U. On a déclaré que nous étions déjà sous la tu-

telle d'un parti politique. Au nom de la C. E. et du Bureau, je viens déclarer que ce sont les événements qui nous donneront raison, et l'on verra si nous avons lié, nous, le syndicalisme à un parti. Au prochain Congrès, l'expérience et la vie du mouvement syndical, le travail qui aura été fait vous démontrera que nous aurons été à la hauteur de notre tâche. (Applaudissements.)

On est parti sur un mauvais cheval de bataille, et quand j'entendais un camarade me dire que j'étais un des auteurs de la scission, je me suis contenté de lever les épaules. On a eu dans ce Congrès la phobie de la politique et des politiciens. On a eu aussi, au moment du vote sur le Bureau, la phobie du fonctionnarisme, alors qu'on avait voté un article des statuts qui garantissait le mouvement syndical contre le fonctionnarisme.

Cette dernière manœuvre n'a pas été très adroite et très convenable à l'égard des camarades que l'on avait mis à la tête de l'organisation.

Si un programme n'a pas été étudié, nous le regrettons, d'autant plus que nous sommes encore ici quelques-uns qui étions disposés à le discuter. Mais je constate que ceux qui nous ont fait le reproche de ne pas avoir de programme d'action ont déserté les bancs au lieu de rester pour l'examiner. (Applaudissements.)

Fourcade. — Tu reconnaîtras, camarade, qu'il était vraiment impossible de discuter un programme d'action à sept heures du soir !

Semard. — On aurait dû le dire.

Plusieurs délégués. — Nous sommes tous d'accord et il est inutile de nous adresser des reproches mutuels.

Semard. — Un programme découle toujours d'une discussion de Congrès ou d'une discussion de Comité National Confédéral. Or, vous ne pouvez dire que la Confédération Générale Unitaire n'a pas de programme d'action, car celui-ci a été déterminé dans le dernier Comité National Confédéral. Ce programme n'a qu'à être examiné à nouveau : ce sera là la besogne du prochain Comité National Confédéral.

Camarades, ce programme, nous le réaliserons peut-être et si vous êtes décidés, vous élevant au-dessus des luttes de tendances et des luttes de sectes, à donner votre concours complet à la nouvelle Confédération Générale Unitaire...

Plusieurs délégués. — Nous donnerons notre concours plus que toi.

Semard. — ...je puis vous donner l'assurance, moi qui n'ai jamais fait passer mes rancœurs avant l'action syndicale... (Applaudissements.)

Plusieurs délégués. — Et Lauridan ? (Bruit.)

Semard. — Si vous me citez Lauridan, je vous en citerai d'autres, mais permettez-moi de ne pas faire de personnalités. Nous sommes capables avec vous de réaliser le programme d'action qui est déjà déterminé. Nous vous demandons donc votre concours ; nous accepterons les controverses sur l'orientation nationale et internationale, mais ce

que nous vous demandons aussi, c'est de cesser de nous montrer comme des politiciens introduits dans le syndicalisme. (Vifs applaudissements.)

Si vous êtes décidés à lutter contre la réaction nationalement et internationalement, nous en avons maintenant la force, parce que les fédérations d'industrie pourront reconstituer leur cartel international. (Applaudissements.)

Faisons taire nos rancœurs ; il n'y a pas de battus dans ce Congrès, mais des hommes qui sont décidés à lutter. Ne craignez pas, camarades, que nous soyons de nouveaux empereurs dans le mouvement syndical ; je m'adresse à ceux qui se sont adressés tout à l'heure contre nous en nous traitant de fromagistes, comme nous nous adressions hier à la rue Lafayette. Je constate qu'il y a dans le mouvement ouvrier des gens qui sont là pour critiquer. Je regrette que l'on ait repris depuis longtemps les injures que nous déversons ensemble hier sur les véritables fromagistes. (Applaudissements.)

Si c'est cela que vous appelez lutter contre la réaction, dites-le ! Mais nous vous déclarons dès maintenant que nous ne vous suivrons pas. Nous suivrons notre programme d'action et, pour ma part et au nom de mes camarades de la C. A., je puis vous assurer qu'il n'y aura de discussion au sein de notre Confédération Générale Unitaire que sur l'action. (Vifs applaudissements.)

Fourcade. — Je ne veux dire que quelques mots. Si nous ne vous avons pas parlé de programme d'action, c'est que nous avons estimé que le Congrès n'avait pas le temps matériel nécessaire pour examiner l'étude de cette question. Mais je ne voudrais pas laisser passer les paroles de Semard sans rien dire. Ce n'est certes pas par plaisir que nous sommes rentrés dans la minorité syndicaliste. Que voulez-vous, camarades ? Vous nous dites que nous avons des rancœurs ! Eh oui ! nous en avons quelques-unes, parce que nous étions entrés dans la C. G. T. pensant qu'elle redresserait le syndicalisme et le mènerait dans une voie autre que celle où vous l'avez mené.

Un délégué. — Question de conception !

Fourcade. — Eh oui ! et nous nous sommes trompés. Nous avons quelques rancœurs parce que votre projet de statuts a condamné notre définition du syndicalisme.

Dans la minorité, nous avons mené une action. Nous avons dénoncé depuis longtemps le dualisme de représentation qui existe entre les Fédérations et les Unions départementales au sein de l'ancienne C. G. T. Nous sommes peut-être des simples, mais nous avons pris cela au sérieux et vous n'avez rien remanié.

Vous vous abritez derrière l'image de Semard. Les Fédérations sont devenues révolutionnaires. De ce fait, elles vont se trouver demain unies dans une Confédération révolutionnaire.

Ce n'est pas contre les Fédérations réformistes que nous nous révoltions hier. C'était contre ce dualisme de représentation qui opposait, sur le terrain social, la Fédération à l'Union départementale.

Nous garderons des rancœurs et nous aurons le droit de les garder parce que nous restons fidèles à notre passé.

Vous nous avez donné une caricature des Unions régionales. Nous n'avons pas innové dans ce domaine, cependant. Nous sommes allés relire quelques pages écrites en 1912, en 1913 et nous avons constaté avec quelque déplaisir que votre projet est encore plus pâle que celui de la C. G. T. de la rue Lafayette.

Sur le fonctionnarisme, quelques camarades vous ont épinglé. Que voulez-vous ! Vous applaudissiez lorsqu'ils épinglaient les autres ; c'est encore du domaine du passé. Vous connaissez la parole « Qui a semé le vent, récolte la tempête ». (On rit.)

Encore un mot. Ne vous faites pas d'illusions. Vous nous trouverez toujours derrière vous. N'ayez pas peur. Vous affirmez que ce soir vous ferez de l'action syndicale. Votre action syndicale n'aura pas de meilleur défenseur que nous. Mais, n'en faites pas d'autre.

Le Président. — Le débat est clos. Il nous reste à fixer le lieu de notre prochain Congrès.

Un délégué. — Limoges.

Boville. — Je demande que le Congrès prenne une position ferme et décide que le deuxième Congrès de la C. G. T. U. se tienne à Strasbourg.

Un délégué. — Il faut tenir compte de la position géographique du lieu de ce Congrès. Si vous désignez une ville trop lointaine, en raison des ressources assez limitées des syndicats, vous aurez des délégués qui auront dix ou vingt mandats. Nous ne voulons pas d'un Congrès de bouts de papier.

Labrousse. — J'appuie l'observation de notre camarade. Je demande qu'on choisisse un point central du pays : Tours ou Orléans.

Monmousseau. — Nous pourrions voter sur la proposition qui vient d'être faite de tenir ce Congrès à Limoges. D'ailleurs, Limoges avait été mis en face de Saint-Etienne pour la tenue du présent Congrès.

Un délégué. — Bordeaux avait été proposé aussi. Je propose qu'on tienne le prochain Congrès à Bordeaux.

Le Président. — Je mets aux voix la proposition suivante :

Limoges sera le lieu du prochain Congrès de la C. G. T. U. ; si des impossibilités matérielles s'y opposaient, ce serait Bordeaux.

(La proposition est adoptée.)

Le Président. — Je ne veux point faire de discours avant de lever cette séance. Cependant, permettez-moi de dire un mot. Je suis de la minorité. Cependant, j'estime que la minorité commettrait une faute dont elle porterait tout le poids si elle faisait quoi que ce soit pour aggraver le malentendu. Adversaires de tendances, oui ! Ennemis, non ! Nous marchons ensemble contre la bourgeoisie. Mais nous serons tous aussi contre les politiciens.

Puisque vous êtes d'accord, les événements le diront. Mais il n'y a pas de rancœurs, il n'y a pas de malentendu définitif ; évitons une nouvelle scission qui serait un véritable crime dont je me refuse — avec tous les camarades qui sont ici — à prendre la responsabilité devant le pays.

Je lève la séance en remerciant chaleureusement les camarades de la Bourse du Travail de Saint-Etienne et de l'Union départementale pour l'organisation matérielle du Congrès.

La séance est levée à 19 heures 20.



STATUTS

Son But

La Confédération Générale du Travail Unitaire a pour but :

De grouper sur le terrain purement économique, tous les salariés pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux.

De poursuivre, par la lutte de classe, la libération des travailleurs qui ne sera réalisée que par la transformation totale de la Société actuelle. Elle précise que cette transformation ne s'accomplira que par la suppression du patronat et l'abolition du salariat.

Sa Constitution

La Confédération Générale du Travail Unitaire reposant, de la base au faite, sur le producteur, garantit à celui-ci la direction de l'organisation des travailleurs.

Elle est régie par les présents statuts :

ARTICLE PREMIER. — La C. G. T. U. est constituée :

- 1° Par les Syndicats groupés d'une part, dans les Unions Locales ;
- 2° Dans les Unions Départementales ;
- 3° Dans les Unions Régionales ;
- 4° D'autre part, dans les Fédérations d'industrie.

Son Administration

ART. 2. — La C. G. T. U. est administrée suivant les directives données par les Syndicats réunis en Congrès, à l'automne, tous les deux ans.

Dans l'intervalle des Congrès, l'organisation des travailleurs est administrée :

- 1° Par un Comité Confédéral National ;
- 2° Par une Commission Exécutive.

Comité Confédéral National

ART. 3. — Dans l'intervalle des Congrès, la Confédération est administrée par le Comité Confédéral National.

Observation. — Les Unions Départementales subsistent. Les Unions Régionales qui pourront être créées ne sauraient être que des organismes inter-départementaux de propagande.

Le Comité Confédéral National est constitué par les délégués des U. D. et des Fédérations à raison de un délégué par U.D. et par Fédération.

Le C. C. N. se réunit en février, juin, octobre et, extraordinairement, en cas de circonstance grave.

Sur la demande de la majorité des U. D. et Fédérations confédérées, la convocation du C. C. N. sera obligatoire

Commission Exécutive

ART. 4. — Dans l'intervalle des Comités Confédéraux Nationaux, la Confédération est administrée par la Commission Exécutive.

Cette Commission Exécutive est composée de 30 membres titulaires et 5 suppléants choisis parmi les militants de la Région parisienne (Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne), syndiqués depuis 3 ans au moins et présentés ou ratifiés par leur syndicat respectif.

Les membres de la C. E. peuvent assister aux C. C. N. et aux Congrès Confédéraux à titre d'indication, avec voix consultative.

Bureau

ART. 5. — En accord avec la C.E., expression du Congrès, le Bureau, agent d'exécution et de liaison, est nommé pour quatre ans par la C. C. N. qui se tiendra à la fin du Congrès et révocable par lui. Il est renouvelable par moitié tous les deux ans, après chaque Congrès, ou, exceptionnellement, par le C. C. N.

Aucun membre du Bureau n'est rééligible immédiatement.

Les candidats au Secrétariat devront être présentés ou ratifiés par leur Syndicat. Ils devront être syndiqués depuis au moins cinq ans.

Le Bureau est composé de quatre secrétaires dont un faisant fonction de trésorier :

1° Un secrétaire chargé d'assurer la liaison avec les U. D. et les Unions Régionales et de coordonner leurs efforts pour toute l'action économique et sociale ;

2° Un secrétaire à la Propagande Nationale, ayant aussi mission de maintenir des rapports constants avec les autres Centrales Syndicales pour l'action internationale ;

3° Un secrétaire ayant pour attribution de réunir les travaux techniques des Fédérations d'industrie, de dresser avec leur concours et celui de toutes les individualités appartenant au mouvement syndical les études générales susceptibles d'aider le syndicalisme à remplir sa mission. Il devra en outre s'occuper de l'administration et de la rédaction de la revue mensuelle de la Confédération Générale du Travail Unitaire ;

4° Un secrétaire-trésorier.

La C. E. ou le C. C. N. peuvent désigner le nombre d'employés (traducteurs, sténographes, dactylographes, etc.) nécessaires au bon fonctionnement de la C. G. T. U.

Ils devront être pris en dehors des membres de la C. E. qui ne pourront être requis que pour les besoins de la propagande.

Tous les employés de la C. G. T. U. seront recrutés au sein des Syndicats groupant les spécialistes dont le concours sera jugé indispensable.

Candidatures

ART. 6. — Les membres de la C.E. sont présentés par les Syndicats de la région parisienne (Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne).

Les membres du Bureau Confédéral sont présentés par les Syndicats de l'ensemble du pays.

Les Syndicats doivent faire parvenir à la C.G.T.U. la liste de leurs candidats, pris dans leur sein ou en dehors d'eux, au moins un mois avant la date du Congrès Confédéral.

La liste des candidats est immédiatement communiquée à tous les Syndicats par le Bureau Confédéral.

Toute candidature devra être ratifiée par le Syndicat auquel appartient l'intéressé s'il est présenté par un autre Syndicat.

Caractère des Fonctions syndicales

ART. 7. — Nul ne peut se servir de son titre de confédéré ou d'une fonction de la Confédération dans un acte électoral quelconque.

Les fonctionnaires confédéraux et les membres de la C.E. ne pourront faire acte de candidature à une fonction politique. Leur acte de candidature implique d'office la révocation des fonctions qu'ils exercent.

Appointements et Délégations.

ART. 8. — Les appointements des membres du Bureau et des employés sont fixés par le Comité Confédéral National.

Pour les besoins de la propagande, le secrétaire confédéral à la propagande se mettra en rapport avec les secrétaires d'Unions Départementales.

Pour les éléments dont ils pourraient avoir besoin, en cas d'urgence, le Bureau confédéral pourra désigner un ou plusieurs délégués et devra toujours en aviser les Unions Départementales.

Les frais des délégations, tant ordinaires qu'extraordinaires, seront à la charge de la C.G.T.U. Les motifs de ces délégations seront consignés sur un registre spécial et le détail des frais présenté au Congrès en annexe du rapport de la Commission de Contrôle.

Commission de Contrôle

ART. 9. — La Commission de Contrôle est composée de six membres. Ils seront pris parmi les U. D. de province désignées par le Congrès.

Un délégué des organisations de la Région parisienne leur sera adjoint.

Il fera fonction de secrétaire chargé de la convocation de la Commission de Contrôle à la veille de chaque C.C.N. et de la rédaction des procès-verbaux ou rapports.

La Commission de Contrôle a pour objet de veiller à la bonne gestion financière des divers services de la C.G.T.U. Les résultats de ses opérations sont consignés dans un rapport qui est soumis au C.C.N. et adressé à chaque Syndicat deux mois avant le Congrès Confédéral.

Commission des Conflits

ART. 10. — Tout conflit qui pourrait surgir entre des organismes de la Confédération sera examiné par une Sous-Commission composée de cinq membres désignés par la C. E. et pris dans son sein.

Les conclusions établies par cette Sous-Commission seront soumises à la Commission Exécutive pour solution. Les organisations intéressées pourront avoir recours au C. C. N. et, en dernier ressort, au Congrès Confédéral qui solutionnera définitivement le différend.

Cotisations

ART. 11. — Les ressources de la C. G. T. U. sont fournies par le montant de la vente d'une carte et d'un timbre unique.

Les cartes sont livrées aux syndicats par le canal des Fédérations.

Les timbres sont remis aux syndicats par le canal des U. D., en proportion des cotisations payées à leur Fédération et sur procuration des reçus.

Le prix de la carte et du timbre est fixé par chaque Congrès confédéral.

ART. 12. — Un prélèvement est opéré sur le budget confédéral pour assurer le fonctionnement du viaticum régi par un règlement spécial.

LA VIE DES ORGANISMES CONFEDERAUX

Les Unions Départementales

ART. 13. — Les U. D. ont pour mission de créer le lien indispensable entre les syndicats de toutes industries d'un même département.

ART. 14. — Les U. D. ont le devoir de créer partout où il est nécessaire, des organismes inter-départementaux de propagande. Ces organismes constitueront les Unions Régionales.

ART. 15. — Les U. D. ont le devoir de constituer partout où il leur est possible des Unions Locales, auxquelles les Syndicats doivent obligatoirement adhérer.

ART. 16. — Les U. D. sont pourvues de ressources par la vente aux syndicats du timbre confédéral unique.

Les Fédérations

ART. 17. — En plus du rôle technique qui leur incombe et qui est du plus haut intérêt, les Fédérations ont pour mission de mettre en relations interrégionalement leurs syndicats d'industrie.

ART. 18. — Les Fédérations d'industrie sont pourvues de ressources par la perception de cotisations sur lesquelles il sera prélevé, par les syndicats, 0,05 par membre et par mois pour ristourne à leur U. D.

A chaque versement, les Fédérations devront remettre aux Syndicats un double reçu, d'un modèle type, mentionnant très exactement le nombre de cotisations perçues.

Les syndicats conserveront une partie du double reçu. La seconde sera remise à leur U. D. qui délivrera, en échange et contre paiement, un nombre de timbres correspondant à celui des cotisations indiquées sur le reçu.

Règlement intérieur

ART. 19. — Nul syndicat ne peut faire partie de la Confédération Générale du Travail Unitaire s'il n'adhère à sa Fédération d'Industrie, à son Union Locale et à son Union Départementale.

Les organisations adhérentes à la C. G. T. U. ont droit à la marque distinctive appelée : Label Confédéral.

ART. 20. — Tout syndicat qui ne sera pas à jour de ses cotisations au 1^{er} avril de chaque année, sera considéré comme démissionnaire, après un avis resté sans effet et une décision prise par le Comité Confédéral National.

La carte confédérale et le timbre sont obligatoires et doivent être délivrés par tous les syndicats à leurs adhérents.

ART. 21. — Pour tous les autres cas que ceux prévus à l'article précédent, la radiation ne pourra être prononcée que par un Congrès Confédéral. Toutefois, en cas d'infraction grave, le C. C. N. peut prononcer la suspension de l'organisation incriminée jusqu'au Congrès suivant, qui prononcera définitivement. Les cotisations versées par les organisations démissionnaires ou radiées resteront acquises à la C. G. T. U., à l'Union Départementale, à l'Union Locale et à la Fédération.

ART. 22. — Les procès-verbaux de chacune des séances du Comité Confédéral National donneront les noms des U. D. et des Fédérations représentées, excusées ou absentes.

La Revue mensuelle dont le service sera fait gratuitement à toutes les organisations adhérentes, donnera un compte rendu analytique de ces réunions et publiera les votes des délégués.

Les délégués aux C. C. N. sont tenus de rendre compte des discussions de ces divers Comités à leurs mandants.

Congrès

ART. 23. — Les Syndicats se réunissent en Congrès Confédéral National tous les deux ans, à l'automne, et, extraordinairement, en cas de circonstance grave.

Pour les Congrès ordinaires, les syndicats seront consultés sur les questions qui devront figurer à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour sera définitivement établi par les soins du C. C. N. et communiqué trois mois à l'avance aux organisations intéressées.

Le C. C. N. peut déléguer, pour la préparation du Congrès, partie de ses attributions aux organisations confédérées ayant leur siège dans la ville où se tiendra le Congrès, sous réserve qu'il sera assuré que cette ville possède les éléments nécessaires.

Ne pourront participer au Congrès que les organisations adhérentes depuis au moins six mois et en règle dans le paiement de leurs cotisations, c'est-à-dire pourvues de la carte et des timbres de l'année.

Pour être représentés au Congrès, les syndicats devront avoir pris un minimum de 100 timbres de l'année à leur U. D.

ART. 24. — La C. G. T. U. prépare pour chaque Congrès des rapports moraux et financiers sur sa gestion, qui, avant d'être soumis à l'approbation du Congrès, doivent être portés à la connaissance des syndicats trois mois à l'avance.

Elle préparera également dans le trimestre qui précèdera le Congrès un répertoire des syndicats confédérés en règle au 1^{er} avril.

ART. 25. — Le compte rendu du Congrès est publié sous la responsabilité de la C.G.T.U. Les votes des syndicats y figureront.

Un duplicata de la minute sténographique, les rapports des Commissions, ainsi que les propositions déposées sur le Bureau du Congrès, seront versés aux archives de la C. G. T. U.

ART. 26. — Chaque syndicat représenté au Congrès n'aura droit qu'à une voix, chaque délégué ne pourra représenter que dix Syndicats au maximum.

ART. 27. — En cas d'événements graves, de circonstances exceptionnelles dont la C. E. ou le C. C. N. seront juges, un Congrès extraordinaire pourra être convoqué.

Sur la demande de la majorité des syndicats confédérés, la convocation sera obligatoire.

ART. 28. — Le siège de la Confédération Générale du Travail Unitaire est fixé à Paris, 33, rue de la Grange-aux-Belles.

ART. 29. — Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par un Congrès, à condition que le texte des propositions de modifications ait été porté à la connaissance des syndicats trois mois à l'avance.

Résolution adoptée sous forme d'article additionnel

Il est constitué au sein de la C. G. T. U. une Commission de Propagande féminine, composée de X... membres, choisis parmi les militantes appartenant aux Organisations ayant leur siège dans les départements de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

Son rôle et ses attributions consisteront à assembler une documentation sur l'exploitation de la femme et à la diffuser par la parole et l'écrit.

Son action corroborera, dans le domaine féminin, l'action de la C.G.T.U.

Avant chaque Congrès de la C. G. T. U., se tiendra une Conférence nationale féminine qui déterminera l'orientation de la propagande et de l'action à mener auprès des exploitées aux fins de ratification par le Congrès confédéral.

Cette Conférence élira pour la période d'une Conférence nationale à une autre sa Commission féminine.

Elle élira également une secrétaire chargée de la liaison permanente avec le secrétariat des Commissions féminines départementales ou régionales.

Le secrétariat féminin est un organe auxiliaire au secrétariat à la propagande de la C. G. T. U.

Les frais administratifs et de propagande de la Commission féminine seront réglés par la Commission Exécutive de la C.G.T.U.

La Commission féminine sera représentée au sein de la C. E. par cinq membres n'ayant que voix consultative.

Une place sera réservée dans le Bulletin mensuel pour la Commission féminine.

TABLEAU DES VOTES PAR MANDATS

Orientation Nationale et Orientation Internationale

Abréviations } *Résolution Monmousseau (M.)*
 } *Résolution Besnard (B.)*

FEDERATION DE L'AGRICULTURE

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ^{le}	INTERNAT ^{le}
Férandel	Agricoles (Nezignau-Levêque)....	B.	B.
Vailleul	Agricoles (Bessau).....	B.	B.
Alengrin	Agricoles (Montblanc).....	B.	B.
Vailleul	Agricoles (Béziers).....	B.	B.
Vailleul	Agricoles (Puiserguier).....	B.	B.
Olivé	Agricoles (Capendu)	B.	B.
Olivé	Agricoles (Saint-André-de-Roque- longue)	B.	B.
Olivé	Agricoles (Saint-Marcel).....	B.	B.
Olivé	Agricoles (Coursan).....	B.	B.
Olivé	Agricoles (Fabrezan).....	B.	B.
Boyer	Bûcherons (Miherme).....	M.	M.
Chambelland	Agricoles (Verneuil-l'Etang)....	M.	M.
Lacambre	Agricoles (Nuradoux).....	M.	M.
Delas	Défense prolétarienne (Fleurance).	M.	M.
Lacambre	Jardiniers (Brunoy).....	M.	M.
Lacambre	Agricoles (Villegresnes).....	M.	M.
Coudert A.....	Bûcherons (Cercy-la-Tour).....	M.	M.
Coudert A.....	Bûcherons (Champvert).....	M.	M.
Gosnat	Bûcherons (Cuffy).....	M.	M.
Gosnat	Bûcherons (Aubigny).....	M.	M.

FEDERATION DE L'ALIMENTATION

Chazarin	Confiseurs (Marseille).....	B.	B.
Pouchelon	Boulangers (Marseille).....	B.	B.
Pouchelon	Alimentation (Carpentras).....	B.	B.
Pouchelon	Meuniers (Marseille).....	B.	B.
Dufour	Alimentation (Amiens).....	B.	B.
Barthes Louis.....	Boulangers (Biarritz).....	B.	B.
Jaucent	Boulangers (Tulle).....	M.	B.
Argens	Alimentation (Grenoble).....	B.	B.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ^{le}	INTERNAT ^{le}
Bonnaud	Alimentation (Angers).....	M.	B.
Laplanche	Boulangers (Villefranche).....	B.	B.
Laplanche	Boulangers (Lyon).....	B.	B.
Laplanche	Biscuitiers (Lyon).....	B.	B.
Laguérie	Boulangers (Angers).....	B.	B.
Vidil	Garçons, cuisine (Seine).....	B.	B.
Vidil	Charcutiers (Seine).....	B.	B.
Vidil	Pâtisseries (Seine).....	B.	B.
Vidil	Industrie, viande (Seine).....	B.	B.
Vidil	Hôtels, cafés, restaurants (Seine)	B.	B.
Vidil	Boulangers (Versailles).....	B.	B.
Vidil	Boulangers (Niort).....	B.	B.
Vidil	Boulangers (Cognac).....	B.	B.
Vidil	Boulangers (Saintes).....	B.	B.
Laguérie	Boulangers (Corbeil).....	B.	B.
Laguérie	Boulangers (Seine).....	B.	B.
Beaubelicourt	Boulangers (Limoges).....	B.	B.
Marchal	Employés, alimentation (Lyon).	B.	B.
Gaillard	Alimentation (Saint-Junien)....	B.	B.
Laguérie	Boulangers (Compiègne).....	B.	B.
Blandin	Raffineurs, sucre (Seine).....	B.	B.
Genin	Cuisiniers (Lyon).....	B.	B.
Genin	Limonadiers (Lyon).....	B.	B.
Mayoux	Boulangers (Aix).....	B.	B.
Manière	Boulangers (Dijon).....	B.	B.
Boyé	Boulangers (Alger).....	B.	B.
Boyé	Limonadiers (Alger).....	B.	B.
Bidault	Boulangers (Tours).....	B.	B.
Laplanche	Confiseurs (Lyon).....	B.	B.
Cortais	Biscuitiers (Seine).....	M.	M.
Cortais	Cuisiniers (Seine).....	M.	M.
Vermandel	Brasseurs (Roubaix).....	M.	M.
Olivier	Brasseurs (Châteauroux).....	M.	M.
Giraud	Brasseurs (Angoulême).....	M.	M.
Rhibaud	Alimentation (Firminy).....	M.	M.
Vermandel	Alimentation (Roubaix).....	M.	M.
Vermandel	Alimentation (Tourcoing).....	M.	M.
Vermandel	Alimentation (Douai).....	M.	M.
Delarue	Boulangers (Maubeuge).....	M.	M.
Flandrin	Boulangers (Toulon).....	M.	M.
Vandewattyne	Alimentation (Halluin).....	M.	M.
Dupilet	Alimentation (Denain).....	M.	M.
Guillon	Employés, alimentation (Seine)..	M.	M.
Bacquet	Alimentation (St-Ouën, Seine)..	M.	M.
Giraud	Hôtels, restaurants (Lille).....	M.	M.
Giraud	Boulangers (Angoulême).....	M.	M.
Vermandel	Boulangers (Valenciennes).....	M.	M.
Cortais	Chocolatiers (Seine).....	M.	M.
Cortais	Confiseurs (Seine).....	M.	M.
Boville	Boulangers (Lille).....	M.	M.
Boville	Boulangers (Laval).....	M.	M.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ¹⁰	INTERNAT ¹⁰
Aumard	Alimentation (Périgueux)	M.	M.
Chambelland	Chocolaterie (Noisiel)	M.	M.
Engler	Boulangers (Rouen)	M.	M.
Engler	Restaurants (Rouen)	M.	M.
Velin	Boulangers (Troyes)	M.	M.
Boyer	Boulangers (Châteauroux)	M.	M.

FEDERATION DE L'AMEUBLEMENT

Dumas	Couronnes Mortuaires (Lyon) ..	M.	M.
Vandewatyne	Travailleurs du Bois (Halluin) ..	M.	M.
Cros	Ameublement (Bordeaux)	M.	M.
Fourcade	Sculpteurs (Lyon)	M.	M.
Fourcade	Ebénistes (Lyon)	M.	M.
Demouilliers	Ameublement (Morlaix)	M.	M.
Demouilliers	Ameublement (Nantua)	M.	M.
Fayet	Ameublement (Pau)	M.	M.
Fayet	Ebénistes (Marseille)	M.	M.
Fayet	Ameublement (Ligny-en-Barois)..	M.	M.
Fayet	Ameublement (Montauban)	M.	M.
Fayet	Ameublement (Versailles)	M.	M.
Demouilliers	Siège Cuir (Paris)	M.	M.
Lallaz	Ameublement (Annecy)	M.	M.
Verron	Ameublement (Dié)	M.	M.
Houdier	Ameublement (Autun)	M.	M.
Verron	Ameublement (Montélimar)	M.	M.
Demouilliers	Polisseurs sur Glace (Paris)	M.	M.
Demouilliers	Menuisiers Siège (Paris)	M.	M.
Demouilliers	Pianos et Orgues (Paris)	M.	M.
Demouilliers	Tapissiers (Paris)	M.	M.
Olivier	Ebénistes (Châteauroux)	M.	M.
Demouilliers	Ameublement (Bastia)	M.	M.
Merlet	Encaustiq. et Frotteurs (Paris)..	M.	M.
Fayet	Doreurs sur Bois (Paris)	M.	M.
Bisch	Ebénistes (Seine)	M.	M.
Cazals	Ameublement (Montbéliard)	M.	M.
Jouteau	Ameublement (Chauvigny)	B.	B.
Fargue	Literie (Paris)	B.	B.
Blanchard	Tourneurs sur Bois (Fellerries) ..	B.	B.
Texier	Ameublement (Fougères)	B.	B.
Fourcade	Menuisiers Siège (Lyon)	B.	B.
Manière	Ameublement (Dijon)-	B.	B.
Bonnaud	Ameublement (Angers)	B.	B.
Fourcade	Pianos et Orgues (Lyon)	B.	B.
Chartier	Ameublement (Preuilly)	B.	B.
Fourcade	Tapissiers (Lyon)	B.	B.
Thomas	Ameubl. (Pont-de-Beauvoisin)....	B.	B.
Pelaud	Ameublement (Saint-Etienne) ..	B.	B.
Tiever	Tapis Moq. (Tourcoing)	M.	M.

FEDERATION DU BATIMENT

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ^{ls}	INTERNAT ^{ls}
Pierreton	Bâtiment (Arras)	M.	
Bidault	Bâtiment (Montargis)	M.	M.
Perol	Bâtiment (Riom)	M.	M.
Perol	Serruriers (Clermont-Ferrand) ..	M.	M.
Jean Georges	Menuisiers (Toulouse)	M.	M.
Jean Georges	Colleurs papiers peints (Toulouse)	M.	M.
Flandrin	Bâtiment (Draguignan)	M.	M.
Crispel	Bâtiment (Montpellier)	M.	M.
Lebègue	Bâtiment (Soissons)	M.	M.
Félix	Bâtiment (Troyes)	M.	M.
Michaud	Bâtiment (Aix-les-Bains)	M.	M.
Verron	Bâtiment (Saint-Vallier)	M.	M.
Pierreton	Bâtiment (Pont-à-Mousson)	M.	
Pierreton	Bâtiment (Voiron)	M.	
Delarue	Bâtiment (Douai)		M.
Pierreton	Bâtiment (Agen)	M.	M.
Bonnieux	Bâtiment (Lézennes)	M.	M.
Bonnieux	Bâtiment (Auxerre)	M.	M.
Juchault	Bâtiment (La Rochelle)	M.	M.
Hervier	Bâtiment (Bourges)	M.	M.
Bonnieux	Carriers (Massonges)	M.	M.
Bonnieux	Bâtiment (Tonnerre)	M.	M.
Hostyn	Bâtiment (Marcq-en-Bareuil) ..	M.	M.
Coudert	Bâtiment (Cercy-la-Tour)	M.	M.
Miquet	Bâtiment (Saint-Ouen, Somme) ..	M.	M.
Olivier	Bâtiment (Châteauroux)	M.	M.
Bidault	Bâtiment (Tours)	M.	M.
Bidault	Bâtiment (Meung-sur-Loire) ..	M.	M.
Champouret	Mouleurs (Lyon)	B.	M.
Marie Guillot	Bâtiment (Chalon-sur-Saône) ..	M.	M.
Marie Guillot	Bâtiment (Montceau-les-Mines) ..	M.	M.
Voisy	Bâtiment (Noyon)	M.	M.
Pierreton	Maçons (Bordeaux)	M.	M.
Riboulet	Maçons (Lyon)	M.	M.
Riboulet	Bâtiment (Villefranche-sur-Saône)	M.	M.
Vandewatyne	Bâtiment (Commines)	M.	M.
Vandewatyne	Bâtiment (Halluin)	M.	M.
Hostyn	Bâtiment (Tourcoing)	M.	M.
Hostyn	Bâtiment (Croix-Wasquehal) ..	M.	M.
Aumard	Bâtiment (Domme)	M.	M.
Pierreton	Charpentiers (Bordeaux)	M.	M.
Riboulet	Briqueleurs (Lyon)	M.	M.
Verron	Bâtiment (Montélimar)	M.	M.
Verron	Bâtiment (Valence)	M.	M.
Julienne	Bâtiment (Saint-Germain)	M.	M.
Julienne	Bâtiment (Montmorency)	M.	M.
Julienne	Bâtiment (Poissy)	M.	M.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ^l	INTERNAT ^l
Gautier	Bâtiment (Elbeuf)	M.	M.
Hasfeld	Bâtiment (Melun)	M.	M.
Engler	Bâtiment (Rouen)	M.	M.
Aumard	Bâtiment (Allas-Marnac)	M.	M.
Roulaud	Bâtiment (Périgueux)	M.	M.
Catinat	Bâtiment (Châlons-sur-Marne)	M.	M.
Denayer	Bâtiment (Roubaix)	M.	B.
Chambelland	Bâtiment (Moissy)	M.	M.
Hasfeld	Tailleurs et Carriers (Souppes)	M.	M.
Hasfeld	Bâtiment (Fontainebleau)	M.	M.
Berthet	Ménuisiers (Lyon)	M.	M.
Perray	Bâtiment (Le Mans)	M.	M.
Bonnieux	Tailleurs Pierre (Chassignolles)	M.	M.
Bafard	Bâtiment (Rive-de-Gier)	B.	B.
Dufour	Bâtiment (Amiens)	B.	B.
Le Gall	Terrassiers (Le Havre)	B.	B.
Couture	Bâtiment (Évreux)	B.	B.
Monier	Bâtiment (Vierzon)	B.	B.
Monier	Tailleurs de Pierre (Le Bouvier)	B.	B.
Monier	Tailleurs de Pierre (Villebois)	B.	B.
Lagache	Bâtiment (Nice)	B.	B.
Petibon	Plafonneurs (Seine)	B.	B.
Petibon	Fumistes (Seine)	B.	B.
Petibon	Monteurs (Seine)	B.	B.
Pierreton	Carriers (Guéret)	M.	
Perroud	Cimentiers (Lyon)	B.	
Berthon	Bâtiment (Oyonnax)	B.	B.
Petibon	Bâtiment (Argenteuil)	B.	B.
Beaubellicourt	Bâtiment (Limoges)	M.	B.
Lebègue	Bâtiment (Saint-Quentin)	B.	B.
Barthes	Bâtiment (Biarritz)	B.	B.
Liger	Peintres (Seine)	B.	B.
Sarolea	Bâtiment (Ba ^g -le-Duc)		B.
Peuchelon	Bâtiment (Marseille)	B.	B.
Pedro	Bâtiment (Chouy)	B.	B.
Noyer	Charpentiers (Lyon)	B.	B.
Molines	Bâtiment (Alais)	B.	B.
Gaillard	Bâtiment (Saint-Junien)	B.	B.
Manière	Carriers (Comblanchien)	B.	B.
Manière	Bâtiment (Dijon)		B.
Lagache	Peintres (Nice)	B.	B.
Quéméraires	Bâtiment (Dinard)	B.	B.
Charent	Terrassiers (Lyon)	B.	B.
Quéméraires	Bâtiment (Rennes)	B.	B.
Texier	Granitiers (St-Etienne-en-Coglès)	B.	B.
Texier	Bâtiment (Fougères)	B.	B.
Malagu	Bâtiment (Angers)	B.	B.
Julian	Carriers en grès (St-et-O.)	B.	B.
Julian	Carriers Terrassiers (S.-et-O.)	B.	B.
Philippe	Monteurs-Electriciens (Seine)	B.	B.
Malines	Granitiers (Nantes)	B.	B.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ^{le}	INTERNAT ^{le}
Couture	Bâtiment (Maisons-Laffitte)	B.	B.
Couture	Bâtiment (Moulins)		B.
Fessieux	Bâtiment (Saint-Etienne)	B.	B.
Mayoux	Bâtiment (Salon)	B.	B.
Veber	Bâtiment (Nevers)	B.	B.
Martin	Bâtiment (Quimper)	B.	B.
Souchon	Bâtiment (Roanne)	B.	B.
Lorduron	Bâtiment (Firminy)	B.	B.
Thomas	Bâtiment (Chambéry)	B.	B.
Charent	Serruriers (Lyon)	B.	B.
Monier	Carriers (Eglinghen)	B.	B.
Monier	Bâtiment (Lunéville)	B.	B.
Pras	Carreleurs (Lyon)	B.	B.
Corlet	Tailleurs de Pierre (Lyon)	B.	B.
Fourcade	Peintres Plâtriers (Lyon)	B.	B.
Couture	Bâtiment (Perpignan)	B.	B.
Couture	Bâtiment (Saint-Leu-la-Forêt)	B.	B.
Couture	Bâtiment (Bapaume)	B.	B.
Couture	Bâtiment (Montmorillon)	B.	B.
Couture	Bâtiment (Avion)	B.	B.
Le Corre	Bâtiment (Palaiseau)	B.	B.
Legrand	Terrassiers (Seine)	B.	B.
Fougeron	Bâtiment (Charleville)	B.	B.
Fougeron	Bâtiment (Thourotte)	B.	B.
Fougeron	Bâtiment (Seine)	B.	B.
Monier	Terrassiers (Melun)	B.	B.
Monier	Cimentiers (Bordeaux)	B.	B.
Monier	Carriers (Cordonnières-en-Perth.)	B.	B.
Monier	Bâtiment (Dun-sur-Auron)	B.	B.
Monier	Zingueurs (Lyon)	B.	B.
Ferré	Bâtiment (Verdun)	B.	B.
Jouve	Sculpteurs-Décorateurs (Seine)	B.	B.
Lorduron	Electriciens (Saint-Etienne)	B.	B.
Jouve	Ornemanistes (Seine)	B.	B.
Jouve	Peintres (Aurillac)	B.	B.
Jouve	Terrassiers (Champagney)	B.	B.
Jouve	Dessinateurs (Seine)	B.	B.
Genevey	Bâtiment (Grenoble)	B.	B.
Petibon	Fourniers (Seine)	B.	B.
Petibon	Stucateurs (Seine)	B.	B.
Ceppe	Peintres (Bordeaux)	B.	B.
Petibon	Carriers-Plâtriers (Seine)	B.	B.
Catinat	Bâtiment (Reims)	B.	B.
Vagneron	Bâtiment (Besançon)		B.
Charbonneau	Plombiers-Couvreurs (Seine)	B.	B.
Maison	Bâtiment (Montauban)		B.
Blois	Graveurs Cimetières (Seine)	B.	B.
Martin	Bâtiment (Quimperlé)	B.	B.
Martin	Bâtiment (Morlaix)	B.	B.
Noyer	Vitriers (Lyon)	B.	B.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ¹⁰	INTERNAT ¹⁰
Rémy	Bâtiment (Sedan)	B.	B.
Courtinat	Bâtiment (Aix-en-Provence)	B.	B.
Courtinat	Bâtiment (Lille)	B.	B.
Courtinat	Bâtiment (Epinay-sur-Senard) ..	B.	B.
Courtinat	Carriers (Seine-et-Marne)	B.	B.
Courtinat	Bâtiment (Le Raincy)	B.	B.
Souchon	Bâtiment (Cours, Rhône)	B.	B.
Blois	Granitiers (Seine)	B.	B.
Blois	Scieurs de Pierre (Seine)	B.	B.
Blois	Tailleurs de Pierre (Seine)	B.	B.
Petibon	Bâtiment (Rueil)	B.	B.
Jouteau	Bâtiment (Poitiers)	B.	B.
Jouteau	Carriers (Lavoux)	B.	B.
Jouteau	Carriers (Chauvigny)	B.	B.
Jouteau	Bâtiment (Chauvigny)	B.	B.
Le Gall	Bâtiment (Le Havre)	B.	B.
Jouve	Carriers (Sault-Brenay)	B.	B.
Le Corre	Terrassiers (Bordeaux)	B.	B.
Couture	Bâtiment (Narbonne)	B.	B.
Couture	Bâtiment (Valenciennes)	B.	B.
Courtinat	Bâtiment (Vitry-le-François)	B.	B.
Jouteau	Bâtiment (Port-de-Piles)	B.	B.
Jouteau	Bâtiment (Migné)	B.	B.
Chevalier	Granitiers (Vire)	B.	B.
Courtinat	Bâtiment (Conflans-Ste-Honorine)	B.	B.
Courtinat	Bâtiment (Millau)	B.	B.
Malines	Bâtiment (Nantes)	B.	B.
Petibon	Bâtiment (Lagny)	B.	B.
Petibon	Carriers (Seine-et-Oise)	B.	B.
Labrousse	Bâtiment (Cercy-la-Tour)	B.	B.
Cadeau	Bâtiment (Béziers)	B.	B.
Lagache	Electriciens (Cannes)	B.	B.

FEDERATION DU BIJOU

Son	Diamantaires (Saint-Claude)	M.	M.
Son	Bijoutiers (Guéret)	M.	M.
Stoffel	Bijouterie (Paris)	M.	M.
Cazals	Horlogers (Morteau)	M.	M.
Son	Bijouterie (Saint-Amand)	M.	M.

FEDERATION DU BLANCHISSAGE

Stoffel	Ouvriers Lavoirs (Paris)	M.	M.
Jourfon	Blanchisserie (Seine)	M.	M.

FEDERATION DE LA CERAMIQUE

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ¹⁶	INTERNAT ¹⁶
Hasfeld	Faïenciers (Montereau)	M.	M.
Verron	Céramique (Saint-Uze)	M.	M.
Ducarteron	Faïenciers (Digoïn)	M.	M.
Ducarteron	Céramistes-Potiers (Digoïn)	M.	M.
Ducarteron	Céramistes (Onnaing)	M.	M.
Gosnat	Céramistes (Vierzon)	M.	M.
Gosnat	Céramistes (Mehun)	M.	M.
Ducarteron	Céramistes (Vitry-le-François) ..	M.	M.
Ducarteron	Céramistes (Paris)	M.	M.
Gaichel	Céramistes (Marseille)	B.	B.
Couriau	Céramistes (Lyon)	B.	B.
Ducarteron	Céramistes (Foëcy)	B.	B.
Roux	Céramistes (Limoges)	B.	B.
Gaichel	Tuiliers-Céramistes (Aix-en-Prov.)	B.	B.

FEDERATION DES CHEMINOTS

Cazals	Cheminots (Besançon)	M.	M.
Gueslot	Cheminots (Versailles-Etat)	M.	M.
Gueslot	Cheminots (Pacy-sur-Eure)	M.	M.
Gueslot	Cheminots (Agen)	M.	M.
Plisson	Cheminots (Corbeil)	M.	M.
Coudert	Cheminots (Nevers)	M.	M.
Coudert	Cheminots (Clamecy)	M.	M.
Gueslot	Cheminots (Noisy-le-Sec)	M.	M.
Gueslot	Cheminots (Romilly)	M.	M.
Gueslot	Cheminots (Versailles-Ceinture)..		M.
Barjon	Cheminots (Bellegarde)	M.	M.
Taxi	Cheminots (Alais)	M.	M.
Olivier	Cheminots (Vierzon)	M.	M.
Olivier	Cheminots (Argentan-sur-Creuse)	M.	M.
Olivier	Cheminots (Châteauroux)		M.
Mérot	Cheminots (Cette P.-L.-M.)	M.	M.
Mérot	Cheminots (Nuits-sur-Ravières)..	M.	M.
Galland	Cheminots (Miramas)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Mortagne)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (La Ferté-Macé)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Le Mans)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Loudun)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (La Roche-sur-Yon)..	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Bordeaux, Etat)	M.	M.
Breuil	Cheminots (Roanne, P.-L.-M.)..	M.	M.
Monmousseau	Cheminots (Jouy-le-Châtel)	M.	M.
Monmousseau	Cheminots (Évreux)	M.	M.
Monmousseau	Cheminots (Orléans Etat)	M.	M.
Monmousseau	Cheminots (Montauban)	M.	M.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ¹⁰	INTERNAT ¹⁰
Monmousseau	Cheminots (Epernay)	M.	M.
Breuil	Cheminots (Cannes)		M.
Monmousseau	Cheminots (Graulhet)	M.	M.
Breuil	Cheminots (Pierrelatte P.-L.-M.) ..	M.	M.
Monmousseau	Cheminots (Moulins)	M.	M.
Breuil	Cheminots (St-Germain-M.-D'Or) ..	M.	M.
Breuil	Cheminots (Marseille)	M.	M.
Breuil	Cheminots (St-Germ.-des-Fossés) ..	M.	M.
Breuil	Cheminots (Annemasse)	M.	M.
Breuil	Cheminots (Cosne)	M.	M.
Breuil	Cheminots (Le Teil)	M.	M.
Monmousseau	Cheminots (Montceau-les-Mines) ..	M.	M.
Rouchoux	Cheminots (Saint-Etienne)	M.	M.
Mérot	Cheminots (Cavaillon)	M.	M.
Mérot	Cheminots (Digne)	M.	M.
Mérot	Cheminots (Givors)	M.	M.
Hoinimann	Cheminots (Dijon)	M.	M.
Déhaïs	Cheminots (Motteville)	M.	M.
Déhaïs	Cheminots (Sotteville-les-Rouen) ..	M.	M.
Déhaïs	Cheminots (Le Havre)	M.	M.
Gueslot	Cheminots (Severac-le-Château) ..	M.	M.
Gueslot	Cheminots (Arras)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Château-du-Loir) ..	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Blaye)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Châtelailion)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Bécon-les-Bruyères) ..	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Cholet Etat)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Châteauneuf)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Bressuire)	M.	M.
Plisson	Cheminots (Brunoy)	M.	M.
Plisson	Cheminots (Villeneuve-St-G.) ..	M.	M.
Drevel	Cheminots (Terrenoire)	M.	M.
Galland	Cheminots (Gien)	M.	M.
Galland	Cheminots (Grenoble)	M.	M.
Galland	Cheminots (Paray-le-Monial)	M.	M.
Galland	Cheminots (Auxerre)	M.	M.
Galland	Cheminots (Montchanin)	M.	M.
Galland	Cheminots (Saint-Amour)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Nantes-Etat)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Niort)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Rambouillet)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Bayeux)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Verneuil)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Saint-Brieuc)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Serquigny)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Orbec)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Pré-en-Pail)	M.	M.
Monmousseau	Cheminots (Paris R.-D.)	M.	M.
Semard	Cheminots (Constantine)	M.	M.
Plisson	Cheminots (Paris P.-L.-M.)	M.	M.
Chambelland	Cheminots (Melun)	M.	M.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ^{ls}	INTERNAT ^{ls}
Chambelland	Cheminots (Château-Thierry) ...		M.
Boville	Cheminots (Castres)	M.	M.
Boville	Cheminots (Bordeaux-St-Jean) ..	M.	M.
Gueslot	Cheminots (Paris-Ceinture)		M.
Verron	Cheminots (Valence)	M.	M.
Leymarie	Cheminots (Périgueux)	M.	M.
Le Bis	Cheminots (St-Nazaire P.-O.)	M.	M.
Le Bis	Cheminots (Nantes P.-O.)	M.	M.
Hasfeld	Cheminots (Gretz)	M.	M.
Boville	Cheminots (Foix)		M.
Lacambre	Cheminots (Valenton)	M.	M.
Villette	Cheminots (Paris P.-O.)	M.	
Gueslot	Cheminots (Beauvais)	M.	
Rambaud	Cheminots (La Garenne)	M.	M.
Boville	Cheminots (Narbonne)	M.	M.
Boville	Cheminots (Biarritz La Négresse)	M.	M.
Gueslot	Cheminots (Pantin-Est)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Alençon)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Bessé-sur-Braye)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Trappes)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Segré)	M.	M.
Semard	Cheminots (Bel-Abbès)	M.	M.
Semard	Cheminots (Bône E.)	M.	M.
Semard	Cheminots (Toulouse)	M.	M.
Semard	Cheminots (Cette Midi)	M.	M.
Semard	Cheminots (Béziers)	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Asnières)	M.	M.
Mérot	Cheminots (Romans)	M.	M.
Mérot	Cheminots (Nîmes)	M.	M.
Mérot	Cheminots (L'Arbesle)	M.	M.
Mérot	Cheminots (Bourg)	M.	M.
Mérot	Cheminots (Lons-le-Saulnier) ...	M.	M.
Verron	Cheminots (La Voulte-sur-Rhône)	M.	M.
Laloz	Cheminots (Annecy)	M.	M.
Gueslot	Cheminots (Noisy-le-Sec)		M.
Michelin	Cheminots (Maintenon)	M.	M.
Semard	Cheminots (Paris-Est)	M.	M.
Semard	Cheminots (Paris-Nord)	M.	M.
Prot	Cheminots (Longueau)	M.	M.
Semard	Cheminots (Cerbère)	M.	M.
Semard	Cheminots (Issoudun)	M.	M.
Semard	Cheminots (Formerie, Nord) ..	M.	M.
Semard	Cheminots (Serqueux)	M.	M.
Semard	Cheminots (Affreville)	M.	M.
Semard	Cheminots (Oran E. O.)	M.	M.
Monmousseau	Cheminots (Vesoul)	M.	M.
Juchault	Cheminots (La Rochelle)	M.	M.
Danglot	Cheminots (Le Tréport)	M.	M.
Danglot	Cheminots (Tergnier)	M.	M.
Danglot	Cheminots (Somain)	M.	M.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ¹⁰	INTERNAT ¹⁰
Danglot	Cheminots (Roulogne)	M.	M.
Danglot	Cheminots (Lille-Délivrance)	M.	M.
Danglot	Cheminots (Busigny)	M.	M.
Danglot	Cheminots (St-Pol-sur-Terquoise) ..	M.	M.
Danglot	Cheminots (Rouen-Nord)	M.	M.
Danglot	Cheminots (Béthune)	M.	M.
Danglot	Cheminots (Abbeville)	M.	M.
Sabaud	Cheminots (Poix, Midi)	M.	M.
Sabaud	Cheminots (Narbonne Midi)	M.	M.
Sabaud	Cheminots (Bordeaux-Midi)	M.	M.
Sabaud	Cheminots (Castres-Midi)	M.	M.
Sabaud	Cheminots (Biarritz-Midi)	M.	M.
Michard	Cheminots (Oullins)	M.	M.
Pérol	Cheminots (Clermont-Ferrand) ..	M.	M.
Déhaïs	Cheminots (Rouen-Etat)	M.	M.
Déhaïs	Cheminots (St-Etienne-du-Rouv.) ..	M.	M.
Cellier	Cheminots (Lyon P.-L.-M.)	M.	M.
Giraud	Cheminots (Angoulême)	M.	M.
Chartier	Cheminots (Tours-Etat)	M.	M.
Chartier	Cheminots (Tours P.-O)	M.	M.
Olivier	Cheminots (Châteauroux)		M.
Escabasse	Cheminots (Méziidon)	M.	M.
Escabasse	Cheminots (Lison)	M.	M.
Escabasse	Cheminots (Caen)	M.	M.
Marie Guillot	Cheminots (Chalon-sur-Saône) ..	M.	M.
Julienne	Cheminots (Vernouillet)	M.	M.
Julienne	Cheminots (Achères)	M.	M.
Julienne	Cheminots (Argenteuil)	M.	M.
Voisy	Cheminots (Compiègne)	M.	M.
Delarue	Cheminots (Douai)	M.	M.
Bonnieux	Cheminots (Avallon)	M.	M.
Bonnieux	Cheminots (Laroche)	M.	M.
Prot	Cheminots (Aulnoye)	M.	M.
Cellier	Cheminots (Belleville-sur-S.) ...	M.	M.
Michelin	Cheminots (Courtalain)	M.	M.
Michelin	Cheminots (Chartres)	M.	M.
Michelin	Cheminots (Dreux)	M.	M.
Hurez	Cheminots (Anzin-Somain)	M.	M.
Dupuis	Cheminots (Amiens)	M.	M.
Hervier	Cheminots (Econom. St-Amand) ..	M.	M.
Gallaud	Cheminots (Saint-Jean-de-Losne) ..	M.	M.
Fourcade	Chemins de fer de l'Est (Lyon) ..	B.	B.
Dejonckère	Cheminots (Saint-Cloud)	B.	B.
Sirolle	Cheminots (Saintes)	B.	B.
Sirolle	Cheminots (Marennes)	B.	B.
Chaverot	Cheminots (Langeac)	B.	B.
Chaverot	Cheminots (Carmaux Midi)	B.	B.
Sirolle	Cheminots (Rocheport)	B.	B.
Sirolle	Cheminots (La Pallice-s-M.)	B.	B.
Texier	Cheminots (Saint-Malo)	B.	B.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ¹⁰	INTERNAT ¹⁰
Texier	Cheminots (Dinard)	B.	B.
Beaubelicourt	Cheminots (Linoges)	B.	B.
Boirié	Cheminots (La Flèche)	B.	B.
Boirié	Cheminots (Blois P.-O.)	B.	B.
Boirié	Cheminots (Issoudun)	B.	B.
Boirié	Cheminots (Saint-Sébastien)	B.	B.
Beaubelicourt	Cheminots (St-Sulpice-Laurière) ..	B.	B.
Texier	Cheminots (Rennes)	B.	B.
Vital	Cheminots (Tarbes)	B.	B.
Vailleul	Cheminots (Adge)	B.	B.
Chaverot	Cheminots (Allerey)	B.	B.
Chaverot	Cheminots (Gisors-Etat)	B.	B.
Besnard	Cheminots (Etat R. G.)	B.	B.
Martiu	Cheminots (Landerneau)	B.	B.
Martin	Cheminots (Brest-Etat)	B.	B.
Chartier	Cheminots (Chinon-Etat)	M.	B.
Chartier	Cheminots (Loches P.-O.)	B.	B.
Chaverot	Cheminots (Angers P.-O)	B.	B.
Boirié	Cheminots (Ussel)	B.	B.
Boirié	Cheminots (Bellegarde P.-O.) ..	B.	B.
Boirié	Cheminots (Juvisy P.O.)	B.	B.
Boirié	Cheminots (Paris-Sceaux)	B.	B.
Bert	Cheminots (Redon)	B.	B.
Bert	Cheminots (Capdenac)	B.	B.
Bert	Cheminots (Bourges)	B.	B.
Bert	Cheminots (Choisy)	B.	B.
Bert	Cheminots (La Guerche)	B.	B.
Bert	Cheminots (Poitiers)	B.	B.
Maisou	Cheminots (Montauban)	B.	B.
Bert	Cheminots (Roumazières)	B.	B.
Bert	Cheminots (Souillac)	B.	B.
Dejonckère	Cheminots (Tourcoing)	B.	B.
Dejonckère	Cheminots (Hellemmes)	B.	B.
Roussel	Cheminots (Bedarietux)	B.	B.
Dejonckère	Cheminots (Arles)	B.	B.
Dejonckère	Cheminots (Bordeaux P.-O.)	B.	B.
Dejonckère	Cheminots (Bassens P. O.)	B.	B.
Texier	Cheminots (Dol)	B.	B.
Terry	Chem. de fer vicin. L.-le-Saunier	B.	B.
Thomas	Cheminots (Saint-Jean-de-Maur.)	B.	B.
Thomas	Cheminots (Chambéry)	B.	B.
Bert	Cheminots (Aurillac)	B.	B.
Bafard	Cheminots (Rive-de-Gier)	B.	B.
Tinel	Chemins de fer du Centre	B.	B.

FEDERATION DE LA CHAPELLERIE

Bertrand	Casquettiers (Paris)	M.	M.
----------------	----------------------------	----	----

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ¹⁰	INTERNAT ¹⁰
Dumas	Chapeliers (Chazelles-sur-L.)	M.	M.
Dumas	Chapeliers (Romans)	M.	M.
Dumas	Chapeliers (Givors)	M.	M.

FEDERATION DE LA COIFFURE

Lacombe	Ouvriers Coiffeurs (Périgueux) ..	M.	M.
Chauvin	Coiffeurs (Toulon)	M.	M.
Chauvin	Coiffeurs (Rennes)	M.	M.
Chauvin	Coiffeurs (Nantes)	M.	M.
Chauvin	Coiffeurs (Lyon)	M.	M.
Chauvin	Coiffeurs (Versailles)	M.	M.
Chauvin	Coiffeurs (Cahors)	M.	M.
Chauvin	Coiffeurs (Grenoble)	M.	M.
Chauvin	Coiffeurs (Marseille)	M.	M.
Chauvin	Coiffeurs (Le Havre)	M.	M.
Chauvin	Coiffeurs (Paris)	M.	M.
Poinson	Coiffeurs (Saint-Etienne)	M.	M.
Poinson	Coiffeurs (Avignon)	M.	M.
Perol	Coiffeurs (Clermont-Ferrand)	M.	M.
Manière	Coiffeurs (Dijon)	B.	B.
Martin	Coiffeurs (Brest)	B.	B.
Beaubelicourt	Coiffeurs (Limoges)	M.	B.

FEDERATION DES CUIRS ET PEAUX

Jean Georges	Chaussures (Toulouse)	M.	
Blanchon	Cuirs et Peaux (Lyon)	M.	
Verron	Cuirs et Peaux (Valence)	M.	M.
Cyprien Emile	Apprêteurs en Pelleterie (Paris) ..	M.	M.
Denayer	Apprêt. en Pelleterie (Roubaix) ..	M.	M.
Stoffel	Gainerie (Paris)	M.	M.
Molinès	Cordonniers (Alais)	M.	M.
Olivier	Cuirs et Peaux (Issoudun)	M.	M.
Rousseau	Cuirs et Peaux (Tourcoing)	M.	M.
Vermandel	Cuirs et Peaux (Croix-Wasquehal) ..	M.	M.
Heurtebise	Sellerie (Paris)	B.	B.
Maillat	Cuirs et Peaux (Seine)	B.	B.
Soulat	Chaussures (Arpajon)	M.	B.
Aigueperse	Cuirs et Peaux (Saint-Amand) ..	B.	B.
Dychamp	Maroquinerie (Paris)	B.	B.
Gaillard	Cuirs et Peaux (Saint-Junien) ..	B.	B.
Souchon	Chaussures (Lyon)	B.	B.
Soulat	Cuirs et Peaux (Niort)	M.	
Bidaull	Cuirs et Peaux (Tours)	B.	B.
Soulat	Formiers en Chaussures (Paris) ..	M.	B.
Petit	Chaussures (Seine)	B.	B.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ^{ls}	INTERNAT ^{ls}
Barthe	Cuir et Peaux (Bourges)	B.	B.
Brissaud	Chaussures (Limoges)	M.	B.
Argence	Chaussures (Sillan)	B.	B.
Argence	Palissonneurs (Grenoble)	B.	B.
Soulat	Chaussures (Fougères)	M.	B.
Odibert	Cuir et Peaux (Romans)	B.	B.
Jury	Cuir et Peaux (Roanne)	B.	B.
Dufour	Cuir et Peaux (Amiens)	B.	B.
Soulat	Cordonniers Cousu-Main (Paris)	M.	B.
Aigueperse	Cuir et Peaux (Saint-Etienne)	B.	B.
Beaubelcourt	Chaussures (Saint-Léonard)	M.	B.
Brissaud	Galochiers (Limoges)	M.	

FEDERATION DE L'ECLAIRAGE ET GAZ

Salom	Gaz (Lyon)	M.	M.
Baligean	Gaz (Corbeil-Essonnes)	M.	M.
Salom	Gaz (Le Havre)	M.	M.
Salom	Gaz-Electricité (Belfort)	M.	M.
Bellot	Gaz (Avignon)	M.	M.
Baligean	Gaz (Paris)	M.	M.
Fabre	Gaz (Saint-Etienne)	M.	M.
Jeanjean	Electriciens (Seine)	M.	M.
Salom	Producteurs-Electricité (Seine) ..	M.	M.
Delers	Electricité (Lyon)	M.	M.
Baligean	Gaz (Rouen)	M.	M.
Salom	Forces Motrices (Bourges)	M.	M.

UNION FEDERALÉ DES EMPLOYÉS

Aumard	Employés (Bergerac)	M.	M.
Frossard	Employés (Laval)	M.	M.
Lauridan	Employés (Croix-Wasquehal)	M.	M.
Frossard	Employés (Roubaix-Tourcoing) ..	M.	M.
Delaunay	Employés (Elbeuf)	M.	M.
Hervier	Employés (Bourges)	M.	M.
Girard	Employés (Lille)	M.	M.
Dondicol	Employés (Montauban)	M.	M.
Dupilet	Employés (Valenciennes)	M.	M.
Greppat	Employés (Lyon)	M.	M.
Engler	Voyageurs de Commerce (Rouen) ..	M.	M.
Griot	Employés (Montpellier)	M.	M.
Gilhodes	Employés (Dieppe)	M.	M.
Maison	Voyageurs (Valence)	M.	M.
Gilhodes P.	Employés Banque (Paris)	M.	M.
Gilhodes P.	Comptables (Seine)	M.	M.
Lalluz	Employés (Annecy)	M.	M.
Sibylle	Employés (Saint-Etienne)	M.	M.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ¹⁰	INTÉRNAT ¹⁰
Sibylle	Employés (Roanne)	M.	M.
Catinat	Employés (Reims)	M.	M.
Tommási	Employés (Bordeaux)	M.	M.
Lacombe	Employés (Périgueux)	M.	M.
Giraud	Employés (Angoulême)	M.	M.
Beaubelicourt	Employés (Limoges)	B.	B.
Gaillard	Employés (Saint-Junien)	B.	B.
Manière	Employés (Dijon)	B.	B.
Mantoux	Voyageurs (Paris)	B.	B.
Boyé	Employés (Alger)	B.	B.
Planchon	Employés (Seine)	M.	
Berthon	Employés (Oyonnax)	B.	B.
Martin	Employés (Morlaix)	B.	B.
Maison	Voyageurs (Marseille)	B.	B.

FEDERATION DE L'ENSEIGNEMENT

F. Mayoux	Enseignement (Indre)	M.	
F. Mayoux	Enseignement (Creuse)	M.	M.
Baldacci	Enseignement (Seine)	M.	M.
Chambelland	Enseignement (S.-et-M.)	M.	M.
Voisy	Enseignement (Oise)	M.	M.
Baldacci	Enseignement (Doubs)	M.	M.
L. Courbon	Enseignement (Rhône)	M.	M.
L. Courbon	Enseignement (Cher)	M.	M.
L. Courbon	Enseignement (Mayenne)	M.	M.
L. Courbon	Enseignement (Gironde)	M.	M.
Charbit	Enseignement (Finistère)	M.	M.
L. Colliard	Enseignement (Alpes-Maritimes)	M.	M.
Baldacci	Enseignement (Ardèche)	M.	M.
Bouët	Enseignement (Alger)	M.	M.
Bouët	Enseignement (Maine-et-Loire)	M.	M.
Bouët	Enseignement (Basses-Pyrénées)	M.	M.
Bouët	Enseignement (Charente-Infér.)	M.	M.
Calmont	Enseignement (Ariège)	M.	M.
L. Courbon	Enseignement (Isère)	M.	M.
Baldacci	Enseignement (Savoie)	M.	M.
Baldacci	Enseignement (Ain)	M.	M.
Baldacci	Enseignement (Nord)	M.	M.
Baldacci	Enseignement (Aveyron)	M.	M.
Bouët	Enseignement (Haute-Garonne)	M.	M.
Perol	Enseignement (Puy-de-Dôme)	M.	M.
Chartier	Enseignement (Indre-et-Loire)	M.	M.
Bouët	Enseignement (Charente)	M.	M.
Bouët	Enseignement (Dordogne)	M.	M.
Bouët	Enseignement (Sarthe)	M.	M.
Piétri	Instituteurs Libres (Paris)	M.	M.
Baldacci	Enseignement (Loire)	M.	M.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ^{le}	INTERNAT ^{le}
L. Courbon	Enseignement (Saône-et-Loire) ..	M.	M.
Mayoux	Enseignement (Seine-Inférieure).	B.	B.
Mayoux	Enseignement (Calvados)	M.	

FEDERATION DU PERSONNEL CIVIL DES ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES

Trilleau	Établissements militaires (Seine)	B.	B.
Trilleau	Établissements militaires (St-Cyr)	B.	B.
Chapuis	Établissements militaires (Lyon).	B.	B.
Jury	Atelier Construction (Roanne) ..	B.	B.
Vital	Arsenal (Tarbes)	B.	B.
Gruel	Atelier Construction (Rennes) ..	B.	B.
Chartier	Magasin Régional (Tours)	B.	B.
Gosnat	Magasin Central (Bourges)	M.	M.
Jaucent	Manufacture d'armes (Tulle)	B.	M.
Chapuis	Parc d'Artillerie (Toulon)	B.	M.
Perol	Etabl. Milit. (Clermont-Ferrand).	M.	M.

FEDERATION DES INSCRITS MARITIMES

Mayoux	Inscrits Maritimes (Marseille) ...	B.	B.
Roulaud	Inscrits Maritimes (Marseille)....	B.	B.

FEDERATION DU LIVRE

Schumacher ..	Livre (Rouen)	M.	M.
Schumacher ..	Livre (Voiron)	M.	M.
Mangeot	Lithographes (Grenoble)	M.	M.
Schumacher ..	Typographes (Montluçon)	M.	M.
Schumacher ..	Livre (La Roche-sur-Yon)	M.	M.
Schumacher ..	Imprimerie Rémoise (Reims) ...	M.	M.
Schumacher ..	Livre (Rennes)	M.	M.
Dudilleux	Livre (Epernay)	M.	M.
Dudilleux	Livre (Montceau-les-Mines)	M.	M.
Lallaz	Livre (Annecy)	M.	M.
Vial-Collet ..	Livre (Etampes)	M.	M.
Vial-Collet ..	Lithographes (Dijon)	M.	M.
Schumacher ..	Livre (Périgueux)	M.	M.
Denayer	Livre (Roubaix)	M.	M.
Schumacher ..	Entret. machines à comp. (Paris)	M.	M.
Tourrette	Photographeurs (Paris)	M.	M.
Schumacher ..	Livre (Tours)	M.	M.
Godonnèche ..	Typographes (Paris)	M.	M.
Giraud	Stéréotypeurs (Paris)	M.	M.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ^{le}	INTERNAT ^{le}
Mangeot	Lithographes (Paris)	M.	M.
Mangeot	Imprimeries (Roanne)	M.	M.
Schumacher	Impression typo (Paris).....	M.	M.
Chauvelly	Imprimeurs (Lyon).....		M.
Michelin	Livre (Chartres).....	M.	M.
Beauheliçout	Typos (Limoges).....	M.	M.
Demouilliers	Linols (N.-D. de Boudeville).....	M.	M.
Barfon	Livre (Bellegarde).....	M.	M.
Pouchelon	Livre (Marseille).....	B.	B.
Merzeau	Typos (Tulle).....	B.	B.

FEDERATION DE LA MARINE ETAT

Flandrin	Travailleurs, marine (Toulon)....	B.	B.
Kerdraon	Travailleurs, marine (Guérimy).	M.	

FEDERATION DES METAUX

Lorduron	Métaux (Balbigny).....	B.	B.
M.-L. Berthon	Métaux (Oyonnax).....	B.	B.
Malines	Métaux (Nantes).....	B.	B.
Blanchard	Métaux (Hautmont).....	B.	B.
Cardot	Métaux (Audincourt).....	M.	B.
Labrousse	Métaux (Agen).....	B.	B.
Vailleul	Métaux (Cette).....	B.	
Vergnaud	Façonneurs (Thiers).....	B.	B.
Chartier	Métaux (Tours).....	M.	B.
Chevalier	Métaux (Rueil).....	B.	B.
Chevalier	Métaux (Corbeil).....	B.	B.
Décout	Métaux (Vieux-Condé).....	B.	B.
Bonnaud	Métaux (Angers).....	M.	B.
Lorduron	Métaux (Roubaix).....	B.	B.
Brissaud	Métaux (Limoges).....	M.	B.
Chartier	Métaux (Amboise).....	B.	B.
Veber	Instruments musique (Mantes)..	B.	B.
Chartin	Métaux (Morlaix).....	B.	B.
Raitzon	Métaux (Lyon).....	B.	B.
Raitzon	Métaux (Oullins).....	B.	B.
Thomas	Métaux (Chambéry).....	B.	B.
Argence	Métaux (Grenoble).....	B.	B.
Argence	Métaux (Voiron).....	B.	B.
Chevalier	Métaux (Béziers).....	B.	B.
Michelat	Métaux (Roanne).....	B.	B.
Seigné	Métaux (Saint-Etienne).....	B.	B.
Armand	Métaux (Grand' Croix).....	B.	B.
Raitzon	Métaux (Rives).....	B.	B.
Raitzoni	Métaux (Givors).....	B.	B.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ¹⁰	INTERNAT ¹⁰
Manière	Métaux (Dijon).....	B.	B.
Julian	Métaux (Livry).....	B.	B.
Calmont	Métaux (Pamiers).....	M.	M.
Poussel	Métaux (Marseille).....	M.	M.
Delannoy	Métaux (Elbeuf).....	M.	M.
Dupilet	Métaux (Denain).....	M.	M.
Olivier	Métaux (Châteauroux).....	M.	M.
Drevet	Métaux (Terrenoire).....	M.	M.
Bacquet	Métaux (St-Ouen-sur-Somme).....	M.	M.
Jonquière	Métaux (L'Isle-sur-le-Doubs).....	M.	M.
Jonquière	Métaux (Belfort).....	M.	M.
Jonquière	Métaux (Champagney).....	M.	M.
Constant	Métaux (Bordeaux).....	M.	M.
Coudert	Métaux (Fourchambault).....	M.	M.
Michelin	Métaux (Chartres).....	M.	M.
Perol	Métaux (Clermont-Ferrand).....	M.	M.
Depoorter	Métaux (Marcq-en-Barœuil).....	M.	M.
Flandrin	Métaux (Saint-Tropez).....	M.	M.
Flandrin	Métaux (La Seyne).....	M.	M.
Layre	Métaux (Firminy).....	M.	M.
Sellier	Métaux (Beaulieu).....	M.	M.
Vandewattyne	Métaux (Halluin).....	M.	M.
Escabasse	Métaux (Caen).....	M.	M.
Valet	Métaux (Commentry).....	M.	M.
Nicolas	Métaux (Toulouse).....	M.	M.
Fayet	Tourneurs (Paris).....	M.	M.
Guirande	Métaux (Ruelle).....	M.	M.
Le Bès	Métaux (Basse-Indre).....	M.	M.
Le Bès	Métaux (Trignac).....	M.	M.
Le Bès	Métaux (Saint-Nazaire).....	M.	M.
Varloteaux	Métaux (Charleville).....	M.	M.
Varloteaux	Métaux (Sedan).....	M.	M.
Varloteaux	Métaux (Haraucourt).....	M.	M.
Hurez	Métaux (Valenciennes).....	M.	M.
Hurez	Métaux (Onnaing).....	M.	M.
Julienne	Métaux (Etampes).....	M.	M.
Julienne	Métaux (Bezons).....	M.	M.
Berrar	Métaux (Toulon).....	M.	M.
Berrar	Métaux (Calais).....	M.	M.
Cardot	Métaux Valentigney).....	M.	M.
Julienne	Métaux (St-Germain-en-Laye).....	M.	M.
Houdier	Métaux (Mâcon).....	M.	M.
Houdier	Métaux Chalon-sur-Saône).....	M.	M.
Berrar	Métaux (Flers).....	M.	M.
Berrar	Métaux (Seine).....	M.	M.
Pierre	Métaux (Sochaux).....	M.	M.
Verron	Métaux (Valence).....	M.	M.
Perray	Métaux (Le Mans).....	M.	M.
Rouland	Métaux (Le Havre).....	M.	M.
Bonnieux	Métaux (Auxerre).....	M.	M.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ^{le}	INTERNAT ^{io}
Bonnieux	Métaux (Sens).....	M.	M.
Gautier	Métaux (Rouen).....	M.	M.
Caderme	Métaux (Melun).....	M.	M.
Laloz	Métaux (Annecy).....	M.	M.
Julienne	Métaux (Argenteuil).....	M.	M.
Juchault	Métaux (La Rochelle).....	M.	M.
Jacqueline	Métaux (Troyes).....	M.	M.
Frachon	Métaux (Chambon-Feugerolles)...	M.	M.
Massot	Métaux (Versailles).....	M.	M.
Massot	Métaux (Orléans).....	M.	M.
Cardot	Métaux (Pontarlier).....	M.	M.
Cardot	Métaux (Ornans).....	M.	M.
Girard	Métaux (Hénin-Liétard).....	M.	M.
Girard	Métaux (Lille).....	M.	M.
Detchenique	Métaux (Le Boucau).....	M.	M.
Stoffel	Lamineurs (Paris).....	M.	M.
Delarue	Métaux (Douai).....	M.	M.
Rousseau	Métaux (Croix-Wasquehal)	M.	M.
Rousseau	Métaux (Tourcoing).....	M.	M.
Lebègue	Métaux (Guise).....	M.	M.
Dupuis	Métaux (Le Vimcu).....	M.	M.
Lebègue	Métaux (Saint-Quentin).....	M.	M.
Dupuis	Métaux (Amiens).....	M.	M.
Coudert	Ouvriers en limes (Cosne).....	M.	M.
Coudert	Métaux (Imphy).....	M.	M.
Augrand	Métaux (Vierzon).....	M.	M.
Malhiau	Métaux (Montluçon).....	M.	M.
Lignon	Métaux (Nevers).....	M.	M.

FEDERATION DES MONNAIES ET MEDAILLES

Dudilleux	Monnaies et médailles (Seine)....	M.	M.
-----------------	-----------------------------------	----	----

FEDERATION DU PAPIER-CARTON

Raffin	Papetiers (Nagnac).....	B.	B.
Raitzon	Papier carton (Lyon).....	B.	B.
Raffin	Papier carton (Paris).....	B.	B.
Imperas	Papier carton (Saint-Junien)....	B.	B.
Vandewattyne	Papier carton (Halluin).....	M.	M.
Sibylle	Marchands journaux (Paris)	M.	M.
Demangeot	Coloristes enlumineurs (Seine)..	M.	M.

**FÉDÉRATION DU PERSONNEL CIVIL
DES MAGASINS ADMINISTRATIFS DES SERVICES
DE LA GUERRE**

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ^{le}	INTERNAT ^{le}
Jernelen	Personnel civil (ét. de Bourges).	M.	M.
Boyé	Personnel civil (ét. d'Alger)....	M.	M.
Casanova	Personnel civil (ét. de Marseille).	B.	
Casanova	Personnel civil (ét. de Bordeaux).	B.	

FÉDÉRATION DES POUDRERIES-RAFFINERIES

Vailleul	Poudriers (Celle).....	M.	M.
Bidault	Poudriers (Monts).....	M.	M.
Giraud	Poudriers (Angoulême).....	M.	M.

FÉDÉRATION DES PORTS ET DOCKS

Escabasse	Dockers (Caen)	M.	M.
Canal	Charretiers (Beaucaire).....	M.	M.
Constant	Charbonniers (Bordeaux).....	M.	M.
Rosin	Camionnage (Paris).....	M.	M.
Arnaud	Ouvriers du Port (Celle).....	M.	M.
Arnaud	Charretiers (Celle).....	M.	M.
Engler	Marine fluviale (Rouen).....	M.	M.
Arnaud	Charbonniers (Celle).....	M.	M.
Faure-Brac	Charretiers (Cognac).....	M.	M.
Engler	Ouvriers du Port (Rouen).....	M.	M.
Arnaud	Ouvriers en bois (Celle).....	M.	M.
Arnaud	Syndicat, bois du Nord (Celle)..	M.	M.
Le Gall	Ouvriers du Port (Le Havre)....	B.	B.
Fargue	Dockers (Argenteuil).....	B.	B.
Fargue	Dockers (Dunkerque).....	B.	B.
Fargue	Dockers (Port-St-Louis-du-Rhône)	B.	B.
Kerdraon	Ouvriers du Port (Brest)	B.	

FÉDÉRATION DES PRODUITS CHIMIQUES

Hervier	Produits chimiques (La Guerche)	M.	M.
Guyon	Produits chimiques (Lyon)....	M.	M.
Chabanon	Caoutchoutiers (Lyon).....	M.	M.
Chevalot	Produits chimiques (Seine).....	M.	M.
Kuntz	Produits chimiques (Vierzon)....	M.	M.
Escabasse	Produits chimiques (Harfleur)..	M.	M.
Depoorter	Produits Chim. (Marcq-en-Bar.)..	M.	M.

FEDERATION POSTALE

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ^{le}	INTERNAT ^{le}
Bousset	Employés P.T.T. (Seine-et-Oise)...	M.	M.
Noël	Employés P.T.T. (Loire).....	M.	M.
Noël	Ouvriers P.T.T. (Loire).....	M.	M.
Louette	Employés P.T.T. (Haute-Garonne)	M.	M.
Louette	Employés P.T.T. (Mayenne)....	M.	M.
Louette	Employés P.T.T. (Lot-et-Garonne)	M.	M.
Louette	Employés P.T.T. (Finistère).....	M.	M.
Louette	Employés P.T.T. (Tarn).....	M.	M.
Lagoutte	Employés P.T.T. (Creuse).....	M.	M.
Castera	Employés P.T.T. (Loire-Inf ^{re})...	M.	M.
Peyrotte	Ouvriers P.T.T. (Aisne).....	M.	M.
Catrin	Employés P.T.T. (Nord).....	M.	M.
Catrin	Ouvriers P.T.T. (Haute-Garonne).	M.	M.
Catrin	Ouvriers P.T.T. (Seine).....	M.	M.
Dupuis	Ouvriers P.T.T. (Somme).....	M.	M.
Flandrin	Ouvriers P.T.T. (Var).....	M.	M.
Bellot	Ouvriers P.T.T. (Vaucluse).....	M.	M.
Marin	Ouvriers P.T.T. (Gironde).....	M.	M.
Laloz	Ouvriers P.T.T. (Hte-Savoie)....	M.	M.
Marin	Ouvriers P.T.T. (Lot-et-Garonne)	M.	M.
Boyer	Ouvriers P.T.T. (Indre).....	M.	M.
Engler	Ouvriers P.T.T. (Seine-Inf ^{re})....	M.	M.
Félix	Ouvriers P.T.T. (Aube).....	M.	M.
Hervier	Ouvriers P.T.T. (Cher).....	M.	M.
Mattéi	Ouvriers P.T.T. (Bouches-du-Rh.).	M.	M.
Carcel	Ouvriers P.T.T. (Rhône).....	M.	M.
Juchault	Ouvriers P.T.T. (Charente-Inf ^{re}).	M.	M.
Mattei	Employés P.T.T. (B ^{es} -du-Rh.)....	M.	M.
Gabert	Employés P.T.T. (Seine).....	M.	M.
Gabert	Employés P.T.T. (Aude).....	M.	M.
Mayot	Employés P.T.T. (Rhône).....	M.	M.
Cazals	Employés P.T.T. (Doubs).....	M.	M.
Marin	Employés P.T.T. (Gironde).....	M.	M.
Catrin	Employés P.T.T. (Orne).....	M.	M.
Lartigue	Employés P.T.T. (Sarthe).....	M.	M.
Lartigue	Employés P.T.T. (Nièvre).....	M.	M.
Dupuis	Employés P.T.T. (Somme).....	M.	M.
Michelin	Employés P.T.T. (Eure-et-Loir)...	M.	M.
Lartigue	Employés P.T.T. (Côtes-du-Nord)	M.	M.
Lartigue	Employés P.T.T. (Isère).....	M.	M.
Vinxe	Employés P.T.T. (Corrèze).....	B.	B.
Boyé	Employés P.T.T. (Alger).....	B.	B.
Manière	Ouvriers P.T.T. (Côte-d'Or).....	B.	B.
Vital	Ouvriers P.T.T. (Htes-Pyrénées).	B.	B.
Vinxe	Ouvriers P.T.T. (Corrèze).....	B.	B.
Lagache	Ouvriers P.T.T. (Alpes-Maritimes)	B.	B.
Manière	Employés P.T.T. (Côte-d'Or)....	B.	B.
Adier	Employés P.T.T. (Alpes-Marit ^{es}).	M.	M.

FEDERATION DU SCIAGE ET TABLETTERIE

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ^{le}	INTERNAT ^{le}
Terry	Papiers (Saint-Claude).....	B.	B.
Olive	Scieurs (Axat).....	B.	B.
Terry	Scieurs (Bois-d'Amont).....	B.	B.
M.-L. Berthon	Entrecoupeurs (Oyonnax).....	B.	B.
M.-L. Berthon	Rencarisseurs (Oyonnax).....	B.	B.
M.-L. Berthon	Ouvriers en peignes (Oyonnax)..	B.	B.
M.-L. Berthon	Scieurs (Parthenay).....	B.	B.
M.-L. Berthon	Plumeaux (Seine).....	B.	B.
Fourcade	Scieurs mécaniques (Lyon).....	B.	B.
Voisy	Tabletterie écaille (Seine).....	M.	M.
Voisy	Tabletterie (Oise).....	M.	M.
Voisy	Peigne (Ezy).....	M.	M.
Voisy	Cannes, manches parapl. (Seine).	M.	M.
Voisy	Scieries mécaniques (Hermes)..	M.	M.
Voisy	Brosseries (Seine).....	M.	M.
Gauriat	Scieurs découpeurs (Seine).....	B.	
Gauriat	Layetiers emballeurs.....	B.	

FEDERATION DES SERVICES PUBLICS

M.-L. Berthon	Travail. municipaux (Oyonnax)..	B.	B.
Gaillard	Travail. municipaux (St-Junien).	B.	B.
Delarue	Travail. municipaux (Douai)	M.	M.
Osteghem	Travail. municipaux (Roubaix) ..	M.	M.
Sirolle	Travail. municipaux (Rochefort)..	M.	M.
Costel	Travail. municipaux (Lyon)	M.	M.
Vandewatyne	Travail. municipaux (Halluin) ..	M.	M.
Costel	Travail. municipaux (Croix)	M.	M.
Marchand	Travail. municipaux (Brest)	M.	M.
Odin	Trav. municipaux (Villeurbanne).	M.	M.
Vigouret	Travail. municipaux (St-Etienne)	M.	M.
Valette	Trav. municipaux (Rive-de-Gier).	M.	M.
Costel	Travail. municipaux (Seine)	M.	M.
Guerbois	Personnel secondaire des asiles, Colonies et hospices départ...	M.	M.
Lacombe	Travailleurs mun. (Périgueux)..	M.	M.
Oltavi	Travailleurs municipaux (Millau).	M.	M.
Durand	Régie des eaux (Paris).....	M.	M.
Lagorces	Communaux (Bezons).....	M.	M.
Chauvel	Communaux (Alais).....	M.	M.
Boyer	Municipaux (Châteauroux).....	M.	M.
Nilès	Assistance publique (Seine)	M.	

FEDERATION DU SPECTACLE

Content	Chorégraphes (Paris).....	B.	B.
---------------	---------------------------	----	----

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ¹⁰	INTERNAT ¹⁰
Colomer	Auteurs dramatiques (Seine)....	B.	B.
Richetta	Spectacle (Vienne).....	M.	M.
Flandrin	Spectacle (Toulon).....	M.	M.
Bertrand	Habilleurs (Paris).....	M.	M.
Arnould	Electriciens théâtres (Paris)....	M.	M.
Arnould	Machinistes (Paris).....	M.	M.
Carpentier	Comédiens (Paris).....	M.	

FEDERATION DU SOUS-SOL

Chaüvet	Mineurs (Chambon-Feugerolles).	M.	M.
Drevet	Mineurs (Terrenoire).....	M.	M.
Bastion	Mineurs (La Talaudière).....	M.	M.
Jouve	Mineurs (Cransac).....	M.	M.
Bastien	Mineurs (Loire).....	M.	M.
Plotton	Mineurs (Roche-la-Meuillère)....	M.	M.
Rousset	Mineurs (Rive-de-Gier).....	M.	M.
Rousset	Mineurs (Grand-Croix).....	M.	M.
Rousset	Mineurs (Villars).....	M.	M.
Rulière	Mineurs (Côte Chaude).....	M.	M.
Delarue	Mineurs du Nord.....	M.	M.
M. Guillot	Mineurs (St-Léger-s.-Dherme)...	M.	M.
M. Guillot	Mineurs (Autun).....	M.	M.
M. Guillot	Mineurs (Montceau-les-Mines)....	M.	M.
Valet	Mineurs (Buxières-les-Mines)....	M.	M.
Servel	Mineurs (La Ricamarie).....	M.	M.
Choury	Mineurs (Anzin).....	M.	M.
Choury	Ardoisiers (Misengram).....	M.	M.
Canal	Mineurs (Bessèges).....	M.	M.
Choury	Mineurs (Graissèsac).....	M.	M.
Canal	Mineurs (Molières-sur-Cèze)....	M.	M.
Canal	Min. (St-Martin-de-Valgalgues)...	M.	M.
Canal	Mineurs (St-Ambrioux).....	M.	M.
Canal	Mineurs (St-Jean-de-Valensele) ..	M.	M.
Roque	Mineurs (La Ferradou).....	M.	M.
Coudène	Mineurs (La Vernarède).....	M.	M.
Coudène	Mineurs (La Grand-Combe).....	M.	M.
Lagoutte	Mineurs (Lavacix-les-Mines)	M.	M.
Canal	Mineurs (La Roche Sadoule)....	M.	M.
Delfosse	Mineurs (Decazeville).....	M.	M.
Delfosse	Mineurs (Wingles).....	M.	M.
Delfosse	Mineurs (Communay).....	M.	M.
Coudert	Mineurs (La Machine).....	M.	M.
Gebelin	Mineurs (Alais).....	M.	M.
Canal	Mineurs (Le Martinet).....	M.	M.
Choury	Mineurs (Ostricourt).....	M.	M.
Choury	Mineurs (Vendru-les-Béthune)...	M.	M.
Dupilet	Mineurs (Champagnac-les-Mines).	M.	M.
Delfosse	Mineurs (Liévin).....	M.	M.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ¹⁰	INTERNAT ¹⁰
Delfosse	Mineurs (Hussigny-Godbraye) ..	M.	M.
Kirsch	Mineurs (Alsace-Lorraine).....	M.	M.
Delfosse	Mineurs (Courrières).....	M.	M.
Delfosse	Mineurs (Bousquet-d'Orb).....	M.	M.
Delfosse	Mineurs (Nœux-les-Mines).....	M.	M.
Delfosse	Mineurs (Meurchin).....	M.	M.
Argence	Mineurs (La Mure).....	B.	B.
Lorduron	Mineurs (Arrest).....	B.	B.
Rousseval	Ardoisiers (Trelazé).....	B.	B.

FEDERATION DES TABACS

Marchand	Tabacs (Le Mans).....	M.	M.
Martin	Tabacs (Morlaix).....	B.	B.
Martin	Tabacs (Nantes).....	B.	B.

FEDERATION DE LA TEINTURE

Martinaud	Teinturiers (Saint-Etienne).....		B.
Dufour	Teinturiers (Amiens).....		B.
Jourfon	Teinturiers (Seine).....	M.	
Mato	Teinturiers (Lyon).....	M.	
Constant	Teinturiers (Bordeaux)	B.	B.

FEDERATION DU TEXTILE

Chauvelet	Imprimeurs sur étoffes.....	M.	
Foulon	Apprêteurs (Roanne).....	M.	M.
Jacob	Textile (Jebannes)	M.	M.
Raynaud	Textile (Laroque-d'Olmes)	M.	M.
Richetta	Textile (Cours)	M.	M.
Chambelland	Textile (Epinal)	M.	M.
Chambelland	Textile (Gérardmer)	M.	M.
Jacob	Textile (Paris)	M.	M.
Depoorter	Textile (Tourcoing)	M.	M.
Tievers	Textile (Wattreloos)	M.	M.
Vandewattyne	Textile (Halluin)	M.	M.
Depoorter	Textile (Avesnes)	M.	M.
Depoorter	Textile (Marcq-en-Bareuil)	M.	M.
Depoorter	Textile (Croix-Wasquehal)	M.	M.
Vandewattyne	Textile (Comines)	M.	M.
Depoorter	Textile (Roncq)	M.	M.
Delannoy	Textile (Elbeuf)	M.	M.
Dupilet	Textile (Haspres)	M.	M.
Monnet	Textile (Roubaix)	M.	M.
Bacquet	Textile (St-Ouen-sur-Somme)	M.	M.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ^l	INTERNAT ^l
Richetta	Textile (Châuffailles)	M.	M.
Jacob	Textile (Calais)	M.	M.
Delannoy	Textile (Rouen)	M.	M.
Jacob	Textile (Flers)	M.	M.
Jacob	Textile (Troyes)	M.	M.
Jacob	Textile (Arcis)	M.	M.
Richetta	Textile (Roanne)	M.	M.
Herclet	Textile (Vienne)	M.	M.
Foulon	Textile (Cholet)	M.	M.
Delannoy	Textile (Le Havre)	M.	M.
Cazals	Textile (Audincourt)	M.	M.
Argence	Textile (Moiran)	B.	B.
Richetta	Textile (Lille)	B.	B.
Gaillard	Textile (Saint-Junien)	B.	B.
Argence	Textile (Charavine)	B.	B.
Argence	Textile (Voiron)	B.	B.
Thomas	Tullistes (La Bridoire)	B.	B.
Fusy	Liscurs piqueurs (Lyon)	B.	B.
Fusy	Apprêteurs (Lyon)	B.	B.
Lorduron	Textile (Regny)	B.	B.
Lorduron	Textile (Charlicu)	B.	B.
Bidault	Passementiers (Tours)	B.	B.
Fourcade	Textile (Tarare)	B.	B.
Fourcade	Textile (Bourg de Thizy)	B.	B.
Fourcade	Textile (Thizy)	B.	B.
Kuenemann	Textile (Le Vigan)	B.	B.

FEDERATION DES MOYENS DE TRANSPORTS

Félix	Tramways (Troyes)	M.	M.
Dépinaux	Métro Nord-Sud (Paris)	M.	M.
Simon	Transports en commun (Paris)	M.	M.
Vandewattyne	Transports en commun (Halluin)	M.	M.
Depoorter	Tr. en com. (Croix-Vasquehal)	M.	M.
Jeannet	Tramways électriques (Grenoble)	M.	M.
Jeannet	Tramways (Graulhet)	M.	M.
Jeannet	Tramways (Vezille)	M.	M.
Jeannet	Tramways (Jouy-le-Châtel)	M.	M.
Simon	Tramways (Limoges)	M.	M.
Depoorter	Transports (Marcq-en-Bareul)	M.	M.
Vermandel	Transports (Tourcoing)	M.	M.
Lebègue	Transports Saint-Quentin)	M.	M.
Olivier	Tramways (Châteauroux)	M.	M.
Olivier	Tramways (Valençay)	M.	M.
Vincent	Tramways (Saint-Etienne)	B.	B.
Dufour	Chauf. mécaniciens (Somme)	B.	B.
Joutcau	Tramways (Vienne)	B.	B.
Sabatier	Tramways (Nice)	B.	B.

FÉDÉRATION DU TONNEAU

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ^{le}	INTERNAT ^{le}
Vailleul	Tonneau (Celle)	M.	M.
Faure-Biac	Tonneau (Cognac)	M.	M.
Crispel	Tonneau (Bordeaux)	M.	M.
Rochelin	Tonneau (Lyon)	M.	M.
Le Bès	Tonneau (Nantes)	M.	M.
Vailleul	Tonneau (Béziers)	B.	B.
Vailleul	Tonneau (Montpellier)	B.	B.
Brissaud	Tonneau (Limoges)	M.	B.
Olivé	Tonneau (Narbonne)	B.	B.
Boyé	Tonneau (Alger)	B.	B.
Mayoux	Tonneau (Marseille)	B.	B.

FÉDÉRATION DE LA VERRERIE

Delarue	Verriers (Dorignies)	M.	M.
Kuntz	Verriers (Vierzon)	M.	M.
Delarue	Verriers (Aniche)	M.	M.
M. Guillot	Ver. à vitre (Chalon-s.-Saône) ..	M.	M.
Vuillemenot	Verriers (Rambouillet)	M.	M.
Vuillemenot	Verriers (Creil)	M.	M.
Vuillemenot	Verriers (Bezons)	M.	M.
Vuillemenot	Verriers (Combs-la-Ville)	M.	M.
Aumard	Verriers (Terrasson)	M.	M.
Vuillemenot	Verriers (Seine)	M.	M.
Sue	Verriers (Charleville)	B.	B.
Sue	Verriers (Vauxrot)	B.	B.
Sue	Verriers (Reims)	B.	B.
Sue	Verriers (Hirson)	B.	B.
Sue	Verre noir (Anor)	B.	B.
Rivollier	Verriers (Saint-Étienne)	B.	B.
Destrée	Verriers en verre blanc (Lyon) ..	B.	B.
Masson	Verrerie ouvrière (Villeurbanne).	B.	B.
Rivollier	Boucheurs (Seine)	B.	B.
Collon	Tailleurs sur cristaux (Seine) ..	B.	B.
Bafard	Verriers à vitre (Rive-de-Gier) ..	B.	B.
Bafard	Ver. en verre blanc (Rive-de-Gier)	B.	B.

FÉDÉRATION DU VÊTEMENT

Boyer	Fourreurs (Paris)	M.	M.
Richetta	Bonnetiers (Ganges)	M.	M.
Olivier	Lingerie (Châteauroux)	M.	M.
Marie Guillot	Habillement (Chalon-sur-Saône).	M.	M.
Girard	Tailleurs (Lille)	M.	M.
Mme Dunoyer	Guimpières (Lyon)	M.	M.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	ORIENTATIONS	
		NAT ^{le}	INTERNAT ^{le}
Bertrand	Parapluies (Seine)	M.	M.
Bertrand	Fourreurs en Confection (Paris)	M.	M.
Engler	Aiguille (Rouen)	M.	M.
Engler	Habillement (Rouen)	M.	M.
Bertrand	Tailleurs (Commentry)	M.	M.
Bertrand	Tailleurs (La Rochelle)	M.	M.
Olivier	Habillement (Niherne)	M.	M.
Argence	Habillement (Grenoble)	B.	B.
Saint-Blancat	Habillement (Seine)	B.	B.
Marion	Habillement (Marseille)	B.	B.
Sanselme	Fourreurs (Lyon)	B.	B.
Texier	Tailleurs (Rennes)	B.	B.
Dannacher	Habillement (Rhône)	B.	B.
Valet	Habillement (Moulins)	B.	B.
Beaubelicout	Habillement civil (Limoges)	M.	B.
Beaubelicout	Habillement milit. (Limoges)	N.	B.
Férandel	Habillement (Nîmes)	B.	B.
Thomas	Habillement (Chambéry)	N.	B.
Vital	Habillement (Tarbes)	B.	B.

FEDERATION DE LA VOITURE-AVIATION

Lebourg	Voiture (Seine)	M.	M.
Constant	Voiture (Bordeaux)	M.	M.
Sellier	Voiture (Beaulieu)	M.	M.
Lebourg	Carrosserie (Merseille)	M.	M.
Lebourg	Carrosserie (Lille)	M.	M.
Lebourg	Carrosserie (Moulins)	M.	M.
Chartier	Voiture (Tours)	M.	M.
Engler	Voiture (Rouen)	M.	M.
Faure-Brac	Voiture (Cognac)	M.	M.
Faure-Brac	Voiture (Lyon)	M.	M.
Perray	Voiture (Le Mans)	M.	M.
Texier	Voiture (Rennes)	B.	B.
Vailleul	Voiture (Béziers)	B.	B.
Bott	Voiture (Villard-Bonnot)	B.	B.
Brissaud	Voiture (Limoges)	M.	B.

SYNDICATS ISOLES

Jouve	Infirmiers libres (Seine)	B.	B.
Dudilleux	Médecine sociale (Seine)	M.	M.
Roville	Mécaniciens dentistes (Seine)	M.	M.
Roville	Person. civ., appareillage (Seine)	M.	M.

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE

RAPPORT MORAL	
<i>Un compte rendu et non un plaidoyer</i>	3
<i>Après le Congrès Unitaire</i>	4
Comité National Confédéral de la rue Lafayette.....	5
Notre Comité National Confédéral	6
La question internationale	10
<i>Rapport de la C. G. T. U. au sujet de la Conférence Internationale de Berlin, des 16, 17 et 18 juin</i>	13
Commission Administrative du 15 mars 1922.....	15
Notre solidarité (nationale et internationale)	16
Théâtre Confédéral	17
Premier Mai	17
Contre la guerre. (Notre action)	18
<i>Rapport de propagande</i>	21
RAPPORT FINANCIER.	
Timbres pris du 1 ^{er} janvier au 31 avril 1922	24
Rapport sur la gestion du 1 ^{er} janvier au 31 avril 1922	26
RAPPORT SUR LE PROJET DE STATUTS DE LA C. A.	
Le but du syndicalisme	31
La constitution confédérale	33
L'administration de la C. G. T. U.	34
Le C. C. N.....	34
Commission Administrative	34
Le Bureau	35
Candidatures	35
Caractère des fonctions syndicales	35
Appointements et délégations	36
Commissions de contrôle et des conflits.....	36
Cotisations	36
Unions Régionales et Fédérations	36
Règlement intérieur	37
Conclusion	37
RAPPORT SUR LES UNIONS RÉGIONALES	
Unions régionales	41
HISTORIQUE DE LA SCISSION.	
Les premières déviations. — Pourquoi ?	53
La C. G. T. et la guerre	54
La C. G. T. ne tente aucun redressement	54
L'opposition s'organise	55
Le Congrès de Lyon.....	55
L'année 1920	56
<i>Le Congrès d'Orléans</i>	57
L'organisation de la scission	58

<i>Le Congrès de Lille</i>	60
Le C. C. N. de septembre 1921	60
Déclaration des C. S. R.	62
Première résolution du Congrès Unitaire	64
Entretien avec Lapièrre	65
La C. G. T. continue. Résolution	76
Pour l'unité quand même	80
Première manifestation de la C. G. T. U. pour l'unité	81
La scission est consommée	82

DEUXIÈME PARTIE

PREMIÈRE JOURNÉE. — <i>Séance du matin</i>	5
<i>Séance de l'après-midi</i>	7
Organisation des travaux du Congrès	13
Le Rapport moral	16
Orientation syndicale	29
Résolution Monmousseau	31
Résolution Besnard	35
Résolution des Employés de la Seine	42
Intervention d'Olivier	44
DEUXIÈME JOURNÉE. — <i>Séance du matin</i>	49
Rapport des Jeunesses syndicalistes	50
Reprise de la discussion sur l'orientation	55
Intervention de Boville	55
Discours de Barthes	60
Intervention de Marie Guillot	67
Motion de l'U. D. de Saône-et-Loire	68
Discours de Dondicol	68
Discours de Bouët	74
<i>Séance de l'après-midi</i>	85
Vérification des mandats	86
Reprise de la discussion sur l'orientation	88
Discours de Veber	88
Discours de Lartigue	102
Discours de Lauridan	108
Discours de Bisch	118
Adjonction aux mandats validés	123
TROISIÈME JOURNÉE. — <i>Séance du matin</i>	137
Rapport de la Commission de vérification des mandats	138
Reprise de la discussion sur l'orientation	144
Discours de Semard	144
Discours de Bolt	157
Discours de Julienne	166
<i>Séance de l'après-midi</i>	175
Examen du Théâtre Confédéral	175
Exposé de Carpentier	175
Discours de Monmousseau	186
Discours de Colomer	196
Discours de Sirolle	201
Discours de Frossard	208
Intervention de Charretier	221

<i>Séance de nuit</i>	223
Discours de Chambelland	223
Discours de Saint-Blancat	225
Discours de Lecoin	227
Discours de Mayoux	243
Intervention de Couture	258
QUATRIÈME JOURNÉE. — <i>Séance du matin</i>	263
Discours de Carpentier	264
Discours de Vidil	269
Discours de Boudoux	272
Discours de Losowski (Russie)	276
<i>Séance de l'après-midi</i>	299
Discours de Borghi (Italie)	301
Discours de Diès (Espagne)	316
Intervention de Popovitch (Yougo-Slavie)	322
CINQUIÈME JOURNÉE. — <i>Séance du matin</i>	331
Discours de Besnard	332
Discours de Gilhodes	347
Discours de Quinton	350
Discours de Cadeau	353
Discours de Labrousse	358
Discours de Totti	366
<i>Séance de l'après-midi</i>	389
Résultats du vote sur l'orientation nationale	403
<i>Séance de nuit</i>	409
Résultats du vote sur l'orientation internationale	409
Discussion des statuts	415
SIXIÈME JOURNÉE. — <i>Séance du matin</i>	421
Rapport de la Commission du Théâtre	421
Rapport de la Commission des statuts	426
Discussion des statuts	427
Designation de la Commission Exécutive	448
<i>Séance de l'après-midi</i>	452
Déclaration de la C. E.	453
<i>Ratification du bureau</i>	458
Suite de la discussion des statuts	458
Résultats du vote des statuts	463
Discussion du programme d'action	464
Rapport sur le militarisme à l'école	470
Statuts adoptés par le Congrès	481
Tableau des votes par mandats	487
Table des matières	515

